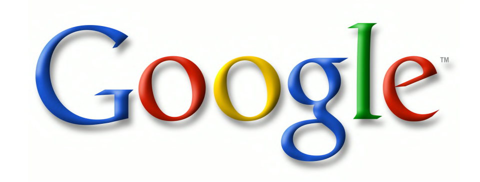
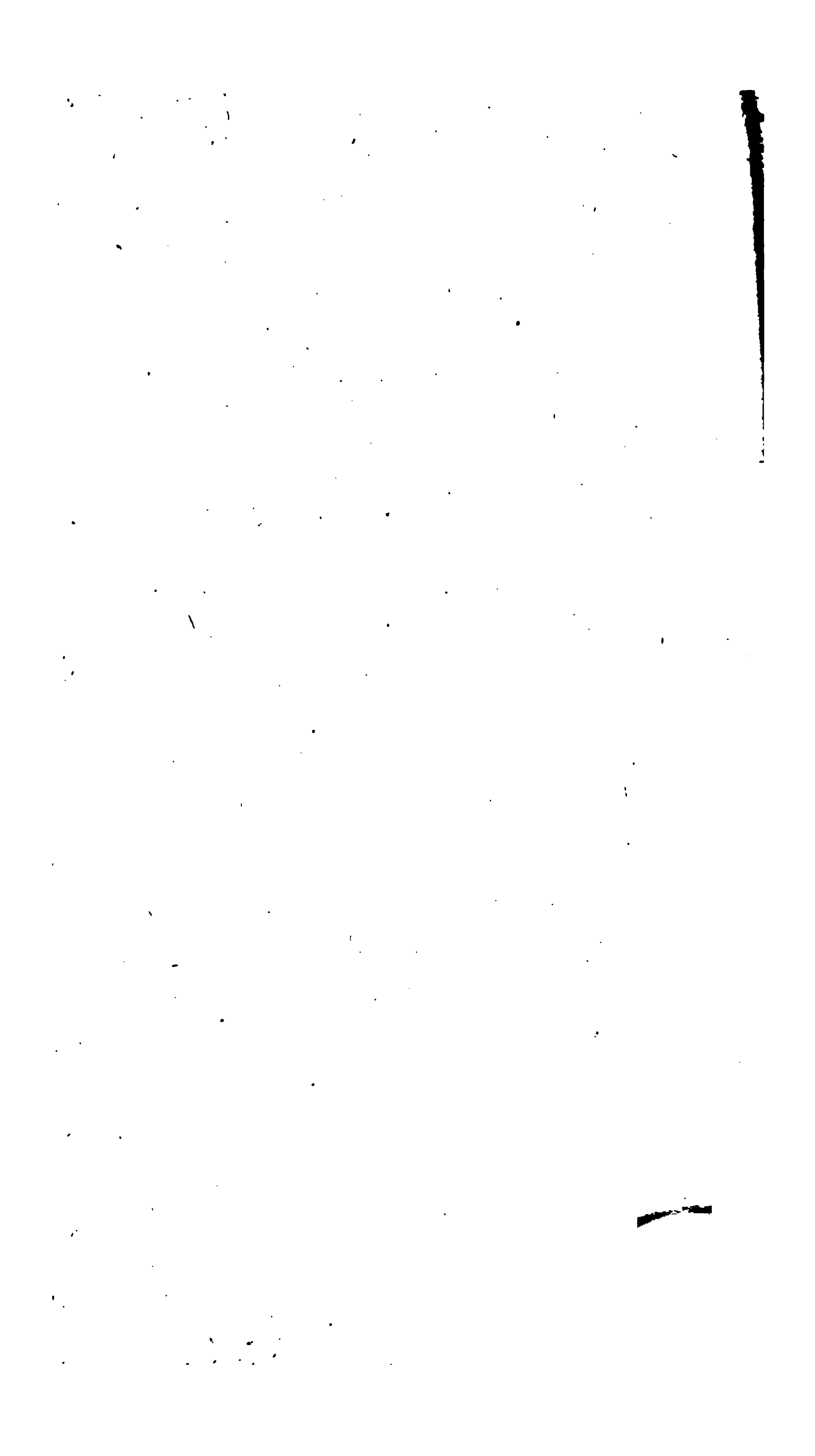

Google





DE
L'ORIGINE DES LOIS,
DES ARTS ET DES SCIENCES.

DE

L'ORIGINE DES LOIS,

DES ARTS ET DES SCIENCES.



DE
L'ORIGINE DES LOIS,
DES ARTS ET DES SCIENCES,
ET
DE LEURS PROGRÈS
CHEZ LES ANCIENS PEUPLES;

PAR

ANTOINE-YVES GOGUET.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée d'une Table raisonnée des matières; avec planches et tableaux.

TOME SECOND.

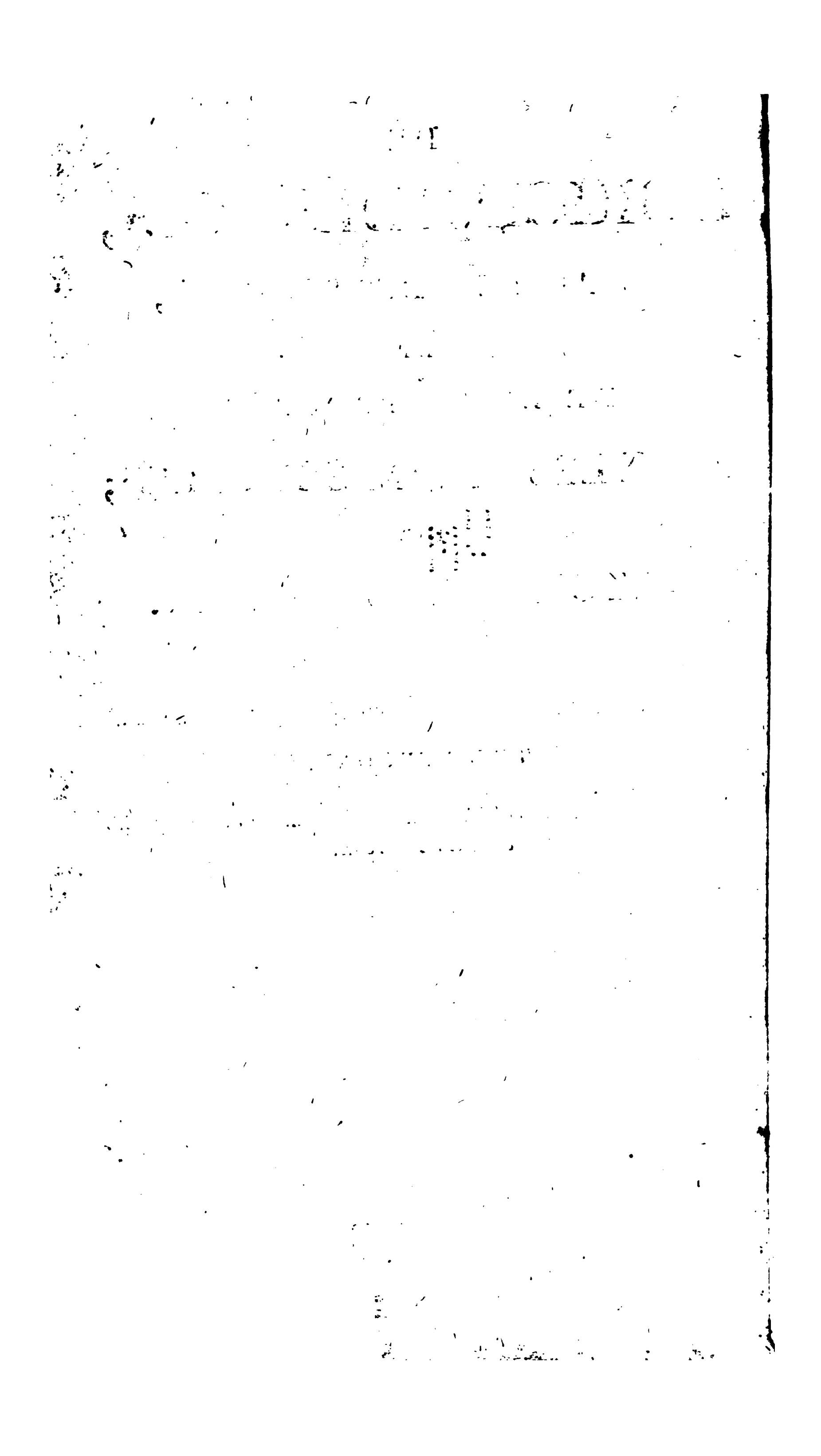
Depuis la mort de Jacob, jusqu'à l'établissement de la royauté chez les Hébreux.

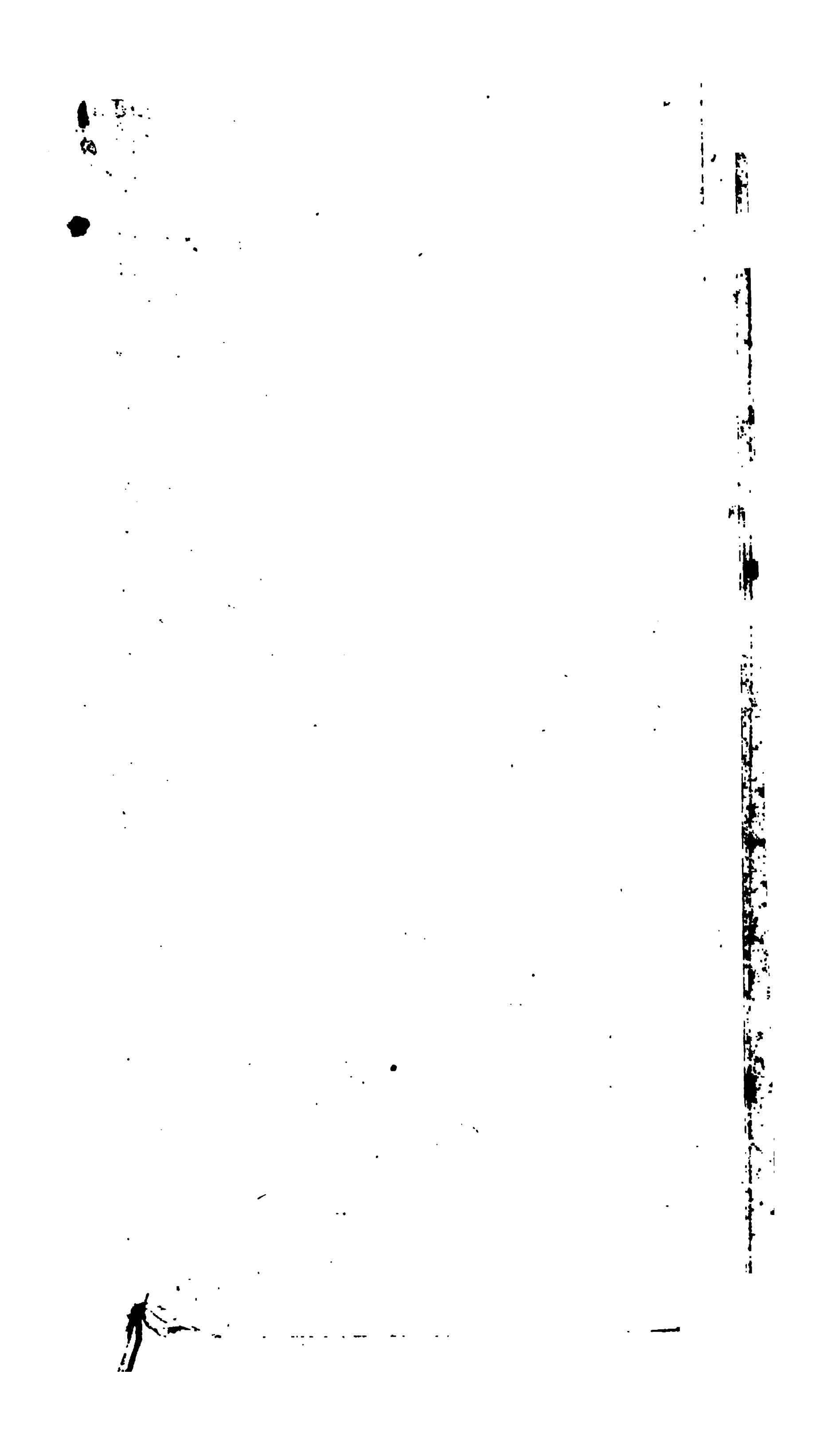
PARIS,

L. HAUSSMANN ET D'HAUTEL, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

RUE DE LA HARPE, N.° 80.

1809.





2817.	1187.	JEPHTE gouverne........
2823.	1181.	ABESAN.................
2830.	1174.	AHIALON................
2840.	1164.	ABDON..................
2842.	1162.	
2843.	1161.	
2848.	1156.	HELI...................
2851.	1153.	
2869.	1135.	*Prodiges* de SAMSON.
2872.	1132.	VIe *Servitude* sous les Phil
3317.	687.	
3319.	685.	
3334	670.	
3336.	668	
3347.	657.	
3356.	648.	
3361.	643.	AMON........... 2
3363.	641.	JOSIAS..........31
3369.	635.	
3378.	626.	
3380.	624.	
3388.	616.	
3394.	610.	JOACHAS........ 1mois.
		JOAKIM.........12 ans.
3398.	606.	
3404.	600.	
3405.	599.	JEKONIAS........3mois
3409.	595.	SEDECIAS. ......11 ans.
3410.	594.	NABUCHODONOSOR
3416.	588.	prend et brûle Jérusalem,
3435.	569.	emmène ses habitans et
3442.	562.	presque tous ceux de la
3444.	560.	Judée, captifs au-delà de
3448.	556.	l'Euphrate. Ainsi finit le
3466.	538.	royaume de Juda.
3468.	536.	Les Hébreux, délivrés par CYRUS, reviennent en Judée, sous la conduite de ZOROBABEL, et forment sous la protection des rois de Perse, une espèce de république dont le grand-prêtre étoit le c

Assyrie, profite de
unit à celui d'Assyri
ne...............
ment dit SARAC.
mpire Assyrien, es
, satrape de Babyl
ne, qui fut partagé
gne...............
t NABUCHODONO
ite par ce prince.
....
....
iture sainte BALTI
r CYRUS.
grande partie de l'A

7.
3.
0.
0.
2.
3.
8.
1.
9.
52.
8.

DE
L'ORIGINE DES LOIS,
DES ARTS ET DES SCIENCES,
ET
DE LEURS PROGRÈS
CHEZ LES ANCIENS PEUPLES.

SECONDE ÉPOQUE.

Depuis la mort de Jacob jusqu'à l'établissement de la royauté chez les Hébreux : espace d'environ 600 *ans.*

INTRODUCTION.

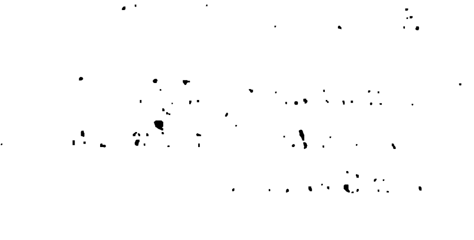
L'ESPACE de temps qui s'est écoulé depuis le déluge jusqu'à la mort de Jacob, étoit, sans contredit, la partie la plus ingrate de notre ouvrage. Il ne nous reste pas assez de faits, ni assez de détails historiques, pour se former une idée absolument nette de l'état du genre humain dans les premiers siècles. On n'a pas dû au reste s'en promettre davantage de l'enfance du monde ; c'est même plus qu'on n'en oseroit espérer de temps si éloignés. Malgré la disette de monumens, on peut toujours entrevoir les degrés par lesquels les peuples ont passé successivement pour se perfectionner.

Nous ne seront point exposés à de pareils inconvéniens dans les siècles dont je vais rendre compte. Quoique dans le nombre des faits qui se présentent, il y en ait encore plusieurs d'altérés par la fable, ils offrent cependant de très-[...]ides ressources à la curiosité. Il nous reste assez de détail

sur l'état où étoient la politique, les arts, les sciences, le commerce, la navigation et l'art militaire dans quelques parties de l'Asie et dans l'Europe.

La Grèce, dont jusqu'à présent il n'avoit presque point encore été question, va commencer aussi à fixer nos regards. A mesure que nous nous éloignons des siècles voisins du déluge, on voit les arts et les sciences s'introduire dans cette partie de l'Europe, et ses habitans sortir de la barbarie.

Le tableau de tous ces différens objets n'est point difficile à tracer. Les époques en sont connues, on peut les assigner; on peut enfin suivre aisément le progrès des peuples, déterminer assez exactement le dégré de leurs lumières, et apprécier leurs connoissances.



LIVRE PREMIER.

Du Gouvernement.

L'HISTOIRE de la haute Asie ne nous fournira dans le cours de l'époque présente aucune lumière sur la politique, les lois et la forme du gouvernement. Les événemens arrivés dans cette partie du monde pendant tout l'espace de temps qui va nous occuper, sont entièrement inconnus. L'histoire de l'Egypte n'est pas tout-à-fait aussi stérile dans ces mêmes siècles que celle de la haute Asie: elle nous sera de quelque ressource pour chacun des objets que je viens d'indiquer. Mais la Grèce nous dédommagera amplement du peu de secours dont l'Asie et l'Egypte vont être pour ce moment. L'histoire de cette partie de l'Europe fournit dans les siècles dont il s'agit maintenant, quantité d'événemens, de circonstances et de détails très-propres à nous instruire du progrès des lois et de la politique chez les différens peuples connus sous le nom de Grecs.

CHAPITRE PREMIER.

Des Babyloniens et des Assyriens.

ON a vu dans le premier volume de cet ouvrage que Ninus avoit réuni au trône d'Assyrie celui de Babylone. On y a vu aussi qu'à la mort de ce prince, le vaste empire formé par ses conquêtes, avoit passé entre les mains de Sémiramis son épouse. Depuis Ninias, fils et successeur de Sémiramis, jusqu'à Sardanapale, on trouve un vide étonnant dans l'histoire d'Assyrie et de Babylone. Il n'y a rien d'assuré dans la suite des rois qui ont occupé le trône pendant l'espace de plus de 800 ans. On nous a, il est vrai, conservé les noms de la plupart de ces monarques[1]. Mais cette liste a paru suspecte à quelques critiques. Ils ont prétendu y reconnoître plusieurs marques de suppositions[2]. Quoi qu'il en soit, comme

[1] EUSEB. Chron. L. II. — SYNCELL, p. 103, 108, 123, 147, 151, 165, 159, 165.

[2] On a prétendu remarquer dans cette liste donnée par Ctésias, quantité de noms qu'il pourroit bien

il ne reste aucun monument de ces princes [1], cette discussion est fort peu importante.

On attribue communément l'obscurité de leurs règnes à la mollesse et à l'indolence dans laquelle on accuse ces anciens monarques d'avoir vécu ; mais peut-être cette obscurité doit-elle être attribuée, moins à la nonchalance de ces princes, qu'à la tranquillité dont ils ont eu soin de faire jouir leurs peuples. Les vertus de la vie douce et paisible ne frappent pas de même que l'éclat des talens militaires. L'histoire ne se charge guères que des conquêtes et des révolutions célèbres, surtout lorsque les historiens parlent de pays qui ne les intéressent point. Nous ne connoissons l'histoire des anciens peuples que par les écrits des Grecs. Les Grecs, peuple inquiet et remuant, n'estimoient que les nations belliqueuses. Ils n'ont pas daigné écrire les règnes tranquilles des souverains de Ninive [2] : amateurs du merveilleux, ils ne trouvoient point dans l'histoire des monarques assyriens, de ces événemens brillans qui attachent l'esprit des lecteurs ; et frappent l'imagination des écrivains. Extrêmement prévenus d'ailleurs en faveur des Égyptiens, ils n'ont, pour ainsi dire, connu que ce peuple dans toute l'antiquité.

On doit juger cependant que les successeurs de Ninias n'étoient pas absolument tels qu'on nous les représente. Tous les historiens de l'antiquité avouent qu'on ne connoissoit point de monarchie qui eût subsisté aussi long-temps que celle des Assyriens [3]. Hérodote, celui de tous les écrivains qui donne le moins de durée à cet empire, convient cependant que les Assyriens ont été maîtres de l'Asie pendant 520 ans [4]. Il n'est parlé durant le cours de tant de siècles

empruntés du grec et du persan pour former un si long catalogue, *Sphœrus*, *Lampridès*, *Laosthénès*, *Dercylus*, sont des noms grecs. *Amyntas*, est un nom des rois de Macédoine. *Arius*, en est un des rois de Sparte. *Xercès*, *Armamitrès*, *Mithrœus*, sont des noms persans. *Sosarmus*, est le nom d'un roi des Mèdes, selon Ctésias même. Voy. le P. Montfaucon, *Hist. de Judith*, p. 127.

On pourroit cependant excuser Ctésias, sur ces noms grecs et persans qu'il donne à plusieurs rois assyriens, en disant qu'il avoit employé ces noms tels qu'il les avoit trouvés dans les ar[...] traduit de l'assyrien en persan. On pourroit dire aussi que peut-être il les a traduits lui-même en grec, et les a exprimés par d'autres noms qui lui auront paru équivalens. Combien d'écrivains ont pris la même liberté ? Sans parler des Grecs et des Latins, l'histoire écrite par M. de Thou, fourniroit seule plusieurs exemples de noms tellement déguisés, qu'à peine peut-on les reconnoître.

[1] Voy. notre Dissertation sur les antiquités des Babyloniens, des Assyriens, etc. à la fin du 3e. volume.

[2] Diod. l. II, p. 136.

[3] *Ibid*. p. 137. — Dion. Halicarn. l. I, p. 2.

[4] L. I, n. 95.

d'aucune révolution. Cet empire se seroit-il maintenu pendant un si long espace de temps sans troubles et sans révolutions, si les rois qui le gouvernoient eussent été entièrement perdus de débauches et abymés dans la mollesse ? Ils ne s'occupèrent vraisemblablement que du soin de gouverner leurs peuples en paix; c'est par cette raison que les historiens grecs n'ont pas daigné en parler, ils ne trouvoient rien de remarquable à en rapporter [1]. Est-ce un titre néanmoins pour mépriser ces princes ? Sont-ce toujours les inclinations guerrières d'un monarque qui font le bonheur de ses sujets ? Quoi qu'il en soit au surplus, il faut nécessairement perdre de vue les Babyloniens et les Assyriens pendant tout l'espace de temps que nous allons parcourir dans cette seconde époque de notre ouvrage.

CHAPITRE SECOND.

Des peuples de la Palestine et de l'Asie mineure.

Nous sommes mieux instruits des événemens arrivés durant les mêmes siècles dans cette partie de l'Asie que baigne la Méditerranée. On a vu dans le volume précédent, que peu de temps après le déluge, la Palestine et les environs du Jourdain étoient habités par des nations policées qui cependant, à l'exception des Sidoniens, n'ont joué aucun rôle dans l'histoire. La plupart de ces peuples furent détruits par Josué, lorsqu'il fit la conquête de la Palestine. Il n'y eut que ceux auxquels les Grecs ont donné le nom de Phéniciens, qui se conservèrent. Nous les ferons connoître plus particulièrement, lorsque nous parlerons de l'état du commerce et de la navigation dans les siècles qui nous occupent présentement.

L'histoire de l'Asie mineure qui, jusqu'à ce moment, n'a pu rien fournir à notre travail, présente aussi des objets très-dignes d'attention. Il s'est élevé dans cette partie du monde plusieurs États dont il est très-souvent question dans l'histoire ancienne. Les Lydiens, les Troyens, les Phrygiens sont des peuples très-connus. Il est vrai, qu'à l'exception des Troyens, ces monarchies, dans les siècles dont nous parlons, n'étoient pas fort considérables. Aussi nous y arrêterons-nous peu.

[1] Dorn. l. II, p. 136.

A l'égard des Troyens, leur empire étoit d'une assez grande étendue. Plusieurs provinces en relevoient. La côte maritime de l'Hellespont étoit en entier dans leur dépendance [a]. Tous les écrivans de l'antiquité s'accordent à donner une grande idée de la puissance de Priam [b]. Troye, la capitale de ses États étoit une ville considérable; son royaume d'ailleurs paroît avoir été très-florissant. Mais on ne sait rien de particulier sur la manière dont il étoit gouverné. On ignore quelles en pouvoient être les lois. Ce que l'on en peut dire de plus certain, c'est que la couronne y étoit héréditaire [1].

Le trône étoit aussi héréditaire dans les autres royaumes de l'Asie mineure. La manière dont on raconte que Gordius, qu'on doit regarder comme la tige des rois de Phrygie, parvint à la royauté, présente un de ces événemens qui dans les premiers temps auront donné naissance au gouvernement monarchique.

Les Phrygiens, comme tous les autres peuples, furent quelque temps sans aucune forme de gouvernement. Lassés des malheurs auxquels leurs dissensions domestiques les exposoient journellement, ils consultèrent l'oracle pour savoir quelle en seroit la fin. La réponse fut que le seul moyen d'arrêter le cours des maux qui les désoloient, étoit de se choisir un roi. Les Phrygiens voulurent savoir sur qui devoit tomber leur choix. L'oracle leur commanda d'élever sur le trône le premier qu'ils rencontreroient allant sur une charrette au temple de Jupiter. A peine eurent-ils reçu cette réponse, qu'ils rencontrèrent Gordius. Sur le champ ils le proclamèrent roi [c]. Gordius, en mémoire de cet événement, consacra à Jupiter la charrette sur laquelle il étoit monté lors de son élévation au trône. Le nœud qui en attachoit le joug au timon, étoit si adroitement fait, qu'on ne pouvoit dé-

[a] Achille, dans l'Iliade, dit que par mer il a pris douze villes de l'empire troyen, que par terre il s'est rendu maître de onze, l. IX, v. 328.

[b] La description qu'Achille fait à Priam lui-même, de l'étendue de l'empire troyen, en donne une très-grande idée. Iliad. l. XXIV, v. 543, etc.

L'épithète que Virgile donne à Priam, est aussi une marque qu'on regardoit ce prince comme le plus puissant monarque qui régnât alors dans l'Asie mineure.

. . . *Tot quondam populis, terrisque superbum Regnatorem Asiæ.*

Æneid. l. II, v. 556.

Strabon qualifie Priam de roi des rois, l. XIII, p. 889.

Diod. l. IV, p. 318 etc.

[c] Arrian. l. II, [illegible] — Ælian. de [illegible] l. [illegible], p. 86.

Arrien se trompe et rapporte à Midas ce qu'on vient de lire sur Gordius. La plus grande partie des écrivains s'accorde à reconnoître Gordius pour le premier roi de Phrygie.

couvrir ni où il commencoit ni où il finissoit. C'est ce nœud si connu dans l'antiquité sous le nom de *nœud gordien*. L'oracle avoit déclaré que celui qui pourroit le délier auroit l'empire de l'Asie[1].

Après Gordius, son fils Midas monta sur le trône, l'an 1428 avant J. C. [2]. L'histoire, ou plutôt la fable débitée sur le compte de ce prince, est trop connue pour que je m'y arrête. Ce fut Midas qui établit dans la Phrygie les cérémonies du culte public que l'on y rendit depuis son règne à la divinité. Il tenoit d'Orphée la connoissance de ces pratiques religieuses[3]. L'histoire remarque que ces sentimens de religion qu'il sut inspirer à ses peuples, contribuèrent plus à affermir son autorité, que la puissance de ses armes[4].

Voilà tout ce que l'histoire de l'Asie peut fournir sur l'objet qui nous occupe présentement. Les maximes, les lois politiques et civiles des peuples dont nous venons de parler, nous sont absolument inconnues. On ne peut même s'en former aucune idée. Les secours nous manquent entièrement. Il en faut cependant excepter les Lydiens. Hérodote nous apprend que leurs lois étoient lesmêmes que celles des Grecs[5].

Si nous voulions arrêter nos regards sur le peuple hébreu, nous trouverions abondamment de quoi nous dédommager de la disette où nous laissent les autres nations de l'Asie. Depuis la sortie d'Egypte, les Israélites commencèrent à se former en corps de nation, séparée, par ses lois et ses usages, de tout le reste de la terre; nation qui subsiste encore aujourd'hui; nation qui, quoique dispersée dans toutes les contrées de l'univers, se gouverne encore par ses coutumes particulières. Les lois politiques et civiles des Hébreux nous sont parfaitement connues. Elles le sont même trop pour s'arrêter à en retracer le tableau. D'ailleurs on ne doit faire aucune comparaison entre la forme du gouvernement établi par Moïse, et les autres espèces de gouvernemens dont l'histoire présente des exemples. Le peuple hébreu a eu l'avantage unique d'avoir spécialement Dieu pour monarque et pour législateur. C'étoit de Dieu même que cette nation avoit reçu ses lois. C'étoit enfin l'Etre suprême qui avoit daigné prescrire les cérémonies du culte qu'il vouloit que les Israélites lui rendissent. On ne doit donc faire aucune comparaison entre les lois de ce peuple, lois dictées par la sagesse

[1] ARRIAN. *loco* cit. p. 87.

[2] Voy. les Mém. de l'acad. des Inscriptions, tom. IX, p. 126. — EUSEB.

[3] CONON. *apud* Phot. Narrat. I, p. 424. — JUSTIN. l. XI, c. 7. — OVID. Metam. l. XI, v. 93.

[4] CONON, Justin. *loco* cit.

[5] L. I, n. 94.

même, et celles que pouvoient suivre les autres nations. Les seuls préceptes du décalogue renferment plus de vérités sublimes et de maximes essentiellement propres à faire le bonheur des hommes, que tous les écrits de l'antiquité profane n'en peuvent fournir. Plus on médite les lois de Moïse, et plus on y aperçoit de lumière et de sagesse : caractère infaillible de divinité qui manque à tous les ouvrages des hommes, dans lesquels, lorsqu'on veut les approfondir, on trouve toujours de très-grandes défectuosités. D'ailleurs les lois de Moïse ont seules l'avantage inestimable de n'avoir subi aucune des révolutions communes à toutes les lois humaines, auxquelles on a toujours été obligé de retoucher souvent, soit pour y changer, soit pour y ajouter, soit pour en retrancher quelque chose. On n'a jamais rien changé, rien ajouté, ni retranché aux lois de Moïse, exemple unique, et d'autant plus frappant, qu'elles subsistent en leur intégrité depuis plus de 3000 ans. Si Moïse n'eût pas été le ministre de Dieu, il n'auroit pu, quelque génie qu'on veuille lui supposer, tirer de son propre fonds des lois qui reçurent toute leur perfection à l'instant même de leur naissance ; des lois qui pourvoient à tout ce qui peut arriver dans la suite des siècles, sans qu'il ait été nécessaire d'y apporter de changement, ni même de modification ; c'est ce qu'aucun législateur n'a jamais fait, et ce que Moïse lui-même n'auroit pu faire, s'il eût écrit simplement comme homme, et que l'Être suprême ne l'eût pas inspiré[1].

J'observerai au surplus que l'alliance passée dans le désert entre Dieu et les Israélites, peut être regardée comme un modèle des formalités qu'on observoit anciennement pour contracter ces sortes d'engagemens.

De toutes les cérémonies usitées anciennement dans les alliances solennelles, l'effusion du sang paroît avoir été la plus importante et la plus universelle. S. Paul dit que Moïse ayant fait réciter devant tout le peuple, le livre dans lequel étoient écrites les conditions de l'alliance que Dieu contractoit avec les Hébreux, prit du sang des veaux et des boucs mêlé avec de l'eau, qu'il y trempa de la laine teinte en écarlate et de l'hysope, dont il fit une espèce d'aspersoir ou de goupillon, et qu'il en jeta sur le livre et sur tout le peuple, en disant : « C'est le sang de l'alliance que Dieu a contractée « avec vous[2]. »

[1] Voy. [illegible] [illegible] sur l'existence de Dieu, chap. [illegible] 6, 7, 8, 9. — Et [illegible] [2] [illegible]

L'histoire profane nous fournit une preuve également marquée de cet ancien usage, qui regardoit l'effusion du sang comme le sceau de toutes les alliances solennelles qu'on contractoit. Hérodote en parlant du traité de paix conclu entre les Mèdes et les Lydiens, par Cyaxare et par Alyattes, observe que chez ces peuples, outre les autres cérémonies qui leur étoient communes avec les Grecs, les parties contractantes étoient dans l'usage de se faire des incisions aux bras, et de sucer mutuellement le sang qui en découloit[1].

On retrouve jusques chez les Sauvages un exemple de ces anciennes cérémonies, usitées dans les traités de paix et d'alliance. Les Espagnols en 1643 firent un traité de paix avec les Indiens du Chily. On a conservé la mémoire des formalités qu'on pratiqua lors de la ratification. Il est dit que les Indiens tuèrent plusieurs moutons : on teignit dans leur sang un rameau de canellier ; que le député des Caciques remit entre les mains du général Espagnol en signe de paix et d'alliance[2].

Quant à la manière de constater les alliances, l'usage étoit alors qu'on écrivît deux exemplaires des contrats que l'on passoit. On enveloppoit, on entouroit de cordelettes un de ces exemplaires, et on le cachetoit du sceau des parties contractantes. L'autre n'étoit ni enveloppé, ni scellé, il restoit à découvert, afin qu'on pût y avoir recours dans l'occasion. Les ordres que Moïse reçut de Dieu au sujet des tables de la loi, et la manière dont ce législateur les exécuta, prouvent l'usage où l'on étoit alors d'avoir deux exemplaires des contrats qu'on passoit. Les tables de la loi que Moïse reçut sur le mont Sinaï, étoient l'exemplaire authentique où l'Eternel avoit les conditions de l'alliance qu'il faisoit avec son peuple ; Dieu ordonna qu'on mît dans l'arche ces deux tables[3] ; Moïse eut soin en même temps d'écrire un double de ces mêmes commandemens, et il fit mettre cet écrit à côté de l'arche[4], afin qu'on pût le consulter, et en tirer facilement des copies[5].

Des formalités approchantes avoient lieu sans doute, à l'égard des contrats particuliers, chez tous les peuples auxquels l'écriture alphabétique étoit alors connue. On peut en comparant la pratique dont je viens de parler, avec celles

le P. CALMET. *loco* cit. et t. 11, p. 52. et 223.

[1] L. 11, n. 74.

[2] Voyage de FRÉZIER, p. 73.

[3] Exod. c. 25, v. 16.

[4] Deut. c. 31, v. 26.

[5] Voy. le Comment. du P. CALMET, et sa Dissertation sur la forme des anciens livres.

que j'ai dit, dans le premier volume de cet ouvrage, avoir été usitées originairement [1], sentir la différence que l'écriture alphabétique avoit introduite par rapport aux mesures qu'on prenoit pour la sûreté des actes et des contrats chez les nations policées.

CHAPITRE TROISIÈME.

Des Egyptiens.

J'ai exposé dans le premier volume de cet ouvrage l'origine et la constitution du gouvernement chez les Egyptiens ; mais je ne suis entré dans aucun détail sur les règnes et sur la personne des monarques qui ont occupé le trône dans les siècles dont il étoit alors question. Il n'en sera pas de même présentement. Le règne de Sésostris, par lequel commence cette seconde partie de l'histoire d'Egypte, est une époque trop remarquable, pour ne pas faire connoître particulièrement un monarque si célèbre dans l'antiquité. Sésostris est de tous les souverains de l'Egypte celui dont les actions ont été les plus grandes et les plus mémorables [2]. Il s'est également signalé dans la paix, dans la guerre et dans les arts. Ce prince monta sur le trône l'an 1659 avant J. C. [a].

Sésostris étoit né avec toutes les qualités qui peuvent former un grand monarque. L'éducation qu'il reçut étoit très-propre à seconder ces heureuses dispositions. On dit que le roi son père fit amener à la cour tous les enfans mâles nés en Egypte le même jour que son fils [b]. Il leur fit donner à tous, sans excepter le jeune prince, une éducation parfaitement égale et conforme. On les endurcissoit aux travaux et à la fatigue par toutes sortes d'exercices. On ne leur donnoit point à manger qu'ils n'eussent auparavant fourni à pied une carrière considérable [c]. Telle fut l'éducation de Sésostris et

[1] Liv. 2, chap. 1, p. 40, etc.

[2] Diod. l. 1, p. 62.

[a] J'ai suivi pour le règne de Sésostris, la chronologie du P. Tournemine. Voy. ses Dissertations *ad calcem Menochii*, in-fol. Paris. 1719, Dissertation 5.

[b] Diod. l. 1, p. 62.

Les *Natchez*, nation de l'Amérique méridionale, pratiquent à l'égard de l'héritier présomptif de la couronne le même usage. Lettr. édif t. xx, p. 202.

[c] Diodore dit, cent quatre-vingts stades, nombre incroyable, à prendre comme à l'ordinaire vingt-quatre stades pour une lieue ; car il en résulteroit une course de sept lieues et demie. Mais on sait que l'évaluation et la me-

de ses compagnons ; l'histoire ajoute qu'ils lui demeurèrent attachés inviolablement, et que ce fut parmi eux que ce prince choisit les principaux officiers de l'amée qu'il leva pour ces grandes expéditions[1]. Ils étoient alors, dit-on, au nombre de 1700[2]. Arrêtons-nous un moment sur ce fait.

Diodore ne marque point le nombre des enfans mâles nés en Egypte le même jour que Sésostris ; mais il donne lieu de conjecturer, en disant que lorsque ce monarque commença ses conquêtes ils étoient encore au nombre de 1700. Car on ne peut pas présumer qu'il ne fût né en Egypte que 1700 enfans mâles le même jour que Sésostris, et on doit encore moins supposer, qu'au cas qu'il n'en fût né que 1700, ils fussent tous parvenus à un âge mur : Sésostris ne devoit avoir guères moins de 40 ans quand il entreprit son expédition, puisqu'il y fut déterminé par les conseils de sa fille Amyrtée[3]. Or l'expérience nous apprend que de mille enfans qui naissent en même temps, il n'en reste au bout de quarante ans qu'un peu plus du tiers[4]. Ainsi pour qu'il restât encore 1700 compagnons de Sésostris, lors de son expédition, il auroit fallu que le nombre des enfans mâles nés en Egypte le même jour que ce prince, montât à plus de 5000, et ce fait ne me paroît avoir aucune vraisemblance.

On a observé en effet qu'il naît à peu près autant de garçons que de filles. La totalité des enfans nés en Egypte le même jour que Sésostris, monteroit donc à plus de 10,000. Quelque peuplée que puisse avoir été anciennement cette contrée, comment se persuader qu'elle l'ait été assez pour qu'il y pût naître chaque jour plus de dix mille enfans ? On peut même, par une comparaison sur ce qui arrive de nos jours en France, rendre cette proposition très-sensible.

En examinant le nombre des enfans qui naissent à Paris dans le cours d'une année, on voit, par exemple, qu'en 1750 il montoit à 23104[5]; ce qui donne 63 ou 64 enfans par jour. Nous venons d'observer qu'il naissoit à peu près

sure des stades, étoit aussi différente et aussi équivoque chez les anciens que la mesure des milles et des lieues parmi les modernes. On sait qu'il y avoit de petites stades d'onze cent onze au degré ; alors cent quatre-vingts stades, en comptant deux mille deux cent quatre-vingt-deux toises par lieue, de vingt-cinq au degrés, font quatre lieues et quelques toises. Cette évaluation rend le fait dont parle Diodore un peu moins incroyable.

[1] Diod. p. 64.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Journal des savans, août 1666. art. 1. — Tables de M. Dupré de S. Maur, rapportées au 2e. tome de l'Hist. nat. du cabinet du roi par M. de Buffon, p. 590 et suiv.

[5] Mercure de France, Janvier 1751.

autant de garçons que de filles : ainsi on peut évaluer le nombre des enfans mâles qui naissent chaque jour à Paris à 32 ou 33. Paris contient environ sept cent mille ames[1]. Mais il faut ôter sur ce nombre les moines, les religieuses, les ecclésiastiques, les vieillards, les enfans, et enfin cette quantité immense de gens de toute espèce qui gardent le célibat. Je ne crois pas trop m'avancer, en réduisant à quatre cent mille ames tout au plus le nombre des personnes en état d'avoir des enfans. On a vu qu'il ne naissoit à Paris que 32 ou 33 enfans mâles par jour. Nous pouvons, d'après ce calcul, estimer le nombre de ceux qui pouvoient naître en Egypte, d'autant mieux que les Egyptiens ne pouvoient épouser qu'une femme [2].

Suivant les recherches les plus exactes, l'Egypte contenoit sous ses premiers rois vingt-sept millions d'habitans[3]. Tout le monde se marioit chez ces peuples ; les femmes y étoient prodigieusement fécondes[4] ; et l'on étoit obligé d'élever tous les enfans, même ceux qui venoient de commerces illcites [5]. C'est pourquoi afin de rendre le rapport que je veux établir, plus sensible, et faire une espèce de compensation, je calculerai la quantité d'enfans qui pouvoit naître chaque année en Egypte, d'après ces vingt-sept millions d'habitans, que je veux bien supposer être le nombre des personnes en état d'avoir des enfans, et quelque avantageuse que cette supposition soit à l'Egypte, il s'en faudra cependant de beaucoup que nous approchions du nombre que demandent nécessairement les dix-sept cents compagnons de Sésostris.

En effet, en supposant même dans l'Egypte vingt-sept millions d'habitans en état d'avoir des enfans, il résulte des observations dont je viens de rendre compte, qu'il ne pouvoit naître par jours que 4320 enfans, nombre bien éloigné des 10000 auxquels nous conduiroit nécessairement le rapport de Diodore. Il s'en faut donc plus de moitié que nous ne nous retrouvions au pair. Il faudroit pour cela supposer plus de soixante millions d'habitans dans l'Egypte, nombre trop excessif, pour qu'on puisse jamais l'admettre. J'espère qu'on me pardonnera cette petite digression. Je reviens à Sésostris.

Ce monarque fut à peine monté sur le trône, qu'il s'occupa des moyens de rendre l'Egypte plus florissante et plus

[1] Voy. le Diction. de la Martinière, au mot *Paris*.

[2] Herod. l. II, n. 92.

[3] Mém. de Trévoux. Janvier, 1752. p. 32.

[4] Strabo, l. v, p. 1018. — Voyez aussi les notes *ad hunc loc.*

[5] Diod. l. I, p. 31.

redoutable qu'elle ne l'avoit encore été. Son ambition ne se proposoit pas moins que la conquête de l'univers. Mais avant que d'exécuter ses vastes projets, il commença par corriger et perfectionner la discipline intérieure de son royaume. Je parlerai en son lieu de ses grandes expéditions et de ses règlemens militaires. Nous ne devons envisager présentement Sésostris que comme législateur. Ses établissemens politiques doivent faire notre unique objet.

J'ai dit ailleurs que de toute antiquité l'Egypte étoit partagée en plusieurs provinces [1]. Les auteurs anciens en conviennent; mais on ne voit point quel en étoit précisément le nombre avant Sésotris. Ce prince le fixa à trente-six. Il divisa toute l'Egypte, disent les anciens historiens, en trente-six *nomes* ou départemens [2], dont il confia l'intendance à autant de personnes sur lesquelles il pouvoit compter. Ils levoient les deniers du prince, et régloient toutes les affaires qui se présentoient dans l'étendue de leur département [2].

Sésostris partagea encore, suivant Hérodote, tout le territoire de l'Egypte en autant de portions qu'il y avoit d'habitans. Chacun eut une égale portion de terre, à la charge de payer par an une certaine redevance. Si l'héritage de quelqu'un se trouvoit diminué ou altéré par le Nil, il alloit trouver le roi, et exposoit le dommage qu'il avoit souffert. Le roi faisoit mesurer l'héritage pour connoître de combien il étoit diminué, et proportionnoit le tribut à la quantité de terrain qui restoit au propriétaire [3].

De toutes les institutions politiques attribuées à Sésostris, la plus remarquable, à mon avis, est la distribution qu'il fit de tous les sujets en différentes classes ou états [4]. On comptoit en Egypte sept ordres différens qui tiroient leurs noms de la profession que chaque ordre exerçoit [5]. Par cet établissement les différentes professions de chaque membre de l'Etat étoient séparées et distinguées les unes des autres. Il n'étoit point permis aux Egyptiens de s'adonner indifféremment à la profession pour laquelle ils se sentoient le plus de penchant. Le choix n'en étoit point remis à leur disposi-

[1] Prem. vol. liv. 1, p. 67.

[2] Diod. l. 1, p. 64.

Le terme de *nome*, consacré à désigner les différens cantons de l'Egypte, est un terme inventé par les Grecs, lorsqu'ils s'en furent rendus maîtres sous Alexandre. Les Romains nommèrent par la suite ces mêmes départemens, *préfectures*, lorsqu'ils eurent réduit l'Egypte sous leur obéissance au temps d'Auguste.

[2] Diod. l. 1, p. 64.

[3] L. II, n. 109.

[4] Arist. Polit. l. VII, c. 10 *init.* Dicæarchus *apud* Schol. Apollon. Rhod. l. VI, v. 273.

[5] Herod. *l.* II, n. 163.

tion. Les enfans étoient obligés d'embrasser la profession de leurs pères [1]. On punissoit même grièvement quiconque la quittoit pour en embrasser une autre [2]. Nous aurons encore occasion de parler de cette institution politique. Je réserve aussi pour l'article de la guerre les lois militaires publiées par Sésostris. Les Egyptiens attribuoient à ce prince la plupart des ordonnances concernant les troupes et la discipline des armées [3].

Sésostris a été mis au nombre des plus fameux législateurs [4]. Les Egyptiens, pour marquer combien ce prince possédoit parfaitement la science du gouvernement, disoient qu'il avoit été instruit par Mercure dans la politique et dans l'art de régner [5]. Ils conservèrent toujours pour sa mémoire la plus grande vénération, on en va juger par le fait que nous allons rapporter.

Lorsque l'Egypte, bien des siècles après Sésostris, fut tombée sous la domination des Perses, Darius, père de Xerxès, voulut faire mettre sa statue au-dessus de celle de ce prince. Le grand-prêtre de la part de tout le collége assemblé sur ce sujet, s'opposa au dessein de Darius, lui représentant qu'il n'avoit pas encore surpassé les actions de Sésostris. Darius ne fut point choqué de la liberté du grand-prêtre [6]. Il répondit seulement qu'il s'efforceroit d'atteindre à la gloire de ce héros, s'il atteignoit au nombre de ses années [7].

Sésostris mourut après un règne de 33 ans [8]; son fils lui succéda [9]. Les historiens s'accordent à dire qu'il ne fit rien de remarquable [10]. Il est cela de commun avec les autres monarques qui occupèrent le trône d'Egypte depuis Sésostris jusqu'à Bochoris, dont le règne tombe à l'an 762 avant J.-C. On ne connoît pas bien positivement les noms, et moins encore les actions de la plupart de ces princes. L'Egypte ne fournira donc rien à nos recherches pendant une longue suite de siècles.

[1] Plato in Tim. p. 1044. — Isocrat. in Busirid. p. 328, 329. — Diod. l. I, p. 86.

[2] Diod. loco cit.

[3] Diod. l. I, p. 106.

[4] Ælian. Var. Hist. l. XII, c. 4.

[5] Arist. Polit. l. VII, c. 10. — Diod. l. I, p. 105, 106.

[6] Herod. l. II, n. 110. — Diod. l. I, p. 68.

[7] Diod. ibid.

[8] Diod. l. I, p. 69.

[9] Idem. ibid. — Herod. l. II, n. 111.

[10] Id. ibid.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De la Grèce.

Je ne rappellerai point ce que j'ai dit dans la première époque de cet ouvrage sur l'état des anciens habitans de la Grèce. On y a vu à quel point ils étoient originairement barbares et grossiers. On n'aura pas oublié que cette partie de l'Europe a dû les premières connoissances, dont elle a joui, à des étrangers qui, sortant de l'Egypte, y formèrent un empire fort étendu, mais dont la durée fut très-courte. Successivement d'autres colonies passèrent dans la Grèce. Je ne me suis pas, il est vrai, beaucoup étendu sur ces premiers établisemens. Marquer leur époque, et indiquer les noms de ceux qui en avoient été les auteurs, étoit tout ce qu'il y avoit à en dire.

Ces premières colonies n'avoient point, ou presque point civilisé les Grecs. Ces peuples n'ont commencé à se policer que vers les siècles qui nous occupent présentement. Cet heureux changement a été l'ouvrage des nouvelles colonies qui passèrent alors de l'Egypte et de la Phénicie dans la Grèce. Les conducteurs de ces dernières peuplades apprirent aux anciens habitans du pays à mettre plus de règle et plus de police dans leurs sociétés. Ils fondèrent différens royaumes qui ont subsisté long-temps avec éclat. Nous allons en parcourir l'histoire, suivant l'ordre des temps et l'importance des matières.

ARTICLE PREMIER.

Athènes.

J'ai touché dans le volume précédent l'origine du royaume d'Athènes. J'ai remarqué alors que l'Attique n'avoit point été exposée aux mêmes mouvemens[1] que les autres cantons de la Grèce[1]. Ses habitans néanmoins n'avoient point profité de la tranquillité dont ils avoient joui, pour travailler à se policer. Les Athéniens restèrent long-temps barbares et sauvages,

[1] Prem. vol. l. 1, p. 80.

ignorant les arts les plus nécessaires, vivant sans lois et sans discipline. L'Attique n'étoit rien avant la fondation d'Athènes.

Cette ville si fameuse, à qui l'Europe entière doit l'origine de ses lois, de ses arts et de ses sciences; Athènes, le siége de la politesse et de l'érudition, le théâtre de la valeur et de l'éloquence l'école publique de tous ceux qui ont aspiré à la sagesse, Athènes plus fameuse par l'esprit de ses habitans, que Rome par ses conquêtes, doit sa fondation à Cécrops, originaire de Saïs ville de la Basse Egypte [1].

Cécrops aborda dans l'Attique 1582 ans avant l'ère chrétienne [2]. Il fut bien accueilli d'Actée qui régnoit alors dans ce canton. Ce prince lui donna même sa fille en mariage, et après la mort d'Actée, Cécrops lui succéda [3]. Dès qu'il fut monté sur le trône ' il travailla à policer ses sujets en leur faisant connoître les avantages de vivre en société. Lorsque Cécrops passa dans l'Attique, cette partie de la Grèce étoit en proie aux ravages et aux incursions des pirates et des brigands. Les peuples de la Béotie, qu'on nommoit alors OEones, désoloient ce pays par des courses continuelles [4]. Les Cariens, du côté de la mer, ne cessoient d'en piller les côtes [5]. Cécrops fit envisager à ses nouveaux sujets que le seul moyen de résister à de pareilles violences étoit de se rassembler et de réunir leurs forces. Il leur enseigna à bâtir des maisons, et fonda une ville qu'il nomma de son nom Cécropie [6]: afin même de mettre son nouvel établissement entièrement en sûreté, il bâtit une forteresse sur la hauteur, où depuis on éleva le temple de Minerve [7]. Telle est l'époque de la naissance d'Athènes.

Le nom de cette ville est devenu très-fameux dans l'histoire ancienne, par un événement que la fable a étrangement défiguré, mais qui mérite cependant d'être rapporté, eu égard au changement remarquable qu'il occasionna dans la forme du gouvernement.

L'antiquité disoit donc que Cécrops en bâtissant les murs d'Athènes, vit sortir tout-à-coup de terre un olivier et une fontaine. Surpris de ces prodiges, il envoya à Delphes de-

[1] DIOD. l. I. p. 33.—AFRICAN. apud Euseb. Præpar. Evang. l. X, c. 10, p. 491.

[2] MARM. OXON. Ep. 1.

[3] APOLLOD. l. III, p. 192.—PAUS. l. I, c. 2.

[4] PHILOCOR. apud STRABO, l. IX, p. 609.

[5] Id. *Ibid.*

[6] APOLLOD. l. III, p. 192.—PLIN. l. VII, sect. 57, p. 413.

[7] THUCYD. l. II, p. 110.—PLIN. *loco cit.* Anonym. de incredib. c. 1, p. 85.—VALER. MAXIM. l. V, c. 3. Exem. n. 3, p. 465.

mander à Apollon ce qu'ils signifioient, et ce qu'il y avoit à faire. L'oracle répondit que Minerve désignée par l'olivier, et Neptune par l'eau, prétendoient réciproquement au droit de nommer la ville qu'on bâtissoit, et que c'étoit au peuple à décider ce différent. Sur cette réponse Cécrops assembla tous ses sujets, hommes et femmes; car les femmes alors avoient droit de suffrage dans les délibérations publiques. Minerve ne l'emporta que d'une voix, et ce fut, dit-on, celle d'une femme [a].

Peu de temps après l'Attique ayant été ravagée par les eaux, les Athéniens s'imaginèrent que c'étoit Neptune irrité qui se vengeoit. Pour l'apaiser on résolut de punir les femmes de la préférence qu'elles avoient fait obtenir à Minerve; il fut décidé qu'à l'avenir elles ne seroient plus admises dans les assemblées, ni qu'aucun enfant ne porteroit désormais le nom de sa mère [b].

Quelques anciens ont avancé que Cécrops avoit bâti douze villes, ou, pour parler plus juste, douze bourgs [1]. Mais il me paroît plus vraisemblable de rapporter la fondation de ces douze villes, ou bourgs à Cécrops II, septième roi d'Athènes. C'est le sentiment de plusieurs critiques modernes très-estimés [2]. Il n'eût pas été praticable dans ces premiers siècles de fonder douze villes en même temps. C'étoit beaucoup à Cécrops de pouvoir en former une, avec un peuple aussi grossier qu'étoient alors les Athéniens. Ce qu'on peut présumer, c'est que la fondation d'Athènes ne tarda pas à être suivie de celle de quelques autres villes ou bourgades. Nous sommes d'autant plus autorisés à le croire, que les Athéniens étoient regardés comme les premiers peuples de la Grèce qui eussent établi des cités et des métropoles [3].

Un des premiers soins de Cécrops fut l'institution d'un

[a] VARRO apud August. de civit. Dei, l. XVIII, c. 9.

Nous ne devons pas être surpris que dans ces premiers temps les femmes, chez les Grecs, fussent admises dans les assemblées publiques, et y eussent droit de suffrage. Elles jouissoient du même avantage chez plusieurs autres nations de l'antiquité. Les femmes étoient admises chez nos ancêtres dans les assemblées de la nation, et on n'y prenoit aucune résolution sans leur avis. Il en étoit de même chez les anciens peuples de la Germanie. PLUT. t. II, p. 246. C. — TACIT. de Morib. Germ. n. 8. — POLYÆN. Strat. l. VII, c. 50.

[b] VARRO apud August. *loco cit.*

On peut voir les différentes explications qu'ont données de cette fable historique, VOSSIUS de Idol. l. I, c. 15. Le P. TOURNEMINE, Trévoux, Janvier 1708. L'abbé BANNIER, Explicat. des fables, t. IV, p. 20.

[1] PHILICOR. apud Strab. l. IX, p. 609.

[2] MEURS. de Regn. Athen. l. II, c. 14. — POTTER, Archæol. Gr. l. I, c. 2, p. 7.

[3] STEPHAN. *voce* Ἀθῆναι, p. 28.

culte public rendu solennellement à la divinité. Il s'appliqua à régler les cérémonies de la religion. Ce n'est pas que les premiers habitans de la Grèce n'eussent déjà une sorte de culte ; mais il paroît qu'ils n'avoient pas des idées bien claires et bien distinctes de la divinité, et des hommages qui lui sont dus [1]. On doit donc regarder Cécrops comme le premier qui ait donné une forme certaine à la religion des Grecs [2]. Pausanias dit que ce prince avoit réglé le culte des Dieux et les cérémonies religieuses avec beaucoup de sagesse [3]. Il apprit aux Grecs à appeler Jupiter le dieu suprême, ou plutôt le *Très-haut* [4]. Il fit dresser le premier un autel à Athènes [5], et défendit qu'on sacrifiât aux Dieux rien qui fût animé [6].

Pour assurer les fondemens de son nouvel établissement, et achever de policer ses sujets, Cécrops travailla à leur donner des lois. La première et la plus importante fut celle du mariage [6]. Avant Cécrops les Grecs n'avoient aucune idée de l'union conjugale. Ils assouvissoient indistinctement leur brutalité. Les enfans qui provenoient de ces commerces déréglés ne pouvant jamais savoir quels étoient leurs pères, ne connoissoient que leurs mères dont ils portoient toujours le nom [7]. Cécrops fit sentir aux Athéniens les inconvéniens auxquels un pareils abus exposoit la société. Il établit les lois et les règles du mariage dans la forme qu'elles étoient pratiquées en Egypte, c'est-à-dire, que chaque homme ne pût s'unir qu'à une seule femme [8].

Les lois ne seroient pas d'une grande utilité, s'il n'y avoit des personnes chargées de tenir la main à leur exécution. Ce fut dans cette vue que Cécrops créa des tribunaux pour juger des contestations qui naîtroient entre ses sujets. Les Athéniens trouvèrent cet établissement si sage et si nécessaire, que depuis chaque bourgade de l'Attique eut ses magistrats pour maintenir le bon ordre et la police, ainsi que des édifices consacrés uniquement à rendre la justice [9]. De tous les

[1] Voy. Banier. Explicat. des Fab. t. vi, p. 298 et suiv.

[2] [illegible] Orig. l. viii, c. [illegible]

[3] L. viii, c. 2, ibid.

[4] Eusebe. Ibid. — Euseb. Præpar. Evang. l. x, c. 9.

[5] Euseb. Ibid. — Macrob. Sat. l. i, c. 10.

[6] Pausan. l. viii, c. 2, ibid.

[illegible] une différence d'opinion très-considérable entre les écrivains de l'antiquité; mais la contradiction n'est qu'apparente. Meursius l'a parfaitement bien prouvé, de Regib. Athen. l. i, c. 9.

[7] Justin. l. ii, c. 6. — Athen. l. xiii, ibid. — Suidas voce [illegible] t. ii, p. 189.

Varro apud August. de civ. Dei, l. xviii, c. 9. Suidas, loco cit.

[8] Herod. l. ii, n. 92. — Suidas, loco cit.

[9] Thucyd. l. ii, p. 108. — Plut. in Thes. [illegible]

tribunaux érigés par Cécrops, le plus fameux est celui que depuis on a nommé Aréopage [a]. Nous en parlerons plus amplement sous le règne de Cranaüs, successeur de ce prince.

Cécrops distribua aussi en quatre tribus tous les habitans de l'Attique [b]. Il est probable qu'il fit cette division sur le plan de la distinction des professions établies en Egypte par Sésostris [1]. Nous aurons encore lieu d'observer par la suite plusieurs autres conformités entre la police des Athéniens et celle des Egyptiens.

La manière de rendre aux morts les devoirs de la sépulture, a toujours été regardée comme une de ces pratiques qui distinguent les peuples policés des nations absolument barbares et sauvages. Tous les législateurs ont eu grande attention de prescrire à leurs peuples les règles qu'ils devoient observer dans ces tristes occasions [2]. L'antiquité attribue à Cécrops l'institution des cérémonies funèbres dans la Grèce. Cicéron nous apprend que ce prince introduisit l'usage d'inhumer les morts, et de répandre du grain sur leur tombeau [3].

Dans ces temps reculés les royaumes avoient fort peu d'étendue; une ville, d'où dépendoient quelques villages et quelques lieues de terrain, composoient souvent tout le domaine de ces premiers souverains. Ce qu'un ancien auteur rapporte du dénombrement des habitans de l'Attique fait par Cécrops, peut nous faire juger de la puissance et des forces de ces anciens rois. Cécrops, pour savoir quel étoit le nombre de ses sujets, ordonna que chacun apporteroit une pierre dans un certain lieu qu'il désigna: quand tout le monde eut obéi, on compta les pierres, et il s'en trouva vingt mille [4].

Voilà tout ce que l'histoire nous apprend des actions de

[a] Les anciens sont partagés sur le temps auquel on doit fixer l'institution de l'Aréopage. Mais depuis la découverte des marbres d'Arundel, on ne peut pas en rapporter l'établissement à d'autres qu'à Cécrops, puisque sous le règne de Cranaüs son successeur, ce tribunal étoit déjà en si grande réputation que Neptune et Mars, le choisirent pour arbitre de leur différent. MARM. Oxon. Ep. 3.

[b] POLLUX, l. VIII, c. 9. Segm. 100. D'autres rapportent cette institution au règne d'Erechtée. Voy. *infrà*, p. 28.

[1] *Suprà*, p. 13. — Voy. DIOD. l. I, p. 33.

[2] PLATO de Rep. l. IV, p. 636. B. D. Leg. l. I, p. 774. A.

[3] De legib. l. II, n. 25, t. III, p. 158. Les Grecs ensuite jugèrent à propos de brûler leurs morts. Voy. HOM. Iliad. et Odyss. *passim*.

[4] PHILOCOR. apud Scholiast. Pind. Olymp. Ode 9, v. 68, p. 109.

Cécrops qui a régné cinquante ans depuis son arrivée en Grèce [1]. La fable a fait de ce prince un monstre composé de deux différentes espèces. Les anciens ont cherché plusieurs motifs de cette allégorie. Les uns l'ont expliquée de l'institution du mariage, qui en quelque sorte a composé l'homme de deux corps différens. D'autres l'ont expliquée de sa naissance étrangère; d'autres, de la grandeur de son corps; et quelques-uns enfin de ce qu'il parloit deux langues, l'égyptienne et la grecque, et qu'il étoit instruit des mœurs des deux nations [2].

Cécrops n'avoit eu de son mariage avec la fille d'Actée, qu'un fils nommé Erysicthon [3]. Ce prince mourut avant son père [4]. Cranaüs, Grec et Athénien de naissance [5], se trouvant à la mort de Cécrops, le plus puissant et le plus accrédité de la ville, s'empara du trône. Nous aurions peu de choses à dire de son règne, si les marbres ne plaçoient sous ce prince, deux événemens très-fameux dans l'antiquité.

Le premier est le jugement rendu par l'Aréopage entre Neptune, souverain d'une partie de la Thessalie, et Mars qui régnoit aussi sur plusieurs cantons de cette province. Le meurtre d'Hallirothius, fils de Neptune, tué par Mars, donna occasion à ces deux rois d'invoquer les lumières de l'Aréopage. Comme ce jugement est un des premiers et des plus célèbres qu'ait rendus cette auguste compagnie [6], il est à propos de le rapporter.

L'Aréopage, institué par Cécrops sur le modèle des tribunaux d'Egypte, n'avoit pas tardé à s'attirer la plus grande considération. Les étrangers, les souverains même, venoient se soumettre à ses décisions. C'étoit principalement pour connoître des meurtres que l'Aréopage avoit été établi [a]. Hallirothius, fils de Neptune, ayant abusé d'Alcippe, fille de Mars, ce prince, indigné d'un affront si sanglant, en tira vengeance par la mort d'Hallirothius. Ce procédé violent auroit pu avoir des suites funestes. Pour les éviter, Mars et Neptune soumirent leur différent à la décision de l'Aréopage. Le sénat s'assembla, et après avoir écouté les raisons de part et d'autre, il prononça que la vengeance de Mars n'avoit point excédé l'outrage qu'il avoit reçu en la personne de sa fille [b].

[1] SUIDAS, in Προμηθ. t. III, p. 189.
[2] Voy. MARSH. p. 109.
[3] PAUS. l. I, c. 2, p. 7.
[4] Id. *Ibid.*
[5] [illegible] l. [illegible], p. 293. — PAUS. [illegible]

[a] MARM. OXON. Ep. 3. — PLIN. l. VII, sect. 5[illegible], p. 4[illegible]. — PAUS. l. I, c. 21.
[5] Solon étendit considérablement la juridiction de ce tribunal. Il lui donna inspection sur tout l'État.
[6] Ce fut le premier procès, pour

Ce jugement fut trouvé si juste, que pour relever les lumières de ceux qui l'avoient rendu, on dit que douze dieux s'étoient mêlés dans le nombre des sénateurs [1]. Ce fut à cette occasion que l'Aréopage reçut le nom qu'il a toujours porté par la suite [2].

Au commencement les membres de ce fameux tribunal étoient choisis d'entre les plus prudens et les plus judicieux personnages de la ville. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre de juges dont il étoit composé [2] : ce qui me feroit croire qu'il a varié en différens temps. L'édifice dans lequel l'Aréopage s'assembloit dans son origine, étoit très-simple et très-grossier [3]. Il étoit placé au milieu d'Athènes sur une colline située à l'opposite de la citadelle [4]. Cette position devoit être très-incommode pour des vieillards qui ne pouvoient monter qu'avec peine [5]. C'est ce qui détermina les Aréopagistes à transporter leur tribunal dans un endroit de la ville appelé *le Portique du roi* [6]. C'étoit une place exposée à toutes les injures de l'air [7]. Les juges s'y rendoient en grand silence. Aussitôt qu'ils étoient réunis, on les enfermoit dans une enceinte tracée par une espèce de corde qu'on faisoit tourner autour d'eux [8]. Ils étoient assis sur des siéges de pierre, tenant à la main pour marque de leur caractère, une manière de bâton, fait en forme de sceptre [9].

Homère dépose de l'ancienneté de ces usages. Parmi les différens sujets représentés sur le bouclier d'Achille, on voit des juges occupés aux fonctions de leur ministère. Le poëte les dépeint assis en cercle au milieu de la place publique sur des pierres bien polies, et portant un sceptre à la main lorsqu'ils vont aux opinions [10]. Il y a lieu de croire que, dans cette peinture, Homère s'est conformé aux usages de l'Aréopage. Pausanias dépose également de cette ancienne simplicité, lorsqu'en parlant de ce tribunal, il dit, que dans la salle d'audience on voyoit deux espèces de blocs d'ar-

cause de meurtre, qui fut jugé à Athènes. PAUS. l. I, c. 21. — PLIN. l. VII, sect. 57. — LIBAN. Declam. 22, 23.

[1] APOLLOD. l. III, p. 193.

[2] MARM. Oxon. Ep. 3. — EUSEB. Chron. l. II, p. 36. — SERV. ad Georg. l. I, v. 18.

Les anciens ne s'accordoient pas trop sur l'étymologie de l'Aréopage. Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. VII. Mém. p. 175.

[2] Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. VII, p. 198.

[3] VITRUV. l. II, c. I.

[4] HEROD. l. VIII, n. 52. — VAL. MAX. l. V, c. 3, p. 467.

[5] Acad. des Inscript. t. VII, Mém. p. 195.

[6] *Ibid.* p. 190.

[7] *Ibid.*

[8] Acad. des Inscript. t. VII, Mém. p. 190 et 196.

[9] SUID. t. I, p. 411.

[10] Iliad. l. XVIII, v. 497, etc.

gent taillés en forme de siéges [a]. L'expression dont il se sert est remarquable : il appelle ces masses, *des pierres d'argent* [b] : preuve que dans les premiers temps les pierres étoient les seuls siéges dont on se servoit dans l'Aréopage [c].

Afin que rien ne pût partager l'attention des Aréopagistes, ils ne jugeoient que pendant la nuit. De-là ce que nous lisons dans Athénée, que personne ne connoissoit ni le nombre ni le visage des Aréopagistes [2]. Ceux des anciens qui ont examiné les raisons de cet usage, ont débité bien des motifs que je crois plus ingénieux que solides [3]. Il me paroît que c'étoit une suite nécessaire de l'usage où étoient tous les tribunaux de juger *sub dio*, *en plein air*, les criminels accusés de meurtre [4]. Il est visible que, sans cette précaution, la foule et le bruit du peuple, qu'il n'étoit pas possible d'empêcher pendant le jour, auroient enlevé aux magistrats, assemblés dans une place uniquement fermée par une corde, une grande partie de l'attention que demandoient des affaires aussi importantes que celles des meurtres.

J'ai déjà dit que l'Aréopage avoit été formé par Cécrops sur le modèle des tribunaux d'Egypte. On a vu qu'il n'étoit point permis en Egypte aux parties de se défendre par la voix des orateurs [5]. Les maximes de l'Aréopage, dans son institution, étoient en ce point très-conformes à celles des Egyptiens. Dans les premiers temps les parties étoient obligées de plaider elles-mêmes leurs causes [6] ; l'éloquence des orateurs étoit regardée alors comme un talent dangereux, qui n'étoit propre qu'à prêter au crime les couleurs de l'innocence. Cependant la sévérité et l'exactitude de l'Aréopage sur ce point s'adoucirent dans la suite ; on souffrit que les accusés empruntassent le ministère et les secours des orateurs [7] : mais il ne leur étoit pas permis, en plaidant, de s'écarter jamais du fond de la question [8]. Par une suite de cette façon de penser, ils ne pouvoient employer ni exorde ni péroraison, ni rien, en un mot, de ce qui pouvoit exciter les passions et surprendre l'admiration ou la pitié des juges [9]. Les orateurs

[a] L. 1, c. 28, p. 58.

[b] [illegible]

[c] Selon [illegible] qu'on voit encore aujourd'hui à Athènes, les restes de cet ancien tribunal. Voyage de la Grèce, t. ii, p. [illegible]

[2] L. vi, p. 255.

[3] *Ibid.* Voy. aussi Lucien in Hermot. n. 64, [illegible] p. 805.

[4] Voy. [illegible]

[5] Suprà, [illegible] p. [illegible]

[6] Sext. Empiric. adv. Rhet. l. ii, p. [illegible]

[7] Lucian. in Anacharsi n. 19, t. i, p. 889.

[8] [illegible] — [illegible]

[9] [illegible] — Quintil. Inst. l. vi, c. 1.

étoient obligés de se renfermer uniquement dans leur cause ; autrement on leur faisoit imposer silence par un héraut [1]. Cette manière dont on plaidoit devant l'Aréopage avoit, pour ainsi dire, donné le ton au barreau d'Athènes, et s'étoit étendue aux discours qu'on prononçoit dans les autres tribunaux. C'est par cette raison que le commencement et la fin des harangues de Demosthène nous paroissent si simples et si dénuées d'ornemens [2].

Quant aux émolumens des juges, il y a lieu de douter qu'on leur en eût attribué originairement [3]. Ceux qu'ils eurent dans la suite étoient très-médiocres. On ne leur adjugea d'abord que deux oboles par cause, et ensuite trois [4]; c'étoit quatre sols tout au plus, l'obole revenant à-peu-près à quinze deniers de notre monnoie. La longueur de la procédure n'y changeoit rien, et quand la décision d'une affaire étoit renvoyée au lendemain, les Aréopagistes n'avoient ce jour-là qu'une obole [5]. Tel étoit l'Aréopage, dont l'intégrité et la sagesse sont trop universellement reconnues, pour qu'il soit nécessaire d'y insister. L'histoire ne parle jamais de cette auguste compagnie que pour vanter ses lumières, et en faire l'éloge. Demosthène ne craignoit point de dire qu'il étoit inouï que quelqu'un se fût plaint d'une sentence injuste de ce tribunal [6].

Le second événement qui ait rendu le règne de Cranaüs mémorable, a été le déluge de Deucalion [7]. Rien n'est plus célèbre dans l'histoire grecque que cet événement. Deucalion y est regardé comme le réparateur du genre humain ; et en effet il a été la tige d'une nombreuse postérité qui régna dans plusieurs parties de la Grèce. Mais le déluge arrivé de son temps ne fut qu'une grande inondation causée par quelques fleuves de la Thessalie, dont le cours se trouva arrêté entre les hautes montagnes dont ce pays est environné, ce qui, joint à une grande quantité de pluie qui tomba cette année, submergea toute la contrée [8]. Il paroît même que l'inondation s'étendit jusqu'aux environs du mont Parnasse, où Deucalion avoit établi le siége de sa domination [9].

[1] Arist. Quintil. Lucian. *loco cit.*

[2] *Epilogos illi mos civitatis abstulit.* Quintil. Instit. l. x, c. 1.

[3] Voy. *infrà*, p. 24.

[4] Aristophan. in Plut. v. 329. in Equit. v. 51. — Voy. les notes de Casaubon, p. 77, celles de Spanheim sur le Plutus, p. 251, et les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. vii, Mém. pag. 192 et 195.

[5] *Ibid.* p. 195.

[6] In Aristocrat. p. 735. F.

[7] Marm. Ep. 4.

[8] *Ibid.* Ep. 2. — Banier, Explic. des Fables, t. vi, p. 75.

[9] Marm. Ep. 2.

Cependant la plupart des anciens parlent du déluge de Deucalion comme d'une inondation universelle qui submergea tout le genre humain, à l'exception de ce prince et de Pyrrha sa femme [1]. C'est d'après cette tradition que Deucalion passoit dans l'antiquité grecque pour le premier qui eût bâti des villes et élevé des temples aux dieux. On disoit aussi qu'il avoit été le premier souverain [2]. Quelques-uns même ont prétendu qu'après ce déluge la terre étoit restée long-temps déserte et sans culture [3]; que l'inondation avait fait périr les arbres, corrompu les semences, et détruit généralement tous les monumens des arts et des sciences [4]. C'est sans doute sur ce fondement que quelques écrivains modernes ont avancé qu'après le déluge de Deucalion, la Grèce avoit été totalement abandonnée et déserte, sans que ce pays ait pu recevoir de culture que plus de trois siècles après cette inondation [5].

Tous ces faits, loin d'être prouvés, sont entièrement démentis par l'histoire. La Grèce, depuis le moment qu'elle a commencé d'être peuplée, n'a jamais cessé d'être habitée. La suite des rois d'Argos, d'Athènes, de Sicyone, n'est point interrompue. On doit donc regarder le déluge de Deucalion comme une inondation passagère qui put faire périr beaucoup de monde dans le canton où elle arriva, mais qui ne paroît point avoir eu d'autres suites. C'est ainsi que s'en expliquent les marbres de Paros. Ils disent simplement que Deucalion ayant été préservé des eaux, se retira à Athènes, où il sacrifia à Jupiter Phyxius [6].

Cranaüs n'occupa le trône que neuf années. Il fut chassé par Amphyction à qui il avoit donné sa fille en mariage [7]. Quelques-uns font cet Amphyction fils de Deucalion; d'autres disent qu'il n'étoit que son petit-fils [8]. Aucune de ces opinions n'est recevable. Les marbres distinguent très-expressément Amphyction, fils de Deucalion, d'Amphyction, roi d'Athènes [9]. Ils les font contemporains [10]. Nous ignorons quelle étoit l'extraction du roi d'Athènes. Nous ne sommes pas mieux informés de sa manière de gouverner : mais il tombe sous son règne deux évènemens très-importans de

[1] Apollod. l. 1, p. 19, 20. — Ovid. Metam. l. 1, v. 318, etc.

[2] Apollon. Rhod. l. III, v. 1085.

[3] Plato de Leg. l. III, p. 804.

[4] Diod. l. III, p. 232, l. v, p. 376, 397, 398.

[5] Acta Erudit. Lips. an 1691. p. 100. — Buffon, Hist. nat. t. 1, p. 201.

[6] Marm. Oxon. Ep. 4.

[7] Paus. l. 1, p. 7, 8.

[8] Acad. des Inscript. t. III, Mém. p. 195.

[9] Marm. Ep. 5.

[10] *Ibid.* — Voy. aussi Apollod. l. 1, p. 20.

l'histoire grecque, l'établissement du conseil des Amphyctions, et l'arrivée de Cadmus : je ne parlerai pour le moment que du premier.

Dans le temps qu'Amphyction jouissoit à Athènes du fruit de son usurpation, Amphyction, fils de Deucalion, régnoit aux Thermopyles [1]. Ce prince, plein de sagesse et d'amour pour sa patrie, fit de sérieuses réflexions sur la position où la Grèce se trouvoit de son temps. Dès-lors elle étoit partagée en plusieurs souverainetés indépendantes les unes des autres. Cette division pouvoit faire naître des inimitiés, et occasionner des guerres intestines qui auroient livré la nation aux entreprises des peuples barbares dont elle étoit environnée, et qui pouvoient l'accabler facilement [2]. Pour prévenir un pareil malheur, Amphyction songea à réunir par un lien commun tous les différens États de la Grèce ; afin, dit un ancien, qu'étant toujours étroitement unis par les nœuds sacrés de l'amitié, ils travaillassent de concert à se maintenir contre l'ennemi commun, et se rendissent formidables aux nations voisines [3]. Dans cette vue il établit une confédération entre douze villes grecques, dont les députés se rendoient deux fois l'année aux Thermopyles [4]. Cette célèbre assemblée s'appeloit *le Conseil des Amphyctions*, du nom de celui qui l'avoit instituée [a].

Chaque ville envoyoit deux députés, et avoit par conséquent dans les délibérations deux voix, et cela sans distinction, et sans que les plus puissantes eussent aucune prérogative ni aucune prééminence [5] : la liberté dont se piquoient ces peuples demandant que tout fût égal parmi eux.

Le serment que prêtoient ces députés avant que d'être installés, est trop remarquable pour ne le pas rapporter. C'est Eschine qui nous en a conservé la formule [6]. Il étoit conçu à peu-près en ces termes : « Je jure de ne jamais renverser aucune des villes honorées du droit d'amphyctionat, et de ne « point détourner ses eaux courantes ni en temps de paix ni « en temps de guerre. Que si quelque peuple venoit à faire « une pareille entreprise, je m'engage à porter la guerre « dans son pays, à raser ses villes, ses bourgs et ses villages. « De plus, s'il se trouvoit quelqu'un assez impie pour dérober

[1] MARM. Ep. 5.

[2] DION. HALICARN. l. IV, p. 229.

[3] *Ibid.*

[4] HEROD. l. VII, n. 200. — ESCHIN. de falsa Legat. p. 401. — STRABO, l. IX, p. 643. — PAUS. l. X, c. 8. *init.*

[a] MARM. Ep. 5. — PAUS. *loco cit.* Les historiens Grecs, ne sont pas d'accord sur le nombre des peuples dont étoit composée l'assemblée des Amphyctions. Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. III, Mém. p. 191.

[5] ESCHIN. de falsa Legat. p. 401.

[6] De falsa Legat. p. 401. Br

« quelques-unes des offrandes consacrées dans le temple « d'Apollon, ou pour faciliter à quelque autre le moyen de « commettre ce crime, soit en lui prêtant la main, soit en « l'aidant de ses conseils, j'emploierai mes pieds, mes mains, « ma voix; en un mot, toutes mes forces pour tirer ven- « geance de ce sacrilége ». Ce se serment étoit accompagné d'imprécations et d'exécrations terribles.

On doit regarder l'assemblée des Amphyctions comme la tenue des Etats généraux de la Grèce. Les députés qui composoient cette auguste compagnie, représentoient le corps de la nation avec plein pouvoir de concerter et de résoudre ce qui leur paroîtroit être le plus avantageux à la cause commune. Leur autorité ne se bornoitpas à juger en dernier ressort les affaires publiques; elle s'étendoit encore jusqu'à lever des troupes pour forcer les rebelles à se soumettre à l'exécution de leurs arrêts. Les trois guerres sacrées entreprises en différens temps par l'ordre des Amphyctions, sont une preuve éclatante de l'étendue qu'avoit leur autorité.

On tenoit à grand honneur dans la Grèce d'avoir le droit de députer à cette espèce d'états généraux. La moindre marque d'infidélité à la patrie suffisoit pour n'y être point admis. Les Lacédémoniens et les Phocéens en furent exclus pour un temps [2]. On ne pouvoit obtenir le droit d'y rentrer qu'en réparant par des preuves éclatantes de service et d'attachement, la faute qu'on avoit commise.

Les grands politiques ont de tout temps senti que le meilleur moyen d'assurer la durée des établissemens qu'ils formoient, étoit de les lier à la religion. Dans cette vue, Amphyction chargea le conseil, qui porta depuis son nom, du soin de protéger le temple de Delphes, et de veiller à la conservation des richesses qui y étoient enfermées [3]. Mais son principal objet fut, comme nous le disions il n'y a qu'un moment, d'établir entre les différens états de la Grèce le concert qui étoit nécessaire pour la conservation du corps de la nation, et de former un centre de réunion qui assurât à jamais une correspondance réciproque entre ses différens peuples.

L'effet répondit aux soins et à l'attente de ce prince. Dès ce moment les intérêts de la patrie devinrent communs entre tous les peuples de la Grèce. Les différens états dont cette partie de l'Europe étoit composée, ne formèrent plus qu'une

[1] Acad. des Inscript. t. III, Mém. p. 192, 193.
[2] Paus. l. X, c. 8. *init.*

[3] Acad. des Inscript. t. III, Mém. p. 191.

seule et même république : union qui, dans la suite, rendit les Grecs formidables aux Barbares.[1]. Ce furent les Amphyctions qui sauvèrent la Grèce dans le temps de l'invasion de Xercès. C'est par le moyen de cette association que ces peuples ont exécuté de si grandes actions, et se sont soutenus si long-temps avec la plus grande distinction. L'Europe nous offre encore des modèles d'une semblable association. L'Allemagne, la Hollande et les ligues Suisses forment les républiques composées de plusieurs états.

Amphyction doit donc être regardé comme un des plus grands hommes que la Grèce ait produits, et l'établissement du conseil des Amphyctions, comme un très-grand chef-d'œuvre de politique. Il faut mettre dans le même rang l'institution des jeux olympiques, quiconque en soit l'auteur. On ne peut en général donner trop d'éloges aux législateurs Grecs sur les divers moyens qu'ils avoient imaginés pour réunir et lier ce nombre infini de petits peuples et de petits états qui composoient la nation grecque.

Je passerai sous silence les règnes d'Erichtonius et de Pandion, pour venir à celui d'Erechtée, sous lequel les marbres placent un évènement des plus mémorables de l'antiquité grecque. C'est l'arrivée de Cérès dans la Grèce[2] : époque d'autant plus célèbre, que c'est à ce temps que tous les anciens rapportent l'établissement, ou pour mieux dire, le rétablissement de l'agriculture et des lois civiles dans la Grèce. Je traiterai par la suite ces deux objets dans un plus grand détail[3].

Le règne d'Erechtée est encore remarquable par quelques faits qui ont rapport avec l'ancienne forme de gouvernement établie dans la Grèce. Jusqu'à ce prince, les rois avoient toujours réuni dans leur personne le sceptre et le sacerdoce. Erechtée, en succédant à Pandion, se dépouilla d'une partie de ses droits en faveur de son frère nommé *Butès*. Il retint pour lui la royauté, et donna à Butès le pontificat de Minerve et de Neptune[4]. C'est le premier exemple qu'on trouve dans l'histoire grecque du partage de la puissance séculière et ecclésiastique.

Erechtée régna cinquante ans, il fut tué dans une guerre qu'il avoit entreprise contre les Eleusiniens[5]. Le succès cependant en fut avantageux aux Athéniens auxquels ceux d'E-

[1] Eschin. de falsa Legat. p. 401.

[2] Marm. Oxon. Ep. 12.

[3] Voy. *infrà*, art. 8, et liv. II, sect. 2, chap. 1.

[4] Apollod. l. III, p. 198.

[5] Paus. l. I, c. 38.

leusis furent obligés de se soumettre [1]. Les Athéniens avoient donné le commandement de leur armée à Ion, fils de Xuthus, et arrière petit-fils de Deucalion [2]. Ils furent si contens des services que Ion leur avoit rendus dans cette guerre, qu'ils lui confièrent le soin de l'administration de leur état [3]. Il y a même des auteurs qui ont dit qu'à la mort d'Erechtée son aïeul maternel, Ion monta sur le trône [4]. Nous ne trouvons cependant point le nom de ce prince dans aucune des listes des rois d'Athènes [5]. Mais il est certain qu'Ion jouit d'une très-grande autorité. Il fut le premier qui introduisit dans la Grèce l'usage de séparer en différentes classes les différentes professions auxquelles les citoyens s'adonnent dans un état. Il distribua tout le peuple d'Athènes en quatre classes [6]. L'une renfermoit les laboureurs, l'autre les artisans, la troisième étoit composée des ministres de la religion, les gens de guerre [a] formoient la quatrième.

Avant de finir ce qui concerne le règne d'Erechtée, je crois devoir faire remarquer que sous ce prince l'Attique étoit déjà si peuplée, que ne pouvant suffire à la subsistance de tous ses habitans, les Athéniens furent obligés d'envoyer différentes colonies dans le Péloponnèse [7] et dans l'isle d'Eubée.

Depuis Erechtée jusqu'à Thésée, l'histoire d'Athènes n'offre rien de remarquable ni d'intéressant. Le siècle de Thésée est celui des anciens héros de la Grèce. Ce prince a été sans contredit un des plus fameux et des plus distingués; mais ce ne sont pas ses exploits qui nous doivent occuper présentement. Nous n'avons à rendre compte que de son administration et des changemens qu'il fit dans le gouvernement d'Athènes.

On a vu précédemment que Cécrops II avoit fondé douze principales habitations dans l'Attique [8]. Les habitans de ces bourgades vivoient entièrement séparés les uns des autres [9] : chaque canton avoit sa juridiction et sa police parti-

[1] PAUS. l. I, c. 38.

[2] HEROD. l. VIII, n.° 44. — PAUS. l. II, c. 14.

[3] VITRUV. l. IV, c. I. — STRABO, l. VIII, p. 588.

[4] EURIPID. in Ione, v. 577. et CONON apud Phot. Narrat. 27, p. 438.

[5] Voy. PAUS. l. VII. *init.*

[6] STRABO, l. VIII, p. 588.

[a] C'est le sens dans lequel je crois qu'on doit prendre le terme de φύλακες, dont se sert ici Strabon. Cette traduction est autorisée par Platon, qui dans sa république, emploie toujours le mot φύλακες, pour désigner les gens de guerre. Voy. aussi ARIST. Polit. l. II.

[7] STRABO, l. VIII, p. 585.

[b] PAUS. l. I, c. 5, p. 13.

On l'appelle à présent *Négrepont*. C'est la plus grande des îles de l'Archipel.

[8] *Suprà*, p. 17.

[9] THUCYD. l. II, p. 110.

culière, indépendante même du souverain [1]. Cet arrangement faisoit que chaque bourgade formoit, pour ainsi dire, un corps isolé et séparé dans l'état; il n'étoit pas aisé d'en rassembler les habitans, et de les réunir lorsqu'il étoit question de délibérer sur la sûreté et l'intérêt de la cause commune; de plus, ils étoient assez ordinairement en guerre les uns contre les autres [2], souvent même contre leur souverain. [3].

Le premier usage que Thésée fit de son autorité, fut de remédier à un pareil abus. Ayant su joindre à propos la prudence à la fermeté, il cassa tous les magistrats et toutes les assemblées particulières de chaque canton [4]: il fit même démolir dans tous les bourgs les salles où l'on tenoit les conseils, et les édifices où l'on rendoit la justice. [5]. Depuis cette réforme, tous les habitans de l'Attique furent soumis à la juridiction du magistrat d'Athènes. Toute la force et l'autorité politique se trouvèrent réunies dans cette capitale [6]. Ainsi quand il étoit question de prendre uue résolution générale, les habitans de la campagne étoient obligés de quitter leurs bourgs, et de se rendre à Athènes [7]. Les assemblées de la nation ne se tenoient plus que dans cette ville, qui devint par ce moyen le centre du gouvernement, auquel participoit par un droit égal quiconque portoit le nom d'Athénien; car les habitans de la campagne avoient le même droit aux suffrages que les habitans de la ville; et c'est dans ce sens qu'on doit dire que tous les Athéniens étoient réellement citoyens d'une même ville [8].

Pour augmenter et peupler sa capitale, Thésée invita tous les gens de la campagne à s'y rendre [9], en leur offrant les mêmes droits et les mêmes priviléges que ceux dont jouissoient les citoyens [*]: mais en même temps pour empêcher que cette foule de peuple ramassée de toutes parts, ne portât

[1] Thucyd. l. II, p. 110.
[2] Plut. in Thes. p. 10. F.
[3] Thucyd. l. II, p. 110.
[4] *Ibid.*
[5] Plut. in Thes. p. 11. A.
[6] Thucyd. *loco cit.* — Isocrat. Encom. Helen. p. 312. — Plut. *loco cit.*
[7] Thucyd. l. II, p. 110.
[8] Isocrat. Encom. Helen. p. 312.
[9] Isocrat. Plut. *loco cit.*
[*] Plut. p. 11.
C'est faute d'y avoir assez réfléchi que la plupart des écrivains modernes ont avancé que Thésée avoit transporté dans la ville d'Athènes, tous les habitans de l'Attique. Il est vrai qu'ils ont pu être trompés par Cicéron, de Leg. l. II, n. 2. — Diodore, l. IV, p. 306. — Strabon, l. IX, p. 609, qui le disent expressément. Mais cette idée n'est point juste. Il est certain qu'il resta des habitans dans la campagne pour cultiver les terres. Thucydide le dit formellement, l. II, p. 108. Thésée ne fit autre chose que rendre Athènes la métropole de l'Attique.

la confusion et le désordre dans son nouvel établissement, il crut devoir distinguer les habitans d'Athènes en trois classes. On a déjà vu qu'anciennement sous le règne d'Erechtée, on avoit partagé en quatre classes tous les Athéniens [1] : Thésée crut n'en devoir faire que trois : les nobles, les laboureurs et les artisans [2]. Le principal but de Thésée avoit été d'établir une parfaite égalité dans l'Etat [3]. Dans cette vue, il accorda aux nobles le privilége d'offrir les sacrifices, de rendre la justice, et de connoître de tout ce qui concernoit la religion et la police [4]. Par ce moyen Thésée rendit la noblesse aussi puissante que les deux autres états. Ces derniers l'emportoient par le nombre, le besoin qu'on avoit d'eux, et l'utilité dont ils étoient : mais les honneurs et les dignités dont la noblesse étoit en possession, lui donnoient une considération que n'avoient ni les laboureurs ni les artisans.

Cette distribution des citoyens d'un Etat en différentes classes, relativement aux différentes professions, étoit le goût dominant des anciens peuples. Nous avons vu qu'elle avoit lieu en Egypte. Les colonies qui passèrent de ce pays dans la Grèce, apportèrent avec elles cette politique [5]. Il n'est donc pas étonnant qu'elle y ait eu lieu. Je n'insisterai point ici sur les inconvéniens qui devoient naître d'une maxime si dangereuse : j'en parlerai ailleurs [a].

Telle fut la nouvelle forme de gouvernement que Thésée établit dans son royaume. Il rendit Athènes la capitale, et si l'on peut dire, la métropole de ses Etats. Dès-lors ce prince jeta les fondemens de la grandeur où dans la suite cette ville est parvenue. Il peut à juste titre en être regardé comme le second fondateur [6].

Thésée fut au reste le premier prince qui favorisa le gouvernement populaire [b]. Il usa très-modérément de la puissance souveraine, gouvernant ses peuples avec beaucoup de justice et d'équité [7]. Malgré toutes ces grandes qualités, il ne put cependant éviter les traits de l'envie attachée à persécuter le mérite des grands hommes. Il fut banni de

[1] *Suprà*, p. 28.

[2] DIOD. l. I, p. 33. — PLUT. p. 11. C.

[3] PAUS. l. I, c. 3, p. 9. — DEMOSTH. in Neœram. p. 873. C.

[4] PLUT. *loco cit.*

[5] DIOD. l. I, p. 33.

[a] Dans le 3e. vol. l. I, c. 4.

[6] DIOD. l. IV, p. 306.

[b] DEMOSTH. in Neœram. p. 873. — PLUT. in Thes. p. 11.

Cet auteur observe, d'après Aristote, que les Athéniens sont les seuls auxquels Homère donne le nom de *peuple*. Iliad. l. II, B. v. 54.

[7] ISOCRAT. Encom. Helenæ, p. 309 et 311. — DIOD. l. IV, p. 306.

cette même ville qui étoit son ouvrage [1]. Ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que ce fut par la voie de l'ostracisme, que lui-même avoit établi [a].

Je ne dirai rien des rois qui occupèrent le trône d'Athènes après Thésée. Nous passerons à Codrus en qui finit le gouvernement monarchique. Une réponse de l'oracle détermina ce prince à se sacrifier pour le salut de son royaume [2]. Voici quelle en fut l'occasion.

Le retour des Héraclides dans le Péloponnèse, dont je parlerai dans un moment, avoit jeté cette province dans le dernier trouble et la plus grande confusion. Ses habitans chassés de leurs anciennes demeures, avoient été contraints d'aller chercher un asile de différens côtés. Les Ioniens, entre autres, s'étoient adressés aux Athéniens. Mélanthus qui régnoit alors à Athènes, leur avoit donné retraite [3]. Cette nouvelle colonie rendit l'Attique plus florissante que jamais. Les Héraclides virent d'un œil jaloux cette augmentation de puissance. Ils déclarèrent la guerre aux Athéniens [3]. Mélanthus alors étoit mort, et Codrus lui avoit succédé. C'étoit l'usage autrefois de n'entreprendre aucune expédition sans s'adrèsser auparavant à l'oracle. On le consulta donc, et la réponse fut que les Héraclides seroient vainqueurs s'ils ne tuoient point le roi des Athéniens. En conséquence ils firent publier une défense expresse de toucher au roi d'Athènes. Codrus apprend cette nouvelle. L'amour que son peuple avoit pour lui le faisoit garder à vue. Pour échapper à la vigilance de ses gardes, il se déguise en paysan, entre dans le camp des ennemis, cherche querelle à un soldat, et le blesse. Le soldat se jette sur lui et le tue. Cette nouvelle se répand. Codrus est reconnu. Les Héraclides s'imaginant, d'après la réponse de l'oracle, que les Athéniens seroient victorieux, se retirèrent sans rendre de combat [5].

Après la mort de Codrus, les Athéniens voulurent lui donner un successeur. Mais n'en trouvant point qui appro-

[1] Diod. *Ibid.* — Plut. in Thes. p. 15, 16.

[a] Theophrast. in Polit. apud Suid. voce Α'ρχὴ Σκυρία, t. 1, p. 344. — Euseb. Chron. l. II, p. 90. — Syncell. p. 172. — Scholiast. Aristophan. in Pluto.

Il est vrai que ce sentiment souffre quelque difficulté. Voy. Scaliger. Animadv. in Euseb. p. 50. — Potter, Archæol. l. IV, c. 25, p. 115, et les Mém. de l'Acad. des Inscript. tom. XII. Mém. p. 145.

[2] *Codrus pro patriâ non timidus mori.* Horat. Carm. l. III, Od. 19.

[3] Strabo, l. IX, p. 602. — Pausan. l. VII, c. 1.

[4] Justin. l. II, c. 6. — Strabo, l. IX, p. 602.

[5] Justin. *loco cit.* — Val. Max. l. V, c. 6, p. 489. — Pausan. l. VII, c. 25.

chât de son mérite, ils abolirent la royauté. Par cet événement le gouvernement d'Athènes devint républicain, de monarchique qu'il étoit auparavant[1]. Nous rendrons compte ailleurs des suites de cette révolution[2].

ARTICLE SECOND.

Argos.

J'AI déjà dit ailleurs qu'Argos étoit un des plus anciens royaumes de la Grèce. J'ai dit aussi que les règnes des premiers successeurs d'Inachus ne méritoient aucune attention[3]. Nous les passerons donc sous silence pour venir à Gélanor. Ce fut le dernier de la race des Inachides qui porta la couronne.

Gélanor avoit à peine régné quelques mois, que Danaüs, à la tête d'une colonie égyptienne[4], vint lui disputer la couronne[5]. Le peuple fut choisi pour juge de leur différend. Jusqu'à ce moment Danaüs n'avoit eu aucun commerce avec les Argiens. Tout sembloit devoir se réunir en faveur de Gélanor. Danaüs étoit à peine connu des peuples, sur lesquels il vouloit régner. Gélanor, au contraire, étoit issu d'un sang qui depuis long-temps étoit en possession de les gouverner. Le motif qui fit préférer Danaüs est des plus singuliers. Dans le temps que les deux concurrens attendoient la décision du peuple, un loup se jeta sur un troupeau de vaches qui paissoient sous les murs de la ville. Il attaqua le taureau qui marchoit à la tête et le terrassa. Les Argiens prirent cet accident pour un augure décisif. Ils s'imaginèrent que Gélanor étoit représenté par le taureau, animal domestique, et Danaüs par le loup, animal sauvage. Sur ce fondement, ils se décidèrent en faveur de Danaüs[6].

Aussitôt qu'il se vit revêtu de l'autorité souveraine, il songea aux moyens de la conserver. A ce dessein il bâtit une citadelle dans la ville d'Argos[7], Danaüs élevé en Egypte, où les arts étoient très-florissans, en fit part à ses nouveaux

[1] JUSTIN. l. II, c. 7. — VELL. PATERCUL. l. I, c. 2, PAUSAN. l. IV, l. 5, *sub fin.*

[2] Dans le troisième vol., liv. I, c. 5.

[3] *Suprà*, tom. Ier., p. 83 et 84.

[4] MARM. OXON. Ep. 9. — HEROD. l. II, n. 91. — APOLLOD. l. II, p. 63. — DIOD. l. 5, p. 376.

[5] PAUS. l. II, c. 16.

[6] *Ibid.* c. 19.

[7] STRABO, l. VIII, p. 570.

sujets. Il leur enseigna les moyens d'améliorer leur pays, et de le rendre plus fertile *. Ce prince surpassa tous les rois qui l'avoient précédé. Ce fut même d'une manière si distinguée, qu'en sa considération, ses peuples changèrent le nom qu'ils avoient porté jusqu'alors, et firent gloire d'adopter le sien [1].

A Danaüs succéda Lyncée son gendre [2]; il n'y a rien à dire de son règne ni de ceux de ses successeurs jusqu'à Acrisius. C'est sous le règne de ce prince qu'on place l'arrivée de Pélops dans la Grèce [3].

Il étoit fils du célèbre Tantale, roi de Phrygie. Une guerre avec Ilus, fils de Tros, le même qui donna à Troie le nom d'Ilium, obligea Pélops de quitter l'Asie, et de passer dans la Grèce avec sa sœur [4]. Leur arrivée occasionna peu de temps après de grands changemens dans les affaires de cette partie de l'Europe. Thucydide a remarqué que Pélops obtint aisément un grand crédit dans la Grèce, parce qu'il y apporta de l'Asie des richesses inconnues jusqu'alors aux naturels du pays [5]. A quoi Plutarque ajoute que le nombre de ses enfans y contribua autant que la grandeur de ses trésors. Car ses filles furent mariées aux plus puissans princes de la Grèce, et il trouva le moyen de former des souverainetés à chacun de ses enfans [6]: Pélops fut d'ailleurs un prince ferme et prudent, qui sut s'assujétir plusieurs peuples du Péloponnèse. Il y fut même tellement honoré et respecté, qu'on donna son nom à toute cette péninsule. J'aurai encore occasion de parler dans la suite de la postérité de Pélops. Revenons à Acrisius.

Personne n'ignore que la fin de ce prince fut des plus funestes. Il perdit la vie par la main de Persée son petit-fils. Par cette mort Persée se trouvoit roi d'Argos. Mais la manière dont il étoit monté sur le trône, lui fit concevoir du dégoût pour son royaume. Il se condamna lui-même à quitter sa patrie, et engagea Mégapente, roi de Tyrinthe, son cousin, à changer de royaume avec lui [7].

Le royaume d'Argos perdit à la mort d'Acrisius la plus grande partie de son lustre. Depuis Mégapente, qui laissa le sceptre à Anaxagore son fils, il n'y a rien de certain dans la

* Nous en parlerons à l'article des arts.

[1] EURIPID. apud Strab. l. VIII, p. 570.

[2] APOLLOD. l. II, p. 78. — PAUS. l. II, c. 6.

[3] MARSH. p. 286.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] APOLLOD. l. II, p. 77. — PAUS. l. II, c. 16.

suite des rois d'Argos. Tout ce qu'on sait, c'est que Cylarabis en fut le dernier. Sous le règne de ce prince, Oreste, fils d'Agamemnon, s'empara du royaume d'Argos [1], et le réunit à celui de Mycènes.

ARTICLE TROISIÈME.

Mycènes.

Quoique le royaume de Mycènes soit un des moins anciens et des moins considérables de la Grèce ; cependant pour ne rien laisser à désirer sur l'ancien état de cette partie de l'Europe, je vais en parcourir l'histoire très-succinctement. Ce qu'on vient de lire de l'échange fait entre Persée et Mégapente, m'engage à placer ici ce que j'ai à en dire.

Le royaume de Mycènes doit sa fondation à Persée [2]. Tyrinthe étoit la capitale du nouveau royaume que ce prince venoit d'acquérir ; mais par des raisons qui ne nous sont pas connues, il résolut de fixer ailleurs sa résidence. Comme il cherchoit un endroit propre à bâtir une nouvelle ville, le pommeau de son épée se détacha. Cet accident lui parut un heureux présage. Il crut y reconnoître la volonté des dieux marquée d'une manière sensible, et parce que Μύκης en grec veut dire le pommeau d'une épée, il y bâtit une ville qu'il appela Mycènes [3]. Tels étoient la plupart du temps les motifs par lesquels on se conduisoit dans ces siècles reculés.

Persée, prince également fameux par ses exploits et par ses voyages, est un des héros que l'antiquité a le plus célébrés [4]. Je me crois dispensé d'entrer dans aucun détail sur ses actions. Ce que l'histoire nous en a transmis est tellement défiguré par des récits fabuleux et contradictoires, qu'on n'en peut presque faire aucun usage. Je me contenterai seulement de toucher un mot de ses voyages à l'article de la navigation.

Les successeurs de Persée furent Mastor, Electrion, Sthénélus et Eurysthée. Ce dernier étoit petit-fils de Pélops par sa mère Nicippe [5], que Sthénélus avoit épousée. Personne

[1] Paus. l. II, c. 18.
[2] Strabo, l. VIII, p. 579.
[3] Paus. l. II, c. 16.
[4] *Voy. Herod.* l. II, n. 91, l. VII, n. 61 et 150. — Apollod. l. II. — Hygin. Fab. 64. — Ovid. Metam. l. IV.
[5] Apollod. l. II, p. 78, 99.

n'ignore les travaux dont il accabla Hercule son cousin. La famille de Persée finit en la personne d'Eurysthée. Ayant porté la guerre dans l'Attique, il y périt avec tous ses enfans [1].

A sa mort, la couronne de Mycènes passa dans la famille de Pélops. En partant pour son expédition contre les Athéniens, Eurysthée avoit confié le gouvernement de ses états à son oncle Atrée, fils de Pélops [2] Atrée n'eut pas plutôt appris la mort de son neveu, et la défaite de son armée, que profitant de la consternation que cet événement avoit jeté dans le pays, il s'empara du trône de Mycènes. Ce prince n'est que trop connu par les suites affreuses de sa haine implacable contre Thyeste son frère aîné. On sait quel en étoit le fondement. Pour se venger du déshonneur qu'il croyoit avoir reçu, Atrée fit manger à Thyeste ses propres enfans [3]. Ce père malheureux avoit eu commerce autrefois avec sa fille Pélopie [4]. De cet inceste naquit un enfant auquel on donna le nom d'Egysthe. Egysthe vengea son père en tuant Atrée. Cette mort plaça Thyeste sur le trône de Mycènes [5]. Agamemnon son neveu l'en chassa [6] : mais par les intrigues de sa femme Clytemnestre, il succomba lui même quelque temps après sous les coups d'Egysthe, qui s'empara de la couronne [7]. Cet usurpateur périt à son tour par la main d'Oreste, qui n'épargna pas sa propre mère [8].

Le crime d'Oreste ne demeura point impuni. Sans parler des remords de sa conscience, désignés par les furies vengeresses dont les tragiques anciens nous le représentent tourmenté, il fut accusé devant le peuple par Périlas, qui, en qualité de cousin germain de Clytemnestre, demanda vengeance de sa mort [9] Oreste fut obligé d'aller à Athènes se soumettre au jugement de l'Aréopage [10]. C'est un des plus célèbres que ce tribunal ait rendus. Quoique la fable en ait étrangement défiguré les circonstances, il est certain que ce jugement fut l'époque d'un changement de très-grande conséquence dans la procédure criminelle des Athéniens. C'est

[1] Thucyd. l. I, p. 8. — Apollod. l. II, p. 122. — Diod. l. IV, pag. 301, 302.

[2] Thucyd. l. I, p. 89. — Diod. l. IV, p. 302.

[3] Paus. l. II, c. 18. — Hygin. Fab. 87, 88.

[4] Id. *Ibid.*

[5] *Ibid.* — Iliad. l. II, v. 100.

[6] Euripid. Iphig. Act. 5.

[7] Odyss. l. IV, v. 91, 92, l. XI, v. 408, etc. — Virgil. Æneid. l. XI, v. 226 et 268. — Hygin. Fab. 117. — Vell. Paterc. l. I, p. 2.

[8] Marm. Arund. Ep. 24. — Hygin. Fab. 119.

[9] Paus. l. VIII, c. 34.

[10] Id. I, c. 28. — Marm. Arund. Ep. 24.

pourquoi je vais mettre les faits sous les yeux du lecteur. Je laisse à son discernement le soin de démêler ce qu'il peut y avoir de vrai, d'avec ce que le goût d'un siècle trop ami du faux merveilleux a pu leur prêter.

L'Aréopage discuta l'affaire d'Oreste avec beaucoup d'attention. Les opinions se trouvèrent partagées au commencement; mais à la fin le nombre des juges qui étoient d'avis de condamner Oreste, l'emportoit d'une voix sur ceux qui vouloient l'absoudre. Ce prince infortuné alloit succomber; alors Minerve se joignit, dit-on, aux juges qui se portoient à le renvoyer absous, et rendit par ce moyen les suffrages égaux. En conséquence, Oreste fut renvoyé de l'accusation [1]. Depuis ce temps, toutes les fois qu'il y avoit égalité de suffrages, on décidoit en faveur de l'accusé [a], en lui donnant ce qu'on appeloit *le suffrage de Minerve* [b].

Le règne d'Oreste fut glorieux et florissant. Par son mariage avec Hermione, fille de Ménélas, il hérita du royaume de Sparte [2]. J'ai déjà dit qu'il avoit réuni à la couronne de Mycènes le royaume d'Argos [3].

Tisamène son fils lui succéda [4], et ne porta la couronne que trois ans. Ce fut sous son règne que finit le royaume de Mycènes par l'invasion des Héraclides, qui vinrent se jeter sur le Péloponnèse, s'en rendirent les maîtres, et changèrent la face du gouvernement [5].

ARTICLE QUATRIÈME.

Thèbes.

La Béotie est une des premières contrées de la Grèce qui ait été habitée; ses peuples se nommoient autrefois Ecténes,

[1] ESCHIL. in Eumen. v. 743 et 749.

[a] ARIST. Problem. sect. 29. Probl. 13. — HESYCHIUS. *voce* Ἴσαι ψῆφοι — Voy. aussi MÉZIRIAC, in Ep. OVID. t. II, p. 271. — BIANCHINI, Ist. Univ. p. 318. et Not. in Marm. Oxon. p. 353.

Suivant Varron, cet usage seroit encore plus ancien qu'Oreste, il prétend qu'il eut lieu dans le jugement que l'Aréopage rendit entre Mars et Neptune, au sujet du meurtre d'Hallirothius. Apud August. de Civit. Dei. *l. VIII, c. 10.*

[b] En France les accusés sont traités encore plus favorablement. Il faut que l'avis le plus rigoureux l'emporte toujours de deux voix. Si de onze voix, par exemple, il y en a six qui aillent à un supplice grave, et cinq à une moindre peine, ces cinq l'emportent sur les six, et l'arrêt passe à l'avis le plus doux.

[2] HYGIN. Fab. 121. PAUS. l. III, c. I.

[3] *Suprà*, p. 34

[4] PAUS. l. II, c. 18.

[5] Voy. *infrà*, p. 44.

et comptoient Ogygès pour leur premier souverain [1]. Une peste violente ayant détruit presque toute cette première peuplade, les Hyantes et les Aoniens entrèrent dans la Béotie et s'y établirent [2]. On ignore les évènemens qui s'y sont passés jusqu'au temps ou Cadmus s'en empara.

L'arrivée de ce prince est une époque des plus célèbres de l'histoire grecque. Elle tombe sous le règne d'Amphyction II, roi d'Athènes [3], l'an 1519 avant J. C. Il importe peu de connoître si Cadmus étoit Égyptien on Phénicien d'origine; c'est une question que je n'examinerai point. Il suffit de savoir qu'il vint de Phénicie en Grèce. C'est ce dont tous les auteurs conviennent. Le motif de son voyage, selon quelques-uns, étoit l'ordre qu'il avoit reçu du Roi son père, d'aller chercher sa sœur Europe, que les Grecs avoient enlevée [4]. Après avoir été long-temps battu par la tempête, il vint aborder dans la Béotie. Son premier soin fut d'aller consulter l'oracle de Delphes, pour apprendre dans quel pays il pourroit trouver Europe. Le Dieu, sans répondre à sa question, lui ordonna de fixer son séjour à l'endroit qui lui seroit indiqué par un bœuf d'un certain poil [4]. Au sortir du temple, Cadmus en rencontra un qui, après l'avoir mené fort loin, se coucha de lassitude. Cadmus se fixa dans le lieu même, et l'appela Béotie [5].

Ce ne fut pas sans éprouver beaucoup de résistance de la part des anciens habitans, que Cadmus parvint à former son nouvel établissement. Les Hyantes surtout s'y opposèrent fortement [6]. Mais un combat décisif les obligea d'abandonner le pays, et d'aller chercher retraite ailleurs. Les Aones, devenus sages par l'exemple de leurs voisins, se soumirent volontairement au vainqueur qui leur permit, en les recevant au nombre de ses sujets, de rester dans le pays. Ils ne firent plus qu'un seul et même peuple avec les Phéniciens [7].

1 PAUS. l. IX, c. 5.

2 *Ibid.* — Voy. aussi STRAB. l. IX, p. 615.

3 Marm. Oxon. Ep. 7.

4 EUSEB. Chron. l. II, p. 79.

Selon une ancienne tradition rapportée par Athénée, l. XIV, p. 658. Cadmus n'étoit qu'un des principaux officiers du roi de Sidon. Séduit par les charmes d'Hermione, ou d'Harmione, musicienne de la cour de ce prince, il l'enleva et la conduisit dans la Béotie. Voy. sur toute cette anecdote, le Comment. du P. CALMET ad Gen. c. 37, ℣. 36.

Athénée l'avoit tirée du 3e. livre d'Evhémère, auteur très-célèbre, mais très-décrié dans l'antiquité, et je crois fort injustement, comme je pourrai bien le faire voir ailleurs.

4 APOLLOD. l. III, p. 136. — HYGIN. Fab. 178. — PAUS. l. IX, c. 12.

5 *Ibid.*

6 *Ibid.* l. IX, c. 5.

7 *Ibid.*

Telle est en abrégé l'histoire de cette colonie, que la fable a étrangement altérée [1].

Dès que Cadmus se vit paisible possesseur du pays, il bâtit, suivant l'usage de ces premiers conquérans, une forteresse, qui du nom de son fondateur, fut appelée *la Cadmée* [2]. Comme il désiroit accroître le nombre de ses sujets, il mit le premier en usage la faveur des asyles, et accorda une entière sûreté à tous ceux qui viendroient se réfugier auprès de lui. [a], Cadmus réussit, par cet expédient à rendre sa ville extrêmement peuplée. Mais il s'exposa en même temps à la jalousie de ses voisins, en ce qu'il déroboit les criminels aux supplices qu'ils avoient mérités.

Il est peu de colonies dont les Grecs aient retiré d'aussi grands avantages que de celle de Cadmus. La Grèce lui est redevable de l'écriture alphabétique, de l'art de cultiver la vigne, de la fonte et du travail des métaux. Je traiterai tous ces objets avec les détails convenables dans la suite de cet ouvrage.

Cadmus, après avoir régné quelque temps dans la Béotie, vit former une conspiration qui le renversa de dessus le trône. Obligé de se retirer, il alla chercher un asile chez les Enchéléens [3]. Ces peuples étoient alors en guerre avec les Illyriens. Ils avoient reçu une réponse de l'Oracle, qui leur promettoit la victoire s'ils marchoient sous la conduite de Cadmus. Ils y ajoutèrent foi, et ayant effectivement mis ce prince à leur tête, ils défirent les Illyriens. En reconnoissance du service que Cadmus venoit de leur rendre, ils le choisirent pour roi. Ce fut le terme de ses courses. Il mourut dans ce pays [4].

Au moment que Cadmus abandonna sa principauté naissante, Polydore son fils, monta sur le trône [5]. Je ne m'arrêterai pas davantage sur les successeurs de Cadmus. La famille de ce prince n'est que trop connue par les malheurs affreux dont elle fut accablée. Les catastrophes les plus tragiques semblent avoir été le partage de ses successeurs. Elles s'étendirent jusques sur Xanthus dernier roi de Thèbes,

[1] Voy. Apollod. l. iii, p. 136. — Ovid. Metam. l. iii, *init.* — Palæphat. c. 6. — Bannier, Explicat. des Fabl. t. vi, p. 117.

[2] Strabo, l. ix, p. 615. — Paus. l. ix, c. 5.

[a] Potter, Archæolog. Gr. l. ii, c. 2, p. 213.

Romulus se servit du même moyen pour peupler Rome plus promptement. Dion. Halicarn. l. ii, p. 88. — T. Livius, l. i, n. 8 Strabo, l. v, p. 352. — Plut. in Romulo, p. 22. E.

[3] Apollod. l. iii, p. 143. — Strabo, l. vii, p 503. — Paus. l. ix, c. 5.

[4] Apollod. et Paus. *loco cit.*

[5] *Ibid.*

La manière dont il périt fut cause que le gouvernement changea de forme, et devint républicain.

Il s'étoit élevé un différend entre les Athéniens et les Thébains au sujet d'une ville dont ils se disputoient la possession. Les troupes étant en présence, les deux armées firent réflexion qu'en s'exposant au hasard d'une bataille, il périroit nécessairement bien du monde de part et d'autre. On convint donc, pour épargner le sang, d'obliger les deux rois à vider eux-mêmes la querelle des deux peuples. Timœthès, roi d'Athènes, refusa le défi, et se démit de la royauté. Mélanthus, auquel on l'offrit, l'accepta, et tua le roi de Thèbes [1].

Cet événement, joint au malheur qui sembloit attaché à la personne de leurs souverains, dégoûta les Thébains de la royauté [2]: semblables en cette partie aux Athéniens, qui, à la mort de Codrus, changèrent aussi la forme de leur gouvernement. Mais ce changement ne fit qu'illustrer Athènes, au lieu que Thèbes, en perdant ses Rois, perdit toute sa réputation [3]. Athènes, devenue république, porta sa gloire au plus haut point où elle soit parvenue. Thèbes, au contraire, ne fit que languir pendant fort longtemps. Il se passa près de sept cents ans avant qu'elle pût se relever de cette obscurité. Elle en sortit enfin par l'éclat que les victoires d'Epaminondas et de Pélopidas répandirent sur ses armes. Cette République joua même alors un rôle qui fut court, à la vérité, mais des plus brillans. Ce seroit trop s'écarter de notre sujet que de s'y arrêter.

ARTICLE CINQUIÈME.

Lacédémone.

Il n'en est pas de l'origine de cette ville comme de celle d'Athènes. Les commencemens de Lacédémone nous sont totalement inconnus. Ses premières années ont été si obscures, que la fable même n'a pas trouvé matière à les embellir. Je ne m'arrêterai donc point à discuter les différentes traditions qui nous ont été transmises sur l'origine

[1] CONON apud Phot. Narrat. 39, p. 447. — STRABO, l. IX, p. 602. — PAUS. l. IX, c. 6. — POLYÆN. Strat. l. I, c. 19. — FRONTIN, Strat. l. II, n. 41. — SUIDAS, *voce* Ἀπάτουρια, t. II, p. 248.

[2] PAUS. l. IX, c. 6.

[3] PAUS. *Ibid.* — HEROD. l. IX, n. 85

de ce peuple, dont nous ne sommes nullement instruits [1]. Il faut sans doute en attribuer la cause au mépris que de tout temps les Lacédémoniens ont eu pour les lettres [2].

On regarde Lélex comme le premier qui ait régné sur la Laconie. Les uns disent qu'il étoit Égyptien [3]; d'autres, qu'il étoit originaire du pays [4]. On rapporte le commencement de son règne à l'an 1516, avant l'ère chrétienne. De plusieurs rois qui ont occupé le trône depuis ce prince jusqu'à Oreste, nous n'en connoissons presque que les noms; on ne trouve nulle part ni le temps que chacun de ces Princes a régné, ni même le nombre d'années que forment la totalité de leurs règnes. D'ailleurs le peu que nous savons de leurs actions, ne présente rien d'assez intéressant pour y arrêter le lecteur. Il en faut cependant excepter Œbalus, huitième roi de Sparte depuis Lélex.

Ce prince épousa en secondes noces Gorgophone, fille de Persée. Cette princesse étoit alors veuve de Périérès, roi de Messène [5]. C'est le premier exemple que l'histoire Grecque fournisse d'une veuve qui ait passé à de secondes noces [6]. De ce mariage nâquit Tyndare [7]. Son père le déclara héritier de ses États : il en jouit même quelque temps. Mais Œbalus avoit eu de Nicostrate, sa première femme, un fils appelé Hippocoon [8]. Ce prince, assisté des principaux du pays, réclama le trône en vertu de son droit d'aînesse, déclara la guerre à Tyndare [9], l'obligea de lui céder la couronne, et de sortir de Sparte [10]. Tyndare se retira auprès de Thestius, dont il épousa la fille Léda, si connue dans la fable par les amours de Jupiter [11]. Hippocoon s'étant attiré quelque temps après la colère d'Hercule, ce héros le massacra lui et tous ses enfans, et remit Tyndare sur le trône de Sparte [12]. Mais il ne lui céda cette couronne qu'à condition de la remettre un jour à ses descendans quand ils viendroient la lui demander [13].

Tyndare eut de son mariage avec Léda, deux fils jumeaux,

[1] Voy. Bochart, le P. Pezron, le Clerc, Bibliothèque univ. t. v[illegible].
[2] Ælian. Var. Hist. l. xii, c. 50.
[3] Paus. l. i, c. 44.
[4] Id. l. iii. init.
[5] Id. l. iv, c. 2.
[6] Id. l. ii, c. 21.
[7] Id. l. iii, c. 1.
[8] Meurs. de Reg. Lac. c. 3, 4.
[9] Paus. l. ii, c. 18, p. 151, l. iii.
[10] Apollod. l. iii, p. 173. — Diod. l. iv, p. [illegible]. — Strabo, l. x, p. 708. — Paus. l. iii, c. 21, p. 263.
[11] Apollod. l. iii, p. 173. — Hygin. Fab. 77. — Strabo, l. x, p. 709.
[12] Apollod. l. ii, p. 114, 115. — Diod. l. iv, p. [illegible] — Paus. l. ii, c. 18, p. 151, l. iii, c. 15, p. 244.
[13] Diod. l. iv, p. [illegible]. — Paus. p. 152.

Castor et Pollux, et deux filles, Hélène et Clytemnestre [1]. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la manière dont périrent Castor et Pollux. Quoi qu'il en soit, Tyndare affligé de la perte prématurée de ses deux enfans, songea à la réparer en choisissant un gendre digne de posséder sa fille, et capable de gouverner son état. On ne sut pas plutôt son dessein, que tous les princes de la Grèce se présentèrent. On compte jusqu'à vingt-trois rivaux qui aspiroient à la main d'Hélène [a]. Cette foule de concurrens jetoit Tyndare dans un grand embarras. Il craignoit que le choix qu'il feroit ne lui attirât l'inimitié de ceux qui se verroient refusés. Ulysse qui s'étoit mis aussi sur les rangs, donna dès-lors des marques de cette finesse d'esprit qui a toujours éclaté dans sa conduite. Il suggéra à Tyndare un expédient pour sortir d'embarras sans aucune suite fâcheuse. Il lui conseilla de faire jurer solennellement à tous les amans d'Hélène, qu'ils s'en rapporteroient au choix de cette princesse, et qu'ils se joindroient tous à celui qu'elle auroit choisi, pour le défendre contre quiconque voudroit la lui disputer [2]. Ils acceptèrent tous cette proposition, chacun se flattant que ce seroit sur lui que tomberoit le choix d'Hélène. Elle se détermina en faveur de Ménélas, frère d'Agamemnon [3], qui, par ce moyen, devint roi de Sparte [4]. A peine eut-elle été trois ans avec ce prince, qu'elle fut enlevée par Paris, fils de Priam. Personne n'ignore que ce rapt occasionna la guerre de Troye [b].

Avant cet événement, Héléne avoit eu de Ménélas une fille nommée Hermionne [5]. Cette princesse, en épousant Oreste, son cousin germain, porta en dot à ce prince le royaume de Sparte [6]. Ce fut sous le règne de Tisamène,

[1] Apollod. l. iii, p. 174. — Hygin. Fab. 78.

[a] Apollod. l. iii, p. 175.

Il falloit qu'alors l'espérance d'une couronne fît passer par-dessus bien des considérations; sans cela l'enlèvement d'Hélène par Thésée, avoit fait assez de bruit dans la Grèce pour devoir refroidir l'ardeur des prétendans, d'autant mieux qu'on la soupçonnoit d'avoir eu de Thésée, Iphigénie, que Clytemnestre sa tante, prenoit soin d'élever comme si elle eût été sa fille Paus. l. ii, c. 22. — Anton. Liberal. Metam. c. 27.

[2] Apollod. l. iii, p. 176. — Hygin. Fab. 78. — Paus. l. iii, c. 20.

[3] Hygin. Fab. 78.

[4] Id. *Ibid.*

[b] Hérodote fait sur ce sujet une réflexion très-judicieuse. Les Asiatiques, dit-il, regardent comme une action très-injuste d'enlever une femme; mais ils croient aussi qu'il n'y a que des insensés qui poursuivent la vengeance de celles qui ont été enlevées, persuadés que cela ne seroit point arrivé, si elles n'y avoient consenti. l. i, n. 4.

[5] Apollod. l. iii, p. 176.

[6] Paus. l. iii, c. i. — Hygin. Fab. 122.

son fils, que les descendans d'Hercule rentrèrent dans le Péloponnèse, et s'en rendirent maîtres quatre-vingts ans après la prise de Troye. Cette événement, un des plus considérables de l'histoire grecque, changea totalement la face de cette partie de l'Europe, et lui fit éprouver une funeste révolution. Voici quel en fut le sujet.

ARTICLE SIXIÈME.

Les Héraclides.

Persée avoit eu de son mariage avec Andromède, Alcée, Sthénélus, Hilas, Mastor et Electrion [1]. Alcée ayant épousé Hippomène, fille de Ménécée, en eut deux enfans, Amphytrion et sa sœur Anaxo [2]. Electrion épousa sa nièce Anaxo, fille d'Alcée, et de ce mariage naquit Alcmène [3], qui dans la suite devint femme d'Amphytrion, et fut mère d'Hercule.

Electrion occupa le trône de Mycènes après la mort de Persée. Amphytrion devoit naturellement lui succéder. Il étoit petit-fils de Persée, et par sa femme Alcmène, il étoit seul héritier d'Electrion [4]: mais ayant eu le malheur de tuer involontairement son beau-père, il fut obligé de se retirer à Thèbes [5]: Sthénélus, frère d'Electrion, profitant de la haine publique que cet événement avoit attiré sur Amphytrion, s'empara des états de son neveu fugitif, et les transmit à son fils Eurysthée [6]. Par cette usurpation Hercule se vit exclu de la couronne de Mycènes. On sait les dangers auxquels Eurysthée exposa ce héros, dans la vue de le faire périr. Il appréhendoit sans doute qu'il n'entreprît un jour de le détrôner. Hercule en mourant laissa plusieurs enfans. Ils furent presque tous élevés par les soins de Céïx, roi de Trachine [7]. Euristhée craignant qu'un jour ils ne se liguassent pour lui enlever la couronne, menaça Céïx de lui déclarer la guerre s'il ne les chassoit de sa cour. Les Héraclides épouvantés de ces menaces, quittèrent Trachine. Ce fut en vain qu'ils cherchèrent un asile dans la plupart des

[1] Apollod. l. II, p. 77, 78. — Diod. l. IV, p. 254.
[2] Apollod. *Ibid.*
[3] Id. *Ibid.*
[4] Id. p. 79, 80.
[5] Id. p. 8. — Paus. l. IX, c. 11.
[6] Apollod. l. II, p. 80.
[7] Id. *Ibid.* p. 122. Diod. l. IV, p. 301. — Paus. l. I, c. 32, p. 79.

villes de la Grèce. Ils n'en trouvèrent aucune qui voulût les recevoir. Les Athéniens furent les seuls qui osèrent leur donner retraite [1]. Eurysthée ne put les y souffrir. Déterminé à les perdre, il mena contre eux une puissante armée. Les Héraclides soutenus par les Athéniens, et commandés par Iolaüs, neveu d'Hercule, par Hyllus son fils, et par Thésée, donnèrent bataille à Eurysthée. Ils la gagnèrent. Eurysthée même y perdit la vie [2].

Cet heureux succès ayant attiré dans l'armée des Héraclides un grand nombre de soldats, ils s'emparèrent de presque toutes les villes du Péloponnèse [3]. Mais une peste violente ayant affligé cette province, ils consultèrent l'oracle à ce sujet. Ils apprirent qu'étant entrés trop tôt dans ce pays, ils ne pouvoient faire cesser ce fléau qu'en se retirant. Ils obéirent et abandonnèrent le Péloponnèse [4].

L'oracle, suivant l'usage, s'étoit expliqué obscurément sur le temps qui devoit s'écouler jusqu'à ce que les Héraclides pussent tenter une nouvelle entreprise. Aussi Hyllus, leur chef, qui crut en avoir pénétré le sens, revint-il dans le Péloponnèse au bout de trois ans [a]. Atrée qui régnoit alors à Mycènes, rassembla toutes ses troupes, se fortifia par des alliances, et s'avança pour disputer le passage à l'ennemi [5]. Les armées étant en présence, Hyllus remontra qu'il ne convenoit point d'exposer les deux partis au sort d'une bataille générale. Il proposa donc à Atrée et aux autres chefs de choisir parmi eux un champion, et offrit de se battre contre lui, à la charge que le sort de leur combat termineroit celui de la guerre. L'offre fut acceptée. On demeura d'accord que si Hyllus étoit vainqueur, les Héraclides rentreroient dans l'héritage de leur père, mais que s'il étoit vaincu, lui et les siens ne reviendroient dans le Péloponnèse qu'après cent ans [6]. Echémus, roi des Tégéates, accepta, du côté des alliés, le défi d'Hyllus, et le tua. Les Héraclides, suivant le traité, retirèrent leurs troupes, et s'abstinrent de tout acte d'hostilité [7].

[1] APOLLOD. DIOD. PAUS. *locis cit.* — EURIPID. HERACLID. v. 19, 50, 145, etc. — ISOCRAT. p. 129.

[2] APOLLOD. DIOD. *locis cit.* — STRABO, l. VIII, p. 579.

[3] APOLLOD. et DIOD. *locis cit.*

[4] APOLLOD. l. II, p. 122, 123.

[a] Id. *Ibid.* p. 123, 124.

Le Dieu leur avoit ordonné d'attendre *le troisième fruit*; Hyllus croyant que cette expression désignoit trois récoltes, revint dans le Péloponnèse au bout de trois ans, au lieu que, suivant l'intention de l'oracle, il devoit entendre par *le troisième fruit*, la troisième génération.

[5] DIOD. l. IV, p. 302.

[6] HEROD, l. IX, n. 26. — DIOD. l. IV, p. 302, se trompe en fixant ce terme à 50 ans.

[7] DIOD. l. IV, p. 302. PAUS. l. I, c. 41, se trompe en plaçant cet événement sous le règne d'Oreste.

Ils furent fidèles à observer leur parole ; mais dès que le terme dont on étoit convenu fut expiré, Téménès, Chresphonte et Aristodème descendans d'Hercule par Hyllus[1], firent un dernier effort pour se rendre maîtres du Péloponnèse. Cette troisième tentative réussit mieux que les précédentes. Après avoir équipé une flotte à Naupacte [a], les Héraclides allèrent, suivant la coutume, consulter l'oracle sur le succès de leur entreprise. Sa réponse fut qu'ils devoient prendre *trois yeux pour guides de leur expédition* [2]. Comme ils cherchoient le sens de ces paroles, il vint à passer un homme borgne monté sur un mulet. C'étoit un Etolien, nommé Oxylus. Persuadés qu'il étoit le guide désigné par l'oracle, les Héraclides l'associèrent à leur entreprise, en lui promettant de lui donner l'Elide pour son partage [3].

Les Achéens et les Ioniens occupoient alors la plus grande partie du Péloponnèse [b]. Tisamène, fils d'Oreste, régnoit sur Argos, Mycènes et Lacédémone. Il prit les armes, mais il fut défait, et périt dans la bataille qui se donna [4]. Les Héraclides s'emparèrent d'Argos, de Lacédémone et de Mycènes. Ils partagèrent entre eux ces trois villes. Ce fut le sort qui régla leurs partages [c]. Téménès eut Argos. Lacédémone tomba aux enfans d'Aristodème mort durant le cours de cette expédition. Mycènes échut à Chresphonte [5]. Oxylus eut l'Elide qu'on lui avoit promise. Il ne s'y établit cependant pas aussi facilement qu'il s'en étoit flatté. Dius, qui en étoit possesseur, la lui disputa. Suivant l'usage de ces temps-là [6], au lieu d'exposer toutes leurs forces aux risques d'une bataille, ils convinrent de choisir un Etolien et un Eléen, qui par un combat singulier, termineroient la querelle des deux prétendans. L'Etolien remporta la victoire ; aussitôt Oxylus fut reconnu pour roi [7].

Ce fut ainsi que le Péloponnèse passa de la famille de Pélops

[1] PAUS. l. II, c. 18.

[a] APOLLOD l. II, p. 124. — PAUS. l. V, c. 3.

Pendant qu'on préparoit cette flotte, Aristodème mourut. Il laissa deux enfans qui succédèrent à ses droits. APOLLOAD. *Suprà* —. PAUS. l. IV, c. 3.

[2] APOLLOD. l. II, p. 125. — PAUS. l. V, c. 3.

[3] APOLLOD. PAUS. *locis cit.*

[b] Ces peuples tiroient leur nom d'ACHÉUS, et d'Ion, fils de *Xuthus*, petit-fils d'*Hellen*, et arrière petit-*fils de Deucalion.*

[4] APOLLOD. *loco cit.* — PAUS. l. II, c. 18, dit simplement que ce prince fut obligé de se retirer avec ses enfans.

[c] APOLLOD. l. II, p. 125, 126. — PAUS. l. IV, c. 3.

L'original de ce traité subsistoit encore du temps de Tibère, TACIT. Annal. l. IV, n. 43.

[5] PLATO de Leg. l. III, p. 808. — APOLLOD. l. II, p. 126. — PAUS. l. II, c. 18, l. IV, c. 3.

[6] STRABO, l. VIII, p. 548.

[7] Id. *Ibid.* — PAUS. l. V, c. 4. *init.*

aux descendans d'Hercule. Cette partie de la Grèce ne fut pas la seule qui se ressentit de la révolution [1]. Le reste du pays eut presque également à souffrir des suites de cet événement. Les peuples qui furent attaqués les premiers se rejetèrent sur leurs voisins : ceux-ci portèrent réciproquement la désolation dans les contrées que la proximité mettoit le plus à leur bienséance. Le plus fort chassoit le plus foible. Semblables aux flots d'une mer agitée, ces peuples, si l'on peut le dire, refluoient les uns sur les autres. Les Achéens furent les premiers sur lesquels tomba la tempête. Obligés d'abandonner leur pays, ils vinrent se jeter sur les Ioniens auxquels ils firent éprouver le même sort. Ces derniers eurent recours à Mélanthus qui venoit de monter sur le trône d'Athènes. Sensible aux malheurs de ses anciens compatriotes, ce prince leur donna retraite dans son royaume [2].

Le retour des Héraclides dans le Péloponnèse est une des époques les plus remarquables de l'histoire grecque. Les suites en furent funestes à toute la nation, comme je le ferai voir, lorsque je parlerai de l'état des arts et des sciences dans la Grèce, pendant le cours des siècles que nous parcourons.

ARTICLE SEPTIÈME.

Observations sur l'ancien Gouvernement de la Grèce.

On a vu par l'exposé que j'ai fait des commencemens de l'histoire grecque, que le gouvernement monarchique est le premier qui ait eu lieu chez ces peuples. C'est une vérité reconnue par tous les écrivains de l'antiquité [3]. Ces fameuses républiques, Athènes, Thèbes, Corinthe, etc., ne se sont formées qu'assez tard. Examinons quels étoient les droits, la puissance, les fonctions et l'autorité des premiers souverains de la Grèce. On va voir par les détails dans lesquels nous allons entrer, combien l'ancien gouvernement de ces peuples étoit informe et grossier.

[1] Id. l. II, c. 13. *init.* — HEROD. l. II, n. 171. — DIOD. Fragment. l. VI, — Apud SYNCELL. p. 179. — STRABO, l. IX, p. 602.

[2] STRABO, l. IX, p. 602. — PAUS. l. VII, c. 1.

[3] ARIST. Polit. l. I, c. 10. — DION. HALICARN. l. V, p. 336. — STRABO, l. VII, p. 496.

On doit appliquer aux premiers rois de la Grèce ce que j'ai dit des premiers souverains de l'Asie. Ils étoient bien éloignés de l'idée que l'on attache aujourd'hui au nom de roi. L'étendue de leurs états, de leurs domaines et de leur puissance ne répondoit nullement au titre qu'ils portoient ; une petite ville, une bourgade, quelques lieues de terrain étoient décorés du nom de royaume. Il n'y avoit point alors de villes considérables dans la Grèce. La plus grande partie des habitans vivoit dans les campagnes [1]. Aussi quand il est parlé dans l'histoire de ces temps-là de grandes monarchies, de rois puissans, on doit l'entendre toujours par comparaison aux états voisins. L'Argolide qui formoit le royaume d'Agamemnon, étoit un très-petit canton. Il y a en France bien des terres plus considérables, par les domaines qui en dépendent, que ce royaume si vanté dans l'antiquité grecque.

Le pouvoir de ces rois n'étoit guères plus étendu que leur domaine. L'aventure d'Hypermnestre, fille de Danaüs, prouve combien étoit bornée l'autorité des souverains de la Grèce.

Danaüs étoit irrité contre sa fille de ce qu'elle n'avoit pas exécuté l'ordre qu'il lui avoit donné de poignarder son mari la première nuit de ses noces. Il n'osa cependant l'en punir de son chef. Il prit le parti de la citer devant le peuple comme coupable de désobéissance : non-seulement Hypermnestre fut renvoyée de l'accusation ; elle fut encore honorée par les Argiens du sacerdoce de Junon leur principale divinité [a].

Nous savons encore que les rois de l'Attique, loin d'avoir une autorité souveraine, étoient très-souvent exposés aux caprices et aux violences de leurs peuples. Il n'étoit pas rare de leur voir prendre les armes contre leur prince, et souvent ils lui déclaroient la guerre. La volonté des rois n'étoit point leur règle. Ils se gouvernoient à leur gré, et en venoient fréquemment aux mains les uns avec les autres [2]. Ils ne s'adressoient au roi que lorsqu'un péril commun les obligeoit de se rassembler : alors ils s'en remettoient à sa conduite [3].

Ce qu'Homère nous apprend de la forme du gouvernement

[1] Thucyd. l. I, p. 11, lin. 70.

[a] Paus. l. II, c. 19. — Euseb. Chron. l. II, n. 582.

Il paroît que dans ces temps-là ce n'étoit pas le roi qui nommoit les grandes prêtresses ; mais qu'elles étoient élues par le peuple. Voyez Iliad. l. VI, v. 300.

[2] Plut. in Thes. p. 10 F.

[3] Thucyd. l. II, p. 107, 108.

du royaume d'Ithaque, de celui des Phéaciens [a], et de quelques autres, peut servir de règle pour juger du reste des états de la Grèce. On ne doit regarder les premiers souverains de ce pays que comme les chefs d'une espèce de république, où toutes les affaires se décidoient à la pluralité des voix. L'ancien gouvernement des Grecs étoit, à proprement parler, un mélange, un composé de monarchie, d'oligarchie, et de démocratie [1].

Les grands avoient beaucoup d'autorité, et jouissoient de priviléges très-étendus. Dans Homère, Alcinoüs, roi des Phéaciens, adressant la parole aux principaux de l'état, dit en propres termes: « Il y a ici douze chefs qui commandent « au peuple, et je suis le treizième [b] ». Quand Thésée voulut réunir dans la ville d'Athènes toute l'autorité du gouvernement, et soumettre à la jurisdiction de cette ville tous les bourgs de l'Attique, il trouva beaucoup d'opposition de la part des plus riches et des plus puissans de son royaume, qui appréhendoient de se voir dépouillés de la meilleure partie de leur autorité [2].

Le peuple avoit aussi ses droits. On tenoit des assemblées publiques pour délibérer sur les affaires de l'état. Les rois ne décidoient rien d'eux-mêmes. Ils avoient un conseil composé des principaux de la nation [3]: ils y proposoient ce qu'ils jugeoient être convenable. Si leur projet étoit approuvé, ils l'exécutoient après en avoir fait part à l'assemblée du peuple [c]. C'est ce qu'Aristote explique très-distinctement: « Il est aisé « de remarquer, dit-il, par les anciennes formes de gouver- « nement très-exactement suivies et décrites par Homère, « que les rois proposoient au peuple ce qui avoit été résolu « dans le conseil [4] ». Nous aurons encore occasion de revenir

[a] Quoique par des raisons que j'expliquerai ailleurs, je pense qu'on doive regarder l'île des Phéaciens comme appartenante à l'Asie, plutôt qu'à l'Europe; trouvant néanmoins beaucoup de conformité entre le gouvernement de ces peuples et celui des Grecs, j'ai cru pouvoir fortifier l'article dont je traite présentement d'exemples tirés des usages des Phéaciens.

[1] Arist. Polit. l. III, c. 14. — Dion. Halicarn. l. v, p. 337.

[b] Odyss. l. VII, v. 390.

Ces douze chefs, ou princes, étoient à-peu-près, ce qu'étoient autrefois les douze pairs de France.

[2] Plut. in Thes. p. 11.

[3] Odyss. l. VIII. *init.*

[c] Iliad. l. II, v. 53. — Odyss. l. III, v. 127. — Eustath. ad Iliad. l. I, v. 144.

Il faut bien distinguer les *assemblées* des *conseils*; c'étoient deux choses fort différentes. Les *assemblées* Ἀγοραὶ, étoient générales, tout le peuple avoit droit de s'y trouver: les *conseils* Βουλαὶ, étoient des assemblées particulières composées de personnes choisies.

[4] In Moral. l. III, c. 5, t. II, p. 32. Voy. aussi Dion. Halicarn. l. II, p. 86.

sur ce sujet, lorsqu'il sera question de la discipline militaire de ces anciens temps [*].

D'ailleurs les peuples vivoient dans la plus grande liberté, et presque dans l'indépendance, sans aucune obligation d'obéir au souverain, s'il leur proposoit des choses qu'ils croyoient injustes ou contraires aux lois de l'état, aux usages reçus, ou aux intérêts des particuliers. La constitution du gouvernement chez les anciens habitans de la Germanie, étoit parfaitement conforme à celle de l'ancienne Grèce [1], et conséquemment aussi vicieuse.

Il paroît encore que c'étoit le peuple qui disposoit des dignités. Dans l'Odyssée, Ulysse adressant la parole à la reine des Phéaciens, lui dit : « Grande reine, je viens embrasser « vos genoux, ceux du roi, et ceux de tous ces princes qui « sont assis à votre table. Veuillent les dieux leur faire la « grace de laisser après eux à leurs enfans les richesses et les « honneurs dont le peuple les a comblés [2] ». Le pouvoir des premiers rois de la Grèce étoit donc extrêmement limité ; leur titre se réduisoit presqu'à une sorte de prééminence sur les autres citoyens de l'état. Voici en quoi consistoient leurs prérogatives.

Ils avoient le droit d'assembler le peuple chacun dans leur district. Ils opinoient les premiers, écoutoient les plaintes, et jugeoient les différends qui survenoient entre leurs sujets [3]. Mais la principale fonction de ces rois, et en quoi consistoient véritablement les prérogatives de leur dignité, étoient le commandement des troupes en temps de guerre, et la suprême intendance de la religion. Ils présidoient aux sacrifices, aux jeux et aux combats sacrés [4]. Dans Homère, ce sont toujours les rois qui font la fonction de sacrificateurs. Les Grecs étoient si intimement convaincus que le souverain sacerdoce ne pouvoit être exercé que par les rois, que même dans les villes qui changèrent le gouvernement monarchique en républicain, celui qui présidoit aux mystères et aux affaires de la religion, avoit le titre de roi, et sa femme celui de reine [5]. Il en étoit de même chez les Romains ; malgré l'aver-

[*] *Infrà*, liv. V, ch. 3.

Notre ancien gouvernement féodal, est une image fidèle du gouvernement de la Grèce dans les siècles héroïques. On n'en savoit pas plus alors dans un pays que dans l'autre : la barbarie y régnoit également.

[1] TACIT. de Mor. Germ. c. II.

[2] L. VII, v. 146, etc.

[3] ARIST. Polit. l. II, c. 14, p. 357. B. — *Ibid.* c. 15. *init.*

[4] ARIST. *Ibid.* — DEMOSTH. in Neæram. p. 873. — STRABO, l. I, p. 43, l. XIV, p. 938. — PLUT. t. II, p. 279. C.

[5] DEMOSTH. *loco cit.* — POLLUX, l. VIII, c. 9. Segm. 96. — HERACLID. in Polit.

sion et le mépris que ces fiers républicains avoient conservés pour tout ce qui portoit le nom de roi, il y avoit cependant à Rome un roi des sacrifices [1].

Le revenu des rois étoit de même nature que celui des particuliers. Il consistoit dans des terres, des bois, et surtout dans des troupeaux [2]. La seule différence qu'il y avoit entre les rois et les particuliers, c'est que les rois en avoient une plus grande quantité. Les peuples ne leur témoignoient même leur reconnoissance que par des présens de ce genre [3]. Les Athéniens, pour récompenser Thésée des services qu'il leur avoit rendus, lui firent présent d'une certaine quantité de terres et d'enclos [a]. C'étoit au reste l'usage dans ces temps reculés, que les peuples témoignassent aux princes leur estime et leur reconnoissance par des présens. C'est pourquoi il est si souvent parlé dans l'écriture des présens que les princes recevoient de leurs sujets [4]. C'étoit aussi anciennement la coutume chez les Romains de donner pour récompense une certaine quantité de terres [5].

Indépendamment de leurs domaines particuliers, ces princes levoient encore des subsides sur leurs peuples [6]. Il y avoit même des occasions où ils imposoient de nouvelles taxes [7]. C'étoit aussi l'usage d'exiger les tributs des peuples vaincus [8]. Il paroît au reste que ces tributs se levoient en nature [9].

Au surplus, les richesses de ces premiers souverains ne pouvoient pas être considérables; il suffit, pour s'en convaincre, de considérer que la Grèce, dans les temps héroïques, étoit sans commerce, sans arts, sans marine, dénuée, en un mot, de toutes les ressources qui procurent à un pays l'abondance et les richesses [b].

L'histoire parle, il est vrai, d'un certain Minyas, roi des Phlégiens, dont les revenus étoient, dit-on, si considé-

[1] Cicero de Divin. l. i, n. 40. — Dion. Halicarn. l. v, p. 278.

[2] Odyss. l. xiv, v. 98, etc. — Paus. l. iv, c. 36. — Voy. Méziriac. in Ep. Ovid. t. ii, p. 319.

[3] Iliad. l. vi, v. 194, l. ix, v. 573.

[a] Plut. in Thes. p. 10. E.

Les peuples traitoient à cet égard les héros comme les dieux; car les dieux avoient des terres qui leur étoient consacrées.

[4] iii. Reg. c. 10, ℣. 25. — Paral. c. 17, ℣. 15.

[5] Plin. l. xviii, sect. 3. *init.* — Voy. aussi Tacit. de Mor. Germ. c. 15.

[6] Iliad. l. ix, v. 156

[7] Odyss. l. xiii, v. 14, 15.

[8] Apollod. l. ii, p. 85. — Diod. l. iv, p. 255. — Paus. l. ix, c. 37. *init.*

[9] Plut. t. ii, p. 294. D.

[b] Voy. Thucyd. l. i, n. 11. — Herod. l. viii, n. 137.

C'est ce que j'aurai lieu d'examiner plus particulièrement quand je parlerai de l'état des arts et du commerce dans la Grèce, aux siècles qui font présentement notre objet. *Inf.* iv.

rables, qu'il surpassa tous ses prédécesseurs en richesses. On ajoute que ce fut le premier roi de la Grèce qui bâtit un édifice exprès pour y déposer ses trésors [1]. Ce prince pouvoit régner vers l'an 1300 avant J. C. 50 ans environ avant l'expédition des Argonautes [2].

On a vanté aussi les richesses d'Athamas, roi d'Orchomène. Athamas étoit petit-fils de Deucalion, et gendre de Cadmus [3]. Je ne veux pas contester ces faits, mais je dirai seulement qu'il faut les prendre avec les restrictions convenables. Minyas et Athamas ont pu être regardé comme très-riches, relativement aux autres rois de la Grèce leurs contemporains. Mais comme ces souverains étoient alors peu opulens, il s'ensuit qu'on ne doit pas appliquer aux richesses de Minyas et d'Athamas l'idée que nous attachons aujourd'hui à ces expressions.

J'ai eu soin de faire remarquer dans la première partie de cet ouvrage, qu'en Egypte et dans l'Asie, le trône étoit héréditaire [4]. La même maxime avoit lieu dans la Grèce. Le sceptre passoit du père au fils [a], et ordinairement à l'aîné [5]; il n'y avoit que la superstition qui pût faire rejeter quelquefois l'héritier présomptif. C'est ce qui paroît par le discours qu'Homère fait tenir à Télémaque par Nestor, qui demande à ce jeune prince, si ses peuples l'ont pris en aversion en conséquence de quelque réponse de l'oracle [6]. Si l'on en excepte donc quelques circonstances particulières [7], l'ordre que la couronne passât du père au fils, semble avoir été généralement et constamment suivi. Il ne faut que jeter les yeux sur l'histoire grecque, pour se convaincre de cette vérité.

Je ne crois point devoir terminer cet article sans parler des oracles, et de l'influence qu'ils avoient alors sur la conduite des peuples. Le propos de Nestor à Télémaque, que je viens de rapporter, nous y conduit naturellement.

On ne finiroit point si l'on vouloit citer tous les exemples

[1] PAUS. l. IX, c. 36.

[2] Voy. MÉZIRIAC. in Ep. Ovid. t. II, p. 56, etc.

[3] APOLLOD. l. I, p. 31. HYGIN. Fab. 139.

[4] *Suprà*, vol. 1er. p. 29.

[a] Odyss. l. I, v. 387, l. XVI, v. 401. — ARIST. Polit. l. III, c. 14, p. 357. A. — THUCYD. l. I, p. 12. lin. 71.

La généalogie qu'Homère fait du sceptre qu'Agamemnon, Iliad. l. II, v. 46 et 101, suffiroit seule pour prouver que la couronne étoit héréditaire chez les Grecs; mais ce fait est établi d'ailleurs par quantité de passages du même poëte.

[5] APOLLOD. l. III, p. 202. — DIOD. l. V, p. 376. lin. 96, l. VI. Fragm. — Apud SYNCELL. p. 179. C.

[6] Odyss. l. III, v. 215. — Voy. l. XVI, v. 96 et Eustathe, p. 1464. lin. 25.

[7] Voy. *suprà*, p. 32, 35, etc.

que l'histoire ancienne fournit du pouvoir et de l'effet des oracles. On en trouve des traits suffisamment caractérisés dans le court exposé que j'ai fait des principaux événemens arrivés dans la Grèce, pendant les siècles que nous parcourons présentement. Ces faits font assez sentir à quel point les Grecs étoient alors aveuglés de cette superstition. Il suffira donc de dire que rien ne se faisoit sans l'avis des oracles. On les consultoit non-seulement pour les grandes entreprises, mais même sur les affaires des particuliers. S'agissoit-il de faire la guerre ou la paix, fonder une ville, détourner quelque calamité, établir de nouvelles lois, réformer les anciennes, changer la constitution des états, on avoit recours à l'oracle? Sa réponse étoit l'autorité suprême qui décidoit et faisoit agir les peuples. Un particulier vouloit-il se marier, entreprendre un voyage, avoit-il quelque affaire importante, étoit-il attaqué d'une maladie dangereuse, il alloit consulter l'oracle? Rien enfin n'a plus généralement influé sur la conduite des anciens peuples de la Grèce [1]. C'est aux oracles qu'il faut rapporter la plupart des grands événemens que nous lisons dans les premiers siècles de l'histoire grecque : événemens, pour la plupart, singuliers, inattendus, et dont on ne trouve point d'exemple dans les siècles postérieurs. On voit dans ceux dont nous parlons, des révolutions, des mutations subites qu'on ne peut attribuer ni à la politique, ni à la force des armes. Quelle en étoit donc la source? les oracles; ils influoient même jusque dans la conduite de ces événemens; ils y jetoient cette incertitude qu'on y remarque toujours avec étonnement. On doit aussi rapporter aux oracles les nouveaux cultes qu'on sait à différens temps s'être introduits dans la Grèce.

Tous ces mouvemens partoient d'un principe que nous ne connoissons plus à présent. C'est en quoi consiste la différence la plus essentielle et la plus remarquable du génie des nations d'autrefois à celles d'aujourd'hui. Aujourd'hui chez les peuples de l'Europe, la politique et la force des armes sont les seuls moyens que l'ambition puisse employer. On voit rarement la superstition séduire les esprits au point d'occasionner des révolutions : mais dans les temps dont je parle, c'étoit toujours la séduction qui occasionnoit les révolutions, et décidoit du sort des empires. Et quels moyens employoit-on pour opérer cette séduction? les oracles.

Si nous manquions de témoignages pour prouver la gros-

[1] Voy. PLAT. de Leg. l. VI, p. 869. A. et l. VIII, *init.*

sièreté et l'ignorance des Grecs aux temps héroïques, leur crédulité et leur déférence pour les oracles, feroient des preuves plus que suffisantes pour démontrer cette vérité. Cette espèce de superstition n'a de force et d'empire que proportionnellement à la grossièreté des peuples : témoins les sauvages, qui n'entreprennent rien que préalablement ils n'aient consulté leurs devins et leurs oracles.

ARTICLE HUITIÈME.

Des anciennes Coutumes et des premières Lois de la Grèce.

Avant que d'entrer en matière, il est à propos de rappeler sommairement ce que j'ai dit dans la première partie de cet ouvrage sur l'origine et la distinction des lois. J'ai fait voir que primitivement les peuples s'étoient gouvernés par des *coutumes*, qui par la suite des temps et un long usage acquirent la force des *lois*. Nous avons appelé ces sortes de lois, lois *naturelles*. J'ai dit ensuite que pour suppléer au peu d'étendue et de précision des lois *naturelles*, les premiers souverains avoient fait différens règlemens auxquels nous avons donné le nom de lois *positives*. J'ai distingué ces lois *positives* en deux classes : en lois *politiques* et en lois *civiles*. On n'aura pas oublié que, sous le nom de lois *politiques*, j'ai compris tous les règlemens qui concernent le maintien et la police de la société, et forment proprement la constitution de l'état. Telles sont les lois sur les engagemens de mariage, les lois pénales, celles qui prescrivent la forme et les cérémonies du culte public, etc. J'ai renfermé sous le nom de lois *civiles* toutes celles qui ont été établies pour régler les intérêts particuliers des différens membres de la société. Telles sont les lois concernant les ventes, le commerce, les contrats, etc. J'ai dit encore que l'institution des lois *politiques* étoit antérieure à l'institution des lois *civiles*. On va reconnoître dans ce que l'histoire nous fournit sur l'établissement et le progrès des lois dans la Grèce, la vérité de toutes ces propositions.

On ne connoît point de lois positives dans la Grèce plus anciennes que celles des Athéniens. Ils en étoient redevables à Cécrops, qui monta sur le trône vers l'an 1582 avant J. C. Il est vrai qu'antérieurement à ce prince, Phoronée

avoit donné quelques lois aux habitans de l'Argolide ; mais il ne s'en est rien conservé ; d'ailleurs, il ne paroît pas que les autres peuples de la Grèce aient jamais rien emprunté des Argiens ; au lieu que les lois d'Athènes ont été adoptées non-seulement dans presque toutes les villes de la Grèce, mais même dans la plus grande partie de l'Europe *.

Il faut donc rapporter l'époque de l'établissement des lois positives dans la Grèce à l'an 1582 avant l'ère chrétienne, temps de l'arrivée de Cécrops dans l'Attique. Mais il n'est pas naturel de supposer que jusqu'à ce prince la Grèce ait été sans aucune espèce de loi. On en doit donc conclure que jusqu'alors la plupart des Grecs ne connoissoient point d'autres lois que les conventions tacites que j'ai dit avoir été la base et le fondement de toutes les sociétés, et que j'ai nommées *lois naturelles* [1].

Nous sommes entrés à l'article d'Athènes dans un assez grand détail sur les règlemens établis par Cécrops ; on a pu remarquer que tous ces règlemens ne sont que des constitutions politiques ; comme l'institution du mariage, les cérémonies de la religion, celle des funérailles, et l'établissement d'un tribunal pour juger les crimes et les délits. Il n'est fait mention d'aucune ordonnance qu'on puisse ranger dans la classe des lois civiles. On ne doit pas au reste en être étonné. Les Athéniens, de même que tous les autres peuples de la Grèce, ne s'étoient pas encore adonnés à l'agriculture, dont la pratique ne fut bien établie dans cette partie de l'Europe que vers le règne d'Erechtée, 170 ans environ après Cécrops [2]. C'est à cette époque qu'on doit fixer la connoissance et l'établissement des lois civiles chez les Grecs [3].

Voilà en peu de mots l'exposé fidèle de l'origine et du progrès des lois dans la Grèce. Je préviens au surplus, que dans le détail où je vais entrer, je suivrai plutôt l'ordre des matières que la précision chronologique qui interromproit trop la suite et la liaison des objets. Je ne ferai cependant mention que des lois dont l'établissement appartient aux siècles qui nous occupent présentement.

L'état de barbarie dans lequel la Grèce étoit plongée avant

* *Adsunt Athenienses, unde humanitas, doctrina, religio, fruges, jura, leges ortæ, atque in omnes terras distributæ putantur.* CICERO *pro L. Flacco*, n°. 26, t. v, p. 261. — LUCRETIUS. l. VI, *init.* — MACROB. Sat. l. III, c. 12, p. 413.

[1] *Suprà*, vol. 1er. p. 23 et 24.

[2] MARM. OXON. Ep. 12.

[3] Voy. ce que j'ai dit sur ce sujet au 1er. vol. p. 49.

l'arrivée des différentes colonies qui de l'Egypte et de la Phénicie vinrent s'y établir, laissoit vivre ses habitans dans une grande liberté sur le commerce des femmes. Les engagemens et les liens de l'union conjugale leur étoient totalement inconnus. Cécrops fut le premier qui les retira d'un pareil désordre ; il leur fit sentir que le mariage étoit le fondement et l'appui de la société. Il établit l'union d'*un* avec *une* [1]. Depuis ce prince les Grecs s'assujettirent inviolablement à cette loi. Ils conçurent même une si haute idée de l'union conjugale, qu'il se passa plus de deux cents ans, avant que les veuves osassent se remarier. La preuve qu'on regardoit alors les secondes noces comme contraires aux bonnes mœurs, c'est que l'histoire a conservé le nom de celle qui la première passa à un second mariage. Ce fut Gorgophone, fille de Persée et d'Andromède, qui en donna l'exemple. Cette princesse avoit épousé en premières noces Périérès, roi des Messéniens. Ayant survécu à ce prince, elle se remaria avec Œbalus, roi de Sparte [2]. Œbalus régnoit environ vers l'an 1348, avant J. C. On fixe l'époque de Cécrops à l'an 1582. Ainsi pendant l'espace de deux cent trente-quatre ans l'histoire grecque ne fournit aucun exemple de veuve qui se soit remariée ; et jusqu'à Gorgophone c'étoit une coutume qu'on avoit regardée comme inviolable, que toute femme qui perdoit son mari passât le reste de ses jours dans le veuvage [3].

L'exemple de Gorgophone ne tarda pas apparemment à être suivi. Il ne paroît pas que dans les temps héroïques les veuves péchassent contre la bienséance en se remariant. C'est en effet ce qu'on peut conclure des différens propos qu'Homère met dans la bouche de Pénélope. Le discours qu'Ulysse tient à cette princesse au moment de son départ pour Troye est encore plus positif. Il lui dit : « Qu'il ne sait pas « s'il échappera aux dangers de cette guerre, et que s'il « vient à y périr, elle choisisse pour époux le prince qui lui « paroîtra le plus digne d'elle [4]. » Il est vrai que Virgile fait tenir un autre langage à Didon. Il se passe un combat perpétuel dans le cœur de cette reine infortunée entre le goût qu'elle a pris pour Enée, et le remords de passer à un second mariage. Elle se représente cette action comme une faute contre l'honneur [5]. Mais Virgile n'a fait parler ainsi

[1] *Suprà*, p. 18.
[2] Paus. l. ii, c. 21.
[3] *Ibid.*
[4] Odyss. l. xviii, v. 258, etc.

[5] Æneid. l. iv, v. 19, 25, 54.
Huic uni forsan potui succumbere culpæ,
Vel pater omnipotens ....

Didon que d'après la façon de penser des Romains, chez lesquels les secondes noces, quoique permises, étoient déshonorantes [1].

Hésiode nous donne lieu de penser qu'anciennement c'étoit l'usage dans la Grèce de ne marier les garçons qu'à trente ans, et les filles à quinze [a]. Les présages régloient le moment où le mariage devoit se faire. On y avoit grande attention [2]. Il y a bien de l'apparence que dans les premiers temps on ne statua rien sur les degrés de parenté : excepté les unions des pères et des mères avec leurs enfans, toutes les autres alliances semblent avoir été permises [3].

Les enfans ne pouvoient contracter aucun engagement sans le consentement de leurs pères, qui avoient droit de décider de leur établissement [4] : On les élevoit dans un grand respect pour ceux qui leur avoient donné la naissance. C'étoit même une des plus anciennes ordonnances de la Grèce. Dans les lois attribuées à Triptolème, on en trouve une qui ordonne expressément d'honorer ses parens [5].

Aujourd'hui le grand nombre d'enfans est regardé comme une charge : mais dans les premiers temps de la Grèce, c'étoit un honneur et un avantage d'être père d'une famille nombreuse. Les Grecs estimoient beaucoup la fécondité. Plutarque observe que Pélops fut de tous les rois ses contemporains le plus puissant et le plus considéré, non-seulement par ses richesses, mais encore par la quantité d'enfans dont il se voyoit le père [6]. Les poëtes anciens ont beaucoup vanté le bonheur de Priam d'être père de cinquante enfans. Nous voyons dans l'écriture-sainte David se glorifier d'avoir eu beaucoup d'enfans [7]. Aussi étoit-ce alors un grand opprobre à une femme d'être stérile [8]. Les Chinois sont dans les mêmes sentimens. Ils regardent la stérilité avec tant d'horreur, que les gens mariés aimeroient mieux avoir commis le plus grand des crimes, que de

Ante, pudor, quam te violem, aut tua jura resolvam.
. . . . . . *Solvitque pudorem*, etc.

[1] VAL. MAX. l. II, c. 1, n. 3. — Martial. l. VI, Epigram. 7. — QUINTIL. Declam. 306, p. 627.

[a] Opera et Dies. v. 696, etc.

C'est sur cet usage qu'est fondé le calcul par lequel Hérodote, imité en cela par la plus grande partie des chronologues anciens, évalue les générations à trente-trois ans, et compte cent ans pour trois générations. l. II, n. 142.

[2] HESIOD. *loco cit.* v. 801.

[3] FEITHIUS Antiq. Hom. l. II, c. 13, p. 216.

[4] *Ibid.* p. 219, 220.

[5] PORPHYRIUS de abstin. l. IV, p. 431.

[6] In Thes. p. 2. A.

[7] I. Paral. c. 28, ỳ. 5.

[8] Gen. c. 30, ỳ. 23. — I. Reg. c. I, ỳ. 5, etc. — Luc, c. I, ỳ. 25.

mourir sans enfans. Ils mettent au nombre des plus grands malheurs de ne point laisser de postérité [1].

Les Grecs pensoient de même. Ils regardoient comme le sort le plus triste celui d'un homme qui mouroit sans enfans. Phœnix dans l'Iliade voulant exprimer jusqu'à quel excès de colère son père s'étoit emporté contre lui : « Il « invoqua, dit-il, les terribles furies, les conjurant que « je ne pusse jamais faire asseoir sur mes genoux un fils « sorti de moi [2]. ». C'étoit pour remédier en quelque sorte au malheur de n'avoir point d'enfans, que les Grecs avoient imaginé l'adoption. L'usage en étoit très-ancien. Pausanias nous apprend qu'Athamas, roi d'Orchomène, se voyant sans postérité masculine, avoit adopté ses petits neveux [3]. Diodore nous fournit aussi un exemple de la même antiquité [4] : et Plutarque dit que Castor et Pollux s'étant rendus maîtres d'Athènes, demandèrent à être initiés aux grands mystères, mais qu'il n'y furent admis qu'après avoir été adoptés par Aphidnès, comme Hercule l'avoit été par Pylius [5]. Il y a bien de l'apparence que les Grecs avoient pris l'adoption des Egyptiens, chez lesquels nous voyons cet usage établi dès les temps les plus reculés [6].

Les filles qui mouroient sans être mariées étoient réputées très-malheureuses. Hérodote nous fournit une preuve bien marquée de cette façon de penser dans l'aventure de Polycrate, tyran de Samos. Polycrate séduit par les promesses d'Orétès, gouverneur de Sardes, se mit en devoir d'aller trouver ce satrape. Sa fille qui n'auguroit rien que de sinistre de ce voyage, fit tous ses efforts pour l'en dissuader. Voyant que malgré toutes ses remontrances il se disposoit à partir, elle lui dit hautement qu'il ne lui en arriveroit que du malheur. Polycrate indigné des discours qu'elle tenoit, et voulant lui en témoigner son ressentiment, la menaça de ne la marier de long-temps, en cas qu'il revînt sain et sauf de son voyage. Cette menace ne fut pas capable de faire taire son zèle. Elle en souhaita l'accomplissement ; aimant mieux, dit Hérodote, être sans mari, que de se voir privée de son père [7]. On voit aussi, dans Sophocle, Electre se plaindre amèrement de n'être point mariée [8].

[1] Martini, Hist. de la Chine, l. vi, p. 21. — Lettr. édif. t. v, p. 56.
[2] L. ix, v. 455, etc.
[3] L. ix, c. 34.
[4] L. iv, p. 312.
[5] Plut. in Thes. p. 16. A.
[6] Exod. c. 2, v. 10.
[7] L. iii, n. 124.
[8] In Electrâ, v. 166, 167. La tradition portoit que cette prin-

J'ai remarqué dans la première partie de cet ouvrage qu'originairement l'usage vouloit que celui qui recherchoit une fille en mariage l'achetât en quelque sorte, soit par les services qu'il rendoit au père de celle qu'il vouloit épouser, soit par les présens qu'il lui faisoit à elle-même [1]. Cette coutume s'observoit aussi en Grèce dès les temps les plus reculés [2]. Celui qui recherchoit une fille, étoit obligé de faire des présens de deux espèces; les uns au père, pour l'engager à lui donner sa fille; et les autres, à la personne qu'il demandoit en mariage. Dans l'Iliade, Agamemnon fait dire à Achille qu'il lui donnera une de ses filles, sans exiger de ce prince le moindre présent. [a] Pausanias nous fournit aussi une preuve de cet ancien usage. Danaüs, dit cet auteur, ne trouvant point à marier ses filles, à cause du crime horrible qu'elles avoient commis, fit publier qu'il ne demanderoit point de présens à ceux qui voudroient les épouser [3]. Aujourd'hui encore c'est l'usage parmi les Grecs que quiconque veut se marier, achete sa femme par les présens qu'il est obligé de faire aux parens de celle qu'il épouse [4].

Nous voyons cependant qu'anciennement les présens que le marié faisoit, soit à son beau père, soit à la personne qu'il devoit épouser, ne dispensoient pas le père de donner à sa fille une certaine quantité de biens, et c'est ce qui formoit proprement la dot de la mariée [b]. La coutume vouloit que lorsqu'une veuve venoit à se remarier, elle ne pût pas disposer de la dot qu'elle avoit eue lors de son premier mariage, ni la porter à son second mari. Tout son bien étoit de ce moment dévolu aux enfans du premier lit. Son père étoit obligé de lui donner une nouvelle dot [5]. Mais s'il arrivoit qu'un fils fût assez dénaturé pour chas-

cesse n'avoit jamais été mariée, ce qui lui avoit fait donner le nom d'*Electre* ÆLIAN. VAR. Hist. l. IV, c. 26.

PAUSANIAS, l. II, c. 16, et HYGIN. Fab. 122., disent cependant qu'Oreste avoit marié cette princesse à Pylade, et que selon le témoignage d'Hellanicus, elle en avoit eu deux enfans. Mais ce sentiment ne paroît pas avoir été le plus suivi chez les anciens.

[1] *Suprà*, tom. I, p. 20 et 21.

[2] ARIST. Polit. l. II, c. 8, p. 327. B.

[a] Liv. IX, v. 146.

Homère ne parle point du présent fait à la mariée; mais seulement de celui qu'on faisoit au père. Les présens qu'on faisoit à la mariée s'appelloient Ἕδνα Voy. MÉZIRIAC, in Ovid. Ep. t. II, p. 317.

[3] L. III, c. 12.

[4] Voyage de la BOULAYE, le Gouz. p. 411.

[b] Iliad. l. IX, v. 147, 148.

La dot que le père donnoit à sa fille étoit appelée Μείλια. *Ibid.*

[5] Odyss. l. II, v. 53.

ser sa mère de la maison paternelle, il étoit obligé de lui rendre tout le bien qu'elle avoit apporté [1].

Quant à la forme dans laquelle se faisoient les contrats de mariage, j'ai observé précédemment que dans les temps où l'écriture n'étoit pas encore connue, on passoit tous les actes en présence de témoins [2]. On retrouve les mêmes pratiques dans les siècles primitifs de la Grèce. Avant que ces peuples connussent l'écriture, l'usage étoit de donner des gages et des cautions pour l'assurance de la dot et des conditions du mariage [3]. Il paroît même par Homère que les Grecs ont été long-temps sans connoître l'usage des contrats et des obligations par écrit. C'étoit la déposition des témoins qui faisoit foi de la réalité des actes [4] : et c'est encore par cette raison qu'anciennement chez les Grecs, comme chez tous les autres peuples, les jugemens se rendoient devant tout le monde dans la place publique [5].

On voit que dès les temps héroïques il y avoit dans la Grèce des peines établies contre l'adultère. Ceux qui en étoient accusés étoient obligés de payer une amende pécuniaire au mari qui avoit pu les en convaincre [6]. Le père de la femme surprise en adultère étoit aussi obligé de rendre à son gendre tous les présens qu'il en avoit reçus pour obtenir sa fille [7].

J'ai déjà dit que Cécrops avoit établi le mariage d'un avec une; aussi la pluralité des femmes n'étoit-elle point permise aux Grecs. Ils n'en pouvoient épouser qu'une [8]. Mais il paroît que dès les plus anciens temps il étoit permis de la répudier, lorsqu'on croyoit en avoir des sujets légitimes [9]. Ce qui m'étonne le plus, c'est de voir que les commerces illégitimes n'eussent alors rien de déshonorant. La naissance des enfans qui en provenoient n'étoit point regardée comme honteuse. Agamemnon, dans l'Iliade, voulant encourager Teucer, frère d'Ajax, à continuer ses exploits, lui représente que, quoiqu'il ne fût pas fils légitime de Télamon, ce prince néanmoins n'en avoit pas moins eu d'attention ni de soins pour son éducation [10]. S'il y eût eu alors quelque honte attachée à ces sortes de nais-

[1] Odyss. l. II, v. 132, 133.
[2] *Suprà*, vol. 1er. p. 42.
[3] Pollux, l. III, c. 3, Segm. 36. — Servius ad Æneid. l. X, v. 79.
[4] Iliad. l. XVIII, v. 499, etc.
[5] *Ibid.* v. 497, 498, etc. — Voy. le prem. vol. p. 43.
[6] Odyss. l. VIII, v. 332, 347 et 348. Voy. aussi Diod. l. XII, p. 491. lin. 89.
[7] Odyss. l. VIII, v. 318.
[8] Herod. l. II, n. 92.
[9] Voy. Paus. l. X, c. 29, p. 870. — Pollux. l. III, c. 4. Segm. 46.
[10] L. VIII, v. 281, etc.

tances, il n'est pas vraisemblable qu'Homère eût fait faire par Agamemnon un semblable reproche à un des principaux officiers de l'armée, et duquel il paroît d'ailleurs qu'il étoit très-satisfait.

On voit aussi dans l'Odyssée Ulysse se dire fils d'une concubine[1]. C'est une preuve qu'on avouoit alors ces sortes de naissances sans rougir. C'est ainsi qu'il est dit dans l'écriture, que Gédéon eut 70 enfans de plusieurs femmes qu'il avoit épousées, et que d'une concubine, qui même avoit été sa servante, il avoit eu un fils nommé Abimelech, qui après la mort de son père fut roi de Sichem[2]. Chez nos ancêtres la bâtardise n'avoit rien de déshonorant. Les historiens donnent à quantité de personnes très-illustres et très-considérables la qualité de *bâtards*. Le fameux comte de Dunois n'est pas plus connu sous ce nom, que sous celui de bâtard d'Orléans. Il est encore parlé très-souvent du bâtard de Rubempré et de plusieurs autres. C'étoit même une qualité qu'on ne craignoit pas de prendre dans les actes publics. On en trouve plusieurs signés *un tel*, bâtard *d'un tel*. Des lettres-patentes, accordées par Guillaume-le-Conquérant à Alain, comte de Bretagne, commencent ainsi : « Guillaume, dit le « *Bâtard*, roi d'Angleterre, etc[3]. » Revenons aux Grecs. Les enfans légitimes héritoient les biens de leurs pères et mères[4] : s'ils étoient plusieurs, ils partageoient la succession, et il ne paroît pas qu'il y eût alors aucun avantage attaché au droit d'aînesse. Voici la manière dont on procédoit aux partages. On faisoit avec le plus d'égalité qu'il étoit possible autant de lots qu'il y avoit d'héritiers, et ensuite on les tiroit au sort[5].

Cette conduite ne se pratiquoit pas seulement dans les partages des biens des particuliers. Elle avoit lieu, même dans les maisons souveraines. Neptune, dans l'Iliade, répond à Iris qui lui vient ordonner de la part de Jupiter de ne plus secourir les Grecs, qu'il est égal en dignité à Jupiter : « Nous « sommes, ajoute-t-il, trois frères, tous trois fils de Saturne « et de Rhéa. Jupiter est le premier, moi le second, et Plu- « ton le troisième : l'empire a été partagé entre nous. On « en a fait trois lots, qui n'ont point été distribués selon

[1] L. XIV, v. 202.

[2] Judic. c. 8, ℣. 38, 31, c. 9, ℣. 6 et 18.

Non enim erat vetitus eo tempore concubinatus, neque concubina à matronâ, nisi dignitate, distabat, dit Grotius sur ce passage.

[3] Mém. de Trévoux. Janv. 1711. p. 118.

[4] Odyss. l. VII, v. 149.

[5] *Ibid.* l. XIV, v. 208 — Arist. Polit. l. VI, c. 4, p. 417. B.

« l'ordre de la naissance. On les a tirés au sort, et c'est la « fortune qui a décidé de la part que chacun a eue*. » On pourroit citer encore plusieurs autres exemples de cette ancienne pratique[1].

Quoique dans le partage des biens la condition des frères fût égale, il y avoit cependant de grands priviléges attachés au droit d'aînesse. Ces privilèges consistoient dans l'honneur et le respect que les cadets étoient obligés de rendre à leurs aînés, et dans l'autorité que les aînés avoient sur leurs cadets. On peut dire même que les Grecs regardoient le droit d'aînesse comme un droit divin : Homère en fournit une preuve très-sensible dans le passage de l'Iliade que je viens de citer. Jupiter en envoyant porter ses ordres à Neptune par Iris, dit à cette déesse : « Mon frère doit savoir qu'en « qualité d'aîné je suis au-dessus de lui[2]. » Neptune fait quelque difficulté de se rendre aux ordres de Jupiter : Iris pour l'y déterminer insiste sur la qualité de Jupiter, et demande à Neptune s'il ignore « que les noires Furies accom« pagnent toujours les aînés, pour venger les outrages qu'ils « reçoivent de leurs frères[3]. »

Les enfans des concubines n'avoient aucun droit à l'héritage de leurs pères; car dans ces sortes de commerces il n'y avoit ni conventions ni solemnités. Aussi ne voyons-nous point que les enfans qui en provenoient partageassent dans la succession avec les enfans légitimes. Ils n'avoient que ce que leurs frères vouloient bien leur abandonner[4]: l'ordre même des successions étoit si bien réglé, que quand quelqu'un mouroit sans enfans, ses biens passoient à ses collatéraux[5].

* L. XV, v. 186, etc.

Virgile a suivi exactement cette tradition. Il fait aussi dire à Neptune que l'empire de la mer lui est échu par le sort.

Sed mihi sorte datum.

Æneid. l. I, v. 138.

[1] Voy. ce que nous avons dit ci-dessus sur le passage du Péloponnèse entre les descendans d'Hercule, p. 44. — Voy. aussi Apollod. l. I, p. 4. — Diod. l. III, p. 229. — Paus. l. VIII, c. 53. — Et Strabo, l. IX, p. 601. B.

[2] L. XV, v. 165, 166.

[3] *Ibid.* v. 214.

[4] Odyss. l. XIV, v. 210.

[5] Χηρωσταὶ δὲ διὰ κτῆσιν δατέοντο.

Iliad. l. V, v. 158.

Eustathe, p. 533, lin. 30, et l'ancien scholiaste entendent par le mot Χηρωσταὶ, des *curateurs*; sur cela ils ont imaginé des magistrats établis pour prendre soin du bien des vieillards qui avoient perdu leurs enfans, et le conserver à leurs collatéraux en empêchant ces pères malheureux [illegible] d'en disposer. Mais outre qu'Eustathe, et l'ancien Scholiaste n'allèguent aucun auteur qui marque l'établissement de ces prétendus magistrats, s'ils avoient voulu faire attention au mot δατέοντο, dont Χηρωσταὶ est le nominatif, ils auroient bien vu que Χηρωσταὶ ne pouvoit en cette occasion signifier des *curateurs*. Les curateurs en effet

Le même esprit d'ordre qui avoit assigné à chacun une certaine quantité de biens pour subsister, faisoit regarder avec mépris ces hommes que la fainéantise empêchoit de travailler, et qui étoient assez lâches pour ne vivre que de la libéralité des personnes riches. Quand Ulysse, dans l'Odyssée, sous l'équipage d'un mendiant, se présente à Eurymaque, ce prince le voyant fort et robuste lui offre du travail et de bons gages. Mais il fait entendre en même temps qu'il n'y avoit dès-lors que trop de ces gueux de profession, qui aimant mieux vivre dans l'oisiveté, que de gagner leur vie par un travail honnête, étoient l'objet du mépris général[1].

On avoit aussi le plus souverain mépris pour ces gens qui n'ayant point de demeure fixe, errent continuellement de ville en ville. On regardoit un vagabond comme un exilé, comme un malheureux qui, ayant abandonné sa patrie, devoit être rejeté de la société[2].

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'alors le vol n'étoit point une action déshonorante[3]. Les anciens ne s'en faisoient aucun scrupule. Il n'étoit honteux que quand on étoit pris sur le fait[4].

La plupart des lois dont je viens de rendre compte n'ont été en usage que depuis l'établissement de l'agriculture. Les premiers législateurs grecs n'avoient rien négligé pour porter et engager leurs peuples à s'adonner à la culture de la terre[a]. Ils avoient établi dans cette vue plusieurs lois très-

ne partagent point une succession; mais, suivant l'étymologie même de leur nom, ils sont préposés pour la conserver.

Il est donc certain que dans ce passage Χηρωσταὶ, doit s'entendre des collatéraux. Il est pris dans ce sens là par Hésiode Theog. v. 606, d'après lequel Hesychius, *voce* Χηρωσταὶ, dit expressément Χηρωσταὶ οἱ μακρόθεν συγγενεῖς; on appelle Χηρωσταὶ, des *parens fort éloignés*. Voy. aussi Pollux, l. III, c. 4. Segm. 47, et le Schol. d'Hésiode, p. 289.

[1] L. XVIII, v. 356, etc.

[2] Iliad. l. IX, v. 644, l. XVI, v. 423. — Voyez ce que Platon fait dire à ce sujet par Socrate, in Criton.

[3] Iliad. l. VI, v. 153. — Odyss. l. XIX, v. 395. — Voy. Feith, l. II, c. 9.

[4] Suid. *in voce* Κλέπτης, t. II, p. 325.

[a] On remarque que dans toutes les anciennes traditions de la Grèce, Neptune est toujours dit, avoir succombé dans ses disputes avec Minerve, Apollon et les autres dieux. Voy. Plut. t. II, p. 741. — Paus. l. II, c. 1, p. 112, c. 15, p. 145.

Plutarque, prétend même que la dispute entre Minerve et Neptune, pour savoir qui d'elle ou de ce Dieu seroit patron d'Athènes, et la réussite de Minerve étoit une fable inventée et débitée par les anciens rois de la Grèce, pour détourner leurs peuples de l'envie de courir les mers, et les porter à cultiver la terre. In Thémistocle, p. 121. E.

utiles et très-sages, comme la défense de posséder des terres labourables au-delà d'une certaine quantité; celle de vendre et d'aliéner l'héritage de ses ancêtres. Il y avoit aussi une loi qui défendoit d'hypothéquer une dette sur des terres labourables[1]. Toutes ces lois étoient, au rapport d'Aristote, de la plus haute antiquité, et remontoient aux siècles dont nous faisons présentement l'histoire[2].

J'ai déjà dit que c'étoit sous le règne d'Erechtée, sixième roi d'Athènes depuis Cécrops, que la connoissance du labourage avoit été répandue dans la Grèce sous les auspices de Cérès et de Triptolème. Comme l'établissement de l'agriculture emporte nécessairement l'institution des lois civiles, tous les écrivains de l'antiquité ont attribué à Cérès et à Triptolème les premières lois de la Grèce[a]. La tradition la plus constante et la plus générale portoit que les Athéniens avoient été les premiers à qui Cérès eût enseigné l'agriculture[3]. Aussi avons-nous vu qu'ils passoient pour les auteurs de toutes les lois civiles[4]. On leur attribuoit également l'invention de toutes les formalités de la justice et de l'ordre des procédures[5].

C'est au surplus à ce court exposé que se réduira ce que j'avois à dire sur l'origine et l'établissement des lois civiles dans la Grèce. Les écrivains de l'antiquité ne nous ont conservé aucun détail sur un objet si important. Non-seulement ils ne rapportent la teneur d'aucune loi, ils ne nous apprennent pas même quels étoient les magistrats et les tribunaux établis pour juger les contestations civiles. Il est même assez remarquable que dans le peu qui s'est conservé des lois attribuées à Triptolème, il n'est question que de réglemens politiques. Voici ces lois, telles que Porphyre les rapporte[6].

[1] ARIST. l. II, c. 7, p. 323, l. VI, c. 4, p. 417.

[2] *Ibid.*

[a] *A quibus initia vitæ atque victûs, legum, morum, mansuetudinis, humanitatis exempla hominibus, et civitatibus data, ac dispertita esse dicuntur*, CICERO in Verr. Act. 5a. n. 72, t. IV, p. 478.

Prima Ceres. . . . .

Prima dedit leges, Cereris sunt omnia munus.

l. V, v. 341, etc. — DIOD. l. I, p. 18, l. V, p. 324 et 385. PLIN. l. VII, sect. 57, p. 412. — MACROB. Sat. l. III, c. 12, p. 413.

C'est par cette raison qu'on trouve si souvent l'épithète Θεσμοφόρος, *Legifera*, donné à Cérès. Voy. l'exception historique de la fable de Cérès par le CLERC. Bibl. Univers. t. VI, p. 47.

[3] CICERO in Verr. Act. 4.a n. 49, t. IV, p. 396. — DIOD. l. I, p. 34, l. V, p. 333 et 385.

[4] *Suprà*, p. 53.

[5] ÆLIAN. Var. Hist. l. III, c. 38.

[6] De abstinen. l. IV, p. 431.

La première, dont nous avons déjà eu occasion de parler, ordonne d'honorer ses parens[1].

La seconde défend d'offrir aucune autre chose aux dieux, que les fruits de la terre.

La troisième ordonne de ne point faire de mal aux animaux.

Ces lois ne faisoient que renouveler et confirmer celles de Cécrops, qui, en instituant un culte réglé dans la Grèce, avoit défendu d'offrir à la divinité rien de ce qui étoit animé[2]. Je ne puis à cette occasion me dispenser de dire un mot des fameux mystères d'Eleusis.

J'ai fait voir précédemment que Cécrops avoit appris le premier aux Grecs à honorer l'Être-Suprême par un culte public et solennel[3]. Mais les cérémonies religieuses établies par ce prince, n'ont point produit un effet aussi marqué que l'institution des mystères célébrés à Eleusis en l'honneur de Cérès. De toutes les pratiques de la religion payenne, les cérémonies usitées dans ces mystères ont été celles qui ont le plus attiré l'admiration et le respect des anciens. On en rapporte l'institution à Erechtée, le même sous lequel la connoissance de l'agriculture passa dans la Grèce[4]. Je n'entreprendrai point de lever le voile obscur qui nous dérobe la connoissance de ces cérémonies si vantées dans l'antiquité. Je remarquerai seulement que les écrivains les mieux instruits et les plus judicieux de la Grèce et de Rome, ont été persuadés que ces mystères avoient contribué plus que tout autre moyen à adoucir les mœurs barbares des premiers habitans de l'Europe. Ils n'ont point hésité à attribuer à ces cérémonies religieuses toute la politesse et les connoissances dont ont joui les siècles les plus éclairés. « Ce sont les mys-« tères, dit Cicéron, qui nous ont tiré de la vie barbare et « farouche que menoient nos ancêtres. C'est le plus grand « des biens que nous devions à la ville d'Athènes, entre tant « d'autres qu'elle a répandus parmi les hommes. C'est d'elle « que nous avons appris non-seulement à vivre avec joie, « mais encore à mourir avec tranquillité, dans l'espoir d'un « avenir plus heureux[5] ». Isocrate en avoit dit autant long-temps auparavant[6]. Les Grecs désignoient les mystères d'Eleusis par un mot qui dans leur langue signifioit *perfec-*

[1] *Suprà*, p. 55.
[2] *Suprà*, p. 18.
[3] *Suprà*, p. 18.
[4] Diod. l. I, p. 31. — Marm. Oxon. Ep. 14.
[5] De Leg. l. II, n. 14, t. III, p.
[6] In Panegyr. p. 65.

tions [a], parce que dans l'initiation on acquéroit, à ce qu'ils croyoient, la connoissance de la vérité et l'amour de la vertu. Les Latins exprimoient ces mystères par le terme d'*initia*, *commencemens*; parce que, dit Cicéron, la doctrine qu'on enseignoit dans les mystères renfermoit les principes de la vie heureuse et tranquille. Ainsi les deux nations de l'antiquité les plus polies et les plus éclairées ont été persuadées qu'on ne pouvoit donner assez d'éloges à l'établissement des mystères d'Eleusis. Il ne me reste plus maintenant qu'à dire un mot des anciennes lois pénales de la Grèce.

Les lois pénales sont avec raison celles dont les premiers législateurs grecs paroissent s'être le plus occupés. Les historiens placent dans les siècles que nous parcourons l'institution de plusieurs tribunaux, dont l'unique fonction étoit de juger des matières criminelles.

L'Aréopage étoit le plus ancien tribunal de la Grèce, et c'étoit pour connoître des meurtres que Cécrops l'avoit établi [1]. Dans l'origine, les aréopagistes connoissoient de toutes sortes d'homicides. Par la suite leur jurisdiction fut bornée aux seuls assassinats commis de dessein prémédité [2]. On érigea, peu de siècles après l'Aréopage, un autre tribunal nommé le *Delphinium*, pour juger ceux qui, s'avouant coupables d'homicide, prétendoient avoir eu raison de le commettre [3]. C'est à ce tribunal que Thésée fut absous, lorsqu'il eut mis à mort les enfans de Pallas et Pallas lui-même, qui tramoient une conspiration contre l'état [4]. On établit ensuite le *Palladium*, ou ceux qui avoient commis un meurtre involontaire venoient se présenter [5]. Démophon, fils de Thésée, fut le premier qui comparut devant ce tribunal [6].

Les lois de la Grèce, conformes en ce point à celles d'Egypte, punissoient de mort l'homicide commis de dessein prémédité [7]. Dédale ayant été accusé et convaincu devant l'Aréopage d'avoir fait périr son neveu Talus, fut condamné à mort par ce tribunal, et il n'évita la punition de son crime qu'en prenant la fuite, et se retirant dans l'île de Crête [8].

[a] Τελεταί.

[1] ISOCRAT. Panegyr. p. 69. Voy. aussi DEMOSTH. in Aristocrat. p. 735. — PLIN. VII, sect. 57, p. 415. — PAUS. l. IV, c. 5. *init.*

[2] DEMOSTH. in Aristocrat. p. 728. E. — ÆLIAN. Var. Hist. l. V, c. 15.

[3] *Ibid.*

[4] PAUS. l. I, c. 28, l. 70.

[5] ÆLIAN. *suprà*, *locis cit.*

[6] PAUS. l. I, p. 69. — Voy. POLLUX, l. VIII, c. 10.

[7] DEMOSTH. in Midiam. p. 610. A. — In Aristocrat. p. 738. C. — Voyez aussi PLAT. de Leg. l. IX, p. 934. B. p. 935. E.

[8] DIOD. l. IV, pag. 319 et 320. — APOLLOD. l. III, p. 206.

lontaire d'y rentrer, même après avoir satisfait les parens du défunt, sans s'être fait purifier et expier du meurtre qu'il avoit commis [1]. On rapporte au règne de Pandion, huitième roi d'Athènes, l'établissement des cérémonies religieuses, propres à purifier les homicides [2].

Nous remarquons à ce sujet que Moïse ordonne une expiation solennelle pour les meurtres dont ne connoît pas les auteurs [3]. Il veut aussi que ceux qui, dans une guerre juste et légitime, se sont souillés par l'effusion du sang ennemi, ne rentrent dans le camp, qu'après s'être purifiés [4]. Chez les Romains, les soldats qui suivoient le char du vainqueur, étoient couronnés de lauriers; afin dit Festus, qu'ils ne parussent rentrer dans la ville, que purifiés du sang humain qu'ils avoient répandu [5]. Le but de toutes ces coutumes étoit d'inspirer le plus grand éloignement pour l'homicide.

Il faut, je crois, rapporter à ce même principe d'humanité, autant qu'à la politique, la défense de tuer certains animaux, si précisément établie par les premiers législateurs de la Grèce. On a vu que Cécrops avoit défendu d'offrir aux dieux rien qui fût animé [6]. Triptolème avoit renouvelé cette loi, en ordonnant de ne leur offrir que des fruits [7]. Mais ce second législateur alla encore plus loin; car il défendit expressément de faire du mal aux animaux servant au labourage [8]. L'histoire n'a pas même dédaigné de nous conserver les circonstances qui occasionnèrent la mort du premier bœuf égorgé à Athènes, et les suites de cet événement [9]. C'est un de ces faits singuliers qui méritent une attention particulière : il arriva sous Erechtée, sixième roi d'Athènes [10]. Cet événement est d'autant plus remarquable qu'il donna lieu à l'érection du Prytanée, tribunal très-renommé chez les Athéniens [11]. La fonction des Prytanes étoit de faire le procès aux choses inanimées, qui avoient occasionné la mort de quelqu'un [12].

Je finis ce qui concerne les lois pénales de la Grèce, en observant une parfaite conformité entre ces lois et celles des

[1] Demosth. in Aristocrat. p. 736. E. — Voy. aussi Plat. de Leg. l. ix, p. 930, etc.

[2] Marm. Oxon. Ep. 15. — Marsh. p. 253.

[3] Deut. c. 21, ℣. 5, etc.

[4] Num. c. 31, ℣. 19 et 24.

[5] Verbo *Laureati*, p. 206.

[6] *Suprà*, p. 18.

[7] *Suprà*, p. 63.

[8] *Suprà*, p. 67.

[9] Porphyr. de Abstin. l. ii, p. 136 et 174. — Ælian. Var. Hist. l. viii, c. 3. — Paus. l. i, c. 28, p. 70.

[10] Paus. *Ibid.*

[11] *Ibid. loco cit.* — Pollux, l. viii, c. 10.

[12] Paus. l. i, c. 28, p. 70. — Voy. les exemples qu'il en cite, l. v, c. 27, p. 449, l. vi, c. 11, p. 478.

Egyptiens, sur la punition des femmes enceintes coupables de crimes qui méritoient la mort. Les Grecs, à l'exemple des Egyptiens, attendoient, pour les conduire au supplice, qu'elles fussent accouchées [1].

Ce que je trouve de plus extraordinaire dans les anciennes lois de la Grèce, c'est que les législateurs n'avoient point déterminé précisément le genre et la durée du supplice dont chaque crime devoit être puni [2]. Ils avoient laissé les juges maîtres d'appliquer les lois, suivant qu'ils le jugeroient à propos. Zaleucus, législateur des Locriens, fut, dit-on, le premier qui prescrivit et expliqua dans ses lois l'espèce et la durée des peines qu'on devoit infliger aux criminels [3].

On voit par tout ce qui vient d'être dit, que les premières lois de la Grèce étoient assez informes; elles se ressentoient de la grossièreté qui régna si long-temps dans cette partie de l'Europe [4].

Les Grecs, comme tous les anciens peuples, ont été quelque temps sans connoître l'art d'écrire. Le chant étoit alors le seul moyen de faire passer à la postérité ce qu'on avoit intérêt de ne point oublier [5]. Cette méthode très-simple et très-naturelle a été employée pour conserver le souvenir des lois. Faute de monumens où ils pussent déposer leurs lois, les premiers législateurs les mirent en chant pour les faire retenir plus facilement. Les Grecs chantoient leurs lois. C'est ce qui fit donner le même nom aux lois et aux chansons [6]. Aristote, dans ses problèmes, recherchant la raison de cette conformité de nom entre deux objets si différens, c'est, dit-il, qu'avant la connoissance de l'écriture, on chantoit les lois pour ne les point oublier [7].

L'usage de mettre en chant les lois et tout ce qui y avoit rapport, gagna tellement dans la Grèce, qu'il continua

[1] DIOD. l. I, p. 88. — ÆLIAN. Var. Hist. l. V, c. 18. — PLUT. t. II, p. 552. D.

[2] STRABO, l. VI, p. 398.

[3] *Ibid.*

[4] ARIST Polit. l. 2, c. 8, p. 327. B.

[5] *Suprà*, tom. I, p. 43.

[6] Νόμοι.

[7] Problem. sect. 19, problem. 28.

Josephe et Plutarque soupçonnent que le terme Νόμος, employé pour désigner les lois étoit moderne, en comparaison de ces premiers temps dont nous parlons, et qu'il étoit même postérieur au siècle d'Homère, qui dans ses poëmes ne se sert jamais du mot Νόμος, pour désigner les lois, mais de celui de Θεμισταί, *jura*.

Mais Josephe et Plutarque, parlant surtout avec quelque doute, ne sauroient balancer l'autorité d'Aristote sur l'antiquité d'un mot grec, pour ne rien dire d'un hymne en l'honneur d'Apollon, attribué à Homère, où Νόμος est employé pour signifier la *loi* ou la *méthode* du chant Vers. 20.

On trouve aussi le mot Νόμος, employé dans Hésiode pour désigner les *lois*. Op. et Dies, v. 276.

même après que l'écriture y fut introduite. Le crieur qui publioit les lois de la plupart des villes grecques, étoit assujéti à des tons réglés, et à une déclamation mesurée. Il étoit accompagné du son de la lyre, comme une acteur sur la scène [1]. Cette manière de publier les lois, les édits, etc., a subsisté long-temps chez les Grecs. L'histoire nous en a conservé un exemple trop remarquable pour ne le pas rapporter.

Dans la nuit qui suivit la bataille de Chéronée, Philippe, ivre de bonne chère et de vin, et plus encore de la victoire qu'il venoit de remporter, se transporta sur-le-champ de bataille couvert encore des cadavres des Athéniens. Là, pour insulter aux morts, il se mit à parodier le décret que Démosthène avoit proposé pour exciter les Grecs à prendre les armes. Philippe chantoit donc en battant la mesure : « *Démosthène, fils de Démosthène Pæonien, a « dit, etc.* [2] ».

Les Locriens d'Italie passoient, dans les écrits de quelques auteurs de l'antiquité, pour les premiers peuples grecs qui eussent rédigé leurs lois par écrit [3]. Ce fait ne me paroît point exact, car sans parler de Minos, qui, au rapport de Platon, avoit rédigé ses lois par écrit [4]; sans parler d'une loi de Thésée écrite sur une colonne de pierre qui subsistoit encore du temps de Démosthène [5], il est certain que Solon avoit fait coucher ses lois par écrit [6] : et Solon est antérieur de près d'un siècle à Zaleucus, législateur des Locriens. Je ne crois point au surplus que dans les temps dont il s'agit maintenant, aucun peuple de la Grèce, si l'on en excepte les Crétois, eût un corps de lois compilées et rédigées par écrit.

ARTICLE NEUVIÈME.

Des Lois de Crète.

J'avois d'abord résolu de ne point parler des Crétois. Ces insulaires ne faisoient point corps avec les autres peuples

[1] *Græcarum quippe urbium multæ ad Lyram leges, decretaque publica recitabant.* Martian. Capella, de Nupt. Philolog. l. ix, c. 313. — Voy. aussi Ælian. Var. Hist. l. ii, c. 39. — Stob. Serm. 42, p. 291.

[2] Plut. in Demosth. p. 855. A.

[3] L. vi, p. 397.

[4] In Minoë, p. 568. E.

[5] In Neæram. p. 873. C.

[6] Voy. le 3e. vol. l. i, ch. 3, art. i.

de la Grèce; fixés dans leur île, ils ne prirent presque jamais de part aux affaires générales, et n'influèrent sur aucun événement qui ait interressé tous les Grecs *. On doit cependant regarder les Crétois comme faisant partie de la nation grecque, puisqu'ils parloient la même langue [1]. D'ailleurs les lois de Crète méritent par elles-mêmes notre attention; elles ont servi de modèle à celles que Lycurgue donna par la suite aux Lacédémoniens. Il est donc à propos d'en parler, afin qu'on puisse remarquer la conformité qu'il y avoit entre les lois de Crète et celles de Sparte.

De tous les peuples de la Grèce, les Crétois passoient pour les plus anciens dont les lois eussent été rédigées par écrit [2]. Elles étoient l'ouvrage de Minos premier [3]. La réputation dont ces lois ont joui, a fait mettre ce prince au nombre des plus grands législateurs de l'antiquité.

Les lois de Minos étoient fondées sur deux motifs principaux, de former ses sujets à la guerre, et d'entretenir l'union entre les esprits. Si Minos réussit dans le premier de ces objets, nous allons voir qu'à l'égard du second, l'événement ne répondit point à ses espérances.

Dans la vue d'établir une parfaite union entre ses sujets, Minos travailla à mettre entre eux le plus d'égalité qu'il étoit possible. Il ordonna pour cet effet que tous les enfans seroient nourris et élevés ensemble [4]. Leur vie étoit dure et sobre. On les accoutumoit à vivre de peu, à souffrir le chaud, le froid, à marcher dans des endroits rudes et escarpés. Ils étoient toujours habillés comme doivent l'être des gens de guerre, d'une étoffe fort simple, la même en hiver qu'en été. On les exerçoit à faire entre eux de petits combats, à souffrir courageusement les coups qu'ils se portoient; et afin, dit Strabon, que jusqu'à leurs divertissemens, tout ressentît la guerre, leur danse même se faisoit les armes à la main [b].

Pour rapprocher encore davantage les esprits, et les lier plus intimement, Minos voulut que tous les citoyens mangeassent ensemble aux mêmes tables [5]. Ils étoient nourris aux dépens de l'État. C'étoit le trésor public qui fournissoit

* Excepté la guerre de Troye, ils ne paroissent point s'être jamais mêlés des affaires de la Grèce. Voy. HEROD. l. VII, n. 167 et 170, 171.

[1] C'étoit le dialecte dorique.

[2] PLAT. in Min. p. 568. E. — SOLINUS, c. 11, p. 29, — ISIDOR. Origin. l. XIV, c. 6.

[3] Voy. les Mém. de l'Académ. des Inscript. t. III, Mem. p. 49.

[4] STRABO, l. X, p. 735, etc.

[b] *Ibid.*

Cette danse a été fort célèbre dans l'antiquité sous le nom de pyrrhique.

[5] ARIST. Polit. l. VII, c. 10. — STRABO, l. X, p. 739.

J'observerai à ce sujet que chez les Grecs il étoit très-aisé aux meurtriers de se dérober aux supplices qu'ils pouvoient appréhender.

La manière dont on procédoit dans la Grèce à la poursuite des meurtres, étoit bien différente de celle qu'on suit dans nos tribunaux. En France, c'est au ministère public qu'appartient le soin de rechercher et de faire punir les meurtriers. La première démarche que fait la justice dans ces occasions, c'est de faire arrêter l'accusé contre lequel on a rendu plainte ; on examine ensuite s'il est réellement coupable du crime qu'on lui impute, et il est retenu dans les prisons jusqu'à jugement définitif. Il n'en étoit pas de même chez les Grecs. Il n'y avoit point d'officier public, chargé par l'Etat de rechercher les meurtriers. Les parens du mort avoient seuls le droit d'en poursuivre la vengeance. Homère le fait assez connoître [1]. On peut joindre au témoignage de ce grand poëte, celui de Pausanias qui dépose en plusieurs endroits de cet ancien usage [2] : usage qui paroît avoir toujours subsisté dans la Grèce [3]. Mais les mêmes lois qui avoient déféré aux seuls parens du mort le droit d'en poursuivre le meurtrier, défendoient expressément qu'on le remît entre leurs mains [4] ; et comme le ministère public ne se mêloit point de faire arrêter les meurtriers, ils jouissoient d'une liberté pleine et entière tout le temps que duroit l'instruction de leur procès. Ainsi dans les cas où un coupable pouvoit appréhender la juste punition de son crime, il ne tenoit qu'à lui de se dérober au supplice en prenant la fuite. Personne n'étoit en droit de l'en empêcher [5]. La seule précaution qu'il eût à prendre, c'étoit de disparoître après ses premières défenses [6]. Car lorsque la procédure étoit assez avancée pour que les juges fussent en état d'opiner, l'accusé alors étoit soumis à toute la sévérité des lois, et s'il étoit déclaré atteint et convaincu du crime qu'on lui imputoit, les magistrats s'en emparoient pour lui faire subir le supplice auquel il étoit condamné [7]. Cette liberté provisoire qu'on laissoit aux accusés, prouve clairement que c'étoit la coutume de les entendre deux fois avant que de les livrer au supplice. Si l'accusé, dont le crime étoit prouvé, avoit

[1] Iliad. l. IX, v 628, etc.

[2] L. V, c. 1, p. 376, l. VIII, c. 34, p. 669.

[3] Voy. PLAT. de Leg. l. IX, p. 930, 931 et 933. — DEMOSTH. in Aristocrat. p. 736. POLLUX. l. VIII, c. 10. Segm. 118.

[4] DEMOSTH. *loco cit.*

[5] DEMOSTH. *Ibid.* — POLLUX, l. VIII, c. 10, Segm. 117.

[6] DEMOSTH. Pollux. *locis cit.*

[7] DEMOSTH. in Aristocrat. p. 736.

fait usage de la ressource de l'exil volontaire, tous ses biens étoient confisqués et vendus à l'encan [1]. J'ai déja parlé de la coutume de renvoyer les accusés absous lorsque les voix étoient partagées également [2].

Avant que de donner audience à l'accusateur et à l'accusé, on les obligeoit de consigner chacun une somme qui appartenoit à celui qui gagnoit sa cause. La loi condamnoit en outre l'accusateur à une amende de mille drachmes, s'il n'avoit pas eu pour lui au moins la cinquième partie des voix [3]. Si l'accusation étoit prouvée, les lois accordoient à l'accusateur le triste avantage d'assister au supplice du malheureux qu'il avoit convaincu de crime [4] : mais il devoit arriver très-rarement qu'on exécutât à mort les homicides, eu égard aux facilités qu'ils trouvoient à se dérober au supplice [5]. Car outre qu'ils étoient les maîtres de prendre la fuite, la loi leur avoit donné un moyen encore plus efficace pour désarmer la justice, et rester même tranquilles dans leur patrie. Ils n'avoient qu'à chercher les voies propres à apaiser les parens de celui qui avoit été tué : ils étoient sûrs alors de l'impunité et de n'être jamais inquiétés ; c'étoit à prix d'argent qu'on assoupissoit ordinairement ces sortes d'affaires. On donnoit une certaine somme aux parties interressées, pour les engager à cesser leurs poursuites [6].

La loi n'avoit pas voulu que le meurtre même involontaire, fût entièrement exempt de punition, de peur, dit Porphyre, que l'impunité, dans ces occasions, ne donnât lieu aux méchans d'abuser de l'indulgence de la loi [7]. L'exil étoit originairement chez les Grecs la peine du meurtre involontaire [8]. Céphale fut condamné par l'Aréopage à un bannissement perpétuel pour avoir tué involontairement sa femme Procris [9]. Les lois se relâchèrent par la suite de cette rigueur. Nous voyons dans Homère, que du temps de la guerre de Troye, les meurtriers n'étoient obligés de s'absenter de leur patrie, que jusqu'à ce qu'ils eussent apaisé les parens de celui qu'ils avoient tué [10]. Si l'on s'en rapporte même au scholiaste d'Euripide, les meurtriers involontaires n'étoient obligés de s'absenter que durant le cours d'une

[1] POLLUX, l. VIII, c. 9, Segm. 99.

[2] *Suprà*, p. 36.

[3] DEMOSTH. in Mid. p. 610. F. — In Aristocrat. p. 738. C. — PLATO, in Apolog. Socrat. p. 27. E. — POLLUX, l. VIII, c., 6, Segm. 41 et 53.

[4] DEMOSTH. in Aristocrat. p. 736.

[5] Voy. DIOD. l. III, p. 177.

[6] Iliad. l IX, v. 628, etc.

[7] De Abstin. l. I, p. 16, etc.

[8] APOLLOD. l. II, p 116. — DEMOSTH. adv. Aristocr. p. 732. B. — PLUT. t. II, p. 299. C.

[9] APOLLOD. l. III, p. 200.

[10] Voy. FEITHIUS, Antiq. Hom. l. II, c. 8, p. 187.

année [1]. Platon, dans ses lois, paroît s'être conformé à cet ancien usage [2].

Mais en même temps que les lois avoient voulu assujétir à quelque peine le meurtre involontaire, elles avoient pris des précautions pour dérober le meurtrier à la vengeance précipitée que les parens du mort auroient pu tirer de sa perte. C'est dans cette vue que nous voyons le droit d'asile établi chez tous les peuples de l'antiquité. Ce privilége, attaché à certains lieux, de mettre les meurtriers à couvert de toutes poursuites, étoit très-ancien et très-respecté chez les Grecs. On croyoit que l'asile de Samothrace avoit été établi par Cybèle [3]. Un des plus anciens est celui que Cadmus ouvrit dans la Béotie [4].

L'endroit où s'assembloit l'Aréopage étoit un asyle inviolable. Sous Aphidas, qui monta sur le trône d'Athènes l'an 1162, avant J. C., l'oracle de Dodone avertit les Athéniens qu'un jour les Lacédémoniens vaincus se réfugieroient dans l'Aréopage, et qu'ils se donnassent bien de garde de les maltraiter. Les Athéniens se ressouvinrent de cet avis, lorsque, sous le règne de Codrus, le Péloponnèse se ligua contre l'Attique. On sait quel fut l'événement de cette guerre, et comment les armées étant en présence, celle des ennemis crut devoir faire retraite [5]. Quelques Lacédémoniens qui s'étoient avancés jusqu'aux portes d'Athènes, se trouvèrent à cette nouvelle dans un cruel embarras. Tout ce qu'ils purent faire fut de tâcher, à la faveur des ténèbres, de se cacher aux yeux des Athéniens. Dès que le jour parut, ils se sauvèrent dans l'Aréopage. On n'osa les attaquer dans cet asile, ils y furent respectés, et obtinrent permission de s'en retourner sains et saufs dans leur patrie [6].

La faveur des asiles n'avoient été établie originairement que pour les meurtriers involontaires. Dans Thucydide les Athéniens donnent à entendre très-clairement que les autels des dieux ne servoient d'asile qu'à ceux qui avoient eu le malheur de commettre involontairement un homicide [7]. On voit aussi dans Tite-Live le meurtrier du roi Eumenès obligé d'abandonner l'asile du temple de Samothrace, comme indigne d'en jouir [8]. Moïse, en établissant des villes de refuge

[1] In Hippolyt. v. 35.
[2] L. IX, 929. F. p. 930. D.
[3] Diod. l. III, p. 224.
[4] *Suprà*, p. 38.
[5] *Suprà*, p. 31.
[6] Paus. l. VII, c. 25. *init.*
[7] L. IV, p. 296. *lin.* 90.
[8] L. XLV, n. 5.

pour les meurtriers involontaires, exclut formellement de ce privilége les assassins [1].

Au surplus, il en étoit du meurtre involontaire chez les Grecs comme de l'homicide prémédité, c'est-à-dire, que les meurtriers involontaires pouvoient, en apaisant les parties intéressées, rester tranquilles dans leur patrie. L'usage étoit pareillement de donner aux parens du mort une certaine somme [2]. Cette politique partoit d'un principe très-sensé. Parmi des peuples peu disciplinés, les inimitiés sont dangereuses et très-sujettes à occasionner les suites les plus fâcheuses; il est donc du bien public qu'elles soient aisées à terminer [3]. Aussi voyons nous que chez les anciens peuples, il n'y avoit point de délit qu'on ne pût racheter à prix d'argent. Tout se réduisoit à des dommages et à des réparations. C'est par cette raison qu'il n'y avoit point alors, comme aujourd'hui parmi nous, de partie publique qui fut chargée du soin de poursuivre les criminels. Les sauvages de l'Amérique nous retracent l'image de ces anciens temps. Chez ces peuples la réparation de l'homicide consiste dans un certain nombre de présens que le meurtrier est obligé de faire aux parens du défunt, pour apaiser leur ressentiment [4].

Les anciens législateurs n'avoient rien omis pour inspirer à leurs peuples toute l'horreur possible du meurtre et du sang répandu. On teneit pour souillés ceux qui avoient commis un homicide, de quelque manière que ce fût. Ils devoient, avant que de rentrer dans la société, se faire purifier par certaines cérémonies religieuses. Thésée avoit rendu un service important à sa patrie, en mettant à mort les brigands qui l'infestoient. Quoique ces meurtres fussent très-légitimes, néanmoins un de ses premiers soins fut de s'en faire purifier [5]. Homère fait dire à Hector sortant du combat, qu'il n'ose faire des libations à Jupiter avant que de s'être purifié, parce qu'il n'est point permis de le prier avec des mains ensanglantées [6]. Enée dans Virgile, après avoir mis à mort plusieurs de ses ennemis, n'ose toucher à ses dieux pénates jusqu'à ce qu'il se soit purifié [7]. On pourroit citer plusieurs autres exemples [8]. Il n'étoit pas permis à un meurtrier, qui s'étoit banni de la patrie pour un homicide invo-

[1] Deut. c. 19, ℣. 11, etc.
[2] Iliad. l. XVIII, v. 498, etc.
[3] Voy. l'Esprit des lois, t. t. III, p. 102. et 328.
[4] LESCARBOT, Hist. de la Nouvelle France, p. 395 et 798. — Mœurs des Sauvages, t. 1, p. 490 et 491.
[5] PLUT. in Thes. p. 5. C. — PAUS. l. 1, c. 37. *init.*
[6] Iliad. l. IV, v. 265, etc.
[7] Æneid. l. II, v. 717, etc.
[8] MARSH. p. 253. — FEITHIUS, p. 187.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Agriculture.

L'HISTOIRE des peuples de l'Asie, dans les siècles qui font l'objet de cette seconde époque, ne nous fournit rien de particulier sur l'état de l'agriculture proprement dite. Je crois seulement y apercevoir des traits qui donnent lieu de penser que l'art du jardinage étoit alors fort cultivé dans quelques contrées de cette partie du monde. Les Syriens passoient pour entendre parfaitement le jardinage [1]; preuve qu'ils s'y étoient adonnés depuis très-long-temps. On en peut dire autant des Phrygiens. Les jardins de Midas étoient fort renommés dans l'antiquité; mais il ne nous en est point resté de description : Hérodote qui en parle, se contente de dire qu'il y croissoit des roses d'une grandeur et d'une odeur admirables [2]. Homère nous fournira plus de lumières sur cet objet. La description des jardins d'Alcinoüs fera connoître quel étoit le goût des peuples de l'Asie, dans cette partie de l'agriculture. On sera peut-être étonné du rapport que j'établis entre l'Asie et l'île des Phéaciens; mais je crois y être suffisamment autorisé [3].

[1] PLIN. l. XX, sect. 16, p. 192.

[2] L. VIII, n. 138.

[3] Jusqu'à présent on a toujours pris l'île de Corfou pour l'île des Phéaciens, si fameuse dans les poëmes d'Homère. Je ne sais cependant si les raisons sur lesquelles on se fonde sont absolument décisives. Je crois au contraire trouver dans le texte même d'Homère, des faits qui ne permettent pas de placer l'île des Phéaciens dans l'Europe.

Le seul motif sur lequel on établit l'identité de l'île des Phéaciens avec celle de Corfou, c'est sa proximité d'Ithaque. Il n'est pas difficile de détruire cette conjecture, et de faire voir qu'elle porte sur des fondemens peu solides.

Homère a semé trop de fables et mis trop de contradictions dans les voyages d'Ulysse, pour qu'il soit possible de déterminer avec quelque sorte de précision, les pays où il a voulu faire aborder son héros. L'exactitude géographique n'a point été le but que ce poëte s'est proposé dans l'Odyssée. A chaque instant il déplace les pays, et arrange les routes, suivant qu'il le juge à propos. En vain tenteroit-on de vouloir retrouver la plupart des contrées dont il parle; les efforts seroient superflus. Je n'en citerai pour exemple que l'île d'*OEa*, où le poëte place le séjour de Circé. Les géographes prétendent que c'est le promontoire *Circeï*, situé sur la côte occidentale d'Italie.

Mais quelle ressemblance peut-on trouver entre l'île d'*OEa* d'Homère, et le promontoire *Circeï* ?

1°. Homère dit nettement que Circé habitoit dans une île, et non pas sur un promontoire. 2°. Il n'y a jamais eu

Homère est le plus ancien auteur qui ait parlé nommément des jardins, et qui se soit plu à les décrire. Ses ouvrages

de ville d'*OEa* en Italie. 3°. Homère dit que l'île de Circé étoit située dans l'Océan. On n'ignore pas combien le promontoire *Circeï* en est éloigné. Comment enfin accorder la position de ce promontoire, situé sur la côte occidentale de l'Italie, avec les danses de l'Aurore qu'Homère place dans l'île d'*OEa*, dont il dit de plus qu'elle voit naître le soleil? Odyss. l. XII. *init.*

Je sais bien que Strabon, et ceux qui défendent la géographie de l'Odyssée, ont essayé de concilier, à l'aide de l'ancienne tradition, les contradictions dont je parle. Mais on voit qu'ils sont obligés de faire à chaque instant violence aux notions de géographie les plus communes. Il faut renverser toutes les idées qu'on en peut avoir.

Mais, dit-on, l'île des Phéaciens ne peut pas être bien éloignée d'Ithaque, puisque Ulysse ne met qu'un jour à faire cette traversée.

Pour qu'on pût tirer quelque induction de ce raisonnement, il faudroit être assuré qu'Homère ne s'écarte jamais sur ce sujet de la vraisemblance. Cependant nous voyons que lorsque Ulysse part de chez Circé pour aller aux enfers, le poëte lui fait traverser l'Océan en un jour. A l'égard de sa traversée de l'île des Phéaciens à Ithaque, le merveilleux qu'Homère a répandu dans tout ce récit, ne permet pas qu'on en puisse rien inférer pour la distance des lieux. Il s'en explique même assez clairement, puisqu'il dit, qu'il n'en est pas des vaisseaux phéaciens comme de ceux des autres nations. Ces vaisseaux, dit il, n'ont ni gouvernail ni pilote. Ils sont doués de connoissance. Ils savent d'eux-mêmes les chemins de toutes les villes et de tous les pays; ils font très-promptement les plus grands trajets. Odyss. l. VIII, v. 556, etc.

Je crois que ce passage détruit suffisamment toutes les inductions qu'on a prétendu tirer de la proximité de l'île de Corfou à celle d'Ithaque. On ne trouve d'ailleurs aucune conformité, aucun rapport entre le nom de *Schérie*, qu'Homère donne à l'île des Phéaciens, et celui de *Corcyre* ou de *Corfou*. Faisons voir maintenant que l'état où ce poëte dit qu'étoit l'île des Phéaciens lorsque Ulysse y aborda, ne peut en nulle façon convenir à l'état où devoit être l'île de Corfou aux siècles héroïques.

Homère dépeint l'île des Phéaciens comme une contrée où régnoit dès le temps de la guerre de Troye une opulence, une mollesse et une magnificence, inconnues certainement alors dans toute l'Europe. Je ne parle point du palais d'Alcinoüs, quoiqu'Homère semble s'être épuisé pour en faire concevoir la plus haute idée. Mais j'insisterai sur la grandeur et la décoration des places publiques, sur celle des ports, sur la beauté et la quantité des vaisseaux dont ils étoient remplis, enfin, sur l'expérience des Phéaciens dans la marine et sur l'étendue de leur commerce. J'appuyerai aussi sur l'habileté et l'adresse des Phéaciennes à travailler des étoffes d'une finesse et d'une beauté surprenantes. Je dis que toute cette description ne peut caractériser une île de l'Europe dans les temps héroïques; et pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur l'état où étoient alors les arts, le commerce et la navigation dans la Grèce. Je crois au contraire, reconnoître à ces traits des Asiatiques. C'est à ces peuples qu'on doit rapporter tout ce qu'Homère débite des Phéaciens; et je n'imagine pas qu'il ait eu d'autres vues. Ce poëte étoit trop instruit pour ignorer que du temps d'Ulysse, il n'y avoit aucune île de la Grèce dans un état pareil à celui dans lequel il dépeint l'île des Phéaciens. Je ne pense donc pas que toutes ces conjectures, auxquelles on est obligé d'avoir recours pour placer cette île dans l'Europe, puissent l'emporter sur le texte même d'Homère, qui me paroît prouver clairement que ce poëte a voulu désigner une colonie grecque transportée dans quelques-unes des îles de l'Asie.

peuvent donc nous instruire des espèces d'arbres et des plantes qu'on a connues et cultivées dans les premiers temps. Nous y trouvons aussi la manière dont les jardins étoient disposés.

Ce poëte dit qu'il y avoit dans les jardins d'Alcinoüs des poiriers, des grenadiers, des figuiers et des oliviers. Il y auroit même lieu de soupçonner qu'il y avoit des citronniers[*]. A l'égard des légumes, Homère n'entre dans aucun détail sur cet article. On peut conjecturer seulement qu'il y en avoit de plusieurs espèces[1].

Quant à la distribution et à l'arrangement de ces jardins, on y voit régner une sorte de symétrie. Ils étoient partagés en trois parties. Un verger contenant les arbres fruitiers, une vigne et un potager. Les arbres ne semblent point plantés confusément dans le verger. Il paroît au contraire qu'on connoissoit dès-lors l'art de les aligner[b]. La vigne pouvoit aussi former des treilles. A l'égard du potager, Homère, suivant que je le conjecture, donne à entendre que les légumes y étoient rangés en différentes planches ou compartimens[c]. On savoit encore ménager et distribuer des eaux courantes dans les jardins. Homère remarque que dans ceux d'Alcinoüs il y avoit deux fontaines : l'une se partageant en différens canaux, arrosoit tout le jardin : l'autre, coulant le long des murs de la cour, avoit son issue à l'extérieur du palais, et fournissoit de l'eau à toute la ville[a].

Convenons cependant que cette description ne donne pas une grande idée du goût qui régnoit alors dans les jardins. Ceux d'Alcinoüs ne sont, à proprement parler, que des clos, des vergers. On n'y voit que des arbres ou des plantes utiles. Nulle mention de l'ormeau, du hêtre, du platane, ni d'aucun de ces arbres qui par la suite ont fait l'ornement et l'agrément des jardins. Point d'allées couvertes, point de bosquets, point de terrasses. Il n'est pas même question de fleurs, et moins encore de parterres. Il n'y a rien, en un

[a] Odyss. l. VII, v. 115, etc.

[*] Μηλέαι ἀγλαόκαρποι. A la lettre : *des fruits brillans à la vue*. Ce qu'on peut fort bien interpréter des *oranges*, ou des *citrons*.

[1] *Ibid.* v. 127 et 128.

[b] Je fonde ma conjecture sur ce qu'Homère se sert du mot ὄρχατος, plutôt que de celui de Κῆπος, en parlant des jardins d'Alcinoüs. Or le mot ὄρχατος, vient de la racine ὄρχος qui désigne des plantes rangées avec ordre et symétrie.

[c] C'est, je crois, l'induction qu'on peut tirer des termes de Κοσμηταὶ πρασιαὶ, dont Homère se sert : son scholiaste les explique, et je crois avec beaucoup de fondement par ἐν τάξει, διατεθήμεναι, *des plantes rangées avec ordre.*

[a] Odyss. l. VII, 129, etc.

mot, dans cette description, qui présente ce qu'on peut appeler le dessein et l'ordonnance d'un jardin.

Un point plus important, c'est d'examiner quelle connoissance on pouvoit avoir alors de la culture des arbres. Il est constant que l'art de les faire venir dans les endroits qu'on jugeoit à propos, étoit bien connu; mais étoit-on instruit également de l'art de les gouverner, de les greffer, par exemple? c'est sur quoi j'ai déjà eu lieu de proposer quelques conjectures [1]. J'ai soutenu que ce secret n'avoit été connu qu'assez tard: établissons les motifs qui m'ont fait embrasser cette opinion.

Il n'est point question de la greffe dans les écrits de Moïse. Nous voyons néanmoins ce législateur donner aux Israélites des préceptes fort utiles sur la culture des arbres fruitiers. Il ordonne de retrancher pendant les trois premières années les fruits des arbres qu'on plantera. Ceux de la quatrième pousse étoient consacrés au Seigneur. Ce n'étoit qu'à la cinquième année qu'il étoit permis d'en manger [2]. Ce précepte étoit fondé sur l'expérience et sur la connoissance que Moïse avoit de la culture des arbres fruitiers. Il n'ignoroit pas qu'on fatigue et qu'on épuise un jeune arbre quand on lui laisse porter à maturité les fruits qu'il produit à une première pousse: ainsi en ordonnant aux Israélites de retrancher les fruits des trois premières années, l'intention de Moïse a été d'apprendre à son peuple les moyens de conserver les arbres fruitiers, et de leur faire porter de beaux fruits.

D'après ces détails, je crois être en droit de présumer que si Moïse eût connu la greffe, il n'auroit pas négligé d'en donner quelques préceptes aux Hébreux.

Nous voyons aussi qu'Homère ne dit rien de la greffe, quoiqu'il ait eu occasion d'en parler plusieurs fois.

On pourroit ajouter qu'il n'est point fait mention de la greffe dans ce qui nous reste aujourd'hui des poëmes d'Hésiode [3]; cependant son premier ouvrage où il traite dans un grand détail de tout ce qui concerne l'agriculture, nous est parvenu assez entier. Mais l'induction qu'on pourroit tirer du silence d'Hésiode, ne seroit pas également concluante. Il est certain premièrement que tous les écrits de ce poëte ne

[1] *Suprà*, vol. I. p. 130, etc.

[2] Levit. c. 19, ℣. 23, etc.

[3] On pourroit s'autoriser du vers 731, *Oper.* et *Dier.* pour soutenir que l'art de greffer n'étoit pas inconnu à Hésiode. Mais outre que d'habiles critiques regardent comme vicieuse la leçon commune, et substituent ἐκτρίψασθαι à ἐντρίψασθαι qu'on lit dans les éditions, il seroit bien singulier de voir le verbe ἐντέρφειν devenir synonyme à ἐμφύειν; terme consacré à signifier l'opération de la greffe.

la dépense [1]. Les jeunes gens mangeoient à terre, et se servoient les uns les autres. Ils servoient aussi les hommes faits [2]. Comme à l'armée les soldats sont obligés de manger tous ensemble, l'intention de Minos, dans l'établissement de ces repas publics, avoit été de former, dès l'enfance, ses sujets à la discipline militaire. C'est le seul mérite que pouvoit avoir cet usage. L'institution des repas publics ne réussit point à entretenir l'union et la concorde entre les Crétois ; on sait qu'ils étoient continuellement en guerre les uns contre les autres [3]. Ils ne s'accordoient que quand il s'agissoit de repousser un ennemi commun [*]. Je ne fais aucun doute qu'il ne faille attribuer ces divisions intestines des Crétois à la distinction des professions, qui avoit lieu en Crète comme en Egypte [4].

On ne sauroit trop louer l'intention de Minos à l'égard des magistrats et des personnes âgées. Non-seulement il exigeoit qu'on eût pour eux le respect et les égards qui leur sont dus, mais encore dans la crainte que l'on n'y manquât, il avoit défendu, en cas qu'on remarquât en eux quelques défauts, de les relever en présence des jeunes gens [5]. D'ailleurs il avoit pris toutes les précautions que la prudence humaine peut suggérer pour inspirer à la jeunesse un grand respect et un grand attachement pour les maximes et les coutumes de l'Etat. Il n'étoit pas permis aux jeunes gens de révoquer en doute, ni même de mettre en question la sagesse ou l'utilité des règlemens dont on les instruisoit. C'étoit ce que Platon trouvoit de plus admirable dans les lois de Minos [6].

Afin d'inspirer aux Crétois une vénération plus profonde pour ses ordonnances, Minos se retiroit de temps en temps dans un antre, où il se vantoit d'avoir avec Jupiter des entretiens familiers [7]. Ce n'est au surplus ni le premier, ni le seul des législateurs anciens qui ait cru devoir s'autoriser de la divinité pour faire respecter ses lois. Mnévès, un des plus

[1] Arist. Polit. l. II, c. 10, p. 332. E. — Strabo, l. x, 736.

[2] Strabo, p. 739.

[3] Arist. Polit. l. II, c. 10, p. 333.

[*] Plut. t. II, p. 490. B.

C'est de cette conduite des Crétois qu'est venue, suivant Plutarque, cette expression proverbiale, si connue dans la Grèce, *syncrétiser*.

On a depuis appelé *syncrétistes* ceux qui se mêloient de concilier les différentes sectes. Ce mot est employé souvent par les théologiens, mais toujours en mauvaise part.

[4] Arist. Polit l. VII, c. 10. — Voy. sur cet article le 3e. vol. liv. 1 ch. 2.

[5] Plato, de Leg. l. 1, p. 775.

[6] *Ibid.*

[7] Hom. Odyss. l. XIX, v. 179. — Plato in Minoë, p. 568. — Horat. Carm. l. 1, Od. 28. — Diod. l. 1, p. 105. — Strabo, l. XVI, p. 1105. — Val. Max. l. 1, c. 2, p. 37. — Plut. in Num. p. 62. D.

renommés et des plus anciens législateurs de l'Egypte, attribuoit les siennes à Hermès, autrement dit, Mercure [1]. Lycurgue avoit eu soin de se munir du suffrage d'Apollon avant que de travailler à la réforme de Sparte [2]. Zaleucus, législateur des Locriens, se disoit inspiré de Minerve [3]. Zathraustès, chez les Arimaspes, publioit qu'il tenoit ses ordonnances d'un Génie adoré de ces peuples [4]. Zamolxis vantoit aux Gètes ses communications intimes avec la déesse Vesta [5]. Numa entretenoit les Romains de ses conversations avec la nymphe Egérie [6]. On pourroit en citer bien d'autres exemples : ces faits pour le dire en passant, démontrent invinciblement que la tradition primordiale sur l'existence de Dieu, ne s'est jamais perdue, puisque dans tout l'univers connu, cette croyance se trouve établie de temps immémorial, et si profondément même que les premiers législateurs ont voulu s'en autoriser, pour donner à leurs lois une considération plus qu'humaine [7].

Le grand défaut de Minos dans ses institutions politiques, défaut dans lequel Lycurgue tomba d'après lui, étoit de n'avoir envisagé que la guerre. C'est le seul but que le législateur des Crétois semble s'être proposé [8]. Nous avons vu que c'étoit uniquement de ce côté qu'étoit dirigée l'éducation de la jeunesse. Par une suite du même motif, les Crétois ne cultivoient point leurs terres par leurs mains. Des esclaves connus dans l'antiquité sous le nom de *Periœciens*, étoient chargés de ce soin. On les obligeoit de rendre tous les ans une certaine somme à leurs maîtres [9], sur laquelle on prélevoit les frais nécessaires aux besoins de l'Etat [10].

Si les lois de Minos étoient bonnes à faire, des Crétois, d'excellens soldats, elles ne paroissent pas avoir été également propres à régler leurs mœurs et leurs sentimens. Chaque citoyen étoit obligé de se marier [11] : mais avec quel étonnement

[1] Diod. l. I, p. 105.

[2] *Ibid. loco cit.* — Strabo, l. xvi, p. 1105. — Plut. t. ii, p. 543. A. — Val. Max. l. I, c. 2, p. 38.

[3] Diod. l. I, p. 105. — Val. Max. l. I, c. 2, p. 38. — Plut. in Numa, p. 62, D.

[4] Diod. *loco cit.*

[5] Diod. *loco cit.* — Strabo, l. xvi, p. 1106.

[6] Plut. in Muma. p. 62. D. — Dion. Halicarn. l. ii, p. 122. — Val. Max. l. I, c. 2.

[7] Voy. Diod. l. I, p. 105. — Strabo, l. xvi, p. 1105 et 1106. — Plut. in Numa, p. 62. Dion. Halicarn. l. ii, p. 122, et le traité de l'Opinion, t. iv, p. 513.

[8] Plato de Leg. l. I, p. 769. etc.

[9] Arist. Polit. l. ii, c. 10. — Strabo, l. xii, p. 817. — Plut. in Lacon. p. 239. — Athen. l. vi, p. 263 et 264.

[10] Arist. *loco cit.*

[11] Strabo, l. x, p. 739 A.

ne voit-on pas qu'un législateur ait pu approuver un moyen aussi infâme que celui dont les Crétois faisoient usage pour n'être point chargés d'un trop grand nombre d'enfans. Soit qu'en Crète la fertilité ou l'étendue des terres ne répondît point au nombre des habitans, soit que les corps y fussent plus robustes, ou les femmes plus fécondes; Minos autorisa par ses lois, une passion que la nature désavoue, et permit des excès dont la pudeur ne parle jamais qu'en frémissant [1].

[1] ARIST. l. II, c. 10, p. 333. — STRABO, l. X, p. 739 et 740. — ATHEN. l. XIII, p. 602. — Voy. aussi, sur la manière dont on punissoit l'adultère en Crète. ÆLIAN. Var. Hist. l. XII, c. 12.

LIVRE SECOND.

Des Arts et Métiers.

J'ai essayé dans le premier volume de cet ouvrage de donner une idée de l'origine et du développement des arts. J'aurois désiré pouvoir en suivre le progrès d'âge en âge, et fixer le degré de perfection auquel ils ont été portés dans chaque siècle. Le défaut de monumens ne m'a pas permis d'exécuter ce projet. On aperçoit seulement à travers l'obscurité qui enveloppe l'histoire des peuples de l'Asie et celles des Egyptiens, que ces nations ont connu fort promptement plusieurs arts, et que leurs premiers progrès ont été assez rapides. Nous voyons en effet peu de siècles après le déluge, les Egyptiens, et quelques contrées de l'Asie, en possession de plusieurs des connoissances qui sont le partage des peuples policés. L'exposé que je vais faire des ouvrages exécutés par ces nations, dans les temps qui fixent présentement nos regards, achevera de nous en convaincre.

A l'égard des Grecs, leurs connoissances dans les arts étoient alors bien différentes de celles des peuples de l'Asie et des Egyptiens. Ils n'en étoient encore, dans les temps dont il s'agit maintenant, qu'aux premiers élémens. La Grèce a langui bien des siècles dans l'ignorance et dans la grossièreté.

SECTION PREMIÈRE.

De l'état des Arts dans l'Asie et dans l'Egypte.

J'ai cru devoir rassembler sous une seule et même section ce que j'ai à dire dans cette seconde époque sur l'état des arts dans l'Asie et dans l'Egypte. Les peuples de ces contrées semblent avoir marché d'un pas à peu-près égal dans la carrière des connoissances humaines. Leur goût paroît aussi avoir été presque semblable, je ne ferai donc point d'articles séparés pour l'Asie, ni pour l'Egypte.

sont pas parvenus jusqu'à nous [1]. On en trouve en second lieu dans Manilius un passage qui donne à entendre qu'Hésiode avoit parlé de la greffe dans quelques-uns de ses ouvrages [a]. Je ne veux donc point m'autoriser des écrits de ce poëte pour nier l'ancienneté de cette découverte. Mais en accordant que ce secret a pu être connu d'Hésiode, on n'en peut rien induire pour les temps dont je parle. Ce poëte est de beaucoup postérieur à l'époque qui nous occupe présentement.

Voilà tout ce que l'histoire de l'Asie nous fournit pour le moment, par rapport à l'agriculture.

A l'égard des Egyptiens, le règne de Sésostris doit être regardé comme l'époque la plus marquée de l'attention de ces peuples à faire usage de tout ce qui pouvoit contribuer à mettre leurs terres en valeur.

On n'a pas oublié que dès les premiers siècles, les monarques d'Egypte s'étoient appliqués à tirer avantage des débordemens du Nil. Ils avoient fait construire et ménager divers canaux pour recevoir et répandre à propos les eaux de ce fleuve [2]. Sésostris en augmenta considérablement le nombre [3]. On doit attribuer à ces travaux la prodigieuse fertilité dont les historiens disent que l'Egypte jouissoit anciennement. Par le moyen des canaux multipliés on conduisoit l'eau sur toutes les terres. Chaque habitant pouvoit s'en procurer facilement. Il n'avoit que la peine d'ouvrir une tranchée chaque fois que le besoin l'exigeoit. C'est ainsi que l'Egypte se trouvoit arrosée jusques dans ses extrémités les plus éloignées du Nil [4].

L'extrême fertilité dont jouissoit autrefois cette contrée est

[1] Voy. FABRIC. Bibl. Græc. t. I, p. 379.

[a] *Atque arbusta vagis essent quod adultera pomis.* l. II, v. 22.

Il est certain que par cette expression Manilius désigne la greffe. Pline emploie le même terme en parlant des entes ou greffes. *Ob hoc insita et arborum quoque adulteria excogitata sunt.* l. XVII, sect. 1re.

Il y a cependant dans tout ceci une difficulté considérable, en ce que Manilius attribue dans tout ce passage plusieurs choses à Hésiode, qui ne se trouvent point dans ses ouvrages, ou même qui sont contraires à ce qu'on y voit. Scaliger, conjecture que Manilius a confondu les poëmes qui passoient pour être d'Orphée avec ceux d'Hésiode. Il rapporte même à cette occasion neuf vers du commencement d'un de ces prétendus poëmes qui portoit le même titre que celui d'Hésiode, intitulé ἔργα, καὶ ἡμέραι. In MANIL. p. 102 et 103.

On n'ignore pas que tous les poëmes attribués à Orphée sont supposés, ainsi cette autorité ne conclut rien pour l'ancienneté de la greffe.

[2] *Suprà*, vol. 1er. p. 106.

[3] HEROD. l. II, n. 108 et 109. — DIOD. l. I, p. 66. — STRABO, l. XVII, p. 1156 et 1157.

[4] HEROD. l. II, n. 19 et 108.

si généralement attestée, qu'on doit mettre ce fait au nombre de ceux qu'il ne paroît pas possible de révoquer en doute. Dès les siècles les plus reculés, l'Egypte étoit en possession de fournir aux autres peuples un secours assuré dans les temps de disette[1]. Sous les empereurs romains on l'appeloit le grenier d'Italie[2]. Il en étoit de même sous les empereurs grecs. On tiroit d'Alexandrie tout le blé qui se consommoit à Constantinople[3]. Ces faits bien assurés et bien vérifiés forment cependant un problème qu'il n'est pas aisé de résoudre.

L'Egypte est une contrée qui n'a pas beaucoup d'étendue. Toutes les terres n'ont jamais pu y être d'un produit égal, même dans les meilleurs temps : enfin il a dû toujours rester dans le pays la quantité de blé nécessaire à la subsistance des habitans ; et cette quantité devoit être autrefois fort considérable, attendu que l'Egypte étoit alors extraordinairement peuplée. Comment se persuader, d'après ces réflexions, qu'une pareille contrée ait jamais pu fournir aux approvisionnemens immenses dont parlent les anciens? La question devient encore plus dificile à décider, quand on rapproche les récits des différens auteurs tant anciens que modernes, et qu'on veut se former, d'après leurs récits, une idée exacte de la fertilité de l'Egypte.

Pline compare le sol de l'Egypte à celui des Léontins, regardé autrefois comme un des plus fertiles cantons de la Sicile. Il prétend que dans cette contrée le boisseau de blé rendoit cent pour un[4]. Mais si l'on s'en rapporte au témoignage de Cicéron, rien n'est plus exagéré que ce fait avancé par Pline. Cicéron dit en termes formels, que dans le terroir des Léontins, le plus haut produit étoit de dix pour un, et encore très-rarement. L'ordinaire n'étoit que de huit, et on se trouvoit alors bien partagé[5]. L'orateur de qui nous tenons ce détail devoit en être bien instruit. Il avoit été questeur en Sicile; de plus il plaidoit devant le peuple romain la cause des habitans de cette province contre Verrès. Ainsi en comparant, d'après Pline, la fertilité de l'Egypte au terroir des Léontins, il se trouvera qu'en Egypte le boisseau ne rendoit que dix pour un.

Cette estimation se rapporte exactement avec celle que nous donne de la fertilité de ce pays le sieur Granger, auteur d'une relation d'Egypte, qui, à bien des égards, mérite

[1] *Suprà*, vol. 1er. p. 106.
[2] Biblioth. anc. et modern. t. IV, p. 123.
[3] *Ibid.* t. XI, p. 215.
[4] L. XVIII, sect. 21, p. 111.
[5] In Verrem. Actio 2da l. III, n. 47, t. IV, p. 304.

beaucoup de considération*. Il dit que les terres les plus voisines du Nil, celles sur lesquelles, dans les temps de l'inondation, l'eau reste quarante jours, ne donnent dans les meilleures années que dix pour un; et qu'à l'égard des terres où l'eau ne séjourne que cinq jours, c'est beaucoup quand elles rapportent quatre pour un[1].

Le même voyageur prétend qu'on ensemence aujourd'hui autant de terres en Egypte, qu'on en ensemençoit anciennement; aucune de celles qui peuvent l'être ne restant en friche. Cependant, ajoute-t-il, si les habitans, qui sont aujourd'hui peu nombreux, en comparaison de ce qu'on dit qu'ils étoient autrefois, mangeoient habituellement du pain de froment; l'Egypte, quoiqu'avec des récoltes abondantes, produiroit à peine de quoi les nourrir[2].

Il observe enfin que le sol de l'Egypte est si stérile, qu'il est très-rare d'y trouver quelques plantes ou quelques arbrisseaux : la terre est d'une couleur obscure et argileuse. Ce n'est, à proprement parler, qu'un composé de sel et de poussière[3]. Les graines et les arbres qu'on y plante ne croissent et ne poussent qu'à force d'eau. C'est par cette raison qu'il n'y a en Egypte ni bois de construction ni bois à brûler[4]. A l'égard des débordemens du Nil, c'est, dit-il, une erreur de croire que les eaux de ce fleuve, dans le temps des crues, charient un limon qui engraisse les terres. Quand le Nil est à la hauteur de dix-huit pieds, il atteint à une terre roussâtre dont ses bords sont composés, dans la haute Egypte. Les eaux étant pour lors rapides, rongent et entraînent ces bords, et se teignent d'une couleur qui les fait paroître de consistance de lait[5]; mais elles ne charient point de limon, tel qu'on l'entend ordinairement[6].

Le sieur Granger conclut de toutes ses observations, que l'Egypte, loin d'avoir jamais pu fournir à l'approvisionnement des autres pays, n'étoit pas même en état de subvenir à l'entretien de ce nombre infini d'habitans dont on prétend qu'elle étoit autrefois peuplée[6].

* La meilleure partie de cet ouvrage a été revue et corrigée par M. Pignon, qui a été dix-sept ans consul au Caire. C'est de lui-même que je tiens ce fait.

[1] Voyage en Egypte par le sieur GRANGER, p. 8 et 9. — Voy. aussi MAILLET, Descript. de l'Egypte. Lettre 9, p. 4 et 5.

[2] GRANGER, p. 4, 5, 11.

[3] GRANGER, p. 12 et 26.

[4] *Ibid.* p. 12 et 13.

[5] *Ibid.* p. 20.

[6] On m'a dit s'être assuré par des expériences réitérées, qu'il y a dix-neuf fois moins de limon dans l'eau du Nil que dans celle de la Seine. Voy. aussi le Voyage de SHAW, t. 2, p. 188.

[6] GRANGER, p. 4.

Les autres voyageurs ne parlent point de l'Egypte d'une façon aussi désavantageuse que le sieur Granger. Ils conviennent, il est vrai, de l'aridité de cette contrée [1]; mais ils ne regardent point ce défaut comme un obstacle à sa fécondité. Entre plusieurs voyageurs dont je pourrois citer le témoignage, je ne m'arrêterai qu'à celui du sieur Maillet, qui, par le long séjour qu'il a fait en Egypte, a pu acquérir une connoissance assez exacte de ce pays. L'Egypte, dit-il, n'est, à proprement parler, qu'un vaste et solide rocher. Dès qu'on creuse un peu la terre, ou qu'on veut fouiller dans le sable, on rencontre la pierre vive, excepté dans le Delta, qu'il pense s'être formé du limon du Nil [2]. Cependant le sieur Maillet veut qu'on reconnoisse aujourd'hui en Egypte un sol qui, s'il étoit cultivé, seroit très-abondant [a]: car il est bien éloigné de penser qu'on ensemence à présent la même quantité de terrain que par le passé. On en cultive à la vérité autant que l'état actuel de l'Egypte le permet; mais cet espace n'a plus à beaucoup près la même étendue qu'il avoit autrefois. La mauvaise politique des Turcs est cause de cette différence. Le gouvernement a jugé à propos de défendre la sortie des grains; dès-lors on n'a plus ensemencé que les campagnes voisines du Nil. On a cessé par la même raison de veiller à l'entretien des digues et des canaux avec autant d'attention qu'on y en apportoit autrefois [3]. Il n'est donc pas étonnant que l'Egypte ne produise plus la même quantité de grains que dans les anciens temps.

Ce récit est bien opposé à celui du sieur Granger. Le seul fait sur lequel ces deux voyageurs s'accordent, c'est qu'aujourd'hui il ne sort plus de blé de l'Egypte. Mais par quels motifs? C'est ce dont ils ne conviennent point. Essayons de proposer quelques conjectures sur une question si difficile aujourd'hui à décider.

Il est bien certain que, faute de soins et d'attention, une

[1] PIETRO d'ella VALLE. Lettr. XI, p. 218. — MAILLET, Description de l'Egypte, lettre 9e., p. 3.

[2] Description de l'Egypte. Lettr. 1re., p. 18 et 19.

[a] Le sieur Maillet, ne paroît pas trop d'accord avec lui-même. Dans sa lettre 9e., p. 4 et 5, il dit qu'à présent en Egypte, les terres rapportent communément dix pour un, et il ajoute tout de suite qu'un grain de blé y produit ordinairement vingt-cinq à trente épis. Ce second fait dément le premier, et la contradiction est manifeste. Il y a certainement erreur dans l'un ou dans l'autre calcul. Car, suivant le dernier compte, les terres produiroient aujourd'hui en Egypte au moins trois cents pour un. Comme ce n'est pas M. Maillet qui a rédigé et publié ses Mémoires, on ne sait si c'est à lui, ou à son éditeur qu'il faut imputer les contradictions qui se rencontrent fréquemment dans cet ouvrage.

[3] MAILLET, Lettr. 1re. p. 30 et 31. Lettr. 9, p. 2.

grande partie des canaux qui servoient autrefois à fertiliser l'Egypte, a dû se combler. Les Romains en avoient bien reconnu l'importance. Ils étoient fort attentifs à les faire nettoyer [1]. Les Mahométans ont négligé d'entretenir ces ouvrages. On ne doit donc pas avancer qu'on ensemence aujourd'hui autant de terre dans ce pays qu'on en ensemençoit autrefois, puisque le Nil n'en arrose plus la même quantité. Mais en reconnoissant une très-grande différence entre l'état actuel de l'Egypte et son état ancien, je suis toujours étonné que cette contrée ait jamais pu fournir aux approvisionnemens immenses dont parlent les historiens. On ne peut justifier leurs récits qu'en comparant l'ancien produit des terres en l'Egypte avec celui de certains cantons dont la fertilité est bien extraordinaire. Hérodote assure que dans la Babylonie le terrain produisoit deux et jusqu'à trois cents pour un [2]. On tire tous les ans une prodigieuse quantité de blé du Chili, pays néanmoins extrêmement désert, et où l'on ne voit de terres labourables que dans quelques vallées seulement. Mais ces terres produisent soixante, quatre-vingts et même jusqu'à cent pour un [3], tandis que nos meilleures en France ne rapportent que dix ou douze pour un, tout au plus [4]. Ainsi la récolte que l'on fait au Chili dans un seul arpent, équivaut pour le moins à celle qu'on tire de dix arpens dans nos provinces les plus fécondes en grains. La fertilité est encore plus grande dans certains cantons du Pérou. Il y en a où l'on recueille jusqu'à quatre et cinq cents pour un de toutes sortes de grains [5].

On est convaincu d'ailleurs, par plusieurs expériences, qu'on peut faire porter et rendre à la terre beaucoup plus qu'elle ne le fait communément. Ce secret dépend de la manière de la cultiver et de la labourer [6]. Ne pourroit-on pas attribuer cette prodigieuse fécondité dont les anciens disent que l'Egypte jouissoit, à quelque méthode particulière pratiquée autrefois par les Egyptiens? Le terrain de l'Egypte n'étant plus cultivé, et depuis long-temps, avec le même soin et la même industrie qu'il l'étoit dans les siècles passés, sa fecondité ne doit plus être la même. Enfin, si l'on en

[1] Voy. SUETON. in August. c. 18. — AUREL. Victor, Epitome. c. 1.

[2] L. 1, n. 193. C'est à peu près aussi le calcul de Théophraste. Hist. Plant. l. VIII, c. 7, p. 162.

[3] Voyage de FREZIER, p. 70 et 106.

[4] Journ. des Savans, Août 1750. p. 538.

[5] Voyage de FREZIER, p. 137. — Hist. des Incas, t. II, p. 335. — Conq. du Pérou, t. I, p. 46 et 47.

[6] Mém. de Trév. Juillet, 1750, p. 1565 et 1566.

croit un célèbre naturaliste, la terre s'épuise par la suite des temps [1]. Il ne seroit donc pas surprenant que l'Egypte qui a été un des premiers pays habités, fût aujourd'hui moins fertile qu'autrefois.

Ce ne seroit pas, au surplus, la seule contrée qui auroit éprouvé une pareille altération. Si l'on en croit Pline, autrefois dans la Libye le boisseau de blé rendoit cent cinquante pour un [2]. Il faut que les choses aient bien changé depuis le siecle de ce naturaliste. Aujourd'hui, suivant le rapport de Shaw, voyageur des plus exacts, le boisseau de froment ne produit ordinairement dans ces pays que huit à douze pour un. On lui a dit, à la vérité, que certains cantons rapportoient beaucoup davantage; mais on l'a assuré en même temps que jamais la récolte n'alloit au centuple [3]. Pline ajoute qu'on avoit envoyé à Auguste un pied de froment venu dans la Libye, qui portoit près de quatre cents tuyaux, tous provenus d'un seul grain et attachés à une même racine. On en fit voir un presque semblable à Néron [4]. Shaw dit aussi avoir vu à Alger un pied de froment qui contenoit quatre-vingts épis. Il parle même d'un autre qui en avoit produit cent vingt [5]. Mais observons qu'il y a bien de la différence, pour le produit, entre un grain qui croît isolé, et ceux qui viennent tout à la fois dans un champ ensemencé. L'expérience nous apprend qu'une graine solitaire croît et produit cent fois davantage [6] que celles qui se trouvent rassemblées en grande quantité dans un même espace. Elles s'affament alors les unes les autres. Les épis dont parlent ces auteurs, avoient cru probablement dans quelque endroit où ils s'étoient trouvés éloignés de tous les côtés d'autres grains ou d'autres plantes. Comme cette matière au reste peut souffrir de grandes difficultés, je n'entreprendrai point de prononcer sur toutes ces questions. Je viens d'exposer les faits tels que je les ai trouvés dans les différens auteurs. J'en abandonne la décision au jugement des lecteurs [*].

[1] Buffon, Hist. nat. t. 1, p. 243.

[2] L. xviii, sect. 21, p. 111.

[3] Voyage de Shaw, t. 1, p. 283 et 286.

[4] Plin. l. xviii, sect. 21, p. 111.

[5] Voyage de Shaw, t. 1, p. 283 et 286.

[6] Journal des Savans, ann. [illegible], Janv. p. 11, ann. [illegible], Août, p. [illegible] — Spectacle de la nature, t. [illegible], p. [illegible]

[*] J'ai souvent eu occasion de m'entretenir de la fertilité actuelle de l'Egypte avec une personne digne de foi qui a demeuré plusieurs années, soit à Alexandrie, soit au Caire : elle ne pense pas que l'Egypte produise aujourd'hui autant, à beaucoup près, qu'elle produisoit, dit-on, autrefois; les terres restant en [illegible] pour la plus grande partie dans la haute-Egypte, par le manque d'habitans.

CHAPITRE SECOND.

Des Vêtemens.

De tous les arts dont nous avons à parler dans cette seconde époque, il n'y en a point qui paroissent avoir été plus et mieux cultivés que ceux qui concernent les vêtemens. On voit éclater également le goût et la magnificence dans la description que Moïse fait des habits du grand prêtre et des voiles du tabernacle. Les tissus de tous ces ouvrages étoient de lin, de poil de chèvre, de laine et de bysse [1]. Les couleurs les plus recherchées, l'or, la broderie et les pierres précieuses, avoient concouru à les embellir. Entrons dans quelque détail sur tous ces objets.

ARTICLE PREMIER.

Des couleurs employées à la teinture des étoffes.

Il faut que l'art de teindre ait fait dès les premiers temps des progrès assez rapides dans certains pays. Moïse parle d'étoffes teintes en bleu céleste, en pourpre, en écarlate *double*; il parle aussi de peaux de moutons teintes en orangé et en violet [2]. Ces différentes teintures demandoient des préparations fort étudiées. Mon dessein n'est point d'entrer dans le détail de toutes les couleurs qui pouvoient être alors en usage, ni d'examiner les différentes opérations qu'on employoit pour les appliquer sur les étoffes. Je ne parlerai que de celles qui méritent une attention particulière. Je commence par la pourpre, cette teinture si précieuse, et si renommée chez les anciens.

C'est au hasard seul, suivant la tradition de toute l'antiquité, qu'on doit la découverte de cette belle couleur. Le chien d'un berger pressé par la faim, ayant brisé sur le bord de la mer un coquillage, le sang qui en sortit lui teignit la gueule d'un couleur qui ravit d'admiration ceux qui la vi-

[1] Sur le Bysse, Voy. le vol. 1er. p. 120 et 121.

[2] Voy. Exod. c. 25, ỷ. 4 et 5.

rent. On chercha les moyens de l'appliquer sur les étoffes, et on y réussit [1]. Il y a quelque variété dans les auteurs sur les circonstances de cet événement. Les uns placent cette découverte sous le règne de Phœnix, deuxième roi de Tyr [2]; c'est-à-dire, un peu plus de quinze cents ans avant J. C. [a]. D'autres, dans le temps que Minos premier régnoit en Crète [3], quatorze cent trente-neuf ans environ avant l'ère chrétienne. Mais le plus grand nombre s'accordent à faire honneur à l'Hercule Tyrien de l'invention de teindre les étoffes en pourpre. Il en présenta les premiers essais au roi de Phénicie. Ce prince fut, dit-on, si jaloux de la beauté de cette nouvelle couleur, qu'il en défendit l'usage à tous ses sujets; la réservant pour les rois, et pour l'héritier présomptif de la couronne [4].

Quelques auteurs font intervenir l'amour dans la découverte de la pourpre. Hercule, disent-ils, étoit épris des charmes d'une Nymphe appelée *Tyros*. Son chien trouvant un jour sur le bord de la mer un coquillage, le brisa et se teignit la gueule de couleur de pourpre. La Nymphe le remarqua: charmée aussitôt de l'éclat de cette nouvelle couleur, elle déclara à son amant qu'elle cesseroit de le voir, s'il ne lui apportoit un habit teint d'une couleur semblable. Hercule songea au moyen de satisfaire le désir de sa maîtresse. Il ramassa un grand nombre de coquillages, et réussit à teindre une robe de la couleur que la Nymphe avoit demandée [b].

Telles sont les différentes traditions que les anciens débitent sur l'origine de la teinture pourpre. On sent bien que tous ces récits sont accompagnés d'épisodes fabuleux. J'ai cru néanmoins devoir les rapporter, parce qu'ils peuvent servir à fixer l'époque de cette découverte [c]. Je crois qu'on peut la placer à peu-près vers les siècles que je viens d'indiquer. On voit que Moïse fit un grand usage d'étoffes pour-

[1] Cassiodor Variar. l. I, Ep. 2, p. 4. — Achill. Tat. de Clitophon. et Leucipp. Amor. l. II, p. 87. — Palæphat. in Chron. Paschal. p. 43. C.

[2] Palæphat. *loco cit.* — Cedren, p. 18. D.

[a] Phœnix étoit fils d'Agénor et frère de Cadmus. Apollod. l. III, p. 129. — Cadmus passa en Grèce 1519 ans avant J. C.

[3] Suid. in *voce* Ἡρακλῆς, t. II, p. 73.

[4] Autor. *suprà*. laudati.

[b] *Pollux*, l. I, c. 4, p. 30.

Bochart Hieroz. part. 2, l. v, c. II, explique fort bien toute cette petite historiette. Il fait voir que dans le syriaque le même mot signifie un *chien* et un *teinturier*; d'où les Grecs ont pris occasion de dire que c'étoit un chien qui avoit découvert la pourpre.

[c] Palæphat. et Cedren, *locis citat.* étoient bien mal informés quand ils ont dit qu'avant la découverte de la pourpre, on ignoroit l'art de teindre. Le contraire est prouvé par les livres saints. Voy. Gen. c. 38, ỳ. 27.

pres[a], tant pour les habits du grand prêtre, que pour les ornemens du tabernacle. C'est une preuve qu'alors l'art de préparer la pourpre n'étoit pas absolument nouveau ; car il a fallu du temps pour porter cette teinture à son degré de perfection. On n'a dû y parvenir qu'après plusieurs essais et plusieurs expériences.

Le témoignage d'Homère sert encore à confirmer l'ancienneté de cette découverte. Ce grand poëte observateur exact du *costume*, donne des ornemens pourpres à des héros qui vivoient vers les siècles[1] où je place la découverte de cette teinture. On pourroit citer encore d'autres témoignages[2].

Il est plus facile de fixer l'époque où l'on a commencé à connoître la pourpre, que de présenter une idée claire et précise du procédé des anciens pour donner aux étoffes cette couleur si recherchée. Voici ce qui nous reste à peu-près de plus certain sur ce sujet.

La teinture pourpre se tiroit de plusieurs sortes de coquillages marins[b]. Les meilleurs se trouvoient proche de l'île où étoit bâtie la nouvelle Tyr[3]. On en pêchoit aussi dans d'autres endroits de la Méditerranée. Les côtes d'Afrique étoient renommées par la pourpre de Gétulie[4]. Les côtes de l'Europe fournissoient la *pourpre* de Laconie dont on faisoit beaucoup d'estime[5], Pline range sous deux genres toutes les espèces de poissons testacés qui servoient à teindre en pourpre ; les *Bucinum*, ou cornets de mer, et les coquillages nommés *Pourpres*, du nom de la teinture qu'ils fournissoient[6]. Ces derniers étoient particulièrement recherchés. On trouvoit, au rapport des anciens, dans la gorge de ce poisson une veine blanche qui contenoit une liqueur d'un rose foncé[7].

[a] Il n'est pas bien sûr, selon M. Huet, que le mot ארגמן *Argaman*, du texte hébreu que tous les interprètes traduisent par *purpura*, désigne en effet cette couleur. Ce prélat observe qu'*Argaman*, vient d'ארג *Arga*, *texuit* et de מנה *Manah præparavit*. Il s'ensuivroit, suivant sa pensée, qu'*Argaman*, signifieroit plutôt une sorte d'ouvrage et de tissu que non pas une couleur. Rec. de TILLADET, t. 2, Dissert. 22, p. 255 et 256.

Mais ce raisonnement ne peut pas détruire la traduction ordinaire, parce que le mot *Argaman*, est employé dans les livres Saints, comme le mot *purpura* dans les auteurs profanes, pour désigner l'habillement des souverains.

[1] Iliad. l. VI, v. 219.

[2] Voy. APOLLON. RHOD. Argon. l. I, v. 728, l. IV, v. 424 et 425.

[b] C'est par cette raison que les Latins appeloient les habits pourpres *Conchiliatæ vestes*.

[3] PLIN. l. IX, sect. 60, p. 524.

[4] *Ibid.* l. V, sect. 1re., p. 242, l. IX, sect. 60, p. 524.

[5] *Ibid.* sect. 60, p. 524, 525. — PAUSAN. l. III, c. 21, p. 294, l. X, c. 37, p. 893. — HORAT. Carmin. l. II, Od. 18, v. 8.

[6] L. IX, sect 61, p. 525.

[7] ARIST. Histor. animal. l. V, c. 15, p. 844. — PLIN. l. IX, sect. 60, p. 524.

on a cru même ce secret absolument perdu ; il est certain néanmoins qu'on l'a retrouvé.

On a découvert, tant sur les côtes d'Angleterre [1], que sur celles de Poitou [2], et de Provence [3], des coquillages qui portent tous les caractères auxquels les anciens désignent les poissons qui fournissoient la pourpre. On en voit plusieurs dans les cabinets des curieux. Si on ne s'en sert plus ; c'est qu'on a trouvé le moyen de faire une teinture plus belle et à moins de frais avec la cochenille. On a même découvert une nouvelle pourpre, qui, suivant toutes les apparences, a été inconnue aux anciens, quoique de même espèce que la leur [4].

Au surplus, quand le secret de la pourpre seroit perdu, je ne vois pas qu'il y eût lieu de regretter beaucoup cette perte. Il paroît, d'après le témoignage des auteurs anciens [5], confirmé par les découvertes modernes [6], que les étoffes teintes en cette couleur, avoient une odeur forte et désagréable. D'ailleurs, à juger de l'effet de la pourpre par les descriptions qui nous en sont restées, cette couleur ne devoit pas être fort agréable à l'œil. L'écarlate telle que nous l'avons aujourd'hui, est fort au-dessus. Quelques réflexions suffisent pour s'en convaincre.

On distinguoit plusieurs sortes de couleurs pourpres. L'une étoit extrêmement foncée, d'un rouge tirant sur le violet [6] : l'autre étoit plus déchargée, approchant de notre écarlate ; c'étoit la moins estimée [7], celle enfin dont on faisoit le plus de cas, étoit d'un rouge foncée, couleur de sang de bœuf [8]. C'est en faisant allusion à cette teinte, qu'Homère et Virgile

[1] Journal des Sav. Août 1686. p. 195, etc.

[2] Acad. des Scien. ann. 1711. Mém. p. 168 et 179.

[3] *Ibid.* ann. 1736. Mém. p. 49.

[4] Acad. des Scienc. ann. 1711. Mém. p. 169.

[5] MARTIAL. l. I, Epigrammat. 50, v. 32, l. IV, Epigram. 4, v. 6, l. IX, Epigram. 63. — Voy. TURNEB. Adversar. l. IX, c. 5.

[6] Journ. des Savans, Août 1686, p. 197. — Acad. des Scien. ann. 1711. Mém. p. 191, ann. 1736, Mém. p. 55.

[6] *Nigrantis rosæ colore sublucens* PLIN. l. IX, sect. 50, p. 524.

M. Huet dans le recueil de Tilladet. t. II, p. 352, prétend au contraire, que cette espèce de pourpre approchoit de la couleur que nous appelons *rose sèche*, semblable à celle que prennent les feuilles de vignes prêtes à tomber. C'est, ajoute-t-il, la même, à peu-près qu'on remarque dans le bord intérieur de l'arc-en-ciel.

Je crois que M. Huet se trompe ; mais en admettant son explication, cette pourpre n'en auroit été que plus désagréable. Cette espèce de couleur jaunâtre qu'il veut désigner, ne plaît nullement à la vue.

[7] *Rubens color, nigrante deterior* PLIN. sect. 52, p. 526.

[8] *Laus ei summa in colore sanguinis concreti.* PLIN. *ibid.*

On voit qu'en général les anciens n'estimoient que les couleurs foncées. [illegible] la préférence aux roses qui tirent sur le noir.

donnent au sang l'épithète de *pourpré*[1]. Cette couleur triste étoit ce qu'on recherchoit principalement dans ces sortes d'étoffes[a]. C'est en quoi celles de Tyr l'emportoient sur toutes les autres. Je laisse à juger si une pareille couleur devoit produire un effet bien agréable à l'œil.

Il y avoit encore une quatrième sorte de pourpre bien différente de celle dont je viens de parler. La couleur en étoit blanche[2]; mais comme cette espèce de teinture paroît n'avoir été connue que dans des siècles bien postétieurs à ceux que nous parcourons maintenant, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en parler[b].

Les anciens avoient une si grande estime pour la couleur pourpre, qu'elle étoit spécialement consacrée au service de la divinité. J'ai déja eu lieu de faire observer que Moïse avoit employé beaucoup d'étoffes de cette couleur pour les ouvrages du tabernacle et les vêtemens du grand prêtre. Les Babyloniens donnoient à leurs idoles des habits pourpres[3]. Il en étoit de même chez la plupart des autres peuples de l'antiquité. Les Payens étoient même persuadés, que la teinture pourpre avoit une vertu particulière, et capable d'apaiser le courroux des Dieux[c].

La pourpre étoit aussi la marque distinctive des plus grandes dignités. Cet usage étoit établi dès les temps les plus reculés. On a vu que le roi de Phénicie, auquel la tradition porte qu'on présenta les premiers essais de cette couleur, l'avoit réservée pour le souverain[4]. Entre les présens que les Israëlites firent à Gédéon, l'Ecriture fait mention des habits pourpres trouvés dans la dépouille des rois de Madian[5]. Homère donne assez à entendre qu'il n'appartenoit qu'aux princes de de porter cette couleur[6]. On remarque en effet qu'il ne l'emploie jamais qu'à cet usage; usage observé chez toutes les nations de l'antiquité.

Je finis ce que j'ai à dire de la pourpre, par examiner l'opinion d'un très-habile naturaliste sur les espèces d'étoffes propres à recevoir cette teinture. Il a proposé son sentiment à l'occasion de la pourpre d'Amérique qui se fait à Pana-

[1] Iliad. l. XVII, v. 360 et 361. — Æneid. l. IX, v. 349.

[a] C'est l'idée que nous en donne Cassiodore; il définit la couleur pourpre, *obscuritas rubens*, *nigredo sanguinea*. Variar. L. I, Ep. 2, p. 3.

[2] PLUT. in Alex. p. 686. D.

[b] Sur cette pourpre blanche. Voy. la traduct. de VITRUVE par Perrault. l. VII, c. 13, p. 249 note (3).

[3] Jérem. c. 10, ℣. 9. — Baruch. c. 6, ℣. 12 et 71.

[c] *Diis advocatur placandis*. PLIN. l. IX, sect. 60, p. 525. — CICERO Epist. ad Attic. l. II, Epist. 9, t. VIII, p. 115.

[4] *Suprà*, p. 88.

[5] Judic. c. 8, ℣. 26.

[6] Iliad. l. IV, v. 144.

ma[1], On la tire d'une espèce de conque persique, appelée à cause de sa propriété, *Pourpre de Panama*. La couleur que fournit ce coquillage ne peut prendre que sur le coton, et sur les autres étoffes tirées des végétaux. L'auteur dont je parle, en rendant compte de ce fait, ajoute qu'il n'y a que la cochenille inconnue aux anciens, qui puisse teindre en rouge les tissus formés de matières animales. Il conclut de cette observation, qu'autrefois les étoffes pourpres ne devoient être que de coton[2].

Je ne crains point d'en trop dire, en assurant que ce sentiment est formellement contredit par le témoignage unanime de l'antiquité. On voit par tous les auteurs qui ont eu occasion de parler de la pourpre, que les matières animales, et notamment la laine, étoient susceptibles de cette couleur[a]. La manière même dont la tradition portoit qu'on avoit découvert cette teinture, est une preuve de ce que j'avance. La première fois qu'on en ait vu l'effet a été sur la gueule d'un chien : ce fut avec de la laine que le berger essuya la gueule de cet animal qu'il croyoit ensanglantée. Hercule prit cette laine, et la porta au roi de Phénicie[b]. Si la pourpre d'Amérique ne peut prendre que sur le coton, c'est parce que les les poissons qui la fournissent, ont des propriétés différentes de celles des coquillages pourpres dont se servoient les anciens. Ajoutons que vraisemblablement on n'emploie pas à cette teinture les mêmes préparations qu'on y employoit autrefois.

La discussion dans laquelle je viens d'entrer conduit à une réflexion assez naturelle sur les moyens dont se servoient les anciens pour rendre leurs teintures solides et permanentes. On voit qu'ils employoient beaucoup de sel dans ces sortes d'opérations[3]. et il en faut effectivement; mais toute espèce de sel, excepté le cristal de tartre et le tartre vitriolé, ou se

[1] Voy. les Mém. de Trév. Septembre 1703, p. 1689. Septembre 1704, p. 1773.

[2] Mém. de M. de JUSSIEU l'aîné, lu à l'Acad. des Scien. le 14 Novembr. 1736, extrait dans le Mercure de Décembre 1736, p. 2834.

[a] Voy. Exod. c. 25, ℣. 5, c. 35, ℣. et 23. — HORAT. Carm. l. II, Ode 16, v. 35, etc. Epod. Od. 12, v. 21. ÆLIAN. Hist. animal. l. XVI, c. 1. — OVID. Art. amat. l. I, v. 251, l. III, v. 170. — SENECA Hercul. Œt. Act. 2. — CICERO Philosophic. Fragm. t. III, p. 424. — PLIN. l. IX, sect. 62, p. 526 et 527.

Cet auteur parle même de moutons vivans, qu'on avoit teints en pourpre, l. VIII, sect. 74, p. 477.

[b] PALÆPHAT. Achill. Tatius, *locis cit.*

Si l'on en croit PLINE, l. VII, p. 414, et HYGIN. Fab. 274, l'art de teindre la laine en général auroit été connu fort tard, puisqu'ils font honneur de cette découverte aux habitans de la ville de Sardes, fondée après la prise de Troye. STRABO, l. XIII, p. 928.

Mais ce fait qu'avancent ces deux auteurs, est démenti par toute l'antiquité.

[3] Voy. PLIN. l. IX, sect. 62. — PLUT. t. II, p. 433. B.

dissout à l'eau, ou se calcine au soleil [1]. On voit encore que dans beaucoup d'occasions les anciens faisoient leurs teintures avec le sang des animaux [2]. On sait que toutes les teintures où l'on fait entrer le sang des animaux, sans y mêler des acides minéraux, s'évaporent, changent, et deviennent noires avec le temps. Ce n'est que par le secours de la chimie qu'on peut se procurer tant l'espèce de sels dont je viens de parler, que les acides minéraux, si nécessaires dans la teinture. Mais les préparations chimiques étoient inconnues aux anciens : on seroit donc porté à croire qu'ils ne pouvoient avoir que de mauvaises teintures.

Cependant nous ne voyons point les anciens se plaindre que la couleur de leurs étoffes fût sujette à s'altérer ou à changer [3]. Il falloit qu'ils eussent suppléé aux opérations chimiques par des manipulations particulières. Ils devoient avoir quelques préparations, quelques mordans que nous ignorons. Plutarque rapporte dans la vie d'Alexandre, que ce conquérant trouva dans le trésor des rois de Perse, une quantité prodigieuse d'étoffes pourpres, qui depuis cent quatre-vingt-dix ans qu'elles y étoient gardées, conservoient tout leur lustre et toute leur première fraîcheur, parce qu'elles avoient été, dit-il, préparées avec le miel [4]. Voilà un genre d'apprêt qui nous est entièrement inconnu.

On trouve dans Hérodote que certains peuples des environs de la mer Caspienne, imprimoient sur leurs étoffes des dessins soit d'animaux, soit de fleurs, dont la couleur ne s'effaçoit jamais, et duroit aussi long-temps que la laine même dont ces habits étoient faits. Ils se servoient pour cette opération, des feuilles de certains arbres qu'ils piloient et délayoient dans l'eau [5]. Nous savons que les Sauvages du Chili font avec certaines plantes, des teintures qui peuvent souffrir plusieurs fois l'épreuve du savon, sans se décolorer [6]. Pline enfin décrit une manière dont les Egyptiens faisoient des toiles peintes, qui mérite quelque attention. On commençoit, dit-il, par enduire de certaines drogues une toile blanche : on la jetoit ensuite dans une chaudière pleine de teinture bouillante. Après l'y avoir laissée quelque temps, on l'en retiroit peinte de diverses couleurs. Pline observe qu'il n'y avoit qu'une sorte de liqueur dans la chaudière. Les différentes couleurs imprimées sur la toile, ne pouvoient

[1] Acad. des Scien. ann. 1740. H. p. 60. ann. 1741. Mém. p. 42, 70 et 71.
[2] Voy. le P. Calmet, t. II, p. 348.
[3] Voy. Lucret. l. VI, v. 1072, etc. — Voy. aussi Vitruv. l. VII, c. 13.
[4] Plut. p. 686. D.
[5] L. I, n. 203.
[6] Voyage de Frezier, p. 72.

donc être produites que par les divers mordans dont elle étoit enduite. Ces couleurs étoient si adhérentes, qu'il n'étoit pas possible de les altérer, quelques lotions qu'on donnât ensuite à la toile. Pline ajoute même que ces sortes d'étoffes s'affermissoient, et n'en devenoient que meilleures à la teinture [a]. On peut conclure de tous ces faits qu'apparemment les anciens avoient des préparations par lesquelles ils suppléoient aux secours que nous tirons de la chimie, pour fixer la couleur de nos étoffes. Si au surplus le détail de leurs opérations est à présent inconnu, c'est que de nouvelles découvertes infiniment plus sûres et plus commodes ont fait disparoître insensiblement les anciennes pratiques. J'en ai déjà fait l'observation [1].

Il resteroit encore une question à proposer au sujet d'une couleur rouge différente de la pourpre, dont il est souvent parlé dans l'Exode [2]. Les sentimens sont partagés tant sur le sens du mot hébreu [b], que sur celui de *coccus* par lequel les Septante et la Vulgate l'ont traduit. Les uns pensent que c'est le cramoisi, d'autres, que c'est l'écarlate. En adoptant la traduction des Septante et de la Vulgate, que je crois la véritable, il est aisé de faire voir que la couleur nommée *coccus* par les Grecs et par les Latins, est l'écarlate, bien différente du cramoisi. L'examen des matières propres à l'une et à l'autre teinture doit décider la question.

Le cramoisi, proprement dit, est d'un rouge foncé, et se fait avec la cochenille, ingrédient absolument inconnu à l'antiquité. L'écarlate est d'un rouge vif et brillant. Pour faire cette teinture, on se sert d'une espèce de petits grains rougeâtres, qu'on recueille sur une sorte d'yeuse ou chêne verd, arbrisseau commun dans la Palestine, dans l'île de Crète, et dans plusieurs autres pays [3]. On trouve sur les feuilles et sur l'écorce de cet arbuste de petites coques, ou vessies grosses comme des baies de genièvre. Ces excressences sont occasionnées par la piqûre de petits vermisseaux [4]. Les Arabes leur ont donné le nom de *kermès*; nous les appelons *graine d'écarlate*, ou *vermillon* [5], parce qu'on s'en sert à faire

[a] L. 35, sect. 42, p. 709. Toute cette préparation est décrite par Pline d'une manière fort embarrassée et fort obscure, selon l'usage de cet auteur : j'ai tâché de la rendre le plus clairement qu'il m'a été possible. Je n'en voudrois cependant pas garantir l'exactitude, et moins encore la réalité.

[1] Suprà, p. 91 et 92.

[2] C. 25. v. 4.

[b] תולעת שני, *Tolaat-Scheni*.

[3] Voyage de la Terre-Sainte du P. Roger, récollet. l. 1, c. 2. — Voyage de Monconys, part. 1re. p. 179. — Belon, Observat. l. 1, c. 17, l. II, c. 88. — Acad. des Scien. ann. 1714. Mém. p. 435. ann. 1741. Mém. p. 50.

[4] Acad. des Scien. ann. 1714. Mém. p. 15.

[5] Ibid.

la teinture du beau rouge vermeil. Appliquons ces principes à la question dont il s'agit.

Il est constant que les anciens avoient une couleur rouge fort estimée, appelée *coccus*, qu'ils distinguoient de la pourpre [a]. Le *coccus* différoit de la pourpre, tant pour la préparation, que pour le ton et l'effet de la couleur. La pourpre, comme on l'a vu, étoit d'un rouge foncé tirant sur le sang caillé, et se teignoit avec la liqueur de certains coquillages. Le *coccus*, au contraire, étoit d'un rouge gai, vif, brillant, approchant de couleur de feu [1]. Cette teinture se faisoit avec une sorte de petits grains qu'on recueilloit sur l'yeuse [2]. Les anciens appeloient même ces grains, que nous nommons à présent *graine d'écarlate*, *fruits d'yeuse* [b]. Ils n'ignoroient pas non plus que ces prétendus fruits renfermoient des vermisseaux [3]. D'après cet exposé, il paroît clair que la couleur nommée *coccus* par les anciens, étoit notre écarlate [c]. Les Septante et la Vulgate ayant traduit par ce mot, le terme hébreu employé par Moïse à désigner une couleur rouge, autre que la pourpre, il s'ensuit qu'ils ont cru y reconnoître l'écarlate. Mais indépendamment de l'autorité et de la considération que méritent ces interprètes, l'étymologie des termes du texte original prouve la vérité du sentiment que je propose. On y voit désigné très-clairement une teinture faite avec des vermisseaux [d].

Au surplus, je ne pense pas que cette couleur fût aussi brillante que celle que nous connoissons aujourd'hui sous le nom d'écarlate fine. Je doute même que celle des anciens pût en approcher. N'oublions pas qu'avant les découvertes chi-

[a] Voy. Exod. c. 25, ℣. 4. — PLIN. l. IX, sect. 65, p. 528. — QUINTIL. Instit. Orat. l. I, c. 2.

A Rome l'écarlate étoit permise à tous les particuliers; mais la pourpre étoit réservée pour les premières dignités.

[1] PLIN. l. IX sect. 65, p. 528, l. XX, sect. 22, p. 240.

[2] THEOPHRAST. Hist. Plant. l. III, c. 16, — PLIN. l. XVI, sect. 12, p. 6. — DIOSCORID. l. IV, c. 48. — PAUS. l. X, c. 36.

[b] Πρίνου καρπόν. PLUT. in Thes. p. 7. — PLIN. l. XVI, sect. 12, p. 6, appelle ces petits grains *cusculia*, du grec κοσκύλλειν, qui signifie *couper les petites excressences*; parce qu'en effet on coupe, on racle ces petits grains de dessus l'écorce et les feuilles du chêne vert.

[3] *Cocoum ilicis celerrimè in verniculum se mutans*, dit PLIN. l. XXIV, sect. 4, p. 327.

[c] C'est aussi le sentiment de Mathiole sur Dioscoride.

[d] Exod. c. 39, ℣. 1 et 28. — Voy. le P. CALMET, t. II, p. 350 et 351.

On fait aujourd'hui peu d'usage du *Coccus* ou *Kermès* dans la teinture. La cochenille, bien supérieure à toutes les drogues qu'on employoit autrefois pour teindre en rouge, les a fait abandonner. Acad. des Sciences, ann. 1741. Mém. p. 69.

miques, l'art de teindre devoit être très-imparfait [*]. Sans les préparations que la chimie nous fournit, on ne pourroit pas teindre les étoffes en écarlate fine. C'est la plus belle et la plus éclatante couleur de la teinture ; mais c'est aussi une des plus difficiles à porter à son point de perfection [1].

ARTICLE SECOND.

De la variété et de la richesse des étoffes.

On a vu dans le premier volume de cet ouvrage, que l'invention de broder les étoffes, et d'en varier le tissu de couleurs différentes, étoit fort ancienne. Il ne m'a pas été possible, faute de monumens, d'entrer alors dans aucun détail sur le progrès de ces deux arts. Les siècles dont il s'agit présentement, nous mettent plus à portée d'en juger. On y voit régner beaucoup de goût et de magnificence dans les habillemens. Il suffit de lire quelques chapitres de l'Exode pour s'en convaincre. Ce qui mérite surtout notre attention, c'est la manière dont on pouvoit alors employer les couleurs dans la fabrique des étoffes. Il est certain qu'elles n'étoient pas d'une seule et même teinte. L'Ecriture parle d'ouvrages où il entroit plusieurs couleurs [2]. Mais de quelle manière les distribuoit-on ? Les étoffes étoient-elles rayées ou nuancées ? La première de ces opérations ne demande pas un grand art ; l'autre exige beaucoup plus de connoissances et d'habileté. Il est fort vraisemblable cependant qu'on connoissoit alors le secret de nuer les étoffes. Moïse parle d'ouvrages en broderie, tissus de différentes couleurs avec une *agréable variété* [3]. L'expression d'*agréable variété*, dont il se sert pour caractériser ces sortes d'étoffes, invite à penser que les couleurs n'en étoient point tranchées, et qu'on y avoit observé la dégradation. Mais ce qui achève de confirmer ce sentiment, c'est la force du terme hébreu [4], employé à désigner les tissus brodés. A la lettre, ce mot veut dire des ouvrages de *plumes en broderie* [5]. Il ne paroît pas cependant que les Hébreux fissent

[*] Voy. Senac, nouveau cours de chimie. Préf. p. lxx.

Pline donne lieu de conjecturer, que la couleur des étoffes teintes en écarlate n'étoit pas autrefois bien solide et bien adhérente, l. xxii, sect. 3, p. 266. Voy. aussi la Rem. du P. Hardouin, note (5).

[1] Acad. des Scien. ann. 1741. Mém. p. 56.

[2] Exod. c. 26, ℣. 1 et 31, c. 39, ℣. 2.

[3] Exod. c. 26, ℣. 1 et 31.

[4] רקמה Rakamah, ℣. 36.

[5] Ezéchiel, c. 17, ℣. 3, parlant des ailes d'un grand aigle, se sert du mot *Rakamah*.

usage alors des plumes d'oiseaux. Il n'en est point parlé dans l'énumération que Moïse fait des matières employées à l'ornement du tabernacle et aux habits du grand prêtre. Le rapport entre les plumes des oiseaux et l'effet des broderies, exprimé par le terme du texte original, me paroît donc indiquer une imitation de la manière dont les couleurs sont dégradées dans le plumage des oiseaux, et par conséquent des étoffes nuancées.

Ce n'étoit pas chez les Hébreux seulement que l'art de travailler en broderie étoit alors en usage. Cette pratique étoit également connue de plusieurs autres peuples de l'Asie. Homère décrivant les occupations d'Hélène à Troye, dit que cette princesse travailloit à un merveilleux ouvrage de broderie. Elle y représentoit les combats sanglans, que se livroient les Grecs et les Troyens [1]. Il parle encore d'un autre ouvrage de même genre, auquel Andromaque travailloit lorsqu'elle apprit la mort d'Hector. C'étoient plusieurs sortes de fleurs qui en faisoient le sujet [2]. Dès avant la guerre de Troye, les femmes de Sidon étoient renommées pour leur adresse et leur habileté à travailler en broderie, et en tissus de différentes couleurs [3].

Dès-lors aussi on connoissoit le secret de faire entrer l'or dans le tissu des étoffes et dans les broderies. L'Ecriture marque qu'on employa beaucoup d'or dans les habits du grand prêtre, et dans les voiles destinés pour le tabernacle [4]. Comment préparoit-on alors ce métal pour la fabrique des étoffes ? Etoit-il, comme aujourd'hui, tiré à la filière, écaché, dévidé, et tourné sur d'autres fils ? Ou bien étoit-ce simplement de l'or battu au marteau en feuilles très-minces, coupées ensuite, par le moyen du ciseau, en petites lames ou tranches longues et étroites qu'on faisoit entrer dans la tissure des étoffes ? Moïse dit « qu'on coupa des lames d'or, « que l'on réduisit en feuilles très-minces, afin qu'on les « pût tourner et plier pour les faire entrer dans le tissu des « autres fils de diverses couleurs [5] ». Le sens de ces expressions ne me paroît point assez déterminé, pour se décider absolument en faveur de la première des deux pratiques que je viens d'indiquer. Je crois même que le passage en question ne présente aucune idée du fil d'or tiré comme aujourd'hui à la filière. L'interprétation la plus naturelle est de dire qu'on tordit des lames d'or sur quelques-unes des différentes ma-

[1] Iliad. l. III, v. 125.
[2] *Ibid.* l. XXII, v. 440, etc.
[3] *Ibid.* l. VI, v. 289, etc.
[4] Exod. c. 28, ℣. 8, c. 39, ℣. 3.
[5] *Ibid.* c. 39, ℣. 3.

tieres dont l'éphod et les voiles du tabernacle devoient être composés. On forma, par ce moyen une espèce de fil d'or semblable au nôtre, excepté que la base de ce filé étoit de l'or pur coupé par tranches, au lieu que le nôtre n'est fait que d'argent doré tiré à la filière.

On pourroit peut-être former une difficulté, et dire que les étoffes en question étoient composées de pures lames d'or entrelacées. Il est fait mention de semblables habillemens dans Pline [1]. On sait aussi que l'on ornoit quelquefois les simulacres des dieux, d'habits de cette espèce [2]. Mais le texte de Moïse répugne absolument à cette idée : il dit expressément que l'or fut réduit en lames très-minces, afin qu'on le pût tourner et plier pour le faire entrer dans le tissu des autres fils de diverses couleurs. Ce détail lève toute difficulté.

L'art de faire entrer l'or dans le tissu des étoffes, devoit être connu dans plusieurs contrées, dès les siècles que nous parcourons maintenant. Homere parle de la ceinture de Calypso, et de celle de Circé [3]. On pourroit croire aussi qu'il seroit question, dans ce poëte, d'étoffes d'argent [4]. Mais tous les interprètes s'accordent à entendre les expressions dont Homere se sert dans ce passage, de vêtemens blancs [5], les anciens n'ayant pas été dans l'usage de faire entrer l'argent dans les tissus [6]. On trouve en effet depuis Moïse et Homere une tradition non interrompue dans l'antiquité sur les étoffes d'or, au lieu qu'on ne découvre rien de semblable par rapport aux étoffes d'argent. On ne peut alléguer un seul passage clair et précis de quelque auteur ancien où il soit fait mention du fil trait d'argent. Pline qui a parlé expressément du fil trait d'or, auroit-il oublié ou négligé de marquer qu'on faisoit la même opération à l'égard de l'argent. Son sujet, son but, sa méthode, tout demandoit qu'il en parlât, si cet art eût été connu de son temps. Le même auteur, dans un chapitre particulier, traite fort au long de l'emploi qu'on faisoit de l'argent pour divers ornemens [7]. Cependant dans toute l'énumération qu'il donne des divers usages auxquels on faisoit servir ce métal, il n'y a pas un mot du fil d'argent.

[1] L. XXXIII, sect. 19, p. 616.

[2] ARIST. de curâ Rei famil. l. 2, t. 2, p. 511. — ÆLIAN. var. Hist. l. 1, c. 20. — CICERO, de Nat. Deor. l. III, n. 34. — VAL. MAX. l. 1, c. 1, paragraph. 3. *Externa*. PAUS. l. V, c. 11.

[3] *Odyss. l. V, v.* 232, l. X, v. 543, *etc.*

[4] *Ibid.* l. V, v. 230, l. X, v. 23 et 24.

[5] Voyez HESYCHIUS *voce* Ἀργυφέοις.

[6] Voy. VOPISC. in Aurelian, p. 224, etc., et les notes de Saumaise, p. 394.

[7] L. XXXIII, c. 12.

Je terminerai ce que j'ai à dire pour le moment sur les vêtemens des anciens, par une observation que je crois assez importante. On aperçoit une différence bien sensible entre les étoffes dont les anciens se servoient, et celles qui sont aujourd'hui en usage parmi nous. Tous les habits pouvoient autrefois se laver et se blanchir journellement [1]. La plupart des nôtres seroient gâtés par une pareille opération. Je ne fais au reste qu'indiquer ces objets. La crainte de tomber dans des détails qui pourroient à la fin devenir ennuyeux, m'empêche de les approfondir.

ARTICLE TROISIÈME.

De la découverte et de l'emploi des pierres précieuses.

Il est marqué dans l'Ecriture que l'éphod et le rational du grand prêtre, étoient ornés de plusieurs pierres précieuses; l'assortiment en paroît et assez varié et assez complet. Ces pierres étoient montées en or, et arrangées avec ordre et symétrie. Moïse nous dit de plus qu'on y avoit gravé les noms des douze tribus [2]. Tous ces faits sont assez importans pour mériter une attention particulière.

Nous ne voyons point qu'il soit parlé dans l'histoire ancienne de l'usage des pierres précieuses avant Moïse. Je ne pense pas cependant qu'on doive le regarder comme l'auteur et l'inventeur de cette parure. La connoissance en a dû précéder le temps de ce législateur, et il me paroît assez vraisemblable, qu'à cet égard, il n'a fait que se conformer à un usage déjà reçu. Cette conjecture se trouve appuyée par le témoignage que nous fournit le livre de Job, ouvrage que je crois antérieur à Moïse [3]. Il y est parlé de plusieurs espèces de pierreries [4]. Job n'auroit pas pu entrer dans ce détail, si les pierres précieuses n'eussent pas été bien connues de son temps. Je crois aussi entrevoir des preuves de l'ancienneté de cette connoissance dans la description que Moïse fait du paradis terrestre. Il dit qu'une des branches du fleuve qui sortoit de ce lieu de délices, arrosoit la terre d'Hévilah : c'est où l'on trouve, ajoute-t-il, les pierres précieuses [5]. Moïse, à ce qu'il me semble, n'auroit pas indiqué cette circonstance

[1] Iliad. l. XXII, v. 154, 155. — Odyss. l. VI, v. 91, 92. — Herod. l. II, n. 37.
[2] Exod. c. 28.
[3] Voy. notre Dissert. tom. 1er. p. 383.
[4] C. 28, ỳ. 6, etc.
[5] Gen. c. 2, ỳ. 12.

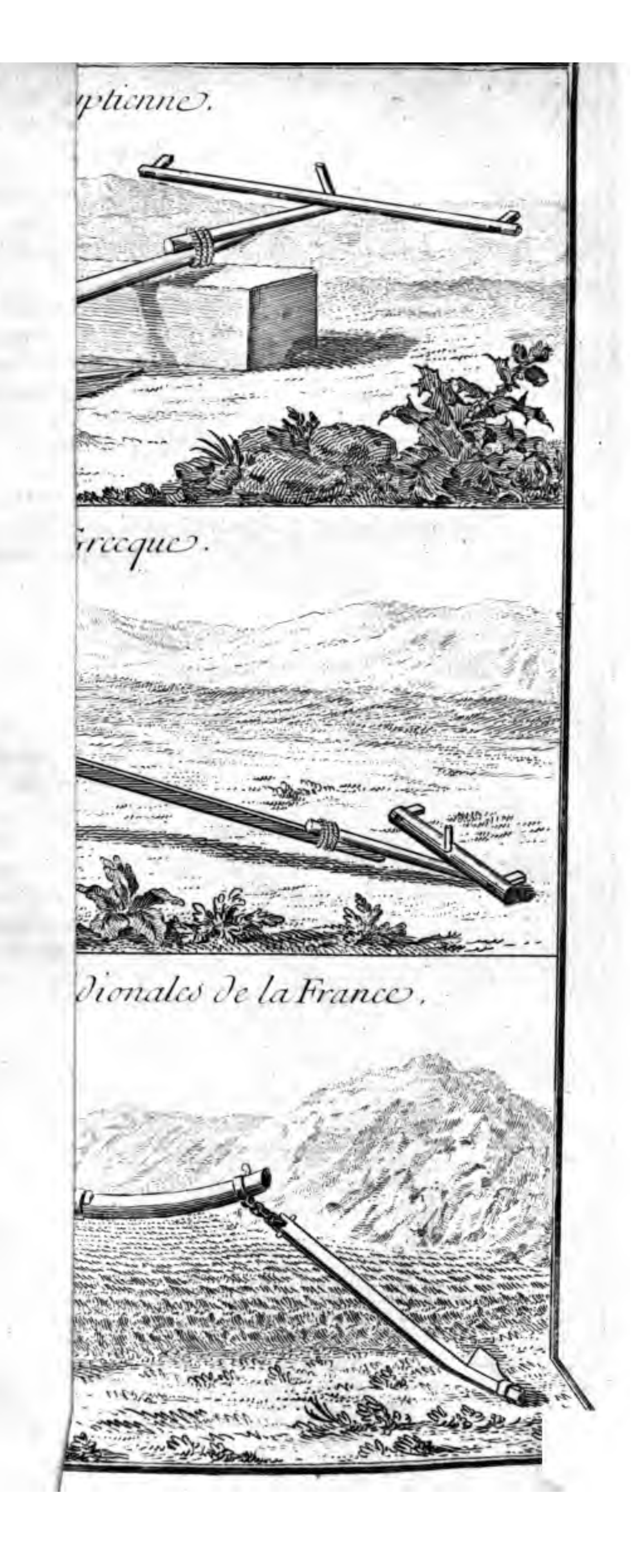
d'une manière aussi simple, si le fait n'eût été connu bien avant le temps où il écrivoit.

Il est très-probable en effet que les premiers hommes auront connu d'assez bonne heure les pierres précieuses de couleur. On peut imaginer aisément de quelle manière ils seront parvenus à cette découverte. Les mêmes causes qui ont fait connoître originairement les métaux, je veux dire le bouleversement des terres et le ravage des grandes eaux, auront donné la connoissance des pierres précieuses. On trouve ces riches productions dans les mines où se forment les métaux [1], dans les rivières [2], et même à la superficie des terres [3], où les torrens les déposent assez souvent. Quoique la couleur des pierres précieuses brutes ne soit ni bien vive ni bien éclatante, elles en ont assez néanmoins pour se faire remarquer, et pour que leur vue ait dû exciter l'attention. On aura pu cependant les négliger dans les commencemens, et jusqu'au moment où l'on aura trouvé l'art de les polir. C'est à cette opération que les pierres fines doivent ce brillant et cette vivacité qui de tout temps les a fait rechercher. Le hasard aura sans doute eu beaucoup de part à cette découverte. Dans le nombre des pierres brutes, qui se seront présentées aux regards des premiers hommes, il s'en sera trouvé quelqu'une de cassée naturellement. L'éclat et la vivacité dont on aura vu briller ces cassures, aura donné la première idée du poliment. On aura essayé d'imiter l'opération de la nature, en enlevant aux pierres cette couche, cette écorce ternes, dont elles sont ordinairement enveloppées. On ne peut que former des conjectures sur la manière dont on y sera parvenu. Il a fallu d'abord vaincre l'obstacle qu'on aura rencontré dans l'extrême dureté de la plupart de ces pierres. Le hasard aura encore servi les premiers hommes dans cette occasion. Presque toutes les pierres fines peuvent se polir par leur propre poudre. Quelqu'un se sera avisé de frotter deux

[1] THEOPHRAST. de Lapid. p. 395. — PLIN. l. XXXVII, sect. 15 et 32, etc. — SOLIN. c. 15, p. 26. — ISIDOR. Origin. l. XVI, c. 7. — ALONZO BARBA, t. II, p. 8 et 334.

[2] THEOPHRAST. de Lapid. p. 396. — STRABO, l. II, p. 156. — PLIN. l XXXVII, sect. 17 et 23, p. 778. — SOLIN. c. 15, p. 26. D. — ISIDOR. Orig. l. XVI, c. 8. — Anc. relat. des Indes, p. 123. — COLONNE, Hist. nat. t. II, p. 361.

[3] PLIN. l. XXXVII, sect. 76. — ISIDOR. l. XVI, c. 8. — ALONZO BARBA, t. II, p. 71. — HELLOT, de la fonte des mines, p. 22, 24, 25, 40, 55. — Hist. gén. des Voyag. t. VIII, p. 549. — Rec. des Voyag. du Nord, t. X, p. 65. — LA CONDAMINE, Voyage à l'équateur, p. 81 et 82. — COLONNE, hist. nat. t. II, p. 361. — Voyage de D. ANT. d'ULLOA t. I, p. 393. — Acad. des Scien. ann. 1718. Mém. p. 85.



ptienne.
Grecque.
dionales de la France.

pierres orientales l'une contre l'autre, et aura réussi, par cette voie, à lui donner une sorte de poliment. La taille du diamant ne doit elle-même son origine qu'à un coup du hasard.

Louis de Berquen, natif de Bruges, est le premier qui l'ait mise en pratique, il n'y a pas encore trois cents ans [1]. C'étoit un jeune homme qui alors sortoit à peine des classes, et qui né d'une famille noble, n'étoit nullement initié dans le travail de la pierrerie. Il avoit éprouvé que deux diamans s'entamoient, si on les frottoit un peu fortement l'un contre l'autre ; c'en fut assez pour faire naître dans un sujet industrieux et capable de méditation, des idées plus étendues. Il prit deux diamans, les monta sur du ciment, les égrisa l'un contre l'autre, et ramassa soigneusement la poudre qui en provint. A l'aide ensuite de certaines roues de fer qu'il inventa, il parvint, par le moyen de cette poudre, à polir parfaitement les diamans, et à les tailler de la manière qu'il le jugeoit à propos [2].

Je crois qu'on peut parfaitement bien appliquer cet exemple à l'origine de l'art de polir les pierres précieuses. Je doute cependant que dans les premiers temps, ni même dans les siècles dont nous nous occupons présentement, on connût les pratiques que nous employons aujourd'hui pour donner aux pierreries ce beau poliment, et ces formes agréables qui en font un des principaux mérites. Les procédés des premiers lapidaires n'ont dû être que fort imparfaits. Je ne pense pas qu'on doive juger fort avantageusement de leurs connoissances, ni même de celles qu'en général l'antiquité a pu avoir sur cette partie des arts.

Quelque imparfaites, au surplus, qu'aient pu être les anciennes pratiques, il est toujours constant que du temps de Moïse, l'art de polir les pierres précieuses devoit être connu. On savoit aussi les monter, travail assez délicat. Mais ce qui me paroît le plus digne de remarque, c'est qu'on connoissoit dès-lors l'art de les graver. L'éphod d'Aaron étoit orné de deux onix montées en or. On y avoit gravé en creux les noms des douze tribus, c'est-à-dire, qu'il y avoit six noms de gravés sur chaque pierre [3]. Le rational brilloit de l'éclat de douze pierres précieuses de différentes couleurs, et sur chacune on lisoit le nom d'une des douze tri-

[1] En 1476. Merveill. des Ind. orient. par de BERQUEN. p. 13.

[2] *Ibid.* p. 13, etc.

[3] Exod. c. 28, ℣. 9, etc. Le texte hébreu porte, *d'un ouvrage de graveur de pierres fines, et d'une gravure de cachet.*

bus [1]. Pour peu qu'on ait d'expérience dans les arts, on sait combien la gravure des pierres fines demande d'adresse, de précision et de connoissances. Il faut beaucoup d'outils très-fins et très-délicats, une grande sûreté de main et de pratique. Je conviens que pour la finesse de l'exécution on ne doit pas comparer la gravure de quelques noms, au travail et à la dextérité qu'exigent les figures soit d'hommes ou d'animaux, ou les sujets de composition. Mais quant à l'essence de l'art, le procédé est toujours le même, et ne diffère que du plus au moins de perfection. On doit être étonné de voir que dès le temps de Moïse, et sans doute auparavant, on fût en état d'exécuter de pareils ouvrages. Je regarde la gravure en pierres fines comme le témoignage le plus marqué du progrès rapide des arts dans certains pays. Ce travail suppose quantité de découvertes, bien des connoissances et beaucoup d'acquit [a].

Quant à l'espèce de pierres précieuses qui ornoient les vêtemens du grand prêtre, on ne peut en parler que d'une manière fort incertaine. Les interprètes ne s'accordent point sur la signification des termes hébreux, et il faut convenir qu'il est presque impossible, faute de monumens et de points de comparaison, de pouvoir s'en assurer ; on sait seulement que Moïse a voulu désigner un assortiment de pierres précieuses de couleur : je dis de couleur, car je ne crois pas qu'on doive mettre le diamant au nombre des pierreries qu'on connoissoit alors. Plusieurs raisons peuvent autoriser ce doute. Je pourrois d'abord m'appuyer du suffrage des interprètes et des commentateurs, dont la plus grande partie n'admet point le diamant. Je pourrois aussi faire voir que ceux qui ont jugé à propos de comprendre cette pierre parmi celles du rational, ne sont fondés sur aucune étymologie certaine. Mais, sans nous embarrasser dans toutes ces discussions, je crois trouver assez de faits dans l'antiquité, pour douter, qu'on fît usage des diamans du temps de Moïse.

On voit qu'il n'est point question de cette pierre précieuse dans les écrits des plus anciens auteurs de l'antiquité. Homère, Hésiode, Hérodote, qui ont eu occasion de décrire tant de différentes sortes de parures, ne parlent jamais du diamant [b]. Il faut descendre presque aux derniers siècles

[1] *Ibid.* ℣. 17, etc.

[a] Il faut cependant convenir que les anciens Péruviens dont la monarchie n'a guères duré qu'environ 150 ans, entendoient parfaitement bien le travail des pierres précieuses. Hist. gén. des Voyag. t. XIII, p. 578 et 579.

[b] Il est prouvé que les termes d'Ἀδάμας, et d'Ἀδαμάντινος, qu'on

avant l'ère chrétienne, pour trouver quelque écrivain qui en fasse mention. Pline qui paroît avoir fait d'assez grandes recherches sur les pierreries, avoue que le diamant a été long-temps inconnu [1]. Il a dû l'être en effet. Bien des siècles se seront écoulés avant qu'on ait connu le prix de cette pierre, et plus encore avant qu'on ait su la mettre en valeur.

Le diamant ne vaut qu'autant qu'il brille, et il ne peut briller qu'autant qu'il est taillé. D'heureux hasards, dira-t-on, ont pu offrir de bonne heure quelques-unes de ces pierres naturellement polies. Ces diamans naturels auront mis les premiers hommes sur la voie de connoître ceux qui sont bruts, et auront fourni des indications pour les tailler. Il est vrai qu'on rencontre quelquefois des diamans, où la taille paroît indiquée; ayant roulé long-temps dans le lit des rivières rapides, ils se trouvent polis naturellement et paroissent transparens; quelques-uns même sont taillés en facettes [2]. Ces sortes de diamans se nomment *bruts ingénus*, et lorsque leur figure est pyramidale, on les appelle *pointes naïves* [3]. Mais ces rencontres heureuses, outre qu'elles sont fort rares, n'auront pas été d'une grande utilité aux premiers hommes pour la connoissance des diamans. Il n'y a aucun rapport, aucune ressemblance entre ces sortes de pierres lorsqu'elles sont brutes, et lorsqu'elles sont taillées. Il n'en est pas des diamans comme des pierres de couleur. Celles-ci quoique brutes portent une teinte qui de tout de temps a dû les faire remarquer et donner l'idée de les travailler, au lieu que les diamans avant qu'ils soient taillés, ne montrent rien de pareil et n'annoncent point quel peut être leur intérieur. Ils ressemblent à un grain de sel, à un simple caillou d'un gris blanchâtre, sale et terne. Les premiers hommes en conséquence n'y auront fait aucune attention. C'est ce qu'on sait être arrivé aux diamans du Brésil. On les a long-temps négligés, et confondus avec les cailloux et les graviers [4]. Ce n'est que depuis trente ans, ou environ qu'on a commencé à en connoître le prix [5].

Ne soyons donc point étonnés de voir que dans l'anti-

trouve quelquefois dans les écrits d'Homère et d'Hésiode, n'ont point de rapport au diamant.

[1] L. XXXVII, sect 15.

[2] LEIBNITZ, Protog. p. 23. Edit. 4°. 1748.

[3] BOETIUS de Boot. Gemm. et Lapid. Hist. l. II, c. 3, p. 121. — TAVERNIER, t. II, l. II, c. 16, p. 277, c. 17, 283. ALONZO BARBA, t. II, p. 191. — De Laet de Gemm. et Lapid. l. I, c. I, p. 314. — MARIETTE, Traité des pierres gravées, t. I, p. 155.

[4] Voyage d'ANSON, p. 44.

[5] *Ibid.* — Mercure de France, Janvier, 1730, p. 124. Févr. 1732. p. 344 et 346. — MARIETTE, *loco cit.* p. 161.

quité les pierres fines de couleur aient été si communes, tandis que les diamans étoient si rares. On a dû long-temps les méconnoître. Il a fallu bien des siècles pour apprendre aux hommes que ces espèces de cailloux, qu'ils avoient si long-temps négligés, étoient la plus éclatante et la plus riche production de la nature. Ils n'ont pu en être instruits qu'après qu'on a eu découvert l'art de les tailler, découverte très-récente, puisqu'elle n'a pas encore 300 ans [1]. Jusqu'à ce moment on n'a pu avoir d'autres diamans que des *bruts ingénus*, ou des *pointes naïves*. On reconnoît ces sortes de pierres dans la description que Pline, Solin et Isidore font du diamant. Ils le dépeignent généralement fort petit [2], à six angles, ou facettes [3], et transparent [4], tirant cependant sur le noir [5], et sans beaucoup de jeu ni de vivacité. Isidore même définit le diamant, une pierre des Indes petite et peu agréable [6]. Tous ces caractères conviennent parfaitement bien aux *pointes naïves*. Ces sortes de pierres sont ordinairement fort petites. On en rencontre quelquefois, qui par un jeu de la nature sont taillées à six faces, d'une manière assez régulière [7]. Mais ces diamans ont peu d'agrément. Le poliment en est gras, la forme brute, sans jeu et sans vivacité : on ne peut pas mieux les comparer qu'à des morceaux d'acier bruni [8]. Pour se convaincre de la vérité de ces faits, il n'y a qu'à jeter les yeux sur ce qui nous reste d'anciens bijoux ornés de diamans.

On conserve dans le trésor de Saint Denis l'agrafe du manteau dont nos rois se servent le jour de leur sacre. Cette pièce est assez ancienne [a]. On y voit quatre *pointes naïves*. Il y a dans le même trésor, un reliquaire presque aussi ancien [b] que l'agraffe dont je viens de parler, et orné de huit *pointes naïves*. Toutes ces pierres sont fort petites, noires, et nullement agréables à l'œil. Il y en a seulement une sur le reliquaire de Saint Thomas un peu plus claire

[1] Par Louis de BERQUEN en 1476. Voy. *suprà*, p. 103.

[2] PLIN. l. XXXVII, sect. 15. — SOLIN. c. 32. p. 59. C. — ISIDOR. Origin. l. XVI, c. 13. — MARBOD. l. de Lapid. Pret. c. 1.

[3] PLIN. Solin. *locis cit.*

[4] PLIN. Solin. Isidor. *ibid.*

[5] *Hunc ita fulgentem crystallina reddit origo.*

Ut Ferruginei non desinat esse coloris, MARBOD. *loco cit.*

[6] *Adamas, Indicus lapis, parvus, et indecorus, ferrugineum habens colorem*, loco cit.

[7] Bibl. chois. t. I, p. 265. — DE LAET, de Gemm. et Lapid. l. I, c. I, p. 314.

[8] Voy. Merveill. des Indes, p. 13.

[a] On conjecture qu'elle peut-être du temps de Saint Louis.

[b] Il a été donné par Jean, duc de Berry, fils du roi Jean.

que les autres, et qui a aussi un peu plus de jeu. C'est apparemment des pierres de cette espèce dont Pline a voulu parler, quand il a dit, que le diamant étoit clair comme le cristal [1].

Tout imparfaits que soient ces sortes de diamans, ils sont fort rares, on n'en rencontre pas communément. C'est pourquoi on les regardoit autrefois comme ce que la nature offroit de plus précieux. Pline remarque que pendant bien des siècles, il n'appartint qu'aux plus puissans monarques d'en pouvoir posséder [2]. On soupçonnoit Agrippa, le dernier roi des Juifs, d'entretenir un commerce incestueux avec sa sœur Bérénice. Le diamant dont il fit présent à cette princesse, réalisa presque ces soupçons [3]; tant on avoit conçu d'idée de cette pierre, regardée alors comme inestimable. Toutes ces considérations, jointes au silence qu'ont gardé sur les diamans, les plus anciens écrivains de l'antiquité, me portent à douter que cette pierre précieuse, fût du nombre de celles que Moïse employa pour orner le rational du grand prêtre. Ajoutons-y l'extrême difficulté qu'il y a de graver le diamant.

On m'objectera sans doute les noms des douze tribus gravés sur les pierres de l'éphod et du rational. C'est avec la poudre de diamant qu'on exécute pour l'ordinaire cette sorte de travail. On pourroit donc en inférer que du temps de Moïse, on avoit reconnu cette propriété dans la poudre de diamant, et qu'on avoit pu s'en servir à polir le diamant même. L'objection est plausible, et la conséquence assez naturelle. Il n'est cependant pas difficile d'y répondre.

Rien d'abord ne nous oblige à croire que les ouvriers qui gravèrent les noms des douze tribus sur les pierres de l'éphod et du rational, aient fait usage de la poudre de diamant; on peut se servir pour ces sortes d'ouvrages, de rubis, de saphirs, ou d'autres pierres orientales réduites en poudre [4]: on pourroit même y employer l'émeril [5], dont la propriété n'a pas été inconnue aux anciens [6]. Je conviens qu'il n'y a nulle comparaison à faire entre un ouvrage exécuté avec la poudre de diamant et celui qui ne l'a été qu'avec la poudre des pierres orientales [a], ou l'émeril. Mais ces mordans ont

[1] L. XXXVII, sec. 15, p. 373.

[2] *Diu nonnisi Regibus, et iis admodum paucis cognitus.* l. XXXVII, sect. 15. *init.*

[3] JUVENAL, satyr. 6, v. 155, etc.

[4] MARIETTE, Traité des pierres gravées, t. I, p. 202.

[5] Id. *Ibid.*

[6] Voy. Job, c. 41, ℣. 15. Edit. des sept.—DIOSCORID. l. V, c. 166. — HESYCHIUS *voce* Σμύρις.

[a] Le terme de pierres orientales,

pu suffire pour graver des noms qui ne demandent pas un travail aussi élégant que les figures d'hommes, d'animaux, de fleurs, etc.

D'ailleurs, quand on voudroit soutenir que les graveurs employés par Moïse, firent usage de la poudre de diamant, cela ne décideroit rien pour la connoissance de la taille du diamant. Il est constant que les anciens ont parfaitement connu la propriété qu'a la poudre de diamant pour mordre sur les pierres fines; ils en faisoient un grand usage, tant pour les graver, que pour les tailler. Pline le dit très-expressément [1]; et quand il ne l'auroit pas dit, les chefs-d'œuvre que les anciens ont produit en ce genre, et que nous avons encore sous les yeux, le feroient assez connoître. Mais il est également certain qu'il ne leur est jamais venu en pensée d'employer cette poudre sur le diamant même, et que l'art de le tailler a été inconnu à toute l'antiquité. Ce fait, il est vrai, paroît difficile à concevoir; il n'en est cependant pas moins constant. Ce n'est pas au reste le seul exemple qu'on puisse citer des bornes que l'esprit humain semble souvent s'imposer à lui-même. Il s'arrête dans le moment qu'il est le plus près du but, et qu'il ne lui reste plus qu'un pas à faire pour y toucher.

Puisque nous en sommes sur cet article, je crois devoir exposer en deux mots ce qu'on trouve dans les anciens sur la nature du diamant, et sur les lieux d'où on le tiroit. La manière dont ils en parlent, a donné lieu de penser à quelques auteurs modernes [2], que les diamans connus dans l'antiquité, n'étoient pas de la même espèce que ceux dont nous faisons usage aujourd'hui.

On voit d'abord que les anciens tiroient ces pierres précieuses de plusieurs pays, où il ne s'en rencontre plus aujourd'hui. Ils disent, que dans les premiers temps il n'en venoit que d'Éthiopie; on les tiroit de certaines mines situées entre le temple de Mercure et l'île de Meroé [3]. Ces pierres

en style lapidaire, ne signifie pas toujours une pierre qui vient d'Orient. Il désigne en général une pierre très-dure, telles que les saphirs, les rubis, les topazes et les améthystes.

C'est pour distinguer ces sortes de pierres, d'avec celles qui sont plus tendres, qu'on les appelle *orientales*; celles de l'Orient, étant ordinairement *beaucoup plus dures que celles des autres pays*, quoiqu'il s'y en rencontre quelquefois, d'aussi dures que celles qui viennent d'Orient. Ces dernières même ne sont pas toutes d'une égale dureté.

[1] L. XXXVII, sect. 15, p. 773, sect. 76, p. 796.

[2] ALDROVAND. Mus. Metall. l. IV, c. 78, p. 947. — COLONNE, Hist. nat. t. II, p. 353 et 354.

[3] PLIN. l. XXXVII, sect. 15. Diodore et Strabon, qui parlent

ne devoient pas être bien estimables, puisque les plus fortes n'étoient que de la grosseur d'un grain de concombre, et approchoient de cette couleur [1]. Par la suite on vint à tirer des diamans de plusieurs contrées, des Indes, de l'Arabie, de l'île de Chypre et de la Macédoine [2]. Toutes ces pierres étoient fort petites, les plus considérables étant de la grosseur d'une amende de noisette [3]. Ce qui paroît le plus étonnant, c'est que, selon quelques auteurs, on trouvoit des diamans dans la Sarmatie européenne, chez les Agathyrses [4], peuples qui habitoient au-dessus des Palus-Méotides [5]. C'étoit même, si on les en croit, dans ces régions glacées, que se voyoient les plus beaux diamans [a]. Disons encore que les anciens étoient persuadés que la plupart de ces pierres précieuses venoient dans les mines d'or [b].

A l'exception des Indes, on ne tire plus aujourd'hui de diamans d'aucun des pays que je viens de nommer; et encore dans les Indes, ne connoissons-nous à présent que les royaumes de Golconde, de Visapour et de Bengale [6], où il y en ait des mines. Quelques voyageurs disent qu'il s'en trouve aussi dans l'île de Bornéo [7]; et on assure qu'autrefois on tiroit des diamans de différentes autres contrées des Indes [8]. Quoi qu'il en soit, les mines qui servent aujourd'hui ne sont connues que depuis quelques siècles. Tavernier dit que celle de Bengale, est regardée comme la plus ancienne [9], sans

aussi de cette île disent bien qu'il y avoit beaucoup de mines d'or et de pierres précieuses; mais ils ne spécifient pas en particulier le diamant. Diod. l. I, p. 38. — Strab. l. xvii, p. 1177.

[1] Plin. l. xxxvii, sect. 15.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Amm. Marcell. l. xxii, c. 8, p. 314.

[5] Voy. Cellarius Not. Orb. antiq. p. 405.

[a] Dionys. Perieget. v. 318 et 319. Ce passage de Denis Périégete, fixe le sens dans lequel on doit prendre le terme d'*Adamantis lapidis*, dont se sert Ammien Marcellin, *loco cit.* Il ne peut pas signifier l'*aimant*.

[b] Plin. l. xxxvii, sect. 15. — Solin. c. 52, p. 59. D.

Plato, in Politico p. 558 et in Tim. p. 1066, parle d'un corps dur métallique qu'il appelle Ἀδάμας; mais je doute que ce philosophe ait voulu désigner le diamant: voici comme il s'explique. « Ce qu'on appelle Ἀδάμας, « n'est autre chose qu'un rameau d'or, « que son extrême densité a rendu noir « et très-dur ». On peut encore traduire ce passage par « Ἀδάμας, n'est « que de l'or qui a acquis la couleur « noire, et qui à cause de son extrême « densité est très-dur ».

Est-ce bien le diamant dont Platon a voulu parler? Ce n'est pas non plus l'aimant qu'il appelle ordinairement *pierre* d'Hercule ou d'Héraclée, in Tim. p. 1080. in Ion. p. 363. Qu'a-t-il donc voulu désigner? c'est ce qu'on ne comprend pas trop.

[6] Tavernier, 2de. partie, l. ii, c. 15, 16 et 17.

[7] *Ibid.* c. 17, p. 284.

[8] Boetius de Boot, Gemm. et Lapid. Hist. l. ii, c. 3. — De Laet. de Gemm. et Lapid. l. 1, c. 1.

[9] *Locis cit.* c. 17. init.

fixer le temps où elle a été découverte. La mine de Visapour n'est connue que depuis environ 300 ans [1]. Pour celle de Golconde, du temps de Tavernier, on ne lui donnoit pas plus de cent ans d'ancienneté [2]. A l'égard des mines du Brésil, il n'y a guères que trente ans, comme je l'ai déjà dit, qu'on les a découvertes [3] : voilà les seuls pays où l'on trouve aujourd'hui des diamans.

Si l'on voit fort peu de rapport entre les contrées que je viens d'indiquer, et celles d'où les anciens tiroient leurs diamans, on trouve encore moins de ressemblance entre les propriétés qu'ils attribuoient à ces pierres, et celles que nous leur connoissons. Suivant Pline, le diamant résistoit au marteau, il faisoit même tressaillir l'enclume sur laquelle on le battoit [4]. On regardoit comme un heureux hasard de pouvoir le rompre [5], et il n'étoit pas possible d'y parvenir qu'en l'amollissant avec du sang de bouc tout chaud, dans lequel on le mettoit tremper [6]. On ne reconnoît aucune de ces propriétés dans nos diamans. Leur dureté n'est pas si grande qu'on n'en cassât sous le marteau autant qu'on en voudroit mettre à l'épreuve. Ils se rompent et se pilent même assez aisément. A l'égard du sang de bouc, en vain tenteroit-on d'amollir notre diamant par cette recette ; on ne peut le travailler qu'avec sa propre poudre ; c'est le seul agent qui ait prise sur cette pierre.

Je suis persuadé au surplus qu'il en a été de même dans tous les temps. Si l'on remarque de la différence entre nos diamans et ceux des anciens, c'est que tout ce qu'ils ont débité sur ce sujet, est controuvé et peu fidèle. Ces inexactitudes sont encore une preuve du peu de connoissance qu'on a eu de cette pierre précieuse dans l'antiquité.

Les mêmes défauts règnent dans presque tout ce que les anciens ont écrit sur les pierres précieuses [7]. Si l'on s'en rapportoit à ce qu'ils débitent, par exemple, sur les émeraudes, il faudroit dire qu'ils en connoissoient d'une espèce différente des nôtres, et que nous n'avons plus. Ils comptoient jusqu'à douze sortes de ces pierres précieuses, qu'ils distinguoient par les noms des royaumes, ou des provinces d'où ils croyoient qu'on les tiroit. Je ne m'arrêterai point à les dé-

[1] *Locis cit.* c. 15, p. 267.

[2] *Ibid.* c. 16, p. 277. TAVERNIER alla visiter ces mines en 1665.

[3] Voy. *suprà*, p. 105.

[4] L. XXXVII, sect. 15.

[5] *Et cùm feliciter rumpere contingit*, etc. *Ibid.* p. 733. — Voy. aussi SENEC. de Constant. Sapient. c 3, t. 1, p. 395.

[6] PLIN. p. 733. — PAUS. l. VIII, c. 18, p. 636.

[7] DIOD. l. III, p. 206. — STRABO, l. XVI, p. 1115.

tailler, on peut les voir dans Pline [1]. Je dirai seulement que, selon cet auteur, les émeraudes de Scythie et d'Egypte, tenoient le premier rang [2].

On ne connoît maintenant que deux sortes d'émeraudes: l'orientale et l'occidentale. Quelques auteurs en ajoutent une troisième qu'ils nomment émeraude de la vieille Roche [3]. On est fort partagé sur les lieux d'où nous viennent ces pierres précieuses. Selon d'Herbelot, c'est aux environs d'Asuan, ville située dans la haute Egypte, qu'on trouve la seule mine d'émeraudes orientales qui soient connues dans le monde entier [4]. Mais il y a lieu de douter de l'exactitude de ce fait. Il est bien vrai qu'on rencontre encore aujourd'hui en Egypte beaucoup de mines d'émeraudes; mais outre que la couleur n'en est pas belle, elles sont si tendres, qu'il n'est pas possible de les travailler [5]. Si l'on s'en rapporte à Tavernier, le Pérou est le seul endroit d'où il vienne des émeraudes; il assure que l'orient n'en a jamais produit [6], et il n'est pas le seul de son opinion [7]. Chardin dit au contraire qu'on en tire encore aujourd'hui de Pégu, du royaume de Golconde et de la côte de Coromandel [8]. Ajoutons-y le royaume de Calecut et l'île de Ceylan, ou Pyrard assure qu'il s'en trouve beaucoup et des plus belles [9]. A l'égard des émeraudes de la vieille Roche, Chardin apporte en avoir vu en Perse plusieurs de cette espèce, qu'on lui dit venir d'une ancienne mine d'Egypte, dont la connoissance est à présent perdue [10].

Dans le vrai, il est fort douteux que nous connoissions maintenant aucune des douze sortes d'émeraudes nommées par les anciens. Car il est très-problématique qu'on en tire aujourd'hui d'Orient, plusieurs personnes pensent qu'il n'en vient que d'Amérique.

Nous ne reconnoissons pas non plus dans nos émeraudes, les qualités que les anciens attribuoient à quelques-unes de ces pierres. Pline assure que les émeraudes de Scythie et d'Egypte, étoient si dures, qu'on ne pouvoit pas les travailler [11]. Nous n'avons point au contraire de pierre plus tendre ni qui se raye plus facilement, c'est pour cette raison qu'on ne se hasarde guère à la graver. Un artiste qui n'a pas la main

[1] L. XXXVII, sect. 16.
[2] *Ibid.* sect. 17.
[3] Mercure indien. c. 7, p. 18. — TAVERNIER, 2de. part. l. II, c. 10, p. 228.
[4] Bibl. orient. *voce* ASUAN, p. 141.
[5] MAILLET, Descript. de l'Egypte, p. 307 *et* 318.
[6] Seconde partie, l. II, c. 19, p. 293 et 294.
[7] Voy le Mercure indien. c. 7.
[8] Tom. IV, p. 70.
[9] Voyage de F. PYRARD, 1re. part. p. 286. 2de. part. p. 89.
[10] T. II, p. 239. t. IV, p. 69 et 70.
[11] L. XXXVII, sect. 16.

sûre, est dans un danger continuel d'en égriser les vives arêtes [1]. On ne comprend pas d'ailleurs sur quoi fondé, Pline observe qu'en général il n'étoit pas permis de faire servir l'émeraude à la gravure [2]. L'histoire ancienne nous apprend le contraire. La bague que Polycrate, tyran de Samos, jeta dans la mer, et qui fut retrouvée dans le ventre d'un poisson, étoit une émeraude gravée par Théodore, célèbre artiste de l'antiquité [3]. Théophraste rapporte aussi que plusieurs personnes étoient dans l'usage de porter des cachets d'émeraudes pour se réjouir la vue [4]. Enfin Pline lui-même, avoit sous les yeux plusieurs exemples de ces pierres gravées [5].

Les anciens se sont plu à débiter bien des contes sur les émeraudes. Ils disent que dans l'île de Chypre, il y avoit sur le bord de la mer un lion de marbre dont les yeux étoient d'émeraudes. Ces pierres étoient à ce qu'on prétend si vives, que leur éclat pénétroit jusqu'au fond de la mer. Les thons en étoient effrayés, et désertoient cette plage. Les pêcheurs, ne sachant à quoi attribuer cet accident, soupçonnèrent qu'il pouvoit être occasionné par les émeraudes dont étoient faits les yeux du lion en question. Ils les ôtèrent, et aussitôt les thons revinrent en aussi grande affluence qu'auparavant [6].

Hérodote assure avoir vu dans le temple d'Hercule, à Tyr, une colonne d'une seule émeraude qui répandoit la nuit une clarté merveilleuse [a]. Théophraste rapporte, d'après les annales des Egyptiens, mais sans y paroître ajouter beaucoup de foi, qu'un roi de Babylone avoit fait présent à un roi d'Egypte, d'une émeraude longue de quatre coudées, et large de trois [7]. Il ajoute que les Egyptiens se vantoient aussi d'avoir dans leur temple de Jupiter un obélisque de quarante coudées de haut et de quatre de large, composé de quatre émeraudes [8]. Un autre écrivain prétend que, de son temps, il y avoit encore dans le labyrinthe d'Egypte une statue colossale du dieu Sérapis, haute de neuf coudées, qui étoit d'une seule émeraude [9]. Cédrène enfin assure que sous le règne de

[1] Voy. MARIETTE, Traité des pierres t. I, p. 166.
[2] *Loco suprà, cit.*
[3] HEROD. Lib. 3, n. 41. PAUS. l. VIII, c. 14.
[4] De Lapid. p. 394.
[5] Voy. L. XXXVII, sect. 3, p. 765.
[6] PLIN. l. XXXVII, sect. 17, p. 775.
[a] L. II, n. 44.
Théophraste qui parle de cette colonne, ajoute qu'elle étoit fort grande; mais il ne dit point qu'elle répandît de clarté pendant la nuit; il soupçonne d'ailleurs que peut-être ce n'étoit pas une véritable émeraude, mais une pierre bâtarde, une fausse émeraude. De Lapid. p. 394 et 395.
[7] *Ibid.* p. 394.
[8] *Ibid.*
[9] APION. apud PLIN. l. XXXVII, sect. 19, p. 776.

l'Empereur Théodose, on voyoit à Constantinople une statue de Minerve d'une seule émeraude haute de quatre coudées. C'étoit, disoit-on, un présent fait autrefois par Sésostris au roi des Lydiens [1]. La tradition portoit aussi qu'Hermès-Trismégiste avoit gravé sur une de ces pierres le procédé du grand œuvre, et qu'il l'avoit fait enfermer dans son tombeau [a]. Voilà, sans contredit, des récits qui paroissent bien fabuleux et bien exagérés. On seroit tenté, au premier mouvement, de les rejeter absolument. Cherchons néanmoins ce qui a pu les enfanter, et quel peut en avoir été le fondement.

Je ne sache pas qu'il existe aujourd'hui dans aucun lieu des émeraudes d'une grosseur pareille à celles dont je viens de parler, ni même qui en approchent. On montre, il est vrai, à Gènes un vase d'un volume considérable, qu'on prétend être d'émeraude. Mais je crois avoir de fortes raisons pour douter que ce soit véritablement une pierre fine [b] : je le rangerai donc dans la classe de ces ouvrages qu'on a donnés mal à propos pour être d'émeraude [2] ; mais d'où vient l'erreur ? qu'est-ce qui peut l'avoir occasionné ? c'est sur quoi je vais proposer quelques conjectures.

On pourroit dire que tous les ouvrages étonnans dont je viens de parler étoient faits de cette espèce de pierre appelée *prême d'émeraude*. Ils s'en trouve des morceaux d'un volume considérable ; on en a vu des tables d'une très-grande portée. Cette explication n'est pas absolument hors de vraisemblance, et satisferoit en quelque sorte à la difficulté. Je préférerois cependant celle que je vais proposer.

L'art de faire le verre est une découverte qui remonte à une très-haute antiquité. Les anciens étoient dans l'usage de le travailler et d'en fondre des morceaux beaucoup plus considérables que nous ne faisons aujourd'hui. Je n'en veux pour exemple que ces colonnes de verre dont étoit orné le théâtre construit par les soins de Scaurus [3]. Les anciens connoissoient aussi l'art de faire prendre au verre toutes sortes de couleurs [4]. Je penserois donc que ces ouvrages étonnans qu'Hérodote,

[1] Apion apud Plin. l. xxxvii, sect. 19, p. 322.

[a] C'est ce que les alchimistes appellent encore aujourd'hui la *Table Smaragdine*. Voy. Conringius de hermet. med. l. 1, c. 3, p. 31. — Fabricius, Bibl. Gr. t. 1, l. 1, c. 10, p. 68.

[b] Ce vase est plein de soufflures et de bouillons, preuve que ce n'est que du verre coloré. Mercure de France, août 1757, p. 149 et 150.

[2] Voy. l'Escarbot, Hist. de la Nouv. France, p. 847.— Le Mercure indien. c. 7, p. 21. — Journ. des Sav. Nov. 1685. p. 282.

[3] Plin. l. xxxvi, sect. 24, p. 744.

[4] *Ibid.* sect. 66, 67, et l. xxxvii, c. 26.

Pline et les autres auteurs disent avoir été d'émeraudes, n'étoient que de verre coloré. Les faits, par ce moyen, deviennent vraisemblables. Dans cette hypothèse, il est aisé, par exemple, d'expliquer les particularités de la colonne qu'on voyoit dans le temple d'Hercule à Tyr. Hérodote dit qu'elle étoit d'émeraude, et qu'elle répandoit la nuit une grande clarté [1]. Selon ce que je conjecture c'étoit une colonne de verre, couleur d'émeraude. Elle étoit creuse, et on mettoit dedans des lampes qui la faisoient paroître lumineuse pendant la nuit.

Je trouve dans un ancien auteur un fait qui confirme parfaitement l'explication que je propose. On lit dans le septième livre des récognitions de Saint Clément [2], que Saint Pierre fut prié de se transporter dans un temple de l'île d'Arad [a], pour y voir un ouvrage digne d'admiration. C'étoient des colonnes de verre d'une grandeur et d'une grosseur extraordinaire. N'est-il pas probable qu'Hérodote a voulu parler de quelque ouvrage semblable ou approchant? Mais les Grecs, au lieu de dire simplement le fait, ont, suivant leur coutume, imaginé une colonne d'émeraude, qui éclairoit pendant la nuit. Ajoutons néanmoins, qu'il a pu arriver aussi qu'Hérodote ait été trompé par l'artifice des prêtres tyriens.

Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet. Je sens même que je ne m'y suis peut-être que trop étendu. J'espère cependant qu'on voudra bien me pardonner les petites digressions auxquelles je me suis livré. J'ai cru pouvoir me les permettre d'autant plus volontiers, que c'est la seule fois que j'aurai occasion de traiter pareille matière.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'Architecture.

L'ART de bâtir embrasse bien des objets, et renferme plusieurs parties qui font autant de classes distinctes et séparées les unes des autres. On peut envisager l'architecture, soit par rapport à la solidité et à la hardiesse des entreprises, soit du côté de la régularité, de l'élégance, du goût et de la ma-

[1] *Suprà*, p. 112.

[2] N. 12, t. 1, p. 555, apud Patres Apostolic. Edit. Antverp. 1698 in-fol.

[a] C'étoit dans cette île que la *Tyr* dont parle Hérodote étoit bâtie.

gnificence des édifices. Je n'ai pu donner que des conjectures sur l'état et les progrès de cet art dans la première partie de mon ouvrage. Il reste trop peu de détails sur les événemens de cette haute antiquité pour qu'on y puisse asseoir quelque jugement. On ignore absolument le goût qui régnoit alors dans les bâtimens.

On trouve dans les siècles que nous parcourons présentement des faits qui appartiennent aux différentes parties de l'architecture. Par l'exposé que je vais en faire, on jugera des progrès de cet art et des connoissances rapides qu'y avoient acquises les Égyptiens et les peuples de l'Asie mineure. Commençons par les Egyptiens. Leurs monumens sont les premiers en date dans l'espace de temps qui fait le sujet de cette seconde partie de notre ouvrage.

ARTICLE PREMIER.

De l'état de l'Architecture chez les Egyptiens.

On a vu dans les livres précédens que l'origine des arts étoit fort ancienne en Égypte [1]. Les ouvrages dont je vais rendre compte la prouveroient, indépendamment du témoignage des historiens. Comment en effet les Égyptiens auroient-ils pu les exécuter, dès les siècles qui nous occupent présentement, sans une connoissance antérieure de plusieurs et de différentes inventions ?

Sésostris, dont le règne tombe vers le commencement des siècles que nous parcourons, a mérité par bien des titres d'être mis au rang des plus fameux monarques de l'antiquité. Ce prince, après avoir employé les premières années de son règne à parcourir et à subjuguer une vaste étendue de pays, ne s'occupa plus ensuite que des moyens de rendre son royaume florissant. Aussi grand dans la paix que dans la guerre, il signala son loisir par des monumens dont la durée surpassa de beaucoup celle de ses conquêtes.

Les différentes contrées où Sésostris avoit porté ses armes, l'avoient mis à portée de faire bien des découvertes. Il en profita pour enrichir l'Égypte de plusieurs inventions très-utiles [2]. Ce prince entreprit des ouvrages d'une exécution as-

[1] Prem. vol. liv. II.

[2] Diod. l. 1, p. 65. — Athenod. apud Clem. Alex. Cohort. ad Gent. p. 43. Athénodore en disant que les [illegible]

sez difficile et d'une prodigieuse dépense. L'objet de ces travaux, en immortalisant le nom de Sésostris, étoit de contribuer aussi à la sûreté et à la commodité de l'Egypte.

Le premier soin de ce monarque fut de chercher les moyens de mettre son royaume à l'abri de toute incursion. L'Egypte étoit ouverte du côté de l'orient. Sésostris fit élever dans cette partie un mur qui prenoit depuis Péluse jusqu'à Héliopolis. Cet espace avoit 1500 stades de longueur [1]. Il fit ensuite creuser divers canaux, les uns pour l'arrosement des terres [2], les autres pour l'aisance et la communication du commerce de villes en villes, en facilitant le transport des marchandises [3]. Le manque d'eau bonne à boire est aujourd'hui un des plus grands inconvéniens auxquels l'Egypte soit sujette [4]; Sésostris y avoit remédié. Il avoit dirigé ses travaux de manière que les villes éloignées du Nil ne manquoient jamais d'eau, ou du moins en trouvoient commodément [5].

Suivant même quelques auteurs, Sésostris avoit projeté de joindre la mer Rouge à la Méditerranée par un canal qui partant de la mer Rouge auroit rendu dans le Nil [6]. Mais l'entreprise ne fut point achevée. On prétend que l'appréhension de submerger l'Egypte, ou de corrompre au moins les eaux du Nil par le mélange des eaux de la mer, détourna Sésostris de ce projet [7]. Ce motif pouvoit être fondé. On croyoit dès-lors s'être assuré que le niveau de la mer Rouge étoit beaucoup plus élevé que le sol de l'Egypte [8]. Quelques géographes modernes sont du même avis [9]. D'autres, à la tête desquels on peut mettre Strabon, pensent le contraire [10]. Ce qu'il y a de certain, c'est que le canal projeté, dit-on, par plusieurs souverains de l'Egypte, n'a jamais été exécuté [11].

quêtes de Sésostris, donnèrent à ce prince le moyen d'amener en Egypte plusieurs ouvriers très-habiles, peut avoir raison. Mais quand il ajoute que c'étoit de la Grèce que venoient ces ouvriers, on voit bien que c'est un Grec qui parle, et qui très-mal à propos veut faire valoir sa nation. Les Grecs, au temps de Sésostris, étoient encore trop grossiers pour qu'il pût sortir de chez eux aucun artiste recommandable.

1 Diod. l. I, p. 67.
2 Suprà, p. 81.
3 Diod. l. I, p. 66.
4 Maillet, Descript. de l'Egypte, lettr. 1re. p. 16...
5 Herod. l. II, n. 108.
6 Marsham, p. 376.
7 *Ibid.*
8 *Ibid.*
9 Buffon, Hist. nat. t. I, p. 104 et 391.
10 Strabo, l. XVII, p. 1158. — Riccioli, Almagest. t. I, p. 728. — Fournier, Hydrograph. l. XVIII, c. 9, p 605. — Journal des Sav. Févr. 1668. p. 21. — Voy. aussi la Rem. du P. Hardouin, ad Plin. l. VI, sect. 35, p. 341, note (4).
11 Voy. les Mém. de Trév. Juillet 1705. p. 1257, etc.

Les divers canaux que Sésostris fit creuser ne furent pas le seul ouvrage qu'il entreprit pour l'utilité de l'Egypte. Les rois ses prédécesseurs, s'étoient contentés d'opposer aux inondations du Nil des digues qui empêchoient ce fleuve de s'étendre au-delà de ce que le besoin le demandoit. Ces précautions cependant n'étoient pas suffisantes. Comme le terrein de l'Egypte est plat et uni, s'il arrivoit que le Nil vînt à rompre ses digues, la plupart des villes et leurs habitans, étoient exposés à être submergés. Pour prévenir cet accident, Sésostris fit élever en plusieurs endroits des terrasses d'une hauteur et d'une étendue considérables. Il ordonna aux habitans de toutes les villes, auxquelles la nature n'avoit pas fourni de semblables remparts, de les abandonner et d'aller bâtir des maisons sur les chaussées, qu'il avoit fait construire, afin de se mettre eux et leurs troupeaux, à l'abri des débordemens [1].

Ces villes rehaussées avec des travaux immenses, et s'élevant comme des îles au milieu des eaux, formoient dans le temps de l'inondation le plus beau, et j'ose dire, le plus singulier spectacle qui se puisse imaginer. L'Egypte changée alors en une vaste mer offroit à la vue une immense étendue d'eau entrecoupée d'une infinité de villes et de villages [2], Quoiqu'elle soit réduite aujourd'hui dans un état bien différent de celui où elle étoit autrefois, on y jouit encore du même coup d'œil. Tous les voyageurs parlent avec admiration du tableau que présente l'Egypte dans la saison du débordement [3].

Les ouvrages dont je viens de rendre compte, dépendent plus ou moins de l'architecture ; ceux dont il me reste à parler appartiennent plus directement à cet art. Sésostris ne s'occupa pas seulement des travaux qui pouvoient contribuer à la sûreté et à la commodité de l'Egypte, il fit élever plusieurs monumens pour embellir et décorer son royaume. Ce prince fit bâtir dans chaque ville des temples en l'honneur de la divinité qui y étoit particulièrement révérée [4]. Celui de Vulcain étoit le plus remarquable. Les pierres qu'on employa à la construction de cet édifice, étoient d'une grandeur énorme [5]. C'est d'ailleurs tout ce que nous pouvons dire de la magnifi-

[1] Herod. l. II, n. 137. — Diod. l. I, p. 66.

[2] Herod. l. II, n. 97. — Diod. l. I, p. 43. — Strabo, l. XV, p. 1014, l. XVII, p. 1137. — Seneca, Nat. Quæst l. IV, c. 2, t. II, p. 750.

[3] Maillet, Descript. de l'Egypte, lettr. 2, p. 70.

[4] Diod. l. I, p. 65 et 66.

[5] Herod. l. II, n. 108.

cence de ce temple. On ignore quelles pouvoient en être les dimensions, les proportions et les ornemens.

Le tabernacle élevé par les Israélites dans le désert, peut cependant donner quelques idées sur la manière dont étoient alors construits les temples égyptiens. Je crois en effet qu'il devoit y avoir du rapport entre le goût qui régnoit dans ces édifices et le tabernacle *. Il est vrai, qu'à la rigueur, cet ouvrage ne devroit pas être regardé comme un morceau d'architecture; ce n'étoit, à proprement parler, qu'une vaste tente : c'est même la première idée qui se présente à l'esprit; mais en y réfléchissant plus attentivement, on sentira que le tabernacle a beaucoup de rapport avec l'architecture. On doit l'envisager comme une représentation des temples et des palais de l'orient. Rappelons ce que nous avons dit précédemment sur la forme du gouvernement des Hébreux. L'Etre suprême étoit également leur Dieu et leur roi [1]. Le tabernacle avoit été érigé dans la vue de satisfaire à ce double titre. Il servoit à la fois de temple et de palais. Les Israélites y alloient tantôt adorer le Tout-puissant, et tantôt recevoir les ordres de leur souverain, présent d'une manière sensible au milieu de son peuple [2].

Je pense donc être fondé à regarder le tabernacle comme un ouvrage dont Dieu avoit voulu que la structure eût du rapport avec les édifices destinés dans l'orient, soit au culte des dieux, soit à l'habitation des rois [3]. D'après ces idées, on peut dire qu'on étoit alors dans l'usage d'orner ces monumens de colonnes travaillées et enrichies diversement. Il y en avoit plusieurs dans le tabernacle portées sur des bases d'argent ou de bronze, et surmontées de chapiteaux d'or et d'argent [4]. Le fût de ces colonnes étoit d'un bois précieux, couvert de lames d'or et d'argent [5]. La construction entière du tabernacle présente d'ailleurs le modèle d'un édifice régulier et distribué avec beaucoup d'intelligence. Toutes les dimensions et les proportions y paroissent observées avec soin et parfaitement bien entendues.

Les inductions qu'on peut tirer de la description de ce monument, sont au surplus les seules lumières que l'histoire

* C'est aussi le sentiment du P. CALMET, t. II, p. 391.

[1] *Suprà*, p. 7.

[2] *Facientque mihi Sanctuarium, et habitabo in medio eorum.* Exod. c. 25, ℣. 8.

[3] Voy. CALMET, t. II, p. 391 et 393.

[4] Exod. c. 26, ℣. 32, c. 27, ℣. 17.

[5] *Ibid.*

nous fournisse sur l'architecture des temples égyptiens aux siècles dont il s'agit présentement. Je parlerai plus particulièrement de ces édifices dans la troisième partie de cet ouvrage. Revenons à Sésostris.

Ce prince signala encore son règne par l'érection de deux obélisques qu'il fit tailler, dans la vue d'apprendre à la postérité l'étendue de sa puissance, et le nombre des nations qu'il avoit subjuguées [1]. Ces monumens étoient de granit d'un seul morceau, et portoient cent quatre vingts pieds de hauteur [2]. Auguste, si l'on s'en rapporte à Pline, fit transporter à Rome un de ces obélisques, et le plaça dans le champ de Mars [3]. On prétend l'avoir retrouvé de nos jours [a].

Une remarque qui ne doit point échapper, c'est que Sésostris n'employa aucun Egyptien à la construction des pénibles ouvrages dont je viens de parler. Il n'y fit travailler que les prisonniers qu'il avoit amenés de ses expéditions [4] : afin même que la postérité ne l'ignorât point, il eut soin de faire graver sur tous ces monumens, qu'aucun naturel du pays n'y avoit mis la main [b].

De tous les ouvrages dont je viens de parler, je n'en vois point de plus digne d'attention que les obélisques. Selon Pline, l'idée de cette espèce de monumens est due aux Egyptiens. Il dit qu'un souverain d'Héliopolis nommé Mestrès, fut le premier qui en fit élever un [5]. On ignore dans quel temps ce prince a pu vivre. Je le crois cependant postérieur à Sésostris et même son successeur. En effet, ce que Pline rapporte du motif qui engagea ce Mestrès à dresser un obélisque, convient assez à ce que d'autres historiens racontent du successeur de Sésostris [6]. Je présume donc que Pline s'est trompé, et

[1] Diod. l. I, p. 67.

[2] *Ibid.*

[3] L. XXXVI, sect. 14, p. 736.

[a] Il se présente cependant une grande difficulté. Cet obélisque, suivant les mesures qu'on en a prises, n'a qu'environ 75 pieds, au lieu de 180 que Diodore donne aux monumens de Sésostris. Voy. les Mém. de Trév. Mai 1751. p. 979.

Mais je doute 1.° avec plusieurs critiques que cet obélisque soit un de ceux dont parle Diodore. On peut dire en second lieu que supposé que ce soit le même ouvrage, les ravages de Cambyse ont pu tellement endommager ces anciens monumens, qu'il a fallu les diminuer par la suite en les réparant. Cette dernière raison me paroît fort plausible.

[4] Herod. l. II, n. 108.

[b] Diod. l. I, p. 66.

L'Ecriture remarque quelque chose de pareil en parlant des bâtimens de Salomon. 2. Paral. c. 8, ℣. 9.

[5] L. XXXVI, sect. 14, p. 735.

[6] Comparez Pline, *loco cit.* avec Herod. l. II, n. 111. — Diod. l. I, p. 69. — Isidor Orig. l. XVIII, c. 31, p. 159.

qu'on doit regarder Sésostris comme le premier qui ait fait élever des obélisques [a].

Au surplus, ce n'est peut-être ni à l'un ni à l'autre de ces deux princes qu'on doit attribuer l'invention de cette sorte de monumens. Diodore parle d'une aiguille pyramidale dressée par les ordres de Sémiramis sur le chemin de Babylone. Elle étoit, à ce qu'il dit, d'une seule pierre haute de cent trente pieds; chaque côté de sa base, qui étoit carrée, en avoit vingt-cinq [1]. Ce seroit donc dans l'Asie, et non dans l'Egypte, que les obélisques auroient pris naissance.

Quoi qu'il en soit, les monarques égyptiens paroissent avoir eu beaucoup de goût pour les obélisques. Je ne m'arrêterai point à rapporter les noms de tous les souverains qu'on sait en avoir fait élever : on les peut voir dans Pline [2]. Je ne parlerai ici que des obélisques qui méritent une considération particulière.

Après les deux obélisques de Sésostris, dont j'ai déja parlé, on peut placer celui que son fils fit élever. Il fut transporté à Rome par ordre de Caligula. Le vaisseau que ce prince fit construire pour cette entreprise, étoit le plus grand qu'on eût encore vu sur les mers [3]. Tous ces obélisques cependant n'approchoient pas de celui que Ramessès fit élever proche le palais d'Héliopolis. Ce prince régnoit, suivant le calcul de Pline, au temps de la prise de Troye [b]. Vingt mille hommes furent employés à travailler à ce monument [c]. La plus grande difficulté fut de le dresser sur sa base. Afin de rendre le fait plus merveilleux, on n'a pas manqué de l'orner d'un conte. Ramessès appréhendoit que les machines qu'on avoit préparées ne fussent pas capables d'élever et de soutenir une aussi lourde masse. Le moyen que ce prince imagina pour obliger les ouvriers à faire usage de leur adresse, est assurément des plus extraordinaire; il fit, dit-on, attacher son fils au haut de

[a] C'est aussi le sentiment de Marsham. p. 369.

[1] L. II, p. 125 et 126.

[2] L. XXXVI, sect. 14, etc.

[3] PLIN. *Ibid.* p. 736, et l. XVI, c. 40, p. 35.

[b] L. XXXVI, sect. 14, p. 735. — MARSHAM, p. 441, fait Ramassès de beaucoup plus moderne, mais c'est par une suite de l'erreur dans laquelle est tombé cet habile chronologiste au sujet de Sésostris, qu'il confond avec Sézac de l'Ecriture. Comme Marsham reconnoît Ramassès pour un des successeurs de Sésostris, il a dû conséquemment en avancer aussi le règne.

[c] PLIN. *loco suprà cit.* Le texte de Pline, de l'Edit. du P. HARDOUIN, porte CXXM hommes.

C'est par le moyen de cette multitude immense d'ouvriers, que les anciens peuples sont parvenus à élever en peu de temps les vastes édifices dont l'exécution nous paroît aujourd'hui si étonnante.

l'obélisque. La vie de ce jeune prince, et par conséquent celle des ouvriers, dépendant du succès de l'entreprise, on prit des mesures si justes qu'elle réussit parfaitement [1].

On doit regarder cet obélisque comme le plus remarquable de tous ceux dont il est parlé dans l'histoire. C'est un des plus précieux monumens qui nous soit resté de l'antiquité égyptienne [2]. Il fut respecté même de Cambyse, dans le temps que ce prince fougueux mettoit tout à feu et à sang dans l'Egypte, et qu'il n'épargnoit ni les temples ni ces superbes monumens, qui tout ruinés qu'ils sont aujourd'hui, font encore l'admiration des voyageurs. Après s'être rendu maître d'Héliopolis, Cambyse livra la ville tout entière aux flammes; mais lorsqu'il vit que le feu gagnoit l'obélisque de Ramessès, il donna ordre aussitôt de l'éteindre [3].

On a déjà vu qu'après la conquête de l'Egypte, Auguste avoit fait transporter à Rome plusieurs obélisques; mais il n'osa pas toucher à celui-ci [4]. Constantin plus hardi tenta l'entreprise : à l'exemple de Caligula, il fit construire un vaisseau d'une grandeur extraordinaire. On avoit même déja conduit par le Nil l'obélisque à Alexandrie [5]; mais la mort de ce prince suspendit l'exécution de ce projet : il n'eut lieu que sous Constance son fils. L'obélisque, conduit à Rome, fut placé dans le Cirque avec des peines et des dépenses infinies [6]. Par la suite il avoit été renversé; c'est aux soins du Pape Sixte-Quint que Rome est redevable du rétablissement de ce fameux monument. Ce qu'il y eut de plus admirable, c'est que cet obélisque, aussi bien que celui d'Auguste, étoient rompus en plusieurs morceaux; on a cependant trouvé le moyen de les raccommoder, sans que leur beauté en soit altérée. Ce fut le fameux architecte Dominique Fontana qu'on chargea du soin de les rétablir. Il dirigea toutes les opérations de cette importante entreprise. On sait que ce ne fut qu'avec un très-grand appareil de machines et des précautions singulières, qu'on parvint à les dresser [7].

Les obélisques sont, sans contredit, l'espèce de monumens la plus singulière qui nous soit restée de l'antiquité. Il s'est trouvé des personnes qui, à la vue de ces lourdes masses, se

[1] Plin. *loco cit.*
[2] Voy. Marsh. p. 431.
[3] Plin. *loco cit.*
[4] Ammian. Marcell. l. xvii, c. 4, p. 160 et 161.
[5] *Ibid.*
[6] Voy. Marsh. p. 432.
[7] Voy. Vita di Sisto V, da Greg. Leti, parte 3, l. 1, p. 4, etc. p. 22, etc. — Voy. le P. Kircher, de *orig. et erectione obeliscorum.*

sont imaginées ridiculement que la nature n'y avoit nulle part et qu'elles étoient entièrement dues à l'art. Les uns ont cru que les Egyptiens avoient le secret de fondre le marbre et les pierres, de la même manière à peu près qu'on fond les métaux. Ces colonnes, ces obélisques d'un seul morceau, et d'une hauteur extraordinaire donnent, disent-ils, lieu de penser que ces pièces ont été fondues et coulées dans des moules comme on coule une pièce de métal.

D'autres ont pensé que les obélisques étoit une sorte de pierre factice, composée de différens cailloutages, broyés, liés et incorporés ensuite par le moyen de quelque mastic assez dur pour souffrir la taille et le poliment. Ils allèguent pour preuve de leur sentiment que dans le monde entier, il ne se trouve point aujourd'hui de carrière où l'on voie des blocs d'un pareil volume. De plus, ajoutent-ils, quand même il s'en rencontreroit, il seroit impossible d'en tirer, par exemple, une pièce de la grandeur de l'obélisque de Ramessès, et plus impossible encore de la transporter. Ils proposent aussi d'autres objections que je ne m'arrêterai point à rapporter[1].

Ceux qui raisonnent ainsi, font bien voir qu'ils n'ont pas acquis de grandes connoissances dans les arts. A l'égard des premiers qui se sont imaginé que les obélisques avoient été fondus et coulés comme des pièces de métal; ils ignorent apparemment que le marbre et les pierres ne sont pas fusibles. Il n'y a que les sables et les cailloux qui le soient. De plus, quand même on supposeroit que les Egyptiens auroient eu sur ce sujet quelque secret qui nous seroit inconnu, ces personnes ignorent-elles que l'effet de la fusion est de vitrifier ces sortes de matières, et par-conséquent de les métamorphoser? Au lieu des monumens de marbre que nous voyons, ce secret n'auroit produit que des mouumens de verre.

Quant à ceux qui croient que le marbre des obélisques n'est qu'une espèce de pierre factice, un assemblage de cailloux liés et incorporés avec du mastic, l'objection est plus spécieuse, mais elle n'est pas plus solide. S'imaginent-ils qu'il soit possible de former avec le mastic des morceaux d'une portée pareille à celle des obélisques, et d'une dureté capable de résister à l'injure d'autant de siècles qu'il s'en est écoulés depuis l'érection de ces monumens. Nous connoissons, il est vrai, de

[1] Voy. MAILLET, Descript. de l'Egypte, lettr. 9, p. 39 et 40. — Voyag. de SHAW, t. II, p. 82. — Mém. de Trév. Juillet 1703, p. 1218 et 1219. — Traité de l'opinion, t. VI, p. 608. — Diarium. Ital. P. MONTFAUCON, c. 17, p. 247.

ces sortes de compositions en état de souffrir le ciseau, et susceptibles même de poliment. Mais l'expérience a montré qu'on n'a point encore trouvé l'art de faire avec le mastic, d'assemblage assez dur et assez solide pour résister à l'action du soleil dans nos climats, et à plus forte raison en Egypte. Il n'est point nécessaire, au reste, d'avoir recours à tous ces expédiens pour expliquer la manière dont les Egyptiens se sont procuré les masses énormes qui ont servi à la construction de leurs obélisques.

Pline nous apprend que ces peuples tiroient des montagnes de la haute Egypte, le granit qu'ils y ont employé [1]. On a même découvert les carrières où l'on présume que les obélisques ont été taillés : on y remarque encore aujourd'hui les matrices de ces fameux monumens. Dans cette chaîne de montagnes qui borne l'Egypte au couchant, et qui règne le long du Nil vers le désert, on trouve diverses sortes de marbres, et surtout du granit, le même qu'on veut avoir été fondu pour les obélisques. On voit encore dans ces lieux, disent les voyageurs, des colonnes à demi-taillées, et d'autres pièces de marbre prêtes à être détachées de la montagne [2]. L'inspection de ces carrières suffit pour détruire l'opinion de ceux qui se sont imaginé que les marbres, dont les Egyptiens se servoient pour leurs monumens, étoient une composition dont le secret s'est perdu. Ces morceaux sont sortis des mains de la nature ; l'art n'y a eu d'autre part que le travail [a].

Quant aux objections qu'on forme sur l'impossibilité de pouvoir tailler de pareilles masses, elles supposent peu de connoissances de l'histoire naturelle de l'Egypte. Les carrières, d'où les obélisques ont été tirés, ne ressemblent pas aux carrières de nos pays. On n'a point été obligé de creuser la terre et d'en extraire ces marbres : on les a trouvés dans les flancs de cette chaîne de montagnes dont je viens de parler [3]. On choisissoit un endroit qui fût en pente, et à peu près au

[1] L. XXXVI, sect. 13 et 14, p. 735.

[2] Observations de BELON, l. II ; c. 21, p. 210. — MAILLET, Descript. de l'Egypte, lettr. 8, p. 319. lettr. 9, p 39, etc. — GRANGER, Voyage en Egypte, p. 76 et 77. — P. LUCAS, t. III, p. 159, etc. — Voyage de SCHAW, t. II, p. 81 et 82. — Rec. d'observations curieuses, t. III, p. 158.

[a] Voy. BELON, Observat. l. II, c. 21, p. 210. — Mém. de Trév. Juillet 1703. p. 1219. — Diar. Ital. P. MONTFAUCON, c. 17, p. 247.

M. Guettard a découvert dans plusieurs cantons de la France des bancs de granit, d'où l'on pourroit tirer des blocs propres à faire des obélisques encore plus considérables que tous ceux des Egyptiens. Acad. des Scienc. ann. 1751. H. p. 11, 14 et 15.

[3] PLIN. l. XXXVI, sect. 14, p. 735 — MAILLET, Descript. de l'Egypte, p 306. — GRANGER, p. 98.

au niveau de la plus haute élévation du Nil. On y cou
une pièce de marbre de la hauteur et de la gr
qu'on le jugeoit à propos. J'imagine que les Egyptiens p
cédoient à ce travail, de la même manière à peu près, q
y procède aujourd'hui parmi nous. Sur une colline situé
basse Normandie on trouve des blocs immenses de gr
posés sur champ : on les taille et on les enlève facilem
en creusant dans la masse entière une tranchée de quelq
pouces de profondeur, dans laquelle on chasse ensuite à f
de coins de fer qui font éclater la pierre presque aussi n
ment que si on l'avoit séparée avec la scie. On en a travail
des morceaux qui avoient quarante-cinq pieds de long, s
dix-huit de large et six d'épaisseur [1]. Cet exposé suffit pour
nous faire comprendre avec quelle facilité les Egyptiens ont
pu tailler leurs obélisques. Aussi les auteurs anciens qui e
ont parlé, ont-ils reconnu que la difficulté de les voiturer et
de les dresser sur leur base étoit, sans comparaison, bien
plus grande que celle de les tailler [2].

Le Nil étoit d'un grand secours aux Egyptiens pour transporter ces masses énormes. Ce fleuve, dans le temps de sa plus grande hauteur, vient flotter au pied des montagnes où l'on tailloit les obélisques [3]. On tiroit un canal qui aboutissoit à l'endroit où l'obélisque étoit couché, et qui passoit même par-dessous la pièce qu'on vouloit enlever : car on observoit que la largeur du canal fût tellement proportionnée, que l'obélisque portât par ses deux extrémités sur la terre et formât comme un pont. Après avoir estimé quelle pouvoit être à peu près la pesanteur de cette masse, on bâtissoit, à raison de son poids, deux radeaux qu'on mettoit sur le canal dont je viens de parler. Ils étoient construits de manière que leur surface excédoit la hauteur des bords du canal, on surchargeoit ces radeaux de briques au point de les faire enfoncer considérablement dans l'eau, ensuite on les faisoit couler sous l'obélisque : lorsqu'ils y étoient bien assurés, on ôtoit les briques dont on les avoit accablés. Ces radeaux, se trouvant ainsi allégés, s'élevoient d'eux-mêmes sur la surface du canal et enlevoient l'obélisque [4]. On manœuvroit ensuite pour le conduire par eau aussi près qu'il étoit possible du lieu où l'on vouloit le placer. Comme l'Egypte étoit autrefois coupée d'une infinité de canaux, il n'y avoit guères d'endroit où l'on ne pût facilement voiturer ces masses énormes, dont la

[1] Acad. des Scien. *loco cit.* p. 15.
[2] Plin. l. xxxvi, sect. 14, p. 735.
[3] Maillet, p. 319. *loco cit.*
[4] Plin. l. xxxvi, sect. 14, p. 735.

teur auroit fait succomber toute autre sorte de machines
es radeaux. On ne peut rien dire de certain sur le sur-
les manœuvres qu'on employoit pour les descendre à
les conduire au lieu de leur emplacement et les dresser
ur base. Les anciens ne nous ont rien transmis sur un
si curieux et si important pour les mécaniques [a].
ne voit point au surplus qu'aucune nation ait jamais
ieuse d'imiter les Egyptiens dans leur goût pour les obé-
s : les Romains même ne paroissent pas s'en être sou-
Ils se contentèrent de transporter dans leur capitale quel-
ines de ces masses énormes, plutôt sans doute pour la
larité, que pour la beauté réelle de ces monumens.
qu'on vient de voir sur la magnificence et le goût des
ges exécutés par Sésostris, me porteroit à croire que ce
pourroit bien être l'auteur d'une grande partie des em-
emens de Thèbes, cette ville si fameuse dans l'anti-
Il est constant que sa fondation remontoit à des siècles
eculés [1]. Mais il a fallu quelque temps pour qu'elle soit
nue à ce degré de splendeur et de magnificence dont
it les anciens. Cet intervalle néanmoins n'a pas dû être
nement considérable : dès le temps de la guerre de Troye,
es passoit pour la ville la plus opulente, et la plus peu-
u'il y eût dans l'univers [2]. Ces considérations m'engagent
à placer dans les siècles que nous parcourons présente-
, ce que j'ai à dire sur cette fameuse capitale de l'Egypte.
anciens ne sont pas d'accord sur l'étendue que pou-
voir l'enceinte de Thèbes [b]. Homère lui donne cent por-

us avons sous les yeux un effort plus suprenant encore que le rt et l'érection des obélisques. les deux pierres qui forment on du Louvre. Elles ont 52 e long, 8 de large, et pèsent plus de 80 milliers. Que l'on s peines et des soins que ces orceaux ont dû coûter. Il a fallu du fond de la carrière, les par terre pendant près de eues, et les placer à une hau- plus de 120 pieds du rez-de- e. Néanmoins ce n'est pas tant de leur pesanteur qu'eu égard orme, que ces deux pierres ont ciles à élever. En effet, sur une r de 52 pieds et de 8 de lar- lles n'ont tout au plus que 18 d'épaisseur. Cette forme les exposoit à se rompre facilement, si elles n'avoient pas été toujours également soutenues dans le temps de leur élévation. On peut voir dans la traduction de Vitruve, par Perrault, les précautions qu'il a fallu prendre pour éviter tous les inconvéniens qui pouvoient arriver. p. 339. note (4).

[1] Voy. MARSH. p. 395 et 396.

[2] Iliad. l. IX, v. 381, etc. Odyss. l. IV, v. 126 et 127. Par comparaison aux villes de l'Asie mineure et de la Grèce, qui étoient alors fort peu de chose.

[b] Au rapport de Caton, elle avoit 400 stades de longueur. Apud Steph. BYZANT. *voce* Διοσπόλις, p. 240.

DIODORE, l. I, p. 54, dit que le circuit de Thèbes étoit de 140 stades.

Selon STRABON, l. XVII, p. 1170, les

tes [1], expression qu'on ne doit pas, sans doute, prendre à la lettre; mais qui désigne toujours une ville très-vaste et très-puissante : il ajoute que Thèbes étoit en état de fournir vingt mille charriots de guerre [2]; par où l'on peut juger du nombre d'habitans qu'elle renfermoit. Il devoit être d'autant plus considérable que les maisons y avoient quatre à cinq étages [3]. Cependant on ne se persuadera jamais qu'il l'ait été au point où les Egyptiens le faisoient monter. D'anciennes inscriptions disoient en effet, que cette ville avoit renfermé dans ses murailles jusqu'à sept cent mille combattans [4]. P. Méla renchérissant ensore sur ce nombre, le fait monter à un million [5]. On sent assez combien de pareilles exagérations sont outrées et absurdes [a] : Hérodote ne comptoit que 41000 combattans dans toute l'Egypte [6].

Homère vante beaucoup l'opuleuce de Thèbes [7]; et c'est un point sur lequel toute l'antiquité paroît s'être accordée. Les anciens auteurs assurent qu'aucune ville du monde n'avoit renfermé tant de richesses et de magnificence, en or, en argent, en ivoire, en pierres précieuses, en statues colossales et en obélisques d'une seule pièce [8]. On peut en juger d'après un fait rapporté par Diodore. Il dit que Sésostris offrit au Dieu qu'on adoroit à Thèbes, un vaisseau construit de bois de cèdre long de deux cent quatre-vingts coudées [b], revêtu en dedans de lames d'argent, et à l'extérieur de lames d'or [9].

Il nous reste d'ailleurs peu de détails sur les magnificences

ruines de cette ville occupoient 80 stades de longueur.

Eustathe est celui de tous les anciens qui donne le plus d'étendue à cette capitale de l'Egypte. Il dit qu'elle avoit 420 stades de longueur. Ad Dionys. Perieget. v. 248.

Suivant la scholie de Didyme, sur le 383e. vers du 9e. livre de l'Iliade, la ville de Thèbes avoit 3700 arures de superficie. On sait par le rapport d'Hérodote, que l'arure étoit de 100 coudées égyptiennes en tout sens, c'est-à-dire, de dix mille coudées égyptiennes carrées, et la coudée égyptienne, qui de l'aveu du plus grand nombre des savans, subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Dérah*, sans avoir reçu aucune altération, est de 1 pied 8 pouces, 5 83/189 lign. de roi. Ainsi la superficie de la ville de Thèbes étoit de 2997825, à 2997826 toises carrées. Celle de la ville de Paris en contient, suivant M. Delisle, 4100337, d'où il résulte que l'ancienne Thèbes ne faisoit pas, à beaucoup près, les trois quarts de Paris.

[1] Iliad. l. IX, v. 383.

[2] *Ibid.*

[3] Diod. l. I, p. 54.

[4] Tacit. Annal. l. II, c. 60.

[5] L. I, c. 9.

[a] Il faudroit supposer dans Thèbes 5 à 6 millions d'habitans. On en compte dans Paris qu'environ six cent cinquante mille.

[6] L. II, n. 164, etc.

[7] Diod. *loco cit.*

[8] Diod. l. I, p. 55.

[b] 280 coudées grecques valent 401 pieds 6 lignes de notre mesure.

[9] Diod l. I, p. 67. Ce fait paroît des plus exagérés.

que Thèbes renfermoit autrefois. Diodore parle de quatre temples qui se distinguoient au-dessus de tous les autres. Le plus ancien étoit, à ce qu'il dit, une merveille en grandeur et en beauté. Cet édifice avoit treize stades de tour [a] et quarante-cinq coudées de hauteur. Ses murailles portoient vingt-quatre pieds d'épaisseur. Tous les ornemens de ce temple, et par la richesse de la matière, et par la grandeur du travail, répondoient à la majesté de cet édifice, qui subsistoit encore au temps où Diodore fut en Egypte [b].

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir des anciens au sujet de Thèbes. A l'égard des voyageurs modernes, ils s'accordent à dire que cette ville ne présente plus aujourd'hui qu'un amas informe de ruines et de démolitions [1]. Mais ils parlent de plusieurs monumens qui subsistent encore dans ses environs. Je crois qu'on ne sera pas fâché de comparer leurs récits avec ce que les anciens nous ont dit des superbes édifices bâtis dans les plaines de Thèbes.

Diodore nous apprend que c'est aux environs de cette capitale qu'avoient été élevés ces tombeaux célèbres des anciens rois d'Egypte, dont rien, à ce que l'on dit, n'égaloit la magnificence. Les chroniques égyptiennes faisoient mention de quarante-sept de ces tombeaux. Du temps de Diodore il n'en restoit plus que dix-sept, dont plusieurs étoient même déjà presque ruinés [c]. Cet historien nous a conservé la description qu'un ancien voyageur grec avoit laissée d'un de ces mausolées, monument dont je crois devoir rapporter la construction à l'un des successeurs de Sésostris. Le prince dont il s'agit est nommé Osymandès [2]. Nous aurons occasion, dans le livre suivant, de discuter l'époque de son règne qui tombe vers le temps de la guerre de Troyes; revenons à la description de son tombeau.

L'entrée de cet édifice s'annonçoit par un vestibule de 200 pieds de long sur 67 et demi de haut. Les marbres les plus riches avoient été employés à sa construction. On trouvoit ensuite un péristyle carré, dont chaque côté avoit 400 pieds de long. Des figures d'animaux mal travaillées, mais cha-

[a] C'est plus d'une demi lieue.

[b] DIOD. l. 1, p. 55. Reste à savoir si ce temple étoit réellement le plus ancien de tous ceux que Thèbes renfermoit, et si cet édifice avoit été porté dès sa fondation au point de magnificence dont parle Diodore.

[1] P. LUCAS, 3e. Voyage, t. III, p. 148. — SICARD, Mém. des Missions du Levant, t. VII, p. 159. — GRANGER, Voyage d'Egypte, p. 54.

[c] L. 1, p. 56, environ 30 ans avant J. C. Si l'on en croit le P. SICARD, il en subsiste encore dix, cinq entiers, et cinq à demi ruinés. Mém. des Miss. du Lev. t. VII, p. 162.

[2] DIOD. l. 1, p. 56.

cune d'une seule pierre, et hautes de 16 coudées, tenoient lieu de colonnes, et supportoient un plafond formé par des pierres qui avoient 12 pieds de longueur. Il étoit semé dans toute son étendue d'étoiles d'or dessinées sur un fond bleu céleste. Au-delà de ce péristyle on trouvoit un second vestibule bâti comme le précédent; mais plus orné de sculptures. Les yeux y étoient d'abord frappés de trois figures colossales tirées d'un seul bloc. La principale étoit celle du monarque qui avoit fait construire ce monument. Il étoit représenté assis. Cette statue passoit pour le plus grand colosse qu'il y eût dans l'Egypte. Elle devoit avoir au moins 50 pieds de hauteur *. Tout ce morceau étoit, dit-on, moins recommandable par sa grandeur énorme, que par la beauté du travail et le choix de la pierre, qui dans un pareil volume ne présentoit pas le moindre défaut ni la moindre tache.

De ce vestibule on passoit dans un autre péristyle beaucoup plus beau que le premier qui vient d'être décrit. Toutes les murailles y étoient chargées d'une multitude de sculptures en creux représentant les exploits militaires d'Osymandès. Au milieu de ce péristyle, on avoit élevé un autel d'un très-beau marbre, d'une grandeur étonnante et d'un travail infini. Dans le fond on avoit adossé contre la muraille deux statues chacune d'un seul bloc de 27 coudées de hauteur. Elles représentoient des personnages assis.

On sortoit de ce péristyle par trois portes, entre lesquelles étoient placées les statues dont je viens de parler, pour entrer dans une salle dont le plafond étoit soutenu par de hautes colonnes. Elle ressembloit assez à un amphithéâtre, et avoit 200 pieds en carré. Ce lieu étoit rempli d'une infinité de figures en bois, qui représentoient un grand auditoire attentif aux décisions d'un sénat occupé, à ce qu'il paroissoit, du soin de rendre la justice. Les juges au nombre de trente étoient placés sur un gradin fort élevé, adossé à l'une des faces du corps de bâtiment dont il s'agit.

De cet endroit on passoit dans une galerie flanquée à droite et à gauche de plusieurs cabinets, dans lequels on voyoit représentés sur des tables tous les différens mets qui peuvent flatter le goût. Dans cette même galerie le monarque, auteur

* On n'en avoit mesuré que le pied qui s'étoit trouvé avoir un peu plus de 7 coudées. Le pied de l'homme est la sixième partie de sa hauteur. Ainsi la statue dont il s'agit, auroit eu plus de 42 coudées, ou de 63 pieds, si Osymandès eût été représenté debout. Mais comme il étoit représenté assis, il faut en rabattre un cinquième pour la longueur des cuisses, et il reste encore plus de 33 trois cinquièmes coudées, ou de 50 deux cinquièmes pieds.

du superbe édifice dont je parle, paroissoit prosterné aux pieds d'Osiris, et lui offrant des sacrifices. Un autre corps de bâtiment renfermoit la bibliothéque sacrée, proche de laquelle étoient placées les images de toutes les divinités de l'Égypte : le roi leur présentoit à chacune les offrandes convenables. Au-delà de cette bibliothéque, et sur le même alignement, s'élevoit un salon dont l'intérieur renfermoit vingt lits, sur lesquels on voyoit couchées les statues de Jupiter, de Junon et d'Osimandès. On croit que le corps de ce monarque reposoit dans cette partie de l'édifice. Plusieurs bâtimens étoient joints à ce dernier salon : on y avoit mis les représentations de tous les animaux sacrés de l'Egypte.

On montoit enfin dans un lieu qui formoit, à proprement parler, le tombeau du monarque égyptien. On y voyoit un cercle ou couronne d'or d'une coudée d'épaisseur et de 365 de circonférence. Cambyse lorsqu'il pilla l'Egypte enleva, dit-on, ce précieux morceau [1].

Tel étoit, selon les auteurs anciens, le mausolée d'Osymandès [a]; sur lequel je ne ferai, pour le moment, aucune réflexion. Ceux des voyageurs modernes qui ont eu occasion de visiter les lieux où l'on présume que Thèbes étoit bâtie, attestent avoir vu dans dans ses environs plusieurs édifices dans lesquels on remarque, malgré l'injure et le ravage des temps, assez de rapport avec le monument que je viens de décrire. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le sieur Paul Lucas qui a pris, autant qu'on en peut juger, les ruines d'un palais pour celles d'un temple, erreur qui lui est commune avec presque tous les voyageurs modernes.

« Proche d'Andéra, village que je conjecture n'être pas
« fort éloigné de l'ancienne Thèbes, quoique situé de l'autre
« côté du Nil [b], on aperçoit les ruines d'un palais le plus
« spacieux et le plus magnifique qui se puisse imaginer. Cet
« édifice est bâti en entier d'un granit grisâtre; les murailles
« sont toutes couvertes de bas-relief plus grands que nature [c].

[1] Diod. *loco suprà cit.*

[a] Remarquons que Diodore avoit tiré tout ce récit d'Hécatée, écrivain souverainement décrié, même chez les anciens, pour ses mensonges et ses exagérations.

[b] Strabon nous apprend que l'enceinte de Thèbes s'étendoit de deux côtés du Nil, l. XVII, p. 1170. Le P. Sicard, place les tombeaux des rois de Thèbes à l'ouest du Nil, du même côté où est situé le village d'Andera. Mém. des Miss. du Levant, t. VII, p. 161, 162.

[c] Ou Paul Lucas s'est mal exprimé, en se servant du terme de *bas-relief* pour désigner les sculptures du palais d'Andera, ou ce monument n'est pas de la haute antiquité ; car les anciens habitans de l'Egypte n'ont jamais su

« La grande façade de ce palais offre d'abord un vestibule
« soutenu par de grands pilastres carrés d'une grosseur éton-
« nante. Un long péristyle, formé par trois rangs de co-
« lonnes, qu'à peine huit hommes pourroient embrasser,
« s'étend des deux côtés du vestibule et soutient un plafond
« formé par des pierres de six à sept pieds de large, et d'une
« portée extraordinaire. Ce plafond semble avoir été peint
« originairement : on y aperçoit encore des restes de cou-
« leurs que le temps a épargnés. Une longue corniche règne
« sur toutes les colonnes de cet édifice. Chacune est surmon-
« tée d'un chapiteau composé de quatre têtes de femmes,
« coiffées fort singulièrement, et adossées les unes contre
« les autres. Ces quatre faces ressemblent assez à la manière
« dont on représente les deux têtes de Janus : leur grosseur
« est proportionnée au volume des colonnes qui les suppor-
« tent. Ces quatres têtes sont en outre couronnées chacune
« par un cube d'environ six pieds qui soutient le plafond :
« l'espèce de corniche qui règne tout le long de ce péristyle est
« d'une construction très-singulière : sur le milieu du por-
« tique, qui sert d'entrée à tout cet édifice, on voit deux
« gros serpens entrelacés, dont les têtes reposent sur deux
« grandes ailes étendues des deux côtés[a].

« De ce vestibule on entre d'abord dans une grande salle
« carrée, où l'on voit trois portes qui distribuent à différens
« appartemens : ces premiers appartemens conduisent dans
« d'autres, soutenus également par plusieurs grosses colon-
« nes. Le toît de cet édifice est en terrasse, et pour juger de sa
« grandeur, il suffit de dire que les Arabes avoient autre-
« fois bâti dessus un fort grand village dont on voit encore
« les masures[a]. On ne peut point au reste décider au juste de
« combien de corps-de-logis cet édifice étoit composé; car
« on trouve à quelque distance de la façade une grande ar-
« chitecture qui paroît avoir été la porte d'entrée : elle a plus
« de quarante pieds d'élévation. A trente pas de là, on ren-
« contre des deux côtés deux autres bâtimens dont les portes
« sont presque comblées. On y remarque encore plusieurs
« logemens[1]. » Ce monument, tel que le représente Paul

travailler les bas-reliefs : ils n'ont connu que les gravures en creux, c'est un fait dont tout ce qui nous reste des monumens de l'ancienne Egypte, joint au témoignage de tous les anciens écrivains, ne permet pas de douter.

[a] Je soupçonne beaucoup d'exagération dans ce fait.

[1] Troisième voyage de Paul LUCAS, t. III, p. 37, etc.

Lucas, paroît avoir beaucoup de rapport avec le mausolée d'Osymandès.

Paul Lucas n'est pas au reste le seul qui ait parlé de ce superbe édifice : le sieur Granger voyageur, dont j'ai déjà eu sujet de louer l'exactitude et le discernement [1], en fait une description qui, quoique infiniment plus exacte et beaucoup mieux circonstanciée, diffère cependant très-peu de celle qu'on vient de lire : il pense que cet édifice est un temple d'Isis.

« Le premier objet, dit-il, qui se présente à la vue est un « portique de 60 pieds de haut, 36 de large, et 71 d'épais- « seur, orné d'une belle corniche et d'un cordon qui en fait « le tour, au bas duquel et immédiatement sur la porte qui « a 20 pieds de haut et 10 de large, on voit une manière « d'écusson composé d'un globe soutenu par deux espèces de « lottes posées sur un champ d'azur à mode de deux ailes « étendues. Ce portique est tout couvert depuis le haut jus- « qu'en bas d'inscriptions hiéroglyphiques *. De cette porte « on entre dans une cour très-spacieuse, remplie de débris « de colonnes : vis-à-vis le temple qui est dans le milieu de « cette cour, on trouve douze autres colonnes sur pied qui « soutiennent le reste d'un plafond.

« La façade du temple a 129 pieds de long, 82 de large « et 70 de haut : le derrière a 170 pieds de long, 108 de « large; sa hauteur est la même que celle de la façade. Les « murailles en dehors sont couvertes depuis le haut jusqu'en « bas de divinités égyptiennes en bas-reliefs, et de caractères « hiéroglyphiques; une très-belle corniche règne tout autour : « huit têtes de lions forment des gouttières.

« On entre d'abord dans une grande salle qui a 112 pieds « de long, 60 de haut et 58 de large. Le plafond en est « soutenu par six rangs de quatre colonnes chacun. Le fût « de ces colonnes est de 52 pieds, et leur circonférence de « 23; les chapiteaux de ces colonnes sont formés par quatre « têtes de femmes adossées les unes aux autres. Les mu- « railles de cette salle sont chargées d'une infinité de figures « d'animaux, de divinités égyptiennes et de caractères hié- « roglyphiques. Le plafond, dont les pierres ont chacune « 18 pieds de long, 7 de large et 2 d'épaisseur, est peint « à fresque, et les couleurs en sont encore très-vives.

« De cette salle, on passe dans un salon carré, dont le

[1] *Suprà*, p. 82 et 83.

* Ce fait désigne des gravures en creux.

[illegible] I.

[illegible] chaque côté, de [illegible] mentes, un peu [illegible] de long, sur [illegible]

[illegible] La première a [illegible] autres ont 45 pieds [illegible] chambres sont [illegible] ques.

[illegible] au vestibule de [illegible] à un degré fait [illegible]. On y trouve [illegible] de long et de large, [illegible] de la grande salle : [illegible] figures taillées en [illegible] de cette chambre la [illegible] les bras et les jam- [illegible]

[illegible] de Pococke : à [illegible] subsiste encore pres- [illegible] mais son [illegible] qu'on n'en [illegible] aussi [illegible] n'avons [illegible]. Il ne nous [illegible] superficielle [illegible]

[illegible] les autres anti- [illegible] de Thèbes. Je [illegible] missionnaires [illegible] siècle passé. [illegible] voisinage [illegible] ruines de [illegible]

« [illegible] chargés « [illegible] en bas. « [illegible] plusieurs [illegible] grandeur « [illegible] pieds

[illegible] Voyage d'Égypte [illegible]
[illegible] Voyage au Saïd, par les [illegible]
[illegible] publiés par Thévenot [illegible]
[illegible] p. 54

« de haut, quoiqu'elles fussent assises dans des chaises.
« Deux autres statues de femmes coiffées singulièrement
« avec des globes sur leurs têtes, portoient douze pieds d'une
« épaule à l'autre ». Ce même voyageur parle ensuite d'un
autre édifice, que la tradition du pays veut avoir été autrefois la demeure d'un roi. « On n'aura pas, dit-il, de peine
« à le croire, même avant que d'y entrer : ce palais s'an-
« nonce par plusieurs avenues formées par des sphinx ali-
« gnés, la tête tournée en dedans de l'allée. Ces figures qui
« ont chacune 21 pieds de longueur, sont distantes l'une de
« l'autre d'environ l'espace de deux pas. J'ai marché, con-
« tinue notre voyageur, dans quatre de ces avenues qui
« aboutissoient à autant de portes du palais. Je ne sais s'il
« y en a davantage, parce que je ne fis que la moitié du
« tour de cet édifice qui paroît extrêmement spacieux. J'ai
« compté 60 sphinx, dans la longueur d'une allée, rangés
« vis-à-vis d'un pareil nombre, et 51 dans un autre. Ces
« avenues ont la largeur d'un jeu de mail. Les portes de ce
« palais sont d'un exhaussement prodigieux, couvertes de
« pierres admirables. Une seule qui forme l'entablement,
« a 26 pieds et demi de longueur sur une largeur proportion-
« née. Les statues et les figures en bas-reliefs que renferme
« ce palais, sont en fort grand nombre *. »

Le même voyageur ajoute que les frontispices des temples qu'il a eu occasion de voir dans cet endroit, ne sont pas riches en architecture. Il vit au surplus des temples si spacieux, qu'à l'en croire, 3000 personnes auroient pu se ranger à l'aise sur leur toît. Il observe enfin que toutes les figures en bas-relief qui décorent ce monument, ne se présentent que de profil. Ces édifices au reste, sont tellement ruinés et tellement en désordre, qu'on ne peut rien connoître à leur distribution ni à leur arrangement.

Le sieur Paul Lucas qui se vante d'avoir aussi visité ces ruines, en parle de la même manière dans son premier voyage ; ou pour mieux dire, il semble n'avoir fait que copier la relation que je viens de citer [1]. Je ne crois donc pas devoir m'y arrêter ; je passe à ce qu'il dit d'un autre endroit situé aux environs de Thèbes.

« Proche le village d'Hermant, on voit les ruines d'un
« édifice très-superbe et très spacieux : on n'aperçoit de tous

* Je pense que cet édifice doit avoir été un temple, et non un palais. J'y remarque un très-grand rapport avec la Description que Strabon nous donne des temples égyptiens, l. XVII, p. 1158 et 1159.

[1] Voyage du Levant, t. I, p. 110 et 111.

« côtés qu'un vaste amas de pierres et de colonnes d'un mar-
« bre des plus beaux et des plus riches. Les colonnes qui res-
« tent encore sur pied sont d'une grosseur que rien n'égale ;
« elles sont toutes couvertes de figures et d'hiéroglyphes :
« leurs chapiteaux ornés de feuilles sont d'un ordre d'archi-
« tecture différent de tous ceux que la Grèce et l'Italie nous
« ont transmis. Il reste encore sur pied une partie de ce bâti-
« ment, dont la couverture est formée par cinq pierres de
« vingt pieds long sur cinq de large, et de deux pieds huit
« pouces d'épaisseur. Ce toît est bâti en plate-forme : on aper-
« çoit dans les environs deux figures colossales de marbre
« granit qui ont chacune plus de 60 pieds de haut[1]. »

Le sieur Granger parle aussi de tous ces différens monu-mens, mais d'une manière à faire juger qu'il avoit tout par-couru et tout vu par ses yeux. Je ne m'arrêterai point cependant à rapporter ce qu'il dit des ruines de Luxor. Son récit à cet égard diffère très-peu de la relation des deux missionnaires, et de celle de Paul Lucas[2] ; je n'insisterai que sur quelques monumens dont il me paroît qu'avant lui aucun voyageur n'avoit fait mention.

Il parle d'un magnifique palais dont on voit les ruines à une lieue et demie de Luxor. " On entre d'abord dans une
« cour qui a 162 pieds de large sur 81 de long. La façade de
« ce palais est large de 180 pieds, et haute de 36 ; ayant à
« chacun de ses côtés une colonne de granit d'ordre *corin-*
« *thien*. La porte a 10 pieds d'épaisseur, 18 de haut et 8 de
« large : on passe de cette porte dans une autre cour qui a
« 56 pieds en carré, et de celle-ci dans une autre remplie
« comme les précédentes de débris de colonnes. On voit à
« côté plusieurs chambres qui tombent en ruine, et dont
« les murailles sont chargés d'hiéroglyphes et de figures hu-
« maines des deux sexes : au fond de cette cour on voit deux
« portes l'une grande, l'autre petite ; celle-ci conduit à cinq
« chambres fort obscures, dans l'une desquelles il y a un
« tombeau de granit rouge, de 7 pieds de long, 3 de large
« et 3 et demi de haut. La grande porte conduit dans une
« cour, d'où on aperçoit la façade d'un corps de logis ; elle
« a 180 pieds de large sur 170 de haut : la porte qui est pla-
« cée au milieu, a 30 pieds d'épaisseur, 20 de hauteur sur
« 10 de largeur ; cette façade est bâtie de gros carrés de
« pierres. On entre ensuite dans une cour qui a 112 pieds

[1] Troisième Voyage, t. III, p. 27 et 22. Le P. SICARD en parle aussi dans les mêmes termes, *loco suprà cit.* p. 160.

[2] *Voy. p. 54*, etc.

« en carré ; on y voit, à la gauche, quatre colonnes de « marbre blanc sur pied, et à la droite trois chambres qui « tombent en ruine. De cette cour, on entre dans une salle « qui a 112 pieds de large et 81 de profondeur : aux deux « côtés et au fond, règne une galerie. Celle du fond est « formée par un rang de huit grosses colonnes de 8 pieds « de diamètre, d'un second rang de six gros pilliers carrés « qui soutiennent cette plate-forme. Les galeries latérales « ne sont formées que par un rang de quatre colonnes sem- « blables aux premières, sur lequelles est assise pareille « plate-forme.

« Il paroît par les piédestaux et par les chapiteaux répan- « dus dans le milieu de cette salle, et par l'arrangement des « dix colonnes d'ordre *corinthien*, dont les fûts sont d'une « seule pièce, qu'il y en avoit trois rangs de 9 chacun : leur « diamètre est de 3 pieds et la hauteur de 30 ». Ce voyageur décrit encore plusieurs autres monumens ; mais qui ne sont pas dignes qu'on s'y arrête.

Une observation assez importante à faire sur les récits du sieur Granger, c'est qu'il dit avoir vu des colonnes d'ordre corinthien, et même d'ordre composite [1] dans la plupart des édifices dont il fait la description. On sait que l'architecture des anciens Egyptiens ne ressembloit ni à celle des Grecs ni à celle des Romains. Cette réflexion nous conduiroit donc à penser que les monumens, dont je viens de parler, ne doivent point être attribués aux anciens souverains de l'Egypte. On sait en effet que les Ptolémées et les empereurs Romains ornèrent successivement l'Egypte de monumens très-magniques et très-nombreux : ce sont peut-être les seuls qui subsistent aujourd'hui. A l'égard du mélange d'architecture égyptienne, grecque et romaine qu'on y remarque, il est aisé de rendre raison de cette bizarrerie, en admettant que ces ouvrages, quoique construits par des Grecs et des Romains, devoient toujours se ressentir du goût et du génie égyptien. On pourroit néanmoins satisfaire à la difficulté que je propose en disant que les Ptolémées et les empereurs Romains ont eu l'attention de faire réparer plusieurs des anciens édifices de l'Egypte. C'est un fait même qui paroît assez constaté par les inscriptions que rapportent les voyageurs modernes [2]. Alors ce mélange d'architecture égyptienne, grecque et romaine, n'a plus rien d'étonnant. Il n'y auroit au

[1] P. 38, 39 et 58.

[2] Voy. Paul LUCAS, *loco citat.* p. 33, 34, 35 et 41, 42. — GRANGER, p. 42, 43, 53, 84, 85. — SICARD, Mém. des Missions du Levant, t. VII, p. 43.

[illegible] pourroit nous mettre à [illegible] égyptiennes, ce qui [illegible] avec [illegible] qui peut [illegible] Il faudroit avoir vu [illegible] au moins en pos- [illegible] quelques personnes intelli- [illegible] avoir mar- [illegible] que je [illegible]

[illegible] Memphis. Il y a bien [illegible] comment main- [illegible] Thèbes avec [illegible] Memphis. [illegible] pouvoit [illegible] Memphis. Homère avoit [illegible] magnificence de Thèbes [illegible] Memphis, qui [illegible] que Thè- [illegible] à croire [illegible] Memphis [illegible] depuis le [illegible]

[illegible] l'Égypte [illegible] à [illegible]

ARTICLE [illegible].

[illegible]

[illegible] en [illegible] On ne peut [illegible] les édifices des peuples de l'O- [illegible] peu de ressources sur [illegible] les faits qu'ils rapportent ne sont point assez [illegible] ni assez [illegible]. Les [illegible] de ces

[illegible] p. | [2] Voy. le 2e. vol [illegible]

détails qui seuls peuvent nous instruire du goût et de la manière de bâtir de chaque siècle et de chaque nation.

Homère, par exemple, en parlant du palais de Priam, dit qu'il y avoit à l'entrée 50 appartemens bien bâtis, dans lesquels les princes ses enfans, logeoient avec leurs femmes. Au fond de la cour il y avoit douze autres appartemens pour les gendres de ce monarque [1] : on voit encore que Pâris s'étoit fait construire pour son usage particulier un logement très-magnifique [2]. Ces faits prouvent qu'au temps de la guerre de Troye, l'architecture devoit être cultivée dans l'Asie mineure ; mais ils ne nous instruisent point du goût dans lequel étoient construits les édifices dont je viens de parler. On ne voit point en quoi pouvoit consister leur magnificence et leur décoration. Homère remarque seulement que le palais de Priam étoit environné de portiques, dont les pierres avoient été travaillées avec soin [3]. Il en dit à peu près autant de celui de Pâris [4] : mais on verra dans l'article des Grecs, que nous n'avons aujourd'hui nulle idée de ce qu'Homère entendoit par le mot qu'on traduit ordinairement par celui de portique. On y verra encore que ce poëte n'a probablement connu aucun des ordres d'architecture. Il ne parle jamais des embellissemens ni des ornemens extérieurs des édifices. Je croirois volontiers que la magnificence des palais consistoit alors plutôt dans leur vaste étendue, que dans la régularité et la décoration de leur architecture.

Je ne vois pas, non plus, qu'on puisse tirer aucune lumière de la description que le même poëte fait du palais d'Alcinoüs [a]. Il est à présumer qu'Homère a cherché à y mettre toute la magnificence connue de son temps : il aura pris pour modèle les plus beaux édifices qu'il avoit pu voir. Cependant on ne remarque rien, dans la description du palais d'Alcinoüs, qui ait un rapport direct à la beauté et à la magnificence de l'architecture. L'élégance et la décoration de cet édifice consistent uniquement dans la richesse des matériaux et dans celle des ornemens antérieurs. Le poëte dit que les murailles de ce palais et le seuil des portes étoient d'airain massif [b]. Un entablement couleur de bleu céleste

[1] Iliad. l. VI, v. 242. — *Ibid.* v. 315.

[2] *Ibid.* v. 313, etc.

[3] *Ibid.* v. 243.

[4] *Ibid.* v. 314.

[a] Voy la note [a] de la page 77 ci-dessus, où j'explique les raisons pour lesquelles je crois que l'île des Phéaciens doit appartenir à l'Asie.

[b] Ce qu'Homère dit de ces seuils d'airain n'est point une pure imagination de la part du poëte, cet usage est attesté par plusieurs auteurs. VIRG. Æneid. l. I, v. 448. — PAUS. l. IX, c. 19, p. 748. — SUID. *voce* *Ἀντιπέτρου βήματος*, t. I, p. 229.

régnoit tout à l'entour du bâtiment : les portes étoient d'or, les chambranles d'argent et les planchers de même matière. Une corniche d'or régnoit dans l'intérieur des appartemens.

Homère fait ensuite une description des statues et des autres ornemens intérieurs qui décoroient le palais d'Alcinoüs[1]; mais, au surplus, il ne dit rien qui dénote un édifice recommandable du côté de l'architecture. Les beautés de cet art, autant que j'en puis juger, étoient fort peu connues du temps d'Homère. J'aurai encore occasion de revenir sur ce sujet à l'article de la Grèce et de le traiter avec plus d'étendue.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De la Métallurgie.

S'il pouvoit rester quelques doutes sur la rapidité des connoissances que plusieurs peuples ont eues en métallurgie, les faits dont je vais rendre compte acheveroient de les dissiper entièrement. On voit les Israélites exécuter, dans le désert, toutes les opérations qui concernent le travail des métaux : ils connoissoient le secret de purifier l'or[2], l'art de le battre au marteau[2], celui de le jeter en fonte[3], et en un mot, de le travailler de toutes les façons possibles. L'Ecriture remarque à la vérité, que Dieu avoit présidé à la plupart des grands ouvrages, relatifs à son culte[4]. Mais indépendamment de ces productions merveilleuses, il est certain qu'il devoit y avoir parmi les Israélites plusieurs artistes très-habiles et très-intelligens dans la métallurgie. Le veau d'or, que ce peuple ingrat et léger érigea pour en faire l'objet de son adoration, est un témoignage également frappant, et de sa perfidie envers Dieu, et de l'étendue de ses connoissances dans le travail des métaux. Cette opération suppose beaucoup d'intelligence et d'acquit. Le long séjour des Hébreux en Egypte les avoit mis à portée de s'instruire des procédés nécessaires pour réussir dans une pareille entreprise.

[1] Odyss. l. VII, 86, etc.

[2] Exod. c. 25, ℣. 31 et 36.

La vulgate traduit tous les passages de ce chapitre, où il est question d'or, par *un or très-pur*. Mais suivant le texte hébreu, il s'agit d'or *purifié*, car le verbe est toujours au participe.

[2] Exod. c. 25, ℣. 31 et 36.

[3] *Ibid.* c. 32, ℣. 4.

[4] Ibid. c. 31, ℣. 1, c. 35, ℣. 31.

Il falloit que les Egyptiens, comme je l'ai insinué dans le premier volume de cet ouvrage, eussent fait, même dès les premiers temps, des expériences et des études très-recherchées sur les métaux. L'érection du veau d'or n'est pas la seule preuve qu'en fournisse l'Ecriture : ce qu'on y lit, par rapport à la destruction de cette idole, mérite infiniment plus d'attention. L'Ecriture dit que Moïse prit le veau d'or, le brûla, le réduisit en poudre et qu'il mêla ensuite cette poudre dans de l'eau qu'il fit boire aux Israélites [1]. Ceux qui travaillent aux métaux n'ignorent pas, qu'en général, cette opération est assez difficile : Moïse en avoit vraisemblablement appris le secret en Egypte, l'Ecriture marque expressément qu'il avoit été élevé dans toute la sagesse des Egyptiens [2] ; c'est-à-dire, que Moïse avoit été instruit de toutes les sciences que ces peuples cultivoient. Je crois donc que dès-lors les Egyptiens connoissoient l'art de faire cette opération sur l'or, opération dont il est nécessaire, en même temps, d'exposer le procédé.

Les commentateurs se sont beaucoup tourmentés pour expliquer la manière dont Moïse brûla et réduisit en poudre le veau d'or. La plupart n'ont donné que des conjectures vaines et absolument dénuées de vraisemblance. Un habile chimiste a levé toutes les difficultés qu'on pouvoit former sur cette opération : le moyen dont il croit que Moïse s'est servi, est fort simple. A la place du tartre que nous employons pour un pareil procédé, le législateur des Hébreux se sera servi du *natron*, qui est assez commun dans l'orient, et surtout proche du Nil [3]. Ce que l'Ecriture ajoute, que Moïse fit boire aux Israélites cette poudre, prouve qu'il connoissoit parfaitement bien toute la force de son opération [4]. Il vouloit aggraver la punition de leur désobéissance. On ne pouvoit pas imaginer de moyen qui la leur rendît plus sensible : l'or rendu potable par le procédé dont je viens de parler, est d'un goût détestable [a].

On doit regarder encore comme une marque des connoissances rapides que plusieurs peuples avoient acquises dans l'art de travailler les métaux, l'usage où l'on étoit très-anciennement d'employer l'étain dans beaucoup d'ouvrages : la manipulation de ce métal peut être mise au rang des procédés

[1] Exod. c. 32, ℣. 20.
[2] Act. Apostolor. c. 7, ℣. 22.
[3] STAHLL. Vitull. aureus, in Opusc. Chym.-phys.-Medic. p. 585.
[4] Voy. les Mém. de l'acad. des Scien. ann. 1733. Mém. p. 315.
[a] Il approche de celui de magistère de soufre. Voy. SENAC, N. Cours de chimie, t. 1, p. 39 et 40.

les plus difficiles de la métallurgie. Il est cependant certain que dans les siècles dont il s'agit, on connoissoit parfaitement l'art de préparer et d'employer l'étain. Les témoignages de Moïse [1] et d'Homère [2] ne permettent pas d'en douter.

Je pourrois citer plusieurs autres faits qui marquent également le progrès que les Egyptiens et plusieurs autres nations avoient déja faits en Métallurgie : l'histoire sainte d'un côté, et les écrivains profanes de l'autre, me fourniroient des preuves très-abondantes; mais je réserve ce détail pour le chapitre suivant où je traiterai particulièrement de l'orféverie.

CHAPITRE CINQUIÈME.

De la Sculpture, de l'Orféverie et de la Peinture.

On ne peut douter que la plupart des arts qui ont rapport au dessin, n'aient été extrêmement cultivés dans les siècles que nous parcourons présentement. La broderie, la sculpture, la gravure des métaux, et la science de les jeter en fonte pour en faire des statues, étoient fort connues des Egyptiens et de plusieurs peuples de l'Asie. Je m'arrêterai moins à en rapporter des preuves, qu'à examiner le goût qui pouvoit régner alors dans ces sortes d'ouvrages.

ARTICLE PREMIER.

De la Sculpture.

Il paroît que les Egyptiens ont eu de tout temps beaucoup de goût pour les colosses et pour les figures gigantesques. On en voit des marques dans la plupart des monumens érigés par Sésostris. L'histoire dit que ce monarque Egyptien fit placer devant le temple de Vulcain sa statue et celle de la reine son épouse. Ces morceaux qui étoient d'une seule pierre, portoient 50 coudées de hauteur [3]. Les statues de ses enfans, au nombre de quatre, n'étoient guères moins considérables. Elles avoient 20 coudées de hauteur [4]. Ces faits sont plus que

[1] *Num.* 31, ℣. 22.
[2] Voy. *Infrà*, art. 2.
[3] Diod. VII, p. 67.
[4] *Ibid.* — Herod. l. II, n. 107.

suffisans pour prouver le goût decidé que les Egyptiens avoient pour les colosses. J'aurai occasion dans la suite de cet ouvrage de revenir encore sur cet article.

Quant à la partie du dessin, j'en ai déja dit un mot dans les livres précédens [1]. Je ne crois donc pas qu'il soit nécessaire d'y insister pour le moment. Je réserve pour la troisième partie de cet ouvrage quelques détails sur la maniere dont ces peuples exécutoient leurs colosses. J'y joindrai en même temps quelques réflexions sur le goût et la pratique de l'école égyptienne.

Je ne sais au surplus dans quelle classe ranger un monument très-singulier qu'un ancien auteur dit avoir été exécuté par les ordres de Sésostris. En voici la description telle que Clément Alexandrin la rapporte d'après Athénodore [2].

Cet auteur dit que Sésostris ayant amené des pays qu'il avoit parcourus, plusieurs ouvriers très-habiles, chargea le plus adroit d'entre eux de faire la statue d'Osiris. Cet artiste employa pour la composer tous les métaux et toutes les espèces de pierres précieuses qui étoient alors connues. Mais surtout il y fit entrer le même parfum dont on avoit, dit-on, embaumé les corps d'Osiris et d'Apis. Il avoit donné à tout l'ouvrage une couleur de bleu céleste. Chacun peut former sur l'arrangement de ces différentes matières telles conjectures qu'il lui plaira, en supposant néanmoins la réalité du fait qui ne me paroît guères vraisemblable.

Il nous reste très-peu de lumières sur l'état et le progrès de la sculpture dans l'Asie. Il est certain que vers les mêmes siècles, cet art y étoit fort en usage. Les Israélites avoient fondu le veau d'or; Moïse avoit placé aux deux extrémités de l'arche d'alliance deux chérubins d'or [3]. Homère parle d'une statue de Minerve fort révérée chez les Troyens [4]. Il met dans le palais d'Alcinoüs des statues d'or, représentant des jeunes gens qui portent des torches pour éclairer pendant la nuit [*]. Du temps de Pausanias on voyoit encore dans la ville d'Argos un Jupiter en bois, qui passoit pour avoir été trouvé dans le palais de Priam lorsque Troye fut prise [5]. Ces faits nous donnent assez à connoître que la sculpture étoit alors fort en usage dans l'Asie; mais ils ne nous instruisent point du goût dans lequel on travailloit les statues.

[1] *Suprà*, tom. 1er., p. 178.
[2] Cohort. ad Gent. p. 43.
[3] Exod. c. 37, ỳ. 7, etc.
[4] Iliad. l. VI, v. 302, etc.
[*] *Odyss. l. VII, v. 100.* J'ai expliqué par quels motifs je plaçois l'île des Phéaciens dans l'Asie, *suprà*, note * de la page 77.
[5] L. II, c. 24, p. 165.

Moïse ne nous apprend rien touchant la forme des deux chérubins qui couvroient l'arche, sinon qu'ils avoient les ailes étendues l'une contre l'autre, et le visage tourné vis-à-vis l'un de l'autre [1]. Cette description vague et incertaine a donné lieu aux commentateurs de représenter diversement les chérubins. Chacun s'en est formé une idée particulière : j'en épargne le détail aux lecteurs.

On n'est guères plus assuré de la forme qu'avoit le veau d'or. Il y a cependant bien de l'apparence que cette idole devoit avoir beaucoup de ressemblance avec celle du bœuf Apis si révérée des Égyptiens, et je croirois qu'en conséquence c'étoit une figure humaine avec une tête de bœuf. Il subsiste encore aujourd'hui plusieurs de ces représentations égyptiennes. Si le veau d'or étoit exécuté dans le goût de ces modèles, on peut assurer que ce morceau n'avoit rien de recommandable du côté de l'élégance et de la correction du dessin.

A l'égard de la statue de Minerve dont il est parlé dans l'Iliade, Homère ne la caractérise ni ne la désigne en aucune façon. Il ne dit pas même de quelle matière elle étoit. On peut conjecturer seulement que la déesse étoit représentée assise. Dans une occasion très-remarquable, Homère représente les dames troyennes allant en cérémonie poser un voile sur les genoux de cette statue [2].

Quant au Jupiter trouvé dans le palais de Priam, Pausanias qui l'avoit vu, n'en donne aucune description. Il observe seulement que cette statue avoit trois yeux dont un étoit au milieu du front [3].

Quoique les auteurs dont je viens de parler, ne se soient point expliqués sur ces morceaux de la haute antiquité, je crois pouvoir dire que tous ces ouvrages étoient d'un goût bien médiocre, et entièrement dénués d'élégance et d'agrément. Je n'en suis pas même réduit aux simples conjectures, pour appuyer ce sentiment.

Il est plus que vraisemblable en effet, que cette statue de Minerve dont parle Homère, n'étoit autre que le *Palladium*. Nous apprenons d'Apollodore que ce simulacre étoit exécuté dans le goût des statues égyptiennes, ayant les pieds et les jambes collées l'une contre l'autre [4]. Le palladium devoit

[1] Exod. *loco cit.*

[2] Iliad. l. VI, v. 303. — Voyez aussi Strabo, l. XIII, p. 897.

[3] L. II, c. 24, p. 165.

[4] L. III, p. 180. C'est dans ce sens qu'on doit entendre l'expression Συμβεβηκος, dont se sert Apollodore, comme Scaliger, Kusther et plusieurs autres critiques l'ont prouvé.

être par conséquent une espèce de masse informe et grossière, sans attitude et sans mouvement.

ARTICLE SECOND.

De l'Orfévrerie.

L'OPULENCE et le luxe qui en est la suite, ont donné naissance à l'orfévrerie. Le faste et la mollesse ont contribué à perfectionner cet art dont l'origine, commme on l'a vu dans le premier volume, remonte à des temps très-reculés. L'énumération de tous les faits qui prouvent combien les ouvrages d'orfévrerie étoient communs dans les siècles dont il s'agit présentement, engageroit dans des détails infinis : c'est de tous les arts qui ont rapport au dessin, celui qui semble avoir été le plus cultivé. Choisissons quelques traits propres à faire connoître les progrès de l'orfévrerie, et cherchons des objets qui puissent servir à donner l'idée du point de perfection où cet art étoit parvenu alors dans l'Egypte et dans l'Asie.

L'Ecriture nous apprend que les Israélites au moment qu'ils sortirent de l'Egypte, empruntèrent une grande quantité de vases d'or et d'argent des Egyptiens [1]. Ce fait montre que l'orfévrerie devoit être fort cultivée chez ces peuples. Au témoignage de Moïse on peut joindre celui d'Homère. Ce poëte fait mention dans l'Odyssée de plusieurs présens que Ménélas avoit reçus en Egypte. Ils consistent dans différens ouvrages d'orfévrerie dont le goût et le travail supposent assez d'adresse et d'intelligence : le roi de Thèbes donne à Ménélas deux grandes cuves d'argent, et deux beaux trépieds d'or. Alcandre, femme de ce monarque, fait présent à Hélène d'une quenouille d'or, et d'une magnifique corbeille d'argent, dont les bords étoient d'un or très-fin et fort travaillé [2]. Cette union, ce mélange de l'or avec l'argent me paroissent dignes de remarque. L'art de souder ces métaux dépend d'un assez grand nombre de connoissances. C'est une preuve que les Egyptiens étoient versés depuis quelque temps dans l'usage de travailler les métaux. On aperçoit aussi dans le dessin de cette corbeille une sorte de goût et un genre de recherches particulier.

[1] Exod. c. 12, ℣. 35.

[2] Odyss. l. IV, v. 125, etc.

On doit rapporter aussi à l'Egypte cette grande quantité de bijoux dont les Hébreux étoient pourvus dans le désert. Il est dit qu'ils offrirent pour la fabrique des ouvrages destinés au service divin, leurs bracelets, leurs pendans d'oreilles, leurs bagues, leurs agrafes, sans compter les vases d'or et d'argent [1]. Moïse fit fondre tous ces bijoux et les convertit en différens ouvrages propres au culte du Tout-puissant. La plupart de ces ouvrages étoient d'or, et dans leur nombre il y avoit des pièces d'une grande exécution et d'un travail fort recherché. Il régnoit une couronne d'or tout-autour de l'arche d'alliance [2]. La table des pains de proposition étoit ornée d'une bordure d'or à jour et sculptée [3]. Le chandelier à sept branches me paroît surtout digne de beaucoup d'attention. La description qu'en fait l'Ecriture sainte, présente l'idée d'un dessin très-ingénieux et très-composé [4]. Ce morceau considérable par lui-même, étoit d'un or très-pur battu au marteau [5]. Je passe sous silence quantité d'autres ouvrages également recommandables par la manière, et par le travail qui devoit en être assez délicat.

A l'égard de l'Asie, l'orfévrerie y étoit alors, aussi cultivée que dans l'Egypte. L'histoire profane fournit assez de témoignages qui prouvent que plusieurs peuples de l'Asie avoient fait de grands progrès dans la gravure, dans la ciselure, et généralement dans tout ce qui concerne le travail des métaux. La plupart des ouvrages vantés par Homère venoient de l'Asie [6]. On y remarque des armures, des coupes, des vases d'un dessin fort élégant et d'un goût très-agréable. Hérodote parle aussi avec grand éloge de la richesse et de la magnificence du trône sur lequel Midas rendoit la justice. Ce prince en avoit fait présent au temple de Delphes. Il est vrai qu'Hérodote ne nous a point laissé de description particulière de ce trône. Mais comme il assure que cet ouvrage méritoit d'être vu [7], on peut conjecturer que le travail en étoit très-recherché. J'observe enfin qu'Homère donne en général aux nations de l'Asie des armes beaucoup plus ornées et beaucoup plus riches qu'aux Grecs. Celles de Glaucus et de plusieurs autres chefs de l'armée troyenne étoient d'or [8]. L'attention d'Homère à relever ces circonstances prouve

[1] Exod. c. 35, ỷ. 22.

[2] *Ibid.* c. 25, ỷ. 11.

[3] *Ibid.* ỷ. 24 et 25.

[4] *Ibid.* ỷ. 31, etc.

[5] *Ibid.* ỷ. 31 et 36.

[6] Voy. Iliad. l. XI, v. 19, l. XXIII, v. 741, etc. — Odyss. l. IV, v. 615, etc. l. XV, v. 414 et 459, etc.

[7] L. I, n. 14.

[8] Iliad. l. VI, v. 236, l. II, B. v. 5, l. X, v. 439.

non-seulement [illegible] et le [illegible] des Asiatiques, mais encore la grande [illegible] que ces peuples avoient alors de l'orfèvrerie et des arts qui y ont rapport.

Quoique mon intention soit d'éviter les détails, je ne puis cependant me dispenser de faire quelques réflexions sur le bouclier d'Achille, ouvrage dont l'idée me paroît admirable, et qui feroit certainement un grand effet s'il étoit exécuté. Plusieurs raisons m'engagent à en parler sous cet article. Homère n'a pu prendre l'idée d'un pareil travail que d'après quelques modèles qui devoient en approcher. Il n'a donc fait que suivre et embellir un art inventé dès avant la guerre de Troye. Ce poëte, comme je crois l'avoir déjà remarqué, est exact à ne donner aux peuples dont il parle que les connoissances des siècles où il les place. Plus fidèle historien que Virgile, il n'anticipe point sur les temps. Je pense qu'Homère n'avoit pu voir que dans l'Asie les modèles qui lui ont suggéré l'idée du bouclier d'Achille. Les Grecs alors étoient trop grossiers pour qu'on puisse leur faire honneur d'un semblable travail. A l'égard de l'Egypte, je doute qu'Homère y ait jamais été. Ces motifs, je crois, sont suffisans pour rapporter aux temps et aux peuples dont je parle actuellement, le chef-d'œuvre qui va nous occuper.

Je ne vois aucun fait dans l'histoire ancienne qui puisse servir autant que le bouclier d'Achille, à faire connoître l'état et le progrès des arts dans les siècles pré[illegible]. Sans parler de la richesse et de la variété de dessin qui règnent dans cet ouvrage, on doit remarquer d'abord l'alliage des différens métaux qu'Homère fait entrer dans la composition de ce bouclier. Le cuivre, l'étain, l'or et l'argent y sont employés [1]. Observons ensuite que dès-lors on connoissoit l'art de rendre par l'impression du feu sur les métaux, et par leur mélange, la couleur de différens objets. Ajoutons-y la gravure et la ciselure, et l'on conviendra que le bouclier d'Achille forme un ouvrage très-compliqué.

S'il est aisé de faire sentir la beauté et le mérite de ce morceau important, il n'en est pas de même du mécanisme de l'ouvrage. Il n'est pas facile de s'en former une idée claire et précise : on ne conçoit pas trop la manière dont Homère a voulu faire entendre qu'il pouvoit être exécuté. Voyons cependant si dans les productions modernes nous n'en trouverons point dont la composition puisse nous aider à comprendre ce genre de travail.

[1] Iliad. l. XVIII.

Rappelons-nous ces ouvrages de bijouterie qu'on faisoit il y a quelques années, où avec le seul secours de l'or et de l'argent différemment mélangés, sur un champ plein et uni, on représentoit divers sujets. L'artifice de ces sortes de bijoux consistoit dans un nombre infini de petites pièces rapportées et soudées dans le plein de l'ouvrage. Tous ces différens morceaux étoient gravés ou ciselés. La couleur et le reflet des métaux joints au dessin, détachoient les sujets du plein de l'ouvrage, et les faisoient sortir. On peut conjecturer que c'est dans ce goût, à-peu-près, qu'Homère a imaginé de faire exécuter par Vulcain le bouclier d'Achille. Le champ en étoit d'airain, entre-coupé et varié par plusieurs morceaux de différens métaux gravés et ciselés. Donnons quelques exemples.

Vulcain veut-il représenter des bœufs ? Il choisit l'or et l'étain [1] c'est-à-dire un morceau de métal jaune et un morceau de métal blanc pour diversifier son troupeau. A-t-il intention de représenter une vigne chargée de grappes d'un raisin noir en maturité ? L'or compose le cep de cette vigne. Elle est soutenue par des échalas d'argent [2]. Des morceaux d'acier poli et bruni, forment probablement les grains de raisin noir. Un fossé de semblable métal environne ce vignoble. Une palissade d'étain lui sert de clôture [3]. Je n'entrerai pas dans de plus grands détails : cette légère esquisse suffit pour expliquer la manière dont je conçois le mécanisme de cet ouvrage. Au surplus quelque idée qu'on se forme du bouclier d'Achille, on peut assurer que la pensée en est grande et magnifique. Une pareille composition ne permet pas de douter qu'au temps de la guerre de Troie l'orfévrerie ne fût parvenue à un grand degré de perfection chez les peuples de l'Asie ; car c'est toujours dans ces contrées qu'Homère place le siége des arts et des fameux artistes.

ARTICLE TROISIÈME.

De la Peinture.

L'ORIGINE de la peinture est une des questions les plus difficiles qui se présentent dans l'histoire des arts. Il règne une

[1] Iliad. l. XVIII, v. 574.
[2] *Ibid.* v. 561, etc.
[3] *Ibid.*

très-grande obscurité sur le temps auquel elle a été inventée et mise en pratique. Il n'est guères plus aisé de décider à quels peuples on en doit faire honneur. Les sentimens sont assez partagés sur le pays et le temps où cet art a pris naissance. Les uns en font honneur aux Egyptiens [1], d'autres aux Grecs [2]. Ce n'est pas ici le moment d'examiner ce point de critique. A l'égard du temps où la peinture a pris naissance, quelques auteurs prétendent que l'invention de cet art a précédé la guerre de Troye [3]; d'autres pensent qu'elle est postérieure à cette époque [4] : c'est cequ'il s'agit de discuter. Mais avant de nous livrer à ces recherches, il est à propos, je crois, d'établir le sens dans lequel j'entends le mot de *peinture*, et de fixer l'objet de la question.

Je définis la peinture : l'art de représenter sur une surface plate, par le moyen des couleurs, les objets tels qu'ils nous paroissent figurés et colorés par la nature [a]. D'après cette définition je dis, et j'espère prouver que la peinture n'étoit pas connue dans les siècles qui nous occupent présentement.

Les Egyptiens se vantoient d'avoir connu la peinture six mille ans avant les Grecs [5]. L'Ecriture sainte et l'histoire profane s'accordent également à rejeter une pareille chimère. Pline lui-même n'a fait aucun compte de cette vaine prétention, et n'a pas cru devoir s'y arrêter [6]. Mais en écartant ce nombre excessif d'années, il faut examiner si les Egyptiens n'ont pas connu la peinture dès une très-haute antiquité. Plusieurs critiques et quelques voyageurs modernes sont dans cette opinion. Discutons les témoignages sur lesquels ils fondent leur sentiment.

Diodore en décrivant le mausolée d'Osymandès, dit que le plafond de ce monument étoit semé d'étoiles sur un fond bleu [7]. On pourroit d'abord jeter quelques doutes sur la vérité de ce fait. Diodore est le seul qui en parle, et encore n'est-ce que sur le récit d'Hécatée, auteur très-décrié chez les les anciens. Ce témoignage paroît donc au moins suspect. Admettons-le cependant. Qu'en résultera-t-il ? Nous ignorons dans quel temps ce mausolée peut avoir été construit.

[1] Plin. l. vii, sect. 57, p. 417, l. xxxv, sect. 5, p. 682. — Isidor. Orig. l. xix, c. 16.

[2] Aristotel. Theophrast apud. Plin. l. vii, p. 417.

[3] *Ibid. loco cit.*

[4] Theophrast. *ibid.* — Plin. l. xxxv, sect. 6, p. 682.

[a] Je comprends dans cette définition le *camayeu*, attendu les différentes nuances et les différens tons de couleurs qu'on y observe, outre l'effet des ombres, des clairs-obscurs, etc.

[5] Plin. l. xxxv, sect. 5, p. 682.

[6] Ibid.

[7] L. 1, p. 56.

Diodore ne marque point le siècle auquel a vécu le monarque dont il renfermoit les cendres. Le tombeau d'Osymandès peut être fort ancien, et cependant n'avoir été bâti que dans des siècles postérieurs à ceux que nous examinons présentement [*]. D'ailleurs je demanderai quelle induction on peut tirer d'un simple enduit d'une seule couleur, sur laquelle on avoit vraisemblablement appliqué des feuilles d'or ou d'argent pour imiter les étoiles.

Dans les ruines de ces vastes palais répandus dans la haute Egypte, on voit, selon le rapport de quelques voyageurs, des peintures antiques, d'un coloris très-vif et très-éclatant [1]. Je ne veux point contester la vérité de ces relations; mais en accordant que les faits sont dans l'exacte vérité, ils ne prouvent rien contre le sentiment que j'ai embrassé. Ces peintures sont vraisemblablement l'ouvrage de quelques artistes grecs appelés en Egypte par les Ptolémées et leurs successeurs. Cette conjecture me paroît d'autant mieux fondée, qu'un voyageur moderne décrivant un temple où il avoit vu des peintures, dit que les colonnes qui soutiennent le plafond sont d'ordre corinthien [2]. Il observe ailleurs en parlant d'un palais qui fait partie des ruines qu'on croit être de l'ancienne Thèbes, que les chapiteaux des colonnes sont d'ordre composite, très-bien travaillés [3]. On n'ignore pas que l'architecture des premiers Egyptiens ne ressembloit à aucun des cinq ordres que nous tenons des Grecs et des Romains. Un autre voyageur rapporte une inscription grecque tirée d'un ancien palais où il avoit vu également des peintures [4].

Je crois être en droit de conclure, d'après ces faits, que les monumens en question ne sont point l'ouvrage des anciens habitans de l'Egypte; ou que, supposé qu'ils en soient, ils auront été restitués par les Grecs ou par les Romains. Ainsi les peintures qu'on y remarque ne décident rien pour l'ancienneté de cet art en Egypte.

On insiste cependant, et on prétend prouver par ces mêmes peintures l'antiquité des édifices qui les renferment. Les Perses, remarque-t-on, furent pendant quelque temps maîtres de l'Egypte. Ces peuples étoient ennemis déclarés des temples et de toutes sortes de représentations; on ne peut

[*] C'est le sentiment de MARSHAM, p. 403.

[1] Voyag. du Sayd par deux PP. Capucins, p. 3 et 4; dans le Recueil des relations publiées par THÉVENOT, t. II. — Paul LUCAS, t. III, p. 38, 39, 60. — Rec. d'observat. curieuses, t. III, p. 79, 81, 133, 134, 164, 166. — Voyage de GRANGER, p. 35, 38, 46, 47, 61.

[2] GRANGER, p. 38 et 39.

[3] *Ibid.* p. 58.

[4] Paul LUCAS, t. III, p. 38, 39, 41 et 42.

par-conséquent leur attribuer les peintures qu'on voit encore aujourd'hui dans les temples et dans les palais de l'Egypte. Ces ouvrages doivent donc avoir été exécutés avant les siècles où les Perses conquirent l'Egypte [1]. J'ose dire que je ne vois point de conséquence dans ce raisonnement.

Cambyse détruisit, autant qu'il lui fut possible, les monumens de l'Egypte : on pourroit conclure de ce fait, avoué de toute l'antiquité, que tout ce qui portoit l'empreinte du goût et de la magnificence, fut aboli par ce barbare vainqueur. Ainsi on devroit regarder comme postérieurs à l'invasion de ce prince les palais et les temples dont on nous parle. Mais en supposant, ce qui me paroît fort vraisemblable, que plusieurs de ces édifices ont échappé à la fureur de ce prince, ressouvenons-nous que la conquête de l'Egypte par Cambyse, n'est que de l'an 525 avant Jésus-Christ. Il peut donc subsister des peintures égyptiennes antérieures à ce monarque, sans que la date en remonte aux siècles dont il s'agit maintenant. Il me paroît cependant beaucoup plus naturel de les attribuer aux Grecs. Loin d'imiter la conduite des Perses, ces conquérans s'attachèrent à réparer les anciens monumens de l'Egypte. Ils les enrichirent de nouveaux ornemens, du nombre desquels je crois pouvoir mettre les peintures dont on nous parle.

Passons aux autres témoignages qu'on produit pour établir que cet art étoit connu dans les siècles qui font l'objet de ce second volume de notre ouvrage. Tout se réduit à des conjectures, à des inductions tirées de quelques passages d'Homère. On ne cite aucun fait positif : on allégue les voiles brodés par Hélène et par Andromaque, dont j'ai parlé ci-dessus ; on s'autorise de la description du bouclier d'Achille, et de quelques-autres endroits de l'Iliade et de l'Odyssée. On conclut de ces faits combinés et réunis, que la peinture devoit être en usage dès le temps de la guerre de Troie : ces conjectures sont-elles fondées, et les rapports sont-ils bien réels ? C'est ce dont on va juger.

Les partisans de l'opinion que je combats commencent par supposer qu'on n'a imaginé de teindre la laine et de broder les étoffes, que dans la vue d'imiter la peinture ; ce procédé paroît, dit-on, fort vraisemblable : il est plus naturel et plus aisé de représenter les objets par le secours des couleurs et du pinceau, que par le moyen de fils teints diversement. La broderie nuancée n'a dû être imaginée que long-temps après

[1] Recueil d'observat. curieuses, t. III, 134 et 166.

la peinture, dont elle ne semble être qu'une pénible imitation : cependant on voit cette espèce de broderie fort en usage dès le temps de la guerre de Troie. L'invention de la peinture est donc antérieure à cette époque. Il est probable d'ailleurs que pour travailler aux ouvrages de broderie, on se servoit alors, comme aujourd'hui, de patrons coloriés : c'en est assez pour montrer qu'on savoit peindre, et que cet art devoit même être assez commun et assez répandu dès les siècles héroïques.

On tire des inductions à peu près semblables de la description du bouclier d'Achille : on insiste sur la grande variété de sujets et de dessins qui règne dans ce morceau ; sur l'art de grouper les figures en bas reliefs ; sur la multiplicité de couleurs dont Homère, suppose-t-on, a voulu faire entendre que chaque objet étoit animé. Les différentes impressions que l'action du feu laisse sur les métaux est, dit-on, le seul moyen que le poëte ait pu imaginer pour rendre et varier les tons de couleur : mais cette idée n'a pu lui venir que d'après la vue de quelque tableau. Car, ajoute-t-on, il n'est pas naturel de croire qu'on ait d'abord songé à représenter la couleur des objets par la teinte que l'action du feu peut imprimer aux métaux : tout nous dit au contraire qu'on a dû commencer par employer les couleurs naturelles. L'ouvrage de Vulcain ne doit donc être regardé que comme une imitation de la peinture [1].

Voilà les principaux raisonnemens qu'on emploie pour soutenir l'ancienneté de cet art ; il faut convenir qu'ils sont des plus spécieux. Essayons d'y répondre, en ne perdant point de vue la définition que j'ai donnée de la peinture : c'est un point essentiel dans la question qui nous occupe.

Est-il bien certain que dans les ouvrages de broderie dont parle Homère, il entrât différentes sortes de couleurs, différentes nuances ? Je ne le pense pas, et j'ose dire qu'en examinant la force des termes dont le poëte se sert, on verra qu'ils signifient seulement différentes figures, différentes fleurs, répandues sur les voiles brodés par Hélène et par Andromaque [2]. Je ne crois pas que jamais on réussisse à prouver que les expressions employées dans ces passages, désignent des objets colorés diversement [a]. Ces dessins, à s'en tenir à

[1] Acad. des Inscriptions, t. I, H. 75, etc. — Madame Dacier dans ses notes sur Homère.

[2] Iliad. l. III, v. 125, etc. — Liv. XXII, v. 140, etc.

[a] M. l'abbé Fraguier et Mad. Dacier, prétendent que le mot ἐνέπασσεν, signifie *représenter avec différentes couleurs*.

Mais 1°. on ne cite aucune autorité

l'exactitude du texte, étoient d'un même ton de couleur; différens sans doute du fonds sur lequel ils étoient brodés. Je ne vois rien qui indique des mélanges de nuances : les figures devoient trancher sur le fond de la broderie; mais les couleurs, qui servoient à les représenter, étoient d'une seule et même teinte : il n'y avoit ni nuances, ni dégradation. Je m'en forme d'autant plus volontiers cette idée, que dans les passages où Homère parle de ces sortes d'ouvrages, il ne fait jamais mention que de laines d'une seule couleur [1]. Il y a plus : dans l'Odyssée on apporte à Hélène une corbeille remplie de pelotons d'une laine filée extrêmement fine [2]. S'il eût été d'usage d'employer alors différentes nuances dans les broderies, Homère vraisemblablement auroit donné à entendre par quelque épithète que ces pelotons étoient de plusieurs couleurs, et c'est ce qu'il n'a point fait.

Inutilement donc imagine-t-on des patrons peints de différentes couleurs, puisqu'il paroît constant que les broderies dont parle Homère n'étoient que d'une même teinte. Cette idée même de patrons servant de modèles, me paroît une supposition bien gratuite. Nous ignorons la manière dont on travailloit au temps de la guerre de Troye; et s'il falloit dire ce que j'en pense, je croirois qu'on se contentoit alors de poncer les canevas : mais en cas qu'on jugeât les patrons absolument nécessaires, on doit dire que c'étoient de simples dessins d'une seule et même couleur, tels que ceux qu'on exécute aujourd'hui au crayon et à l'encre.

Les inductions qu'on prétend tirer du bouclier d'Achille ne me paroissent pas mieux fondées : qu'on lise attentivement le texte d'Homère, on verra qu'il n'a jamais eu en vue qu'un ouvrage d'orfévrerie, et que ce qu'il dit de la diversité

pour prouver qu'*ἐνέπασσεν*, signifie représenter avec différentes couleurs. Ce mot aussi bien que celui d'*ἔπασσε*, dont Homère se sert en parlant du voile brodé par Andromaque, veut dire à la lettre *répandre, semer*, c'est-à-dire, qu'il y avoit plusieurs figures répandues dans ces broderies.

Les mots *θρόνα ποικίλα* qu'on trouve employés pour le voile d'Andromaque, pourroient souffrir plus de difficulté. Je doute cependant qu'on en puisse tirer un grand avantage. C'est la seule fois que cette expression se trouve dans Homère : il est par conséquent bien difficile d'en fixer le sens. Autant néanmoins qu'on en peut juger, Homère n'a point voulu désigner des fleurs de couleurs différentes; mais plutôt différentes espèces de fleurs. On trouve, il est vrai, le mot *ποικίλος*, employé à désigner des objets diversement colorés, mais ce n'est que dans des auteurs bien postérieurs à Homère. On ne prouvera jamais que dans les écrits de ce grand poëte, ce mot veuille désigner des objets colorés diversement.

[1] Odyss. l. IV, v. 135, l. VI, v. 53 et 306, l. XIII, v. 108.

[2] *Ibid* l. IV, v. 134.

des couleurs, peut parfaitement s'expliquer soit par l'action du feu sur les métaux, soit par leur mélange et leur opposition. On ne peut pas même soupçonner qu'il ait voulu désigner des nuances, des dégradations, une union de couleurs, rien, en un mot, de ce qui constitue l'essence de la peinture.

Il n'y a rien, par exemple, dans la manière dont Homère dépeint une vigne gravée sur ce bouclier, qui ne puisse être rendu par le mélange des métaux et par la couleur que l'action du feu est capable de leur imprimer : les ceps sont d'or, les grains de raisin noir sont d'acier bruni, et les échalas d'argent [1]. Mais qu'on prenne garde que le poëte ne parle point des feuilles de cette vigne. S'il fût entré dans ce détail, il auroit fallu nécessairement dire qu'elles étoient vertes ; et c'est ce qu'Homère n'a point fait ; il laisse entendre que les ceps garnis de leurs feuilles étoient d'or.

Cette observation doit s'appliquer à toute la description du bouclier d'Achille : aucun endroit ne nous annonce que ce poëte ait eu intention de désigner des couleurs rouges, bleues, vertes, etc. L'action du feu et le mélange des métaux ne suffisent pas pour rendre ces teintes : il faut employer pour ces sortes d'effets des couleurs métalliques, c'est-à-dire, peindre en émail, secret qui très-certainement devoit être alors inconnu. On voit même que tous les personnages qu'Homère a eu occasion de placer dans cette composition, sont d'or [2], jusqu'aux bergers qui conduisent un troupeau [3].

Enfin, en accordant même que les voiles dont parle Homère pouvoient être en broderie nuée de différentes couleurs, et que les objets dépeints sur le bouclier d'Achille indiquent un mélange de teintes et de couleurs diversifiées, l'ancienneté de la peinture ne m'en paroîtroit pas plus solidement établie. Dire que l'art de broder n'a été inventé que pour imiter l'art de peindre, c'est une idée sans fondement. D'où sait-on qu'en teignant la laine et en faisant usage des différentes couleurs pour broder les étoffes, l'intention des premiers hommes ait été de copier la peinture ? Le but qu'on est proposé dans tous les temps a été d'imiter la nature : la inture elle-même n'a été imaginée que pour cet effet. Mais, ute-t-on, il est bien plus facile de représenter les objets r le secours des couleurs et du pinceau, que par tout autre

[1] Iliad. l. xviii. v. 561, etc.
[2] Ibid. v. 517.
[3] Ibid. v. 577.

moyen. J'en demeure d'accord : cette raison cependant n'est pas plus convaincante ; j'en appelle à l'expérience. Elle nous apprend que dans les arts on a très-souvent commencé par les procédés les plus difficiles, avant que d'en venir aux plus simples et aux plus aisés.

La preuve qu'Homère n'a jamais eu en vue la peinture proprement dite, et que même il ne l'a pas connue, c'est que les termes consacrés dans la langue grecque à désigner cet art [a] ne se rencontrent point dans ses écrits. Pline a remarqué même que ce poëte parle très-rarement des couleurs [1]. Si la peinture eût été en usage dans le temps qu'Homère a vécu, peut-on croire qu'il eût négligé de parler d'une invention si admirable, lui qui s'est particulièrement attaché à décrire les arts ? Ajoutons qu'on ne voit point de tableaux [b] dans les palais que ce poëte s'est plu à décrire, quoiqu'il y mette des statues et d'autres ornemens de ciselure et de gravure.

On savoit, à la vérité, qu'on me permette le terme, barbouiller de quelque couleur le bois et d'autres matières. Les Grecs au temps de la guerre de Troie étoient dans l'usage de peindre en rouge leurs vaisseaux [2], et encore cette couleur étoit-elle alors fort imparfaite [3]. Le pied de la table dont Nestor se servoit, étoit aussi enduit de quelque couleur [c]. Mais donnera-t-on le nom de peinture à de pareils ouvrages ? C'est le mélange, l'union, et l'opposition des couleurs, ou même les différens tons d'une même couleur, ce sont les reflets, les ombres et les jours qui constituent l'art de peindre. Le reste n'est qu'un enduit.

Il suffit de jeter les yeux sur l'histoire, pour se convaincre que la peinture a été inconnue aux siècles dont il est présen-

[a] Γραφεῖν Ζωγράφος, qui se trouvent souvent dans les auteurs qui ont écrit depuis Homère. Ζωγράφος, n'est ni dans l'Iliade ni dans l'Odyssée. Si l'on y voit le mot Γραφεῖν, ce n'est point dans l'acception de peinture. Il ne signifie jamais chez Homère que *représenter*, décrire un objet.

[1] L. XXXIII, sect. 38, p. 624.

[b] Virgile n'a pas été si circonspect. Il met des tableaux dans le temple de Carthage. Enée s'y reconnoît parmi les héros qui y étoient peints.

. . . . *Animum picturâ pascit inani.*
Æneid. l. I, v. 464, etc.

Mais ce n'est pas la seule occasion où, comme je l'ai déjà remarqué, Virgile n'ait pas craint de blesser le *costume ;* jen citerai encore par la suite plusieurs exemples.

[2] Iliad. l. II, B. v. 144.

[3] Voy. THEOPHRAST. de Lapid. p. 400. — PLIN. l. XXXIII, sect. 37, p. 624.

[c] Iliad. l. VI, v. 628.

Je dis de *quelque couleur*, attendu qu'on n'est point d'accord sur l'espèce de couleur qu'Homère a voulu désigner par le terme Κύανος, dont il se sert en plusieurs occasions.

tement question. Une foule de monumens attestent le fréquent usage que l'on faisoit alors de la gravure, de la ciselure et de la sculpture. Rien de semblable, ni même d'approchant, à l'égard de la peinture. Il règne sur ce sujet le silence le plus profond et le plus général. L'Ecriture qui parle de tant de sortes d'arts, qui défend si expressément toute représentation tendante à l'idolâtrie, ne dit rien de la peinture. Le témoignage enfin d'un auteur qui possédoit bien la connoissance de l'antiquité décide en faveur du sentiment que j'ai embrassé. Pline assure que l'art de peindre n'étoit pas encore inventé au temps de la guerre de Troie [1]; et il paroît ne s'être déterminé qu'après avoir examiné fort attentivement cette question.

Manque d'attention et faute d'avoir assez réfléchi sur l'essence de la peinture, on est tombé dans bien des méprises par rapport à l'origine et à l'époque de cet art. La plupart des auteurs qui ont traité cette matière, ont toujours confondu le dessin avec la peinture; et de ce que l'on a su dessiner dès le temps les plus reculés, ils ont conclu que l'on a connu aussi l'art de peindre, malgré la différence essentielle qu'il y a entre l'une et l'autre pratique. Voilà, je crois, la source de toutes les erreurs qu'on a débitées sur l'époque de la peinture. On n'a jamais voulu distinguer l'art de dessiner d'avec celui de peindre. Je compte en avoir assez dit pour montrer que non-seulement la peinture n'a point été connue dans les siècles qui font l'objet de cette seconde époque de mon ouvrage; mais même qu'elle est postérieure à Homère.

SECTION SECONDE.

De l'état des Arts dans la Grèce.

On trouve peu de lumières dans l'histoire des Egyptiens et des peuples de l'Asie sur le progrès des arts. Il n'est pas facile d'y apercevoir ces différens degrés, cette progression successive qu'a dû nécessairement éprouver tout ce qui rentre dans le genre de découvertes et d'inventions. Ce n'est donc point dans l'histoire des nations orientales qu'on doit étu-

[1] *L. XXXV, sect. 6, p. 682.*

dier la marche de l'esprit humain. Elle ne s'y montre point assez à découvert : les gradations n'y sont point assez sensibles, faute de monumens et de détails historiques.

Les Grecs nous fourniront beaucoup plus de ressources. Nous sommes assez instruits de l'état où ont été successivement les arts dans les différens siècles qui composent l'histoire de cette nation. Depuis le moment où ces peuples ont commencé à sortir de la barbarie, jusqu'au temps où finit leur histoire, on peut considérer leur marche et suivre l'ordre et le fil de leurs connoissances. On découvrira aisément dans l'histoire des arts, chez les Grecs, les différens degrés par lesquels ces peuples se sont élevés successivement des pratiques les plus grossières aux découvertes les plus sublimes.

Les fables, à la vérité, ont beaucoup altéré les premiers monumens de l'histoire grecque. Il règne bien des contradictions sur l'époque et sur les auteurs des premières inventions. On ne doit compter sur les faits que jusqu'à un certain point. Cependant, malgré l'obscurité et l'incertitude qu'une tradition peu fidèle a répandue sur les temps que nous allons parcourir, avec quelque attention et le secours de la critique, on parvient à démêler la vérité d'un grand nombre d'événemens, on y aperçoit en général une certaine liaison, un certain ordre, qui ne permettent pas de le reléguer au rang de ces traditions totalement dénuées de fondemens historiques. En combinant, en rapprochant plusieurs faits, plusieurs circonstances, on peut réussir à se former une idée assez exacte de l'origine et du progrès des arts dans la Grèce.

Il est peu d'arts dont les Grecs puissent se glorifier d'avoir été les inventeurs. Ils les ont reçus, pour la plupart, de l'Egypte et de l'Asie. Mais le point de perfection auquel ce peuple a porté les découvertes dont les autres nations lui ont fait part, le dédommage suffisamment du mérite de l'invention. On doit à la Grèce le goût, l'élégance et toutes les beautés, en un mot, dont les arts sont susceptibles.

Disons encore que le progrès des arts a été lent chez les Grecs. Dès les premiers siècles après le déluge, on voit régner le faste et la magnificence dans l'Asie et dans l'Egypte. Rien de pareil dans la Grèce. Au lieu de ces grands travaux, à la place de ces ouvrages également magnifiques et recherchés, dont nous nous sommes entretenus jusqu'à présent, nous n'allons voir que des objets très-simples, des pratiques grossières, proportionnées au peu de connoissances que doit

avoir des arts, une nation qui ne fait que commencer à sortir de la barbarie, et à se policer.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Agriculture.

RAPPELONS en peu de mots ce que j'ai déjà dit ailleurs de l'ancien état de la Grèce [1]. On a vu que les premiers habitans de cette contrée étoient plongés dans les ténèbres de l'ignorance la plus grossière et la plus profonde. C'étoient, à proprement parler, de vrais sauvages errans dans le bois, sans chef et sans discipline, féroces au point de se manger les uns les autres ; ignorant l'usage des arts, et des alimens convenables à l'homme, se nourrissant de fruits, de racines et de plantes sauvages.

Des conquérans sortis de l'Egypte, peu de siècles après le déluge, avoient vraisemblablement porté dans la Grèce quelque teinture des arts ; mais ces premiers germes ne purent pas prospérer. L'extinction de la famille des Titans et la destruction de leur empire, replongèrent la Grèce dans l'anarchie et dans l'ignorance. Les différentes colonies qui de l'Asie et de l'Egypte passèrent quelque temps après cet événement dans cette partie de l'Europe, la retirèrent de la barbarie et de la grossièreté. Ces nouvelles peuplades en se mêlant avec les anciens habitans, adoucirent leurs mœurs. Elles engagèrent quelques familles à quitter les forêts et à se réunir. Il se forma des sociétés dans plusieurs cantons. Les chefs de ces nouveaux établissemens firent part à leurs sujets des connoissances les plus nécessaires à l'homme, et pourvurent aux besoins les plus pressans. La Grèce insensiblement se poliça. Elle s'enrichit successivement des découvertes de l'Asie et de l'Egypte. Tout changea de face dans cette partie de l'Europe. Les peuples s'humanisèrent, les arts s'établirent solidement, et acquirent même un nouveau degré de perfection. La lumière succéda aux ténèbres de l'ignorance et de la grossièreté.

Les auteurs anciens ne s'accordent point sur l'époque de ces heureux changemens. Il est fort difficile de déterminer,

[1] *Prem. vol. liv. 1*, chap. 1, art. 5.

d'après leurs récits, par qui et dans quel temps les arts se sont introduits chez les Grecs. Il règne sur tous ces faits la plus grande obscurité et les plus fortes contradictions. Essayons d'en démêler la source.

Lès Grecs avoient reçu leurs arts des peuples de l'Egypte et de l'Asie ; mais conformes en ce point à toutes les nations de l'antiquité, ils ont voulu en attribuer l'origine aux dieux. Cette idée a jeté les plus épaisses ténèbres sur l'histoire et sur l'époque des arts dans la Grèce. On peut en assigner plusieurs causes.

Les chefs des premières colonies qui passèrent dans la, Grèce, apportèrent dans cette partie de l'Europe quelque teinture des arts. Ils introduisirent en même temps le culte des divinités honorées dans les pays d'où ils sortoient. Ces divinités étoient pour la plupart des hommes qu'on avoit déifiés en reconnoissance des découvertes utiles dont ils avoient fait part au genre humain. Les étrangers qui introduisirent ces dieux dans la Grèce, firent sans doute connoître aussi le motif du culte qu'on leur rendoit.

Ces premiers établissemens, comme je l'ai déjà dit, ne subsistèrent pas long-temps. La famille et l'empire des Titans s'éteignirent après deux ou trois générations. La Grèce retomba aussitôt dans son ancien état. L'ignorance, compagne inséparable du trouble et de l'anarchie, fit oublier les événemens. Il n'en resta plus qu'une mémoire confuse. Les Grecs ne tardèrent pas à confondre ceux qui leur avoient enseigné les arts, avec les divinités sous les auspices desquelles ils leur avoient été apportés : première cause d'erreur et de confusion.

De nouvelles colonies passèrent dans la Grèce quelque temps après les Titans. Les conducteurs de ces diverses peuplades rapportèrent dans cette partie de l'Europe les arts et les divinités des pays d'où ils venoient. Ces pays étoient à-peu-près les mêmes que ceux d'où étoient sorties les anciennes colonies, c'est-à-dire, l'Egypte et la Phénicie. Le culte des divinités que les nouvelles colonies introduisirent, ne différoit donc point pour la forme ni pour les motifs, de celui qu'avoient apporté originairement les princes Titans ; nouvelle source de méprises et d'incertitudes. L'ignorance et le laps de temps firent confondre les époques, et on regarda par la suite comme nouvelles des institutions dont l'origine étoit très-ancienne.

Les divinités d'Egypte et de Phénicie en changeant de séjour, changèrent insensiblement de nom. Les Grecs après

les avoir adoptées, se les approprièrent, et voulurent faire croire que les dieux qu'ils adoroient étoient nés dans la Grèce. On chercha en conséquence des explications et des ressemblances convenables à ces idées. Les prêtres eurent soin de les débiter. On travestit l'histoire des anciennes divinités. La vérité des faits s'oublia peu à peu. Les poëtes, qu'on regarde comme les théologiens du paganisme, mais qui n'étoient en effet que les théologiens du peuple, firent bientôt disparoître l'origine des dieux apportés d'Egypte et de Phénicie. Ils inventèrent différentes circonstances propres à orner et à revêtir leurs fictions. A la place de l'ancienne tradition, ils substituèrent des dieux nés dans le sein de la Grèce. Ce système prit dans presque tous les esprits : l'orgueil et la superstition le favorisoient.

Les Grecs se sont mis tard à écrire l'histoire.. On avoit alors presque perdu de vue les premiers événemens. La mémoire cependant ne s'en étoit pas tellement abolie, qu'il n'en fût resté quelques traces. Les écrivains sensés de la Grèce ont reconnu que toutes les divinités qu'ils adoroient leur avoient été apportées de l'Orient [1]. Mais ceux qui suivoient les idées populaires, ont écrit conformément au système régnant dans l'esprit du peuple, et nous ont débité les erreurs adoptées dans les derniers temps. De-là ce mélange monstrueux d'aventures bizarres et absurdes dont l'histoire des dieux de la Grèce se trouve chargée dans la plupart des écrits de l'antiquité. De-là ces contradictions qu'on rencontre si souvent dans les auteurs anciens sur l'origine des arts et du culte des dieux dans la Grèce. On en va voir plus d'un exemple.

ARTICLE PREMIER.

Du Labourage.

Si l'on en croit l'opinion la plus généralement reçue, les Grecs furent redevables de la connoissance du labourage à une reine de Sicile nommée Cérès [2]. On lui associe Triptolème, fils de Célée roi d'Eleusis [3]. Ces deux personnages

[1] Voy. Hérod. l. II, n. 50. — Plato, in Cratyl. p. 281.

[2] Marm. Oxon. Ep. 12. — Virgil. Georg. l. I, v. 147. — Diod. l. V, p. 333. — Ovid. Métam l. V, v. 341. — Hygin. Fab. 277. — Plin. l. VII, sect. 57, p. 412 et 415. — Justin. l. II, c. 6.

[3] Id. *Ibid.*

passent communément pour avoir enseigné à la Grèce tout ce qui concerne l'agriculture, l'usage de la charrue, le moyen de dompter les bœufs, et de les attacher au joug, l'art de semer le grain et de le moudre, etc. [1]. On donne aussi à Cérès le mérite d'avoir inventé les charrettes et les autres voitures propres au transport des fardeaux [2]. Ce fut, dit-on, Célée, père de Triptolème, qui le premier apprit aux hommes à se servir de paniers et de corbeilles [3] pour recueillir et serrer les fruits de la terre. Les Athéniens se vantoient d'avoir joui les premiers de toutes ces connoissances, et même d'en avoir fait part au reste de la Grèce [4]. Tel a été le sentiment le plus ordinaire et le plus généralement reçu ; mais il souffre bien des difficultés.

D'anciens mémoires rapportoient à Bacchus l'introduction du labourage dans la Grèce [5]. Pline et d'autres auteurs en font honneur à un certain Buzygès, Athénien [6]. Un ancien historien de Crète nommoit pour le premier inventeur de l'agriculture un certain Philomélus [7]. Les Argiens enfin [8] et les Phénéates [9], disputoient aux Athéniens la gloire d'avoir connu les premiers le labourage.

On trouve d'aussi fortes contradictions sur le temps auquel cet art a commencé à s'établir dans la Grèce. Si l'on suit l'opinion la plus commune qui en fait honneur à Cérès, on est bien embarrassé sur l'époque de cette princesse. Les marbres de Paros [10], Justin [11] et d'autres auteurs, placent l'arrivée de Cérès sous le règne d'Erechtée, sixième roi d'Athènes, 1409 ans avant J. C. Comment concilier cette date avec d'autres faits entièrement opposés, et qui paroissent au moins aussi bien constatés ?

La fable et l'histoire s'accordent à faire Cérès contemporaine des Titans, Saturne et Jupiter, etc. [12], une ancienne tradition portoit que cette princesse leur avoit appris à faire la moisson [13] : elle ne tarda pas même à partager avec eux les honneurs de la divinité. On avoit bâti des temples à Cérès

[1] Justin. l. II, c. 6.
[2] Virgil. Georg. l. I, v. 163.
[3] *Ibid* v. 165.
[4] Diod. l. V, p. 333. — Justin. l. II, c. 6. — Arist. Orat in Eleus. t. I, p. 259.
[5] Diod. l. IV, p. 232 et 249. — Plut. t. II, p. 299. B.
[6] L. VII, sect. 57, p. 415. — Auson. Ep. 22, p. 674 et 675. — Hesychius, voce Βεζυγης.
[7] Hygin. Poet. Astronom. l. II c. 4, p. 366.
[8] Paus. l. I, c. 14.
[9] Id. l. VIII, c. 15.
[10] Epoch. 12.
[11] L. II, c. 6, p. 87.
[12] Voy. Apollod. l. I. — Diod. l. V, p. 232.
[13] Apollon. Argon. l. IV, v. 988 et 985.

dès le temps des fils de Phoronée [1], et Phoronée passoit pour le premier mortel qui eût régné dans la Grèce [2]. On disoit aussi que l'ancien Hercule, celui que l'on met au nombre des Dactyles Idéens, avoit eu la garde du temple de Cérès Mycalésia [3]. Hérodote ne fait pas à la vérité le culte de cette déesse si ancien. Il dit qu'il fut apporté dans la Grèce par les filles de Danaüs [4]. Cet événement précède néanmoins de plus de cent années le règne d'Erechtée [a].

A l'égard de Triptolème, quelques auteurs ont avancé qu'il étoit fils de l'Océan [5]. On entendoit anciennement par cette expression une personne venue par mer, et dans les siècles les plus reculés. Pausanias confirme une partie de ces faits. Il dit que, selon la tradition des Arcadiens, Arcas, petit-fils de Lycaon, apprit de Triptolème la manière de semer les grains et d'en faire du pain [6]. Cet Arcas passoit pour être fils de Jupiter [7].

L'arrivée de Cadmus dans la Grèce tombe à l'an 1519 avant J. C. A travers les traits fabuleux qui déguisent l'histoire de ce prince, on entrevoit que de son temps l'art de semer le grain devoit être connu, autrement on n'eut pas imaginé de lui faire labourer la terre, pour y semer les dents du dragon qu'il avoit vaincu [8]. Il y a plus. Une ancienne tradition portoit qu'Ino, fille de ce prince, voulant occasionner une stérilité dans la Béotie, avoit engagé ceux qui devoient fournir les grains destinés aux semailles, de les passer par le feu pour en faire mourir le germe [9].

On voit encore que selon quelques auteurs, Mylès, fils de Lélex, premier roi de la Laconie, étoit regardé comme l'inventeur de la meule [10]. Le règne de ce prince précède de plus de cent ans l'époque à laquelle on fixe ordinairement l'arrivée de Cérès dans la Grèce. Observons à ce sujet, qu'il a dû se passer quelque temps entre l'usage de l'agriculture et l'invention de la meule chez les Grecs. Semblables à toutes les nations de l'antiquité, ces peuples n'ont d'abord connu d'autre manière de préparer les grains que celle de les faire rôtir [11].

[1] Paus. l. I, c. 39, 40, l. II, c. 35. — Voy. Diod. l. V, p. 379.

[2] *Suprà*, 1er. vol. p. 83.

[3] Paus. l. IX, c. 27.

[4] L. II, n. 171.

[a] On fixe l'arrivée de Danaüs dans la Grèce à l'an 1510 avant J. C.

[5] Apollodor. l. I, p. 13. — Paus. l. I, c. 14.

[6] L. VIII, c. 4. — Voy. aussi Strabo, l. XIV, p. 990, l. XVI, p. 1089.

[7] Paus. l. VIII, c. 3.

[8] Apollod. l. III, p. 136. — Ovid. Métam. l. III, v. 102, etc.

[9] Apollod. l. I, p. 31. — Hygin. Fab. 2. — Paus. l. I, c. 44, p. 108.

[10] Paus. l. III, c. 20.

[11] Theophrast. apud Schol Hom.

Toutes ces considérations me portent à penser, 1°. que l'origine de l'agriculture doit être plus ancienne dans la Grèce, qu'on ne le dit ordinairement. 2°. Que cet art y a souffert des interruptions. 3°. Que la prétention des Athéniens d'avoir enseigné le labourage à tout le reste de la Grèce, n'est ni des mieux fondées, ni des plus exactes. Voici la manière dont je tenterois de concilier une partie des contradictions que je viens d'exposer.

Je crois qu'on peut rapporter les premières connoissances que la Grèce a eues de l'agriculture, au temps où la famille des Titans s'empara de cette partie de l'Europe [1]. Ces princes sortoient d'Egypte, pays où le labourage a été pratiqué de temps immémorial. Il est à présumer qu'ils en auront instruit leurs nouveaux sujets [2] : ils établirent en même temps le culte des dieux honorés dans le pays d'où ils sortoient. Hérodote [3], Diodore [4], et tous les écrivains de l'antiquité, reconnoissent que la Cérès des Grecs est la même divinité que l'Isis égyptienne.

L'extinction de la famille des Titans, qui finit dans la personne de Jupiter, replongea la Grèce dans l'anarchie et dans la confusion. Les peuples se remirent à mener une vie errante et vagabonde : les habitans des côtes s'adonnèrent à courir les mers et à faire le métier de pirates [5]. Cet état subsista jusqu'à l'arrivée des nouvelles colonies qui d'Egypte et de Phénicie vinrent s'établir, quelque temps après les Titans, dans plusieurs cantons de la Grèce. Cet espace de temps fut plus que suffisant pour faire perdre la foible teinture des arts que les Grecs avoient prise sous la domination de leurs premiers conquérans. J'ai dit ailleurs qu'elle ne paroissoit pas avoir été de longue durée [6]. La connoissance et la pratique du labourage dûrent particulièrement s'abolir assez promptement. Cet art avoit eu bien de la peine à s'introduire dans la Grèce. Triptolème, à qui la tradition fait partager avec Cérès la gloire d'avoir enseigné aux Grecs la culture des grains, trouva bien de l'opposition dans ses desseins. C'est ce qu'il est facile d'apercevoir jusques dans les traits fabuleux dont la nouvelle mythologie avoit chargé l'histoire de ce prince : il pensa plus d'une fois lui en coûter

ad Iliad. l. 1, v. 449. — Eustath. ad hunc loc. — Etymol. magn. *voce* Οὐλοχύτας.

[1] Voy. le 1er. vol. p. 78 et 79.

[2] Voy. Æschyl. in Prometh. Vincto. v. 461, etc.

[3] L. II, n. 59.

[4] L. I, p. 18, 34, 107, l. V, p. 385.

[5] Thucyd. l. I, p. 4 et 6. — Plut. in Themist. p. 121. E.

[6] Prem. vol. p. 79.

la vie [1]. Cérès fut obligée de le faire voyager dans les airs sur un char tiré par des dragons volans [2] : allégorie qui doit s'entendre des mesures prises par cette princesse pour soustraire Triptolème aux dangers que lui suscitoit le nouvel art qu'il vouloit introduire.

Bacchus courut les mêmes risques, lorsqu'il voulut instruire les Grecs dans l'art de cultiver la vigne [3]. Ce n'étoit pas en effet, une légère entreprise que celle de faire changer de mœurs à des espèces de sauvages, tels qu'étoient alors les Grecs. Il ne devoit pas être facile de soumettre aux fatigues de l'agriculture des peuples indépendans et accoutumés à une vie errante, qui ne les obligeoit presque à aucun soin ni à aucune peine. Les hommes n'aiment point à s'assujétir au travail, quelque avantage qui doive leur en revenir [a].

Les inondations arrivées sous Ogygès et sous Deucalion, dûrent aussi contribuer à faire perdre la connoissance et la pratique de l'agriculture : ces déluges ravagèrent et dévastèrent plusieurs contrées de la Grèce [4].

La Grèce étoit donc retombée dans l'ignorance et la barbarie d'où les princes Titans l'avoient tirée, lorsque différentes colonies sorties de l'Egypte et de la Phénicie passèrent successivement dans cette partie de l'Europe. La première de ces nouvelles peuplades fut conduite par Cécrops. Ce prince, à la tête d'une colonie égyptienne, aborda dans l'Attique, et s'y établit 1582 ans avant l'ère chrétienne [5] : Cécrops n'ignoroit pas l'agriculture. Cicéron nous apprend qu'il introduisit dans la Grèce l'usage de répandre, dans la cérémonie des funérailles, du grain sur le tombeau des morts lorsqu'on les inhumoit [6]. On peut donc croire que Cécrops essaya de semer du grain ; mais découragé sans doute par l'ingratitude du terroir de l'Attique sec et aride, il renonça à cette entreprise : on voit qu'il tiroit ses blés de Sicile et de Libye [7]. Il n'en fut pas de même des oliviers.

[1] Voy. Ovid. Métam. l. v, v. 654, etc. Hygin. Fab. 147. — Euseb. Chron. l. ii, p. 82.

[2] Apollod. l. i, p. 18. — Ovid. *loco cit.* — Hygin. Poet. Astr. l. ii, Fab. 14. — Arist. Orat. in Eleus. t. i, p. 257.

[3] Voy. Hom. Iliad. l. vi, v. 130. etc. — Diod. l. iii, p. 234. — Apollod. l. iii, p. 141. — Ovid. Metam. l. iii, v. 514. — Paus. l. i, c. 2. — Hygin. *Fab.* 132.

[a] Voy. le prem. vol., liv. ii, c. i, art. 2. L'exemple des Sauvages de l'Amérique en est une preuve convaincante.

[4] Voy. Diod. l. v, p. 376. — Voyez aussi 1er. vol. p. 82 et 2e. vol. p. 23 et 26.

[5] *Suprà*, p. 17.

[6] De Leg. l. ii, n. 25, t. iii, p. 158.

[7] Tzetzès, ex Philocor. ad Hesiod. Op[illegible] p. 18, F[illegible] 1603.

Cécrops en planta, et ils réussirent parfaitement bien. Ce prince établit en conséquence le culte de Minerve, fondé sur ce que cette déesse, selon l'ancienne tradition, avoit fait connoître aux hommes l'utilité de ces arbres, et leur avoit appris à les cultiver [1].

Peu de temps après Cécrops, Cadmus et Danaüs, sortis l'un de Phénicie, et l'autre d'Egypte, passèrent dans la Grèce. Cadmus s'établit dans la Béotie, et Danaüs dans l'Argolide. On vient de voir que suivant toutes les apparences, ces princes avoient porté l'agriculture dans les cantons où ils s'étoient établis .

Cent soixante et treize ans environ après Cécrops, l'Attique se trouva affligée d'une grande disette, parce que les convois ordinaires sans doute avoient manqué. Dans cette circonstance Erechtée, conducteur d'une nouvelle colonie égyptienne, arriva avec une flotte chargée de blés, et délivra ce pays de la famine qui le pressoit. Les Athéniens, en reconnoissance d'un service si important, le placèrent sur le trône [3]. Erechtée songea aussitôt à mettre son peuple en état de ne plus recourir à l'étranger. Jugeant les plaines d'Eleusis plus propres que le reste de l'Attique au labourage, il les fit défricher et ensemencer [4]. Il eut le bonheur de réussir dans cette entreprise, et d'accoutumer les Athéniens au labourage.

Diodore, de qui nous tenons une partie de ce récit, ajoute que Erechtée enseigna aux Athéniens le culte de Cérès, et établit à Eleusis les mystères de cette déesse, tels qu'ils se pratiquoient en Egypte. C'est ce qui donna lieu de dire, suivant la remarque du même historien, que Cérès étoit venue elle-même à Athènes, et de placer sous cette époque la découverte des blés qui furent alors apportés d'Egypte aux Athéniens, sous le nom et sous les auspices de cette déesse [5]. On a vu que la Cérès des Grecs étoit la même divinité que l'Isis des Egyptiens, à qui, selon la tradition de ces peuples, on devoit la connoissance du labourage. Erechtée ayant réussi dans son entreprise, il étoit naturel qu'il établît le culte d'Isis. C'étoit par un motif semblable que Cécrops, comme je viens de le dire, avoit institué le culte de Minerve.

Mais l'origine de l'agriculture et celle du culte de Cérès

[1] Voy. *infrà*, art. 3.
[2] *Suprà*, l. 1, c. 4.
[3] Diod. l. 1, p. 34.
[4] Marm. Oxon. Ep. 13. — Diod. l. v, p. 385. — Justin. l. II, c. 6, p. 87. — Phurnut. De Nat. Deorum. c. 28, p. 207.
[5] Loco cit. et l. v, p. 333.

sont plus anciennes dans la Grèce que le règne d'Erechtée : on n'en peut pas douter après les différentes traditions que je viens de rapporter. Je pense donc que l'établissement des mystères de Cérès à Eleusis, et la connoissance du labourage qu'on place sous Erechtée, ne doivent être regardés comme un renouvellement, un rétablissement d'anciens usages que les troubles et le malheur des temps avoient insensiblement abolis.

Le culte de Cérès prit beaucoup de faveur dans la Grèce, sous le règne d'Erechtée : rien n'est plus fameux dans l'antiquité que les mystères célébrés à Eleusis. Cette fête, particulière d'abord aux habitans de l'Attique, devint dans la suite commune à tous les Grecs. Les Argiens cependant avoient reçu le culte de Cérès avant les Athéniens [1] : mais soit qu'ils n'en connussent pas tous les mystères, soit par des motifs que nous ignorons aujourd'hui, l'honneur d'avoir communiqué à toute la Grèce le culte de Cérès est demeuré aux Athéniens. Comme dans l'idée de ces peuples, la connoissance du labourage étoit jointe à l'établissement des mystères d'Eleusis, ils ont voulu faire croire que la Grèce leur étoit également redevable de l'un et de l'autre objet. Nous voyons néanmoins que quelques villes grecques réclamoient contre cette prétention : mais il ne paroît pas qu'on y ait fait attention. La pluralité des suffrages s'est déclarée pour les Athéniens : ils passent, dans presque tout ce qui nous reste aujourd'hui d'anciens écrits, pour avoir policé la Grèce. C'est à la plume de leurs écrivains qu'ils doivent sans doute cette prééminence. Les Athéniens vains à l'excès, se vantoient à chaque instant d'avoir communiqué les arts, les lois et les sciences à tout le reste des Grecs. Argos, Thèbes et quelques autres villes, où l'origine des arts me paroît presque aussi ancienne que dans l'Attique, n'ont produit ni autant d'écrivains, ni d'un mérite égal à ceux d'Athènes. Les écrits des Athéniens l'ont donc toujours emporté : les auteurs anciens, même les Romains, nourris de ces lectures, y ont puisé ces idées de supériorité que les Athéniens ont de tout temps songé à s'arroger : ils les ont adoptées, et nous les ont transmises. Telle est peut-être la source de cette antériorité de connoissances dont jouissent encore aujourd'hui les Athéniens. Ce ne sont au surplus que des conjectures : mais c'est un expédient auquel on n'est que trop souvent obligé d'avoir recours lorsqu'on veut traiter des événemens de cette haute antiquité.

[1] Voy. Herod. l. II, n. 7 — Paus. l. 1, c. 14.

Si l'agriculture, comme je le soupçonne, a eu de la peine à s'introduire chez les Grecs dans les premiers temps, ces peuples par la suite pensèrent bien différemment. Dans tous les états, formés par les nouvelles colonies dont je viens de parler, les souverains s'appliquèrent à détourner leurs sujets de l'habitude de courir les mers. Ils employèrent divers moyens pour les porter à cultiver la terre : j'en ai parlé à l'article du gouvernement [1]. Leur dessein réussit, les Grecs ne tardèrent pas à sentir et à reconnoître les avantages de l'agriculture : ils s'y adonnèrent avec beaucoup d'ardeur et de succès.

L'orge est la première espèce de grains que les Grecs aient cultivée [2], et les plaines de Rharia ont été les premières qui aient été ensemencées dans l'Attique [3]. La sorte de grains qui y fut semée n'est pas à la vérité désignée dans les marbres : le mot est effacé, mais on y peut suppléer par Pausanias. Cet auteur dit qu'en mémoire des premiers essais de l'agriculture, l'espèce de gâteau dont les Athéniens se servoient dans leurs sacrifices se faisoit encore de son temps avec de l'orge cueillie dans le champ Rharia [4]. On ignore dans quel temps on a commencé à cultiver dans la Grèce le froment et les autres grains. Il y a lieu, par exemple, de douter que dans les siècles dont nous parlons présentement, ni même longtemps après, les Grecs aient connu l'avoine. On voit qu'au temps de la guerre de Troie l'orge étoit la nourriture ordinaire des chevaux [5].

Homère et Hésiode sont les seuls qui puissent nous donner quelques connoissances sur la manière dont anciennement les Grecs cultivoient leurs terres. On peut juger des pratiques originaires par celles qui subsistoient du temps de ces auteurs. Il paroît qu'on donnoit alors trois façons à la terre [a]. Deux

[1] *Suprà*, p. 61 et 62.

[2] DIONYS. HALICARN. l. II, p. 95. — PLUT. t. II, p. 292. B. — PLIN. l. XVIII, sect. 14, p. 108. — PAUS. l. I, c. 38. — PINDAR. Schol. ad Olymp. Op. 9, p. 93.

[3] MARM. OXON. Ep. 13. — PLUTARQUE paroît opposé à cette tradition, t. II, p. 144. A.

[4] PAUS. l. I, c. 38.

[5] Odyss l. IV, v. 41.

[a] *Ibid.* l. V, v. 127. — HESIOD. Theog. v. 971. — Voy. SALMAS. Plin. exercitat. p. 509, etc. — LE CLERC, not. in Hesiod. p. 264 et 266.

Je crois entrevoir une preuve de cette ancienne pratique dans le nom de TRIPTOLEME. Le Clerc, suivant sa coutume, a été chercher dans les langues orientales l'étymologie de ce mot. TRIPTOLEME, suivant son idée, signifie *briseur de sillons*. Bibl. Univers. t. VI, p. 54 et 91.

Mais je crois qu'il seroit plus naturel de tirer le nom de TRIPTOLEME des deux mots grecs τρὶς et πολέω, *ter verso*.

Ce nom probablement fait allusion à l'usage de donner trois façons à la terre; usage que la tradition des Grecs portoit sans doute avoir été enseigné par TRIPTOLEME. Un passage d'Hésiode paroît favoriser cette conjecture. Voy. Theog. v. 971.

sortes de charrues étoient en usage : l'une qui n'étoit que d'une seule pièce de bois ; l'autre, plus composée, consistoit dans deux morceaux de bois ajustés de façon qu'une partie faisoit le corps de la charrue, et l'autre servoit à atteler les bœufs. J'emprunte d'Hésiode cette description[a] : mais j'avoue en même temps qu'il n'est pas aisé de se former une idée claire et nette de toute cette mécanique. On peut dire en général que ces charrues étoient fort simples : elles n'avoient point de roues, et on ne voit pas qu'il y entrât aucun ferrement [b].

Les bœufs et les mulets paroissent avoir été les animaux dont les Grecs faisoient le plus ordinairement usage pour labourer [1]. Ils se servoient de mulets préférablement aux bœufs, quand il ne falloit ouvrir la terre que légèrement, comme lorsqu'il s'agissoit de donner à un champ une seconde façon [2]. On peut conjecturer aussi et avec assez de fondement que les chevaux étoient quelquefois employés à ce travail [3].

Les Grecs ont été long-temps sans connoître la herse. Cette machine ne paroît pas avoir été en usage même dans le siècle d'Hésiode. On voit en effet que ce poëte emploie un jeune esclave à recouvrir avec une bêche la semence répandue sur la surface de la terre [4].

L'usage de fumer les terres étoit établi très-anciennement dans la Grèce. Pline en attribue l'invention à Augias, si fameux dans l'antiquité grecque par la quantité immense de ses troupeaux [5]. Le soin de nettoyer les étables de ce prince fut, dit-on, un des travaux qu'Eurysthée imposa à Hercule [6]. Ce qu'il y a de certain, c'est que le secret d'améliorer les terres et de les fertiliser par le moyen du fumier, étoit

[a] C'est ce qu'on peut conjecturer des épithètes que ce poëte donne aux deux charrues dont il parle. *Oper.* et *Dies*. v. 432 et 433. — Voy. GRÆVIUS Lection. Hesiod. p. 48 et 49. — HOM. Iliad. l. x, v. 353 et Schol. ad hunc vers.

[b] On pourroit objecter qu'Homère, Iliad. l. XXIII, v. 835, en parlant d'une masse de fer, dit qu'elle peut être d'un grand usage au laboureur, et conclure de-là qu'il en entroit dans la construction des charrues. Mais je crois que ce poëte a voulu dire seulement que le fer étoit propre à faire plusieurs des outils dont on a besoin à la campagne, telles que les faucilles, les haches, etc. La raison sur laquelle je me fonde est, que si on avoit employé le fer dans la construction des charrues, le soc, sans contredit, auroit dû en être fabriqué. Mais Hésiode, qui probablement étoit postérieur à Homère, dit clairement que le soc étoit fait d'une espèce de chêne très-dur appelé *Πρῖνος*. Op. et Dies. v. 436.

[1] HESIOD. Op. et Dies. v. 46.

[2] Voy. Iliad. l. x, v. 351, etc. — Odyss. l. VIII, v. 124.

[3] HESIOD. Op. et Dies. v. 816.

[4] Id. Opera, v. 469, etc.

[5] L. XVII, [illegible] 55.

[6] DIOD. l [illegible] — F [illegible] c. I, p. 37

connu des Grecs dès les temps les plus réculés. Homère en parle très-précisément [1]. Cicéron [2] et Pline [3] l'avoient déjà remarqué [a].

Ces peuples avoient une façon de faire la moisson différente de celle que nous pratiquons aujourd'hui. Leurs moissonneurs ne se rangeoient point à la file, comme font les nôtres. Ils se partageoient en deux bandes qui, prenant chacune le champ par un bout, s'avançoient l'une contre l'autre et se rejoignoient vers le milieu [4]. Les Grecs n'entassoient point leurs grains en gerbes dans des granges, comme c'est notre pratique. Ils les mettoient dans des vases de terre, ou dans des corbeilles destinées à cet usage [5]. Au lieu de battre le blé avec des fléaux, ils le faisoient fouler par des bœufs [6]. Il y a bien de l'apparence que le van dont ils se servoient, ne ressembloit point au nôtre. On conjecture que cette machine étoit faite à peu près comme une pelle [7].

J'ai déjà dit ailleurs, qu'originairement les Grecs, comme tous les autres peuples, avoient ignoré l'art de réduire les grains en farine. Ils les mangeoient encore verts et à demi-grillés [8]. Ils apprirent ensuite à les broyer. Cet art a été fort grossier dans les commencemens. On ne connoissoit que les pilons et les mortiers pour réduire les grains en farine [9]. Les Grecs par degrés ont eu l'usage des moulins à bras. On a vu qu'ils faisoient honneur de cette invention à Mylès fils de Lélex premier roi de la Laconie [10]. Ces machines cependant étoient fort imparfaites. On ignoroit alors l'art de les faire mouvoir par le moyen de l'eau et du vent. Les anciens, pendant bien des siècles, n'ont connu que les moulins à bras. Dans la Grèce [11] comme en Egypte [12], c'étoient les femmes qui étoient chargées du travail pénible de faire tourner la meule.

Les Grecs étoient dans l'usage de donner à leurs grains,

[1] Odyss. l. XVII, v. 297, etc.

[2] De Senect. n. 15, t. III, p. 312.

[3] L. XVII, sect. 6, p. 55.

[a] Le passage d'Homère désigné par Cicéron et par Pline, se trouve dans l'Odyssée, l. XXIV, v. 225 et 226.

Il s'agit de Laërte, père d'Ulysse, qu'Homère, suivant ces deux auteurs, représente occupé à fumer ses terres. C'est dans ce sens qu'ils traduisent le mot λιστρεύοντα, employé par ce poëte, quoiqu'à la lettre ce mot veuille dire simplement *applanir* ou *ratisser*. Mais sans avoir recours à ce passage qui peut être douteux, on trouve dans celui que j'ai cité, l'usage de fumer les terres établi d'une manière précise.

[4] Iliad. l. XI, v. 67, etc.

[5] HESIOD. Op. v. 475 et 482, etc.

[6] Iliad. Op. v. 495, etc.

[7] Odyss. l. XX, v. 125. — Voy. les notes de mad. Dacier.

[8] *Suprà*, p. 160.

[9] HESIOD. Op. v. 423.

[10] *Suprà*, p. 160.

[11] Odyss. l. VII, v. 103, etc. l. XX, v. 105, etc.

[12] Suprà, vol. 1er. p. 117 et 118.

avant que de les faire moudre, plusieurs préparations qui prouvent combien les machines qu'ils employoient à cette opération étoient imparfaites. Ils commençoient par mettre tremper leurs grains dans de l'eau. Ils les laissoient ensuite sécher pendant un mois entier : puis ils les faisoient griller. Ce n'étoit qu'après toutes ces opérations qu'on portoit les grains au moulin [1]. J'ai expliqué ailleurs les motifs de tous ces apprêts [2].

Je n'ai rien de particulier à dire sur la manière dont les Grecs ont employé la farine dans les premiers temps. J'ai suffisamment parlé de ces anciennes pratiques dans le premier volume de cet ouvrage [3]. On ne peut point déterminer le temps où l'art de faire le pain a commencé à être connu dans la Grèce. La tradition faisoit honneur de cette invention au dieu Pan [4]. On voit, par Homère, que cette découverte devoit être assez ancienne [5]. Je remarquerai encore que dans les temps héroïques les femmes paroissent avoir été les seules qui se mêlassent du soin de préparer cet aliment [6].

ARTICLE SECOND.

De l'art de faire le pain.

L'ÉPOQUE à laquelle les Grecs ont commencé à cultiver la vigne et à connoître l'art de faire le vin, souffre presque autant de difficultés que celle du labourage. Les Athéniens prétendoient également en avoir communiqué la connoissance à toute la Grèce [7]. Ils en plaçoient l'époque sous le règne de Pandion premier [8]. cinquième roi d'Athènes 1463 ans avant J. C. Mais ils n'étoient pas d'accord sur l'auteur de cette découverte. Les uns en faisoient honneur à Bacchus [9]; les autrss à un certain Eumolbe qui avoit, dit-on, quitté la Thrace dont il étoit originaire, pour venir s'établir dans l'Attique [a].

[1] PLIN. l. XVIII, sect. 14, p. 108.

[2] *Suprà*, 1er. vol. p. 111.

[3] *Suprà*, p. 111, 112 et 113.

[4] CASSIODOR. Var. l. VI, Formul. 18, p. 106.

[5] Iliad. l. XI, v. 216. — Odyss. l. I, v. 147.

[6] Voy. Odyss. l. VII, v. 103, l. XVIII, v. 559 et 560. — HEROD. l. VIII, n. 137.

[7] APOLLOD. l. III, p. 197. — HYGIN. Fab. 130. — JUSTIN. l. II, c. 6. — PAUS. l. I, c. 2. PROPERT. l. II, Eleg. 33, v. 29.

[8] APOLLOD. l. III, p. 197.

[9] Id. *Ibid.* — HYGIN. Fab. 130.

[a] PLIN. l. VII, sect. 57, sect. 415. Pline fait cet EUMOLPE, Athénien, mais à tort. Il étoit originaire de Thrace, [illegible] s'établi[illegible] nes. Voy. [illegible] l. VII, [illegible]

Je ne crois pas qu'on doive beaucoup s'arrêter à cette prétention des Athéniens. A tous égards, elle ne me paroît nullement fondée.

La plus grande partie des auteurs anciens s'accorde à rapporter la découverte de la vigne à Bacchus. Ils reconnoissent, il est vrai, plusieurs personnages qui ont porté ce nom, néanmoins il n'y en a aucun qui n'ait passé pour fils de Jupiter. On devroit donc faire remonter les premières connoissances que la Grèce a eues sur l'art de faire le vin, au siècle où les Titans ont régné dans cette partie de l'Europe; et je pense en effet que la culture de la vigne a pu s'introduire chez les Grecs sous la domination de ces princes. Mais il en aura été de cette connoissance comme de plusieurs autres qui s'abolirent dans les troubles et dans la confusion que l'extinction de la famille des Titans et la destruction de leur empire occasionnèrent dans la Grèce.

J'ai déjà dit que quelques temps après cet événement, des conducteurs de nouvelles colonies avoient reporté dans la Grèce les arts sous les hospices des dieux honorés dans les pays d'où ils venoient : fondé sur ce principe, je conjecture que la Béotie a été le premier canton de la Grèce où la culture de la vigne ait été renouvelée. Cadmus à la tête d'une colonie phénicienne s'y établit 1519 ans avant l'ère chrétienne. Ce prince avoit appris dans ses voyages l'art de planter la vigne. Il en fit part à ses sujets, et établit en même temps le culte de Bacchus à qui la tradition des peuples de l'orient faisoit honneur de la découverte du vin. Tout semble favoriser ce système. Les Grecs disoient que leur Bacchus étoit issu de Jupiter et de Sémelé, fille de Cadmus. Hérodote nous donne l'explication de cette fable en nous apprenant que ce prince introduisit dans la Grèce le culte de Bacchus [1]. Je crois cependant, par les raisons que j'ai déjà expliquées, que Cadmus ne fit que l'y renouveler.

Les Grecs avoient des pratiques très-singulières pour faire leur vin. Après avoir coupé les raisins, ils les exposoient pendant dix jours au soleil et à la fraîcheur de la nuit. Ils les mettoient ensuite à l'ombre pendant cinq jours, et le sixième ils les fouloient [2]. Cette méthode étoit, comme on voit, très-longue et tres embarrassante. Difficilement pouvoit-on faire à la fois une grande quantité de vin. Il falloit un terrein con-

[1] L. II, n. 49.

[2] Odyss. l. VII, v. 122, etc. — HESIOD. Oper. v. 611, etc. — Voy. les notes de Mad. DACIER sur le septième livre de l'Odyssée, p. 160.

sidérable pour étendre et exposer au soleil la quantité de grappes suffisante pour faire par exemple, dix pièces de vin. Il ne falloit pas un espace moins étendu et il falloit encore plus de précautions pour faire ensuite sécher à l'ombre ces mêmes grappes. Toutes ces façons étoient sujettes à bien des inconvéniens. Le vin alors devoit être fort cher dans la Grèce, quoiqu'on y en recueillît beaucoup. On en juge ainsi par les épithètes qu'Homère donne à plusieurs de ces contrées.

Les Grecs ne gardoient point leurs vins dans des tonneaux. L'invention utile de ces vaisseaux de bois si commodes leur étoit inconnue. Ils mettoient leurs vins dans des outres, et plus communément dans de grands vases de terre cuite [1]. Athènes étoit particulièrement renommée pour la fabrique de ces sortes de vaisseaux [2]. Mais cet usage de conserver le vin dans des vases de terre exposés à se briser, ou dans des sacs de peau sujets à contracter de mauvaises odeurs, ou à se découdre, rendoit alors le transport des vins plus difficile, et la garde moins sûre qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Le vin, si l'on en croit quelques auteurs, ne fut pas le seul présent que Bacchus fit aux Grecs. A l'exemple d'Osiris, il leur apprit à composer avec de l'eau et de l'orge une boisson qui, pour la force et la bonté, approchoit du vin [3]. Ovide en parlant de la rencontre que Cérès, épuisée de lassitude, fit d'une vieille femme nommée Baubo, dit que la déesse lui ayant demandé de l'eau, la vieille lui présenta une liqueur composée avec du grain roti [4]. Il paroît que les auteurs que je cite, ont voulu désigner la bière ; mais on peut douter que la connoissance de cette boisson ait été aussi ancienne dans la Grèce qu'ils le disent. Homère n'en parle jamais. Est-ce à dessin ? Ou plutôt ne seroit-ce pas une marque que de son temps, la bière n'étoit pas encore en usage.

ARTICLE TROISIÈME.

De l'art de faire l'huile.

J'ai cru devoir refuser aux Athéniens l'honneur d'avoir communiqué à toute la Grèce le labourage et la culture de la

[1] Odyss l. IX, v. 196. — Iliad. l. IX, v. 465. — Herod. l. III, n. 6. — Diod. l. V, p. 380. — Plin. l. XXXV, sect. 46, p. 711.

[2] Voy. Casaub. not. in Athen. l. I, c. 22, p. 65.

[3] Diod. l. IV, p. 248.

[4] Metam. l [illegible] v. 449

vigne. Je n'en dirai pas autant de tout ce qui concerne la plantation des oliviers et l'art de tirer l'huile de leur fruit. L'Attique paroît avoir été incontestablement le premier canton de la Grèce où cette partie de l'agriculture ait été connue [1]. Les Athéniens en furent redevables à Cécrops. Ce prince sortoit de Saïs [2]. ville de la basse Egypte, ou la culture de l'olivier faisoit la principale occupation des habitans [3]. Cécrops qui trouva le terroir de l'Attique très-convenable à cette espèce d'arbres, eut soin d'en faire planter [4]. Le succès répondit à son attente. Athènes en peu de temps devint fameuse par l'excellence de son huile. C'étoit même anciennement le seul endroit de la Grèce où l'on trouvât des oliviers [5].

L'antiquité croyoit être redevable à Minerve de la découverte de cet arbre [6]. Aussi cette déesse étoit-elle particulièrement révérée à Saïs [7]. La culture de l'olivier fut donc apportée dans la Grèce sous les auspices de Minerve. Cécrops en faisant part de cette connoissance aux habitans de l'Attique, eut soin d'établir en même temps le culte de cette déesse [8]. La fête de Minerve étoit célébrée à Athènes [9]. de la même manière qu'à Saïs [10], en allumant une quantité innombrable de lampes.

Les Grecs ont débité bien des fables sur tous ces événemens. Ils contoient que Minerve et Neptune étoient entrés en dispute sur l'honneur de donner un nom à la ville d'Athènes. Il fut question de terminer ce différend : les uns disent qu'on s'en rapporta à Cécrops [11], d'autres que l'Oracle ordonna d'assembler tout le peuple [12]; quelques-uns enfin [13], que les douze grands dieux furent choisis pour juger de la dispute. Quoi qu'il en soit, il fut réglé que celle des deux divinités qui produiroit l'invention la plus utile, donneroit son nom à la ville qu'on fondoit. Neptune d'un coup de trident fit sortir le cheval d'un rocher; Minerve en frappant la terre de sa lance en fit sortir l'olivier : cette production lui adjugea la victoire. L'explication de cette fable n'est pas difficile à pénétrer.

Il paroît que ce ne fut pas sans quelque difficulté que Cé-

[1] HEROD. l. v, n. 82. — ÆLIAN. Var. Hist. l. III, c. 38. — JUSTIN. l. II, c. 6.
[2] DIOD. l. I, p. 33.
[3] HEROD. l. II, n. 59 et 62.
[4] SYNCELL. p. 153. B.
[5] HEROD. l. v, n. 82.
[6] VIRGIL. Georg. l. I, v. 18. — DIOD. l. v, p. 389.
[7] HEROD. l. II, n. 59 et 62. — CICER. Nat. Deor. l. III, n. 23, t. II, p. 506.
[8] PAUS. l. I, c. 27, l. II, c. 36. — EUSEB. Præp. Evang. l. X, c. 9, p. 486.
[9] MARSH. p. 128.
[10] HEROD. l. II, n. 62.
[11] EUSEB. Chron. l. II, p. 75.
[12] VARRO apud August. de Civit. Dei l. XVIII, c. 9.
[13] APOLLOD. l. III, p. 192.

crops engagea les habitans de l'Attique à s'adonner à la culture des oliviers. L'établissement du culte des dieux étoit alors trop intimement lié avec l'établissement des arts, pour qu'on pût recevoir l'un sans l'autre. Adopter le culte de Minerve, c'étoit déclarer qu'on vouloit s'adonner aux arts, dont cette déesse passoit pour l'inventrice. Les anciens habitans de l'Attique, profitant du voisinage de la mer, s'étoient habitués à la piraterie : Neptune en conséquence étoit leur divinité tutélaire. Une partie s'opposa donc aux nouveaux établissemens de Cécrops ; il vouloit changer l'ancienne manière de vivre. Ce prince trouva cependant le moyen de gagner le plus grand nombre des habitans, et la pluralité des suffrages fit donner au culte de Minerve, c'est-à-dire, à l'agriculture, la préféreuce.

On reconnoît encore dans les circonstances de cette fable cet esprit de vanité qui, dans les temps postérieurs, avoit porté les Grecs à inventer les fictions les plus extraordinaires pour rapporter à leurs dieux l'invention et la connoissance de tous les arts. Ils les avoient reçus de leurs premiers souverains, qui, sortant de pays policés, avoient apporté dans la Grèce des découvertes oubliées ou inconnues jusqu'à leur arrivée. Ils avoient introduit en même temps le culte des dieux qui étoient censés les auteurs de toutes ces inventions : on confondit insensiblement l'histoire et les motifs de ces établissemens. Les Grecs naturellement vains, et amateurs du merveilleux, brouillèrent les idées et obscurcirent la tradition, pour attribuer aux divinités qu'ils s'étoient créées, la découverte de tous les arts.

J'ai parlé dans la première partie de cet ouvrage des différentes pratiques inventées originairement pour s'éclairer pendant la nuit. On a vu que le plus ou le moins d'industrie dans les moyens que les hommes ont imaginés pour remédier à l'obscurité des ténèbres, distinguoient les peuples barbares des nations policées. Si cette proposition est vraie, on peut dire, qu'à cet égard, les Grecs des siècles héroïques ne différoient point des peuples dont nous nous formons l'idée la plus désavantageuse. Leur peu d'industrie ne leur avoit pas encore permis de se procurer aucun des moyens propres à s'éclairer facilement et commodément pendant la nuit.

Les Grecs n'ignoroient pas alors l'art de faire de l'huile; cependant ils n'avoient pas l'usage des lampes : ils connoissoient également la cire et le suif: mais ils n'avoient pas trouvé le secret d'en tirer la principale utilité. Ces p[illegible]es au temps *dont je* parle, ne s'éclairoient [illegible] à la lueur [illegible] ers qu'o[illegible]

allumoit dans les appartemens [1] : les princes et ceux qui se piquoient de délicatesse, brûloient des bois odoriférans [2]. Virgile s'est conformé à l'usage de ces anciens temps lorsqu'il dit que Circé faisoit brûler du cèdre pour s'éclairer [3].

A l'égard des torches dont il est souvent parlé dans Homère, c'étoit des morceaux de bois fendus en long qu'on portoit à la main lorsqu'on vouloit aller la nuit d'un lieu dans un autre [4]. J'ai fait voir, dans la première partie, l'ancienneté et l'universalité de cette pratique [5] : j'ajouterai que probablement on employoit pour cet usage des bois résineux.

Homère, à la vérité, s'est servi dans une seule occasion d'un terme qui pourroit d'abord donner à penser que les Grecs connoissoient les lampes dès les temps héroïques. Il raconte dans l'Odyssée que Minerve prit un vase d'or pour éclairer Ulysse [6]: mais il est plus que probable que ce vase n'étoit point une lampe. En effet, il n'est jamais parlé dans ce poëte de rien qui ait rapport à ces sortes de machines : on voit au contraire que dans toutes les occasions où il auroit pu placer des lampes, il ne parle que des torches ardentes. Aussi le scholiaste croit-il que le mot dont Homère s'est servi pour désigner le vase porté par Minerve, doit s'entendre d'une gaîne d'or dans laquelle on avoit inséré une torche [7]. Je penserois plutôt qu'il s'agit d'un espèce de réchaud dans lequel on mettoit des morceaux de bois qui rendoient un feu vif et clair. Les Turcs se servent encore aujourd'hui, pour s'éclairer, de machines à-peu-près semblables [a].

Quoi qu'il en soit; on peut assurer qu'il n'est jamais parlé dans Homère d'huile, de cire, ni de suif, pour s'éclairer. Les Grecs ne se servoient aux temps héroïques du suif, ou, pour parler plus juste, de la graisse que pour frotter et amolir les matières que le temps avoit endurcies [8]. A l'égard de la cire, quoiqu'ils la connussent, ils l'employoient à tout autre usage.

[1] Odyss. l. VI. v. 305, l. XVIII, v. 306, etc. l. XIX, v. 63, etc.

[2] *Ibid.* l. V, v. 49 et 62.

[3] *Urit odoratam nocturna in lumina cedrum.* Æneid. l. VII, v. 13.

[4] Odyss. l. XVIII, v. 309, 310 et 316.

[5] *Suprà*, vol. 1er. p. 127.

[6] L. XIX, v. 34.

[7] Ad Odyss. l. XIX, v. 34.

[a] Trév. Mars 1721, p. 373.

Homère ne désigne point ce que Minerve prit pour éclairer Ulysse, autrement *que par le mot* λύχνον : il est certain que dans les siècles postérieurs on a entendu constamment par λύχνος, une *lampe* ; mais je ne pense pas que dans Homère, ce mot doive avoir la même signification ; car il ne parle jamais d'huile pour s'éclairer. Je penserois donc que λύχνον, dans ce passage désigne une espèce de réchaud, où l'on mettoit de petits morceaux de bois enflammés. C'est la seule fois au surplus que le terme de λύχνος, se trouve dans Homère.

[8] Odyss. l. XXI, v. 178 et suiv.

qu'à la brûler [a]. Pour l'huile, ils ne s'en servoient incontestablement que pour s'oindre et se frotter. J'avoue que les lampes étant aussi anciennes dans l'Asie et dans l'Egypte, qu'on l'a vu [1], il est assez étonnant que la connoissance n'en fût pas encore passée chez les Grecs au temps de la guerre de Troye, mais leur ignorance à cet égard n'en est pas moins certaine.

ARTICLE QUATRIÈME.

De la culture des Arbres fruitiers.

On ne peut pas douter que les Grecs ne se soient adonnés très-anciennement à la culture des arbres fruitiers; les figues et les poires paroissent avoir été les premières espèces de fruits qu'ils aient connus [2]: on peut y ajouter les pommes. On voit en effet des figuiers, des poiriers et des pommiers dans la description qu'Homère fait du verger de Laërte [3] père d'Ulysse. Les figues particulièrement étoient regardées comme le premier aliment d'un goût agréable dont les Grecs eussent usé [4]. Les différentes traditions que ces peuples débitoient sur l'époque à laquelle ils avoient connu ce fruit, prouvent, comme je l'ai déjà dit, que les premières connoissances de l'agriculture étoient fort anciennes dans la Grèce; mais que cet art y avoit souffert des interruptions. Les uns en effet rapportoient la connoissance du figuier à Bacchus [5], et plaçoient cet événement sous Pandion I. [6], qui régnoit à Athènes 1463 ans avant J.-C. D'autres en faisoient honneur à Cérès [7], dont on fixe l'arrivée dans la Grèce au règne d'Erechtée [8] 1426 ans avant l'ère-chrétienne. Mais, suivant une autre tradition, les Grecs avoient connu le figuier bien auparavant ces époques. Cette tradition portoit que Sycée, un des Titans fils de la terre, étant poursuivi par Jupiter, cette mère tendre avoit

[a] On enduisoit de cire les vaisseaux, les tablettes de bois pour écrire, etc. La seule fois qu'il en soit parlé dans Homère, c'est à l'occasion d'Ulysse que ce poëte dit s'être servi de cire pour boucher les oreilles de ses compagnons, afin de les empêcher d'entendre la voix des syrènes. Odyss. l. *XII*, v. 173.

[1] *Suprà*, 1er. vol. p. 127.

[2] ÆLIAN. Varr. Hist. l. III, c. 39. — PLUT. t. II, p. 303. A.

[3] Odyss. l. XXIV, v. 337, etc.

[4] ATHEN. l. III, c. p. 74.

[5] *Ibid.* c. 5, p. 78.

[6] APOLLOD [illegible] II, p. 197.

[7] PAUS. l [illegible], p. 89.

[8] MAR[illegible] 22.

fait sortir le figuier de son sein pour servir d'asyle et de nourriture en même temps à ce fils bien-aimé [1].

Toutes ces variations font voir que les Grecs avoient reçu quelques connoissances de l'agriculture sous la domination des Titans. Les troubles qui s'élevèrent à la mort de ces princes, firent négliger la culture de la terre que de nouvelles colonies sorties d'Egypte et de Phénicie remirent en honneur dans la Grèce, vers le commencement des siècles que nous parcourons présentement.

On ne peut entrer dans aucun détail sur la manière dont les Grecs cultivoient les arbres fruitiers aux temps héroïques. Rien ne sauroit nous en instruire : je pense qu'ils étoient alors fort ignorant dans cette partie de l'agriculture. On n'avoit pas encore songé à la réduire en préceptes. Je crois avoir suffisamment prouvé ailleurs que l'art de greffer étoit alors absolument inconnu [2]. Aux preuves que j'en ai donné, on peut ajouter la réflexion qu'Hésiode faisoit à l'égard des oliviers. Cet auteur, au rapport de Pline [3], disoit que jamais homme n'avoit vu le fruit d'olivier qu'il eût planté; marque que de son temps les Grecs entendoient encore très-peu la culture des arbres fruitiers.

J'observerai encore au sujet des figuiers, que l'arbre auquel on donnnoit ce nom dans la Grèce n'étoit pas de la même espèce que celui qui croît dans nos climats. Cette sorte de figuier est beaucoup plus fertile que les nôtres [4], mais ses fruits ne peuvent venir en maturité qu'après avoir été piqués par des insectes qui s'engendrent dans le fruit d'une espèce de figuier sauvage, appelé par les anciens *Caprificus*. Aussi avoit-on grand soin d'en planter à côté des figuiers domestiques [5]. Cet usage se continue encore aujourd'hui dans les îles de l'Archipel [6]. Il s'en faut de beaucoup au surplus, que ces sortes de figues soient comparables aux nôtres pour la bonté et la délicatesse [7].

Je crois pouvoir joindre à cet article quelques autres pratiques qui ont assez de rapport à l'agriculture, prise dans l'idée générale des productions et des travaux de la campagne.

Les arts les plus communs et les plus ordinaires ne sont certainement pas les moins utiles. Strabon, parlant des an-

[1] ATHEN. l. III, c. 5, p. 78.

[2] Voy. *suprà*, p. 80 et 81.

[3] L. XV, sect. 2, p. 732.

[4] TOURNEFORT, Voyage du Levant, t. I, p. 340.

[5] ARIST. Hist. Animal. l. V, c. 32, p. 857. — THEOPHRAST. de Caus. Plant. l. II, c. 12, p. 246. — PLIN. l. XV, sect. 21, p. 747. — ATHEN. l. III, c. 4, p. 76 et 77.

[6] TOURNEFORT, loco cit. p. 338, etc.

[7] Ibid. p. 340.

ciens habitans de la grande Bretagne, observe que ces peuples qui avoient beaucoup de troupeaux, ne connoissoient pas l'art de faire cailler le lait et de le réduire en fromage. Il donne, avec grande raison, ce fait comme une marque de la grossièreté et de l'ignorance de cette nation [1]. Les Grecs dans les siècles que nous parcourons présentement n'étoient pas aussi dépourvus de connoissance. Ils étoient instruits de l'art de faire des fromages. Homère en parle souvent [2]. Les Grecs prétendoient être redevables de cette connoissance à Aristée roi d'Arcadie [3]. Il leur avoit, dit-on, encore appris l'art d'élever les abeilles et de mettre leur miel à profit [4]. Je douterois assez de ce dernier fait. Il paroît qu'aux temps héroïques on ne connoissoit pas encore dans la Grèce l'usage des ruches. On peut le conjecturer d'après un passage où Homère compare l'armée des Grecs à un essaim d'abeilles. Il fait sortir cet essaim non pas d'une ruche, mais du creux d'un rocher [a].

CHAPITRE SECOND.

Des Vêtemens.

La manière dont étoient vêtus les premiers habitans de la Grèce répondoit à la grossièreté de leurs mœurs. La peau des bêtes qu'ils tuoient à la chasse, leur servoit à se couvrir. Mais ne sachant pas l'art de préparer ces peaux, ils les portoient toutes brutes et avec leurs poils [5]. La seule parure qu'ils eussent imaginée étoit de porter la fourrure en dehors [6].

[1] L. IV, p. 305.

[2] Iliad. l. XI, v. 638. — Odyss. l. VII, v. 225.

[3] Justin. l. XIII, c. 13.

Aristée avoit épousé Autonoé, fille de Cadmus. Hesiod. Theog. v. 977. — Diod. l. IV, p. 324.

[4] Diod. Justin. *locis cit.*

[a] Iliad. l. II, v. 87, etc.

On trouve à la vérité dans Hésiode. Theogon. v. 594 et 598, ces mots *σμῆνος* et *σίμβλος*, employés par la suite à désigner les ruches où *les abeilles font* leur miel. Mais indépendamment de ce que ces deux mots ne se trouvent point dans Homère, et qu'on a plusieurs raisons pour croire Hésiode postérieur à ce poëte, je ne voudrois pas même conclure des paroles d'Hésiode, que les Grecs connussent de son temps l'art de rassembler les abeilles dans des ruches. Si cette pratique eût été connue dans les siècles où Hésiode écrivoit, il en auroit vraisemblablement donné quelques préceptes, comme Virgile l'a fait dans ses Géorgiques.

[5] Diod. l. II, p. 151. — Paus. l. VIII, c. 1, p. 50[illegible]

[6] Pau[illegible] p. 895.

Les nerfs des animaux leur servoient de fil. Les épines leur tenoient lieu sans doute d'aiguilles et de poinçons. Il subsiste encore dans les écrits d'Hésiode des traces de ces anciens usages [1].

On ignore dans quel temps les Grecs apprirent l'art de donner aux peaux les préparations convenables, comme de les tanner, de les corroyer, etc. Pline fait auteur de cette invention un certain Tychius, natif de Béotie [2], sans marquer dans quel siècle vivoit cet artiste. Homère parle d'un ouvrier de ce nom fort célèbre, dans les temps héroïques, par son adresse à préparer et à travailler les cuirs. Entre autres ouvrages il avoit, dit-il, fait le bouclier d'Ajax [3]. Il n'y a cependant pas d'apparence que ce soit le même personnage que celui auquel Pline attribue l'invention de corroyer les peaux. Cet art devoit être connu dans la Grèce bien avant la guerre de Troie; mais il n'est pas possible d'en déterminer précisément l'époque.

Il n'en est pas de même de la tisseranderie. Je crois qu'on peut très-bien en rapporter l'établissement dans la Grèce au temps de Cécrops. Ce prince sortoit de l'Egypte où l'art de filer la laine, et d'en fabriquer des étoffes, étoit connu fort anciennement. Il fit part de cette invention aux habitans de l'Attique. Le peu de mémoires qui nous restent sur l'origine de la tisseranderie dans la Grèce, s'accorde assez avec cette conjecture. Les Athéniens étoient regardés dans l'antiquité comme les premiers qui eussent connu l'art de fabriquer des étoffes de laine et de lin. Ils passoient même pour avoir communiqué ces découvertes à toute la Grèce [4]. On sait encore que de tous temps Athènes a été renommé pour l'habileté de ses habitans dans la tisseranderie. La qualité du terroir de l'Attique contribua beaucoup aux progrès rapides que cet art fit chez ces peuples. Les laines de ce canton passoient, au jugement des anciens, pour les meilleures qu'on connût [5].

Il est important pour la qualité de la laine, de tenir les brebis dans une très-grande propreté. On ne peut pas porter l'attention plus loin que la portoient à cet égard certains peuples de la Grèce. Pour se procurer les laines les plus fines et les mieux conditionnées, leur précaution alloit jusqu'à couvrir de peaux leurs brebis [6], de peur que les injures

[1] Voy. HESIOD. Opera. v. 544.
[2] L. VII, sect. 57, p. 414.
[3] Iliad. l. VII, v. 220, etc.
[4] JUSTIN. l. II, c. 6.
[5] Voy. VOSSIUS de Idol. l. III, c. 70.
[6] ÆLIAN. Var. Hist. l. XII, c. 56. — DIOG. LAERT. l. 6, segm. 41, p. 335.

de l'air n'en altérassent la toison, et qu'il ne s'y attachât quelques ordures.

On reconnoît à la manière dont les Grecs dépouilloient anciennement les brebis de leur laine, combien les arts mécaniques étoient imparfaits chez ces peuples dans les premiers temps. Il y a une certaine saison dans l'année où la laine des moutons vient à se détacher d'elle-même. Les Grecs profitoient de ce moment pour se procurer la laine de ces animaux, et l'arrachoient [1]. C'est qu'ils manquoient alors de ciseaux, ou d'autres instrumens propres à cette opération. Cet usage ne subsistoit plus du temps d'Hésiode : on savoit alors tondre les brebis [2].

J'ai dit dans le premier volume de cet ouvrage qu'anciennement les métiers étoient disposés de façon qu'on n'y pouvoit travailler que debout [3]. Cet usage subsistoit encore dans la Grèce aux temps héroïques. Homère ne permet pas d'en douter [a]. Les étoffes au surplus, qu'on fabriquoit alors devoient être bien mal conditionnées. On n'avoit pas encore trouvé le moyen de les fouler. Cet art ne fut connu dans la Grèce que quelque temps après les siècles dont nous parlons présentement. On en faisoit honneur à un certain Nicias de Mégare [b].

Il se présente à ce sujet une question assez curieuse, et dont l'examen mérite quelque attention. Homère donne à entendre, qu'au temps de la guerre de Troie, il entroit de

[1] Varro, de Re Rust. l. II, c. 11. — Plin. l. VIII, sect. 73, p. 474. — Isidor. Origin. l. XIX, c. 27.

[2] Oper. et Dies. v. 775.

[3] *Suprà*. 1er. vol. p. 139.

[a] Iliad. l. I, v. 31. — Voy. Jun. de Pict. Veter. l. I, c. 4, p. 26.

On pourroit objecter ce que dit Homère des Phéaciennes, Odyss. l. VII, v. 105 et 106.

Αἱ δ' ἱστοὺς ὑφόωσι καὶ ἠλάκατα στρωφῶσιν
Ἥμεναι, ...

et en conclure que dès les temps héroïques, les femmes avoient déjà quitté la pénible coutume de travailler debout. Mais il y a toute apparence que le mot ἥμεναι, ne doit se rapporter qu'à celles qui filoient, et non pas à celles qui travailloient au métier. D'autant plus qu'Eustathe, à qui ce passage n'étoit point inconnu, dit positivement en commentant le 31 vers du 1er. liv. de l'Iliade, que du temps d'Homère, les femmes ne travailloient point encore assises.

[b] Plin. l. VII, sect. 57, p. 414.

Pline en disant que ce *Nicias* étoit de Mégare, nous fait connoître que l'art de fouler les étoffes n'a été connu que postérieurement aux siècles dont nous parlons. Mégare en effet, selon Strabon, n'a été bâtie que depuis le retour des Héraclides, l. IX, p. 965.

Il est vrai qu'on trouve dans Pausanias, l. I, c. 39, que Mégare étoit bâtie avant les Héraclides, et qu'ils ne firent que s'en emparer. Mais le témoignage de Pausanias, ne doit pas l'emporter sur celui de Strabon, dont l'exactitude est reconnue de tout le monde. C'est aussi le sentiment de Velleïus Paterculus. l. I, n. 2, p. 4.

l'huile dans la préparation des étoffes [1]. Mais quel étoit le but de cette pratique ? En quoi pouvoit-elle consister ? Etoit-ce pour lustrer les étoffes, leur donner plus de finesse, ou pour les rendre impénétrables à la pluie et au mauvais temps ? C'est ce qu'il est bien difficile de pouvoir déterminer d'une manière claire et précise ; le poëte n'est entré dans aucun détail, ni dans aucune explication sur ces différens objets. Nous apprenons par les voyageurs modernes, qu'à la Chine et aux Indes orientales, on est encore dans l'usage d'employer l'huile pour la préparation de plusieurs étoffes. Ce qu'ils en disent pourra, je crois, donner quelque éclaircissement sur la question qui nous occupe.

Quand les Chinois se mettent en route, ils ont coutume de se munir d'une sorte d'habits dont l'étoffe est d'un gros taffetas encroûté de plusieurs couches d'une huile fort épaisse. Cette huile fait le même effet sur ces étoffes que la cire sur nos toiles. Elle les rend impénétrables à la pluie [2]. Les Chinois ont une autre manière d'employer l'huile. Ils s'en servent pour donner à leurs satins un lustre très-vif et très-éclatant [3]. Ce dernier procédé rentre assez dans celui que l'on suit aux Indes orientales pour la fabrique des belles toiles de coton qui nous viennent de ces contrées. La dernière préparation qu'on donne au fil dont elles sont faites, est de le frotter d'huile [4].

Peut-être aussi les Grecs employoient-ils l'huile et la chaleur du feu pour tirer l'estame et filer leur laine plus finement et plus facilement. L'étoffe tissue de ces fils imbibés d'huile étoit ensuite dégraissée par le moyen des sels et des autres préparations qu'on employoit en la foulant. On peut choisir entre ces différentes pratiques celles qu'on croira convenir le mieux au texte d'Homère ; car il y a lieu de conjecturer qu'il a voulu désigner quelque préparation à-peu-près semblable à celles que je viens d'indiquer. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que ces passages d'Homère sont presque inintelligibles.

[1] Iliad. l. xviii, v. 595 et 596. — Odyss. l. vii, v. 107.

[2] Mémoire sur la Chine du P. le Comte, t. 1, p. 246.

[3] *Ibid.* p. 102.

[4] Lettres édif. t. xv, p. 400 et 401.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'Architecture.

Les Grecs ne sont point les inventeurs de l'architecture, si par ce mot on entend simplement l'art de lier différens matériaux et d'en composer des édifices pour la commodité et les divers usages de la vie. Tous les peuples policés ont eu sur cette partie des arts des lumières à-peu-près égales. Le besoin leur a suggéré les mêmes idées et des pratiques presque semblables, quoique relatives à la température des saisons et aux influences de l'air propres à chaque climat.

Mais l'architecture ne consiste pas uniquement dans la main-d'œuvre et dans un simple travail mécanique. Elle doit dans plusieurs occasions chercher à produire les plus grands effets, joindre l'élégance à la majesté, et la délicatesse à la solidité. C'est le goût et l'intelligence qui doivent alors en diriger les opérations.

Ni l'Asie, ni l'Egypte ne peuvent prétendre à la gloire d'avoir inventé, ni même connu les véritables beautés de l'architecture. Le génie de ces nations tourné vers le gigantesque et le merveilleux s'occupoit plus de la grandeur énorme et prodigieuse d'un édifice que des graces et de la noblesse de ses proportions. Il est facile d'en juger par ce qui nous reste de monumens élevés dans l'Orient et par la description que les anciens nous ont faite de ceux qui n'existent plus [a].

C'est des Grecs que l'architecure a reçu cette régularité, cette ordonnance, cet ensemble, qui sont en possession de charmer nos yeux. C'est leur génie qui a enfanté ces compositions sublimes et magnifiques qu'on ne sauroit trop se lasser d'admirer. On leur doit, en un mot, toutes les beautés dont l'art de bâtir est susceptible. Dans ce sens, on peut dire que les Grecs ont inventé l'architecture. Ils n'ont rien emprunté à cet égard des autres nations. C'est un art qu'ils ont créé entièrement. La Grèce a fourni les modèles et prescrit les règles qu'on a suivies par la suite, lorsqu'on a voulu exécuter des monumens dignes de passer à la postérité. On trouve dans les trois ordres de l'architecture grecque tout ce

[a] J'insisterai plus particulièrement *sur le goût des orientaux en* architecture, à l'article des Arts dans le troisième volume de cet ouvrage.

que cet art peut produire soit pour la majesté, l'élégance, la beauté et la délicatesse, soit pour la solidité *.

L'architecture, de même que les autres arts, a eu de très-foibles commencemens chez les Grecs. Leurs maisons n'étoient dans les premiers temps que de simples cabanes construites d'une manière informe et grossière, bâties de terre et d'argile [1]. Elles ressembloient assez aux antres et aux cavernes que ces peuples avoient habitées si long-temps [2]. Ils trouvèrent ensuite l'art de faire cuire des briques et d'en construire des maisons. Les Grecs faisoient honneur de cette invention à deux habitans de l'Attique nommés Eurialus et Hyperbius [3]. Ils étoient frères : c'est tout ce qu'on sait de leur histoire. On ignore dans quel temps ils ont vécu.

Les différentes colonies qui d'Asie et d'Egypte vinrent successivement s'établir dans la Grèce, contribuèrent au progrès de l'architecture. Les chefs de ces nouvelles peuplades rassemblèrent les peuples dans plusieurs cantons, bâtirent des villes et des bourgades, et accoutumèrent leurs nouveaux sujets à mener une vie sédentaire. L'origine de ces établissemens remonte à des temps les plus reculés. On a vu dans le premier volume de cet ouvrage que les villes d'Argos et d'Eleusis devoient leur fondation aux premiers souverains de la Grèce [4]. On avoit même, comme je l'ai déjà dit, commencé à bâtir des temples [5].

Les premiers monumens que les Grecs élevèrent, font voir quelle étoit anciennement leur grossièreté et le peu de connoissances qu'ils avoient de l'art de bâtir. Le temple de Delphes si renommé depuis pour sa magnificence, et qui même dès les temps dont nous parlons étoit célèbre par les richesses qu'il renfermoit [6], le temple de Delphes n'étoit originairement qu'une simple chaumière couverte de branches de laurier [7].

Du temps de Vitruve on voyoit encore à Athènes les restes du bâtiment où l'Aréopage s'assembloit dans les commencemens de son institution. Cet édifice également informe et grossier, consistoit dans une espèce de cabane enduite de terre grasse [8]. Telle a été anciennement la manière dont les Grecs bâtissoient.

* Voy. le parallèle de l'architecture antique avec la moderne; par M. de CAMBRAY, p. 2.

[1] PLIN. l. VII, sect. 57, p. 413.

[2] Id. *Ibid.* — ÆSCHYL. in Prometh. vincto. v. 449, etc.

[3] PLIN. l. VII, sect. 57, p. 413.

[4] *Suprà*, 1er. vol. p. 81 et 83.

[5] *Ibid.* 2e. vol. p. 118 et 119.

[6] Iliad. l. IX, v. 404 et 405. — PLIN. l. III, sect. 20, p. 173.

[7] PAUS. l. X, c. 5.

[8] VITRUV. l. II, c. 1.

Difficilement l'architecture auroit-elle fait quelques progrès chez ces peuples avant l'arrivée de Cadmus. Les Grecs avoient oublié l'art de travailler les métaux dont les princes Titans leur avoient enseigné les premiers élémens [1]. Ce fut Cadmus qui, à la tête de sa colonie, rapporta dans la Grèce une connoissance si nécessaire. Il fit plus. Il apprit à ces peuples l'art de tirer les pierres du sein de la terre avec la manière de les tailler [2] et celle de s'en servir pour la construction des bâtimens.

On rencontre des contradictions presque insurmontables quand on veut approfondir et discuter les connoissances que les Grecs avoient de l'architecture dans les siècles que nous parcourons présentement. On en va juger par l'exposé des faits que les écrivains de l'antiquité nous ont transmis sur cet objet.

Si l'on s'en rapportoit au témoignage et au goût de Pausanias, il faudroit placer dans l'enfance des arts chez les Grecs les monumens les plus merveilleux que ces peuples auroient élevés. Cet auteur parle de l'édifice que Mynias roi d'Orchomène avoit fait élever pour renfermer ses trésors [a], et des murs de Tyrinthe bâtis par Prætus [b], comme d'ouvrages dignes de l'admiration de tous les siècles. Il ne craint point de les mettre en parallèle avec les pyramides d'Egypte; mais ce sentiment me paroît souffrir beaucoup de difficultés.

L'édifice construit par Mynias étoit une espèce de rotonde un peu aplatie. Toute la bâtisse portoit sur la pierre qui étoit au centre de la voûte. Elle servoit de clef à tout l'ouvrage et en arrêtoit toutes les parties. Le monument entier étoit bâti en marbre [3]. Les murs de Tyrinthe étoient construits de pierres brutes, mais si grosses, qu'au rapport de Pausanias, deux mulets auroient eu de la peine à traîner la moindre d'entre elles. De petites pierres entremêlées parmi ces grosses masses en remplissoient les intervalles [4]. Voilà quels étoient les monumens que cet auteur, comme je l'ai déjà dit, compare aux pyramides d'Egypte.

A juger cependant ces ouvrages, même d'après la des-

[1] Voy. *infrà*, chap. 4.

[2] Plin. l. VII, sect. 57, p. 413. — Clem. Alex. Strom. l. I, p. 363.

[a] L. IX, c. 36.

Mynias pouvoit régner environ 1377 ans avant J. C. Pausanias, en effet, place le règne de ce prince quatre générations avant Hercule, l. IX, c. 36 et 37. Comme cet historien compte 25 ans pour une génération, Mynias aura précédé d'environ cent ans la naissance d'Hercule, qu'on peut fixer 70 ans à peu près avant la prise de Troie.

[b] Paus. l. IX, c. 36.

Prætus étoit frère d'Acrisius, dont le règne tombe à l'an 1379 avant J. C.

[3] Paus. l. I, c. 38.

[4] Id. l. II, c. 25.

cription de Pausanias, on ne voit pas qu'il y eût tant à se récrier. Dailleurs il est le seul qui en fasse mention. Homère, Hérodote, Apollodore, Diodore et Strabon, qui ont eu tant d'occasions de parler des monumens de la Grèce, ne disent rien de l'édifice de Mynias. A l'égard des murs de Tyrinthe, ils nous apprennent qu'ils avoient été bâtis par des ouvriers que Prætus avoit amenés de Lycie [1]. Du surplus ils ne nous représentent cette place, que comme une petite citadelle élevée par Prætus dans un poste avantageux, et propre à lui servir de retraite [2]. On ne soupçonnera cependant pas ces auteurs d'avoir méconnu les monumens de la Grèce, et moins encore d'avoir négligé d'en parler. Observons enfin, que, suivant Pausanias, l'édifice élevé par Mynias étoit voûté, fait nullement croyable; que de plus il étoit construit en marbre; néanmoins il y a bien de l'apparence que même du temps d'Homère, les Grecs ne savoient pas encore travailler le marbre. On ne trouve dans ses poëmes aucun mot pour le caractériser et le distinguer des autres pierres. Si le marbre eût été connu alors, Homère l'auroit-il oublié dans la description du palais d'Alcinoüs, et surtout dans celle du palais de Ménélas où il dit qu'on voyoit briller l'or, l'argent, l'airain, l'ivoire, et les productions les plus rares [a].

Enfin, il est bien difficile de concilier la date de ces monumens avec l'époque que les Grecs assignoient à l'invention de presque tous les instrumens nécessaires à la construction des édifices. Si l'on en croit la plupart des auteurs de l'antiquité, on doit à Dédale la doloire, la scie, la tarière, l'équerre et la manière de prendre et de trouver les aplombs par le moyen d'un poids suspendu au bout d'une ficelle. Il est vrai que Dédale partagea avec son neveu Talus, Calus, Attalus, ou Perdix (car les auteurs varient sur son nom) une partie de la gloire de ces inventions [3]. La mère de ce jeune homme l'avoit confié à Dédale pour l'instruire des secrets de son art. Il avoit encore plus de génie et d'industrie que son maître. A l'âge de douze ans, ayant rencontré la mâchoire d'un serpent, et s'en étant servi avec succès pour couper un petit morceau de bois, cette aventure lui donna l'idée de

[1] APOLLOD. l. II, p. 68. — STRABO, l. VIII, p. 752.

[2] Iliad. l. II, v. 559. — APOLLOD. l. II, p. 68. — STRABO, l. VIII, p. 572.

[a] Odyss. l. IV, v. 72, etc.

Comme l'interprétation de mot ἤλεκτρον employé dans cette description est sujette à contestation, je n'ai pas cru devoir lui donner une signification déterminée.

[3] DIOD. l. IV, p. 319 et 320. — HYGIN. Fab. 274. — OVID. Métam. l. VIII, v. 241, etc. — PLIN. l. VII, sect. 57, p. 414.

construire un instrument qui imitât l'aspérité des dents de cet animal. Il prit pour cet effet une lame de fer et la découpa sur le modèle de ces petites dents courtes et serrées qu'il avoit remarquées dans le serpent. Ce fut ainsi qu'il trouva la scie [1]. On lui attribue encore l'invention du compas, du tour et de la roue à potier [2]. Dédale, ajoute l'histoire, ne fut pas exempt de la basse jalousie qui de tous les temps a été le vice des artistes, même de ceux qui font profession des arts les plus nobles et les plus relevés. Appréhendant de se voir effacer un jour par son disciple, il le fit périr.

Quoi qu'il en soit de cette petite historiette, Dédale, de l'aveu de tous les chronologistes, est postérieur aux édifices dont je viens de parler. Néanmoins, comment imaginer qu'on ait pu les construire sans le secours des instrumens qu'on dit n'avoir été inventés que par cet artiste ou par son neveu.

Mais il y a plus; on a tout sujet de douter que ces pratiques aient été connues même dans les siècles où les historiens en placent les découvertes. Pour juger de la réalité des faits et savoir à quoi s'en tenir sur les outils en usage aux temps héroïques chez les Grecs, c'est Homère qu'on doit consulter. On verra qu'il ne paroît pas avoir eu aucune idée de la plupart des inventions attribuées à Dédale ou à son neveu. Sans compter plusieurs des endroits de son poëme où il auroit eu occasion de parler de la scie, du compas et de l'équerre, le vaisseau qu'il fait bâtir à Ulysse dans l'île de Calypso lui prêtoit un beau champ pour parler de tous les outils dont il pouvoit avoir connoissance. Ceux néanmoins dont se sert son héros ne consistent que dans une hache à deux tranchans, une doloire, des tarières, un niveau ou une règle pour dresser les bois [3]. Il n'est question ni d'équerre ni de compas, ni même de scie. Ce dernier instrument auroit été cependant des plus nécessaires à Ulysse pour la construction de son vaisssau. Présumera-t-on qu'Homère ait négligé d'en donner une au roi d'Ithaque [a] ? On ne peut pas dire que ce prince soit sensé manquer des outils nécessaires et propres à l'ouvrage qu'il entreprenoit. Le poëte ne le place point dans une île déserte et abandonnée. Ulysse étoit alors chez une déesse en état de lui fournir tous les secours dont il pouvoit avoir besoin. Il y a donc lieu de croire qu'Homère donne à son

[1] Diod. l. iv, p. 319 et 320. — Hygin. Fab. 274. — Ovid. Métam. l. viii, v. 241 et suiv.

[2] Id. *Ibid.*

[3] Odyss. l. v, v. 234 et 245, etc.

[a] Le mot πρίων, qui en grec signifie une *scie*, ne se trouve [illegible] dans Homère, ni rien d'équi[illegible]

héros tous les outils qui de son temps pouvoient être en usage. Puisqu'il ne parle ni de l'équerre, ni du compas, ni de la scie, on doit présumer que ces instrumens n'étoient point encore inventés. Les Grecs, aux temps héroïques, étoient presque aussi destitués de connoissances mécaniques que les peuples du nouveau monde. Les Péruviens qu'à bien des égards on peut regarder comme une nation très-policée, ignoroient l'usage de la scie [1]. On sait qu'encore aujourd'hui il y a plusieurs peuples auxquels cet instrument est inconnu [2]. Ils y suppléent par différens moyens. Ils fendent des troncs d'arbres en plusieurs parties par le moyen de coins de pierres. Ensuite avec des haches ils dégrossissent chaque pièce, et parviennent ainsi, quoique difficilement, à former des planches [3]. Les Grecs en devoient user alors à peu-près de la même façon [4].

Les doutes que je viens d'élever sur les inventions attribuées à Dédale, m'engagent à en proposer encore quelques-uns sur les monumens dont il étoit regardé comme l'auteur.

On le fait voyager en Egypte pour s'instruire et se perfectionner dans les arts. Il profita si bien des leçons qu'il y reçut, qu'en peu de temps il surpassa, dit-on, les plus habiles architectes de ce pays. On le choisit pour construire le vestibule du temple de Vulcain à Memphis [5]. Il l'exécuta d'une manière supérieure. Cet ouvrage même acquit tant de gloire à son auteur, qu'on plaça dans le temple sa statue en bois, faite de sa propre main [6]. On fit plus. Le génie et les inventions de Dédale le mirent dans une si haute réputation parmi les Egyptiens, que ces peuples lui décernèrent les honneurs divins. Si l'on en croit Diodore, il subsistoit encore de son temps, un temple consacré sous le nom de ce fameux artiste dans une des îles voisines de Memphis. Ce temple, ajoute-t-il, étoit en grande vénération dans tout le pays [7].

Ce ne fut pas en Egypte seulement que Dédale exerça ses talens : il avoit laissé dans plusieurs pays des témoignages de son habileté en architecture. Il bâtit à Cumes, sur les côtes d'Italie, un temple à Apollon en reconnoissance de son heureuse évasion de Crète. On vantoit l'architecture de ce temple comme très-belle et très-magnifique [8].

[1] *Suprà*, 1er. vol. p. 147.
[2] Lettr. édif. t. XVIII, p. 328.
[3] *Suprà*, 1er. vol. p. 147. — Voyage de DAMPIER, t. II, p. 10, t. IV, p. 231.
[4] Voy. VIRGIL. Georg. l. 1, v. 144.
[5] DIOD. l. 1, p. 109.
[6] Id. *Ibid.*
[7] Id. *Ibid.*
[8] VIRG. Æneid. l. VI, v. 17 et suiv.

Dans le séjour que Dédale fit en Sicile, il embellit cette île de plusieurs ouvrages également utiles et ingénieux : il bâtit entre autres sur le haut d'un rocher une citadelle très-forte, et la rendit absolument imprenable [1]. Le mont Erix étoit si escarpé, que les maisons qu'on avoit été obligé de construire autour du temple de Vénus, paroissoient prêtes à tomber à chaque instant dans le précipice. Dédale augmenta la largeur du sommet de cette montagne par le moyen de terres rapportées et soutenues d'une muraille [2]. Il creusa aussi près de Mégare en Sicile un grand étang au travers duquel le fleuve Alabon se déchargeoit dans la mer [3]. Son génie industrieux éclata encore davantage dans la construction d'une caverne qu'il creusa dans le territoire de Selinunte : il sut ménager et employer avec tant d'art la vapeur des feux souterrains qui en sortoient, que les malades qui entroient dans cette caverne se sentoient peu-à-peu provoqués à une sueur douce, et guérissoient insensiblement, sans éprouver même l'incommodité de la chaleur [4]. Diodore ajoute que Dédale fit dans la Sicile plusieurs autres ouvrages que l'injure des temps avoit détruits.

Mais ces monumens, quelque recommandables qu'ils pussent être, ne doivent point entrer en comparaison avec le fameux labyrinthe qu'il construisit dans l'isle de Crète. Cet ouvrage seul auroit suffi pour immortaliser le nom de Dédale. La tradition ancienne portoit qu'il en avoit pris le modèle et le dessin sur celui qu'on voyoit en Egypte; mais il n'en avoit exécuté que la cinquième partie [5]. Dédale s'étoit borné à imiter l'endroit du labyrinthe d'Egypte où l'on rencontroit une quantité surprenante de tours et de détours, si difficiles à remarquer qu'il n'étoit pas possible d'en sortir quand on s'y étoit engagé : et il ne faut pas s'imaginer, dit Pline, que le labyrinthe de Crète ressemblât à ceux que l'on exécute dans les jardins, où par le moyen d'un grand nombre d'allées multipliées, on trouve le secret de faire faire beaucoup de chemin dans un espace assez étroit. Le labyrinthe de Crète étoit un édifice très-spacieux distribué en quantité de pièces séparées qui avoient de tous les côtés des ouvertures et des portes dont le nombre et la confusion empêchoient de distinguer la véritable issue. Voilà ce que les anciens nous racontent des ouvrages exécutés par Dédale.

Sil. Ital. l. xii, v. 102.—Auson. Idyll. 10, v. 300 et 301.

[1] Diod. l. iv; p. 321.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.* p. 320, et l. i, p. 71. — Plin. l. xxxvi, sect. 19, p. 739.

Il paroît d'abord assez singulier que de pareils édifices aient été construits dans des siècles aussi grossiers et aussi ignorans que ceux dont il s'agit présentement : il est encore plus surprenant qu'un seul homme ait pu suffire à tant de travaux d'espèces si différentes, et construits dans des pays si éloignés les uns des autres [a]. Rien, au premier coup-d'œil, ne paroît mieux établi que la longue possession dans laquelle Dédale s'est maintenu jusqu'à présent, d'avoir été un génie universel. Le fait est attesté par une foule d'auteurs tant grecs que latins. Leur témoignage néanmoins ne me persuade pas, et je pense que tout ce que les écrivains de l'antiquité nous ont débité sur ce sujet, pourroit bien n'être fondé sur aucune réalité.

Comment se persuader en effet que les Egyptiens qui fuyoient tout commerce avec les autres nations [1], aient choisi un étranger pour décorer le temple de leur principale divinité ? Cette seule considération suffiroit pour rendre le fait très-douteux ; mais il achève de se détruire quand on voit qu'Hérodote, qui parle du même monument [2], ne dit pas un mot de Dédale, ni de son séjour en Egypte. Je passe sous silence les autres ouvrages attribués à cet artiste, dont je pourrois également faire la critique : je m'arrête au labyrinthe de Crète, édifice tant vanté par les anciens, et qui paroît seul avoir fait la plus grande réputation de Dédale.

Qu'on examine l'âge des auteurs qui ont fait mention de ce monument, on verra qu'ils ont tous vécu plus de douze cents ans après le temps auquel ils en rapportent la construction. D'ailleurs, ils n'en parlent que par la tradition : ils conviennent que, quoique le labyrinthe d'Egypte existât encore de leur temps, celui de Crète étoit détruit [3]. Aussi ne sont-ils point d'accord sur la forme et sur l'espèce de cet ouvrage. Diodore et Pline disent que le labyrinthe de Crète étoit un édifice immense et d'une structure merveilleuse [4] : mais Philocorus, auteur fort ancien, n'en pensoit pas de même. C'étoit, à son avis, une prison où les criminels étoient renfermés très-sûrement [5]. Cédren et Eustathe avancent que ce monument si vanté n'étoit qu'un antre où il se trouvoit beaucoup d'avenues, de tours et de détours, et que l'art avoit un peu aidé la nature [6]. Ce sentiment est confirmé

[a] En Grèce, en Egypte, en Crète, en Italie, etc.

[1] Voy. Herod. l. II, n. 91. — Voy. aussi le 1er. vol. p. 352 et 353.

[2] L. II, n. 101.

[3] Diod. l. I, p. 71. — Plin. l. XXXVI, sect. 19.

[4] Id. *Ibid.*

[5] Apud Plut. in Thes. p. 6.

[6] Cedren, p. 122.

par M. de Tournefort qui en 1700 visita ces lieux avec beaucoup d'exactitude [1]. Le témoignage de cet habile voyageur, joint à la diversité d'opinions qui règne parmi les auteurs qui ont parlé du labyrinthe de Dédale, montre le peu de fondement qu'on doit faire sur leurs récits : achevons d'en donner la preuve.

Par quelle raison Homère, qui étoit sans comparaison beaucoup plus voisin du siècle de Dédale que tous ces écrivains, n'a-t-il rien dit du labyrinthe de Crète? Si un pareil ouvrage eût existé de son temps, est-il à croire qu'il l'eût passé sous silence? lui qui fait si souvent mention de l'île de Crète, lui qui manque rarement de donner aux villes et aux pays dont il parle quelques épithètes, toujours prises des arts ou de l'histoire naturelle? Il y a plus, Homère parle de Dédale [2] et de l'enlèvement d'Ariane par Thésée [3]; mais il ne dit pas un mot du labyrinthe. L'occasion néanmoins d'en parler se présentoit trop naturellement pour que ce poëte l'eût laissé échapper, si la tradition sur ce monument avoit eu cours même de son temps.

Hérodote qui, après Homère, est le plus ancien écrivain qui nous soit resté de l'antiquité, a gardé également un profond silence sur le labyrinthe de Crète. Il parle cependant de Minos : il raconte que ce prince mourut en Sicile dans le temps qu'il poursuivoit Dédale [4]. Il pouvoit à ce sujet faire quelque digression sur les aventures et les ouvrages de cet artiste, et on ne reprochera pas à Hérodote de perdre les occasions d'entretenir son lecteur d'anecdotes curieuses et intéressantes. Par quelles raisons encore décrivant le labyrinthe d'Egypte, n'auroit-il rien dit de celui de Crète? C'étoit néanmoins le lieu d'en rappeler le souvenir, d'autant mieux qu'à ce sujet il cite les ouvrages célèbres dont la Grèce se vantoit [5] : Hérodote n'auroit donc pas oublié un monument qui, quoique inférieur à celui d'Egypte, n'auroit pas laissé de faire honneur aux Grecs.

Pausanias, qui d'ailleurs est entré dans un fort grand détail sur les ouvrages attribués à Dédale, ne dit point que le labyrinthe de Crète, eût été construit par ce fameux artiste. Enfin, s'il est vrai, comme j'espère le faire voir, que le labyrinthe d'Egypte, sur lequel tous ces auteurs avouent que Dédale prit le modèle du sien, n'a été construit que plus de six cents ans après les siècles dont nous parlons maintenant [6],

[1] Voyage du Levant, t. I, p. 65, etc.
[2] Iliad. l. XVIII, v. 590, etc.
[3] Odyss. l. XI, v. 320, etc.
[4] L. VII, n. 170.
[5] L. II, n. 148.
[6] Voy. le 3e. vol. l. II.

on conviendra du peu de réalité du monument de Crète. C'est aussi le sentiment de Strabon. Il donne à entendre très-clairement que tout ce que les Grecs ont débité du labyrinthe et du minotaure, n'étoit qu'une fable [a]. Je pense au surplus, qu'il en est de même de toutes les inventions attribuées à Dédale. Ce sont de pures imaginations fondées sur quelques expressions de la langue grecque [b].

Je n'entrerai pas dans un grand détail sur la manière dont étoient alors construites les maisons des particuliers : Homère ne fournit que de foibles indications sur cet objet. On est fort peu assuré de la signification de la plupart des termes dont il se sert pour désigner les différentes parties d'un édifice. On voit qu'anciennement les toits étoient en terrasse [1]. C'est un usage presque général dans tout le Levant. Mais la pratique des Grecs de faire ouvrir les portes de leurs maisons en dehors et sur la rue [2] doit paroître bien singulière : on étoit obligé, chaque fois qu'on vouloit sortir, de faire auparavant du bruit à la porte, afin d'avertir les passans de s'éloigner [c].

Il est fort difficile de concevoir, et plus encore d'expliquer, la manière dont, suivant Homère, les portes pouvoient s'ouvrir et se fermer. On voit bien que les serrures et les clefs dont les Grecs se servoient, ne ressembloient point aux nôtres; mais il n'est pas aisé de comprendre le jeu et la mécanique de ces instrumens. On conjecture qu'il y avoit en dedans de la porte une espèce de barre, ou verrou qu'on pouvoit lâcher ou lever par le moyen d'une courroie [3]. Les

[a] L. x, p. 730 et 731.

On trouve, il est vrai, d'anciennes médailles et d'anciennes pierres, sur lesquelles le labyrinthe est représenté avec ses tours et détours. On voit le minotaure au milieu de cet édifice. Voy. Goltzius, Aug. Tab. 49, 11. — Montfaucon, Antiq. expliquée. t. 1, p. 76.

Ces monumens prouveroient donc également l'existence du minotaure et du labyrinthe. Je doute que quelqu'un voulût soutenir aujourd'hui qu'il a réellement existé un monstre tel que ces médailles et ces pierres gravées nous le représentent. On doit mettre le labyrinthe de Dédale et le minotaure au nombre de ces traditions populaires que certaines villes adoptoient, et dont elles aimoient à décorer leurs monumens.

[b] Δαίδαλος signifie en général un ouvrier très-*adroit*, très-*habile*, et même un ouvrage fait avec *art*. C'est une observation qui n'a point échappé à Pausanias. Il ajoute qu'on donnoit le nom Δαίδαλος aux anciennes statues de bois, même avant Dédale, l. IX, c. 3.

[1] Odyss. l. x, v. 552, etc.

[2] Odyss. l. XXI, v. 391. — Voy. les notes de Mad. Dacier.

[c] Phot. p. 196. — Terent. Andria. act. 4 scen. 1re. v. 687.

L'Andrienne étoit traduite de Ménandre, et la scène se passe à Athènes.

[3] Odyss. l. 1, v. 441, 442, l. IV, v. 802.

clefs qui servoient à cette manœuvre étoient faites en manière de crochet : c'étoit un morceau de cuivre assez long, courbé en faucille, et emmanché de bois ou d'ivoire [a]. Il y avoit à la porte un trou qui répondoit au-dessus du verrou : on introduisoit la clef par ce trou, et on saisissoit la courroie qui tenoit au verrou ; on la levoit et la porte s'ouvroit. Les serrures dont se servent encore aujourd'hui les Nègres de la Guyane peuvent donner quelque idée de toute cette mécanique [1] presque inintelligible dans les écrits des anciens.

Il paroît que, dès les temps héroïques, on étoit assez curieux d'orner et d'enrichir le dedans des maisons. Les appartemens du palais de Ménélas étoient fort somptueux et fort magnifiques [2] : mais il y a tout lieu de juger qu'on ne connoissoit pas encore l'art de décorer les bâtimens à l'extérieur. De tous les édifices décrits par Homère aucun ne présente ce qu'on peut nommer ornemens d'architecture : ce poëte parle seulement de portiques [3], et encore n'avons-nous pas d'idée bien nette de ces sortes d'ouvrages. On ignore quelles pouvoient en être la structure et la disposition. L'usage que les Grecs faisoient alors des portiques répugne absolument à ce que nous entendons aujourd'hui par cette sorte de bâtisse. C'étoit en effet sous les portiques qu'on mettoit coucher les hôtes et les autres étrangers de considération [4]. Cette réflexion suffit pour détruire les idées que ce nom présente naturellement dans notre langue ; et il faut convenir qu'on ne peut point expliquer aujourd'hui ce qu'Homère entendoit par le mot qu'on traduit ordinairement par celui de portique [b].

De tout ce que je viens de dire, il résulte qu'on ne peut rien décider sur l'état et le progrès de l'architecture dans la Grèce aux siècles dont il s'agit présentement. Nous ne serions point dans cet embarras, si nous voulions adopter le

[a] Odyss. l. XXI, v. 6 et 7.
On peut voir la figure de ces clefs dans les remarques de M. Huet, in Manil. l. I, p. 8.

[1] Nouv. relat. de la France équinox. p. 143 et 144.

[2] Odyss. l. IV, v. 72, etc.

[3] *Ibid.* l. IV, v. 297 et 302.

[4] Iliad. l. XXIV, v. 644. — Odyss. l. IV, v. 297.

[b] Ce n'est que par une espèce de tradition que nous sommes dans l'usage de traduire par le terme de *portique*, le mot Αἴθουσα, employé par Homère dans la description de ses palais. Les fondemens de cette explications nous sont entièrement inconnus. Il est clair qu'Αἴθουσα vient d'Αἴθω, *uro*, *luceo* ; mais il n'est pas également prouvé qu'on fût autrefois dans l'usage constant, comme le disent les scholiastes, d'allumer des feux sous les portiques des grandes maisons. C'est cependant sur cet usage prétendu qu'ils fondent leur explication.

sentiment de Vitruve sur l'origine et l'époque des différens ordres d'architecture inventés par les Grecs. « Anciennement, dit-il, on ignoroit l'art de proportionner les diverses parties d'un bâtiment : on employoit des colonnes, mais on les tailloit au hasard, sans règles, sans principes, et sans faire attention aux proportions qu'on devoit leur donner : on les plaçoit aussi sans égard aux autres parties de l'édifice. Dorus fils d'Hellen et petit-fils de Deucalion [a] ayant fait bâtir un temple à Argos en l'honneur de Junon ; cet édifice se trouva par hasard être construit suivant le goût et les proportions de l'ordre, que par la suite on a nommé dorique. La forme de ce bâtiment ayant paru agréable, on s'y conforma pour la construction des édifices qu'on vint ensuite à élever [1].

« Vers le même temps, ajoute Vitruve, les Athéniens firent passer dans l'Asie une colonie sous la conduite d'Ion, neveu de Dorus [b] : cette entreprise eut un heureux succès. Ion s'empara de la Carie et y fonda plusieurs villes : ces nouveaux habitans songèrent à bâtir des temples. Ils se proposèrent pour modèle celui de Junon à Argos : mais ignorant la proportion qu'il falloit donner aux colonnes, et en général à tout l'édifice, ils cherchèrent quelques règles capables de diriger leur opération. Ces peuples vouloient, en faisant leurs colonnes assez fortes pour soutenir tout l'édifice, les rendre en même temps agréables à la vue. Pour cet effet, ils imaginèrent de leur donner la même proportion qui se trouve entre le pied de l'homme et le reste de son corps. Selon leurs idées, le pied faisoit la sixième partie de la hauteur humaine : en conséquence, on donna d'abord à la colonne dorique, en y comprenant le chapiteau, six de ses diamètres ; c'est-à-dire, qu'on la fit six fois aussi haute qu'elle étoit grosse [2] : par la suite on y ajouta un septième diamètre [c].

« Ce nouvel ordre d'architecture ne tarda pas à donner naissance à un second : on voulut bientôt enchérir sur la première invention. Les Ioniens, (c'est toujours Vitruve qui parle), cherchèrent à mettre encore plus de délica-

[a] Il étoit roi de tout le Péloponnèse et vivoit vers l'an 1522 avant J.C.

[1] VITRUV. l. IV, c. I.

[b] Ion étoit fils de Xuthus, frère de Dorus.

[2] VITRUV. l. IV, c. I.

[c] VITRUV. *Ibid.* — PLIN. l. XXXVI, sect. 56, p. 755.

Alors on pouvoit dire que la colonne dorique, avoit la proportion du corps de l'homme. Car le pied de l'homme est au moins la 7e. partie de sa hauteur.

« tesse et d'élégance dans leurs édifices. Ils employèrent la « même méthode dont on avoit déjà fait usage pour la com-« position de l'ordre dorique : mais au lieu de prendre pour « modèle le corps de l'homme, les Ioniens se réglèrent sur « celui de la femme. Dans la vue de rendre les colonnes de « ce nouvel ordre plus agréables et plus gracieuses, ils leur « donnèrent huit fois autant de hauteur qu'elles avoient de « diamètre [*]. Ils firent aussi des cannelures tout le long du « tronc pour imiter les plis des robes de femmes : les volutes « du chapiteau représentoient cette partie des cheveux qui « pendent par boucles de chaque côté du visage. Les Ioniens « ajoutèrent enfin à ces colonnes une base qui n'étoit point « en usage dans l'ordre dorique [1] ». Selon Vitruve, ces bases étoient faites en manière de cordes entortillées pour être comme la chaussure de ces colonnes. Cet ordre d'architecture fut appelé ionique du nom des peuples qui l'avoient inventé.

Voilà ce que Vitruve raconte sur l'origine et l'époque des ordres dorique et ionique : il en fait remonter, comme on voit, l'usage à des temps très-reculés.

Je ne m'arrêterai pas à relever le peu de vraisemblance que présente toute cette narration ; mais quelle qu'ait été l'origine de ces deux ordres, je ne crois pas qu'on puisse la rapporter aux siècles où Vitruve la place. On ne voit point en effet, qu'Homère, bien postérieur à ces temps, ait eu la moindre idée de ce qu'on appelle ordre d'architecture. J'en ai déjà fait la remarque : j'ajouterai que s'il les eût connus, il en auroit vraisemblablement fait usage. L'occasion s'en est présentée plus d'une fois dans ses poëmes. Homère parle des temples consacrés à Minerve et à Neptune, et cependant il n'en fait aucun description [2]. A l'égard des palais, ce qu'il en dit, ne présente l'idée d'aucun ordre ni dessin d'architecture [3] : on n'oseroit même assurer que les colonnes dont il est question dans ces édifices fussent de pierres ; ce n'étoient, suivant toutes les apparences, que de simples poteaux [4].

[*] Vitruv. l. iv, c. 1.
Dans la suite on a donné à ces colonnes la hauteur de huit et demi de leur diamètre. Aujourd'hui, elles en ont neuf y compris le chapiteau et la base.

[1] Voy. M. de Chambray, p. 15, 19 et 33 — Voy. aussi les notes de Perrault, sur Vitruve, p. 176 note 3.

[2] Voy. Iliad. l. vi, v. 297. — Odyss. l. vi, v. 266.

[3] Voy. Iliad. l. vi, v. 242, l. xx, v. 11. — Odyss. l. iv, v. 72, etc. l. vii, v. 85, etc.

[4] Je remarque d'abord qu'Homère n'appelle jamais ces colonnes στῆλαι, mot qui signifie proprement une colonne de pierre. Mais toujours κίονας, qu'on ne peut s'entendre que de poteaux de bois. J'observerai en second lieu qu'on n'employoit dans ces colonnes des

Enfin le seul éloge qu'Homère fasse du palais d'Ulysse consiste à dire qu'il étoit fort élevé, que la cour en étoit défendue par une muraille et par une haie. Le poëte loue aussi la force et la solidité des portes de ce palais, faisant entendre qu'il eût été difficile de le forcer. Il paroît insister beaucoup sur cet article [1], qui aux siècles héroïques étoit un objet essentiel, eu égard aux brigandages qui régnoient alors dans la Grèce. Ces réflexions suffisent, je crois, pour faire rejeter le récit de Vitruve, auteur trop moderne par rapport aux siècles dont nous parlons, pour qu'on puisse en croire son simple témoignage. Il vaut mieux avouer qu'on ignore l'état où pouvoit être alors l'architecture dans la Grèce, que de s'en rapporter à des traditions si suspectes.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De la Métallurgie.

Les historiens ne sont point d'accord sur le temps auquel l'art de travailler les métaux a été connu dans la Grèce. Les uns font remonter cette découverte aux temps les plus reculés; d'autres la placent dans des siècles beaucoup plus récens: ces contradictions cependant ne sont qu'apparentes. Il est aisé, en distinguant l'esprit et les motifs de ces traditions, de concilier les récits qui paroissent d'abord les plus opposés.

Je pense que la connoissance des métaux et l'art de les travailler ont été originairement apportés dans la Grèce par les princes Titans: plusieurs faits semblent favoriser cette conjecture. Les Grecs, selon quelques auteurs, attribuoient à Sol, fils de l'Océan, la découverte de l'or [2]. J'ai déjà dit qu'anciennement on appeloit fils de l'Océan ceux qui de temps immémorial avoient abordé par mer dans une contrée. C'étoit par cette voie que les Titans étoient venus dans la Grèce: ils sortoient d'Egypte [3]. Les Egyptiens attribuoient

chevilles pour suspendre différens ustensiles, et qu'on y ménageoit des cavités propres à renfermer différentes armes. Odyss. l. XXII, v. 176, etc. l. VIII, v. 66, etc. l. I, v. 127, etc. l. XIX, v. 38.

Il y a plus, Homère voulant nous donner une idée de la grosseur d'un olivier qui soutenoit le lit d'Ulysse, le compare à une colonne; et il est à remarquer qu'il se sert du mot κίων pour désigner cette colonne. Odyss. l. XXIII, v. 191.

[1] Odyss. l. XVII, v. 264.

[2] Gellius apud Plin. l. VII, sect. 57, p. 414.

[3] *Suprà*, 1er. vol. p. 78 et 79.

à leurs anciens souverains la découverte de la métallurgie [1]: ils les avoient déifiés en reconnoissance de cette invention, et de plusieurs autres dont ces monarques avoient fait part à leurs peuples [2]. Un prince, dont les Grecs ont rendu le nom par celui d'*Elios*, et les Latins par celui de *Sol*, a été, de l'aveu de presque tous les historiens, le premier qui ait régné sur l'Egypte [3]. Ce monarque étoit aussi regardé comme la plus ancienne divinité de ce pays [4]. L'or est le premier métal que les hommes aient connu [5]. Rien n'empêche de croire que le prince dont nous parlons aura montré aux Egyptiens la manière de travailler ce métal. Je crois même en trouver une preuve dans le rapport que de tous les temps on a établi entre le soleil, nom de l'ancien monarque égyptien, et l'or. L'art de travailler ce métal fut apporté dans la Grèce par les Titans et sous les auspices du soleil : ces princes étoient abordés par mer. C'en fut assez pour faire dire par la suite aux Grecs que la découverte de l'or leur avoit été communiquée par Sol fils de l'Océan.

On peut envisager sous le même point de vue ce qu'ils racontoient sur la découverte de l'argent : ils disoient en être redevables à Erichtonius [6]. Ce prince, suivant la tradition des Grecs, étoit fils de Vulcain [7]. Personne n'ignore que les Egyptiens révéroient Vulcain comme une de leurs plus anciennes divinités; qu'il passoit pour avoir inventé le feu [8], et que chez les Grecs il étoit censé présider à toutes les opérations de métallurgie [9].

A l'égard du cuivre, les premiers qui travaillèrent à ce métal dans la Grèce, furent, selon quelques auteurs, des ouvriers amenés par Saturne et par Jupiter [10]. On voit enfin que, d'après une très-ancienne tradition, Prométhée passoit pour avoir appris aux Grecs l'art de travailler les métaux [11]. On sait que ce personnage, si fameux dans l'antiquité, étoit contemporain des Titans. Tous ces faits semblent donc annoncer que les premières connoissances de la métallurgie ont été apportées dans la Grèce par les princes titans; et c'est d'après cette ancienne tradition, qu'ont parlé les auteurs qui font remonter aux premiers âges de la Grèce l'art de travailler les métaux.

[1] *Suprà*, 1er. vol. p. 165.
[2] Diod. l. 1, p. 17.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Suprà*, 1er. vol. p. 165.
[6] Plin. l. vii, sect. 57, p. 416.
[7] Apollodor. [illegible]
[8] Diod. [illegible]
[9] [illegible] 133 et 134.
[10] Strabo. [illegible] 666. — Stephan. [illegible] p. 38.
[11] [illegible] vincto. v. [illegible]

J'ai déjà fait remarquer dans plusieurs occasions que la domination des Titans ayant été très-courte, sa chute avoit entraîné celle des connoissances dont ces étrangers avoient fait part à la Grèce [1]. Il fallut que de nouvelles colonies sorties de l'Egypte et de l'Asie vinssent rétablir, ou pour mieux dire, recréer les arts dans cette partie de l'Europe. Cadmus doit être regardé comme le premier qui ait renouvelé dans la Grèce l'art de travailler les métaux. Ce prince découvrit dans la Thrace, au pied du mont Pangée, des mines d'or. Il apprit aux Grecs à les fouiller, à en tirer le métal et à le préparer [2]. Il leur fit connoître aussi le cuivre et la manière de le travailler [3]. Ce sentiment se trouve même appuyé sur le nom que dans tous les temps on a donné à un des principaux alliages qui entrent dans la préparation du cuivre. La *Calamine* ou *Cadmie*, qui est d'un si grand usage pour affiner ce métal et en augmenter le poids, avoit reçu de *Cadmus* le nom qu'elle portoit autrefois, et qu'elle conserve même encore aujourd'hui [4].

On ignore par qui et dans quel temps l'art de travailler l'argent a été rapporté dans la Grèce. Je penserois à faire encore honneur à Cadmus du rétablissement de cette partie de la métallurgie. Je me fonde sur ce qu'Hérodote [5] nous apprend que le mont Pangée, où Cadmus fit exploiter des mines d'or, renfermoit aussi des mines d'argent.

C'est donc avec une sorte de raison que ce prince a passé, dans les écrits de plusieurs auteurs, pour le premier qui eût enseigné aux Grecs l'art de travailler les métaux; et il n'est pas difficile, comme on voit, de concilier les différentes traditions qui s'étoient conservées dans la Grèce sur l'origine de cette découverte. Elles n'ont rien de contradictoire. En effet, quoique la connoissance des arts eût péri avec la famille des Titans, il s'en étoit cependant conservé des traces. Quelques écrivains les avoient recueillies et nous en ont transmis l'histoire. D'autres ont négligé ces anciennes traditions, ou peut-être les ont ignorées. Ils ont donc attribué aux chefs des dernières colonies qui passèrent dans la Grèce, la découverte de plusieurs arts dont ils n'étoient cependant que les restaurateurs.

On ne rencontre point le même partage ni la même diver-

[1] *Suprà*, 1er. vol. p. 79.

[2] PLIN. l. VII, sect. 54, p. 414. — CLEM. ALEX. Strom. l. I, p. 363. — Voy. aussi HEROD. l. VII, n. 6 et 12.

[3] HYGIN. Fab. 274. — STRABO, l. XIV, p. 998.

[4] En latin Cadmea. Voy. PLIN. l. XXXIV, sect. 2 et 22.

[5] L. VII, n. 6 et 12.

sité d'opinions sur le temps auquel les Grecs ont connu et su travailler le fer. Les anciens s'accordent assez à placer cette découverte sous le regne de Minos Ier. [1], 1431 ans avant J. C. Cette connoissance avoit passé de Phrygie en Europe, avec les Dactyles, lorsqu'ils quitterent les environs du mont Ida pour venir s'établir dans la Crete [2]. Il ne paroît pas cependant que l'art de travailler le fer ait été dès-lors beaucoup répandu dans la Grece. Il en a été originairement des Grecs comme de tous les peuples de l'antiquité. Ils ont employé le cuivre à la plupart des usages auxquels nous faisons aujourd'hui servir le fer. Du temps de la guerre de Troie non seulement les armes [3], mais encore les outils et tous les instrumens des arts mécaniques [4] étoient de cuivre. Le fer étoit alors si estimé, qu'Achille, dans les jeux qu'il fait célébrer en l'honneur de Patrocle, propose comme un prix considérable une boule de ce métal [5]. Homère en parle toujours avec grande distinction [6].

A l'égard de l'étain, c'est par le commerce avec les Phéniciens que les Grecs se procuroient ce métal. Ils en faisoient beaucoup d'usage dans les siecles héroïques. J'aurai occasion d'en parler plus particulièrement à l'article du Commerce et de la Navigation.

Il paroît que, dès le temps dont nous parlons présentement, l'art de travailler l'or, l'argent et le cuivre, avoit fait d'assez grands progrès chez les Grecs. On voit par les écrits d'Homère, que ces peuples connoissoient dès-lors tous les instrumens propres à la fabrique de ces métaux [7]. Je réserve le détail de toutes ces pratiques pour le chapitre suivant, où je traiterai des connoissances que les Grecs avoient de l'orfévrerie dans les siècles de la guerre de Troie.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Du Dessin, de la Gravure en creux, de la Ciselure, de l'Orfévrerie et de la Sculpture.

On ignore dans quel temps le dessin et les arts qui peuvent y avoir rapport, ont pris naissance [illegible] les Grecs. L'anti-

[1] Marm. Oxon. Ep. [illegible] p. 38r. — Ephorus, apud [illegible] — Hesiod. apud P[illegible] p. 57, p. 414.
[3] Voy. [illegible] 1. [illegible]
[4] Od[illegible] v. 118, etc. — l. v, v. 244.
[5] [illegible] 826.
[6] [illegible] 3, et passim.

quité ne nous a rien transmis de satisfaisant sur l'origine de toutes ces différentes découvertes. On attribue à l'amour le premier essai que la Grèce ait vu de l'art de dessiner, et de mouler en terre les objets.

Une jeune fille vivement éprise d'un amant dont elle devoit être séparée pour quelque temps, cherchoit les moyens d'adoucir la rigueur de l'absence. Occupée de ce soin, elle remarqua sur une muraille l'ombre de son amant, dessinée par la lumière d'une lampe. L'amour rend ingénieux. Il inspira à cette jeune personne l'idée de se ménager cette image chérie en traçant sur l'ombre une ligne qui en suivît et marquât exactement le contour. L'histoire ajoute que notre amante avoit pour père un potier de Sycione, nommé Dibutade. Cet homme ayant considéré l'ouvrage de sa fille, imagina d'appliquer de l'argile sur ces traits, en observant les contours tels qu'il les voyoit dessinés. Il fit par ce moyen un profil de terre qu'il mit cuire dans son fourneau [1]. On n'est point assuré du temps auquel a vécu ce Dibutade. Quelques auteurs le placent dans des siècles fort reculés [2].

Telle avoit été, suivant l'ancienne tradition, l'origine du dessin et des figures en relief dans la Grèce. Nous ignorons les suites qu'eut ce premier essai. On ne peut rien dire sur les degrés qu'ont éprouvés successivement chez les Grecs la plupart des arts qui ont rapport au dessin. On peut conjecturer que ces pratiques n'ont commencé à faire un progrès suivi que depuis l'arrivée des colonies conduites par Cécrops, Cadmus, etc. Ces princes sortoient de l'Egypte et de la Phénicie, pays où les arts concernant le dessin étoient connus de temps immémorial. Quoi qu'il en soit, quantité de faits rapportés par Homère, montrent que dans les siècles dont il s'agit présentement, les Grecs étoient instruits de plusieurs arts qui dépendent entièrement du dessin.

Ils savoient travailler l'ivoire et l'employer à différens usages [3]. Ils l'appliquoient sur des siéges et sur d'autres meubles pour y servir d'ornement [4]. Ces ouvrages étoient d'un grand prix et très-recherchés. Il devoit même y avoir alors dans la Grèce des artistes distingués par leur goût et par leur adresse. Homère parle d'un certain Icmalius, comme d'un ouvrier qui excelloit dans ces sortes d'ouvrages [5].

Il est certain aussi, par rapport à l'orfévrerie, que les Grecs connoissoient plusieurs parties de cet art. On voit fréquem-

[1] PLIN. l. XXXV, sect. 43, p. 710.
[2] Voy. JUNIUS, in Catalog. p. 56.
[3] Odyss. l. IV, v. 73, etc.
[4] *Ibid.* l. XIX, v. 56, et l. XXIII, v. 200.
[5] Ibid. l. XIX, v. 56 et 57.

ment dans les écrits d'Homère, les princes de la Grece se servir de coupes, d'aiguières et de bassins d'or et d'argent. Le bouclier de Nestor étoit composé de châssis ou baguettes d'or[1]. Ce prince possédoit aussi une coupe d'un travail assez élégant. Elle étoit ornée de clous d'or avec deux anses doubles, et différens autres ornemens[2]. Homère parle encore très-souvent d'ouvriers qui savoient mêler l'or avec l'argent pour en faire des vases précieux[3]. Les Grecs connoissoient donc dès les siecles héroïques l'art de souder ces métaux.

On pourroit dire que tous les ouvrages dont je viens de parler avoient été apportés en Grèce des pays étrangers. Je ne crois pas cependant qu'il y ait lieu de le présumer. Homère ne le dit point. On sait quelle est, à cet égard, son exactitude.

Quant à l'art de graver les métaux, je ne pense pas que les Grecs fussent alors au fait de ce travail. Je me fonde premièrement sur ce qu'il n'est jamais question dans Homère d'anneaux ni de cachets. Secondement sur les moyens que les Grecs, au rapport de ce poëte, employoient pour sceller les caisses et les coffres où ils renfermoient des effets précieux. L'usage des serrures et des cadenas leur étoit inconnu. Afin qu'on ne pût pas ouvrir leurs ballots, sans qu'ils fussent en état de s'en apercevoir, ils les entouroient de cordes très-artistement nouées. Ces sortes de nœuds leur tenoient lieu de sceaux et de cachets. Ils étoient si ingénieusement inventés et si compliqués, que celui qui les avoit faits pouvoit seul les délier et les ouvrir. Homère, pour relever l'habileté d'Ulysse à faire de ces espèces de fermetures, dit que c'étoit de Circé qu'il en avoit appris le secret.[4]. Si les Grecs eussent connu alors l'art de graver des cachets, ils n'auroient pas eu recours à ces nœuds, dont l'usage habituel devoit être très-incommode et très embarrassant.

Si l'on en croit cependant certains auteurs, les Grecs, dès les temps héroïques, auroient eu l'usage des anneaux et des cachets. Plutarque parle de l'anneau d'Ulysse sur lequel ce héros avoit fait graver un dauphin[5]. Hélène, au rapport d'Ephestion, cité par Photius, avoit pour cachet une pierre singulière, dont la gravure représentoit un poisson monstrueux[6]. Polignote enfin, peintre grec, qui florissoit vers l'an 400 avant J. C. dans son tableau de la descente d'Ulysse

[1] Iliad. l. VIII, v. 192 et 193.
[2] *Ibid.* l. XI, v. 631, etc.
[3] Odyss. l. VI, v. 232, etc. l. XXIII, v. 159 et 160.
[4] Odyss. l. VIII, v. 447, etc.
[5] T. II, p. 985.
[6] Cod. 190, p. 493.

aux enfers, avoit peint le jeune Phocus, ayant à un des doigts de la main gauche une pierre gravée, enchâssée dans un anneau d'or [1].

Mais ces auteurs étoient trop éloignés des temps dont il s'agit, pour que leur témoignage soit capable de balancer l'autorité d'Homère, le seul guide que l'on doive suivre pour les usages et les mœurs des siècles héroïques : Pline l'a bien senti. Ce grand écrivain ne s'en est point laissé imposer. Il n'a pas hésité d'avancer que les cachets et les anneaux n'étoient point en usage dans les temps dont nous parlons maintenant [2].

Les Grecs ignoroient encore l'art de tirer l'or à la filière, et celui de l'employer en dorure. L'usage étoit anciennement d'enrichir d'or les cornes des taureaux ou des génisses qu'on offroit en sacrifice. Homère décrit la manière dont on y procédoit au temps de la guerre de Troie ; c'est à l'occasion d'un sacrifice offert par Nestor à Minerve. Le poëte dit qu'on fit venir un ouvrier pour appliquer l'or sur les cornes de la victime. Cet homme apporte les outils propres à faire cette opération. Ils consistent dans une enclume, un marteau et des tenailles. Nestor fournit l'or à cet ouvrier, qui le réduit sur-le-champ en lames très-minces. Il enveloppe ensuite de ces lames les cornes de la génisse [4]. On ne remarque dans ce procédé rien qui puisse faire penser que les Grecs connussent alors l'art de dorer, tel qu'ils l'ont connu par la suite, et tel que nous le pratiquons aujourd'hui. Il n'est fait mention ni de colle, ni de blanc d'œuf, ni d'huile, ni de terres glutineuses, ni, en un mot, d'aucun mordant propre à faire tenir l'or sur les cornes de la victime. La manière dont on doroit alors consistoit à revêtir de lames d'or extrêmement minces les matières auxquelles on vouloit donner la couleur et l'éclat de ce métal.

Homère ne nous fournit point d'autres lumières sur le travail des métaux dans la Grèce aux temps dont il s'agit présentement. Passons à la sculpture.

Cet art a été long-temps inconnu aux Grecs. On en juge par la manière dont ils représentoient anciennement les divinités qu'ils adoroient. Leurs simulacres étoient alors de simples poteaux ou de grosses pierres ; souvent même des piques dressées d'une certaine manière [3]. L'idole de Junon,

[1] PAUS. l. x, c. 30.

[2] L. XXXIII, sect. 4, p. 602. — Voy. aussi HESYCH. *voce* Θριποβρωτος.

[4] Odyss. l. III, v. 432, etc. C'est le sens du verbe περιχέω employé dans toute cette description.

[3] LUCAN. Phars. l. III, v. 412, etc. — JUSTIN. l. XLIII, c. 3. — CLEM. ALEX.

si révérée chez les Argiens, n'étoit dans les premiers temps qu'un ais, un morceau de bois travaillé grossièrement [1]. Je pourrois citer plusieurs autres exemples que je supprime pour abréger. Les idoles des Lapons, des Samoyèdes et des autres peuples situés vers les extrémités du nord [2], nous retracent l'image de la grossièreté et de l'ignorance des anciens habitans de la Grèce.

C'est de l'Égypte que ces peuples ont reçu vraisemblablement les premières connoissances de la sculpture. On peut en rapporter l'époque à Cécrops. En effet, ce premier souverain d'Athènes a passé dans l'antiquité pour avoir introduit dans les temples de la Grèce l'usage des simulacres [3]. Les Athéniens montroient encore, du temps de Pausanias, une statue de bois représentant Minerve qu'on disoit avoir été donnée par Cécrops [4]. Les ouvrages de sculpture que les Grecs firent pendant quelque temps ne se ressentirent que trop de la manière égyptienne. Faute de goût, et manquant de lumières, leurs sculpteurs se contentèrent d'abord de suivre les modèles qu'on leur avoit présentés [5]. On n'a pas oublié ce que j'ai dit dans la première partie de cet ouvrage sur le goût des statues égyptiennes [6]. On retrouveroit les mêmes défauts dans celles des anciens sculpteurs Grecs. C'étoient pour la plupart des figures carrées, ayant les bras pendans et collés contre le corps, les jambes et les pieds joints l'un contre l'autre, sans geste et sans attitude [7]. Les Grecs dans les commencemens imitèrent encore le goût des Egyptiens pour les figures gigantesques [8].

La sculpture est restée long-temps dans cet état chez les Grecs. On compte plus de 500 ans depuis Cécrops jusqu'aux siècles où l'on fait vivre Dédale. Ce fut alors que les artistes Grecs commencèrent à reconnoître les difformités et le peu d'agrément qu'avoient les anciennes statues. Ils sentirent qu'on pouvoit faire mieux. Dédale (c'est-à-dire les sculpteurs qui parurent dans les siècles où l'on place cet artiste) en co-

in Protrept. p. 40 et 41. — STROM. l. I, p. 418. — PLUT. t. II, p. 478. A. — PAUS. l. II, c. 9, l. VII, c. 22, l. IX, c. 24 et 27. — TERTULLIAN. Apolog. c. 16, p. 16 — Ad. Nation. l. I, c. 12, p. 49.

[1] PAUS. l. II, c. 19. — CLEM. ALEX. in Protrept. p. 40.

[2] Rec. des Voyages du Nord, t. VIII, p. 409 et 410. — Hist. génér. des cérémonies relig. t. VI, p. 71 et 81.

[3] EUSEB. Chron. l. II, p. 55. — Præparat. Ev. l. X, c. 9, p. 486. — ISIDOR. Orig. l. VIII, c. 11, p. 69.

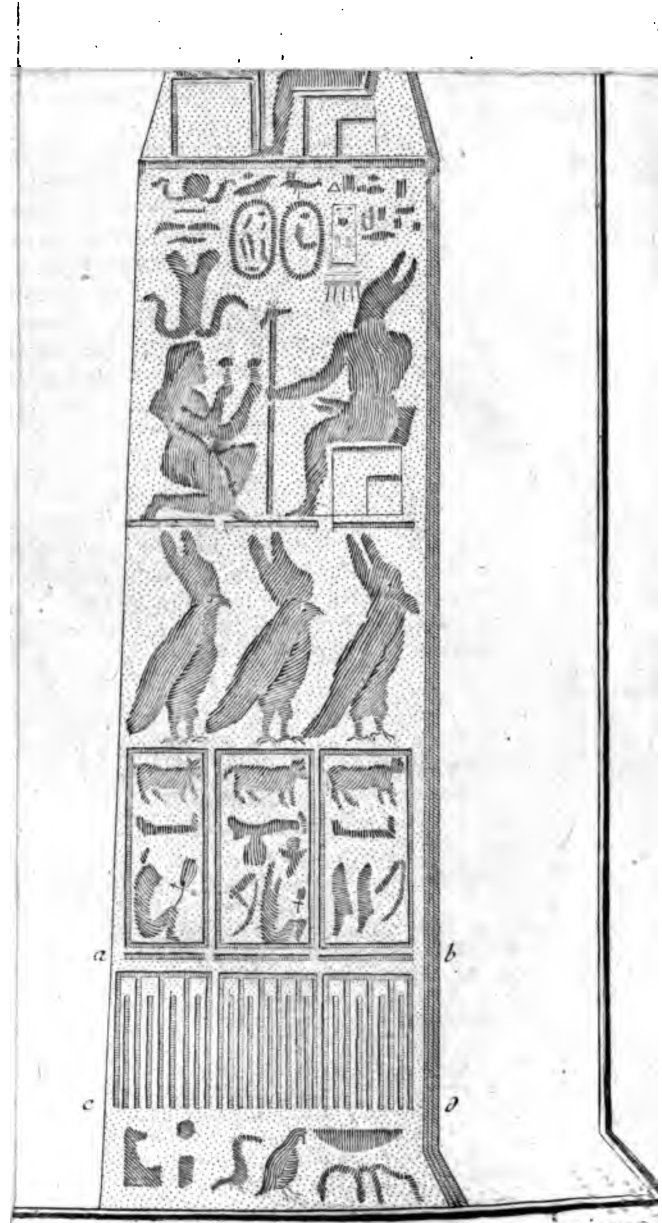
[4] L. I, c. 27. — Voy. aussi EUSEB. Præparat. Evang. l. X, c. 9, p. 486.

[5] Voy. DIOD. l. I, p. 109.

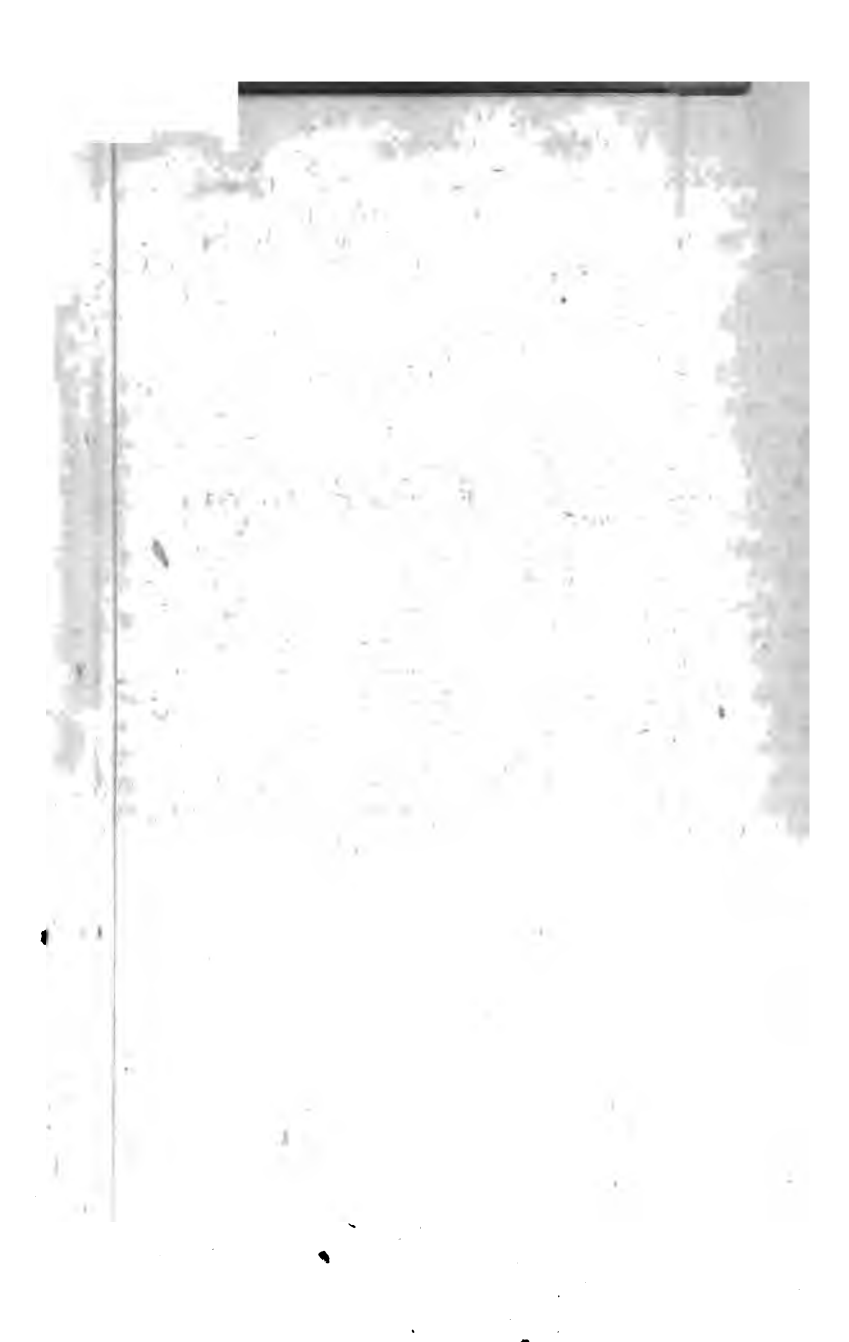
[6] *Suprà*, 1er. vol. p. 177 et 178.

[7] DIOD. l. IV, p. 319. — PALÆPHAT. de Incred c. 22. — SCALIGER, in Euseb. Chron. p. 45.

[8] STRABO, l. XVII, p. 1159. — PAUS. l. III, c. 19, p. 257.



r.d, sont probablement des Symboles numeriqu...



piant les modèles égyptiens, ne s'y attachèrent pas servilement. Ils cherchèrent à en corriger les défauts, et y réussirent au moins en partie. La nature fut le modèle qu'ils se proposèrent. Le visage et les yeux des anciennes statues n'avoient nulle expression. Les artistes dont je parle s'étudièrent à leur en donner. Ils détachèrent du corps les bras et les jambes, les mirent en action et leur donnèrent des attitudes variées [1]. Leurs statues parurent avec des graces qu'on n'avoit point encore vues dans ces sortes d'ouvrages. On en fut si frappé que l'antiquité a été jusqu'à dire des statues de Dédale, qu'elles paroissoient animées, se mouvoir et marcher d'elles-mêmes [2], exagération qui désignent l'heureux changement qui se fit alors dans la sculpture grecque [3].

Quoiqu'il y eût bien de la différence entre ces nouvelles productions et les anciennes, elles étoient cependant encore bien éloignées de ce degré de perfection auquel les Grecs, dans la suite des temps, portèrent la sculpture. Je pense que les ouvrages de Dédale, si vantés dans l'antiquité, durent la plus grande partie de leur réputation à la grossièreté et à l'ignorance des siècles dans lesquels ils parurent. C'est le jugement que Platon en a porté. Nos sculpteurs, dit-il, se rendoient ridicules, s'ils faisoient aujourd'hui des statues dans le goût de celles de Dédale [4]. Pausanias qui en avoit vu plusieurs, avoue qu'elles étoient choquantes, les proportions en étoient outrées et colossales [5].

Après avoir exposé l'origine de la sculpture chez les Grecs, et son état dans les siècles dont nous nous occupons présentement, il reste à examiner les matières que ces peuples employoient alors pour leurs statues. On a vu que les premiers ouvrages qu'ils aient travaillés de relief, étoient en terre cuite [6]. Ils apprirent ensuite à manier le ciseau, et commencèrent à s'essayer sur le bois. C'est la seule matière solide que, pendant long-temps, les Grecs aient su travailler. Tous les historiens s'accordent à dire que les anciennes statues [7] et même celles attribuées à Dédale étoient en bois [8].

[1] Diod. l. iv, p. 319. — Euseb. Chron. l. ii, p. 88. — Suid. *voce* Δαιδάλυ-ποιήματα t. i, p. 514. — Scaliger, in Euseb. Chron. p. 45.

[2] Voy. Plat. in Mænone, p. 426. — In Entypheron. *passim*. Arist. de Anima. l. i, c. 3, t. i, p. 622. De Rep. l. i, c. 4, t. ii, p. 299.

[3] Diod. l. iv, p. 319. — Palæphat. de Incred. c. 22, p. 2[illegible] — Euseb. Chron. l. 22, p. 88.

[4] In Hipp. Maj. p. 1245.

[5] L. ii, c. 4, l. iii, c. 19.

[6] *Suprà*, p. 197.

[7] Plin. l. xxii, sect. 2, p. 654. — Paus. l. i, c. 27, l. ii, c. 17, 19, 22, 25, l. viii, c. 17. — Plut. apud Euseb. Præp. Evang. l. iii, c. 8, p. 99.

[8] Diod. l. i, p. 109. — Paus. l. ii, c. 4, l. viii, c. 35, l. ix, c. [illegible]

On trouve, il est vrai, dans quelques auteurs certaines traditions qui sembleroient marquer que, dès avant la guerre de Troye, les Grecs auroient connu l'art de sculpter la pierre [1], et même le marbre [2]. Mais je me suis déjà expliqué sur ces sortes de témoignage. Je ne crois pas qu'on doive s'y arrêter lorsqu'ils ne sont pas appuyés du suffrage d'Homère. Il n'est jamais question dans ses poëmes de statues de pierre; à l'égard du marbre, j'ai fait voir que, suivant toutes les apparences, ce poëte ne l'avoit pas même connu [3].

L'art de jeter les métaux en fonte pour en faire des statues, étoit également ignoré des Grecs dans les siècles héroïques. Ce secret n'a dû être connu et pratiqué que fort tard. Aussi Pausanias regardoit-il comme supposées des statues de bronze coulées d'un seul jet, qu'on attribuoit à Ulysse [4]. On adoptera volontiers son sentiment, si l'on fait réflexion aux mesures et aux précautions extraordinaires qu'il faut prendre pour réussir dans de pareils ouvrages. Les Grecs assurément n'étoient pas alors en état de les entreprendre, et moins encore de les exécuter. Cependant, si l'on en croit le même auteur, ces peuples dès-lors auroient eu des statues de bronze. Voici la manière dont il prétend que les Grecs les exécutoient. On faisoit, dit-il, une statue successivement et par pièces. On couloit séparément et les unes après les autres, les différentes parties qui composent une figure. On les rassembloit ensuite et on les joignoit ensemble avec des clous [5]. On réparoit sans doute le tout au ciseau. La statue équestre de Marc-Aurèle au capitole est exécutée dans ce goût [6]. Quelque imparfaite que soit cette pratique, je pense néanmoins qu'elle étoit inconnue aux Grecs dans le siècle dont il s'agit présentement.

On pourroit peut-être s'autoriser de quelques passages d'Homère pour appuyer le sentiment de Pausanias. Ce poëte, par exemple, dit qu'on voyoit aux deux côtés de la porte d'Alcinoüs deux chiens d'or et d'argent, dont Vulcain avoit fait présent à ce prince [7]. Il place dans ce même édifice des statues d'or représentant de jeunes garçons qui tenoient à la main des torches qu'on allumoit pour éclairer la salle du festin [8]. Homère fait encore une peinture merveilleuse de ces

[1] EUSTATH. ad Iliad. l. II, v. 308, etc.
[2] PAUS. l. II, c. 37.
[3] *Suprà*, p. 183.
[4] L. VIII, c. 14.
[5] *Ibid.* VIII, c. 14. l. III, c. 17.
[6] *Mém. de Trév.* Juillet 1703, p. 1208.
[7] Odyss. l. VII, v. 92, etc.
[8] *Ibid.* v. 100, etc.

deux esclaves d'or que Vulcain avoit forgés pour l'accompagner et lui aider dans son travail [1].

Mais remarquons d'abord que c'est à un Dieu que ce poëte attribue ces rares ouvrages. Observons ensuite que c'est dans l'Asie qu'il les place [2]. Le merveilleux d'ailleurs qu'il met dans toute cette description ; ne permet pas de croire qu'il ait eu en vue rien de semblable, ou même d'approchant de ce dont il parle. On doit ranger ces passages au nombre des fictions dont les poëtes font quelquefois usage pour surprendre et amuser le lecteur. On pourroit même aller plus loin. Je crois entrevoir un rapport assez sensible entre ces esclaves d'or de Vulcain qui marchent, pensent, aident ce Dieu dans son travail, et ce que l'on débitoit anciennement dans la Grèce sur les statues de Dédale [3]. C'étoit, à ce qu'il paroît, une de ces opinions populaires à laquelle les plus grands génies faisoient semblant de rendre hommage. Je ne pense donc pas qu'on en puisse rien conclure sur le véritable état de la sculpture chez les Grecs aux siècles dont nous parlons. En général, je suis persuadé qu'il y avoit alors très-peu de statues dans la Grèce. Homère n'en met point dans les palais des princes grecs dont il a eu occasion de parler, ni dans aucun autre endroit. J'ajouterai qu'il n'y a pas même dans ses écrits de termes particuliers pour désigner une statue [4].

On ne sera pas surpris que pour le moment je ne dise rien de la peinture. J'ai discuté cette matière avec assez d'étendue en traitant des arts dont les peuples de l'Asie et de l'Egypte pouvoient avoir la connoissance dans les siècles qui font l'objet de ce second volume de mon ouvrage. Je me suis déclaré pour le sentiment de Pline qui croit l'invention de la peinture postérieure aux temps héroïques [4]. Je n'ai rien de nouveau à y ajouter. Les raisons que j'ai alléguées regardent autant et plus les Grecs, que les peuples de l'Asie et les Egyptiens. Je suis persuadé que ni les uns ni les autres ne connoissoient point alors l'art de peindre dans le sens que je l'ai expliqué [5].

[1] Iliad. l. XVIII, v. 417, etc.

[2] Voy. *suprà*, p. 77.

[3] Voy. *suprà*, p. 201.

[a] Homère ne se sert jamais que du terme d'Ἄγαλμα ; il emploie même cette expression pour marquer en général toutes sortes d'ornemens. Ce n'est que par la suite que les écrivains Grecs ont restreint la signification du mot Ἄγαλμα, et l'ont consacré à désigner les *statues*. Voy. Feith. Antiq. Hom. l. 1, c. 4, p. 4, p. 31.

[4] Voy. *suprà*, p. 154.

[5] *Ibid.* p. 163.

CHAPITRE SIXIÈME.

De l'origine de l'Ecriture.

Il nous reste fort peu de lumières sur les premiers moyens que les Grecs ont employés pour rendre sensibles aux yeux et transmettre à la postérité leurs pensées. On voit seulement que, dans les premiers temps ils ont fait usage de pratiques à peu près semblables à celles que tous les peuples connus dans l'antiquité ont employées originairement. On retrouve chez les Grecs ces espèces de poëmes, qu'on mettoit en chant, pour consigner la mémoire des faits et des découvertes importantes [1]. Je soupçonne aussi, comme je l'ai déjà dit ailleurs, qu'ils ont anciennenment fait usage de l'écriture représentative [2] qui consiste à dessiner les objets dont on veut parler. A l'égard des hiéroglyphes, j'ignore si les Grecs ont connu cette sorte d'écriture. Je n'en trouve aucune trace, aucun vestige dans leur histoire. Je ne voudrois cependant pas en inférer que ces peuples n'ont jamais pratiqué l'écriture hiéroglyphique. Nous ne sommes pas assez instruits des anciens usages de la Grèce, pour oser rien prononcer sur ce sujet.

L'écriture alphabétique n'a été introduite qu'assez tard dans cette partie de l'Europe. Cadmus, au rapport des meilleurs historiens de l'antiquité, est le premier qui ait fait part aux Grecs de cette connoissance sublime [3]. Quelques auteurs, à la vérité, ont voulu en faire honneur à Cécrops [4]; mais ce sentiment n'est ni prouvé, ni suivi. Il s'est trouvé aussi des critiques modernes qui ont avancé qu'avant Cadmus les Pélasges avoient un écriture alphabétique [5]. Quelques recherches que j'aie pu faire sur ce sujet, j'avoue que je n'en ai pas trouvé le plus léger indice dans l'antiquité. Tout nous dit que c'est à l'arrivée de Cadmus qu'on doit rapporter la connoissance des caractères alphabétiques dans la Grèce. La

[1] Tacit. Annal. l. i, n. 43. — Acad. des Inscript. t. vi, p. 165. — Voyez aussi *suprà*, p. 70 et 71.

[2] *Suprà*, 1er. vol. p. 185.

[3] Herod. l. v, n. 58. — Ephorus apud Clem. Alex. Strom. l. i, p. 362. — Dion. l. iii, p. 236. — Plin. l. vii, sect. 57, p. 412. — Tacit. Annal. l. xi, n. 14. — Euseb. Præp. Evang. l. x, c. 5, p. 473.

[4] Tacit. Annal. l. xi, p. 14.

[5] Acad. des Inscript. t. vi, p. 616.

comparaison de l'alphabet phénicien, et de l'alphabet grec, suffiroit seule pour s'en convaincre. Il est visible que les caractères grecs ne sont que les lettres phéniciennes retournées de droite à gauche. Joignons-y les noms, la forme, l'ordre et la valeur des lettres qui sont les mêmes dans l'une et dans l'autre écriture [1]. Les raisons qu'on voudroit opposer à ce sentiment me paroissent si foibles et si dénuées d'autorités, que je ne crois point devoir m'arrêter à les combattre.

L'ancien alphabet phénicien apporté dans la Grèce par Cadmus étoit assez défectueux : il se terminoit au *Thau* [2]. Ce ne fut que dans la suite et à différens temps qu'on y ajouta l'*Upsilon*, le *Phi*, le *Psi*, etc. [3] Si l'on s'en rapporte à quelques auteurs Grecs [4] et latins [5], ce premier alphabet auroit été encore plus imparfait que nous ne le disons. Ils veulent en effet que l'alphabet de Cadmus n'ait été composé que de seize lettres. On nomme Palamède, Simonide, Epicharme, pour les auteurs des nouvelles lettres dont l'alphabet des Grecs s'est enrichi successivement. Mais ce narré ressemble beaucoup à une fiction de grammairiens Grecs, fort ignorans dans l'origine de leur langue ; fiction adoptée ensuite par les auteurs latins, et par le plus grand nombre de nos écrivains modernes. Plusieurs raisons me portent à penser ainsi. La diversité de sentimens, sur ces prétendus inventeurs des lettres qui manquoient à l'ancien alphabet grec [6], prouve d'abord combien tout ce qu'on disoit de leurs découvertes, étoit incertain. Je trouve ensuite dans la langue grecque plus de seize lettres phéniciennes qui s'accordent entre elles et de nom et de son [7]. Il y a d'ailleurs quantités de mots grecs des plus communs, des plus anciens et des plus nécessaires qui ne s'écrivent que par le moyen des lettres dont on attribue l'invention à Palamède, à Simonide ou à Epicharme [8]. Nous voyons enfin que la forme des caractères a beaucoup varié chez les Grecs ; elle a éprouvés des changemens successifs, pareils à ceux qu'a éprouvé [9] l'écriture de toutes les langues. J'observe que quelques-uns de ces caractères qu'on a prétendu avoir été nouvellèment inventés, ne paroissent être que des modifications d'autres lettres plus anciennes [9]. On ne doit

[1] Voy. BOCHART. Chan. l. I, c. 20, p. 490, etc.
[2] Voy. Acad. des Inscript. t. XXIII, Mém. p. 420.
[3] *Ibid. loco cit.*
[4] PLUT. t II, p. 738. F.
[5] PLIN. l. VII, sect. 57, p. 412 et 413.
[6] Voy. HERMANNUS Hugo, de primâ Scrib. origin. c. 3. — FABRICIUS, Bibl. Græc. l. I, c. 23, n. 2, t. I, p. 147.
[7] Voy. LE CLERC, Bibl. chois. t. XI, p. 39 et 40.
[8] Id. *Ibid.*
[9] Voy. Acad. des Inscript. t. XXIII, Mém. p. 420 et 421.

donc point s'arrêter à ce que quelques écrivains assez modernes ont débité sur les prétendues augmentations faites successivement à l'alphabet de Cadmus par Palamède, Simonide et Epicharme. Ces faits ne sont rien moins que prouvés, l'usage seul a pu enrichir l'alphabet grec des caractères dont il avoit besoin [1].

Nous voyons par tout ce qui reste de monumens de l'antiquité, qu'originairement les Grecs formoient alternativement leurs lignes de droite à gauche et de gauche à droite, de la même manière que les laboureurs tracent leurs sillons. C'est ce qui avoit fait donner à cette ancienne façon d'écrire le nom de *Boustrophédon*, mot qui, à la lettre, veut dire *écriture sillonnée* [a].

Je doute au surplus qu'on doive regarder les Grecs comme les inventeurs de cette manière d'écrire. Je serois assez porté à croire que les Phéniciens écrivoient ainsi originairement, et même encore du temps de Cadmus. Il est en effet plus que probable que les Grecs, en recevant l'écriture des Phéniciens, auront d'abord suivi la manière dont ces peuples rangeoient leurs caractères. Cette pratique même, qui nous semble aujourd'hui si bizarre, a pu cependant être celle qui se sera présentée la première. Dans l'origine de l'écriture alphabétique, et lorsqu'on aura commencé à faire usage de cette invention, il a dû paroître assez naturel de continuer la ligne en rétrogradant, et de poursuivre ainsi alternativement. Je penserois qu'il a fallu quelque réflexion pour se déterminer, après une première ligne finie, à reporter la main sous la première lettre de cette ligne, et à recommencer ainsi toutes les lignes du même sens. Il est vrai que dans la manière d'écrire en *Boustrophédon*, on étoit obligé à chaque ligne de former une partie des mêmes caractères en sens contraire. Mais l'expérience nous apprend, qu'en fait de découvertes, on a presque toujours débuté par les procédés les plus difficiles. D'ailleurs, je présume que dans les premiers temps on n'écrivoit guères qu'en lettres majuscules; et l'on sait que dans l'alphabet grec il y en a plusieurs qu'on peut former également en sens contraires. Observons encore qu'originairement on gravoit ces caractères sur des matières dures, ou au moins très-fermes. Cette pratique ne permettoit pas d'écrire couramment, comme nous faisons aujourd'hui. Dans cette po-

[1] Id. *Ibid. loco cit.*

[a] Je n'ai pas cru devoir donner un modèle de cette sorte d'écriture, attendu qu'on en trouve dans plusieurs ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde. Voyez entre autres le 23e. vol. des Mém. de l'Acad. des Inscriptions.

sition il devoit être presque indifférent de graver le même caractère de droite à gauche, ou de gauche à droite.

L'écriture en *Boustrophédon* a subsisté très-long temps dans la Grèce. C'est de cette manière qu'étoient écrites les lois de Solon [1]. Ce législateur les publia vers l'an 594 avant l'ère chrétienne. On a découvert aussi des inscriptions en *Boustrophédon* qui ne remontent qu'entre l'an 500, et l'an 460 avant J. C. [2].

Les Grecs n'ont reconnu qu'assez tard l'inconvénient de former leurs lignes alternativement de gauche à droite et de droite à gauche. A la fin cependant ils sentirent que la méthode d'écrire uniformément de gauche à droite étoit la plus naturelle, en ce qu'elle gênoit et contraignoit moins la main [3]. Cette découverte dut faire abandonner insensiblement l'écriture en Boustrophédon. Un auteur ancien, dont les ouvrages n'ont pas encore été publiés, dit au rapport de Fabricius qui le cite dans sa bibliothèque grecque, que ce fut Pronapidès qui le premier introduisit dans la Grèce la méthode d'écrire uniformément de gauche à droite [4]. Ce Pronapidès passoit dans l'antiquité pour avoir été le précepteur d'Homère [5]. On pourroit donc avancer qne ce fut à peu-près vers l'an 900 avant J. C. que les Grecs commencèrent à écrire uniformément de gauche à droite. Mais il vaux mieux avouer qu'on ne peut rien dire de bien satisfaisant sur les siècles auxquels cette pratique à été constamment observée dans la Grèce. On voit bien, par quelques monumens qui remontent à des temps très-reculés, que cette sorte d'écriture a eu lieu chez les Grecs fort anciennement. M. l'Abbé Fourmont a rapporté de son voyage du Levant des inscriptions écrites de gauche à droite qui parroissent être du temps de la première guerre des Lacédémoniens contre les Messéniens, c'est-à-dire, de l'an 742 avant J. C. [6]. Mais on sait aussi, que, près de cent ans après cet évènement, l'écriture en *Boustrophédon* devoit être encore en usage. La manière dont je viens de dire qu'étoient écrites les lois de Solon, et d'autres inscriptions postérieures à ce législateur, le prouve assez. Il paroît donc que, durant quelques siècles, on a continué à écrire indifféremment en *Boustrophédon*, et uniformément de gauche à droite. Au surplus

[1] SUID. *in* Κάτωθεν νόμος, t. II, pag. 674.—HARPOCRATION *in* Κάτωθεν νόμος, p. 203.

[2] Muratori, Nov. Thes. t. I, Coll. 48.

[3] *Suprà*, 1er. vol. p. 193 et 194.

[4] Biblioth. Græc. t. I, l. I, c. 27, n. 2 et 3, p. 159.

[5] Voy. DIOD. l. IV, p. 237.

[6] Acad. des Inscript. t. XV, p. 397, t. XVI, Hist. p. 104.

il ne me paroît pas possible de déterminer précisement le moment où la première de ces pratiques a été absolument abolie. Il n'y a que le temps, les recherches, et quelques heureux hasards qui puissent nous procurer l'éclaircissement de toutes ces difficultés.

L'écriture Phénicienne, en passant de l'Asie dans la Grèce, reçut un changement encore plus considérable que celui dont je viens de parler. Les Phéniciens, comme la plupart des peuples Orientaux, n'exprimoient point les voyelles en écrivant : ils se contentoient de les aspirer dans la prononciation. Les Grecs, dont la langue étoit plus douce que celle des Phéniciens, n'avoient pas besoin de tant d'aspirations : ils les convertirent donc en voyelles qu'ils exprimèrent dans leur écriture. Ce changement étoit assez facile : le nom des principales aspirations usitées dans la langue Phénicienne, a du naturellement fournir celui des voyelles grecques [a].

Cette manière d'écrire n'aura certainement pas eu lieu dès les premiers momens où Cadmus instruisit la Grèce dans l'art d'écrire. Il a du se passer quelque temps avant qu'on ait songé à faire des changemens à l'écriture Phénicienne. Il seroit difficile d'assigner l'époque à laquelle les voyelles ont été introduites dans l'écriture grecque. On pourroit peut-être, d'après un ancien historien, attribuer cette innovation à Linus [1], le maître d'Orphée, de Tamyris, d'Hercule, etc. Ce personnage, si fameux dans l'antiquité, étoit de Thèbes en Béotie [2], ville fondée par Cadmus, et où par conséquent l'écriture a dû le plutôt se perfectionner. Ce n'est au surplus qu'une conjecture sur laquelle je ne prétends point insister.

Les Grecs, dans le commerce ordinaire, se servoient originairement pour écrire, de tablettes de bois enduites de cire [3]. C'étoit avec un stilet de fer qu'ils traçoient leurs caractères [4]. A l'égard des lois, des traités d'alliance ou de paix, ils étoient dans l'usage de les graver sur la pierre ou sur l'airain [5]. Ils conservoient de la même manière le souvenir des événemens qui intéressoient la nation et la succession des princes qui les avoient gouvernés [6].

[a] Voy. Bochart. Chan. l. I, c. 20, p. 493.

On pourroit cependant croire encore qu'anciennement les Phéniciens exprimoient les voyelles dans leur écriture. Cette conjecture n'est point dénuée de *fondement.* Mais elle entraîneroit trop *de discussion.*

[1] Dionys. apud Diodor. l. III, p. 236.

[2] Paus. l. IX, c. 29.

[3] Isidor. Orig. l. VI, c. 8.

[4] Id. *Ibid.*

[5] Paus. l. IV, c. 26. — Tacit. Annal. l. IV, n. 26 et 43. — Suid. in Ἀγχσίλαος, t. I, p. 89.

[6] Acad. des Inscript. t. XV. p. 397.

Il paroît au reste qu'il en a été anciennement chez les Grecs de même que chez tous les peuples de l'antiquité, c'est-à-dire, qu'ils ont fait dans les premiers temps très-peu d'usage de l'écriture. On voit par Homère qu'aux siècles héroïques on ne l'employoit point dans les actes les plus nécessaires de la vie civile. Les procès, les différends, se décidoient par la déposition verbale de quelques témoins [1] : on a même lieu de douter que les traités de paix fussent alors rédigés par écrit.

Dans l'Iliade, les Grecs et les Troyens, prêts à se charger, proposent de terminer leurs différends par un combat entre Pâris et Ménélas : on stipule quelles seront les conditions de part et d'autre, selon l'événement du combat. Priam et Agamemnon s'avancent au milieu des deux armées. On apporte des agneaux pour les sacrifier, et du vin pour faire des libations : Agamemnon coupe de la laine sur la tête des agneaux : les hérauts des Grecs et des Troyens la partagent aux princes. Agamemnon déclare à haute voix les conditions du traité. On égorge les agneaux, on fait les libations ; le traité est ratifié [2] ; et il n'est point dit que les conditions en fussent couchées par écrit.

Dans une autre occasion, Hector provoque à un combat singulier le plus vaillant de l'armée des Grecs. Il se présente plusieurs princes pour accepter le défi : on convient que le sort décidera de celui qui combattra le fils de Priam. La manière dont on y procède est à remarquer : au lieu d'écrire son nom, chacun des princes fait une marque qu'il jette dans le casque d'Agamemnon [3].

S'agit il d'élever un tombeau ? Homère ne dit point qu'on y joignît quelque inscription [4] : on voit qu'on se contentoit alors de mettre sur les monumens une colonne, ou quelque autre marque caractéristique [5]. Il n'est parlé enfin dans ce poëte d'aucune correspondance, d'aucun ordre expédié par écrit. Toutes les instructions et toutes les commissions se donnent et se rendent verbalement.

La seule fois qu'il soit parlé d'écriture dans Homère, c'est au sujet de Bellérophon : il dit que Prætus envoya ce prince porter à Jobate une lettre qui contenoit un ordre de le faire périr [6]. Cette lettre, autant qu'on le peut conjecturer, étoit écrite sur des tablettes enduites de cire [6].

[1] Iliad. l. XVIII, v. 499, etc.
[2] Ibid. l. III, v. 292, etc.
[3] Ibid. l. VII, v. 175, etc.
[4] Ibid. l. XXIII, v. 245.
[5] Ibid. l. XVII, v. 434. — Odyss. l. XII, v. 14 et 15.
[6] Iliad. l. VI, v. 168, etc.
On pourroit peut-être élever des

Il faut cependant que l'abus d'écrire aussi rarement qu'on le faisoit dans les temps héroïques, n'ait pas continué, et l'écriture a dû nécessairement devenir commune entre l'espace de temps qui s'est écoulé depuis la guerre de Troie jusqu'au siècle d'Homère. Le degré de perfection où nous voyons que du temps de ce poëte la langue grecque étoit déjà portée, en est un sûr garant : elle avoit dès-lors tous les caractères d'une langue riche, polie, régulière, susceptible, en un mot, de tous les genres d'écrire. Mais la langue grecque ne seroit jamais parvenue à cette pureté et à cette élégance, si depuis la guerre de Troie jusqu'au siècle d'Homère, les Grecs n'eussent beaucoup écrit [a].

doutes sur la signification des termes employés par Homère dans cette occasion, et il faut avouer que ces doutes ne seroient pas sans fondement. Car Homère ne désigne ce que Bellerophon fit voir à Prætus, que par le mot vague de Σήματα, à la lettre, des *marques*, des *signes*; cette façon de s'exprimer est assez singulière, et ne désigne une écriture alphabétique qu'assez vaguement. Le mot Σήματα conviendroit mieux à des hiéroglyphes. J'ai cependant cru devoir suivre la manière ordinaire d'interpréter ce passage.

[6] Voy. Plin. l. XIII, sect. 20 et 27, l. XXXIII, sect. 4.

[a] Observons qu'Homère est né et a vécu dans la Grèce Asiatique, c'est donc dans ces contrées que la langue grecque a commencé à se policer et à se perfectionner.

LIVRE TROISIÈME.

Des Sciences.

J'AI traité de l'origine des sciences dans la première partie de cet ouvrage; j'ai même essayé d'en développer les progrès : je ne l'ai souvent pu faire qu'à l'aide de plusieurs conjectures. Il ne nous reste presque aucun détail sur les événemens arrivés dans cette haute antiquité : les siècles que nous parcourons présentement fourniront plus de matière à nos recherches. Les faits en sont assez connus, et même assez circonstanciés. On voit chez quelques nations des progrès marqués qu'il faut attribuer vraisemblablement à l'invention de l'écriture alphabétique *.

Avant la découverte de cet art admirable, les peuples avoient, il est vrai, quelques moyens pour conserver la mémoire de leurs découvertes. Mais ces secours étoient si imparfaits, qu'ils n'ont pu contribuer que foiblement à l'avancement des sciences, et s'il est permis d'employer ce terme, à leur propagation. L'écriture alphabétique a levé tous les obstacles : les connoissances se sont étendues et multipliées. Différentes colonies, sorties de l'Egypte et de l'Asie, portèrent les sciences dans la Grèce, et tirèrent cette partie de l'Europe de la barbarie et de l'ignorance. Les sciences ne trouvèrent pas dans ces premiers momens un terroir ni des esprits favorablement disposés : les fruits qu'elles y portèrent furent d'abord peu abondans et très-tardifs. C'est à la longueur du temps que la Grèce a dû toutes les connoissances qui l'ont si fort distinguée des autres contrées. Mais cette lenteur a été bien compensée par la beauté et l'abondance des productions de toute espèce qu'elle a enfantées dans la suite.

* Le lecteur s'apercevra sans doute que je rappelle ici à peu près les mêmes idées que j'avois présentées dans le début précédent. Mais comme il est important qu'il ne perde point de vue le plan et la gradation que je me suis proposés dans cet ouvrage, j'ai cru ces répétitions nécessaires. Je prévois même que je serai forcé d'en faire encore usage plus d'une fois.

CHAPITRE PREMIER

De l'Asie.

On a vu précédemment que l'histoire de l'Asie nous ét presque entièrement inconnue dans les siècles qui font pré sentement notre objet. Le peu que nous en avons pu recueil ne regarde que les peuples qui habitoient les côtes de ce partie du monde que baigne la Méditerranée. Les Phénici ont été presque les seuls sur lesquels l'histoire nous ait fou jusqu'à présent quelques lumières : ils seront aussi les se dont je parlerai sous cet article.

C'est dans la Phénicie qu'on trouve les premières trac d'un systême philosophique sur l'origine et sur la form tion du monde. On doit en effet mettre au rang des premie philosophes que l'Asie ait produits, Sanchoniaton dont Eusèb nous a conservé un fragment précieux [1]. Cet auteur écrivoi vers le commencement des siècles que nous parcourons pré sentement : son ouvrage est, après les livres de Moïse, l plus ancien monument qui nous soit resté de l'antiquité. Sanchoniaton nous a transmis, autant en philosophe qu'en historien, les anciennes traditions des Phéniciens ; j'ai souvent fait usage du peu qui nous reste de ses écrits [2]. C'est une des sources où j'ai puisé, en grande partie, l'histoire des arts et des découvertes dans les premiers âges. On croit communé ment que Sanchoniaton étoit contemporain de Josué [3].

On voit aussi qu'il est parlé dans le Livre de Josué d'un ville de la Palestine nommée *Dabir*. L'historien sacré observ que cette ville s'appeloit auparavant *Cariath-Sepher* [4]. L nom par lequel cette ville étoit connue originairement, nou porte à croire que dès les premiers temps, il y avoit dans l Palestine des écoles publiques où l'on enseignoit les sciences

[1] Voy. à la fin du 1er. vol. notre Dissertation sur le fragment de Sanchoniaton.

[2] Voy. *ibid.* ce que nous pensons de cet ouvrage.

[3] Voy. Bochart, Chan. l. 2, c. — Fourmont, Réflex. critiq. s l'histoire des anciens peuples, t. I p. 36 et 37.

[4] Josué, c. 15, ỳ. 15.

Cariath-Sepher en effet signifie la *Ville des Livres*, ou des *Lettres*. Une pareille dénomination semble indiquer qu'il y avoit ordinairement un grand nombre de savans rassemblés dans cette ville. Les sciences doivent par conséquent avoir été fort cultivées dans la Palestine dès les premiers siècles après le déluge.

Nous ne devons pas au surplus en être étonnés. Ces contrées ont été certainement des premières qui se soient policées [1] : il est donc naturel qu'elles aient produit de fort bonne heure plusieurs philosophes. Aussi voyons-nous que les premiers systêmes de philosophie remontoient chez les Phéniciens à des époques très-reculées. C'est ce que nous apprenons des écrits de Sanchoniaton. Cet auteur avoit puisé dans des ouvrages anciens, les idées qu'il a débitées sur le débrouillement du chaos, sur l'état originaire du monde, et sur les premiers événemens qui s'y étoient passés [2]. Il est donc certain que dès les temps les plus reculés, les Phéniciens avoient porté leurs spéculations jusqu'à vouloir expliquer la manière dont le monde avoit été formé. Tout obscure et tout embrouillée que fût leur cosmogonie, elle suppose néanmoins quelques études, quelques recherches, et quelques raisonnemens. Je ne crois pas au reste devoir m'étendre sur les idées que ces anciens philosophes avoient de l'origine et de la formation du monde : assez d'autres critiques et litérateurs ont déjà pris le soin d'exposer ce systême, pour que je me croye dispensé d'en rendre compte. Je remarquerai seulement que plus on remonte vers les siècles voisins de la création, et plus on trouve de traces de cette grande vérité, qu'en vain la présomption et la témérité de l'homme se sont efforcées par la suite d'obscurcir [3].

[1] *Suprà*, 1er. vol. p. 54.

[2] Euseb. Præp. Evang. l. 1, p. 31.

[3] Eusèbe, et après lui quelques écrivains modernes, ont cru que la Cosmogonie de Sanchoniaton conduisoit à l'athéisme, sur ce que cet auteur paroissoit donner peu, ou point de part au Souverain Etre dans la formation du monde. Mais Cudwort, dans son systême intellectuel, prétend, et avec raison, que Sanchoniaton admet deux principes, dont l'un est un chaos obscur et ténébreux; l'autre Πνεῦμα, un esprit, ou plutôt une *intelligence* douée de bonté, qui a arrangé le monde dans l'état où il est. Ce sentiment est d'autant plus vrai, que Sanchoniaton avoit tiré sa Cosmogonie des écrits de Thaut; et le même Eusèbe nous apprend d'après Porphyre, que Thaut étoit le premier qui eût écrit des Dieux d'une façon plus relevée que la superstition du vulgaire; Syrmumbélus et Thuro, écrivains postérieurs à Thaut de plusieurs siècles, avoient éclairci sa théologie cachée jusqu'à leur temps, sous des allégories et des emblêmes. Cette obscurité et ce style énigmatique en ont imposé à Eusèbe et aux auteurs modernes dont je parle. Ils n'ont cependant pas pu s'empêcher de reconnoître et de convenir que le

Un certain Moschus de Sidon nous fournit le plus anci
exemple de cette folle entreprise. Il a été regardé comme l
premier qui ait enseigné le système absurde de la formatio
du monde par le concours fortuit des atômes [1]; système qu
bien des siècles après, Epicure a tâché de renouveler dans l
Grèce. Strabon au surplus nous apprend que le Moschus don
il s'agit ici, écrivoit vers le temps de la guerre de Troie[2]. On
ne peut pas décider si cette opinion est bien ou mal fondée
Strabon étant, que je sache, le seul des anciens qui ait parl
de ce Moschus.

A l'égard des sciences proprement dites, les navigation
des Phéniciens durent beaucoup contribuer à l'avancement
de l'astronomie et de la géographie. C'est dans les siècles
dont il s'agit présentement, que ces peuples entreprirent ce
voyages de long cours qui ont rendu leur nom si célèbre dan
l'antiquité. Ils passèrent le détroit de Cadix, et se hasardant
sur l'Océan, ils s'avancèrent d'un côté jusques à l'extrémit
Occidentale de l'Espagne, et de l'autre jusques sur les côte
de cette partie de l'Afrique que baigne la mer Atlantique[3]. La
découverte que firent les Phéniciens des secours qu'on pouvoit
tirer de l'observation de l'étoile polaire pour diriger la route
d'un vaisseau, fut la cause des succès qui accompagnèrent
leurs entreprises maritimes[4]. J'en réserve les circonstances
pour l'article de la navigation. Les détails dans lesquels j'entrerai alors, feront encore mieux sentir à quel point les Phéniciens ont dû posséder, dès les siècles qui fixent présentement nos regards, les principales parties des sciences mathématiques.

dessein de Sanchoniaton étoit d'accréditer l'idolâtrie. Or rien n'est plus opposé à l'idolâtrie que l'athéisme.

Dans un autre fragment tiré du même Sanchoniaton, il étoit dit que Thaut avoit beaucoup médité sur la nature du serpent, appelé par les Phéniciens Ἀγαθοδαίμων, *Bon Génie*. Philon nous apprend que Zoroastre, dans son commentaire *sacré* sur les cérémonies de la religion persanne, avoit parlé de ce *Bon Génie* d'une façon admirable, en disant que ce Dieu est le maître de toutes choses, exempt de la mort, ou éternel dans sa durée, sans commencement, sans parties, etc. *Apud* Euseb. Præp. Evang. l. 1, c. 10, p. 41 et 42. Je demande si de pareilles idées conduisoient à l'athéisme?

Je l'ai déjà dit, Eusèbe et les auteurs modernes qui l'ont suivi, ont été trompés par le style énigmatique de Sanchoniaton. C'étoit au surplus le goût général des savans de l'antiquité. Ils affectoient de ne parler que par énigmes, par emblèmes, et d'une façon presque inintelligible. Aucun philosophe des anciens temps n'a présenté sa doctrine nûment et simplement. Aucun n'a même enseigné quelque partie des sciences que ce soit, d'une façon claire et intelligible. Ce goût domine encore aujourd'hui dans tous les écrits des orientaux.

[1] STRABO, l. XVI, p. 1098.

[2] Id. *Ibid.*

[3] Voy. *infrà*, l. IV, c. 2.

[4] Voy. *ibid.* loco cit.

CHAPITRE SECOND.

Des Egyptiens.

L'HISTOIRE, dans les siècles dont il s'agit présentement, nous fournit beaucoup de lumières sur l'état des sciences en Egypte. Je traiterai séparément, et sous différens articles, chaque objet, et j'en indiquerai l'état et les progrès relativement aux temps qui font le sujet de cette seconde partie de mon travail.

ARTICLE PREMIER.

De la Médecine.

EN examinant l'origine et l'état de la médecine dans la première partie de cet ouvrage, j'ai dit qu'il n'étoit point fait mention de médecins de profession avant le temps de Moïse. J'ai rapporté les moyens dont on s'étoit servi originairement pour traiter les maladies, et l'expédient qu'on avoit imaginé, afin que tout le monde pût profiter des découvertes particulières. On exposoit les malades en public pour les mettre à portée de recevoir les conseils salutaires que chacun pouvoit leur donner [1]. Il est bon de remarquer qu'alors on ne connoissoit pas l'écriture. Depuis l'invention de cet art, on mit en pratique un autre usage qui a dû encore plus contribuer à faire connoître les différens remèdes dont on pouvoit se servir. Ceux qui avoient été atteints de quelques maladies, mettoient par écrit comment et par quels moyens ils avoient été guéris. Ces mémoires étoient déposés dans les temples pour servir d'instruction publique. Chacun étoit le maître de les aller consulter, et d'y chosir le remède dont il croyoit avoir besoin [a].

[1] *Suprà*, 1er. vol. p. 204.

[a] En Egypte, ces sortes de registres étoient déposés dans le temple de Vulcain à Memphis. Galen. *de composit. Medicament per genera*, l. v, c. 2, t. XIII, p. 775. Edit. Charterii. Le même usage s'observoit auss.

Dans la suite, le nombre de ces recettes ayant augmenté, il fallut nécesairement les mettre en ordre. Ceux qui furent chargés de ce soin se trouvèrent à portée de connoître plus particulièrement la composition des différens remèdes. En les comparant les uns avec les autres, ils apprirent à juger de leur vertu. Ils acquirent par ce moyen des connoissances plus exactes que celles dont on avoit fait usage jusqu'à ce moment. On commença pour lors à consulter ces sortes de personnes, et à les appeler dans les occasions critiques. Comme Moïse parle nommément de médecins[1], on peut, je crois, rapporter aux siècles où il a vécu, l'origine de cette profession.

On doit regarder les Egyptiens comme les premiers qui aient réduit en principes et assujéti à de certaines règles les pratiques vagues et arbitraires auxquelles on s'en étoit tenu pendant bien du temps. Ils passoient dans l'antiquité pour avoir cultivé la médecine plus anciennement et plus savamment qu'aucun autre peuple[2]. La raison n'en est pas bien difficile à rendre. Il n'y a jamais eu de contrée où les médecins aient été, et soient encore plus nécessaires qu'en Egypte. Les débordemens du Nil l'ont exposée de tous temps à des maladies fréquentes. Les eaux de ce fleuve n'ayant point d'écoulement libre pendant les deux mois et demi qui précèdent le solstice d'été, il faut nécessairement qu'elles se corrompent[3]. Lorsque les inondations ont été grandes, le Nil en se retirant forme des marécages qui infectent l'air[4]. Ces eaux croupissantes ont toujours occasionné dans l'Egypte des maladies épidémique. On dut surtout en ressentir des effets très-pernicieux dans les premiers siècles, où l'on n'avoit point encore pris les précautions nécessaires pour faciliter l'écoulement des eaux. Mais ces mêmes précautions auront été pendant bien du temps funestes aux habitans de ce climat. Les remuemens de terres occasionnés par la construction et par l'entretien de cette quantité innombrable de canaux dont l'Egypte étoit autrefois arrosée, et les travaux qu'il a fallu faire pour dessécher les marais, ont dû produire les accidens les plus fâcheux. On

dans d'autres pays. Voy. Plin. l. XXIX, l. 1, p. 493. — PAUS l. 2, c. 27 et 36. — STRABO, l. VIII, p. 575.

C'étoit dans ces registres, suivant Pline et Strabon, qu'Hippocrate avoit puisé une grande partie de ses connoissances. Plin. *loco cit.* — STRABON, l. XIV, p. 972.

[1] Exod. c. 21, ℣. 19.

[2] HOM. Odyss. l. 4, ℣. 231. — ISOCRAT. *in* Busirid. p. 329. — PLIN. l. 7, c. 56, p. 414. — CLEM. ALEX. Strom. l. 1, p. 362

[3] Voyage de l'Egypte par GRANGER, p. 19 et 20.

[4] Description de l'Egypte par MAILLET, p. 15 et 26.

sait quelles vapeurs malignes il sort des terres nouvellement remuées.

D'ailleurs les habitans des villes et des villages, qui ne sont pas sur les bords du Nil, ne boivent pendant la plus grande partie de l'année, que de l'eau saumâtre et corrompue [a]. Celle des puits n'est pas meilleure [1]. Les fontaines sont extrêmement rares en Egypte. C'est une espèce de prodige d'en rencontrer quelqu'une [2].

De plus, au rapport des voyageurs, l'air y est très-malsain [3]. Il règne annuellement en Egypte, depuis l'équinoxe du printemps jusqu'au solstice d'été, des fièvres malignes très-meurtrières. En automne, il survient des charbons aux cuisses et aux genoux, qui enlèvent les malades en deux ou trois jours. Dans le temps de la crue du Nil, la plupart des habitans sont attaqués de dissenteries opiniâtres causées par les eaux de ce fleuve, qui dans ce temps-là sont chargées de beaucoup de sels [4].

Le serein surtout est fort dangereux en Egypte. Comme le soleil est très-ardent dans ces climats, il fait élever quantité d'exhalaisons et de vapeurs malignes qui causent beaucoup de fluxions sur les yeux; de-là vient qu'on y voit tant d'aveugles [5].

Ce pays est encore sujet à une incommodité très-singulière, et très-fréquente. Lorsqu'on en est attaqué, on croit avoir tous les os brisés [6]. Ces accidens sont produits par les vents qui soufflent en Egypte. Comme ils sont chargés de beaucoup de sels, ils occasionnent des douleurs affreuses dans toutes les parties du corps, et souvent même les paralysies dont on guérit difficilement. Aussi voit-on peu de gens robustes et peu de vieillards en Egypte [7]. Il en étoit apparemment de même lorsque Jacob y passa avec toute sa famille. On seroit tenté de conjecturer que les Egyptiens n'étoient pas accoutumés à voir des personnes d'un âge fort avancé, par la demande que Pharaon fait à Jacob de l'âge qu'avoit ce patriarche [b].

[a] Granger, p. 25.
C'est l'eau des marécages formés par les débordemens du Nil.
[1] Plut. t. II, p. 367. B.
[2] Maillet, p. 16.
[3] Gemelli, t. I, p. 33 et 113.
[4] Granger, p. 21. etc. — Relation d'Eg. par le P. Vansleb, p. 36.
[5] Maillet, p. 15. — Granger, p. 22. — Voyage au Levant par Corneille le Brun. c. 40. *init.* Edit. *in-fol.*
[6] Maillet, p. 15.
[7] Granger, p. 24 et 27.
[b] Il est vrai qu'Hérodote dit qu'après les Libyens, il n'y avoit point d'hommes sur la terre plus sains que les Egyptiens. Il attribue cette bonne santé à la température de l'air toujours égale, dont l'Egypte jouit. l. II, n. 77.
Mais il faut observer qu'Hérodote ne

L'Egypte ayant été exposée de tous temps à un si grand nombre de maladies générales et habituelles, on a dû s'y occuper de bonne heure des moyens propres à y remédier. Delà se formèrent les médecins.

On peut conclure d'après ce qu'on trouve dans l'histoire sur la pratique des Egyptiens, que ces peuples ont été les premiers qui aient senti la nécessité de partager entre plusieurs personnes les différens objets de la médecine.

Les anciens nous disent qu'il n'y avoit aucun pays où les médecins fussent en aussi grand nombre qu'en Egypte. Ils nous apprennent en même temps que ceux qui exerçoient cette profession, ne s'ingéroient point de traiter indifféremment toutes sortes de maladies. Il y en avoit pour celles des yeux, pour les maux de tête, pour les maux de dents. Les maux de ventre et les autres maladies internes avoient aussi leurs médecins particuliers[1]. Les Egyptiens n'avoient pas été long temps à comprendre que la vie et l'étude d'un seul homme ne suffiroient pas pour s'instruire parfaitement de toutes les parties d'une science aussi étendue que la médecine. C'est pourquoi ils avoient obligé ceux qui embrassoient cette profession à ne s'attacher qu'à une espèce de maladie, et d'en faire l'unique objet de leur étude.

Les auteurs anciens en nous instruisant de cette pratique, ne nous ont rien transmis sur la nature des remèdes que les Egyptiens employoient. Ils ne nous ont donné sur ce sujet que des notions générales. On sait seulement que ces peuples faisoient un grand usage de la diète et des boissons purgatives [a]. Persuadés que toutes les maladies proviennent des alimens, ils regardoient les remèdes qui tendent à évacuer les humeurs, comme les plus propres à conserver la santé[2]. On voit encore, par l'exposé qu'un auteur ancien nous fait de leur système de médecine, qu'ils donnoient l'exclusion à tout remède dont l'application pouvoit devenir dangereuse. Ils n'employoient que ceux dont on peut user aussi sûrement que les alimens journaliers[3].

parle que d'un canton particulier. Les Voyageurs conviennent assez généralement que l'Egypte est un pays malsain. On peut joindre aux témoignages que nous avons déjà cités, celui de Pietro della Valle, t. 1, p. 325, et de Gemelli, t. 1, p. 33. On peut voir aussi ce que Pline dit sur les maladies particulières à l'Egypte, l. XXVI, c. 1.

[1] HEROD. l. II, n. 84.

[a] On croit que le purgatif des Egyptiens étoit une espèce de *raifort*, ou une herbe qui ressembloit au *céleri*. Il y en a même qui veulent que ce fût une composition qui approchoit de la bière. LE CLERC, Hist. de la Médec., l. 1, c. 18, p. 58.

[2] HERODOTE, l. II, n. 77. — DIOD. l. 1, p. 73.

[3] ISOCRAT. *in* Busir. p. 329.

Il paroît au reste, que ces peuples s'étoient autant occupés du soin de prévenir les maladies, que de celui de les guérir. Ce qui donne lieu d'en juger ainsi, c'est qu'il est dit, que les Egyptiens étoient dans l'habitude de se purger tous les mois, pendant trois jours consécutifs, par des vomitifs et des lavemens [1].

Les Egyptiens passent pour avoir fait connoître et mis en usage les premiers l'huile d'amandes douces [2]. On peut mettre encore au nombre des médicamens inventés par ces peuples, le *Népenthès* dont Homère fait de si grands éloges. Hélène, à ce qu'il dit, en avoit appris la composition de Polydamna, femme de Thonis, roi d'Egypte. Ce médicament étoit si admirable, qu'il faisoit oublier tous les maux, et dissipoit tous les ennuis [3].

Les qualités du *Népenthès* d'Homère ont, à ce qu'il me paroît, bien du rapport avec celles de l'Opium. On sait que la vertu de ce médicament n'est pas uniquement de provoquer au sommeil, il a encore celle de rendre gai, et de produire même une sorte d'ivresse. Aussi voyons-nous que les femmes d'Egypte qui usoient beaucoup du Népenthès, passoient autrefois pour posséder seules le secret de dissiper la colère et le chagrin [4]. L'opium est encore aujourd'hui d'un très-grand usage dans le Levant [a]; usage qu'on peut regarder comme une suite de l'attachement que ces peuples ont toujours eu pour les pratiques originaires: je suis donc très-porté à croire que c'est de cette espèce de médicament dont Homère a voulu parler, sous le nom de *Népenthès*, et que de son temps les Egyptiens étoient peut-être les seuls peuples qui en sussent la préparation [b].

Le manière de traiter les malades ne dépendoit pas en Egypte du choix et de la volonté des médecins. Tous les préceptes concernant la médecine étoient renfermés dans certains livres sacrés. Les médecins étoient obligés de s'y conformer exactement. Il ne leur étoit pas permis d'y rien changer [c].

[1] Herod Diod. *ubi suprà.*

[2] P. Æginet. *de* Re Med. l. vii, c. 20.

[3] Odyss. l. 4, v. 220 et suiv.

[4] Diod. l. 1, p. 109.

[a] Les Turcs en prennent jusqu'à la valeur d'une dragme lorsqu'ils se préparent à marcher au combat.

[b] Il faut convenir cependant que les opinions des critiques sont assez partagées sur ce qu'Homère a voulu désigner par le *Népenthès*; on peut consulter sur ce sujet la Dissertation de P. Petit, intitulée *Homeri Népenthès*. Traject. 1689.

[c] Diod. l. 1, p. 74.

C'étoit une suite de ce même esprit d'attachement que les Egyptiens avoient pour tout ce qui étoit établi anciennement. Voy. Plato, de Leg. l. 11, 2, p 789.

S'ils ne pouvoient sauver le malade, en suivant cette méthode, ils n'étoient point responsables de l'événement; mais s'il s'en étoient écartés, et que le malade vînt à périr, ils étoient punis de mort[1]. Cet assujétissement des médecins d'Egypte aux coutumes du pays, nous est encore confirmé par Aristote : il parle d'une ancienne loi des Egyptiens, par laquelle il étoit défendu aux médecins de remuer les humeurs, c'est-à-dire, de purger les malades, avant le quatrième jour de la maladie, à moins qu'il ne voulussent le faire à leurs risques[2]. Qu'on juge d'après cet exposé si la médecine a pu jamais faire quelque progrès en Egypte, et s'y enrichir de découvertes utiles. L'état des malades, les symptômes et les accidens journaliers n'étoient pas ce qui déterminoit les médecins à faire l'application des principes de leur art. La théorie et même la pratique étant fixés, ils avoient moins besoin de jugement que de mémoire. Les Egyptiens s'imaginoient apparemment que tous les corps étoient constitués de la même façon; et contre l'expérience journalière, ils présumoient que les maladies ne s'y combinoient point diversement.

Quelques auteurs prétendent que dans la vue de rendre leurs remèdes plus efficaces, les médecins d'Egypte ajoutoient à l'étude de leur profession celle de l'astrologie et de certains rits mytérieux[3]. Ils disent que la médecine, dans ce pays, étoit mêlée de plusieurs pratiques superstitieuses[4]. Cette opinion paroît assez probable. On sait que ces peuples donnoient beaucoup dans l'astrologie judiciaire. Hérodote assure qu'il n'y avoit point de nation plus superstitieuse que les Egyptiens[5]. Il ne seroit donc pas surprenant qu'ils eussent été dans la persuasion que l'influence de certaines planètes et la protection de quelques génies tutélaires contribuoient beaucoup à la guérison des maladies. Néanmoins il faut convenir que ni dans Hérodote, ni dans les autres auteurs de la haute antiquité, on ne trouve rien qui autorise à croire que les Egyptiens employassent des pratiques superstitieuses dans la manière de traiter les malades.

Nous terminerons ce qui concerne la médecine en Egypte, par remarquer l'attention avec laquelle le Gouvernement avoit

[1] Diod. l. 1, p. 74.

[2] De Rep. l. III, c. 15, p. 358, ou plutôt, selon Victorius, p. 265, sur ce passage d'Aristote, de rien changer aux lois établies qui défendoient d'agir avant le quatrième jour révolu, ce qui est conforme à la doctrine d'Hippocrate.

[3] Scholiast. *in* Ptolom. Tetrabibl. l. 1.

[4] Conringius de Hermeticâ Médic. l. 1, c. 12, etc. — Borrichius *de* ortu et progressu Chemiæ, p. 59. — Le Clerc, Hist. de la Méd. l. 1, c. 5, p. 13.

[5] L. II, n. 37, 65, 82.

pourvu à tout ce qui pouvoit intéresser la conservation des citoyens. Il n'en coûtoit rien aux Egyptiens pour se faire traiter quand ils étoient à la guerre, ou quand ils voyageoient dans le royaume. Il y avoit des médecins payés des deniers publics, pour prendre soin de ceux qui tomboient malades dans ces excursions [1]. Ce fait nous prouve encore que la médecine ne s'y exerçoit pas gratuitement. Il en étoit de même chez les Hébreux: Moïse ordonne que si deux hommes viennent à se bâttre, et qu'il y en ait un de blessé, l'aggresseur rendra à celui qu'il aura frappé, tout ce qu'il lui en aura coûté pour se faire guérir [2]. Ce précepte étoit fondé, sans doute, sur l'usage déjà établi de payer les soins que les médecins prenoient des malades.

ARTICLE SECOND.

Astronomie.

Je n'ai pu donner que des notions très-vagues et très-succinctes sur l'état de l'astronomie chez les Egyptiens dans les premiers siècles. On y a vu que dès avant Moïse, ces peuples avoient une année solaire composée de 360 jours [3]. C'étoit vraisemblablement par l'observation de la différence et de l'inégalité des ombres méridiennes que les Egyptiens étoient parvenus à s'apercevoir que la révolution du soleil dans le cours d'une année surpassoit de beaucoup la durée de douze lunaisons. Il y a tout lieu de croire que, pour mesurer les différentes grandeurs des ombres méridiennes, ils s'étoient servis originairement des gnomons que la nature leur indiquoit, tels que les arbres, les montagnes, les édifices, etc.

Mais les gnomons naturels ne pouvoient pas fournir les moyens de mesurer exactement la durée de l'année solaire; les Egyptiens en sentirent bientôt l'imperfection et l'insuffisance, sans méconnoître cependant l'utilité dont pouvoient être ces sortes d'instrumens. Cette double considération les conduisit à imaginer les gnomons artificiels. On ne peut contester à ces peuples le mérite d'en avoir introduit des pre-

[1] Diod. l. 1, p. 74.

[2] Exod. c. 21, ℣. 19. *Mercedem Medici solvet*, dit la Paraphrase Chaldaïque sur ce verset.

[3] *Suprà*, 1er. vol. p. 238.

solument dégagée de l'ombre de l'obélisque. La projection de cette ombre sur le sol voisin du gnomon, formoit une ellipse dont le milieu déterminoit par sa position, assez exactement la hauteur du centre du soleil.

On ne trouve, il est vrai, dans les auteurs anciens, aucune preuve directe que les Egyptiens aient été dans l'usage de placer des boules sur le sommet de leurs obélisques; mais on sait qu'Auguste en avoit fait mettre une sur le haut de l'obélisque transporté par ses ordres dans le champ de mars [1]. Les mêmes raisons qui m'ont déterminé à croire que cet empereur n'avoit fait qu'imiter la pratique des Egyptiens, en destinant cet obélisque à des observations astronomiques, me portent à juger que ce fut encore à leur exemple qu'il y ajouta la boule dont je viens de parler. D'ailleurs, on voit sur des médailles grecques très-anciennes, des obélisques sommés d'une boule. On n'ignore pas que les Grecs tenoient des Egyptiens toutes leurs connoissances astronomiques. Aussi l'Académie des Inscriptions, consultée par celle de Sciences sur l'antiquité de cet usage en Egypte, n'a-t-elle pas hésité à le faire remonter aux siècles les plus reculés [2].

Je crois donc pouvoir rapporter aux temps dont nous nous occupons maintenant, non-seulement l'invention des gnomons, mais encore la pratique de les terminer par des boules. C'est vraisemblablement à cette découverte qu'on doit attribuer la réforme que les Egyptiens firent dans la durée de leur année solaire; réforme qui constamment a eu lieu dans les siècles qui se sont écoulés depuis la mort de Jacob jusqu'à l'établissement de la royauté chez les Juifs. C'est ce qu'il me reste à discuter.

J'ai dit précédemment que du temps de Moïse, c'est-à-dire, vers l'an 1480 avant J. C. l'année égyptienne n'étoit encore composée que de douze mois de 30 jours chacun [3]. L'avantage que ces peuples retirèrent de leur industrie à s'être procurés des instrumens plus exacts que les gnomons naturels, fut de s'apercevoir que 360 jours n'embrassoient pas la durée totale de la révolution annuelle du soleil. Ils évaluèrent d'abord cet excédent à cinq jours qu'ils ajoutèrent à leur année. Cherchons dans l'histoire quelques faits qui puissent nous aider à fixer l'époque de cette réforme.

Si l'on s'en rapportoit aux anciennes traditions des Egyptiens, il faudroit faire remonter aux temps les plus reculés

[1] Plin l. 36, sect. 15, p. 737.
[2] Mémoires de l'Acad. des Inscript. t. 3, Hist. p. 166.
[3] *Suprà*, p. 221.

l'établissement de cette année de 365 jours. Voici la fable qu'ils débitoient sur ce sujet.

Ils disoient que Rhéa ayant eu un commerce secret avec Saturne, elle devint grosse. Le soleil qui s'en aperçut, la chargea de malédictions, et prononça qu'elle ne pourroit accoucher dans aucun mois de l'année. Mercure qui de son côté étoit amoureux de Rhéa, parvint aussi à gagner ses bonnes graces. Elle lui fit part de l'embarras où elle se trouvoit. En reconnoissance des faveurs qu'il en avoit obtenues, Mercure entreprit de garantir cette déesse des effets de la malédiction du soleil. Cette souplesse d'esprit par laquelle il est si connu, lui fournit, pour y parvenir, un expédient très-singulier. Un jour qu'il jouoit aux dés avec la lune, il lui proposa de jouer la soixante et douzième partie de chaque jour de l'année. Mercure gagna, et profitant de son gain, il en composa cinq jours, qu'il ajouta au douze mois de l'année. Ce fut pendant ces cinq jours que Rhéa accoucha : elle mit au monde Osiris, Orus, Typhon, Isis et Nephté[a].

Je ne chercherai point à développer le sens mystique de cette fable : je ne l'ai rapportée que pour montrer à quelle antiquité les Egyptiens faisoient remonter l'établissement de leur année de 365 jours.

Il falloit cependant qu'il se fût conservé quelque tradition de cet événement, moins altérée que celle dont je viens de parler. Le Syncelle attribue à un monarque nommé Aseth la réforme de l'ancien calendrier égyptien. Sous ce prince, dit cet auteur, l'année égyptienne fut réglée à 365 jours, car jusqu'à ce moment elle n'en avoit eu que 360[b]. Ce fait ne fournit pas de grandes lumières sur le temps auquel cette forme d'année a commencé d'avoir lieu. On sait combien il est difficile de fixer les règnes des anciens souverains de l'Egypte. Cependant, en rassemblant les différens faits que l'histoire peut fournir, et en examinant la forme du principal cycle dont se servoient les Egyptiens, connu sous le nom de *cycle caniculaire*, on peut en conclure la date précise de l'institution de l'année de 365 jours.

Dans la description que Diodore fait du tombeau d'Osimandès roi de la grande Thèbes, il parle d'un cercle d'or dont la circonférence avoit 365 coudées de tour sur une coudée de largeur. Chacune des 365 coudées répondoit, dit-il, à un jour

[a] PLUT. t. II, p. 355. D. Diodore paroît avoir eu aussi quelque connoissance de cette fable allégorique. Voy. l. I, p. 17.

[b] P. 123. D.

de l'année : on y avoit marqué pour chaque jour le lever et le coucher des astres avec les pronostics des temps, conformément aux idées des astrologues égyptiens [a]. Osimandès est nommé Ismandès par Strabon, qui ajoute que le prince appelé Ismandès par les Egyptiens, étoit le même que le Memnon [1], dont il est souvent parlé dans les historiens de l'antiquité, comme souverain d'Ethiopie. Il est fort probable qu'Osimandès prince très-belliqueux [2], avoit conquis ce royaume [b]; événement qui aura pu jeter les anciens dans l'erreur. Quoi qu'il en soit, on retrouve ce Memnon dans quelques listes des rois d'Egypte [3], et l'on sait d'ailleurs qu'il étoit extrêmement révéré sous ce nom chez les Egyptiens. Son règne tombe vers le temps de la guerre de Troie. On le prouve soit par l'autorité d'Homère, d'Hésiode, de Pindare et de Virgile, soit par le témoignage des plus anciens monumens, tels que le coffre des Cypsélides, le trône d'Apollon Amycléen, les statues de Lycius, les tableaux de Polygnote, etc. [4]. Ainsi on est déjà assuré que dès le temps de la guerre de Troie l'année solaire des Egyptiens étoit de 365 jours, et que par conséquent le règne d'Aseth doit avoir précédé cette époque. Mais l'examen du cycle que les Egyptiens appeloient le cycle caniculaire, va nous fournir une date beaucoup plus précise.

Les anciens parlent très-souvent de la *grande année* des Egyptiens désignée dans quelques auteurs sous le nom d'*année de Dieu*. Censorin et plusieurs autres écrivains nous apprenent que cette année de Dieu, que quelques-uns appeloient aussi *Année Héliaque*, recommençoit à chaque quatorze cent soixante et unième année. Ce n'étoit donc autre chose qu'un cycle caniculaire [c]. On voit encore très-clairement qu'il ne

[a] L. I, p. 59.

Ce cercle fut enlevé par Cambyse, lorsqu'il fit la conquête de l'Egypte. DIOD. *ibid.*

[1] L. XVII, p. 1167.

[2] Voy. DIOD. l. I, p. 57.

[b] D'anciennes inscriptions, dont parle Tacite, attestoient que Rhampsès, roi de Thèbes, avoit conquis l'Ethiopie. *Annal.* l. II, c. 60.

Je penserois que ce prince pourroit bien être l'Osimandès de Diodore. On sait à quel point les historiens grecs et latins ont défiguré les noms égyptiens.

[3] SYNCELL. p. 72 et 151.

[4] ODYSS. l. IV, v. 188. l. XI, v. 521. — *HESIOD.* Theogon. v. 984. — PIND. *Olymp.* 2, v. 148. — Pyth. 6, v. 30. — PYTH. 6. v. 30. — VIRGIL. Æneid. l. I. v. 489. — PAUSAN. l. V, c. 19 et 22, l. X, c. 31, l. III, c. 3.

[c] Le premier mois de l'année égyptienne s'appeloit *Thoth.* Lorsque le lever héliaque de la canicule tomboit au premier jour du mois, on disoit que le thoth étoit caniculaire, et on comprenoit sous le nom de *Cycle caniculaire* le temps qui s'écouloit depuis un thoth caniculaire jusqu'au suivant. Cet intervalle étoit nécessairement de 1460 années juliennes. Car l'année égyptienne de 365 jours étant trop courte d'environ 6 heures, le lever de la canicule anticipoit d'un jour tous les quatre ans, et parcouroit en ré[illegible]lant tous les jours de cette

s'agissoit que de la durée de ce cycle dans le nombre des 1461 ans, si mal appliqué par Tacite à la durée de la vie du Phœnix, par Dion au calendrier romain, et par Firmicus à la révolution générale des planètes.

Cela posé, on trouve depuis l'an 1322 avant J. C. jusqu'à l'an 139 de l'ère chrétienne, un cycle caniculaire bien constaté par les autorités et par les calculs de quantité d'auteurs. Il n'est donc plus question présentement que de voir si l'établissement de l'année de 365 jours concourut avec un commencement de cycle. Or il est évident qu'au temps où les Egyptiens donnèrent pour la première fois 365 jours à leur année, le thoth fut caniculaire, et qu'un des caractères de cette première année doit être d'avoir commencé avec le lever de la canicule. C'est un fait dont on peut acquérir des preuves suffisantes, en rassemblant ce que disent les anciens sur la manière dont les Egyptiens régloient leurs années par le lever de la canicule [a]. Je crois donc pouvoir fixer l'institution de l'année de 365 jours à l'an 1322 avant J. C. [b].

La manière dont les Egyptiens plaçoient leurs cinq jours épagomènes étoit fort différente de celle que nous suivons aujourd'hui. Ils n'avoient point distribué ces jours dans le courant de l'année. Ainsi, au lieu d'avoir comme nous des mois égaux et des mois inégaux, les leurs étoient tous de 30 jours chacun. A la fin de ces 12 mois, ils plaçoient leurs cinq jours épagomènes tout de suite entre le dernier mois de l'année finissante et le premier de la suivante [c].

Au moyen de cette correction, les Egyptiens approchèrent assez près de la détermination exacte de l'année solaire. Ils l'avoient trouvée à un quart de jour près environ. Leurs astronomes parvinrent même à la fin à découvrir que l'année

année les uns après les autres pendant 4 fois 365 jours, ou 1460 ans. Ainsi ce n'étoit qu'après 1461 années égyptiennes, équivalentes à 1460 années juliennes, que le lever héliaque de la canicule revenoit au premier jour du mois thoth, et commençoit au nouveau cycle caniculaire.

[a] Ces peuples faisoient une attention particulière au lever de la canicule, dont l'apparition annonçoit le débordement du Nil, attention qui fut une des principales causes des progrès qu'ils firent en astronomie.

[b] Je renvoie pour la preuve de tout ce que je viens d'avancer sur l'époque de l'institution de l'année de 365 jours en Egypte, à l'histoire du calendrier égyptien, donnée par M. de la Nauze, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XIV, M. p. 334.

[c] Les Mexicains en usoient de la même manière : ils plaçoient à la fin de l'année leurs cinq jours intercalaires. Durant ces cinq jours qu'ils croyoient avoir été laissés exprès par leurs ancêtres, comme vides et hors de compte, ils s'abandonnoient totalement à l'oisiveté, et ne songeoient qu'à perdre le plus agréablement qu'ils le pouvoient, ces jours qu'ils regardoient comme superflus. *Hist. de la Conquête du Mexique*, l. III, c. 17 [illegible], p. 554.

purement de 365 jours étoit plus courte de quelques heures que l'année solaire naturelle. Mais je doute qu'ils aient atteint à ce point de précision dans les siècles que nous parcourons présentement.

On ne marche que pas à pas à la découverte de la vérité. Les Egyptiens commencèrent par s'apercevoir de la disproportion qu'il y avoit entre l'année solaire et l'année lunaire qui leur avoit originairement servi de règle, ainsi qu'à tous les premiers peuples. Ils arbitrèrent d'abord cet excédent à 6 jours. Ayant ensuite reconnu que ce nombre n'étoit pas suffisant, ils ajoutèrent encore 5 jours à leur année. Mais ce n'a été que quelque temps après l'époque dont il s'agit dans ce second volume, qu'ils parvinrent à connoître précisément de combien la durée de l'année solaire surpassoit celle de l'année lunaire. Leurs observations, aux siècles dont nous parlons, n'avoient pas acquis assez de justesse pour donner la mesure exacte de la révolution annuelle du soleil d'occident en orient. Les astronomes égyptiens n'avoient pas encore découvert que cet astre employe près de 6 heures au-delà de 365 jours, pour revenir au même point du ciel d'où il étoit parti. Ce fait n'est pas difficile à prouver. Il suffit de rappeler ce que j'ai dit plus haut de ce cercle d'or placé sur le tombeau d'Osymandès. Ce cercle, comme on l'a vu, étoit divisé en 365 coudées, dont chacune répondoit à un jour de l'année. Cependant l'année naturelle renfermant environ un quart de jour de plus, il s'ensuit qu'un cercle ainsi divisé en 365 parties égales ne pouvoit pas fournir un calendrier exact. Car il n'est point dit qu'il y eut quelque partie réservée pour le quart de jour que la vraie année emploie au-delà des 365 jours. On ne voit point non plus que cette espèce de calendrier fût accompagné de formules qui en corrigeassent le défaut. C'est pourquoi je pense que les Egyptiens n'ont découvert la vraie durée de l'année solaire que dans des siècles postérieurs à ceux dont nous nous occupons pour le moment [1].

[1] C'est aussi le sentiment de Marsham, voy. p. 237.

ARTICLE TROISIÈME.

De la Géométrie, de la Mécanique et de la Géographie.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur les progrès des Egyptiens dans les autres parties des mathématiques, dont il me reste à parler. J'ai fait voir dans les livres précédens que l'arpentage devoit être connu très-anciennement chez ces peuples [1]. Les tributs que Sésostris imposa sur toutes les terres de son royaume, et la manière dont il ordonna qu'ils seroient perçus, doit avoir contribué à l'avancement de la géométrie en Egypte. Les redevances étoient proportionnées à la quantité de terrain que chaque habitant possédoit. On avoit même égard aux diminutions et aux altérations que le Nil pouvoit causer chaque année aux héritages sur lesquels il s'étendoit [2]. Un pareil établissement a dû, sans contredit, faire perfectionner les premières pratiques de la géométrie, et par une suite nécessaire, occasionner de nouvelles découvertes. Au surplus, on ne peut point déterminer jusqu'à quel dégré cette science avoit alors été portée en Egypte.

De toutes les parties des mathématiques, la mécanique est celle que les Egyptiens paroissent avoir le mieux possédée, dès les temps dont il s'agit, il ne nous reste à la vérité aucun témoignage précis sur les découvertes de ces peuples en mécanique: l'histoire ne nous fournit à cet égard aucun éclaircissement. Mais comme il est certain que les Egyptiens ont cultivé la géométrie dès les premiers temps, et que c'est dans l'application des théories de cette science aux différentes questions qui concernent le mouvement et l'équilibre, que consistent la mécanique proprement dite, il y a tout lieu de présumer que ces peuples corrigèrent promptement leurs premières pratiques, les rectifièrent et les assujettirent à quelques méthodes fixes et constantes. Il seroit effectivement assez difficile de concevoir que sans autre guide qu'une pratique aveugle, et destituée de principes, les Egyptiens eussent pu parvenir à élever sur leurs bases des masses telles que les obélisques [a].

[1] *Suprà*, vol. Ier. l. III, c. II, art. 3.
[2] Voy. Herod. l. II, n. 109.

[a] *Suprà*, p. 120.
Il faut dire cependant que Zabaglia

On pourroit demander de quelles machines les Egyptiens se servoient pour de pareils ouvrages. Etoient-elles semblables aux nôtres? Exécutoient-ils enfin ces grandes entreprises avec moins d'appareil que n'en employa le célèbre Fontana lorsqu'il fit redresser ces mêmes obélisques par ordre de Sixte V? C'est ce qu'on ne sauroit décider. On voit seulement que les Egyptiens prenoient des précautions et des mesures fort extraordinaires pour exécuter de semblables entreprises [1].

La géographie reçut aussi de grands accroissemens chez les Egyptiens dans les siècles dont nous nous occupons présentement. Les vastes conquêtes de Sésostris contribuèrent beaucoup au progrès de cette science. Ce monarque s'appliqua à faire lever la carte de tous les pays qu'il avoit parcourus. Il ne se contenta pas d'enrichir l'Egypte de ces productions géographiques, il eut soin encore d'en faire répandre des copies jusques dans la Scythie, par le désir de faire passer son nom dans les climats les plus reculés [2].

La mémoire des cartes géographiques de Sésostris s'étoit parfaitement bien conservée dans l'antiquité. Dans le poëme composé par Apollonius Rhodien sur l'expédition des Argonautes, Phinée, roi de la Colchide, prédit à ces héros, les événemens qui doivent accompagner leur retour. Argus, un des Argonautes, expliquant cette prédiction à ses compagnons, leur dit que la route qu'ils devoient tenir étoit décrite sur des tables, ou plutôt sur des colonnes qu'un conquérant Egyptien avoit autrefois laissées dans la ville d'OEa, capitale de la Colchide. Il ajoute que toute l'étendue des chemins, les limites de la terre et de la mer, étoient marquées sur ces colonnes pour l'usage des voyageurs [3]. Le scholiaste d'Apollonius appelle Sésonchosis le monarque égyptien dont il est question dans ce passage : mais il observe que plusieurs auteurs le nommoient aussi Sésostris [4]. On sait d'ailleurs que ce prince avoit conquis la Colchide, et qu'il y avoit même laissé une colonie [5].

On ne doit pas au reste être étonné que la géographie ait fait de grands progrès en Egypte. De tous les temps les savans de cette nation en avoient fait une étude particulière.

qui en dernier lieu a tiré de terre un obélisque, ignoroit absolument les mathématiques, et ne travailloit que de génie et de pratique. Voy. Trév. *Mai*, 1751, p. 1202. — Acad. des *Inscript.* t. XXIII, M

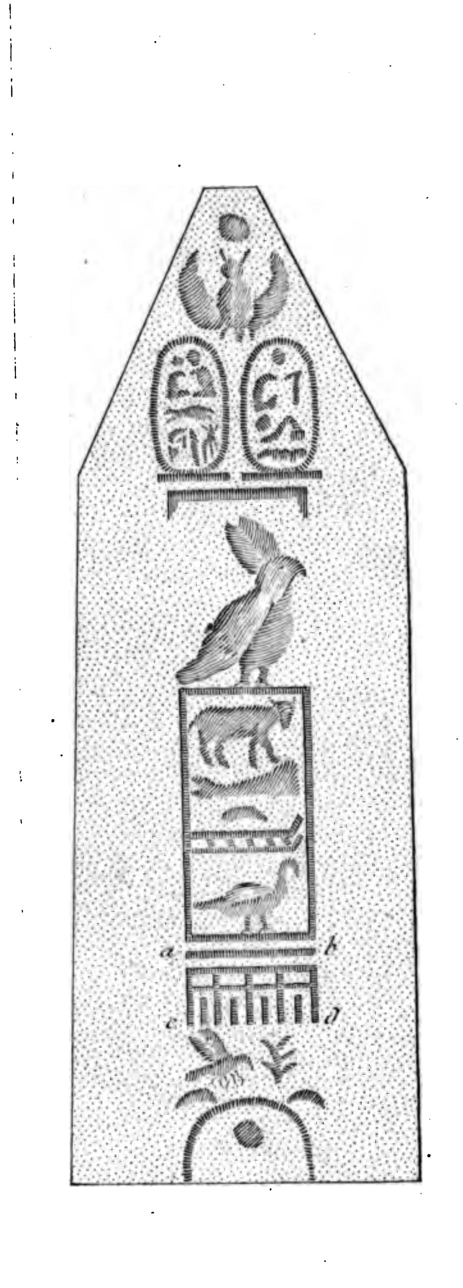
[1] *Suprà*, p. 120 et 121.

[2] EUST. *in* fine Epist. *ante* Dionys. Perieg.

[3] L. IV, v. 272, etc.

[4] Ibid. *ad* vers. 273.

[5] ..., II, n. 103 et 104.



sont probablement des Symboles nuisi-

Cette science étoit une de celles à laquelle les prêtres s'appliquoient particulièrement [1].

Je pourrois encore m'étendre sur les connoissances géographiques dont on trouve tant de preuves dans les écrits de Moïse. J'en ai déjà parlé dans le premier volume de cet ouvrage [2]. Le partage de la terre promise, commencé par Moïse, et achevé sous Josué, fournit un témoignage des plus précis sur les progrès que la géographie avoit faits alors [3]. On ne peut s'empêcher d'en être frappé, lorsqu'on lit dans les livres saints les circonstances et le détail de ce partage. Ce fait seul suffiroit pour nous convaincre de l'ancienneté et de l'assiduité avec laquelle certains peuples s'étoient appliqués à la géographie. Le point auquel nous verrons que cette science étoit portée du temps d'Homère, achèvera d'en donner la preuve complète. J'en rendrai compte dans le troisième volume.

En traitant l'article des sciences chez les Egyptiens, on ne doit pas oublier une circonstance qui fait honneur à ces peuples. C'est chez eux qu'on trouve l'exemple de la plus ancienne bibliothéque dont il soit parlé dans l'histoire. Dans le nombre des bâtimens dont étoit accompagné le superbe tombeau d'Osimandès, il y en avoit un qui renfermoit la bibliothéque sacrée [4] : on lisoit au-dessus cette inscription : *Les remèdes de l'ame* [5].

CHAPITRE TROISIÈME.

De la Grèce.

Il n'y a presque aucune nation qui n'ait prétendu avoir inventé les arts et les sciences. J'ai fait voir dans le premier volume de cet ouvrage jusqu'à quel point cette prévention pouvoit être fondée. Il est certain que chaque peuple a eu des notions sur les premières pratiques qui ont donné naissance aux arts et aux sciences. Mais il est également vrai que ces premières notions se sont promptement perfectionnées dans

[1] Clem. Alex. Strom. l. vi, p. 757.

[2] [illegible], 1er. vol. p. 278 et 279.

[3] Deuter. c. 3, ℣. 12. — Jos. c. 13

[4] Diod. l. 1, p. 58. — Voy. ce que j'ai dit sur ce monarque, ci-dessus p. 226.

[5] Diod. loco cit.

certains pays, tandis que dans d'autres contrées les peuples sont restés très-long-temps bornés à ces pratiques grossières qu'on ne doit pas honorer du titre de sciences. Peut-être même que ces nations n'auroient jamais pu atteindre à des théories plus relevées, si elles n'avoient pas été instruites par des colonies sorties de pays plus éclairés. C'est dans ce sens qu'on doit regarder les premiers habitans de l'Asie et de l'Egypte comme les maîtres qui ont enseigné aux nations de l'Europe la plupart des arts et des sciences dont nous jouissons aujourd'hui. Les sciences avoient déjà fait d'assez grands progrès en Orient dans le temps que les Grecs en connoissoient à peine les premiers élémens.

La Grèce a produit autrefois plusieurs personnages fameux auxquels certains écrivains de cette nation ont voulu faire honneur de l'invention des arts et des sciences. Mais les bons auteurs grecs n'ont fait aucun cas de ces traditions populaires. Ils ont été les premiers à s'en moquer et à reconnoître que c'étoit de l'Egypte et de l'Asie que la Grèce tenoit toutes ses connoissances. Les traditions dont je parle attribuoient, par exemple, l'invention de l'arithmétique à Palamède[1]. Platon relève avec raison l'absurdité d'une pareille opinion. « Quoi donc, dit-il, sans Palamède Agamemnon auroit « ignoré le nombre de ses doigts[2] ? » On doit porter le même jugement des autres découvertes dont le commun des Grecs faisoit passer pour auteurs, les grands hommes des siècles héroïques. On sait dans quel temps ont vécu ces personnages si vantés, et ce temps est bien postérieur à celui du passage des premières colonies de l'Asie et de l'Egypte dans la Grèce. C'en est assez pour démontrer la supposition des faits dont certains écrivains ont voulu embellir l'histoire des anciens héros de la Grèce. On peut dire seulement en leur honneur, qu'ayant perfectionné les premières connoissances que la Grèce avoit originairement reçues de l'Orient, ils ont mérité en quelque sorte d'en être regardés comme les inventeurs.

Sans parler des princes Titans, d'Inachus et d'Ogygès, on doit regarder Cécrops, Danaüs et Cadmus comme les auteurs de la plus grande partie des connoissances, qui, dans la suite, ont distingué si avantageusement les Grecs des autres peuples de l'Europe. Ces premières teintures, il est vrai, durent être assez imparfaites. Les sciences, au moment des transmigrations dont je parle, n'avoient pas encore acquis dans l'Asie et dans l'Egypte le degré de perfection au-

[1] *Voy.* PLAT. de Rep. p. 697. [2] Loco suprà cit.

quel elles parvinrent ensuite dans ces climats. Une colonie d'ailleurs ne peut pas communiquer à la nation chez qui elle va s'établir toutes les découvertes dont jouit le pays d'où elle sort. Ce qu'elle en apporte même ne peut fructifier que par la longueur du temps. Aussi voyons-nous que, pendant bien des siècles, les sciences n'ont fait que languir chez les Grecs. Il fallut, pour qu'elles sortissent de cet état d'enfance, que des hommes d'un esprit supérieur, sentant ce qui manquoit à leur nation, remontassent, pour ainsi dire, à la la source qui avoit fourni à la Grèce ses premières instructions. Ils furent puiser de nouveau en Égypte et en Asie les lumières dont ils avoient besoin. Par ces voyages ils enrichirent leur patrie de nouvelles découvertes ; et les disciples surpassèrent bientôt leurs maîtres. Ces faits appartiennent à des siècles dont je n'aurai point occasion de parler. Renfermons-nous dans notre objet. Examinons l'état des sciences chez les Grecs aux temps qui fixent actuellement nos regards : ce sont ceux qu'on a désignés dans l'antiquité par le nom de *Temps héroïques*.

ARTICLE PREMIER.

De la Médecine.

Il est inutile d'observer qu'originairement chez les Grecs, comme chez toutes les nations de l'antiquité, les professions de médecin, de chirurgien et d'apothicaire se trouvoient réunies dans la même personne. Cette partie de la médecine qui s'occupe de la guérison des maladies internes ne leur étoit guères connue [1]. On ne trouve presque point d'exemples de cures de semblables maladies. En voici un néanmoins qui mérite à plusieurs égards notre attention. La fable l'a extrêmement défiguré ; mais il n'est pas difficile d'en démêler le fond historique. Ce fait peut servir à faire connoître de quelle manière plusieurs remèdes ont été trouvés : il nous donnera encore lieu de faire quelques réflexions sur les récompenses qu'on donnoit aux anciens médecins lorsqu'ils réussissoient.

L'histoire dit qu'il étoit arrivé un accident des plus étranges aux filles de Prœtus, roi d'Argos. Elles s'imaginoient être métamorphosées en vaches [2]. La fable attribue ce délire

[1] *Suprà*, vol. Ier. l. III, c. I.

[2] VIRGIL. Eclog. 6, v. 48. — SERVIUS, *ad hunc loc.*

singulier à la colère de Bacchus, ou à celle de Junon [1]; mai
il est aisé de s'apercevoir que c'étoit l'effet d'une maladie do
les médecins rapportent divers exemples [2]. Abas qui avo
occupé le trône d'Argos avant Prœtus, avoit laissé d'Idomé
sa fille, un petit-fils nommé Mélampus [*]. Ce prince s'éto
adonné à la vie pastorale, selon l'usage de ces temps recul
où les enfans des rois et les dieux, c'est-à-dire les rois eu
mêmes gardoient souvent leurs troupeaux. La profession d
berger donna occasion à Mélampus de faire quelques déco
vertes dans la médecine. Il a passé dans l'antiquité pour l
premier des Grecs qui eût trouvé la purgation [3]. Mélamp
avoit remarqué que lorsque ses chèvres avoient mangé d
l'ellébore, elles étoient violemment purgées : il imagina d
faire prendre le lait aux filles de Prœtus. D'autres dis
qu'il leur donna tout naturellement de l'ellébore. Il par
que Mélampus joignit à cette recette quelques remèdes sup
titieux [4]. Il est le premier qui ait mis en usage, dans l
Grèce, ces prétendus moyens [5]. Quoi qu'il en soit, Mé
lampus réussit à guérir les filles de Prœtus de leur manie.

Les médecins de ces temps héroïques n'entreprenoient p
les malades à bon marché. La récompense que Mélamp
exigea en est une preuve. Il demanda d'abord le tiers d
royaume d'Argos. Les Argiens, après quelques difficultés,
ayant consenti, Mélampus ajouta à sa première demand
celle du tiers du même royaume pour son frère Bias. L'his
toire dit que comme toutes les Argiennes devenoient folles,
on fut obligé de lui accorder toutes ses prétentions [6]. Il es
vrai que d'autres historiens content le fait d'une manièr
beaucoup plus naturelle. Ils disent que ce fut le roi d'Argos
qui, par reconnoissance, partagea son royaume avec Mé
lampus et Bias son frère [6].

Ce n'est pas, au reste, le seul exemple que l'antiquité nous
fournisse de récompenses semblables accordées des médecins
Dans un moment j'aurai occasion d'en rapporter un autre

[1] APOLLOD. l. 2, p. 68.

[2] Voy. P. ÆGINETA. l. III, *de* Atrâbile. — LE CLERC, Hist. de la Médec. l. 1, p. 4.

[*] APOLLOD. l. II, p. 68 et 69. Son père se nommoit Amythaon. Mélampus vivoit environ 150 ans avant l'Esculape grec.

[3] APOLLOD. l. II, p. 69.

[4] APOLLOD. ibid. — OVID. Métam. l. XV, v. 325 et suiv. — SERVIUS ubi *suprà*.

[5] HERON. l. IX, n. 49.

[6] HEROD. l. IX, n. 33. — APOLLOD. l. II, p. 69. Servius dit seulement que Mélampus mit dans son marché qu'on lui donneroit en mariage une des filles de Prœtus, nommée Cyrianasse, avec la moitié du royaume. *Ad* Eclog. 6, v. 48.

[6] DIOD. l. IV, p. 313. — PAUS. l. II, c. 17.

On cessera cependant d'en être étonné, quand on fera réflexion que ces médecins étoient fils ou petits-fils de souverains.

On trouve encore un autre exemple de cures attribuées par l'antiquité à Mélampus. Mais la fable a tellement déguisé ce fait, et les circonstances s'en accordent si peu avec la chronologie, que je n'ai pas jugé à propos de le rapporter. [1]

C'est à peu près à quoi se réduit tout ce que j'ai pu recueillir sur la guérison des maladies internes dans les siècles dont il s'agit présentement. J'ai déjà eu soin de remarquer qu'autrefois cette partie de la médecine étoit presque entièrement inconnue. La science des premiers médecins ne consistoit que dans l'exercice de la chirurgie [2]. Les anciens ont très-bien observé que, quoi qu'il y eût des médecins dans l'armée des Grecs devant Troie, Homère ne dit point qu'ils furent employés dans la peste dont le camp fut affligé, ni dans aucune autre sorte de maladie. Ils ne sont appelés que pour panser les blessés [3]. Nos réflexions ne doivent donc tomber que sur la manière dont, aux temps héroïques, les Grecs traitoient les blessures. Homère en fournit quelques exemples.

Dans l'Iliade, Ménélas est blessé d'une flèche dans le flanc : on fait venir aussitôt Machaon pour le panser. Le fils d'Esculape, après avoir considéré la plaie, en suce le sang et y met un appareil pour apaiser la douleur [4]. Homère ne spécifie point ce qui entroit dans cet appareil [a]. Il n'étoit composé, suivant toutes les apparences, que de quelques racines amères. Cette conjecture est fondée sur ce que, dans la description que fait ce poëte du pansement d'une pareille blessure, il dit expressément qu'on appliqua sur la plaie le suc d'une racine amère broyée [5]. Il paroît que c'étoit le seul remède qu'on connût alors. La vertu de ces plantes est d'être styptique. On les employoit pour empêcher la suppuration, et afin de procurer la réunion des plaies plus promptement. Ces racines amères faisoient le même effet que l'eau-de-vie et les autres liqueurs spiritueuses dont on fait usage aujourd'hui. Mais ces sortes de remèdes devoient causer beaucoup de douleur aux blessés

[1] Voy. Le Clerc, Hist. de la Médec. l. I, p. 26 et 27.

[2] Voy. Apollod. l. III, p. 172. — Plin. l. XXIX, c. I, *init.* — Hygin. Fab. 274, p. 328. — Cels. l. I, *in* Præfat.

[3] Cels. *loco cit.*

[4] L. IV, v. 218 et 219.

[a] Platon, *Republ, l. III*, a cité cette blessure de Ménélas, pour exemple de la manière dont, aux temps héroïques, on pansoit les plaies ; mais comme il s'est servi des expressions d'Homère, il ne peut fournir aucun éclaircissement sur la nature des remèdes qu'Homère a voulu désigner.

[5] Ῥίζαν πικρὴν Iliad. l. XI, v. 845, 846.

par les irritations et les inflammations qu'ils ne pouvoie[nt]
pas manquer d'occasionner [a].

J'avois oublié de dire que le premier soin, dans ces temp[s]
là, étoit de laver les plaies avec de l'eau tiède [1]. On voit au[ssi]
que dès-lors on connoissoit et on pratiquoit la succion [b].

Il faut encore observer que toutes les armes offensives do[nt]
on se servoit aux temps héroïques, étoient d'airain [2]. Il [y]
a lieu de croire que les plaies faites avec de pareilles arm[es]
n'étoient pas aussi difficiles à guérir que les plaies faites av[ec]
des armes de fer [3]. Autant en effet que la rouille du cuiv[re]
prise intérieusement, est pernicieuse et mortelle, autant e[lle]
est utile employée à l'extérieur. Le verd-de gris déterge e[t]
dessèche les ulcères; il consume les chairs fongueuses et s[u]perflues. On fait aussi un usage très-salutaire du vitriol p[our]
apaiser les inflammations. Il ne pourroit même résulter q[ue]
de bons effets du séjour du cuivre dans les plaies. Ce mé[tal]
porte en lui-même une vertu styptique. Les râclures du cuiv[re]
entrent dans la composition de plusieurs remèdes dont on [se]
sert pour prévenir la corruption des chairs. Quelques auteu[rs]
même prétendent qu'un clou d'airain mis dans les chai[rs]
d'un animal mort empêche qu'elles ne se corrompent [4]. Au
reste, la découverte des propriétés du cuivre pour le pans[e]ment des plaies est très-ancienne. Toute l'antiquité s'est
accordée à dire qu'Achille avoit guéri Telèphe avec la rouill[e]
de sa lance, dont la pointe étoit de cuivre. Ce héros passoi[t]
même pour le premier qui eût reconnu les bons effets du
verd-de-gris dans le traitement des blessures [5].

L'idée de croire que, par la vertu de certaines paroles, o[n]

[a] C'est ce qui me porte à croire qu'on ne doit pas prendre à la lettre les épithètes qu'Homère donne à ces sortes de remèdes. Il les appelle ἤπια, ὀδυνήφατα φάρμακα, remèdes *doux*, *adoucissans*. Je pense que par ces termes le poëte a voulu seulement dire que ces remèdes adoucissoient la douleur, en procurant la guérison des plaies. Voy. Iliad. l. v, v. 401.

[1] Iliad. l. xi. v. 845, l. 14, v. 6 et suiv.

[b] Ibid. l. 4, v. 218.

Il faut convenir que le mot ἐκμυζήσας, dont Homère s'est servi en cette occasion, est susceptible de deux interprétations; car il peut aussi signifier simplement *essuyer la plaie après l'avoir pressée*. C'est le sens q[ue] Le Clerc a suivi. *Hist. de la Médecine*, l. 1, p. 49 et 50.

Mais outre que plusieurs interprète[s] ont cru que dans cette occasion Homère avoit voulu désigner *la succion*, je suis déterminé par l'autorité d'Eustate, qui l'a pris dans ce sens. I[l] ajoute même que de son temps, parmi les nations les plus barbares, on pratiquoit ce remède qui réussissoit ordinairement.

[2] Voy. *infrà*, l. v, c. 3.

[3] C'est le sentiment d'Aristote, Problem. 35, sect. 1, p. 685. — Voyez aussi PLUT. t. II, p. 659.

[4] PLUT. t. II, p. 659. — Journal des Savans, juillet 1678, p. 159.

[5] PLIN. l. XXV, sect. 19, p. 365.

peut arrêter le sang et guérir les plaies, est une superstition des plus anciennes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les hommes en sont entêtés. Ces moyens illégitimes qu'une fausse religion a fait naître, et que la crédulité a entretenus, ont été en usage dans tous les temps et chez tous les peuples [1]. Homère fournit des preuves très-marquées de la créance que les Grecs donnoient à ces impostures. Ulysse raconte qu'ayant été dangereusement blessé par un sanglier, les fils d'Autolicus bandèrent sa plaie, et en arrêtèrent le sang en proférant certaines paroles [2]. Il y a bien de l'apparence aussi qu'il entroit beaucoup de superstitition dans le nœud merveilleux dont on attribuoit l'invention à Hercule. Les anciens prétendoient que ce nœud avoit une vertu singulière pour guérir les plaies [3].

Le soin de régler la nourriture des blessés est un des principaux objets de la médecine. Il est d'une nécessité absolue, et d'une très-grande conséquence, de prescrire dans ces occasions aux malades des lois pour le boire et pour le manger. On est toujours étonné du régime qu'Homère fait observer à ses héros blessés. Machaon, fils d'Esculape, étoit lui-même un médecin très-habile. Il étoit soldat aussi bien que médecin. Il fut blessé dangereusement à l'épaule dans une sortie que firent les Troyens. Nestor le ramène aussitôt dans sa tente. A peine y sont-ils entrés, que Machaon prend une boisson mixtionnée avec du vin où l'on avoit râpé du fromage et mis de la farine d'orge [4]. Quels mauvais effets ne devoit pas produire un pareil breuvage, puisque le vin seul, au sentiment des personnes de l'art, est très-contraire à la guérison des plaies. Les mets qu'on sert ensuite à Machaon ne paroissent nullement convenables à l'état dans lequel il se trouvoit [4].

Cette conduite qu'Homère fait tenir à ses héros est si extraordinaire, que Platon n'a pas pu s'empêcher d'en faire la remarque, mais en même temps il s'efforce de trouver dans la manière de vivre des temps héroïques, des raisons

[1] Voy. Le Clerc, Hist. de la Médec. 1re. part. l. I, p. 35 et suiv.

[2] Odyss. l. XIX, v. 457. — Plin. l. XXVIII, c. 2, p. 446.

[3] Plin. l. XXVIII, c. 6, p. 455.

[4] Iliad. l. XI, v. 506, 507 et 637, etc.

Madame Dacier a traduit Ἄλφιτα λευκὰ, par de *la fleur de froment*. Mais il est certain qu'ἄλφιτον n'a jamais signifié que de la farine d'orge. Voy. Plat. Repub. l. II, p. 600.

On sait d'ailleurs que ce breuvage mixtionné qu'Homère nomme κυκεῶν, se faisoit anciennement avec la farine d'orge. Voy. le Schol d'Euripid. *ad* Orest. p. 209, Edit Steph.

[4] Iliad. l. XI, v. 629.

pour excuser un pareil régime. Je doute cependant que les motifs sur lesquels Platon fonde la défense d'Homère, soient aussi solides qu'ils sont ingénieux [a]. Il vaut mieux attribuer, avec un auteur très-éclairé dans ces matières, cette conduite irrégulière à l'ignorance où l'on étoit alors des vrais principes de la médecine. Il est certain qu'aux temps héroïques la partie de cette science, qui concerne la nourriture des malades, étoit absolument inconnue [1].

J'ai dit dans le premier voulume de cet ouvrage, que, suivant toutes les apparences, on ne connoissoit pas anciennement la saignée. Ce remède ne semble point avoir été en usage chez les Egyptiens. A l'égard des Grecs, on n'en trouve aucune trace dans Homère, cependant la saignée auroit été connue et pratiquée dès les temps héroïques, si l'on pouvoit s'en rapporter au témoignage d'Etienne de Byzance. Ce géographe dit que Podalire, frère de Machaon, revenant de la guerre de Troie, fut jeté par une tempête sur les côtes de Carie. Le bruit s'étant répandu qu'il étoit médecin, on le mena au roi Damætus, dont la fille étoit tombée du haut d'une maison. Il la guérit, dit-on, en la saignant des deux bras [2]. Le roi, par reconnoissance, lui donna cette princesse en mariage avec la Chersonnèse. Comme on ignore où Etienne de Byzance avoit pris cette histoire, et qu'il est le seul qui en parle, il y a tout lieu d'en douter; d'autant plus que ce géographe est un témoin trop moderne par rapport à des temps aussi reculés que ceux dont nous parlons [3].

On a vu dans la première partie de cet ouvrage, que chez les peuples de l'Orient, le soin des accouchemens avoit été originairement confié aux femmes. Il n'en a pas été de même chez les Grecs dans les premiers temps. Il étoit expressément défendu aux femmes d'exercer aucune des parties de la médecine, sans en excepter même celle des accouchemens. Cette défense avoit eu des suites très-fâcheuses. Les femmes ne pouvoient se résoudre à appeler des hommes dans ces

[a] *In* Jone. p. 366. — Republ, l. III, p. 622 et 623.

Platon n'avoit pas Homère sous les yeux quand il a écrit cet endroit de sa république : il confond les personnages, en disant que ce fut Eurypile qui prit le breuvage en question. Ce fut, suivant Homère, Machaon lui-même. On ne voit point qu'Eurypile, après sa blessure ait rien pris. C'est une légère inattention de la part de Platon, dans laquelle M. Le Clerc est également tombé. *Hist. de la Médec.* l. I, p. 42.

[1] Le Clerc, Hist. de la Méd. l. I, p. 44.

[2] Stephan in voce Συρνα. p. 625 et 626.

[3] Thom. de Pinedo conjecture qu'Etienne de Byzance écrivoit entre l'an 490 et 500 de l'ère chrétienne. Fabricius pense qu'il peut être plus ancien d'une centaine d'années. *Bibl. Græc.* t. III, p. 46.

s critiques. Faute de secours, il en périssoit beaucoup
s travaux de l'enfantement. L'industrie d'une jeune
nne qui se déguisa en homme pour apprendre la
ie, tira les femmes d'intrigue. On avoit remarqué
prétendu médecin étoit le seul dont les femmes se
nt. Cela fit naître des soupçons. On le traduisit de-
Aréopage pour rendre compte de sa conduite. Agnodice
le nom de notre jeune Athénienne) n'eut pas de
tirer ses juges d'erreur, elle exposa le motif de son
nent. Cette aventure fut cause qu'on abrogea l'an-
oi. Depuis ce temps, les femmes eurent permission
der aux accouchemens [1].

rinces alors et les rois ne dédaignoient pas l'exercice
médecine. Presque tous les fameux personnages des
héroïques, se sont distingués par leurs connoissances
t art. On compte dans ce nombre Aristée, Jason,
n, Teucer, Pelée, Achille, Patrocle, etc. Ils
été instruits par le centaure Chiron, que ses lumières
onnoissances avoient rendu alors l'oracle de la Grèce.
rticulièrement à la connoissance des simples qu'ils
attachés. On désigne encore aujourd'hui plusieurs
, par le nom de quelques-uns de ces héros, preuve
s l'antiquité ils passoient pour les premiers qui en
découvert les vertus [2].

ourroit joindre à tous ces illustres personnages, Pala-
e n'est pas qu'il se fût appliqué à connoître les se-
la médecine. Il avoit refusé d'être instruit dans cette
par Chiron; Palamède étoit fataliste, et regardoit en
ence la médecine comme une connoissance odieuse
r et aux Parques. L'exemple d'Esculape foudroyé,
ntoit [3]. Mais comme la pénétration de son esprit
it à tout, il empêcha, dit-on, par ses bons conseils,
peste qui ravageoit toutes les villes de l'Hellespont et
ême, n'attaquât personne dans le camp des Grecs,
le lieu où ce camp étoit assis fût très-malsain.
le, ajoute-t-on, avoit prévu cette peste sur ce que les
escendant du mont Ida, se jetoient sur le bétail et
ur les hommes. Le moyen qu'il employa pour em-
'armée des Grecs d'être attaquée de la peste, fut
ner que l'on mangeât peu, et particulièrement que
stînt de chair. Il enjoignit encore de faire beaucoup

[1] Fab. 274, p. 328.
[2] RC, His. de la Méd. l. 1, p. 30.
[3] PHILOSTRAT. Heroic. c. 10, p. 708.

d'exercice. Ses conseils eurent, dit-on, tout le succès
sible [1].

Si ce fait étoit bien prouvé, on pourroit dire que, au
sujet de la médecine, Palamède en savoit plus que tous
Grecs, sans en excepter Podalire et Machaon. Mais t
cette belle histoire ne mérite aucune croyance. Je n'au
eu garde même d'en parler si, toute fausse qu'elle est,
ne servoit pas à confirmer ce que j'ai dit précédemment
les découvertes dont quelques écrivains grecs ont voulu f
honneur à leurs héros. Pour détruire toutes ces traditio
il suffit d'ouvrir Homère, dont le témoignage doit être d
si grand poids pour tout ce qui concerne les temps héroïq
Ce poëte dit expressément que les Grecs furent la proi
flèches mortelles d'Apollon. On ne voyoit partout, ajout
il, que monceaux de morts sur des bûchers qui brûl
sans cesse [2].

Je ne dirai qu'un mot de Médée. Cette princesse a p
dans l'antiquité pour une fameuse magicienne. Elle n'a
probablement cette mauvaise réputation qu'aux con
sances qu'elle avoit acquises dans la botanique, et à l'u
criminel qu'elle n'en fit que trop fréquemment. On lui
faire quelques cures surprenantes. On savoit aussi que p
ses secrets elle s'étoit défaite souvent de ceux qui s'étoi
attiré son inimitié; il n'en fallut pas davantage pour la f
regarder, dans ces temps d'ignorance, comme une ma
cienne du premier ordre.

Entre tous les effets merveilleux qu'elle avoit opérés, il
en a point de plus célèbres que le rajeunissement du v
Eson, père de Jason son amant. Ovide a décrit cette fab
d'une manière très-élégante et très-pathétique [3]. Plusieu
mythologistes ont cherché à donner un sens raisonnable
ce conte absurde. Il y en a qui ont cru y entrevoir une
périence dont on s'est beaucoup occupé sur la fin du dern
siècle. Je parle de la transfusion du sang, remède qu'on
tenté plusieurs fois et qui a toujours très-mal réussi [4]. D'a
tres cherchent l'origine de cette fable dans une tradition q
portoit que Médée connoissoit des herbes dont la vertu é
de teindre en noire les cheveux blancs [5]. Mais toutes ces
plications ne portent sur aucun fondement historique [6].

[1] Philostrat. Heroic. c. 10, p. 710 et 711.

[2] Iliad. l. I, v. 51 et suiv.

[3] Métam. l. VII, v. 162 et suiv.

[4] Bann. Expl. des Fab. t. VI, 459, 460.

[5] Clem. Alex. Strom. l. I, p. — Voy. Le Clerc, Hist. de la l. I, p. 65.

[6] Bannier, *loco cit.* p. 460.

ARTICLE SECOND.

Mathématiques.

Les Grecs, dans les siècles dont il s'agit présentement, n'avoient que des notions extrêmement bornées des mathématiques. Ce qu'ils en connoissoient ne mérite certainement pas le nom de science. On est toujours étonné quand on compare les siècles brillans de cette nation avec ses commencemens. Il s'en faut de beaucoup que son génie se soit développé aussi promptement que celui des peuples de l'Orient. Opposons les Grecs des siècles héroïques aux Phéniciens des mêmes siècles, et on trouvera presque autant de différence entre eux qu'entre les peuples de l'Europe les plus policés, et les nations de l'Amérique, au moment qu'on en fit la découverte. Les Grecs n'ont même su mettre à profit que très-tard les connoissances dont les colonies d'Asie et de l'Egypte leur avoient fait part. Quelque imparfaites qu'on suppose ces premières teintures, le peu d'usage qu'en firent les Grecs pendant près de mille ans, sera toujours un grand sujet d'étonnement.

§. Ier. *Arithmétique.*

Il est impossible de donner même des notions vagues et imparfaites de l'état des progrès de l'arithmétique dans la Grèce, aux siècles héroïques. L'antiquité ne nous fournit aucune lumière sur les premières méthodes que les Grecs ont employées pour faire leurs calculs. Je me contenterai de proposer quelques conjectures sur les symboles arithmétiques usités anciennement chez ces peuples.

Les Grecs, ainsi que toutes les nations de l'antiquité, n'ont point connu les chiffres proprement dits, c'est-à-dire les caractères uniquement destinés à exprimer des nombres. Ils faisoient servir à cet usage les lettres de leur alphabet partagées et rangées en différentes manières. Il paroît qu'ils désignèrent d'abord les nombres par des lettres initiales [a],

[a] Cette méthode ne pouvoit avoir lieu dans les cas où une même lettre initiale convenoit à plusieurs noms de nombre différens. Il étoit difficile, par exemple, de faire servir l'*epsilon* à désigner les nombres six, sept, neuf,

auxquelles ils substituèrent dans la suite les lettres numérales [1]. Les premières n'étant, pour ainsi dire, que les abrégés des noms de nombre, on a dû s'en servir avant que de donner aux lettres de l'alphabet une valeur dépendante, non-seulement du rang qu'elles y tiennent, mais encore d'une convention arbitraire qui est sensible dans la façon d'exprimer les unités, les dizaines, les centaines, etc. Cette seconde opération est bien plus compliquée que la première. Elle n'a dû s'introduire que lorsqu'on a reçu des Phéniciens les épisémons, *bau*, *koppa* et *sampi* [a], qui paroissent être venus plus tard en Grèce que la plupart des autres caractères.

Du temps d'Hérodien, la première façon de compter existoit encore dans les lois de Solon, et sur d'anciennes colonnes [2]. Elle se perpétua chez les Athéniens; mais comme elles avoit été insensiblement abandonnée par les autres villes de la Grèce, de-là vient que des grammairiens, tels que

ἓξ, ἑπτὰ, ἐννέα, lorsqu'il étoit question de les exprimer dans un seul et même calcul. Il y auroit eu nécessairement de l'erreur et de la confusion, à désigner ces nombres par la lettre initiale de leur nom. Nous ignorons de quelle façon les Grecs des premiers âges remédioient à cet inconvénient. Mais les monumens qui subsistent encore aujourd'hui, ne nous permettent pas de douter du grand usage qu'ils ont fait, généralement parlant, des lettres initiales, des noms de nombres pour en exprimer la valeur d'une manière abrégée.

[1] Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. III. Mém. p. 416, etc.

[a] C'est le nom que les Grecs donnèrent à trois caractères qu'ils ajoutèrent aux 24 lettres de leur alphabet, pour étendre et faciliter la pratique des calculs. Ces caractères étoient formés ainsi ϛ, ϟ, ϡ, et désignoient les nombres 6, 90 et 900. Les 24 lettres de l'alphabet, prises suivant l'ordre qu'on leur avoit donné originairement marquoient les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 100, 200, 300, 400, 500, 600, 700 et 800. La combinaison des huit lettres ί, κ́, λ́, μ́, ν́, ξ́, ό, π́, et du *Koppa* ϟ, avec les huit premières ά, β́, γ́, δ́, έ, ζ́, ή, θ́, et avec l'épisemon *bau* ϛ, servoit à exprimer tous les nombres intermédiaires entre 10 et 20, entre 20 et 30, et ainsi de suite jusqu'à 100. Enfin les huit dernières lettres ρ́, σ́, τ́, ύ, φ́, χ́, ψ́, ώ, et le *sampi* ϡ, en se combinant tant avec les seize précédentes et les deux premiers épisémons, qu'avec les combinaisons des huit premières, augmentées du *bau*, et des huit intermédiaires, augmentées du *koppa*, exprimoient tous les nombres qui sont entre 100 et 200, entre 200 et 300, etc., jusqu'à 1000. Tous ces caractères, tant simples que composés, étoient surmontés d'un accent.

Pour exprimer tous les nombres qui sont entre 1000 et 1000000, on n'employoit point de nouveaux symboles numériques, on se contentoit seulement de transporter l'accent à la partie inférieure du caractère, qui, sans cela, n'auroit désigné que des unités, des dizaines ou des centaines; cette nouvelle position de l'accent déterminoit ce caractère à représenter des unités, des dizaines et des centaines de mille.

[2] Voy. son Traité περὶ τῶν ἀριθμῶν.

Terentius Scaurus, et Priscien, n'en parlent que comme d'un usage particulier aux Athéniens [1].

Il est clair cependant que dans les commencemens, cet usage a dû être commun à tous les peuples de la Grèce. On en trouve des preuves dans quelques fragmens de très-anciennes inscriptions [2]. Mais il faut convenir en même temps que l'autre façon de compter, c'est-à-dire, par lettres numérales, s'est introduite de fort bonne heure dans plusieurs cantons de la Grèce [3].

J'eusse désiré pouvoir m'étendre davantage sur l'origine et l'état de l'arithmétique chez les Grecs dans ces temps reculés. Le silence des auteurs anciens ne me l'a pas permis. Il seroit bien difficile d'y suppléer par des conjectures, qui d'ailleurs auroient nécessairement le défaut d'être très-incertaines et très-arbitraires. L'astronomie va fournir plus de matière à nos recherches.

§. II. *Astronomie.*

Rien ne marque mieux le peu de disposition des anciens Grecs pour les sciences, que l'état d'imperfection dans lequel l'astronomie a langui chez eux pendant tant de siècles. Il est certain qu'au temps dont nous parlons présentement, et encore bien postérieurement après, leur calendrier étoit très-imparfait. C'est sans doute parce que les Grecs ne sont adonnés qu'assez tard à l'agriculture, et qu'ils ont été très-long-temps sans entreprendre des navigations de long cours [4].

Il paroît cependant que cette nation n'a jamais manqué d'astronomes. La plupart des fameux personnages des siècles héroïques ont passé pour s'être appliqués à l'étude du ciel. Il n'y en a presque aucun, auquel on n'ait attribué quelques découvertes astronomiques [5]. Si l'on en croyoit même Philostrate, Palamède auroit été assez instruit de cette science, pour expliquer la cause des éclipses du soleil [6]. Je me suis déja assez expliqué sur ce qu'on devoit penser des prétendues découvertes de ce héros; ce seroit donc perdre du temps que de s'y arrêter davantage.

Il y a bien de l'apparence, que, dans le commencement, les Grecs ne comptoient les années que par les saisons,

[1] TERENT. SCAURUS *de* Orth. p. 2258. édit de Puts.—PRISCUS, de fig. num p. 345. — Acad. des Inscript. t. 23. Mém. p. 417.

[2] Voy. Acad. des Inscript. t. 23. Mém p. 416 et 417.

[3] Ibid. *loco cit.*

[4] *Suprà*, p. 174, etc., et *infrà*, l. IV, c 4.

[5] LUCIAN. de Astro. t. II, p. 364 et suiv. — ACHILL. TAT. Isag. init.

[6] Heroic. c. 10, p. 709.

encore n'y avoit-il pas à cet égard d'uniformité entre les différens peuples de la Grèce. Les Arcadiens, qui passoient pour les premiers qui eussent cherché à se former un calendrier, firent originairement l'année de trois mois, et ensuite de quatre. Les Argiens et les Acarnaniens en donnèrent six à la leur [1].

On ne peut point fixer le siècle auquel les Grecs parvinrent à accorder, d'une manière un peu raisonnable, la durée de leurs années avec le cours des saisons. Anciennement leurs années étoient purement lunaires [a]. Les Grecs ne dûrent pas tarder à sentir combien cette manière de partager le temps étoit irrégulière. En moins de dix-sept de ces années, l'ordre de la nature se trouvoit absolument renversé; l'été prenant la place de l'hiver, et l'hiver celle de l'été. Il fallut remédier à ces inconvéniens. Les Grecs imaginèrent successivement différentes périodes ou cycles, pour faire concourir la durée de leurs années avec le retour périodique des saisons, mais ils manquoient des connoissances les plus essentielles, et sans lesquelles il n'est pas possible de réussir dans une semblable entreprise. Nous en avons une preuve bien marquée dans la nature même de ces périodes. La première fut la *diétéride*.

Cette période supposoit que 25 révolutions lunaires répondoient exactement à deux révolutions solaires. En partant de ce faux principe, les Grecs crurent avoir trouvé le vrai moyen de ramener les différens mois de leur année à la même saison, en intercalant un treizième mois de deux ans en deux ans, de façon que les années fussent alternativement de douze et de treize mois [2]. Ils appelèrent cette période *diétéride* ou *triétéride*, c'est-à-dire période de deux ans, ou période de trois ans, parce que cette intercalation n'avoit lieu que chaque troisième année, après deux années révolues [3].

Les Grecs ne furent pas long temps sans reconnoître les imperfections de cette réforme [b]. Ils imaginèrent alors de doubler l'intervalle de l'intercalation du treizième mois,

[1] Plin. l. vii, c. 48, p. 403. — Censorin. c. 19. — Solin. c. 1, p. 4. — Plut. *in* Numa. p. 72. B. — Stob. Eclog. Phys. p. 21. — August. de Civit. Dei. l. 15, c. 12, p. 129. — Macrob. Saturn. l. 1, c. 12, p. 242.

[a] Solin. c. 1, p. 4. — Suid. *in* Ἐνιαυτός, t. 1, p. 747. — Macrob. Saturn. l. 1, c. 12, p. 242, c. 13, p. 251. On en verra d'ailleurs la preuve dans ce que nous allons rapporter de leurs anciennes périodes, qui supposent nécessairement des années lunaires de 354 jours.

[2] Censorin. c. 18.

[3] Ibid.

[b] La diétéride excédoit d'environ sept jours la durée de deux années solaires. Elle opéroit par conséquent

et de ne faire cette intercalation qu'après quatre ans révolus, ou ce qui est la même chose, au commencement de chaque cinquième année. C'est de-là que cette seconde période prit les noms de *tétraétéride* et de *pentaétéride* sous lesquels elle a été également connue [1]. Enfin, comme la tetraétéride étoit encore plus défectueuse que la diétéride [a], les Grecs en inventèrent une troisième que l'on nomma *octaétéride*, ou *ennéatéride*, eu égard à ce que ce nouveau cycle recommençoit chaque neuvième année [2]. Les auteurs sont partagés sur la manière dont l'intercalation se pratiquoit dans cette troisième période. Les uns disent qu'on intercaloit trois mois après huit années révolues; d'autres disent que les Grecs omettoient tous les huit ans un mois intercalaire, et que c'est en cela que consistoient leurs octaétérides [3]. Macrobe prétend qu'ils avoient sept années communes de 354 jours chacune, et que la huitième ils intercaloient les 90 jours dont huit années solaires surpassent huit années lunaires [4].

Je pense que l'*ennéatéride* avoit lieu dans la Grèce dès le temps de Cadmus. Nous voyons en effet, que sous ce prince il est question d'une *grande année* et que cette *grande année* étoit de huit ans [5]. On n'ignore pas que les anciens par ces *grandes années* entendoient des périodes imaginées pour réformer la durée des années ordinaires, et les ramener à l'ordre des saisons et à la révolution des astres. Je crois encore entrevoir des traces de cette période dans la manière dont les anciens disent que Minos publia ses lois [6]. L'emploi de tous ces différens cycles prouve sensiblement quelles étoient alors l'ignorance et l'incapacité des Grecs en astronomie.

Par la suite ils s'appliquèrent à trouver des moyens plus propres à régler avec exactitude la durée de leurs années. Les anciennes annales de la Grèce attribuoient à une réponse de l'oracle de Delphes ces premières recherches. L'oracle ayant dit qu'il falloit célébrer les fêtes solennelles non-seulement suivant l'usage de la patrie, mais que de plus il

28 jours, c'est-à-dire près d'un mois d'erreur, tous les huit ans.

[1] Censor. c. 18.

[a] Il s'en falloit de 15 jours ou 15 jours et demi que 49 mois lunaires ne fissent quatre années solaires. Ainsi la tétraétéride faisoit trente à trente et un jours d'erreur tous les huit ans, près de trois jours de plus par conséquent que la diétéride. Mais le dérangement opéré par cette période, se faisoit dans un ordre tout opposé. La diétéride reculoit le retour de chaque mois, par rapport à la saison à laquelle il appartenoit, et la tétraétéride au contraire l'avançoit.

[2] Censor. c. 18.

[3] Newton, Chronologie des Grecs, p. 78 et 79.

[4] Saturn. l. 1, c. 13, p. 251. — Voyez aussi Suidas, *in* Ἐνιαυτός, t. 1, p. 747.

[5] Apollod. l. III, p. 137.

[6] Voy. Marsh. p. 613.

falloit y observer *trois choses* [1], les Grecs crurent que par ces *trois choses*, l'oracle leur ordonnoit d'avoir égard aux jours, aux mois et aux années ; ils s'imaginèrent que pour cet effet ils devoient régler les années sur le cours du soleil, et les mois sur celui de la lune [2].

Les auteurs de qui nous tenons ce fait, ne nous apprennent point le temps auquel on se mit en devoir de se conformer aux ordres de l'oracle ; mais il est certain qu'il se passa plusieurs siècles avant que les Grecs fussent instruits des moyens propres à les conduire au but qu'ils se proposoient.

Selon le témoignage même de leurs écrivains les plus estimés, ces peuples avant le règne d'Atrée n'avoient pas encore fait attention au mouvement propre du soleil d'Occident en Orient. Ce prince, disent-ils, fut le premier qui en instruisit les Grecs [3]. On n'ignore pas que le règne d'Atrée n'a précédé que de seize ans la guerre de Troie. Philostrate, en même temps qui veut faire honneur à Palamède des connoissances les plus relevées, est forcé d'avouer qu'alors on n'avoit ni règles ni mesures pour les mois et pour les années [4]. Il doit donc passer pour constant, que toutes les pratiques dont les Grecs se servoient dans les temps héroïques, étoient très-imparfaites.

Quelques modernes néanmoins se sont imaginés que l'entreprise des Argonautes avoit fait faire de grands progrès à l'astronomie dans la Grèce. Les hasards d'une navigation longue et dangereuse sur des mers inconnues forcèrent, dit-on, les Grecs à s'appliquer avec une grande attention à connoître l'état du ciel. On a même été jusqu'à avancer qu'au temps de l'expédition des Argonautes on avoit chargé le fameux Centaure Chiron de réformer l'ancien calendrier de la Grèce qui manquoit d'exactitude. Chiron, continue-t-on, dressa un nouveau calendrier pour l'usage des Argonautes, deux ans avant leur expédition. Il forma même les constellations afin de faciliter le voyage de ces héros. On a fait plus : on a voulu assigner dans quels points du ciel Chiron avoit fixé les points des équinoxes et des solstices [5].

Une opinion aussi contraire à tout ce que l'histoire ancienne nous apprend du peu de connoissance que les Grecs avoient de l'astronomie, aux temps héroïques, n'a pas

[1] Κατὰ γ'

[2] GEMIN. *apud* Petav. Uranol. c. 6, p. 2.

[3] STRABO, l. 1, p. 53. — LUCIAN. de Astrol. t. II, p. 365 et 366. — ACHILL. TAT. Isag. p. 140.

[4] Heroic. c. 10, p. 709.

[5] NEWTON, Chron. des Grecs, p. 85, 87, 89 et suiv.

manqué d'être relevée. On en a démontré la fausseté d'une manière assez palpable pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y insister de nouveau. Cependant afin de ne rien omettre sur une matière aussi intéressante, je vais exposer en peu de mots les moyens par lesquels on a combattu un systême si opposé à l'histoire et à la raison. Je ne ferai qu'abréger ce qu'en ont déjà dit deux auteurs très-célèbres et très-connus [1], en ajoutant seulement quelques réflexions à leurs raisonnemens.

Jusqu'à présent on n'avoit regardé Chiron que comme un Thessalien très-versé dans la botanique. A cet égard on s'étoit conformé au témoignage unanime de toute l'antiquité. Elle n'a jamais parlé de Chiron que comme d'un médecin qui connoissoit mieux que tous ses contemporains l'usage des plantes, surtout de celles qui servent à la guérison des plaies. Il y a plus: on sait que Jason fut élevé par Chiron [2]. Ce centaure, disent les anciens, fit part à son disciple de toutes ses connoissances, et particulièrement de la médecine. Ils ajoutent même que Chiron donna par ce motif le nom de Jason à ce héros, au lieu de celui de Diomède qu'il portoit auparavant [a]. On ne voit point que dans ces anciennes traditions il soit parlé en aucune façon de l'astronomie. Sur quelle autorité s'est donc appuyé un auteur moderne pour faire de Chiron un astronome capable de dresser un calendrier et de fixer le véritable état du ciel, surtout dans les siècles dont il s'agit? On se fonde sur un fragment d'un poëte inconnu, rapporté par Clément d'Alexandrie [3]. Mais encore, que dit ce passage qui fait l'unique base du systême que nous combattons? Le voici, traduit à la lettre, afin qu'on puisse juger si une pareille autorité est capable de détruire le suffrage unanime de l'antiquité. « Hermippus de Béryte donne « le nom de sage à Chiron le Centaure, et celui qui a écrit « la Titanomachie rapporte qu'il a le premier appris au « genre humain à vivre selon la justice, en lui montrant la « force du serment, les sacrifices joyeux, ou d'actions de « graces et les figures du ciel [4] ».

Sans parler de l'assortiment bisarre de ces trois sortes de connoissances, sans vouloir discuter l'autorité d'un poëte in-

[1] Le P. Hardouin, Dissert. sur la Chron. de M. Newton. Elle est insérée dans les Mémoires de Trévoux; septembre 1729, art. 87. — Bannier, Explicat. des Fables, t. vi, p. 342 et suiv.

[2] Le Scholiaste de Pindare rapporte pour le prouver deux vers d'Hésiode. Nemea 3. *ad* vers. 92.

[a] Id. Pyth. 4. *ad* Vers. 211.

C'est ce que dit aussi le scholiaste d'Apollonius, l. 1, v. 554.

[3] Strom, l. 1, p. 360 et 361.

[4] Σχήματα Ο'λύμπυ. Clem. Alex. *loco cit.*

connu et dont les anciens ne nous ont presque rien transmis, ce qu'il dit même peut-il nous faire conclure que Chiron ait été assez savant en astronomie pour ranger toutes les étoiles sous différens astérismes? Voit-on dans le passage en question que ce Centaure ait réformé le calendrier en faveur des Argonautes, et enfin qu'il ait fixé les quatre points des solstices et des équinoxes au milieu, c'est-à-dire au quinzième degré du Cancer et du Capricorne, du Bélier et de la Balance.

Tout ce que l'on pourroit, ce me semble, conclure de plus naturel de ce passage, c'est que Chiron joignoit à la connoissance de la botanique cette sorte d'astronomie qui concerne le coucher et le lever héliaque de quelques constellations, telles que les Hyades, les Pléïades et Orion, dont l'apparition fournit des pronostics sur les vents, les tempêtes, la pluie et les autres accidens funestes à l'agriculture. Il pouvoit connoître aussi que l'observation des étoiles voisines du pole est utile dans la navigation. Peut-être aura-t-il donné quelques instructions aux Grecs sur ces objets. C'est le point, sans doute, auquel se réduisoient les connoissances célestes de Chiron. L'état où étoit alors l'astronomie dans la Grèce, ne permet point d'en douter. Ces connoissances, au reste, étoient assez bornées, et ne mettoient pas celui qui les possédoit en état d'exécuter tout ce dont on a voulu faire honneur à Chiron [a].

Il faut d'ailleurs avoir fait bien peu d'attention à la manière dont les Grecs navigeoient, aux temps héroïques, pour imaginer que les Argonautes eussent besoin d'un calendrier qui marquât exactement le lever, le coucher et la position des étoiles. Les Grecs ne faisoient alors que caboter, c'est-à-dire, naviger le long des côtes. Il ne s'agissoit point dans l'entreprise des Argonautes de s'élever en pleine mer, leur objet étoit de faire le trajet de la Thessalie à la Colchide. De quel usage auroit donc pu leur être le prétendu calendrier de Chiron? Supposera-t-on que ces aventuriers savoient prendre la hauteur des étoiles pour connoître celle du lieu où ils étoient? Ce que je dirai dans le livre suivant, sur la manœuvre des Grecs aux siècles héroïques, fera sentir com-

[a] Ce qu'ajoute Clément Alexandrin, d'Hyppo, fille de Chiron, qu'Ovide, pour le dire en passant, nommé Ocyroé, confirme l'explication que je viens de donner des connoissances astronomiques de Chiron. Hyppo, fille de ce Centaure, dit Clément, ayant épousé Eole, le même chez qui arriva Ulysse, enseigna à son mari la science de son père, c'est-à-dire, la contemplation de la nature. Euripide, ajoute-t-il, dit de cette Hyppo, qu'elle connoissoit et prédisoit les choses divines par les oracles et par le lever des étoiles. Strom. l. 1. p. 361.

bien ils étoient incapables d'une pareille opération. On y verra que, même du temps d'Homère, c'est-à-dire, plus de 300 ans après l'époque dont il s'agit actuellement, la grande ourse étoit le seul guide que connussent leurs pilotes [1].

Voilà, je crois, des preuves plus que suffisantes pour détruire toutes les imaginations qu'on a débitées sur le calendrier dressé par Chiron. S'il étoit nécessaire d'y ajouter quelques réflexions, les seuls ouvrages d'Homère et d'Hésiode en fourniroient assez pour renverser le systême que nous combattons. Homère qui dans ses poëmes a eu tant d'occasions de parler des astres, et qui en effet en parle très-souvent, ne nomme cependant que six constellations, la *grande ourse, Orion, le Bouvier, les Hyades, les Pléïades et le grand Chien*. C'est une forte présomption que, même de son temps, les Grecs n'en connoissoient pas davantage. Dans la description qu'il fait du bouclier d'Achille, où il dit que Vulcain, entre autres sujets, avoit représenté toutes les constellations dont le ciel est couronné [2], on ne voit pas qu'il en marque un plus grand nombre.

Si d'Homère nous passons à Hésiode, on verra que le nombre des constellations connues des Grecs n'étoit pas augmenté de son temps. Ce poëte ne fait mention que de celles dont il est parlé dans Homère. Car Sirius et Arcturus [a] dont les noms se trouvent dans ses poëmes, et dont on ne voit aucune trace dans ceux d'Homère, ne sont que deux étoiles particulières, qui font partie, l'une du grand Chien, et l'autre du Bouvier. Anacréon, quoique fort postérieur à Homère et à Hésiode, ne nomme qu'une constellation de plus que ces deux poëtes [b]. Enfin, qu'on examine tous les anciens auteurs grecs qui ont eu occasion de parler des constellations, on verra qu'ils n'en connoissoient point d'autres que les deux Ourses, Orion, le Bouvier et les Pléïades.

A l'égard du Zodiaque, il n'en est fait mention dans aucun écrivain de l'antiquité. On ne trouve ce terme employé que

[1] *Infrà*, l. IV, c. 4.

[2] Ἐν δὲ τὰ τείρεα πάντα, τά τ' οὐρανὸς ἐστεφάνωται. Iliad. l. 18, v. 485.

[a] Opera. v. 609 et 610.

Ce nom Σείριος donné au grand Chien, et celui Ἀρκτοῦρος, donné au Bouvier, font soupçonner qu'Hésiode n'est pas tout-à-fait aussi ancien qu'Homère.

[b] C'est la petite Ourse. On voit qu'elle étoit connue de son temps, parce qu'il se sert du plurier ἅμαξας, au lieu du singulier ἅμαξα, qu'Homère et Hésiode employent toujours constamment.

C'est Thalès, comme on le dira dans le 3.eme volume, qui apprit aux Grecs à connoître la petite Ourse.

dans des auteurs assez récens[a]; nous ne devons pas en être étonnés. Il est certain qu'avant Thalès les Grecs n'avoient aucune idée de l'astronomie envisagée comme science[1]. Si même on s'en rapporte à Pline, Anaximandre auroit été le premier qui leur auroit fait connoître l'obliquité de l'ecliptique[2], découverte que je crois devoir rapporter à Thalès[3]. Pline nous apprend encore que Cléostrate a été le premier parmi les Grecs qui ait fait connoître les différens signes qui composent ce cercle de la sphère[4]; et de la manière dont Pline s'exprime, on voit que ce ne fut que quelque temps après Anaximandre[5].

Il me paroît donc démontré, que dans les siècles qui font présentement notre objet, et même long-temps après, les Grecs ne connoissoient que celles des constellations dont l'observation est la plus nécessaire pour l'agriculture. Ce n'a été que successivement et à la longue qu'ils sont parvenus à reconnoître et à désigner la plupart des constellations, dont on veut nous faire croire que le prétendu planisphère de Chiron étoit composé. On aura lieu de s'en convaicre encore mieux par l'exposition que je ferai dans le tome suivant, de l'état où étoit alors l'astronomie dans la Grèce.

D'ailleurs les noms par lesquels les Grecs ont désigné les constellations suffiroient seuls, à mon avis, pour prouver que loin d'avoir été inventées avant l'expédition des Argonautes, elles n'ont pu l'être au contraire que postérieurement à cette époque. De l'aveu des partisans du système que nous combattons, la plupart de ces noms ont un rapport direct avec cette expédition[6], et en ce point, nous sommes parfaitement d'accord. Nous ne différons qu'en ce qu'ils supposent que les Grecs avoient formé leurs constellations avant le voyage des Argonautes. Nous prétendons au contraire qu'elles n'ont pu l'être que depuis cet événement, et nous le prouvons par les noms de plusieurs constellations, tels que celui du Dragon qui gardoit la toison d'or, de la Coupe de Médée, de Castor et Pollux, et de Chiron lui-même. Ces noms supposent

[a] Il n'est ni dans Platon ni dans Aristote. On ne le trouve point non plus dans le poëme de la sphère qui nous est resté sous le nom d'Empedocle. *Apud* FABRIC. Bibl. Græc. t. I, p. 477.

Il est vrai que dans le traité *de Mundo*, inséré dans les ouvrages d'Aristote, on voit le mot Ζώδια employé pour désigner les douze signes. Mais tous les critiques conviennent aujourd'hui que ce traité n'est pas d'Aristote. Aratus est l'auteur le plus ancien qui ait désigné le Zodiaque, par le terme de Ζώδιος κύκλος. Aratus vivoit vers l'an 270 avant J. C.

[1] C'est ce qu'on prouvera dans le 3eme. vol.

[2] L. 2. sect. 6.

[3] Voy. ce qui est dit sur ce sujet au 3me. vol.

[4] PLIN. l. II, sect. 6.

[5] Ibid.

[6] NEWTON. Chron. des Grecs, p. 87.

nécessairement l'expédition des Argonautes devenue déja célèbre par le succès.

A l'égard du navire Argo, l'une des principales constellations du planisphère grec, il n'y a pas d'apparence qu'elle ait été formée dans la Grèce. On n'y peut apercevoir qu'une partie des étoiles qui la composent. Je serois assez porté à croire que cette constellation est l'ouvrage des astronomes grecs établis à Alexandrie sous les Ptolémées. Le nom de *Canopus*, donné à la plus brillante étoile de cet astérisme, paroît l'indiquer assez positivement. Personne n'ignore que ce mot est purement égyptien. C'étoit le nom d'un Dieu très-célèbre et très-révéré dans l'Egypte[1].

Enfin est-il bien prouvé que dans les temps dont il s'agit, les Grecs désignassent même les constellations qu'ils connoissoient, par les noms qui sont restés aujourd'hui en usage dans notre astronomie? Ne voyons-nous pas au contraire que ces noms et ces figures ont souffert beaucoup de variations chez ces peuples? La grande Ourse, que par la suite ils ont nommée *Hélicé*, n'est jamais appelée qu'*Arctos* par Homère et par Hésiode[a]. La constellation du Bouvier, appelée par Homère Bootès, et Arcturus par Hésiode, a été nommée depuis Arctophylax, *le gardien de l'Ourse*[2]. Celle du Taureau ne portoit point aussi dans les premiers temps, chez les Grecs, le nom de cet animal. Ils nommèrent originairement cette constellation *le gardien des termes.*[3]

Mais quelle a donc été l'origine des noms et des figures que les Grecs avoient donnés anciennement aux constellations? A quelle cause rapporter les changemens qu'ils y ont faits? C'est une question que je traiterai dans une dissertation particulière. J'y exposerai mes conjectures sur l'origine des noms par lesquels les premiers peuples avoient originairement désigné les constellations. Je rendrai compte aussi des changemens que ces noms ont reçus chez les Grecs, et des motifs qui les ont occasionnés[4]. Je me crois par cette raison dispensé d'entrer présentement dans aucun détail sur cet objet.

[1] Plut. de Iside et Osiride, p. 359. E. — Voss. de Idol. l. I, c. 31.

[a] Outre les noms d'Ἄρκτος, d'Ἄμαξα et d'Ἑλίκη, donnés par les Grecs à la grande Ourse, on voit qu'ils la désignoient encore par celui d'Ἄγαννα. Hesych. *in voce* Ἄγαννα.

[2] Hygin. Poët. Astron. l. II, n. 2, p. 360.

[3] Empedocl. Spher v. 98 et suiv. — Hygin. Poët. Astron. l. II, où il a rapporté tous les différens noms donnés aux constellations par les Grecs.

[4] Voy. à la fin de ce volume la 1ere. Dissertation sur les noms des Constellations.

A l'égard des planètes, il est certain qu'aux temps dont nous parlons, les Grecs ne connoissoient encore que Vénus. C'est la seule planète en effet dont il soit parlé dans les écrivains de la haute antiquité. Mais la découverte de Vénus n'a conduit que très-tard les Grecs à la connoissance des autres planètes. C'est un fait dont je donnerai la preuve dans le tome suivant. On y verra que jusqu'au moment où Eudoxe et Platon revinrent d'Egypte, les Grecs n'avoient aucune idée du mouvement propre des planètes. Il est aisé de s'en convaincre, quand on fait réflexion que, du temps de Pythagore, ces peuples croyoient encore que Vénus du matin et Vénus du soir, étoient deux planètes différentes. Ce fut Pythagore qui les tira d'une erreur aussi grossière.

Les faits que je viens d'exposer me paroissent suffire pour donner une idée de l'état de l'astronomie chez les Grecs, aux temps héroïques. Les inductions qu'on en peut tirer se présentent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes.

§. III. *De la Géométrie, de la Mécanique et de la Géographie.*

Je ne m'arrêterai point à rechercher quelles pouvoient être les connoissances que les Grecs avoient de la géométrie, de la mécanique et de la géographie dans les siècles que nous parcourons présentement. Les faits que l'histoire ancienne, et Homère en particulier, fournissent sur cette époque, prouvent que les Grecs avoient alors quelques notions des pratiques fondamentales de ces différentes sciences. J'ai fait voir ailleurs que sans une pareille connoissance, il n'y a pas de société politique qui pût subsister. Mais déterminer précisément l'état où étoient, aux siècles héroïques, les mathématiques dans la Grèce, c'est ce qui n'est pas possible. Les auteurs anciens ne nous ont rien transmis de détaillé ni de précis sur cet objet. Je ne crois donc pas devoir même essayer de le traiter. Je ne pourrois que répéter la plupart des conjectures que j'ai proposées dans la première partie de cet ouvrage, sur l'origine et le développement des sciences. On n'a qu'à se rappeler ce que j'en ait dit, on verra que presque toutes les réflexions que j'ai faites alors sur les premiers peuples, peuvent parfaitement bien s'appliquer aux Grecs des siècles héroïques. Il sera mieux, je crois, de proposer quelques idées sur les causes qui ont arrêté si long-temps les progrès des sciences dans la Grèce.

Je l'ai déja dit, mais je ne crains point de le répéter, il est

toujours étonnant que des peuples auxquels on ne sauroit contester la gloire d'avoir porté au plus haut degré les arts et les sciences; que des peuples regardés aujourd'hui, et avec raison, comme nos maîtres et nos modèles dans toutes les connoissances qui élèvent et distinguent l'esprit humain, aient été si long-temps bornés à des notions extrêmement grossières. Depuis l'époque de l'établissement des premières colonies de l'Asie et de l'Egypte dans la Grèce, jusqu'au temps de Thalès, c'est-à-dire, pendant plus de mille ans, les Grecs n'ont fait aucun progrès dans les sciences, que les peuples de l'Orient leur avoient communiquées. Les relations continuelles que la Grèce a entretenues avec l'Egypte et la Phénicie paroîtroient avoir dû contribuer à étendre et à développer le germe des premières connoissances. Ce commerce néanmoins avec des peuples si éclairés, ne fit point l'effet que naturellement il auroit dû produire. Les premières semences furent étouffées. Essayons de rendre raison des causes qui ont occasionné ce retard et cette inaction. En examinant l'état où étoit la Grèce dans les siècles qui fixent présentement nos regards, et en réfléchissant sur les événemens qui s'y sont passés alors, on sentira qu'il n'étoit guères possible aux Grecs de perfectionner les premières connoissances qu'ils avoient reçues de l'Asie et de l'Egypte.

Il est, je crois, démontré par tout ce que l'histoire peut nous fournir de lumières sur l'origine et le progrès des sciences, qu'elles n'ont commencé à acquérir une sorte de perfection que dans les états un peu considérables [1]. La Grèce aux siècles héroïques, et long-temps encore après, comptoit presque autant de royaumes que de villes. On sent aisément quelle devoit être la foiblesse de ces sortes d'états. Ce qu'il pouvoit y avoir d'habitans devoit être uniquement occupé du soin de sa conservation. Dans une pareille position, difficilement les sciences eussent-elles fait quelquelques progrès.

Une nation d'ailleurs ne peut cultiver les sciences, qu'autant qu'elle jouit d'une tranquillité dont la Grèce fut bien éloignée de goûter les douceurs dans les temps héroïques [2]. En butte aux courses et aux ravages des étrangers, tourmentée par des divisions et des guerres intestines, engagée à porter ses armes dans des climats éloignés; exposée enfin à une des plus funestes révolutions, comment ses peuples auroient-ils pu se livrer au repos et à l'étude suivie qu'exigent les sciences et les arts? Exposons, pour le prouver, un tableau succinct, mais exact, des différentes révolutions dont cette partie de l'Europe fut alors agitée.

[1] *Suprà*, l. III, c. 1, art. 6.

[2] THUCYD. l. II, n. 12.

LIVRE QUATRIÈME.

Commerce et Navigation.

En traitant de l'origine du commerce et de la navigatio
dans la première partie de cet ouvrage, il a fallu se restrein
dre à des vues générales. C'est l'effet de l'obscurité qui rè
sur l'histoire des siècles qui fixoient alors notre attenti
Ceux dont il s'agit présentement nous procureront plus
satisfaction. On peut entrer dans quelques détails sur l'é
du commerce et de la navigation chez plusieurs peupl
Dans le compte que je vais en rendre, j'observeroi l'ord
chronologique, et la succession des faits, autant qu'il
sera possible ; c'est pourquoi je parlerai d'abord des Egy
tiens. Les entreprises maritimes de Sésostris sont les p
anciennes dont nous ayons connoissance dans les temps d
nous entreprenons maintenant de tracer le tableau.

CHAPITRE PREMIER.

Des Egyptiens.

J'ai dit dans le volume précédent que les premiers habit
de l'Egypte avoient peu d'inclination pour le commerce; j
fait voir aussi qu'ils n'avoient dû s'adonner que fort t
à la navigation. La politique et la superstition s'y op
soient [1]. Sésostris qui monta sur le trône vers l'an 1
avant J. C. [2], fit taire ces motifs et disparoître ces préju
Ce prince dont l'ambition ne vouloit point connoître de b
nes, s'étoit proposé la conquête de l'univers [3]. Mais il
auroit été difficile d'entreprendre un si vaste projet sans
secours d'une flotte. S'écartant donc des principes qu'avoi
suivis les rois ses prédécesseurs, par rapport à la marine
fit équiper une flotte des plus considérables ; elle étoit, dit-

[1] *Infrà*, l. iv, c. 2.
[2] *Suprà*, l. i, c. 3.
[3] Diod. l. i, p. 63.

forte de 300 voiles [1]. Si l'on en croit le rapport des auteurs de l'antiquité, ce furent les premiers vaisseaux de guerre qu'on vit paroître [2]. Jusqu'alors les Egyptiens n'avoient eu que de foibles barques, ou même de radeaux dont ils se servoient pour côtoyer les bords du golfe arabique [3]. Ce fut aussi sur cette mer que Sésostris fit construire sa flotte [4]. Je suis persuadé, quoique les anciens ne le disent point, qu'il eut recours pour cet effet à des ouvriers phéniciens. Il est également probable que la plus grande partie des équipages qui montoient ces vaisseaux, étoit tirée de la même nation.

Par le moyen de sa flotte, Sésostris se rendit maître d'une grande partie des provinces maritimes, et des côtes de la mer des Indes [a]. On ne voit point que ce prince ait eu de vaisseaux sur la Méditerranée. Diodore dit, il est vrai, que Sésostris conquit les îles Cyclades [5]; mais il y a bien de l'apparence que cette expression doit s'entendre de quelques îles de la mer des Indes, et nullement de celles que les anciens ont connues sous ce nom dans la Méditerranée. La manière seule dont Diodore s'exprime le donne assez à entendre [b]; d'autant mieux que ni lui, ni Hérodote ne disent en aucun endroit que Sésostris ait eu une flotte sur la Méditerranée.

Le règne de ce prince fut une époque brillante, mais passagère, pour la marine chez les Egyptiens. Il ne paroît pas en effet que les successeurs de Sésostris soient entrés dans ses vues, ni qu'ils aient continué ses projets. Les écrivains de l'antiquité ne parlent d'aucune entreprise maritime faite en Egypte dans les siècles que nous parcourons présentement. L'ancienne façon de penser à l'égard du commerce et de la navigation, reprit son empire. Tout occupé des moyens de rendre le commerce intérieur de son royaume très-florissant, Sésostris avoit voulu que les différentes provinces de l'Egypte pussent communiquer entr'elles avec aisance. Dans cette vue, il avoit fait creuser plusieurs canaux qui partoient du Nil [6], et rendoient les uns dans les autres. En facilitant ainsi le transport des denrées, il avoit pourvu à ce que l'a-

[1] Diod. l. 1, p. 64.

[2] Herod. l. II, n. 102. — Diod. l. 1, p. 64.

[3] Plin. l. VII, sect. 57, p. 417.

[4] Herod. l. 2, n. 102. — Diod. l. 1, p. 64.

[a] Herod. et Diod. *locis cit.*

Ces auteurs ne parlent que de la Mer rouge; mais on sait que sous cette dénomination les anciens comprenoient tout l'espace de mer qui baigne l'Asie au midi.

[5] L. 1, p. 65.

[b] Le nom de *Cyclades* est un terme générique qui peut convenir à plusieurs amas d'îles.

[6] Herod. l. II, n. 108. — Diod. l. 1, p. 66.

bondance pût se répandre dans toutes les parties de son royaume. Ces travaux si propres à favoriser le commerce, ne purent cependant en inspirer le goût aux Egyptiens ; ils ne cherchèrent point à étendre leur négoce au-dehors, ni à former chez les étrangers des établissemens capables de le favoriser ; car je ne pense pas qu'on puisse rapporter à ce but les différentes colonies que Cécrops et Danaüs conduisirent de l'Egypte dans la Grèce, une centaine d'années environ après Sésostris. Nous savons que les chefs de ces nouvelles peuplades n'entretinrent aucune relation avec l'Egypte [1]. On ne doit donc les regarder que comme des aventuriers qui, mécontens de leur sort, s'étoient mis à la tête d'une troupe de vagabonds pour aller chercher fortune dans une terre étrangère. Je pense au surplus qu'il en a été de ces secondes colonies comme des premières, c'est-à-dire, qu'elles firent leur trajet d'Egypte en Grèce sur des bâtimens phéniciens [2].

Les Egyptiens continuèrent aussi à donner fort peu d'accès aux étrangers. Les ports de l'Egypte, excepté celui de Naucratis, demeurèrent toujours fermés. Ils ne furent ouverts que sous le règne de Psammétique [3], c'est-à-dire, plus de mille ans après Sésostris.

Quoique l'ancienne Egypte fût peu commerçante, ses peuples néanmoins joüissoient d'immenses richesses. Ils en étoient redevables aux exploits et aux conquêtes de leurs premiers souverains. Ces princes avoient parcouru et subjugué une grande partie de l'Asie [4]. Ces guerres ne furent point infructueuses : Sésostris rapporta de ses expéditions un butin immense [5]. Il imposa d'ailleurs des tributs considérables de toute espèce sur les nations qu'il avoit vaincues [6]. Elles étoient même obligées de les apporter en Egypte [7]. Les successeurs de ce prince suivirent son exemple. D'anciennes inscriptions qui subsistoient encore du temps de Strabon et de Tacite, marquoient le poids de l'or et de l'argent, le nombre des armes et des chevaux, la quantité d'ivoire et de parfums, de blé et d'autres denrées que chaque nation devoit payer [8]. Ces tributs, au rapport de Tacite, égaloient ceux que de son temps les Parthes et même les Romains pouvoient exiger des peuples soumis à leur domination [9].

Il n'est donc pas étonnant que, malgré son peu d'incli-

[1] Herod. l. II, n. 154.
[2] Marsh. p. 100 et 109.
[3] Diod. l. I, p. 78.
[4] Id. *Ibid.* p. 23, 24 et 56.
[5] *Ibid.* p. 65.
[6] *Ibid.* p. 64 et 65.
[7] *Ibid.* p. 65.
[8] Strabo, l. XVII, p. 1171. — Tacit. Annal. l. II, c. 60.
[9] *Ibid.*

nation pour le commerce, l'ancienne Egypte ait joui d'une grande opulence. Par les conquêtes de ses premiers monarques, elle étoit devenue le centre où aboutissoit une grande partie des richesses de l'Asie. Les monumens superbes que ces princes faisoient ériger, les travaux immenses qu'ils entreprenoient, répandoient l'argent dans la nation, et faisoient circuler leurs trésors. Chaque particulier en profitoit, et pouvoit par cette seule voie s'enrichir assez promptement. Aussi y avoit-il beaucoup de luxe en Egypte dès les premiers temps. On en peut juger par la quantité des vases d'or et d'argent, d'habits précieux, etc., que les Israélites emportèrent de ce pays quand ils en sortirent [1].

CHAPITRE SECOND.

Des Phéniciens.

J'ai réservé pour les siècles que nous parcourons présentement plusieurs détails touchant le commerce et la navigation des Phéniciens. C'est à cette époque en effet qu'on doit rapporter la plupart des entreprises maritimes qui ont rendu ces peuples si fameux dans l'antiquité. Leur histoire fournit une preuve bien convaincante de ce que peut l'industrie, et montre bien évidemment à quel point le commerce est capable d'élever une nation qui s'y applique avec ardeur.

Lorsqu'on parle des Phéniciens, il faut distinguer les temps avec exactitude. Ces peuples possédoient originairement une assez grande étendue de pays, comprise sous le nom de terre de *Chanaan*. Ils en perdirent la plus grande partie par les conquêtes des Israélites sous Josué. Les terres qui tombèrent dans le partage de la tribu d'Aser s'étendoient jusqu'à Sidon [2]. Cette ville cependant ne fut point subjuguée. Ses habitans conservèrent leur vie et leur liberté [3]. Il paroît même qu'ils ne furent point inquiétés, et qu'on les laissa jouir d'une grande tranquillité [4]. Les Sidoniens en profitèrent pour continuer leur commerce, et travailler à l'étendre de plus en plus. Ils se trouvèrent même

[1] Exod. c. 12, ℣. 35.
[2] Jos. c. 19, ℣. 28.
[3] Judic. c. 3, ℣. 3.
[4] Ibid. c. 18, ℣. 7.

bientôt assez puissans pour opprimer à leur tour les Israélites. Cet événement arriva du temps des juges [1]. Nous en ignorons les circonstances, qui d'ailleurs sont étrangères à notre objet. Revenons au commerce des Sidoniens.

Si les conquêtes de Josué enlevèrent aux Phéniciens une grande partie de leur domaine, ils en furent bien dédommagés par les suites de cet événement. Pour soutenir et entretenir leur commerce avec avantage, ces peuples avoient besoin de se ménager des entrepôts dans les différentes contrées où le négoce les attiroit. Ils ne pouvoient parvenir à former des établissemens stables, qu'à l'aide d'un certain nombre de colonies. La révolution occasionnée dans le pays de Chanaan par l'irruption du peuple Hébreu, mit les Sidoniens en état d'envoyer des colonies partout où ils le jugèrent à propos. En effet, la plupart des anciens habitans de la Palestine se voyant menacés d'une entière destruction, eurent recours à la fuite pour s'en garantir. Sidon leur offroit un asyle : ils s'y jetèrent ; mais le territoire de cette ville ne pouvant pas suffire à nourrir cette multitude de réfugiés, ils se virent encore dans la nécessité d'aller chercher de nouvelles demeures [2]. La mer étoit ouverte. Sidon leur prêta des vaisseaux, et se servit utilement de ces nouveaux habitans pour étendre son négoce et former des établissemens. De-là ce grand nombre de colonies qui sortirent alors de la Phénicie, pour se répandre dans plusieurs contrées de l'Afrique et de l'Europe.

Je n'entreprendrai point de détailler exactement tous les lieux où les Phéniciens parvinrent à s'introduire. On peut consulter les auteurs qui ont discuté cette matière avec l'étendue qui lui convient et l'exactitude qu'elle mérite [3]. Je me bornerai à des faits généraux qui puissent mettre le lecteur à portée de juger de la nature et de l'étendue du commerce qu'exerçoit cette nation dans les siècles dont il s'agit présentement. J'observerai aussi qu'alors il n'étoit point question de Tyr, pas même de l'ancienne qui fut prise par Nabuchodonosor. Cette ville ne fut bâtie qu'environ 40 ans après la prise de Troie [4]. Elle devoit son origine à une colonie de Sidoniens [5]. Ses commencemens, comme tous ceux des nouveaux établissemens, furent très-foibles. Homère qui parle si souvent de Sidon, ne nomme seulement pas Tyr.

[1] Judic. c. 10, ℣. 12.
[2] PROCOP. de Bello Vandal. l. II, c. 10.
[3] BOCHART, HUET, NEWTON, etc.
[4] MARSH. p. 290.
[5] Ire. partie, l. IV, c. 2, art. 1.

Cette ville n'étoit pas encore assez distinguée de son temps, pour mériter une place dans l'histoire.

Pour revenir à notre sujet, les premiers établissemens des Phéniciens furent dans les îles de Chypre et de Rhodes. Ils passèrent successivement dans la Grèce, dans la Sicile et dans la Sardaigne. Ensuite ils se portèrent dans les Gaules, et s'avançant toujours, ils reconnurent la partie méridionale de l'Espagne. Ces peuples sont incontestablement les premiers navigateurs qui aîent pénétré dans cette extrémité de l'Europe. C'est même dans la langue phénicienne qu'il faut chercher l'étymologie du nom que ce royaume porte encore aujourd'hui [a].

Jusqu'alors les Phéniciens, de même que tous les autres peuples de l'antiquité, n'étoient point sortis de la Méditerranée : leurs expéditions maritimes se bornoient à l'enceinte de cette mer ; et l'Espagne méridionale étoit le terme de leurs courses. Mais cette nation inquiète et avide de gain, tenta bientôt de plus grandes entreprises. En parcourant la pointe méridionale de l'Espagne, les navigateurs phéniciens s'étoient aperçus que la Méditerranée communiquoit par un canal assez étroit avec une autre mer. Les périls qui se présentoient à franchir ce dangereux passage, et à s'engager dans des parages inconnus, avoient toujours effrayé les pilotes de Phénicie. Encouragés cependant par des succès continuels, ils osèrent enfin s'y hasarder. On vit donc vers l'an 1250 avant Jésus-Christ, les vaisseaux Phéniciens sortir de la Méditerranée, et passant le détroit, entrer dans l'Océan [1]. La réussite couronna la hardiesse de cette entreprise. Ils prirent terre à la côte occidentale de l'Espagne. Ce premier voyage fut suivi de plusieurs autres. Bientôt les Phéniciens firent passer des colonies dans ces contrées, y fondèrent des villes et y formèrent des établissemens solides.

Leur principale attention se porta sur cette île connue à présent sous le nom de Cadix [2]. Ils ne furent pas long-temps sans reconnoître l'importance et l'avantage de ce poste. C'étoit

[a] On prétend qu'autrefois l'Espagne étoit remplie d'une si prodigieuse quantité de lapins, que ces animaux, à force de creuser la terre, alloient jusqu'à renverser les maisons. VARRO, *de Re Rustica*. l. III, c. 13.—STRABO, l. 3. p. 213, 214 et 256.—PLIN. l. 8, sect. 43 et 83.

שפן *Saphan*, en langue Hébraïque, peu différente de la Phénicienne, signifie un *Lapin*. SPANIJA, dans la même langue, d'où les latins ont fait *Hispania*, et nous ESPAGNE, veut dire *pleine de Lapins*. BOCHART *in* Phaleg. l. III, c. 7, p. 190.

[1] DIOD. l. V, p. 345.—BOCHART *in* Phaleg. l. III, c. 7, p. 189.—*In* Chanaan, l. I, c. 34, p. 662.

[2] Elle est située proche la côte occidentale de l'Andalousie.

un entrepôt favorable pour y déposer les riches effets qu'ils apportoient de l'Asie et des pays voisins. Ils pouvoient y retirer pareillement ceux qu'ils recevoient de la Bétique et des autres contrées de l'Espagne. Pour s'assurer la possession de cette île, les Phéniciens y bâtirent une ville [1], à laquelle ils donnèrent un nom qui désignoit l'utilité dont elle leur étoit, et l'usage qu'ils en faisoient. Ils la nommèrent *Gadir*, mot qui veut dire *réfuge*, *enclos* [2].

L'avantage qu'eurent les Phéniciens de commercer des premiers avec l'Espagne fut très-considérable. Les anciens habitans de cette riche contrée étoient fort dénués d'arts et de connoissances. Ils avoient de l'or et de l'argent en abondance, mais ils ne savoient point en profiter : méconnoissant le prix de ces métaux, ils les employoient aux usages les plus vils [3]. Les Phéniciens surent bien se prévaloir de cette ignorance. En échange de l'huile et de quelques bagatelles qu'ils donnèrent à ces peuples, ils en reçurent une si prodigieuse quantité d'argent, que leurs navires ne purent suffire à transporter ce trésor. Ils furent obligés d'ôter tout le plomb dont leurs ancres étoient chargées, et d'y mettre en place l'argent qu'ils avoient de trop [4]. L'histoire des premiers voyages que les Européens ont faits dans l'Amérique, nous retrace l'image fidèle de ces anciens événemens.

Ce n'étoit pas à l'or et à l'argent que se bornoient les richesses que les Phéniciens tiroient de l'Espagne. Sans parler de la cire, du miel, de la poix, du vermillon, etc., le fer, le plomb, le cuivre et l'étain surtout, étoient des objets aussi lucratifs [5]. Tout ce qui se consommoit autrefois de ce dernier métal passoit par les mains des Phéniciens. Cet exposé succinct suffit pour faire juger des bénéfices immenses que produisoient les retours de vaisseaux chargés de pareilles cargaisons, car il est certain que la Phénicie entretenoit des relations avec toutes ses colonies, à la différence de l'Egypte qui paroît avoir été dans des principes entièrement opposés.

L'Espagne ne fut pas le seul pays au-delà des colonnes d'Hercule où les Phéniciens pénétrèrent. S'étant familiarisés avec la navigation de l'Océan, ils s'étendirent à la gauche du détroit de Cadix, de même qu'ils avoient fait à la droite. Strabon assure que ces peuples avoient parcouru une partie

[1] Diod. l. v, p. 345.

[2] Bochart *in* Chanaan l. I, c. 34, p. 673.

[3] Strabo, l. III, p. 224.

[4] *Aris.* de mirab. auscult. t. I, *p. 1165.*—*Diod.* l. v, p. 358.

[5] Diod. l. v, p. 361.—P. Mela, l. II, c. 6.—Strabo, l. III, p. 212, 213 et 219.—Plin. l. III, sect. 4, p. 145, l. IV, sect. 34, p. 228, l. XXXIV, sect. 47.

de la côte occidentale d'Afrique peu de temps après la guerre de Troie. Ils y avoient, suivant cet auteur, formé dès-lors quelques établissemens et bâti quelques villes [1].

Je n'oserois placer dans les mêmes siècles leur passage en Angleterre. On pourroit peut-être s'y déterminer sur une réflexion que fournit la lecture des écrivains de l'Antiquité. Ils étoient persuadés que tout l'étain qui se consommoit dans le monde connu, sortoit des îles Cassitérides, et on ne peut douter que ces îles ne soient les Sorlingues et une partie de la côte de Cornouailles [2]. Nous voyons par les livres de Moïse que, de son temps, l'étain étoit connu dans la Palestine [3]. Homère nous aprend aussi qu'on faisoit usage de ce métal dans les siècles héroïques [4]. Ce poëte, comme on sait, est exact à ne prêter aux temps dont il parle que les connoissances qu'il savoit leur appartenir. Il s'ensuivroit donc que les Phéniciens auroient commercé en Angleterre, dès une antiquité très-reculée. Ce n'est pas néanmoins mon sentiment.

En reconnoissant qu'on avoit très-anciennement l'usage de l'étain dans plusieurs contrées de l'Asie, je ne pense pas que ce fût de l'Angleterre qu'on le tirât. Il y a trop de distance entre cette île et l'Espagne, pour présumer que les Phéniciens aient tenté ce trajet dans les siècles dont il s'agit maintenant. Une pareille traversée ne pouvoit pas se faire sans s'écarter trop des côtes. Il falloit s'abandonner entièrement à la pleine mer. Dira t-on que c'étoit du bord de la Gaule opposé à l'Angleterre que les Phéniciens passoient dans ce pays? mais cette opinion suposeroit que dès les temps les plus reculés, ces peuples auroient parcouru toutes les côtes d'Espagne et presque toutes celles de la Gaule, sentiment qui me paroît peu probable. Je pense donc que, dans ces anciens temps, c'étoient l'Espagne et le Portugal qui fournissoient aux Phéniciens l'étain dont ces peuples trafiquoient si avantageusement avec les autres nations. Ce métal étoit autrefois très-abondant dans ces deux contrées [5].

On sent assez par l'énumération que je viens de faire des pays où les Phéniciens fréquentoient dans les siècles qui nous occupent présentement, quelle étoit dès-lors l'abondance et l'étendue de leur commerce. Jugeons-en par la quantité d'or et d'argent que les Israélites trouvèrent dans la Palestine, par

[1] L. I, p. 83, l. III, p. 224.

[2] BOCHART, Chan. l. I, c. 39, p. 722 et 724.

[3] Num. c. 31, ♈. 22.

[4] Iliad. l. XI, v. 25 et 34, etc.

[5] DIOD. l. V, p. 361. — STRABO, l. III, p. 219. — PLIN. l. IV, sect. 34, p. 228, l. XXXIV. sect. 47. — STEPHAN. de Urbib. voce Ταρτησσὸς, p. 639.

le luxe et la magnificence qui régnoient alors dans ce pays. Les souverains y étoient vêtus de pourpre, le peuple portoit des pendans d'oreilles d'or et des colliers précieux. Les chameaux même étoient ornés de bossettes, de carcans et de plaques d'or [1]. Ces faits sont des preuves bien convainquantes des richesses que les Phéniciens avoient versées dans la Palestine. Leur commerce étoit d'autant plus avantageux que dans ces anciens temps, les différentes contrées de notre univers n'avoient presque point de relation les unes avec les autres. Par cette position les Phéniciens s'étoient rendus les commissionnaires et les facteurs de tout le moude connu. On voit que, dès le temps de la guerre de Troie, les Sidoniens étoient en possession de fournir aux autres nations tout ce qui peut contribuer au luxe et à la magnificence [2]. Telle fut la source des richesses immenses que les Phéniciens amassèrent. Tout le commerce étant entre leurs mains, ces peuples intelligens n'en laissoient entrevoir que ce qu'ils jugeoient à propos. Ils cachoient avec soin les lieux où ils naviguoient, et cherchoient par toutes sortes de moyens à en dérober la connoissance aux autres nations [3]. L'obscurité qu'ils affectoient de répandre sur leur négoce, les fit taxer de ruse et de friponnerie [4]. Entrons maintenant dans quelque examen sur la manière dont étoient construits les vaisseaux des Phéniciens. Disons aussi un mot de leurs progrès dans l'art de naviguer.

Originairement on n'avoit que des radeaux, des pirogues ou de simples barques. On se servoit de la rame pour conduire ces bâtimens foibles et légers. A mesure que la navigation s'étendit et devint plus fréquente, on perfectionna la construction des navires, on les fit d'une plus grande capacité. Il fallut alors et plus de monde et plus d'art pour les faire manœuvrer. L'industrie de l'homme croît ordinairement en raison de ses besoins. On ne tarda donc pas à reconnoître l'utilité qu'on pouvoit retirer du vent pour hâter et faciliter la course d'un navire; et on trouva l'art de s'en aider par le moyen des mâts et des voiles. Il règne une très-grande obscurité sur le temps auquel ces parties accessoires du vaisseau ont été inventées. Je pense que les Phéniciens auront été des premiers à se servir du vent. Je crois même cette manière de naviguer assez ancienne chez ces peuples. Quelle apparence, en effet, qu'ils eussent pu entreprendre des na-

[1] Judic. c. 8, ℣. 21, etc.

[2] Hom. Iliad. l. vi, v. 289, 290, l. xxiii, v. 743. — Odyss. l. iv, v. 154, l. xv, v. 114.

[3] Strabo, l. iii, p. 265.

[4] Odyss. l. xiv, v. 288, etc.; l. xv, v. 414, etc.

vigations aussi longues et aussi difficiles que celles dont je viens de parler, avec des navires qui n'eussent pas porté de voiles? Semblables au surplus à nos galères, ces bâtimens alloient aussi à la rame. On faisoit servir les voiles quand le temps étoit favorable : on avoit recours aux rames pendant les calmes, ou lorsque le vent étoit contraire.

J'ai dit, dans la première partie de cet ouvrage, que plusieurs peuples s'étoient adonnés très-anciennement à la navigation. Ils n'auront pas couru long-temps les mers, sans qu'il se soit élevé entr'eux des disputes et des contestations. La cupidité, l'ambition de primer, et la jalousie auront fait penser alors aux moyens d'attaquer et de se défendre sur mer avec succès. Dès ce moment on inventa une construction de bâtimens propres à cet usage. On a vu précédemment que Sésostris passoit dans l'antiquité pour le premier qui eût fait paroître des vaisseaux de guerre [1]. Mais je crois en devoir plutôt faire honneur aux Phéniciens [2]. Quoi qu'il en soit, on sait que dès les siècles dont nous parlons, on distinguoit deux espèces de bâtimens, les uns destinés pour le commerce, et les autres pour les expéditions navales. La fabrique de ces deux sortes de navires étoit différente. Les vaisseaux de guerre phéniciens que je présume avoir servi de modèle aux autres nations, étoient longs et pointus. Ils les nommoient *Arco* [3]; c'est tout ce qu'on en peut dire. Leurs vaisseaux marchands apelés *Gaulus* et *Gauloi*, étoient au contraire d'une forme ronde [4], ou pour mieux dire, presque ronde [a]. Car je ne puis croire que par l'expression de vaisseau *rond* les anciens aient voulu désigner une rondeur parfaite. Comment de pareils navires auroient-ils pu tenir la mer? Ils n'auroient tout au plus été capables que de flotter sur des rivières. Je pense donc que les GAULUS avoient leur milieu fort enflé, afin de pouvoir porter plus de marchandises. On les nommoit *ronds* par opposition aux vaisseaux de guerre qui étoient extrêmement *pointus*.

Ces sortes de bâtimens qui avoient le ventre large et la carène plate [5], étoient sujets à de grands inconvéniens, et devoient apporter beaucoup d'obstacles à la navigation. Un navire en effet de fabrique ronde et de fond large et plat, ne

[1] *Suprà*, l. I, p. 292.

[2] *Ibid.*

[3] BOCHART, Chanaan. l. II, c. II, p. 819 et 820.

[4] BOCHART, *ibid.*

[a] C'est l'idée qu'en donne Festus lorsqu'en parlant des bâtimens appelés GAULUS, il les définit : *Gaulus, genus navigii penè rotundum. Voce* GAULUS, p. 162.

[5] TACIT. Annal. l. II, c. 6.

tire que très-peu d'eau [a]. Dès lors il obéit à tous vents, parce-qu'il manque de point d'appui. Ayant peu de pied en mer, il glisse sur la surface des flots, sans pouvoir se défendre et résister. Il ne peut donc faire route qu'avec un vent en poupe; et encore n'est-il pas en état de porter alors beaucoup de voiles [b]. Le sillage des vaisseaux marchands phéniciens devoit être, conséquemment à ces principes, très-lent et très-incertain. De pareils bâtimens employoient nécessairement beaucoup de temps à leurs moindres voyages. Il n'est pas difficile au surplus de faire sentir pourquoi les premiers navigateurs avoient affecté de donner à leurs navires marchands une forme ronde. Cette sorte de construction convenoit parfaitement à l'état où étoit la navigation dans ces temps reculés. Alors on ne s'éloignoit des côtes que le moins qu'il étoit possible. Les anciens ne pouvoient par conséquent donner beaucoup de creux à leurs bâtimens [1]: ils cherchoient donc à regagner sur la largeur ce qu'ils perdoient sur la profondeur.

Je ne pense pas que ces navires eussent un avant et un arrière marqués et distincts. La forme en devoit être la même [2]. Ils pouvoient, à ce que je crois, gouverner de tout sens. Je le juge ainsi sur leur fabrique qui étoit bien différente de celle de nos vaisseaux. Nous n'avons qu'un gouvernail attaché à la poupe, mais les anciens en avoient jusqu'à trois et quatre [3]; c'est à dire, qu'à proprement parler, ils n'en avoient point, et que ce qui en tenoit lieu étoit, à ce que je présume, une espèce de rame très-longue et très-large [c]. Ces navires pouvoient par ce moyen manœuvrer de

[a] On dit d'un navire qu'il tire tant de pieds d'eau, pour exprimer de combien de pieds il enfonce dans la mer.

[b] Un vaisseau de fabrique longue, et qui entre profondément dans l'eau, fait route presque à tous vents. En présentant le côté, il se fait de l'énorme volume d'eau contre lequel il presse, un point d'appui suffisant pour résister au mouvement contraire que le vent pourroit imprimer à ses voiles. Un vaisseau de roi, par exemple, a de longueur plus de cent cinquante pieds, et tire plus de vingt pieds d'eau. Quelle force ne faudroit-il pas pour qu'un pareil bâtiment pût déplacer latéralement l'énorme masse d'eau qui lui résiste dans une direction perpendiculaire à sa longueur? Il résulte donc de l'effort du vent, combiné avec la résistance de l'eau, qu'un pareil vaisseau s'échappe par la diagonale. Aussi le vent *largue* ou de *quartier*, est-il aujourd'hui réputé le meilleur pour faire route. Le vent en pouppe n'est pas si favorable, parce qu'alors il n'y a qu'une partie des voiles qui serve, le vent ne pouvant pas agir sur toutes à la fois.

[1] TACIT. Annal. l. II, c. 6.

[2] HYGIN. Fab. 168 et 277. — SUID. *in voce* Ἀμφιστρεύμναις, t. I, p. 153, et *voce* Δικροτα, p. 589. — SCHEFFER de Milit. Nav. Veter. l. II, c. 5, p. 147.

[3] ATHEN. l. XI, c. 12, p. 489. — HYGIN. Fab. 14, p. 50. — SCHEFFER. *loco cit.* p. 146.

[c] On voit naviger sur la Seine des

el sens qu'on le vouloit. Quelques nations indiennes se ser-
ent encore aujourd'hui de vaisseaux qui navigent également
le l'avant et de l'arrière [1]. Peut-être aussi que les gouver-
iaux des anciens, au lieu d'être attachés à la poupe et à
a proue, étoient disposés sur les côtés [2], comme on voit
u'ils le sont aux *Praos*, ou pirogues de Bantam [3].

Les méthodes et les pratiques dont les Phéniciens faisoient
isage pour diriger leurs navigations, ne nous sont pas con-
iues. L'histoire ne nous a rien transmis sur un objet si cu-
ieux et si intéressant. Je ne m'arrêterai donc point à pro-
oser des conjectures qui ne porteroient sur aucun fonde-
nent. Je crois seulement pouvoir expliquer par quelle rai-
on ces peuples ont tenté de grandes entreprises avant aucune
utre nation de l'antiquité.

En traitant des moyens employés par les premiers navi-
ateurs pour reconnoître leur route, et s'en assurer après
ine tempête qui les en avoit écartés, j'ai dit que la grande
urse avoit été vraisemblablement le premier guide qu'ils
ussent suivi. J'ai fait voir en même temps à quels incon-
éniens ce choix les exposoit [4]. Les Phéniciens furent des
remiers à s'en apercevoir. Il falloit donc chercher dans
e ciel quelque point qui pût servir à diriger la course d'un
aisseau d'une façon plus précise et plus sûre que la grande
urse. On avoit dû s'apercevoir qu'au-dessus de cette
onstellation il y en avoit une plus petite, de figure presque
emblable, mais en situation contraire, et qui étant beau-
oup plus près du pôle, ne se couchoit jamais pour les mers
ù l'on fréquentoit alors. On connoît cette constellation
ous le nom de la *petite ourse*. Les Phéniciens en choisirent
ine étoile pour être leur guide et leur point de reconnoissan-
e [5]. Je dis une étoile en général, car dans les temps dont il
'agit, c'est-à-dire, vers l'an 1250 avant J. C., l'étoile qui
st à l'extrémité de la queue de la petite ourse, et sur laquel-
e nous nous réglons aujourd'hui, ne pouvoit pas indiquer
e pôle avec précision. Elle en étoit alors trop éloignée [6]. Je
rois que les Phéniciens se servoient dans les siècles dont je
arle, de la *claire des gardes*. Cette étoile placée dans l'é-
aule de la petite ourse, est de la seconde grandeur, et fort

ateaux assez grands et assez forts
ui n'ont point d'autre gouvernail

[1] Rec. des Voyages qui ont servi à
'établissement de la Compagnie des
ndes Holland. t. IV, p. 594.

[2] TACIT. Annal. l. II c. 6.

[3] Voyages de la Compagnie des
Indes Holland. t. I, p. 367.

[4] *Suprà*, l. IV, c. 2.

[5] BOCHART, Chan. l. I, c. 3, p.
410. — PALMER. Exercitat. p. 445

[6] Acad. des Sciences, année 1733.
Mémoires, p. 440.

remarquable. Ce fut cette découverte qui encoura
bablement les Phéniciens à entreprendre de bonne he
grands voyages, et à s'exposer sur des mers inco
Leur habileté dans la marine et dans le négoce étoit
lèbre dès le temps de la guerre de Troie [1].

CHAPITRE TROISIÈME.

Des Phrygiens, des Lydiens, des Troyens,

L'HISTOIRE ne nous a point conservé, sur le comme
autres peuples de l'Asie, les mêmes connoissances
celui des Phéniciens. On ne peut cependant pas doute
dans les siècles dont il s'agit présentement, le négoce
très-florissant dans plusieurs contrées de cette vaste
du monde, et particulièrement de l'Asie mineure. I
vrai, comme je viens de le dire, que nous en ignoro
détails et les particularités. On n'en peut juger que d
certains traits dispersés dans les écrits des historiens de l
tiquité.

Ce que la fable, par exemple, publioit de Midas, r
la grande Phrygie, qu'il convertissoit en or tout ce
touchoit, doit s'entendre, à ce que je pense, de l'hab
de ce prince à faire valoir les productions de son roya
et de son attention à y faire fleurir le commerce. Telle
la source des richesses de ce prince, si vantées dans l'a
quité [2]. Eh! ne peut-on pas dire, par une métaph
qui même n'est point trop outrée, que l'effet du comm
est de convertir tout en or? Cette conjecture me paroît d'
tant plus vraisemblable, que Midas s'étoit particulière
appliqué à perfectionner la navigation. On disoit qu'il a
inventé l'ancre dont on se sert pour arrêter les vaisse
Aussi voyons-nous que les Phrygiens ont été regardés,
dant quelques temps, comme les maîtres de la mer [4]. Il
a jamais eu que des nations commerçantes qui ayent
prétendre à cette espèce de supériorité.

[1] Odyss. l. XV, v. 414 at 415.
[2] PLIN. l. XXXIII, sect. 15, p. 613 et 614.
[3] PAUSAN. l. 1, c. 4, p. 12.
[4] SYNCELL, p. 181.

Les Phrygiens passoient aussi dans l'antiquité pour avoir inventé les chariots à quatre roues [1] si commodes pour transporter par terre les marchandises. J'oubliois de dire qu'une ancienne tradition attribuoit à Démodice, femme de Midas, l'invention de battre monnoie [2]. On doit conclure de tous ces faits que les peuples de la grande Phrygie étoient alors fort adonnés au commerce.

On en peut dire autant de ceux qui habitoient la petite Phrygie. Le commerce devoit être très-florissant dans cette contrée. Tantale qui y régnoit vers le milieu des siècles qui nous occupent actuellement, a été également renommé et par ses richesses et par son avarice sordide [3]. Maître d'un grand trésor, il n'osoit y toucher. Son fils Pélops en fit un meilleur usage. Obligé de renoncer au trône de son père, et de s'enfuir de sa patrie, il passa dans la Grèce du temps qu'Acrisius régnoit dans Argos. Pélops avoit emporté d'Asie de grandes richesses. Ce prince sut les répandre à propos. Il leur dut ce degré de puissance qui l'éleva bientôt au-dessus de tous les souverains de la Grèce [4] très-pauvres alors et très-indigens; le commerce étant encore inconnu dans cette partie de l'Europe.

Je n'ai rien de particulier à dire, pour le moment, sur le commerce des Lydiens. On a vu dans la première partie de cet ouvrage, que ces peuples s'étoient adonnés au négoce dès les temps les plus reculés [5]. Ils le continuèrent avec tant de succès, que Crœsus, leur dernier souverain, fut reputé le plus riche monarque de l'univers.

Il est certain encore que le commerce devoit être fort en honneur dans le royaume de Troie. Les richesses de Priam ne permettent pas d'en douter [6]. Les états de ce prince étoient situés fort avantageusement. Ils s'étendoient sur toute la côte occidentale de l'Hellespont: les îles de Ténédos et de Lesbos s'y trouvoient même comprises [7]. Les Troyens avoient su profiter de cette heureuse position pour s'adonner au commerce et à la navigation [8]. Ils avoient de bons ports [9] et d'habiles constructeurs de vaisseaux [10]. Enée et Anténor furent en état, même après la ruine de leur patrie, d'équiper

[1] Plin. l. vii, sect. 57, p. 415.

[2] Pollux, l. vii, c. 6, parag. 83, p. 1063. — Heraclid. *in* Polit. Verbo Φρυγίων.

[3] Méziriac, *ad* Epist. Ovid. t. ii, p. 329.

[4] Thucyd. l. i. p. 6 et 7. — Plut. *in* Thes. p. 2. A.

[5] *Suprà*, l. iv c. i.

[6] Hom. Iliad. l. xxiv, v. 544, etc.

[7] Hom. *ibid.* etc. — Virgil. Æneid. l. ii, v. 21, etc.

[8] Plin. l. vii, sect. 57, p. 417.

[9] Virgil. Æneid. l. iii, v. 5 et 6.

[10] Hom. Iliad. l. v, v. 60, etc.

chacun une flotte assez considérable pour aller ch[...] former de nouveaux établissemens[1].

Je ne sais s'il faut mettre les Cariens au nombre [...] tions commerçantes. L'origine de ces peuples ne [...] pas autrement connue. On sait seulement qu'ils [...] doient avoir habité de temps immémorial cette pro[...] l'Asie mineure qui, de leur nom, s'est appelée Carie[2]. [...] roît que les Cariens ont couru les mers dès une trè[...] antiquité. Mais ce n'étoit point dans la vue de faire [...] négoce. Ils n'avoient pour but que de pirater et de p[...] côtes. Telle est du moins l'idée que nous en don[...] anciens auteurs[3]. On voit en effet, que sous le r[...] Cécrops les Cariens venoient faire des descentes sur l[...] de l'Attique et les ravager[4]. Ils infestoient de leurs pi[...] la mer Égée dès avant le temps de Minos[5]. Ils s'[...] même établis dans les îles Cyclades. Si l'on en croit T[...] dide, Minos parvint à les en chasser[6]. Je dis, si l'[...] croit Thucydide, car Hérodote ne s'accorde point a[...] auteur sur la manière dont Minos traita les Cariens. [...] tend que le roi de Crête ne les chassa point des Cyclades; [...] fut permis d'y demeurer, à la condition de joindre [...] tain nombre de leurs vaisseaux aux flottes que ce pr[...] geroit à propos d'équiper[7]. Quoi qu'il en soit de ce[...] narrations, il en résulte toujours que dès une très [...] antiquité, les Cariens s'étoient adonnés à la navig[...] mais on ne voit point qu'ils se fussent également ap[...] au commerce.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des Grecs.

Si l'on se rappelle ce que j'ai dit dans les livres préc[...] sur l'ancien état de la Grèce[8], on concevra facilement [...]

[1] Virgil. Æneid. l. I, v. 242, l. III, v. 4, etc.

[2] Voy. Acad. des Inscript. t. IX. Mém. p. 113.

[3] Thucyd. l. I, p. 6.

[4] Philocor. *apud*. Strab. l. I, p. 609.

[5] Thucyd. l. II, p. 4.

[6] *Ibid.*

[7] L. I, n. 171.

[8] *Suprà*, Vol. I. l. I, art. [...] Vol. II, l. I, c. 4, et l. II, se[...] c. 1.

pendant plusieurs siècles le commerce a dû y être inconnu. Les premiers habitans de cette partie de l'Europe n'avoient entre eux ni liaison ni communication, et par conséquent nul trafic et nul négoce. Leurs meilleurs historiens en conviennent [1]. Vers le temps d'Abraham à peu près, quelques colonies sorties de l'Egypte passèrent dans la Grèce. Ces nouvelles peuplades en civilisèrent un peu les habitans, et leur communiquèrent quelques teintures des arts et des sciences; mais ces premières semences furent bientôt étouffées [2]. Enfin, on vit successivement et dans l'espace de moins d'un siècle, Cécrops, Cadmus, Danaüs, etc., venir former de nouveaux établissemens dans la Grèce. Ces dernières colonies réussirent plus heureusement que les premières à policer cette contrée. Leurs chefs parvinrent à persuader aux Grecs de s'adonner à l'agriculture [3]. Dès lors on vit le commerce naître chez ces peuples. Ces faits sont parfaitement conformes à tout ce qui reste d'anciennes traditions. Elles nous apprennent que l'usage de trafiquer n'a commencé à s'introduire dans la Grèce que quelques années après l'arrivée de Cadmus. C'est à Bacchus, petit-fils de ce prince, que l'antiquité attribuoit l'institution de tous les règlemens relatifs à cet objet [4].

J'ai dit dans la première partie de cet ouvrage qu'originairement le commerce ne se faisoit que par échange, et que c'étoit l'estimation qui alors régloit le prix des effets dont on vouloit négocier. On y a vu aussi que les peuples n'ayant pas tardé à reconnoître les inconvéniens de cette façon de trafiquer, avoient cherché les moyens d'y remédier, et que successivement ils avoient inventé les mesures, puis les poids et les balances. J'ai remarqué qu'ensuite on avoit introduit les métaux dans le commerce, comme signes communs et représentatifs des marchandises; que dans les premiers temps c'étoit le poids qui en régloit le prix, et qu'enfin on avoit trouvé l'art de fabriquer la monnoie proprement dite [5]. L'histoire du commerce chez les Grecs, présente une image fidèle de ces différentes gradations; mais il est difficile d'en marquer l'époque, et d'assigner le temps de la plupart de ces usages.

Il est certain que la manière primitive de vendre et d'acheter par échange a eu lieu originairement dans la Grèce. Cette façon de trafiquer étoit encore en usage au temps de

[1] THUCYD. l. I, p. 2.
[2] *Suprà*, l. II.
[3] *Ibid.*
[4] PLIN. l. VII, sect. 57, p. 411.
[5] *Suprà*, l. IV, c. I.

la guerre de Troie. Dans l'Odyssée, Minerve, dég
sous la figure d'un étranger, dit qu'elle trafique sur m
qu'elle va à Témèse chercher de l'airain pour l'écha
contre du fer [1]. Non-seulement l'échange avoit lieu da
commerce en gros, mais aussi dans le commerce en dé
Dans l'Illiade plusieurs vaisseaux chargés de vin arri
de Lemnos au camp des Grecs; aussitôt les troupes d
chent à s'en procurer, les uns pour de l'airain, les a
pour du fer, ceux-ci pour des peaux, et ceux-là pour
bœufs. On donnoit même jusqu'à des esclaves [a].

Dans ces passages Homère ne dit point qu'on mesurâ
qu'on pesât les marchandises dout on trafiquoit; mais il
le sous-entendre. On voit en effet par d'autres endroi
ce poëte, que les mesures [3] et les balances [4] étoient alors
nues. Il ne faut donc pas s'arrêter aux auteurs qui ve
faire passer Phéidon d'Argos pour l'inventeur des poi
des mesures dans la Grèce [5]. Ce prince n'a paru que
que temps après Homère [6]. J'accorderai tout au plus
Phéidon trouva l'art de perfectionner les poids et les m
res : c'est le sentiment de plusieurs écrivains de l'antiq

Quoique la manière de trafiquer par échange fût
usitée du temps de la guerre de Troie, dès-lors néan
les métaux étoient introduits dans le commerce. Ho
parle souvent des talens d'or [7]. Il paroît assez constant
c'étoit le poids qui, dans les premiers temps, décidoit
les Grecs, comme chez les anciens peuples, de la valeur
métaux. On peut dire même qu'on en trouve une p
dans l'étymologie du mot *talent*, qui tenoit lieu aux G
de notre livre idéale, ou livre de compte. Ce terme s
fioit originairement en grec *balances*, *poids*.

A l'égard de la monnoie, il est presque impossible
pouvoir déterminer avec précision le temps auquel l'
s'en est introduit dans la Grèce. Les anciens sont pa
tant sur l'époque, que sur l'auteur de cette invention.
uns en font honneur à Erichthonius, quatrième roi d'A
nes [b]. Ce prince vivoit environ vers l'an 1313 avant J.

[1] L. I, v. 182, etc.
[2] L. VII, v. 492, etc.
[3] Iliad. l. XII, v. 471, etc.
[4] *Ibid.* l. VIII, v. 69, etc.
[5] PLIN. l. VII, p. 414. — EUSEB. Chron. l. II, p. 112.—Schol. PINDAR. *ad* Olymp. Od. 13.
[6] MARSH. p. 420.

[a] SYNCELL. p. 198. — ISIDOR. l. XVI, c. 24.
C'est aussi ce qu'on doit co de la manière dont s'expriment Phéidon HEROD. l. VI, n. 1 STRABON, l. VIII, p. 549.
[7] FEITH. Antiq. Homer. l. II, p. 201.
[b] HYGIN. Fab. 274, p. 327.—

D'autres rapportent l'art de battre la monnoie à Phéidon roi d'Argos [1]. Cette époque tombe à l'an 890 avant J. C. Il y en a enfin qui attribuent cette invention aux Eginètes [2], mais sans fixer de temps.

Si l'on veut consulter Homère pour éclaircir cette question, on n'y trouvera rien qui soit absolument décisif. Ce poëte, comme je viens de le dire, parle assez souvent de talens. On voit encore que dans plusieurs occasions, pour distinguer la valeur ou le prix d'une chose, il se sert de cette expression : elle valoit cent *bœufs* ; elle en valoit neuf [3]. Cette manière de s'exprimer, aussi bien que l'emploi du *talent* dans Homère, ont donné lieu à de grandes contestations entre les critiques.

Les uns pensent que cette façon de désigner le prix d'une chose par un certain nombre de bœufs, ne doit pas être prise à la lettre. On doit l'entendre, disent-ils, de certaines pièces de monnoie qui s'appeloient des *bœufs*, parce qu'elles portoient l'empreinte de cet animal [4]. Les espèces de cette fabrique étoient d'or [5]. Elles avoient cours principalement chez les Athéniens et dans l'île de Délos [6]. Suivant Plutarque, Thésée fut le premier qui mit cette monnoie en usage. Il la marqua d'un bœuf, dit cet historien, soit en mémoire du taureau de Marathon, soit dans la vue d'exhorter les Athéniens au labourage [7]. Je ne crois pas que Plutarque ait touché les vrais motifs de cet usage. J'en dirai la raison dans un moment. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que ces pièces d'or marquées de l'empreinte d'un bœuf, n'aient été autrefois très-répandues dans la Grèce : Elles avoient même donné lieu à ce proverbe ancien et fameux, *il porte un bœuf sur la langue* [8] qu'on appliquoit à

l. II, sect. 57, p. 414. — POLLUX, l. IX, c. 6, p. 1063.

A la vérité Pline et Hygin ne disent pas expressément qu'Erichthonius mit le premier en usage la monnoie. On peut cependant le conjecturer, de ce que d'un côté Pline dit qu'Erichthonius inventa l'argent, et que de l'autre, Hygin dit que ce prince fut le premier qui fit connoître ce métal aux Athéniens. Cette conjecture se trouve fortifiée par le témoignage de Pollux, qui met Erichthonius au nombre de ceux qui passoient pour avoir introduit la monnoie à Athènes.

[1] STRABO, l. VIII, p. 577.—POLLUX, *loco cit.* p. 1062.

[2] ÆLIAN. Var. Hist. l. XII, c. 10.

[3] Iliad. l. II, v. 449, l. VI, v. 236, l. XXI, v. 79.

[4] POLLUX, l. X, c. 6, paragr. 60, p. 1029. — SCHOL. Homeri *ad* Iliad. l. II, v. 449, et *ad* l. XXI, v. 79.

[5] SCHOL. Hom. *ad* Iliad. *loco cit.*

[6] POLLUX, *loco cit.* p. 1029 et 1030.

[7] *In* Thes. p. 11.

[8] ÆSCHIN. *in* Agamemn. v. 36.

ceux qui avoient vendu leur silence et se taisoient pour l'argent [1].

D'autres critiques soutiennent, qu'Homère a entendu naturellement des bœufs, et que telle étoit du temps de la guerre de Troie la manière d'estimer et de désigner le prix d'un effet quelconque [2]. Ainsi, lorsqu'on disoit qu'une chose valoit dix bœufs, cent bœufs, etc., on entendoit réellement qu'il auroit fallu donner dix bœufs, cent bœufs, en échange de cet effet.

Il y en a enfin qui prenant un parti mitoyen entre ces deux opinions, prétendent que dans ces passages d'Homère il n'est question ni de pièces monnoyées qui portassent l'empreinte d'un bœuf, ni de bœufs réels. Leur sentiment est que cette espèce de monnoie consistoit dans des morceaux d'or ou d'argent, qu'on coupoit proportionnément à ce que pouvoit valoir un bœuf [3].

A l'égard du *talent*, il est encore plus difficile d'en donner une notion exacte et de conjecturer l'idée qu'on pouvoit attacher à ce mot dans les siècles héroïques. Certains commentateurs avancent qu'il y avoit alors des pièces de monnoie nommées *talent* [4]. D'autres, et c'est le plus grand nombre, croient que le poids seul régloit le prix de cette sorte de monnoie, c'est-à-dire, qu'on appeloit *talent* une certaine quantité de métal pesant un certain poids: c'est pourquoi, disent-ils, il est parlé dans l'antiquité de grands et de *petits* talens, relativement au poids. Au surplus, ils soutiennent qu'il n'y a jamais eu des pièces monnoyées connues et désignées sous le nom de *talent*: c'étoit, ajoutent-ils, une simple manière de compter et d'évaluer les grosses sommes. Entre tant de contestations et de difficultés, voici le sentiment qui m'a paru le plus probable.

Je pense, d'après le plus grand nombre des auteurs, qu'il y a eu, dès les siècles héroïques, de la monnoie marquée chez les Grecs. Je présume que cette invention leur avoit été apportée par les différentes colonies de l'Asie et de l'Égypte qui vinrent successivement s'établir dans la Grèce. Je crois avoir suffisamment montré dans la première partie de cet ouvrage l'ancienneté de la monnoie dans la Phénicie, l'As-

1 Pollux, *loco cit.* p. 1030. — Suidas, t. 1, p. 449. — Hesychius, *voce*, Τάλαντον. — Eustath. *ad* Iliad. l. 1, v. 449.

2 Pollux, l. ix, c. 6, segm. 73 et 74. — Kuster *ad* Suid. Αλφεσ- not. (14) t. 1, p. 128.

3 Ottho Sperling de Numm. c. 21 p. 144.

4 Feithius, l. ii, c. 10, p. 201.

Syrie et l'Egypte [1]. J'ajouterai que la première monnoie des Grecs portoit l'empreinte d'un bœuf. Le témoignage des écrivains de l'antiquité y est formel et unanime [2]. On aperçoit même très-aisément les motifs de ce choix. Avant que les Grecs eussent introduit les métaux dans leur commerce, ils se servoient de bœufs, comme de la marchandise la plus chère pour apprécier tous les autres effets [3]. Les Romains en avoient usé de même dans les premiers temps [4]. Lorsqu'ensuite les Grecs apprirent l'art d'imprimer sur une certaine portion de métal, une marque qui pût en constater le prix et la valeur, ils choisirent naturellement pour première empreinte l'objet qui leur avoit servi originairement à apprécier tous les effets commerçables. Il me semble donc qu'Homère a désigné ces anciennes espèces dans les passages où il estime le prix de quelque effet par une certaine quantité de bœufs. Je pense au surplus qu'il en a été des premières monnoies grecques comme de toutes celles des anciens peuples. Je veux dire qu'elles étoient très-informes et très-grossières. On doit regarder Phéidon d'Argos comme le premier qui ait montré aux Grecs l'art de donner à leurs espèces monnoyées une forme régulière et agréable. C'est dans ce sens, à ce que je présume, qu'il faut conserver à ce prince le titre d'inventeur de la monnoie dans la Grèce.

Il n'est pas si aisé d'expliquer ce qu'Homère a entendu par le mot de *talent*. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de pièce de monnoie qui ait porté ce nom. On doit donc présumer que le talent étoit alors une monnoie fictive. Nous savons en effet, qu'outre les espèces réelles d'or, d'argent et de cuivre, les anciens se servoient dans le calcul de monnoie fictive, autrement dite monnoie de compte, qui n'étoit, comme aujourd'hui, qu'une manière de supputer. Par exemple, chez nous la somme de cinquante livres est censée devoir contenir 50 pièces appelées *livres*. Ces pièces cependant ne sont pas réelles, cette somme pouvant être payée en différentes espèces, comme en louis d'or, en écus, ou autre monnoie ayant cours. Il en auroit été de même, chez les Grecs, du *talent*, qui originairement ayant servi à peser l'or et l'argent, fut ensuite appliqué à désigner une certaine quantité de ces métaux réduite en monnoie; quantité qui, suivant toutes les apparences, étoit assez peu considérable dans les premiers temps. En effet, Homère ne présente une

[1] *Suprà*, l. IV, c. I.
[2] *Suprà*, p. 273 et suiv.
[3] PAUS. l. III, c. 12, p. 235.
[4] Voy. PLIN. l. XVIII, sect. 3, p. 98; l. XXXIII, sect. 13, p. 613. — COLUM. in præf. l. VII.

somme de deux talens d'or, que comme un des moindres objets de tous ceux qui composent les prix des jeux célébrés par Achille pour honorer les funérailles de Patrocle [1]. Observons encore que le même poëte ne parle jamais ni de drachmes, ni d'oboles, etc. On en peut inférer que ces petites monnoies, si propres à faciliter le commerce en détail, et surtout le débit des denrées, étoient encore inconnues dans la Grèce, au temps de la guerre de Troie.

Je ne m'arrêterai point à rechercher les moyens dont les Grecs se sont servis originairement pour exercer leur commerce intérieur. Nous ignorons dans quel temps ces peuples ont appris à se servir des bêtes de somme pour transporter les marchandises. On sait seulement qu'ils avoient l'usage des chariots très-anciennement. Les Grecs étoient redevables de cette connoissance à Erichthonius, quatrième roi d'Athènes [2], dont l'époque tombe à l'an 1513 environ avant J. C. A l'égard des bateaux, il n'est pas possible de marquer le temps auquel l'usage s'en est introduit dans la Grèce.

De quelque manière que les Grecs pussent exercer leur commerce intérieur, il a dû être long-temps foible et languissant. Anciennement il n'y avoit point de villes fortes dans la Grèce, et moins encore d'état florissant. On n'y cultivoit point les terres, et les arts y étoient très-peu connus [3]. Indépendamment du manque d'industrie, les dangers auxquels les voyageurs étoient exposés, aux temps héroïques, formoient un obstacle à la circulation et au progrès du commerce. De toutes parts les chemins étoient infestés de brigands, et on ne pouvoit marcher que bien armé [4]. Thésée se rendit immortel par son courage et son activité à purger sa patrie des voleurs qui l'infestoient. Ses exploits rétablirent la sûreté publique, et les chemins dorénavant furent libres [5]. Ce héros s'étoit proposé l'exemple d'Hercule, qui avoit employé la meilleure partie de sa vie à parcourir la Grèce pour exterminer les scélérats et les brigands [6].

Si les Grecs, aux temps héroïques, avoient peu de facilité pour exercer leur commerce par terre, ils trouvoient encore de plus grands obstacles à surmonter du côté de la mer. On

---

[1] Iliad. l. XXIII, v. 269.

[2] ÆLIAN. Var. Histor. l. III, c. 38. — TERTULL. de Spect. c. 9. — EUSEB. Chron. l. II, p. 79.

[3] THUCYD. l. I, p. 2, 6, 9. — HEROD. l. VIII, n. 137. — *Suprà*, l. II, sect. 2, c. 1.

[4] THUCYD. l. I, p. 2. — APOLLOD. l. III, p. 206. — PLUT. *in* Thes. p. 3

[5] APOLLOD. PLUT. *loco cit.* — PAUS. l. II, c. 1, p. 112.

[6] Tel étoit l'état de la France au commencement de la troisième race. Toute communication d'un pays à l'autre étoit alors interceptée.

en va juger par les faits que présente l'histoire de la navigation chez ces peuples ; histoire qui doit nécessairement précéder celle de leur commerce maritime.

Les Grecs, dont le partage semble avoir été d'emprunter des autres nations les premiers élémens des connoissances les plus utiles, durent à des étrangers les premières notions de l'art de naviger, art dans lequel ils excellèrent par la suite. Les premiers principes leur en furent apportés par les colonies qui, vers le temps d'Abraham, firent la conquête de la Grèce sous la conduite des princes Titans [1]. L'anarchie qui suivit la prompte extinction de cette famille [2], ne permit pas aux Grecs de profiter de cette découverte. Le voisinage de la mer devint même funeste à ceux qui s'y étoient établis. Ils se virent bientôt assaillis par quantité de pirates. N'étant pas en état de réprimer leurs violences, il ne leur resta d'autre parti à prendre que celui d'abandonner les côtes pour se retirer dans le milieu des terres [3]. Les conducteurs des dernières colonies qui passèrent de l'Egypte et de l'Asie dans la Grèce, enseignèrent à ces peuples les moyens de se défendre contre les incursions des Pirates. Ils leur persuadèrent pour cet effet de se réunir, de bâtir des villes et de les fortifier [4]. Les Grecs alors se trouvèrent en état d'habiter les bords de la mer et de s'adonner à la navigation.

Les habitans de l'Attique paroissent avoir été les premiers qui aient joui de cet avantage. Ils en furent redevables à Cécrops, qui, à la tête d'une colonie égyptienne, vint s'établir dans cette contrée 1582 ans avant J. C. [5]. Il y a lieu de croire que ce prince étoit ou accompagné d'une petite flotte, ou qu'il fit construire quelques navires sur le modèle de son bâtiment. On voit en effet que Cécrops étoit dans l'usage d'envoyer chercher en Sicile les blés dont sa colonie avoit besoin pour subsister [6]. On doit croire même que les Athéniens avoient alors quelques forces navales. L'histoire dit qu'Erésichthon, fils de Cécrops, s'empara de l'île de Délos [7], 1558 ans avant J. C. Une pareille expédition ne pouvoit réussir que par le moyen d'un certain nombre de bâtimens. Il ne semble pas néanmoins que ces premières entreprises aient eu de suite. Tout nous porte au contraire à juger que

[1] ÆSCHYL *in* Prometh. vincto. v. 466.
[2] *Suprà*, art. 3.
[3] THUCYD. l. I, p. 6.
[4] PHILOCOR. *apud* Strab. l. IX, p. 609. — THUCYD. l. II, p. 108.
[5] *Suprà*, l. I, c. 4, act. I.
[6] TZETZÈS *ex* PHILOCOR. *ad* Hesiod. OPP. v. 32, p. 13, édit. 4°, c. 603.
[7] PAUS. l. I, c. 31. — EUSEB. Chron. l. II, n. 90, p. 76. — ATHEN. l. IX, p. 392, selon la correction de Casaubon, Animadv. p. 673. — SYNCELL. p. 153.

les Athéniens, après la mort de Cécrops, négligèrent la marine et perdirent de vue cet important objet. On voit que du temps de Thésée ils furent obligés d'avoir recours à des matelots et à des pilotes de Salamine pour conduire le vaisseau qui porta ce héros en Crète [1]. Nous remarquerons encore que, pendant plusieurs siècles, les Athéniens n'ont eu qu'un seul port, qui étoit celui de Phalère [2]. Ce n'étoit, à proprement parler, qu'un méchant havre.

D'autres peuples de la Grèce s'adonnèrent, vers les mêmes siècles, à la navigation, et s'y distinguèrent beaucoup. Tels furent les habitans de l'île d'Egine auxquels d'anciens mémoires attribuoient l'invention de cet art [3]. Tels furent aussi les habitans de Salamine qui paroissent l'avoir emporté, aux temps héroïques, par leur habileté et leur expérience dans la marine [4]. On peut mettre encore les Argiens de ce nombre : et ce n'est pas sans fondement. Le vaisseau sur lequel Danaüs passa dans la Grèce, a été célébré par tous les écrivains de l'antiquité [5]. On n'ignore pas que ce prince s'empara du trône d'Argos 1510 ans avant J. C. [6]. Mais on peut dire que de tous ces peuples il n'y en a point qui pussent alors faire comparaison avec les Crétois. Minos a passé constamment chez les anciens pour le premier prince grec qui ait eu l'empire de la mer [7]. Je parle de Minos second qui tira une vengeance si sanglante des Athéniens pour le meurtre de son fils Androgée [8]. Ce Prince fut en état d'équiper une armée navale assez forte pour nettoyer la mer des pirates qui l'infestoient [9]. Cet empire de la mer, dont l'antiquité fait honneur à Minos, ne doit s'entendre au surplus que de la supériorité dont il jouissoit dans la mer de Crète et les îles adjacentes ; c'est-à-dire que ce prince, ayant une plus grande quantité de vaisseaux dans ces parages, y étoit le plus puissant. A l'égard du commerce maritime des Crétois, je ne trouve rien dans tout ce qui nous reste de l'antiquité, qui puisse servir seulement à l'indiquer.

On reconnoît quelques traces d'expéditions maritimes dans ce que l'ancienne mythologie nous a conservé des voyages de

1 Plut. *in* Thes. p. 7.
2 Paus. l. I, c. I, p. 3.
3 Hesiod. Fragm. p. 343.
4 *Infrà*, p 283.
5 Apollod. l. II, p. 68. — Plin. l. VII, sect. 57, p. 417.
6 *Suprà*, l. I, c. 4, art. 2.
7 Thucyd. l. I, p. 4. — Herod. l. III, n. 122. — Arist. de Repub. l. II, c. 10. — Diod. l. IV, p. 304. — Strabo, l. X, p. 730.
8 Plato de Leg. l. IV, p. 825.
9 Thucyd. l. I, p. 4.

Bellérophon, de Persée et d'Hercule [1]. Mais je doute que ces entreprises aient été aussi étendues que certains critiques modernes voudroient le persuader [2]. Les Grecs étoient alors trop ignorans dans la marine. Quoique leurs écrivains aient beaucoup vanté les forces navales de Minos, on ne doit pas se former une grande idée de la flotte de ce prince. Les vaisseaux dont elle étoit composée, méritoient à peine ce nom. Ils ne portoient point de voiles. Dédale passoit constamment dans l'antiquité grecque pour les avoir inventées lorsqu'il cherchoit les moyens de s'enfuir de l'île de Crète. Ce fameux artiste trouva alors, dit-on, le secret de s'aider du vent pour hâter la course de son vaisseau. A la faveur de cette nouvelle découverte, son navire passa impunément au milieu de la flotte de Minos, sans qu'elle pût le joindre; l'adresse et la force des rameurs cédant à l'activité du vent dont Dédale avoit l'avantage [3].

Cette connoissance ne fit pas alors de grands progrès chez les Grecs. Il paroît à la vérité que depuis Dédale ils se servirent de voiles; mais ils ignoroient l'art de les diriger à propos. Eole, le même qui reçût Ulysse au retour de Troie, passoit dans la Grèce pour le premier qui eût enseigné aux navigateurs à connoître les vents et la manière d'en profiter en orientant les voiles convenablement à leur direction [4]. Eh, que penser encore de ces instructions? Du temps d'Homère, c'est-à-dire près de 300 ans après la guerre de Troie, les Grecs ne connoissoient que les quatre vents cardinaux [5]. Vitruve et Pline nous apprennent que ces peuples ignorèrent long-temps l'art de subdiviser les parties intermédiaires de l'horizon, et de déterminer un nombre de rhumbs suffisant pour fournir aux besoins d'une navigation un peu étendue [6].

Le voyage que les Argonautes entreprirent pour pénétrer dans la Colchide, fit faire aux Grecs quelques progrès dans l'architecture navale. Jusqu'alors ces peuples, de l'aveu de leurs meilleurs historiens, ne s'étoient servis que de barques et de petits navires marchands [7]. Jason, prévoyant tous les dangers de l'expédition qu'il méditoit, prit des précautions extraordinaires pour la faire réussir. Il fit construire, au pied du mont Pélion dans la Thessalie, un vaisseau qui par sa

[1] Voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript. t. VII, H. p. 37, etc.

[2] Idem. *Ibid.* p. 220, etc.

[3] PLIN. l. VII, sect. 57, p. 418. — PAUS. l. IX, c. 11, p. 732.

[4] DIOD. l. V, p. 336. — PLIN. l. VII, sect. 57, p. 416. — SERVIUS, *ad Æneid.* l. 1, v. 56.

[5] Odyss. l. V, v. 295.

[6] VITRUV. l. 1, c. 6. — PLIN. l. II, sect. 46, p. 96.

[7] DIOD. l. IV, p. 285.

grandeur et son appareil surpassoit tous ceux qu'on avoit vus jusqu'à ce moment. Ce fut le premier vaisseau de guerre qui sortit des ports de la Grèce [1]. Le bruit de cet armement s'étant répandu, tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la nation voulut y avoir part, et s'embarqua sous la conduite de Jason, 1253 ans avant J. C.

Il seroit assez satisfaisant de pouvoir pénétrer les motifs et l'objet d'une entreprise à laquelle la Grèce entière s'intéressa : mais les événemens de ces temps reculés sont enveloppés de tant de fables, qu'il est bien difficile d'en démêler la vérité. On ne peut point décider au juste ce que c'étoit que la toison d'or, dont les Argonautes se proposoient la conquête. Les sentimens des auteurs anciens sont très-partagés sur ce point. Le voyage des Argonautes avoit pour but, suivant quelques-uns, de retirer de la Colchide les trésors que Phryxus y avoit portés [2]. D'autres pensent que l'idée de la toison d'or est née de l'usage où l'on étoit dans ces contrées de ramasser, par le moyen des peaux de mouton, l'or que rouloient certains torrens [a]. Varron croit que cette fable tire son origine d'un voyage entrepris par quelques habitans de la Grèce, afin d'aller acheter les laines et les autres fourrures précieuses que la Colchide fournit en abondance [3]. D'après ce sentiment qui a été adopté par plusieurs critiques modernes, [4] on ne devroit regarder l'expédition des Argonautes que comme une entreprise formée par quelques marchands associés pour faire de nouvelles découvertes. Je ne parle point des visions des alchymistes. Accoutumés à trouver partout le secret du grand œuvre, ils veulent que les Argonautes aient entrepris le voyage de la Colchide dans le dessein d'en rapporter un livre écrit sur des peaux de moutons, où étoit contenu le secret de faire de l'or [5].

De tous ceux qui ont essayé de développer cet événement, je crois qu'Eustathe est celui qui en a donné l'idée la plus juste et la plus exacte [6]. Il l'avoit tirée d'un ancien historien [7]. Le voyage des Argonautes, selon cet auteur, étoit tout à-la-

[1] Diod. *Ibid.* — Plin. l. vii, sect. 57, p. 417.

[2] Herod. l. vii, n. 197. — Diod. l. iv, p. 290. — Hygin. Fab. 3. — Palæphat. c. 31, p. 39.

[a] Strabo, l. xi, p. 763. — Appian. de Bell. Mithridat. p. 242.

Vers le Fort Louis, on se sert de pareilles toisons pour recueillir la poudre d'or que le Rhin roule. Quand ces peaux en sont bien remplies, on peut, par allusion, les appeler des toisons d'or.

[3] De Re Rust. l. ii, r. 1.

[4] Le Clerc, B. Univ. t. 1, p. 247. — Mém. de Trév. Juin 1702, p. 66.

[5] Suid. *voce* Δέρας, t. 1, p. 525. — Anonym. Incred. c. 3, p. 86.

[6] Ad Dionys. Perieget. v. 689.

[7] Charax.

fois une expédition militaire et marchande. L'objet qu'ils se proposoient étoit de s'ouvrir le commerce du Pont Euxin, et de se l'assurer en même temps par quelques établissemens. Il falloit, pour y réussir, une flotte et des troupes. Aussi l'armement des Argonautes étoit-il composé de plusieurs vaisseaux, et ils laissèrent des colonies dans la Colchide. On en trouve la preuve dans Homère et dans plusieurs autres écrivains [1]. Néanmoins la plupart des poëtes n'ont parlé que du navire Argo, parce qu'étant l'amiral de cette flotte, ce vaisseau portoit les princes qui assistèrent à ce voyage. Les autres objets de cette entreprise n'intéressoient pas également la poésie et les Muses.

Je n'entreprendrai pas de suivre les Argonautes dans leurs courses. Faute d'entendre assez bien la navigation, leur flotte erra long-temps sur différentes côtes. Ils coururent un grand risque dans le passage des Cyanées ou Symplégades. C'est ainsi qu'on nommoit autrefois un amas de rochers qui se présentent à 4 ou 5 lieues de l'entrée du Pont-Euxin. Comme ils sont assez près les uns des autres, à mesure qu'on s'en éloigne ou qu'on s'en approche, ces rochers paroissent se joindre ou se séparer. Les flots de la mer qui viennent s'y briser avec impétuosité élèvent une vapeur qui, obscurcissant l'air, empêche de distinguer nettement les objets et augmente l'illusion [2]. Du temps des Argonautes on croyoit ces rochers mobiles, et l'on s'imaginoit qu'ils se rejoignoient pour fracasser les vaisseaux dans leur passage [3]. Effrayés à l'aspect de ce détroit, nos héros lâchèrent, dit-on, une colombe pour essayer si elle y passeroit impunément. L'oiseau en fut quitte pour perdre le bout de sa queue. Les Argonautes, enhardis par cet exemple, franchirent le passage. Le navire Argo toucha seulement de sa poupe dont il se détacha un morceau [4]. La colombe est sans doute l'emblême d'un vaisseau léger qu'on envoya découvrir le passage. Apollodore dit qu'elle perdit le bout de sa queue, expression qui signifie que ce bâtiment brisa son gouvernail contre quelques écueils. On ajoute que depuis ce moment Neptune fixa ces rochers [5], c'est-à-dire que ce passage étant désormais connu, on ne fit plus de difficulté de le tenter.

[1] Iliad. l. v, v. 641, etc. — PLIN. l. VI, sect. 5, p. 305. — P. MELA, l. I, c. 19, p. 106. — STRABO, l. XI, p. 758. — EUSTATH. *loco cit.*

[2] TOURNEFORT, Voyage du Levant, t. II, p. 149, etc.

[3] APOLLOD. l. I. p. 43. — HOMER. Odyss. l. XII, v. 66, etc. — STRABO, l. I, p. 39, l. III, p. 222, etc. — PLIN. l. IV, sect. 27, p. 219. — AMM. MARCELL. l. XXII, c. 8, p. 310.

[4] APOLLOD. l. I. p. 48 et 49.

[5] *Ibid.* p. 49.

Enfin, après plusieurs autres aventures que je passe sous silence, les Argonautes découvrirent le Caucase. Cette montagne leur servit de point de reconnoissance; elle les guida pour entrer dans le Phase où ils mouillèrent assez près d'Œa, qui alors étoit la capitale de la Colchide. Je ne dirai rien des suites de cette expédition, qui ne fournissent aucune lumière ni pour le commerce ni pour la navigation. Je n'ajouterai qu'une réflexion sur cet événement considéré seulement comme entreprise maritime.

Quelques personnes peu attentives aux temps et aux circonstances dans lesquelles les Grecs tentèrent le voyage de la Colchide, n'en ont pas senti toute la hardiesse. Cet exploit tant vanté, disent ces critiques, ne feroit pas aujourd'hui la matière du plus léger entretien. C'étoit se rendre immortel à peu de frais. Heureux, ajoute-t-on, ceux qui vivent dans de pareils siècles! Il n'est rien tel que de se placer à propos, etc.

Je doute que ceux qui parlent ainsi de l'expédition des Argonautes aient bien fait attention à l'état où étoit alors la navigation dans la Grèce. Cet art y sortoit à peine de l'enfance. Les Grecs, aux siècles héroïques, manquoient absolument d'expérience et d'habileté dans la marine. Ils alloient cependant affronter une mer qui leur étoit entièrement inconnue [1]. Je crois donc que toute proportion gardée, il y avoit autant de danger et par conséquent autant de mérite dans le voyage de la Colchide, qu'il peut y en avoir eu dans les plus fameux voyages entrepris depuis deux siècles. Les secours que les navigateurs de ces derniers temps étoient à portée de se procurer, diminuoient considérablement les obstacles qu'ils pouvoient rencontrer.

Depuis l'expédition des Argonautes les Grecs tournèrent plus particulièrement leurs vues du côté de la mer. On peut juger des progrès qu'ils firent dans la marine par la flotte qu'ils assemblèrent pour porter la guerre dans l'Asie et ruiner Troie. Elle étoit forte de 1200 vaisseaux [2]. Cet armement néanmoins n'est postérieur au voyage de la Colchide que d'environ 35 ans [3].

Je ne m'arrêterai point à détailler la quantité de vaisseaux que fournit chacun des peuples de la Grèce qui eut part à cette grande expédition. Je me contenterai de quelques observations générales.

Les forces navales d'Agamemnon, roi d'Argos et de

[1] STRABO, l. 1, p. 39.
[2] HOM. Iliad. l. II, v. 16, etc. — *THUYCD. l. 1, p. 8.*
[3] BANN. Explicat. des Fables, t. VI, p. 442.

Mycènes, devoient être considérables. Ce prince avoit équipé 160 vaisseaux [1]. Les Athéniens en conduisoient cinquante [2]. C'étoit beaucoup pour des peuples qui n'avoient commencé à pratiquer la mer que depuis le règne de Thésée. Il est assez étonnant qu'en moins de quarante ans ils aient été en état d'en fournir un pareil nombre ; mais il est bien plus surprenant que les Athéniens aient laissé tomber ensuite leur marine, et qu'il n'en soit plus question dans l'espace de 700 ans qui se sont écoulés depuis la guerre de Troie jusqu'à la bataille de Marathon : car, selon la remarque de Thucydide, ce ne fut que dix ou douze ans après cette fameuse journée que les Athéniens devinrent hommes de mer [3] ; et dès-lors néanmoins ils furent regardés comme le peuple de la Grèce qui entendoit le mieux la navigation [*].

Il falloit aussi que les Lacédémoniens se fussent adonnés à la marine quelque temps avant la guerre de Troie. Ménélas, roi de Sparte, commandoit soixante vaisseaux [4]. On pourroit croire que ces peuples l'emportoient alors sur les Athéniens qui n'en donnèrent que cinquante. Mais il faut observer que l'armement de Ménélas n'étoit pas composé des seuls vaisseaux fournis par Sparte. Homère nomme plusieurs autres villes qui, étant alors dans la dépendance de Ménélas, avoient contribué à former son escadre ; au lieu que les cinquante vaisseaux des Athéniens avoient été équipés par la seule ville d'Athènes. La navigation au surplus n'a jamais été la partie dans laquelle les Lacédémoniens se soient distingués. Lycurgue, qui donna des lois à Sparte plusieurs siècles après la guerre de Troie, proscrivit entièrement la marine [5].

On remarque qu'Homère ne parle point de Corinthe, ville très-célèbre dans les autres écrivains de l'antiquité, par son commerce et par ses forces maritimes. Sans doute qu'aux temps héroïques les Corinthiens ne s'étoient pas encore fait connoître pour leur habileté dans la marine. Ces peuples d'ailleurs étoient alors soumis aux rois de Mycènes, ils marchoient sous les ordres d'Agamemnon [6].

Il paroît que la flotte combinée des princes de la Grèce se rendit heureusement devant Troie ; l'histoire ne fournit sur cette traversée aucun événement relatif à la navigation.

J'ai dit dans le premier volume de cet ouvrage qu'il n'étoit

[1] Hom. Iliad. l. 11, v. 83 et 118.
[2] *Ibid.* v. 64.
[3] L. 1, p. 11 et 13. —
[*] On disoit dans la Grèce : *Les Athéniens pour la mer.*
[4] Hom. Iliad. l. 11, v. 94.
[5] Voy. 3eme. part. l. iv, c. 3.
[6] Hom. Iliad. l. 11, v. 77. — Paus. l. 11, c. 4.

point fait mention dans la haute antiquité de combats donnés sur la mer. Si l'on en croit certains mémoires, Minos est le premier qui s'y soit hasardé [1]. C'est un fait qu'on ne peut ni nier ni assurer positivement. Il paroît seulement assez certain que ce prince réprima les pirates qui désoloient la mer Egée [2]. Mais il put y parvenir sans donner de combats sur mer. Ce fut peut-être en détruisant leurs vaisseaux dans les ports et dans les rades où ils avoient coutume de se retirer. On trouve aussi dans Athénée que les Argonautes furent attaqués par les Tyrrhéniens qui leur livrèrent un sanglant combat. Tous ces héros, excepté Glaucus, y furent blessés [3]. Aucun auteur de l'antiquité n'a parlé de cet événement. Athénée est le seul qui en ait fait mention sur l'autorité d'un ancien écrivain nommé Posis. Il rapportoit ce fait dans le troisième livre de son ouvrage, intitulé l'*Amazonide*. Comme ce Posis nous est entièrement inconnu, on ne sait si cet auteur méritoit beaucoup de croyance.

On pourroit opposer à tous ces différens faits le silence d'Homère. On ne trouve dans ses écrits aucun indice de bataille navale. Il n'en parle jamais, pas même du combat livré de vaisseau à vaisseau. Cependant de pareilles descriptions auroient orné ses poëmes, et il lui auroit été facile d'y en placer quelqu'une. Il y a plus. On a vu dans le chapitre précédent que les Troyens avoient des vaisseaux. Enée et Anténor se sauvèrent chacun séparément à la tête d'une flotte assez considérable [4]. On ne voit point néanmoins que les Grecs aient entrepris de s'opposer à leur retraite. L'histoire n'en dit rien. Ce silence est d'autant plus singulier que les Grecs, à ce qu'il paroît, s'étoient rendus maîtres de la mer. Il est dit dans l'Iliade qu'Iphidamas venant au secours de Troie avec douze vaisseaux, les laissa à Percope et acheva son voyage par terre [5]. Il n'est donc pas aisé de comprendre comment Enée et Anténor ont pu passer à travers la flotte des Grecs, qui faisoient la même route pour leur retour, sans rendre de combat. Quelques auteurs prétendent, il est vrai, qu'il y avoit un traité entre ces princes Troyens et les Grecs pour ne les point troubler dans leur retraite [6]. C'est un fait que je n'entreprendrai point d'approfondir; mais en supposant qu'Homère ait suivi ce sentiment pour ne point faire attaquer la flotte d'Enée ni celle d'Anténor par les vaisseaux de Ménélas, d'Ulysse et des autres princes grecs, dont il

[1] Plin. l. VII, sect. 57, p. 418.
[2] *Suprà*, p. 273.
[3] *L.* VII, *c.* 12, p. 296.
[4] *Suprà*, p. 269.
[5] L. XI, v. 228 et 229.
[6] Dionys. Halicarn. l. I, p. 37.

raconte les courses maritimes après la prise de Troie, il est très-digne de remarque que ce poëte n'ait point imaginé de faire la description de quelque combat naval, lui qui n'a négligé aucune occasion de parler de tout ce qu'il pouvoit avoir lu et vu.

Je viens de tracer succinctement l'histoire de la marine chez les Grecs aux temps héroïques. Examinons maintenant quelle étoit la construction de leurs vaisseaux et la manière dont ils navigeoient. Homère sera mon principal guide. C'est à ses écrits qu'on doit s'en rapporter pour tout ce qui concerne cette haute antiquité.

On peut assurer que les Grecs des temps héroïques ne mettoient pas beaucoup d'art dans la fabrique de leurs vaisseaux. Des chevrons placés à peu de distance les uns des autres, et assemblés par des tenons, en formoient la carcasse [1]. Des planches de moyenne grandeur, chevillées et arrêtées avec des liens aux côtes ou membres du navire, en faisoient le bordage. D'autres planches plus longues formoient la carène ou fond de cale [2]. Ces bâtimens étoient pontés, et Thucydide s'est trompé en avançant que les vaisseaux qui portèrent les Grecs devant Troie n'étoient point couverts [3]. Il suffit d'ouvrir Homère pour se convaincre qu'ils l'étoient. Ce poëte dit qu'Ulysse finit son navire en le couvrant d'ais fort longs [4], termes qui désignent nécessairement le pont. Je présume que ces vaisseaux n'avoient pas de quille, Homère ne l'auroit pas oublié [a]. A l'égard du gouvernail, ils n'en avoient qu'un [5]. Il étoit fortifié des deux côtés par des claies faites de branches de saules ou d'osier. Ce moyen avoit été imaginé pour mettre le gouvernail en état de résister à l'impétuosité des flots [6]. Les vaisseaux des Grecs différoient alors de ceux des Phéniciens qui, suivant que je l'ai remarqué, avoient plus d'un gouvernail [a].

[1] Odyss. l. v, v. 252 et 253.

[a] *Ibid.* v. 248. J'ai dit chevillées et non pas clouées, eu égard à ce qu'Homère employe dans ces passages le mot Γόμφος, au lieu de celui d'Ἧλος, dont il se sert ordinairement pour désigner des cloux.

Plusieurs nations sont encore aujourd'hui dans l'usage de n'attacher le bordage de leurs vaisseaux qu'avec des chevilles. Voy. M. Paul, l. 1, c. 23.

[2] Odyss. l. v, v. 252.

[3] L. 1, p. 8.

[4] Odyss. l. v, v. 253. — Voy. aussi l. xiii, v. 73 et 74, où il est dit que ce fut sur le pont de leurs vaisseaux que les Phéaciens dressèrent le lit d'Ulysse.

[a] Les vaisseaux des Cosaques de l'Ukraine n'ont point de quille. *Merc. de France*, novembre 1750, p. 56 et 57.

[5] Odyss. l. v, v. 255.

[6] *Ibid.* v. 256 et 257.

[a] *Suprà*, c. 2.

Il paroît que dans la suite les Grecs adoptèrent la pratique des autres peuples, et mirent plus d'un gouver-

On ne voit point qu'il entrât alors de fer dans leur construction [1]. Ces bâtimens ne pouvoient donc être qu'extrêmement grossiers, d'autant plus que les Grecs, dans les siècles dont je parle, ignoroient encore l'usage de la scie. Ils ne travailloient leur bois qu'avec la hache et la doloire [2]. On peut juger d'après ce détail de l'état où étoit alors l'architecture navale chez ces peuples. Leurs ouvriers n'avoient pour guide qu'une routine grossière. Ils n'étoient pas en état d'appliquer à cette partie de la navigation les mathématiques dont les Grecs n'avoient pour lors aucune notion.

On pourroit être étonné de l'espèce d'arbres que les Grecs employoient à construire leurs navires. Ils se servoient d'aunes, de peupliers et de sapins [3]. Nous évitons aujourd'hui de faire entrer de pareils bois dans la bâtisse de nos vaisseaux; on ne s'en sert que pour les ouvrages du dedans [a]. Mais il faut observer que, dans les pays chauds, les arbres dont je viens de parler sont d'une espèce différente de celles de nos climats. Ils y sont beaucoup plus durs et bien moins sujets à s'altérer ou à se déjeter. A présent encore, les vaisseaux en Turquie sont entièrement bâtis de sapin, parce que le sapin dans ce pays est aussi bon que le chêne l'est en France. La préférence que les anciens donnoient à ces bois étoit donc bien fondée; ils trouvoient même un grand avantage à s'en servir, car ces bois étant fort légers, ils n'en étoient que plus propres à rendre légers à la course les bâtimens qu'on en construisoit.

Homère ne nous apprend point si les Grecs, aux temps héroïques, étoient dans l'usage de caréner leur vaisseaux. Suidas dit que les Phéaciens chez lesquels Ulysse fut jeté par la tempête, enduisoient leurs navires de poix [4]. Mais cette autorité est bien moderne pour des siècles aussi reculés que ceux dont nous parlons. Ce qu'il y a de certain c'est que dans les temps postérieurs on a employé à cet usage la poix, la gomme et même la cire [b].

nail à leurs vaisseaux. Voy. SCHEFFER, de Milit. Naval. l. II. c. 5., p. 146 et 147.

Quant à ce que dit cet auteur, que dans toutes les représentations qui nous restent du navire Argo, ce vaisseau est toujours représenté avec plus d'un gouvernail, cela ne conclut rien pour le temps dont je parle. Ces représentations sont des dessins arbitraires, et faits dans des temps trop postérieurs pour avoir aucune autorité. On sait bien qu'il ne nous reste point de monumens de cette haute antiquité.

[1] PAUS. l. IX, c. 16, p. 742.

[2] *Suprà*, l. II, sect. 2, c. 3.

[3] Odyss. l. V, v. 237.—PLATO de Leg. l. IV, p. 824.

[a] On n'emploie le sapin à l'extérieur que lorsqu'il faut doubler les vaisseaux qui vont en Amérique, pour les garantir des vers qui piquent et percent le bordage.

[4] *Voce* Ναυτικα, t. II, p. 600.

[b] OVID. de Remed. Amor. v. 457. Epist. 5, v. 42. Metam. l. XI, v. 314.

Il n'en est pas de même à l'égard du lest. On avoit senti dès-lors la nécessité de donner aux vaisseaux une certaine pesanteur qui les fît entrer dans l'eau, leur servît de contre-poids et les empêchât de se renverser. Aussi les Grecs avoient-ils soin de lester leurs bâtimens [1]. On prétend que Diomède en partant pour Troie fit servir à cet usage les pierres de cette ville infortunée [2].

Nos vaisseaux ont quatre mâts. Ceux des Grecs au temps de la guerre de Troie n'en avoient qu'un [3], qui n'étoit pas même arrêté à demeure, puisqu'on étoit dans l'usage de le coucher sur le pont lorsque le navire étoit dans le port. On le dressoit quand on vouloit partir, et on l'assuroit par des cordages [a]. Ce mât n'étoit traversé que par une antenne ou vergue [4]. Il seroit difficile de déterminer avec certitude si cette vergue portoit plusieurs voiles, ou si elle n'en avoit qu'une. Le premier sentiment paroît le plus probable, attendu qu'Homère nomme toujours les voiles au plurier [5]. On les manioit par le moyen de plusieurs cordages. On voit que dès les temps héroïques les différentes manœuvres d'un vaisseau avoient chacune leur nom particulier et relatif à leur destination [b].

Les voiles étoient faites de différentes matières, de chanvre, de jonc, de plantes à longues feuilles, de nattes et de

l. XIV, v. 532. — Voss. de Idol. l. IV, c. 92, p. 549.

Comme les anciens ne se servoient point de la cire pour s'éclairer, il n'est pas surprenant qu'on l'employât à enduire les vaisseaux.

[1] Odyss. l. v, v. 257.

[2] LYCOPHRON, Cassand. v. 618.

[3] Odyss. l. v, v. 274.

[a] Iliad. l. I, v. 434. — Odyss. l. II, v. 424. et 425., l. XV, v. 290.

Ces mâts devoient être à peu près disposés comme le sont ceux des coches, et des grands bateaux qui navigent sur la Seine. On les baisse lorsqu'il s'agit de passer sous l'arche d'un pont.

[4] Odyss. l, v, v. 254.

[5] *Ibid.*

[b] *Ibid.* v. 260.

Dans ces passages, par ὑπέρας, il faut entendre les cordages qui manœuvrent la vergue : par κάλως, ceux qui servent aux voiles ; et par πόδας, ceux qui assurent et contiennent le mât, les mêmes que nous appelons *Haubans*. Quand il est question des câbles qui servent à s'amarrer, soit dans un port, soit à la côte, Homère les désigne toujours par le mot πρυμνήσια.

Mais lorsqu'il est question des manœuvres en général, ce poëte se sert du mot πείσματα. Ainsi, à proprement parler, les πείσματα, sont les cordages qui servent à la manœuvre d'un vaisseau, et les πρυμνήσια, ceux qui sont à la poupe seulement. La différence de ces deux mots est évidente par leur étymologie. Le premier vient de πείθω. Ce nom dérive de l'usage que les mariniers font de ces cordages. Ils s'en servent pour faire obéir et tourner le vaisseau à leur gré. Le second vient de πρύμνη, qui désigne la poupe ou l'arrière du navire.

peaux [1]. Il paroît cependant que celles des Grecs étoient plus ordinairement de toile [2]. Il en étoit de même à l'égard des câbles. On y employoit le cuir, le lin, le genêt, le chanvre, en un mot, toutes les différentes plantes et écorces qui peuvent servir à cet usage [2]. Les câbles de jonc, ou d'osier marin, semblent avoir eu la préférence chez les Grecs, aux temps héroïques. Ils les tiroient d'Egypte où cette plante est fort abondante [3]. Homère ne dit point si l'on enduisoit les cordages de quelque préparation qui les défendant des impressions de l'air et de l'eau, les préservât de la pourriture.

La coutume de peindre et d'orner les vaisseaux est très-ancienne. Elle avoit lieu dès avant la guerre de Troie [3]. Hérodote dit qu'alors on y employoit le vermillon. La manière dont il s'exprime fait entendre que cet usage ne subsistoit plus de son temps [4].

Après avoir parlé de la construction des vaisseaux et de leurs agrès dans les siècles héroïques, il est à propos d'examiner quelle pouvoit alors en être la forme.

Il paroît que les Grecs ont eu de bonne heure deux sortes de constructions, une pour les navires marchands et l'autre pour les vaisseaux de guerre. Les premiers étoient fort évasés, ayant le ventre très-large [5]. Les autres au contraire étoient de forme allongée. Tel étoit, dit-on, le navire sur lequel Danaüs passa dans la Grèce. Ce bâtiment avoit 50 rames, c'est-à-dire, 25 de chaque côté. On prétend qu'il servit de modèle pour construire le navire *Argo*, le premier vaisseau de guerre que les Grecs aient bâti [6]. On doit au surplus regarder tous ces bâtimens comme des espèces de galères qui alloient à voiles et à rames. En effet indépendamment des voiles, il est toujours parlé des rameurs et des bancs sur

[1] Voss. de Physiol. l. v, c. 39, p. 661. — Scheffer, l. ii, c. 5, p. 141.

[2] Odyss. l. v, v. 258, etc. l. ii v. 426.

Eustathe conjecture que les voiles des Grecs étoient de lin, sur ce qu'il est dit dans le 2me. livre de l'Odyssée, v. 426, que celles du vaisseau de Télémaque étoient blanches.

[2] Iliad. l. ii, v. 135. — Odyss. l. ii, v. 426. — A. Gell. l. xvii, c. 3. — Voss. et Scheffer, *locis cit.*

[3] Odyss. l. xxi, v. 390 et 391.

Ces câbles étoient faits de la plante appelée *Byblus*, qu'on recueilloit dans les marais d'Egypte. C'étoit une sorte de canne ou roseau qui porte à son extrémité supérieure une espèce de chevelure, si l'on peut s'exprimer ainsi. On faisoit les cordages et les câbles des vaisseaux de cette chevelure, comme ici on fait les cordes à puits d'écorce de tilleul. Voy. Strab. l. xvii, p. 1151.

[3] Feith. Antiq. Hom. l. iv, c. 12, p. 500

[4] L. 3, n. 58.

[5] Odyss. l. v, v. 249, etc.

[6] Bochart. *in* Chan. l. ii, c. 11, p. 819. — Meziriac, *ad* Ep. Ovid. t. ii, p. 81.

lesquels ils étoient assis [1]. Je ne dirai rien des vaisseaux à plusieurs rangs de rames, il n'en est point question dans Homère. On n'en a fait usage que depuis la guerre de Troie [2].

Quelque forme que pussent avoir alors les navires des Grecs, ils ne devoient pas être bien considérables. Les plus grands dont parle Homère sont ceux des Béotiens. Ils portoient, dit-il, six-vingts hommes [3]. On pourroit peut-être imaginer que ce poëte n'a prétendu désigner que les troupes de débarquement, mais il n'y a pas d'apparence, puisque, comme l'observe fort bien Thucydide, c'étoient les soldats qui servoient de rameurs [4]. Je pense donc que tout l'équipage de ces vaisseaux se réduisoit à six-vingts hommes. Jugeons d'ailleurs de leur peu de capacité par l'usage où étoient alors les Grecs de tirer leurs navires à terre, dès qu'ils étoient au port [5]. Aussi voyons-nous que quand il s'agissoit de s'embarquer, la première opération étoit de lancer le le navire à l'eau [6]. Cette manœuvre étoit alors si aisée, que les matelots ne manquoient pas d'emporter le gouvernail de leurs vaisseaux lorsqu'ils étoient à terre, de peur qu'on ne les emmenât à leur insçu [7].

Cet usage de mettre les navires à sec dans les temps où ils ne servoient point, paroît bien extrordinaire ; et cependant il étoit généralement pratiqué. La flotte des Grecs étoit enfermée dans leur camp devant Troie. Ils avoient fortifié ce camp, tant pour leur propre sûreté, que pour mettre les vaisseaux à l'abri des incursions de l'ennemi [8]. Il n'est pas aisé de concevoir comment on pouvoit, après un certain temps, faire usage de pareils bâtimens qui devoient être extrêmement déjetés et entrouverts. Il falloit bien des soins pour les réparer. Les Grecs devoient y être d'autant plus attentifs que navigeant sur la Méditerranée, leurs vaisseaux demandoient une ferme consistance. La lame sur cette mer est très-courte et très-fréquente, par conséquent elle heurte plus souvent le navire, et le fatigue beaucoup plus que ne fait l'Océan.

Quant à la manière de conduire un vaisseau, tout nous

[1] Iliad. l. I, v. 309. — Odyss. l. II, v. 419, etc.

[2] Thucyd. l. I, p. 8 et 10.

[3] Iliad. l. II, v. 16 et 17.

[4] L. I, p. 8. — Voy. aussi Huet. Hist. du commerce, p. 270 et 271.

[5] Iliad. l. I, v. 485. — Odyss. l. XI, v. 20. — Hesiod. Op. et Dies. v. 624. — Strabo, l. IV, p. 298.

[6] Iliad. l. I, v. 308. — Odyss. l. II, v. 389, l. XI, v. 2. — Hesiod. Op. et Dies. v. 631.

[7] Voy. Académ. des Inscript. t. VII. H. p. 38.

[8] Iliad. l. VII, v. 437.

prouve à quel point les Grecs des temps héroïques étoient ignorans dans cet art. Quoique ces peuples gouvernassent à la vue des terres, autant qu'il leur étoit possible [a], ils étoient forcés néanmoins, dans bien des occasions, de prendre la pleine mer [b]. J'ignore par quel moyen les pilotes pouvoient alors diriger leur route. Nous tirons de grands secours de l'observation des hauteurs méridiennes du soleil. C'est ainsi qu'on détermine avec facilité l'élévation du pôle, et on gouverne en conséquence. Mais ces pratiques étoient absolument inconnues aux navigateurs grecs. Ils ne se doutoient pas des opérations que nous faisons pendant le jour pour assurer la route d'un vaisseau en pleine mer.

A l'égard de celles qui s'exécutent pendant la nuit, on voit que les Grecs avoient dès-lors quelques notions de l'utilité qu'on peut tirer de l'observation des étoiles pour se conduire sur mer. On prétend qu'ils devoient ces connoissances à Nauplius un des Argonautes [1]. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'art de diriger la route d'un bâtiment par l'aspect des étoiles devoit être assez ancien dans la Grèce. Homère nous dépeint Ulysse conduisant sa nacelle en regardant attentivement les *Pléïades*, le *Bouvier*, *l'Ourse* et *Orion* [2]. On voit aussi Calypso ordonner à ce prince de faire route en laissant à gauche la *grande Ourse* [3]. Cette constellation étoit le principal guide des pilotes grecs [4]. J'ai fait voir dans la première partie de cet ouvrage les inconvéniens de cette pratique, et les dangers qui devoient en résulter [5]. D'ailleurs ces observations ne pouvoient être alors que bien grossières et bien défectueuses. Elle se faisoient à la vue simple; les Grecs n'avoient point d'instrumens pour prendre hauteur.

Ils connoissoient encore moins les cartes marines. Comment pouvoient-ils donc s'assurer des terres qu'ils vouloient gagner, ou au contraire éviter les écueils, les rochers et les côtes ou il y avoit danger d'échouer? Quel devoit être enfin leur embarras, lorsqu'ils étoient accueillis d'une tempête. Dans les nuits sombres, dans les gros temps qui ne permettent pas d'apercevoir les étoiles, un pilote ne pouvoit

[a] Virgile, en faisant ranger à son héros les côtes de la Grèce, d'Italie et de Sicile, au lieu de le conduire par la haute mer, s'est en ce point conformé aux anciennes pratiques.

[b] C'est ce qu'on appelle pour les galères, *faire canal*.

[1] THEON. ALEX. *ad* Arati Phæn. p. 7.

[2] Odyss. l. v, v. 272 et 275, etc.

[3] *Ibid.* v. 276 et 277.

[4] Voy. SCHEFFER, l. IV, c. 6, p. 297, etc.

[5] *Suprà*, 1.er vol. p. 300.

pas faire route. Il falloit pour lors errer à l'aventure [1] et aborder où l'on pouvoit. Homère fait arriver Ulysse dans différens pays ; mais c'est toujours sans que ce héros se doute des climats où il se trouve [2].

Remarquons encore que les Grecs, dans les siècles dont je parle, manquoient de plusieurs machines dont l'usage paroît indispensable dans la navigation. Du temps des Argonautes, ils ne connoissoient pas encore les ancres [3]. Je doute même qu'on en fît usage dans le siècle d'Homère. Le mot grec qui sert à désigner une ancre proprement dite, ne se trouve dans aucun de ses poëmes. Il n'en emprunte aucune comparaison. Si l'on veut ensuite examiner attentivement les différentes manœuvres décrites par ce poëte, lorsqu'il parle de vaisseaux entrant soit dans des ports, soit dans des rades peu fréquentées, il n'y en a aucune qui puisse faire soupçonner que les Grecs se servissent d'ancres. Je sais bien qu'il y a quelques passages dans l'Iliade et dans l'Odyssée qu'on traduit ordinairement par *jeter l'ancre* ; mais c'est mal à propos et sans fondement [a]. Les Grecs alors n'employoient, à ce qu'il paroît, que de grosses pierres pour arrêter leurs vaisseaux. Quand Ulysse est arrivé à la rade des Lestrigons, il attache son vaisseau à un rocher avec des câbles [4]. Lorsque ce prince part du port des Phéaciens, les rameurs détachent le câble qui arrêtoit le navire

[1] Voy. VIRGIL Ænéid. l. III, v. 200 etc.

[2] Odyss. l. VI, v. 119, etc., l. IX, v. 174, etc.

[3] PLIN. l. XXXVI, sect. 23, p. 741. — ARRIAN. Peripl. Pont-Eux. p. 121.

[a] Les passages dont il s'agit se trouvent dans l'Iliade, l. I, v. 436. — Odyss. l. XV, v. 497, et l. IX. v. 137. Ἐκ δ' εὐνὰς ἔβαλον, — οὔτ' εὐνὰς βαλέειν. On traduit ces passages par *jeter l'ancre*. La raison pour laquelle les anciens critiques, tels qu'Eustathe et Hesychius, se fondent pour interpréter εὐνὴ par *ancre*, c'est, disent-ils, qu'εὐνάζω, qui signifie *dormir*, vient d'εὐνὴ. Or, ajoutent-ils, l'immobilité d'un vaisseau qui est à l'ancre peut fort bien être représentée comme une espèce de sommeil, surtout en style poétique. Διὰ τὸ ἀγκύρας ἐκβαλλομένης εὐνηθῆναι τὴν ναῦν, *eò quòd anchorâ dejectâ, navis veluti dormiat*. C'est sans doute d'après cette explication que les lexicographes rendent le mot εὐνὴ par *ancre*.

Mais je ne crois point cette explication à l'abri de toute critique. Je doute d'abord que l'on puisse dire, même en style poétique, d'un vaisseau qui est à l'ancre, qu'il dort; car de quelque manière qu'on l'attache, il a toujours son roulis. De plus ne peut-on pas dire également d'un vaisseau attaché par des câbles à un rocher, ou retenu par de grosses pierres, qu'il dort, comme on le diroit d'un vaisseau arrêté par des *ancres*.

Je crois donc que par εὐνὴ on ne doit point entendre les *ancres*, tels que les Grecs les ont eues par la suite; mais de grosses pierres qui servoient à arrêter les vaisseaux.

[4] Odyss. l. X, v. 96.

par le moyen d'une pierre trouée à laquelle il étoit nouée[1]. Il me paroît donc démontré qu'alors les Grecs ne connoissoient pas les ancres, et qu'au défaut de cette machine, ils se servoient de grosses pierres[a].

Il y a bien de l'apparence aussi que ces peuples n'avoient point l'usage de la sonde. Homère n'en parle jamais, et rien d'ailleurs ne paroît contredire son silence. Jugeons d'après ces faits, des dangers auxquels les navigateurs grecs étoient exposés. Difficilement pouvoient-ils connoître la profondeur de la mer, savoir sur combien de brasses ils étoient, être sûrs que le mouillage étoit bon, etc. Ils couroient donc risque de toucher à chaque instant. De plus, n'ayant point d'ancres, quand la tempête les surprenoit proche des côtes hérissées de rochers, ou de bancs, quelle devoit être leur situation? Ils étoient exposés à voir leur bâtiment se briser, ou tout au moins échouer à chaque moment. Le moindre accident qu'ils avoient à craindre étoit de dériver considérablement. Ils devoient être jetés souvent hors de leur route; car je ne crois pas que les Grecs connussent alors l'art d'enter plusieurs mâts les uns au-dessus des autres. Ils ne pouvoient par-conséquent profiter des différens lits de vent, et il ne leur étoit pas possible, lorsqu'ils étoient une fois affalés à une côte, de s'en écarter et de s'élever au large, les voiles hautes étant les seules qui puissent agir en pareille occasion. Enfin on ne voit pas que dans les siècles héroïques il y eût des pilotes-lamaneurs pour gouverner à la vue des rades et des ports d'entrée difficile. Je ne doute donc point que les naufrages ne fussent alors très-fréquens. Aussi les anciens faisoient-ils tant d'estime des pilotes, que l'histoire n'a pas dédaigné de conserver les noms de plusieurs d'entre eux. On nomme ceux qui conduisirent en Crète le vaisseau de Thésée[2]. Il est beaucoup question dans le voyage des Argonautes de Typhis qui servoit de pilote à ces fameux aventuriers[3]. On n'a pas non plus oublié Ancée qui le remplaça dans cette fonction[4]. On voit enfin qu'Homère parle avec les plus grands éloges de Phrontis pilote du vaisseau de Ménélas[5].

Il ne me reste plus qu'à parler du commerce maritime des

[1] *Ibid.* l. XIII, v. 77.

[a] C'est par cette raison que le mot λίθος, signifie en plusieurs occasions une *ancre*. Voyez le trésor de H. Etienne, au mot λίθος.

[2] Plut. *in* Thes. p. 7.

[3] Apollod. l. I, p. 42 et 43 — Hygin. Fab. 14, p. 36.

[4] Apollod. l. I, p. 49. — Hygin. Fab 14, p. 46.

[5] Odyss. l. III, v. 282, etc.

Grecs aux temps héroïques. Il ne devoit pas être bien considérable : ces peuples n'étoient pas alors en état d'entreprendre des voyages de long cours. Je doute qu'ils connussent l'Océan ; ou s'ils en avoient entendu parler, c'étoit comme d'une mer inaccessible. Ce ne fut que plus de six cents ans après l'expédition des Argonautes, que les Grecs osèrent y entrer[1]. A l'égard du golfe arabique et de la mer rouge, ils n'y ont point navigué avec Alexandre.

D'ailleurs pour qu'une nation puisse se livrer au trafic maritime, il faut, ou que le pays qu'elle habite produise naturellement de grandes richesses, ou qu'elle y supplée par son industrie. Les Grecs, dans les temps dont il s'agit, n'étoient ni dans l'une ni dans l'autre position. La Grèce n'est point riche en minéraux ; et son sol, pour être fertile a besoin d'être bien cultivé. Ses anciens habitans dénués d'arts et d'industrie n'étoient pas en état de tirer de la terre tout ce qu'elle auroit pu rendre : aussi étoient-ils en général fort pauvres[2] : d'ailleurs à peine avoient-ils entre eux quelque communication[3]. Dépourvus de richesses naturelles et des moyens qui y suppléent, avec quoi ces peuples auroient-ils donc pu trafiquer ?

Indépendamment de ces raisons, d'autres obstacles s'opposoient encore au progrès du trafic maritime dans la Grèce. Il n'y avoit point alors de sûreté sur les mers. Elles étoient infestées de pirates. Sans parler des Cariens, des Phéniciens, et des Tyrrhéniens, les Grecs eux-mêmes s'étoient adonnés à la piraterie dès l'instant qu'ils avoient eu quelque habitude avec la mer[4]. Ils y avoient porté cet esprit de rapine et de brigandage qui les animoit sur terre[5]. Le métier de corsaire n'étoit point infâme aux temps héroïques, au contraire on s'en faisoit honneur[a]. Les souverains même s'en mêloient. Ménélas, dans l'Odyssée, ne rougit point de dire à Pisistrate et à Télémaque, qui admiroient ses richesses, qu'elles étoient le fruit de ses courses maritimes[6]. C'est par cette voie que plusieurs princes grecs avoient ammassé des trésors considérables[7]. On sent aisément quel tort une

[1] Voy. HEROD. l. IV, n. 152.

[2] ATHEN. l. VI, c. 4, p. 231 et 232.

[3] Voy. *suprà*, p. 271.

[4] Voy. Odyss. l. III, v. 72, etc. — THUCYD. l. I, p. 4. — STRABO, l. XVII, p. 1142.

[5] Voy. *suprà*, p. 276.

[a] Voy. THUCYD. l. I, p. 4 et 6. — FEITH. Antiq. Hom. l. II, c. 9, p. 192, l. IV, c. 12, p. 498.

On pensoit de même autrefois chez les peuples du Nord. On y regardoit la piraterie comme un moyen légitime d'acquérir des richesses. Bibliothéque Anc. et Mod. t. 2, p. 256 et 261, etc.

[6] L. IV, v. 00

[7] Odyss. [illegible] 230, etc.

pareille licence pouvoit faire au commerce maritime, et combien il devoit en être interrompu.

Minos passoit dans l'antiquité pour le premier qui eût commencé de donner la chasse aux pirates [1]. Mais il paroît que, du temps des Argonautes, on prit des mesures plus efficaces encore pour les réprimer. Plutarque rapporte, d'après un ancien auteur, qu'on fit alors un règlement dans la Grèce, qui défendoit à qui que ce fût de mettre en mer des vaisseaux qui portassent plus de cinq hommes. Jason seul fut excepté de cette loi générale. On lui donna au contraire commission expresse de courir les mers à main armée pour détruire les corsaires et les brigands [2].

Si l'on pouvoit adopter les idées du célèbre Bianchini, sur les motifs qui occasionnèrent la guerre de Troie, il s'ensuivroit que dès-lors les Grecs auroient dû faire un commerce très-étendu, et qu'en général la navigation et le trafic maritime auroient été le principal objet de la politique de ces peuples. M. Bianchini, en effet, veut que la guerre de Troie ait eu pour objet, non le prétendu ravissement d'Hélène, mais la navigation et le commerce libres de la mer Egée et du Pont-Euxin. Tel fut, selon lui, le véritable motif qui arma les Grecs contre les Troyens. Cette expédition, ajoute-t-il, ne se termina point par la destruction de l'empire troyen, mais par un traité de commerce avantageux aux Grecs [3].

Je ne crois point devoir m'arrêter à réfuter un paradoxe si singulier, qui voudroit réduire l'Iliade à une pure histoire allégorisée dans le goût oriental. On peut mettre hardiment ce système au nombre de ceux qu'enfante une imagination vive et féconde; mais qui dénué de la moindre vraisemblance, se trouve absolument démenti par tout ce qui peut nous rester de notions historiques sur l'objet et les événemens de la guerre de Troie.

[1] THUCYD. l. I, p. 4.

[2] CLIDEMUS, *apud* Plut. *in* Thes. p. 8.

[3] La Istoria Universale, Deca II, cap. 30, p. 452, etc.

LIVRE CINQUIÈME.

De l'Art Militaire.

L'ÉPOQUE dont nous sommes occupés présentement, offre pour l'art militaire les mêmes ressources que pour les lois, les arts et les sciences. Je dirai plus. Les siècles suivans ne fournissent pas, à beaucoup près, autant de connoissances sur tous ces objets. A l'égard de l'art militaire particulièrement, il est certain que depuis les siècles héroïques jusqu'au temps de Cyrus, on n'aperçoit ni changement ni progrès dans la manière de faire la guerre chez les peuples dont je trace ici l'histoire. Ainsi ce qu'on va lire peut servir à fixer nos idées sur les connoissances qu'ont eues de l'art militaire, pendant une longue suite de siècles, les Egyptiens, les Asiatiques et les Grecs.

CHAPITRE PREMIER.

Des Egyptiens.

L'ÉGYPTE, généralement parlant, n'a jamais été guerrière. Plus appliquée à faire fleurir les lois, les arts et les sciences, qu'à exercer son peuple aux combats, les vertus militaires n'étoient pas celles qu'elle cultivoit avec le plus de soin. Aussi n'est-ce point par l'éclat de ses armes que l'Egypte s'est attiré l'attention de la postérité. Il faut avouer cependant qu'elle a produit quelques conquérans, dont les exploits ne le cèdent à aucun de ceux des plus fameux héros de l'antiquité.

On doit mettre à juste titre dans ce nombre Sésostris, qui monta sur le trône vers l'an 1650 avant J. C. [1]. Son règne est l'époque de la gloire militaire des Egyptiens. Ce prince

[1] Voy. *suprà*, p. 10.

dévoré de l'ambition la plus vaste, ne se proposa rien moins que la conquête de l'univers [1]. Il prit en conséquence les mesures nécessaires pour assurer le succès de ses armes. Son premier soin fut de régler l'état des troupes. Cet objet, apparement, avoit été négligé, ou du moins mal ordonné par ses prédécesseurs, puisque les anciens ont regardé Sésostris comme l'auteur des règlemens concernant la discipline et le service militaire en Egypte [2]. C'est pourquoi je rapporterai à son règne ce que les auteurs de l'antiquité nous ont transmis sur ce sujet.

On voit que la maxime des Egyptiens étoit d'entretenir toujours sur pied une milice nombreuse, partagée en deux corps : celui des Calasires et celui des Hermotybies. L'un montoit à cent soixante mille hommes, et l'autre à deux cent cinquante mille. L'usage étoit de distribuer ces troupes dans les différentes provinces du royaume [3]. Les soldats n'avoient point de paie, et il leur étoit défendu d'exercer aucun art mécanique [4]. Mais l'état avoit pourvu abondamment à leur entretien. On avoit assigné à chaque soldat douze arures de terre exempte de toutes sortes de charges et d'impositions [a]. Ils les affermoient à des laboureurs qui les faisoient valoir et leur en rendoient une certaine redevance [5].

C'étoit d'entre les Calasires et les Hermotybies qu'on tiroit la garde du prince. Elle étoit composée de deux mille hommes, qui se relevoient tous les ans. Dans l'année d'exercice on donnoit par jour d'extraordinaire à chaque soldat cinq livres de pain, deux livres de viande, et la valeur de deux ou trois pintes de vin [6]. On peut juger par ce détail que le soldat avoit non-seulement de quoi subsister, mais qu'il

[1] Diod. l. 1, p. 63.

[2] Arist. de Rep. l. vii, c. 10. Diod. l. 1, p. 105 et 106.

[3] Herod. l. ii, n. 164 et suiv.

[4] Id. *ibid.* n. 165 et 166.

[a] Herod. l. ii, n. 168. — Diod. l. 1, p. 85.

Ces douze arures égalent à-peu-près onze arpens mesure de Paris. L'arure dont il s'agit ici étoit une mesure superficielle, qui, suivant Hérodote, avoit cent coudées égyptiennes en tous sens, ou dix mille coudées carrées. Les savans sont assez d'accord que le dérach du Caire, qui, suivant Greaves, est de 1 pied 8 pouces 6 [illegible], lignes de roi, est parfaitement égal à l'ancienne coudée égyptienne, et que cette mesure n'a jamais souffert aucune altération. A ce compte l'arure devoit être de 814 toises, 28 pieds 85 pouces $51\frac{117}{1041}$, lignes carrées, et par conséquent 12 arures valoient 9777 toises 19 pieds 16 pouces $36\frac{944}{1041}$ lieues carrées. L'arpent de Paris est, comme on sait, précisément de 900 toises carrées; ainsi onze arpens valent 9900 toises carrées. Il ne s'en falloit donc que de 122 toises 16 pieds 127 pouces $107\frac{417}{1041}$ lignes carrées, que 12 arures ég[illegible] n'égalassent onze arpen[illegible] [illegible]re de Paris.

[5] [illegible] n. 8[illegible]

[6] I[illegible]

étoit même en état d'entretenir sa famille. Car l'intention du législateur avoit été de favoriser le mariage aux troupes, attendu que le fils étoit obligé de suivre la profession de son père [1].

Quant à la discipline militaire, les anciens nous ont transmis peu de détails sur cet article. Ils nous apprennent seulement que ceux qui abandonnoient leurs rangs, ou qui désobéissoient à leurs généraux, étoient notés d'infamie. Ils pouvoient cependant s'en relever, s'ils réparoient leur faute par des actions de vigueur et d'éclat. La maxime des Egyptiens étoit, qu'il falloit laisser au soldat le moyen de rétablir son honneur, et lui faire comprendre qu'il devoit être plus sensible à cette perte qu'à celle de la vie [2], car la profession militaire étoit en grande considération chez ces peuples. Après les familles sacerdotales, celles qu'on estimoit le plus, étoient, comme parmi nous, les familles destinées aux armes [3]. On voit encore que dans les armées égyptiennes la droite étoit le poste d'honneur [4].

Il résulte de ce qu'on vient de lire, que, dans les temps ordinaires, les forces de l'Egypte montoient à quatre cent dix mille hommes; mais lorsque le souverain jugeoit à propos d'augmenter ses troupes, ou qu'il étoit nécessaire de les recruter, c'étoit parmi les laboureurs qu'on prenoit des soldats [5]. L'histoire de Sésostris va nous prouver qu'on avoit quelquefois recours à cet expédient.

L'armée que ce monarque leva répondoit à la grandeur de ses projets. Elle étoit forte de six cent mille hommes de pied, de vingt-quatre mille chevaux et de vingt-sept mille chariots armés en guerre [6], sans parler d'une flotte de quatre cents voiles équipée sur la mer rouge [7].

Sésostris s'étant mis en marche, conduisit son armée du côté du midi, et tomba d'abord sur les Ethiopiens. Les ayant défaits, il leur imposa pour tribut l'obligation de lui apporter tous les ans une certaine quantité d'or, d'ébène et d'ivoire [8]. Revenant ensuite sur ses pas il passa dans l'Asie dont sa flotte rangeoit les côtes. Tout plia devant lui. Mais il seroit difficile de déterminer jusqu'à quel point précisément ce conquérant porta ses armes dans cette partie

[1] Diod. p. 85 — Herod. n. 166. — Arist. de Rep. l. vii, c. 10. — Dicæarchus *apud* Schol. Apollon. Rhod. l. iv, v. 272.
[2] Diod. l. 1, p. 89.
[3] Herod. n. 168. — Diod. p. 85.
[4] Diod. l. 1, p. 77 et 78.
[5] Diod. l. 1, p. 33.
[6] *Ibid.* p. 64.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.* — Herod. l. ii, n. 110 — Strabo, l. xvi, p. 1114.

du monde. Si l'on en croit certains auteurs, Sésostris passa le Gange, traversa toutes les Indes, et parvint jusqu'à l'Océan oriental [1]. Mais ce fait paroît peu vraisemblable. Hérodote borne l'étendu des conquêtes de ce monarque, d'un côté aux parties de l'Asie situées le long du golfe Arabique, et de l'autre aux provinces occidentales du même continent [2]; et le témoignage de cet auteur est d'un grand poids sur tout ce qui concerne les événemens de cette haute antiquité. Ajoutons que le trajet depuis l'Egypte jusqu'à l'Océan oriental, paroît absolument impossible pour une armée telle que celle de Sésostris. A l'égard de l'Europe, les historiens de l'antiquité s'accordent à dire que la Thrace fut le terme de ses conquêtes, dans cette partie du monde [3].

Au surplus l'expédition de ce monarque ne nous fournit presque aucun éclaircissement sur la manière dont on pouvoit faire la guerre de son temps. Les particularités ne nous en sont point connues. Nous ignorons les moyens que Sésostris employa pour réduire si promptement ce nombre infini de nations dont parlent les anciens. Ce qu'on en sait, c'est qu'alors on faisoit un fort grand usage des chariots armés en guerre. C'étoit la principale force des armées. On a déja vu que le monarque Egyptien en avoit vingt-sept mille. Il est dit aussi dans l'écriture, qu'il y en avoit un grand nombre dans l'armée que Pharaon leva pour marcher à la poursuite des Israélites [4]. Ce n'étoit pas au reste un usage particulier à l'Egypte, il a été commun à tous les peuples de l'antiquité.

On a lu dans la première partie de cet ouvrage, que la plupart des anciens attribuoient à Orus l'invention de monter à cheval; que quelques-uns néanmoins en faisoient honneur à Sésostris [5]. J'ai dit, alors, que cette opinion ne me paroissoit pas bien fondée. Je ne répéterai point ici les raisons qui m'ont déterminé à la rejeter. J'ajouterai seulement que ceux qui rapportent à Sésostris l'art de monter à cheval, ont vraisemblablement mal interprété la tradition. Elle portoit sans doute que ce prince avoit imaginé le premier de former un corps de cavalerie. Il y en avoit en effet dans son armée. Dans le dénombrement des troupes de Sésostris, Diodore distingue expressément la cavalerie, d'avec les chariots armés en guerre [6]. On remarque la même distinction

[1] DIOD. p. 64. — STRABO, p. 1114, — LUCAN. Pharsal. l. x, v. 276.
[2] L. II, n. 102, 103 et 106.
[3] HEROD. n. 103. — DIOD. l. I, p. 65.
[4] Exod. c. 14, ♈. 7.
[5] *Suprà*, 1.er vol. p. 316.
[6] L. I p. 64.

dans la description que l'écriture fait des forces ramassées par Pharaon pour opprimer les Hébreux dans leur fuite [a]. Je crois donc pouvoir concilier les différens rapports des anciens, en attribuant à Sésostris l'institution de la cavalerie dans les armées égyptiennes. C'est peut-être à cette nouveauté qu'il fut redevable de la promptitude de ses exploits.

Quoi qu'il en soit, la rapidité des conquêtes de ce monarque, prouve que la plupart des peuples qu'il attaqua étoient fort ignorans dans l'art militaire. Il n'y avoit ni villes ni forteresses pour arrêter les progrès du vainqueur [1]. On n'en peut pas douter, lorsqu'on lit l'énumération des pays subjugués par Sésostris. Si ce prince eût rencontré dans son chemin quelques places un peu fortifiées, et si l'on eût été instruit dans l'art de les défendre, il auroit employé plus de neuf années à soumettre un si grand nombre de peuples. C'est cependant à ce court espace que les anciens bornent la durée de son expédition [2], et le fait est très-probable. Ce que nous savons des conquêtes d'Alexandre, d'Attila, de Gengiskam, de Tamerlan, etc., montre avec quelle facilité un conquérant pouvoit anciennement parcourir la terre.

L'ignorance où l'on étoit alors sur l'art de la guerre défensive, rendoit plus faciles les moyens de faire subsister une armée aussi nombreuse que celle de Sésostris. J'ai dit ailleurs que le gain d'une bataille ouvroit aux vainqueurs un pays immense : il s'emparoit de tout, et ce qu'il retiroit des peuples vaincus le mettoit en état d'entretenir et de faire subsister ses troupes [3]. Il est très-probable encore que l'armée de Sésostris pouvoit être divisée en plusieurs corps qui marchoient et agissoient séparément. Il est dit néanmoins que faute de vivres, elle pensa périr dans la Thrace, et que ce conquérant fut obligé de revenir sur ses pas [4]. Cette circonstance me feroit penser que Sésostris trouva dans ces contrées une résistance qu'il n'avoit point éprouvée ailleurs. Le fait est d'autant plus vraisemblable que les Thraces ont toujours passé pour un des peuples les plus belliqueux de l'antiquité.

Il ne paroît pas que Sésostris ait pris aucune mesure pour conserver à ses successeurs les vastes contrées qu'il s'étoit soumises [5]. Satisfait d'avoir vaincu des nations innombrables,

[a] *Omnis equitatus Pharaonis, currus ejus et* EQUITES. Exod. c. 14 ℣. 23.
On trouve aussi dans les anciennes versions les mots ἵππος, ϗ ἀναβάτης, *equus* et *insidens equo*.

[1] *Suprà*, 1.er vol. p. 324.
[2] DIOD. l. 1, p. 65.
[3] *Suprà*, 1.er vol. p. 325.
[4] DIOD. l. 1, p. 65.
[5] JUSTIN. l. 1, c. 1.

ce monarque ne songea point aux moyens d'assurer ses conquêtes. Aussi n'eurent-elles point de suite. Leur durée peut se comparer à leur rapidité. Les provinces que les Egyptiens venoient de subjuguer furent aussitôt perdues qu'acquises : le vaste empire formé par Sésostris ne passa point à sa postérité.

Si ce prince négligea d'assurer ses conquêtes, il ne mérite pas le même reproche à l'égard de ses états héréditaires. De retour en Egypte, il employa le loisir que la paix lui laissoit, à mettre ce royaume à l'abri de toute invasion. Dans cette vue il fortifia tout le côté de l'Égypte qui regarde l'orient et dont l'accès étoit facile, par un mur prolongé jusqu'à la longueur de 1500 stades[a]. Ce rempart s'étendoit depuis Péluse située sur une des bouches du Nil, jusqu'à Héliopolis bâtie à l'endroit où le fleuve commence à se partager[1]. Sésostris fit exécuter encore d'autres travaux qui contribuoient autant à la sûreté qu'à l'utilité de son royaume. Il fit creuser un grand nombre de canaux le long du Nil. Ces ouvrages changèrent la face de l'Egypte. Auparavant c'étoit un pays ouvert de tous côtés, qu'on pouvoit parcourir en entier à cheval et en chariot. Mais au moyen de cette quantité de canaux l'Egypte devint un pays coupé, et Sésostris le rendit presque impraticable aux voitures et même aux chevaux[b].

Depuis le règne de ce monarque jusqu'à celui de Sésac, c'est-à-dire, pendant près de sept cents ans, on ne voit point que l'Egypte se soit signalée par aucune entreprise militaire. Il paroît que cet esprit de gloire et de conquêtes qui l'avoit animée sous Sésostris, s'éteignit en très-peu de temps. Selon quelques auteurs, ce seroit sur ce prince même qu'il en faudroit rejeter le blâme. Appréhendant, dit-on, que le goût pour la guerre n'inspirât à ses sujets des sentimens d'indépendance, il chercha les moyens d'amollir leurs mœurs, et d'énerver leur courage. On assure qu'il ne

[a] 62 à 63 lieues.

[1] Diod. l. 1, p. 67.

[b] Herod. l. II, n. 108. — Diod. l. 1, p. 66 et 67.

Si l'on en croit Hérodote, Sésostris rendit l'Egypte absolument impraticable aux chevaux ; mais ce sentiment ne me paroît pas exact, car il s'en seroit suivi qu'on auroit négligé d'élever des chevaux. Or nous voyons au [illegible] traire par plusieurs passages [illegible] criture, que sous les rois des [illegible] devoit y avoir une prodigieuse quantité de chevaux en Egypte, et qu'ils étoient même alors très-estimés. Voy. 3. Reg. c. 10, ℣. 28, 29. — 2. Paral. c. 12, ℣. [illegible] Isaïas, c. 36, ℣. 9. Cant. Ca[illegible] 8.

Il [illegible] dore [illegible] can[illegible]

réussit que trop bien à opérer ce funeste changement, et que les Egyptiens ne tardèrent pas à dégénérer [1]. Cette politique de Sésostris étoit fondée, au surplus, sur la connoissance que ce prince avoit du caractère des peuples qu'il avoit à gouverner. On assure en effet, que les anciens souverains de l'Egypte avoient été exposés à de fréquentes révoltes, et de tout temps ils avoient pris des mesures pour s'en garantir, et prévenir les complots et les factions [2]. Sésostris crut sans doute avoir besoin des mêmes précautions, et il en fit usage. J'aurai sujet de revenir sur cette politique des monarques égyptiens dans la troisième partie de cet ouvrage [3].

CHAPITRE SECOND.

Des Peuples de l'Asie.

On a vu dans le premier livre que nous ignorions totalement les événemens arrivés dans l'empire d'Assyrie durant le cours des siècles qui nous occupent présentement. Il est par conséquent impossible de présenter aucune idée sur l'état où étoit alors l'art militaire dans la plus grande partie de l'Asie. Nous ne pouvons parler que des peuples qui habitoient les côtes occidentales de cette partie du monde. L'invasion de la Palestine par les Israélites nous fournira quelques détails et quelques réflexions sur la manière dont on faisoit la guerre dans ces contrées, au temps de Moïse, de Josué et des Juges. Je pourrois aussi comprendre sous l'article présent l'expédition des Grecs devant Troie. Je n'en parlerai cependant qu'au chapitre de la Grèce, pour ne pas tomber dans des répétitions qu'il seroit indispensable d'éviter.

Plusieurs circonstances ont déja pu donner lieu de remarquer qu'entre tous les peuples de l'antiquité, il y en a peu dont les progrès dans les arts et dans les sciences aient été

[1] Nymphor. *apud* Scholiast. Sophocl. OEdip. Colon. v. 318, p. 283. Edit. H. Stéphan. 1568.

[2] Diod. l. 1, p. 100. — Plut. t. 2, p. 180. A.

[3] *Infrà*, 3.me vol. l. II, c. 2.

aussi rapides que ceux des premiers habitans de la Palestine[1]. L'histoire des guerres qu'ils ont eues à soutenir contre les Israélites ne nous donneroit pas une grande idée de leur habileté dans l'art militaire, si on ne savoit que les événemens en avoient été ménagés par les décrets de la providence. Le Seigneur avoit frappé tous les peuples de ces cantons d'un esprit de terreur et d'aveuglement[2]. Ce n'est donc point à leur lâcheté ou à leur ignorance qu'on doit imputer les succès rapides et continuels du peuple hébreu. Il paroît au contraire que ces nations étoient fort aguerries et qu'elles n'étoient point dépourvues des connoissances qu'on pouvoit avoir alors de la science militaire.

On voit d'abord que les peuples de la Palestine avoient beaucoup de cavalerie dans leurs armées[3], méthode qui n'a jamais été connue que des nations policées. Ils avoient aussi un grand nombre de chariots de guerre[4], et connoissoient parfaitement l'art de s'en servir. L'Ecriture observe que la tribu de Juda ne put point réduire les habitans des vallées, parce qu'ils avoient une grande quantité de chariots armés de faux[5]. C'étoient donc des peuples belliqueux exercés aux armes et aux combats.

J'ai eu occasion d'insister souvent sur l'ignorance où l'on étoit autrefois dans l'art de munir et de défendre les villes. Je viens de dire que probablement Sésostris n'avoit point rencontré de places fortifiées dans sa course. L'invasion de ce prince avoit apparemment fait faire des réflexions aux habitans de la Palestine. C'est en effet dans ces contrées que l'histoire offre le premier exemple de places fortifiées. Moïse nous apprend que les villes y étoient défendues par des murailles très-hautes et par des portes munies de barres et de poteaux[6]. Il paroît aussi que dès-lors on connoissoit dans ces contrées l'usage des machines propres à renverser les remparts des villes qu'on assiégeoit[7]. On ne voit pas cependant que ni dans les guerres entreprises par Moïse, ni dans celles que Josué et ses successeurs ont conduites, il soit fait mention des siéges entrepris et soutenus en forme, quoiqu'il y soit parlé très-souvent de prises de villes. Voici

[1] *Suprà*, 1.er vol., p. 301. — 2.me vol., p. 144 et 255.

[2] Exod. c. 23, ℣. 7.

[3] Josué, c. 11, ℣. 4.

[4] *Ibid.*

[5] Judic. c. 1, ℣. 19.

[6] Deuter. c. 3, ℣. 5.

[7] *Ibid.* c. 20, ℣. 19.

ce que plusieurs passages nous apprennent touchant la manière dont alors on tâchoit de se rendre maître d'une place. On dressoit une embuscade; l'armée ensuite s'avançoit contre la ville : les assiégés en sortoient pour livrer bataille. On feignoit de plier, et lorsqu'on les avoit attirés à une certaine distance, les corps placés en embuscade marchoient vers la place, et la trouvant vide de combattans, s'en emparoient et y mettoient le feu. A ce signal l'armée qui plioit faisoit volte face et chargeoit l'ennemi. Les troupes qui s'étoient rendues maîtresses de la ville en ressortoient alors et achevoient la défaite [1].

J'avoue naturellement que je ne comprends pas une semblable manœuvre. Comment supposer en effet dans les assiégés, assez peu de prévoyance pour ne pas laisser dans la place un corps de troupes capable de la garantir d'un coup de main? Comment d'ailleurs imaginer qu'on oubliât même de fermer les portes? Cette précaution si simple suffisoit pour mettre une ville à l'abri de pareilles surprises. Mais, je l'ai déja dit, tous ces événemens n'arrivoient que par un ordre spécial de la providence.

Un fait qui me paroît presque aussi étonnant, c'est la sécurité et la tranquillité des habitans de la Palestine sur la marche et le séjour des Israélites dans leurs environs. On ne voit point que pendant 40 ans que le peuple hébreu a erré dans ces contrées, les nations voisines s'en soient beaucoup inquiétées. La plupart ne furent informées du dessein des Israélites que lorsqu'elles se virent près d'en être attaquées. Dans quel endroit du monde connu une troupe de plus d'un million d'ames [2], pourroit elle aujourd'hui se rassembler sans alarmer les états voisins, et sans qu'on lui envoyât demander compte de ses projets? On peut répondre que dans ces temps reculés, il n'y avoit point ou peu de commerce entre les peuples. A peine les états les plus voisins entretenoient-ils quelques relations les uns avec les autres. Aussi une nation n'étoit-elle presque jamais instruite des desseins formés à son préjudice, qu'au moment où elle voyoit l'ennemi à ses portes. Les peuples étoient donc toujours surpris et par conséquent presque toujours vaincus.

L'histoire des guerres dont il est parlé dans les livres de Moïse, de Josué et des Juges, prouve la vérité de ce que j'ai déja repété plusieurs fois, que le gain d'une bataille étoit

[1] JOSUÉ, c. 8, ℣. 12, etc.—JUDIC. c. 20, ℣. 29, etc.

[2] Voy. Num. c. 1, ℣. 45 et 46.

pour l'ordinaire décisif dans les siècles dont je parle. On y voit des guerres terminées souvent en un mois, quelquefois même en deux ou trois jours. C'est qu'on ne connoissoit point alors l'art de se servir de places fortifiées. Il ne restoit par conséquent aucun moyen aux vaincus pour défendre leur liberté et pour composer avec le vainqueur après une première défaite [1].

Je n'ai rien de particulier à dire sur la manière dont étoient armés alors les Hébreux et les habitans de la Palestine. Ils se servoient de toutes les espèces d'armes qu'on sait avoir été en usage chez les peuples de l'antiquité. Je remarquerai en finissant cet article, que dès-lors plusieurs peuples alloient à la guerre parés de tout ce qu'ils avoient de plus riche et de plus précieux. Les troupes de Madian portoient des anneaux, des pendans d'oreilles, des bracelets et des coliers d'or. Leurs chameaux étoient ornés de bossettes, de carcans et de plaques du même métal [2]. Cette coutume, à ce qu'il paroît, a toujours eu lieu chez les Orientaux, et le temps ne l'a point abolie [*].

CHAPITRE TROISIÈME.

Des Grecs.

Les premières guerres dont parle l'histoire grecque, ne sont ni assez intéressantes, ni assez instructives pour mériter une attention particulière. Ce n'étoit, à proprement parler, que des incursions de barbares, qui n'avoient d'autre but que de ravager des terres, faire des esclaves, enlever des troupeaux, etc. [3]. Leurs armées étoient peu nombreuses, et n'avoient pas beaucoup de chemin à faire pour se rencontrer. On ne savoit ni fortifier les frontières, ni faire la guerre dans le plat-pays. Une bataille décidoit ordinairement la querelle [4]. Rien ne pouvoit alors arrêter le vainqueur.

[1] *Suprà*, 1.er vol. p. 324.

[2] Num. c. 31, ℣. 50. — Judic. c. 8, ℣. 21, 24 et 26.

[*] Elle subsiste encore aujourd'hui dans toutes les contrées de l'Asie.

[3] Voy. Feith. Antiq. Hom. l. II, c. [illegible] paragr. 2.

[4] Voy. P[illegible] l. IX, c. 9.

Anciennement les villes dans la Grèce étoient toutes ouvertes; nul ouvrage n'en défendoit l'approche; elles n'étoient pas même fermées de murailles [1]. Une guerre étoit donc bientôt terminée. Mais les hostilités recommençoient sans cesse. Jamais les peuples n'étoient tranquilles. Il falloit être toujours armé. Aussi n'y avoit-il autrefois ni paix ni sûreté dans la Grèce [2].

L'histoire parle, à la vérité, d'une citadelle élevée dans Athènes par Cécrops [3]. On prétend que Cadmus en fit autant lorsqu'il jeta les fondemens de Thèbes [4]; et Danaüs usa, dit-on, de la même précaution quand il se vit maître du trône d'Argos [5]. Mais, selon toutes les apparences, les forteresses d'Athènes, de Thèbes et d'Argos étoient peu considérables. Je présume qu'elles servoient plutôt à tenir en respect les habitans de ces villes, qu'à les défendre contre les attaques de leurs ennemis.

L'expérience instruit, et le temps est un grand maître. Les Grecs sentirent à la fin la nécessité de fermer leurs villes, pour les mettre à l'abri du pillage et des invasions. Amphion qui régnoit à Thèbes vers l'an 1390 avant J. C. fut, dit-on, le premier qui imagina de pourvoir à la sûreté de sa capitale. Il l'environna de murailles flanquées de tours de distance en distance [6]. Cette manière de fortifier les places, quoique simple, étoit néanmoins ce qu'on pouvoit imaginer de meilleur dans ces temps reculés. Les tours saillantes défendoient le flanc et le parapet des murailles. Elles procuroient d'ailleurs aux assiégés l'avantage de tirer sur l'ennemi d'un lieu supérieur, et d'être en même temps peu exposés à ses coups.

Il est probable que plusieurs princes de la Grèce ne tardèrent pas à imiter l'exemple d'Amphion. C'est un fait au surplus dont la discussion est peu nécessaire. Je n'ai point à rendre compte d'événemens qui y aient rapport. Je passe donc à l'histoire de la guerre de Thèbes, la plus mémorable qui se soit faite entre les peuples de la Grèce, aux temps héroïques.

Oedipe, dont l'histoire est trop connue pour m'arrêter à la retracer, avoit remis sa couronne à ses deux enfans, Etéocle et Polynice. Ces princes, au lieu de la partager,

[1] Thucyd. l. 1, p. 4. — Aristot. de Rep. l. VII, c. 11, t. 2, p. 438. D.

[2] Thucyd. *loco cit.*

[3] *Suprà*, p. 16 et 17.

[4] *Suprà*, p. 38.

[5] *Ibid.* p. 32.

[6] Hom. Odyss. l. XI, v. 262, etc. — Higin. Fab. 69, p. 120.

convinrent de régner tour à tour chacun pendant un an. Etéocle en qualité d'aîné monta le premier sur le trône. L'année expirée, Polynice lui redemanda le sceptre. Mais Etéocle avoit trouvé trop d'appas à le porter. Il refusa de s'en dessaisir. Polynice indigné se retire chez Adraste, roi d'Argos. Il gagne l'amitié de ce prince, obtient sa fille en mariage, avec promesse d'un prompt secours pour l'aider à monter sur le trône. Adraste en effet commence par envoyer un ambassadeur représenter à Etéocle les droits de Polynice. Etéocle joignant la perfidie à l'injustice, veut faire assassiner le député d'Argos. Adraste irrité de cette lâche trahison, regarde dès-lors la querelle de Polynice comme lui étant personnelle, et se prépare à en tirer vengeance. Il leve des troupes, se ligue avec plusieurs princes, et les engage à marcher avec lui contre Etéocle.

Etéocle prévoyant sans doute qu'il seroit bientôt attaqué, n'avoit rien négligé pour sa défense. Il s'étoit ménagé des alliés, et avoit rassemblé des forces nombreuses [1]. Les armées s'étant mises en campagne de part et d'autre, se rencontrèrent sur les bords du fleuve Ismène. Les Thébains, dès le premier choc, lâchèrent pied, et se réfugièrent dans leur ville. Les vainqueurs en formèrent aussitôt le siége [2]. C'est le premier dont il soit parlé dans l'histoire Grecque.

Les Grecs étoient alors fort ignorans dans cette partie de la science militaire. Ils ne savoient point conduire une attaque [3]. Ces peuples ne s'attachoient, à ce qu'il paroît, qu'à resserrer les assiégés, et à les empêcher de sortir de la place, et encore s'y prenoient-ils assez mal. J'en juge ainsi d'après ce que l'on trouve dans les anciens auteurs sur les dispositions que formèrent les Argiens pour se rendre maîtres de Thèbes. Cette ville avoit sept portes. Les Assiégeans partagèrent en conséquence leurs troupes en sept divisions qu'ils placèrent vis-à-vis chaque porte [4]. Mais on ne voit point qu'ils connussent alors l'art de tirer des lignes de circonvallation.

On pourroit imaginer qu'aux temps dont je parle, les Grecs pratiquoient l'escalade ; c'est-à-dire, que pour forcer une place ils appliquoient contre les murailles un grand nombre d'échelles, sur lesquelles ils faisoient monter plusieurs files

[1] Apollodor. l. [illegible] — Diodor. l. [illegible] Paus. l. [illegible]
[2] *Ibid.* p. [illegible]
[3] Paus. [illegible]

[illegible] l. III, p. 153. — Æs-[illegible] Theb. v. 42, 55, 56. [illegible] Phoeniss. act. 3, v. 744. [illegible], c. 8. — Philostrat. [illegible]

de soldats. On pourroit même aller jusqu'à croire que ces peuples avoient dès-lors inventé quelques machines propres à la défense des villes assiégées. Ce sentiment seroit fondé sur les circonstances de la mort de Capanée qui voulant, dit-on, escalader les murs de Thèbes, tomba frappé d'un coup de foudre [1]. Mais nous verrons dans la suite que vraisemblablement l'escalade n'étoit pas en usage chez les Grecs, même au temps du siège de Troie, et moins encore les machines de guerre. Je pense donc que le siège de Thèbes fut conduit à peu près comme celui de Troie, c'est-à-dire, que les assiégeans retranchés dans leur camp devant la ville, en formèrent le blocus. Le seul objet alors étoit, comme je l'ai déja dit, d'empêcher les assiégés de faire des sorties, de les resserrer et de leur couper les secours et les vivres. Telle étoit autrefois la manière de se rendre maître d'une place

La conduite des assiégés répondoit à l'attaque des assiégeans. Il est dit qu'Etéocle avoit divisé sa garnison en autant de corps que l'étoit l'armée ennemie [2]. La défense d'une place consistoit donc à faire de fréquentes sorties pour tâcher de forcer le camp des assiégeans, ou du moins pour intercepter leurs convois et les affamer [3]. Il se livroit de fréquens combats entre les deux partis [4]. C'est à cette ignorance dans l'art d'attaquer les places, qu'on doit attribuer la durée extraordinaire de certains siéges dont il est parlé dans l'antiquité.

Comme celui de Thèbes traînoit en longueur, les deux frères, Etéocle et Polynice, prirent la résolution de terminer leur querelle par un combat singulier. Ils se battirent sous les murs de la ville, à la vue des deux armées, et se percèrent mutuellement.

Arrêtons-nous un moment à réfléchir sur l'idée que les anciens avoient de l'amour et du respect qu'ils croyoient dus à la patrie. Rien n'étoit plus injuste et plus criant que le procédé d'Etéocle envers son frère. Cependant de tous les auteurs anciens qui ont eu occasion de traiter ce sujet, il n'en est aucun qui n'ait jugé Polynice indigne des honneurs de la sépulture, pour avoir troublé le repos de sa patrie, et a[...] dans son sein une armée étrangère [5].

[1] [...] III, p. 155. — Eu[...] act. 4. v. 1179, etc. [...]309. — Paus. l. IX, [...] Theb. v. 57 et [...], p. 154. — Euripid. Phœniss. act. 3, v. 744, etc.

[3] Voy. Iliad. l. XVIII, v. 509, etc.

[4] Voy. infrà, p. 311 et 312.

[5] Æschyl. Sept. ad Theb. v. 1021, etc. — Sophocl. in Antig. v. 204, etc. — Euripid. in Phœniss. v. 1280.

La mort des deux frères ne mit point fin à la guerre. Créon, oncle de ces princes, s'emparant de l'autorité souveraine, anima les Thébains à venger la mort de leur roi. Le succès répondit à leur fermeté et à leur courage. Ils firent une sortie si bien conduite, qu'ils culbutèrent les assiégeans, forcèrent leur camp et les taillèrent en pièces. Adraste fut, dit-on, le seul qui put échapper de cette déroute complète [1]. L'avantage que les Thébains remportèrent dans cette occasion leur coûta néanmoins bien cher, et depuis il passa en proverbe de dire *une victoire à la Thébaine*, ou à la *Cadméenne*, pour désigner une action où le vainqueur étoit au moins aussi maltraité que le vaincu [2].

La première guerre de Thèbes fut bientôt suivie d'une seconde occasionnée par le procédé barbare de Créon. Les Argiens en se retirant avoient laissé la campagne toute couverte de leurs morts. On sait quelles étoient les idées des anciens au sujet des cadavres qui demeuroient sans sépulture. Adraste envoya donc des ambassadeurs à Créon pour demander la permission de faire inhumer ses soldats. Créon eut l'inhumanité de la refuser. Adraste pénétré de douleur implora le secours des Athéniens. Ils étoient alors gouvernés par Thésée. Ce prince sensible aux droits de la religion et de l'humanité, marcha en personne contre Thèbes, et força Créon de laisser Adraste rendre les derniers devoirs à ses soldats. Les uns prétendent que ce fut par le gain d'une bataille [3]; d'autres au contraire disent que ce fut au moyen d'une trève [4]. C'est même, ajoute-t-on, le premier traité qui ait été fait pour retirer les morts [5]. Disons à ce sujet, qu'anciennement demander une pareille permission, c'étoit s'avouer vaincu.

Je n'entrerai point dans le détail de la guerre que les enfans des princes qui avoient péri devant Thèbes, recommencèrent dix ans après la première : cet événement ne fournit aucune instruction particulière. Je dirai seulement que cette expédition finit par la prise de Thèbes, que les vainqueurs détruisirent entièrement [6]. Je me hâte de venir à la guerre de Troie. Cette entreprise, célèbre à bien des égards, mé-

[1] PAUS. l. IX, c. 9.

[2] HEROD. l. I, n. 166. — DIOD. l. XI, p. 412 et 413. — PAUS. l. IX, c. 9. — Voy. dans les Adages d'Erasme, *Cadmea victoria*.

[3] HEROD. l. VII, n. 27. — ISOCRAT. Encom. Helen. p. 310. — PANEGYR. p. 75. — EURIPID. Suppl. v. 591. — APOLLODOR. l. III, p. 157. — PAUS. l. I, c. 39.

[4] PLUT. *in* Thes. p. 14. A.

[5] PHILOCOR. *apud* Plut. *loco cit.* — PLIN. l. VII, sect 57, p. 416.

[6] APOLLODOR. l. III, p. 159.

rite toute notre attention. Les circonstances en sont très-propres à nous faire connoître comment on faisoit alors la guerre dans la Grèce et dans l'Asie mineure.

Personne n'ignore que ce fut l'enlèvement d'Hélène qui détermina les Grecs à porter leurs armes devant Troie. Cet outrage n'intéressoit, à proprement parler, que Ménélas et Agamemnon; mais ces deux frères se trouvant alors les deux plus puissans princes de la Grèce, engagèrent toute la nation à épouser leur querelle [a]. Cependant il y avoit déja quelques semences d'animosité entre les Grecs et les Troyens. Tantale, père de Pélops et trisaïeul d'Agamemnon et de Ménélas, avoit enlevé, ou fait périr Ganimède, grand oncle de Priam. Ainsi on peut dire que Pâris, petit-neveu de Ganimède, enleva Hélène par forme de représailles contre Ménélas, arrière-petit-fils du ravisseur de son grand-oncle. Il ne fut donc pas difficile de présenter aux Grecs cet attentat comme une injure faite à toute la nation. Ce motif détermina ces peuples à déclarer la guerre aux Troyens [b].

Les préparatifs en furent très-longs. Il s'écoula près de dix années entre l'enlèvement d'Hélène et le départ des Grecs. On ne doit pas en être surpris. Il ne s'étoit point encore fait une pareille entreprise dans la Grèce. C'étoit la première fois que la nation se liguoit en corps pour faire la guerre [1]. On vouloit assembler des forces considérables. Il falloit de plus équiper une flotte. Ne soyons donc pas étonnés que les préparatifs de cet armement aient duré dix ans. Ce temps fut employé à réunir les forces des différens princes de la Grèce, et à construire les douze cents vaisseaux sur lesquels on transporta l'armée. Ajoutons que les Grecs allant dans un pays assez éloigné, avoient besoin de prendre bien des précautions. Ils ne devoient en effet envisager d'autres ressources dans l'Asie que celles qu'ils pourroient se procurer à la pointe de l'épée [2]. Toutes les forces de la Grèce rassemblées montoient à peu près à cent mille hom-

[a] Ce ne fut point par force ni par crainte que les princes de la Grèce suivirent Agamemnon et Ménélas devant Troie, comme Thucydide le prétend, l. 1, p. 7. Homère dit très-clairement le contraire. *Iliad.* l. 1, v. 157 et 158.—Voy. aussi Paus. l. III, c. 12.

[b] Hérodote, l. I, *init.* fait remonter, d'après une ancienne tradition, les sujets de haine entre les Grecs et les Asiatiques, beaucoup plus haut. Mais j'avoue que je ne trouve aucun rapport entre les faits qu'il allègue, et le motif de l'expédition des Grecs devant Troie.

[1] THUCYD. l. I, p. 3.

[2] *Ibid. ibid.* p. 9.

mes [a]; armée peu nombreuse, eu égard à la quantité de rois et des peuples qui étoient entrés dans cette ligue [b].

Le temps que les Grecs avoient employé à préparer leur armement avoit donné aux Troyens celui de se disposer à les bien recevoir. Priam avoit levé des troupes nombreuses, et s'étoit fortifié du secours des plus puissans princes de l'Asie. Ses troupes nationales pouvoient monter à cinquante mille hommes [c]. Mais celles de ses alliées étoient beaucoup plus considérables. Quant aux fortifications de Troie, elles consistoient dans une enceinte de murailles flanquées de tours de bois [1], et dans des barrières au-devant des portes [2]. Il est bien singulier que cette ville ne fût point entourée d'un fossé. On voit Patrocle, après avoir repoussé les Troyens dans un combat très-vif, monter d'emblée sur les murs de Troie [3], action que le poëte n'auroit certainement pas supposée, s'il eût fallu franchir une fossé, ou dont au moins il se seroit expliqué. Ce fait me donneroit encore à penser que les murs de Troie n'étoient construits qu'en terre. On est obligé en effet de donner beaucoup de talus à ces sortes d'ouvrages, autrement tout ébouleroit. C'est donc à la faveur du talus que Patrocle monte brusquement sur les murs de Troie; car si c'eût été à l'aide d'une échelle, Homère, qui est si exact à marquer les détails, n'auroit pas omis cette circonstance [d].

Après une navigation longue et pénible, les Grecs abor-

[a] Je suis le calcul de Thucydide, p. 9. Voy. au surplus, Meziriac *ad Epist. Ovid.* t. 2, p. 319.

[b] Thucydide, *ibid.* prétend que la Grèce auroit pu fournir un plus grand nombre de troupes : mais la difficulté de les faire subsister fut cause, dit-il, qu'on n'en mena pas une grande quantité. Cette raison me paroît peu solide. Je suis persuadé que les Grecs mirent en campagne toutes les forces qu'ils purent lever, et si leur armée ne fut que de cent mille combattans, c'est que la Grèce n'en pouvoit pas fournir lors davantage.

[c] Iliad. l. VIII, v. 562.

On ne doit point avoir d'égard au discours d'Agamemnon, Iliad. l. II, v. 126, etc., où il avance que si les Grecs étoient rangés à table dix à dix, et qu'on prît, par chaque dixaine, un Troyen pour servir d'échanson, il y auroit plusieurs dixaines qui en manqueroient. C'est une exagération que le poëte met dans la bouche d'Agamemnon, pour encourager les Grecs, et rabaisser les Troyens.

[1] Voy. VIRGIL. Æneid. l. II, v. 460, etc.

[2] Iliad. l. III, v. 153, l. XXI, v. 537.

[3] *Ibid.* l. XVI, v. 702.

[d] L'expression dont Homère s'est servi pour peindre cette action de Patrocle, suffit, à ce que je crois, pour prouver le sentiment que j'avance. Il dit que ce héros monta ἐπ' ἀγκῶνα τείχεος.

Observons encore qu'Homère donne dans une autre occasion, le nom de *muraille* à un simple rempart de terre. Iliad. l. XX, v. 145.

dèrent au promontoire de Sigée. La descente ne se fit pas sans opposition de la part des Troyens. Il se donna un combat sanglant. Les Grecs y furent victorieux. Ils prirent terre, s'établirent sur le rivage, formèrent leur camp, et s'y retranchèrent [1].

Je ne sais comment définir l'entreprise des Grecs contre Troie. Ils se proposoient de prendre cette ville. Je ne vois cependant ni plan, ni dessein dans leur conduite. On ne trouve dans le récit que les anciens font de cet événement célèbre, aucune circonstance qui caractérise un siége. On ne voit point les Grecs former de dispositions pour s'approcher de la place, et moins encore pour l'attaquer. Ils n'ouvrent point de tranchées, ils ne font point usage de la sape, ni même de l'escalade. Quant aux machines de guerre, Homère n'en parle jamais, lui qui d'ailleurs s'est plu à traiter de tout ce qui concerne l'art militaire. Enfin il paroît que les Grecs n'avoient pas même pris la précaution de reconnoître Troie. Le hasard seul les instruisoit des endroits forts ou foibles de la place [2].

Il est également difficile de reconnoître, dans leurs opérations devant Troie, le blocus d'une ville. Ils ne tirent point de lignes de circonvallation, ils ne disposent point de corps de troupes autour de la place; en un mot, ils ne font aucune des manœuvres, et ne conduisent aucun des travaux propres et nécessaires à resserrer les assiégés dans leurs murs. Troie ne fut jamais investie. La preuve, c'est que pendant les dix années que les Grecs furent campés sous ses murailles, on ne voit point que les vivres y aient jamais manqué. Il y a plus. Les secours étrangers qui venoient aux Troyens entroient librement dans la place. Le camp des Grecs en étoit fort éloigné [3]. L'espace étoit si grand, que le armées avoient plus de terrein qu'il n'en falloit pour se ranger de part et d'autre en bataille. Aussi n'est-il question dans l'Iliade que des combats que les deux partis se livroient journellement. Les Troyens s'avançoient très-loin de leurs murailles. Les Grecs sortoient de leurs retranchemens et alloient à leur rencontre dans la plaine. C'étoit alors qu'on en venoit aux mains. Représentons-nous deux armées, l'une campée sous les murs d'une place, et l'autre retranchée à une grande

[1] Thucyd. l. I, p. 9.
[2] Voy. Iliad. l. VI, v. 435.
[3] *Ibid.* l. III. B. v. 318, etc., l. V, v. 791, et *passim*. — Voy. aussi Strabon, l. XIII, p. 893.

distance, s'assaillant réciproquement, et nous aurons une idée très juste de la position des Grecs et des Troyens. Nous comprendrons aussi fort aisément comment Troie a pu résister pendant dix années entières aux efforts de toute la Grèce rassemblée devant ses murailles. Les forces étoient à peu près égales, et il n'y avoit point, à proprement parler, d'attaques de la part des Grecs. Ils ignoroient alors entièrement l'art de faire des siéges, et s'ils parvinrent enfin à se rendre maîtres de Troie, ce ne fut qu'à la faveur d'un stratagême grossier[a], et qui ne réussit encore que par une insigne trahison[b].

Il faut donc écarter toute idée de siége; mal-à-propos caractériseroit-on ainsi l'expédition des Grecs devant Troie. Ces peuples comme on vient de le voir, n'avoient alors aucune notion de cette partie de la guerre. Examinons seulement quelles pouvoient être leurs connoissances par rapport aux autres objets de l'art militaire.

Je commence par les campemens, et je dis que l'art n'en étoit pas inconnu aux Grecs dans les temps héroïques. La disposition de leur camp devant Troie, paroît en général assez bien ordonnée. L'enceinte en étoit considérable, car il étoit question non-seulement d'y retirer les troupes, mais aussi d'y enfermer toute la flotte, ces peuples étant alors dans l'usage de tirer leurs bâtimens à sec lorsqu'ils prévoyoient devoir être quelque temps sans s'en servir [1]. Le promontoire Sigée, où les Grecs avoient pris terre, se trouvant trop étroit pour qu'on pût y ranger de front les douze cents vaisseaux qui composoient la flotte, on les avoit disposés sur deux lignes. Les bâtimens qui avoient abordé les premiers, étoient avancés vers la ville, et faisoient le premier rang. On avoit mis au second ceux qui étoient venus les derniers. Ils touchoient presque à la mer [2].

Les troupes campoient entre l'intervalle formé par ces deux lignes [3]. Au centre on avoit ménagé une grande place

[a] C'est ce qu'on doit penser du fameux cheval de bois, et c'est aussi l'idée qu'Homère nous en donne. Odyss. l. IV, v. 272.

En vain quelques écrivains bien postérieurs à ce poëte, ont-ils voulu trouver dans cette circonstance, l'image d'une machine de guerre propre à renverser les murailles d'une ville. Le silence d'Homère, sur cet article, dément toutes leurs conjectures. Voy. aussi BANNIER, Explicat. des Fabl. t. 7, p. 280.

[b] Il me paroît assez bien prouvé qu'Enée et Anténor, livrèrent leur patrie aux Grecs. *Voy.* DIONYS. Halic. l. 1, p. 37. — DICTYS. CRET. l. IV, c. 22. — PAUS. l. X, c. 27, p.

[1] Voy. *Suprà*, p. 289.

[2] Iliad. l. XIV, v. 30, etc., l. IX, v. 43 et 44.

[3] *Ibid.* l. XV, v. 652.

ce qu'on ne comprend nullement, c'est la manière dont les Grecs portoient cette arme au temps de la guerre de Troie, et l'usage qu'ils en pouvoient faire. Il paroît très-clairement qu'alors on ne portoit point le bouclier au bas. Il étoit attaché au cou par une courroie, et pendoit sur la poitrine. Lorsqu'il s'agissoit de se battre, on le tournoit sur l'épaule gauche, et on le soutenoit avec le bras. Pour marcher on le rejetoit derrière le dos, et alors il battoit sur les talons [1]. Je l'avoue naturellement, je ne conçois pas d'après cette description comment on pouvoit se servir du bouclier. Cette arme ne pouvoit être que d'une foible utilité, et devoit causer beaucoup d'embarras et d'incommodité, eu égard surtout à son volume immense. Comment un soldat pouvoit-il se battre? A peine étoit-il en état de se remuer. Il ne devoit pas avoir les mouvemens libres. D'ailleurs on perdoit la principale utilité du bouclier qui me paroît avoir été particulièrement destiné à parer les coups qui menaçoient la tête.

On ignore dans quel temps les Grecs ont cessé de porter leurs boucliers d'une façon si peu naturelle et si désavantageuse. On sait seulement que les Cariens, peuple très-belliqueux, changèrent cet usage bizarre et grossier. Ils enseignèrent aux Grecs à porter le bouclier passé dans le bras par le moyen de courroies faites en forme d'anses qu'ils trouvèrent l'art d'y attacher [2].

A l'égard des cuirases, il paroît qu'on leur donnoit anciennement une forme différente de celle qui étoit en usage au temps de la guerre de Troie [3]. Je ne m'arrêterai point à ce détail. Je finis en observant qu'alors la plupart des armes étoient de cuivre. Cadmus fut, dit-on, le premier qui en introduisit la connoissance dans la Grèce [4]. On sait que les anciens avoient le secret de durcir le cuivre par la trempe [5]. Comme on étoit dans ces siècles reculés très-ignorant dans l'art de travailler le fer, ce métal n'étoit employé qu'à fort peu d'usages.

Plutarque observe avec raison qu'Homère représente tou-

[1] Iliad. l. II, v. 388, 389, l. V, v. 796, 797, etc. l. XII, v. 294, l. XIV, v. 404, 405, l. XV, v. 479, l. XVI, v. 106, l. XX, v. 261, 262 et 278, l. VI, v. 117, l. XI, v. 544. — HEROD. l. I, n. 171.

[2] HÉROD. l. I, n. 171. — STRABO, l. XIV, p. 976. — Scholiast. Thucydid. l. I, p. 6, not. 6.

[3] PAUS. l. X, c. 26.

[4] CONON, Narrat. 37, *apud* Phot. p. 445. — BOCHART, Chan. l. I, c. XIX, p. 487 et 488. — Voy. aussi *suprà*, p. 195 et 196.

[5] *Suprà*, 1.er vol. p. 171.

jours ses héros bien armés [1]. Ils n'exposent point témérairement leur vie. A l'égard des soldats, les chefs ont grand attention de visiter leurs armes [2]. Ils ont soin aussi de faire prendre de la nourriture aux troupes avant que de les mener au combat [3].

Je ne crois pas qu'aux temps héroïques, les Grecs eussent aucune méthode, aucune règle pour diviser et distribuer en différens corps la quantité d'hommes qui composent une armée. Au rapport de quelques historiens, Mnesthée qui commandoit les Athéniens devant Troie, passoit pour avoir imaginé le premier l'art de former les troupes en bataillons et en escadrons [4]. Mais ce fait me paroît assez peu vraisemblable. On ne voit point dans Homère que les Grecs connussent alors cette pratique. Ce poëte ne se sert jamais d'aucun terme qui puisse le donner à entendre [a]. On n'y reconnoît point non plus les différens grades d'officiers dont il est parlé dans les écrivains postérieurs. Les personnages qu'Homère introduit sur la scène paroissent tous égaux en autorité. Je ne parle point des uniformes. C'est une institution absolument moderne.

Quant à la manière de mettre les troupes en bataille, les Grecs, dès le temps de la guerre de Troie, avoient sur ce sujet quelques principes. Nestor et Mnesthée sont célébrés par Homère comme deux capitaines très-expérimentés dans l'art de ranger une armée en bataille [5]. On trouve dans l'Iliade le modèle de deux dispositions différentes. Dans la première, Nestor place en tête sa cavalerie, c'est-à-dire, les chars en quoi consistoit alors ce qu'Homère appelle cavalerie. L'infanterie est rangée derrière les chars, pour qu'elle puisse les soutenir. Nestor met au centre ses plus mauvaises troupes, afin de forcer ceux des soldats sur lesquels il comptoit le moins à combattre. Les ordres que ce général donne à sa cavalerie sont de retenir leurs chevaux, de marcher en bon ordre, sans se mêler ni confondre les rangs. Il recommande surtout qu'aucun des conducteurs de chars ne se pique de devancer ses camarades pour charger le premier l'ennemi [6].

Dans une autre occasion, on voit au contraire l'infanterie se mettre en bataille en avant. La cavalerie la soutient en

[1] *In* Pelopid. *init.*

[2] Iliad. l. XIV, v. 381 et 382.

[3] Voy. Feith. Antiq. Hom. l. IV, p. 511. Animadvers. p. 81.

[4] Voy. Meurs. de Reg. Athen. l. II, c. 8.

[a] Il n'emploie jamais que le mot vague et général Φάλαγξ.

[5] Iliad. l. II. v. 60, etc.

[6] Ibid. l. IV, v. 297, etc. — Voy. Feith. Antiq. Hom. p 512.

s'étendant derrière les bataillons [1]. Homère donne à connoître par le modèle de ces deux dispositions, que dès la guerre de Troie, les Grecs étoient assez instruits dans la tactique, pour savoir qu'on devoit ranger les troupes différemment, selon que le terrain étoit plus ou moins ouvert. Ces peuples, au surplus, étoient alors dans l'usage de serrer extrêmement leurs rangs [2], en observant néanmoins de laisser assez d'espace entre les files, pour que les chefs y pussent passer librement [3].

Homère nous représente les Grecs gardant un profond silence au moment d'en venir aux mains, et les Troyens poussant au contraire de grands cris [4]. Cette pratique de jeter de grands cris en allant au combat étoit en usage chez plusieurs nations de l'antiquité [5]. Elle subsiste encore aujourd'hui dans bien des contrées. Les Turcs et tous les Orientaux jettent des hurlemens affreux dans l'instant qu'ils vont à la charge.

C'étoit un point d'honneur dans ces temps reculés de s'emparer des armes et du corps de l'ennemi vaincu. On trouve bien des exemples de cette façon de penser dans Homère [6] et dans les autres écrivains grecs [7]. Aussi le premier soin des anciens héros, lorsqu'ils se sentoient blessés à mort, étoit-il de recommander à ceux en qui ils avoient le plus de confiance, de ne point laisser leurs armes ni leur cadavre en proie à l'ennemi. La crainte d'y être abandonnés leur causoit la plus cruelle inquiétude. Sarpédon en rendant les derniers soupirs paroît uniquement occupé de cette pensée [8]. La nuit terminoit toujours le combat [9]; usage qui semble avoir été généralement observé chez les anciens peuples.

Il seroit difficile de représenter bien nettement les idées qu'Homère avoit d'une action générale. Quoique ce poëte en fasse de fréquentes descriptions, on n'en peut distinguer néanmoins ni la conduite ni l'effet. Il ne présente point de plan, et n'offre point d'attaque suivie et raisonnée. Homère parle à la vérité d'ordre de bataille [10]; mais on n'en remarque jamais d'application. On ne sent point la manière dont

[1] L. XI, v. 51.
[2] L. XIII, v. 130, etc.; l. XVI, v. 211 et 215.
[3] Iliad. *passim.*
[4] Iliad. l. III, v. 2 et 8, l. IV, v. 429, etc.
[5] Voy. FEITH. l. IV, p. 516 et Animadvers. p. 82.
[6] Iliad. *passim.*
[7] Voy. HÉROD. l. VII, n. 224 et 225, l. IX, v. 22 et 23.
[8] Iliad. l. XVI, v. 495, etc.
[9] FEITH. l. IV, p. 519, 520, et Animadvers. p. 82.
[10] *Suprà*, p. 316.

les troupes se mêlent et combattent. Le jeu des différens corps qui composent une armée, ne se fait point apercevoir. On ne sait si c'est tout-à-la-fois, ou par divisions, que les troupes chargent. Point d'évolutions, point de mouvemens raisonnés pendant l'action. Aucune manœuvre, aucune opération enfin émanée de la tête du général. Les chefs dans la mêlée agissent autant et plus de la main que les soldats. Ils ne paroissent occupés qu'à se battre. Leur mérite consiste moins à bien commander une troupe, qu'à tuer un plus grand nombre d'ennemis. Aussi les batailles décrites dans l'Iliade, ne présentent-elles jamais que des combats corps à corps. Trois ou quatre personnages de part et d'autres sement la terreur et renversent une armée entière. Nos Amadis et nos Rolands n'en feroient pas davantage.

D'ailleurs comment concevoir ces longs entretiens que très-souvent deux héros ennemis ont ensemble sur le champ de bataille, au moment où les troupes sont le plus acharnées au combat [1]. Ces faits répugnent entièrement à l'idée que nous avons aujourd'hui d'une action générale. Homère s'est-il réglé pour ses descriptions de bataille sur ce qui se pratiquoit du temps de la guerre de Troie, ou les a-t-il tirées de sa pure imagination ? C'est ce que j'ignore.

Il est beaucoup question de cavalerie et de chevaux dans les combats de l'Iliade. On ne doit cependant pas s'y tromper. Par le terme de *cavalerie*, Homère n'entend point de la cavalerie telle que nous en avons aujourd'hui dans nos armées, ni telle que les Grecs en ont eu dans les temps postérieurs à la guerre de Troie. Le mot de *cavalerie* ne désigne chez ce poëte que des chars tirés ordinairement par deux chevaux, et montés de deux hommes. A l'égard des cavaliers, il n'y en avoit point dans les armées grecques, aux siècles héroïques, ni dans celles des autres peuples dont parle Homère. Ce n'est pas que l'art de monter à cheval fut alors inconnu dans la Grèce. Je ne le présume pas. Cette connoissance y avoit sans doute été apportée très-anciennement par les colonies sorties d'Egypte et de Phénicie, pays où l'équitation étoit en usage dès les temps les plus reculés [2]. Mais la méthode de faire servir des cavaliers à la guerre, et l'art d'en former des corps de troupes, étoient inconnu aux Grecs des temps héroïques. La seule manière d'employer alors les

[1] Voy. Iliad. l. VI, v. 119, etc., l. XIII, v. 248, l. XX, v. 177. On en pourroit citer bien d'autres exemples.

[2] *Suprà*, 1.er vol. p. 321.

chevaux chez ces peuples, étoit de les atteler à des chars, soit pour combattre, soit pour voyager [1]. C'est un fait attesté par tous les écrivains de l'antiquité [2].

On est étonné de voir que les Grecs et plusieurs autres nations aient été si long-temps sans connoître l'usage de la cavalerie. Quoi ! ne sentoient-ils pas les inconvéniens des chars à l'armée ? Ces machines occasionnoient beaucoup de dépenses, tant pour leur construction, que pour leur entretien. D'ailleurs de deux hommes qui étoient sur chaque char, un seul combattoit ; l'autre ne servoit qu'à conduire les chevaux : sur deux hommes s'en étoit donc un en pure perte. De plus, il y avoit des chars attelés non-seulement de trois, mais même de quatre chevaux, pour le service d'une seule personne [3] : autre perte également sensible. Enfin un fossé, un ravin, une haie, l'inégalité du terrain, pouvoient rendre tout cet apareil et toute cette dépense absolument inutiles ; inconvéniens auxquels la cavalerie est beaucoup moins exposée.

C'est le peu de connoissance qu'on avoit autrefois de l'art militaire qui a fait subsister si long-temps l'usage des chars dans les armées. On ne savoit point alors prendre l'avantage du terrain, ni faire la guerre dans un pays couvert et fourré. On choisissoit ordinairement pour se battre une vaste et large plaine. Le temps et l'expérience ayant rendu les peuples plus savans dans l'art de faire la guerre, ils reconnurent les désavantages des chars. Alors les nations policées cessèrent absolument de s'en servir, et leur substituèrent la cavalerie ; mais cette réforme n'a eu lieu que fort tard.

Il paroît que dès les temps héroïques, on étoit dans l'usage de barder les chevaux destinés au service des chariots de guerre [4]. Mais je ne crois pas qu'on connût alors l'art de les ferrer. Aucun passage d'Homère ne le donne à entendre [5], et il est à observer que Xénophon, dont il nous reste

[1] Voy. Odyss. l. III, v. 475 et 476.

[2] Voy. Diod. l. V, p. 346 et 367.— Pollux. l. I, Segm. 141

[3] Iliad. l. VIII, v. 185.

[4] C'est ce qu'on peut conjecturer des vers 156 et 157 du 20.me livre de l'Iliade, où Homère dit : *que la plaine brilloit de l'éclat de l'airain qui couvroit les hommes et les chevaux.*

[5] Eustathe, et après lui madame Dacier, ont cru que les chevaux étoient ferrés dès le temps de la guerre de Troie. Ils fondent leur opinion sur les vers 152 et 153 du 11.me livre de l'Iliade. Homère y dit, à ce qu'ils prétendent, que les chevaux *frappent la terre avec leur airain.* χαλκῷ δηϊόωντες.

Mais Eustathe et madame Dacier n'ont pas pris garde que le participe δηϊόωντες, se rapporte aux nominatifs πεζοὶ et ἱππεῖς, des vers 150 et 151. Le sens est donc que les Grecs met-

un traité particulier sur la manière de panser et de gouverner les chevaux, ne parle point de la ferrure [1]. Si du temps de Xénophon on ne ferroit pas encore les chevaux dans la Grèce, c'est une preuve que cette pratique ne s'y est introduite que bien postérieurement aux siècles héroïques. Ce fait au surplus ne doit pas nous paroître extraordinaire. Il y a encore aujourd'hui quantité de peuples qui ne sont point dans l'usage de ferrer leurs chevaux. [2]

Les Grecs anciennement n'avoient point d'instrumens militaires pour sonner la charge, animer les troupes, battre les marches ou les retraites. Il n'est jamais question dans l'Iliade de trompettes, de tambours, ni de timbales. Homère parle à la vérité de la trompette, mais ce n'est que comme comparaison [3], et on doit distinguer chez ce poëte ce qu'il dit de son chef, d'avec ce qu'il rapporte comme historien. Comme poëte, il emploie souvent des comparaisons tirées d'usages postérieurs à la guerre de Troie. Mais comme historien, Homère sage observateur du *costume*, n'empiète point sur les temps ; et c'est par cette raison qu'il ne donne point de trompettes, aux Grecs ni aux Troyens. Il dit seulement qu'on entendoit dans le camp de ces derniers le son des flutes et des chalumeaux [4]. Il est donc certain que les Grecs, aux temps héroïques, n'avoient point encore l'usage de la trompette, ni celui d'aucun autre instrument militaire. Aussi étoit-ce alors une qualité très-désirable et très-nécessaire dans un commandant, que celle d'avoir une voix très-forte et très-sonore. Le talent de se faire entendre fort loin étoit même si estimable autrefois, qu'Homère en fait un sujet d'éloge pour Ménélas [5].

Les drapeaux, cette invention si utile pour conduire et

tent en fuite les Troyens en les frappant, dit le poëte, avec les armes d'airain qu'ils ont à la main. *Voy.* la remarque du Scholiaste sur le vers 153.

[1] Voy. aussi les Mém. de Trév, Janv. 1713, p. 171.

[2] Voyage de V. le Blanc, seconde partie, p. 75 et 81. — KÆMPFER, Hist. du Japon, t. 2, p. 197 et 298. — Lettr. Édif. t. 4, p. 143. — TAVERNIER, t. 1, l. II, c. 5. — Hist. gén. des Voyages, t. 3, p. 182.

[3] Iliad. l. XVIII, v. 219.

[4] *Ibid.* l. X, v. 13.

[5] Il donne à ce prince l'épithète de βοὴν ἀγαθός, dont la signification propre veut dire que Ménélas avoit une voix très-propre à se faire entendre. Iliad. l. II, v. 408.

Je ne doute point que le sens dans lequel je rends cette épithète, ne paroisse pas juste à bien des personnes. On l'explique ordinairement par *vaillant, intrépide*. Mais pourquoi ne pas prendre cette épithète à la lettre ? N'étoit-ce pas alors une qualité très-recommandable dans un chef, que celle d'avoir une voix capable de se faire entendre, même dans la mêlée.

rallier les troupes, étoient également inconnus dans ces siècles, et des Grecs et des Troyens. Homère n'en parle jamais, et il ne s'en seroit pas tû, si l'usage en eût été alors établi. On n'avoit point non plus inventé la pratique de donner aux troupes un certain mot auquel les soldats d'un même parti pussent se reconnoître et se rallier [a]. Les surprises dont Homère et Virgile parlent si souvent, en sont la preuve.

De tous ces faits combinés et rapprochés, il résulte qu'au temps de la guerre de Troie, l'art militaire étoit encore dans son enfance chez les Grecs. Ils n'avoient alors nulle idée de ce qu'on appelle aujourd'hui *faire la guerre*. L'uniformité qui règne dans les opérations et dans les manœuvres décrites par Homère, le prouve suffisamment. Les Grecs ne connoissoient pas même le secret d'affamer l'ennemi dans une place, et de lui couper toute communication au-dehors [1]. L'art de faire la guerre consistoit, dans ces temps reculés, à surprendre un parti, et à dresser à propos une embuscade [2]. On voit par plusieurs traits de l'Iliade que les Grecs avoient une [illegible]ute opinion de ces sortes de manœuvres [3]. Disons maitenant un mot de leur discipline militaire.

On ne voit point clairement les usages que les Grecs suivoient anciennement par rapport à la levée des troupes. Nestor dit à la vérité dans l'Iliade qu'il avoit été envoyé avec Ulysse, par Agamemnon pour faire des soldats dans toute la Grèce; mais Homère ne s'explique point sur les moyens que ces deux princes employèrent pour y parvenir [4]. On sait seulement que chaque famille étoit obligée de fournir un combattant, et que c'étoit le sort qui décidoit de celui qui devoit marcher [5]. Il n'étoit pas permis de s'en exempter. Ceux qui refusoient de porter les armes étoient condamnés à une amende [6]. Il paroît encore que les Grecs alloient fort jeunes à la guerre [6].

Il est certain que dans ces temps reculés les soldats n'avoient

[a] Plin. l. vii, sect. 57, p. 416, dit à la vérité, que Palamède avoit inventé toutes ces pratiques. Mais le suffrage de Pline, qui, dans cet article, n'a fait que compiler différentes traditions vraies ou fausses, ne peut balancer le silence d'Homère.

[1] Voy. *suprà*, p, 311.

[2] Voy. Iliad. l. xviii, v. 513 et 520, etc.

[3] L. i, v. 227, l. xiii, v. 277, etc.

[4] Iliad. l. xi, v. 769, etc.

[5] *Ibid.* l. xxiv, v. 400.

[6] L. xiii, v. 669, l. xxiii, v. 297. On peut conjecturer de ce dernier passage, qu'au temps de la guerre de Troie, il étoit déjà établi qu'on pouvoit se dispenser de servir, moyennant un homme, ou même un cheval qu'on fournissoit.

[6] Iliad. *passim*.

point de paye [1]. Ils servoient à leur frais et dépens. Le seul dédommagement qu'ils pussent espérer, étoit leur part du butin; car alors il n'étoit point permis de piller pour son propre compte. On ne pouvoit s'approprier aucune dépouille de l'ennemi. Tout ce qu'on prenoit étoit rapporté avec beaucoup d'exactitude à la masse commune. Le partage s'en faisoit de temps en temps entre toute l'armée avec le plus d'exactitude qu'il étoit possible. Les chefs avoient une part plus considérable que les simples soldats [2].

J'ai eu soin de faire remarquer ailleurs que l'autorité des anciens rois de la Grèce n'étoit point despotique. Elle étoit tempérée par le concours du peuple et des grands de l'Etat [3]. On reconnoît ce même esprit de gouvernement dans l'ordre et la discipline des armées grecques. Agamemnon, quoique généralissime des troupes, ne jouissoit point d'une autorité absolue. Il avoit à la vérité l'inspection sur tous les chefs et sur toute l'armée. Il commandoit les troupes un jour d'action, et [illegible] il avoit pouvoir de vie et de mort [a]. Mais dans tout le reste son autorité étoit très-limitée. Ce prince ne pouvoit rien décider de son chef. Il étoit obligé d'assembler le conseil et de suivre la pluralité des suffrages. La discipline militaire des Grecs, aux temps héroïques, présente un mélange continuel de monarchie, d'aristocratie et de démocratie.

On peut distinguer dans Homère trois espèces de conseils de guerre. Le conseil public et général, où, toutes les troupes étant assemblées, quelqu'un des chefs exposoit le sujet sur lequel il falloit délibérer. Le second livre de l'Iliade offre un exemple de ces délibérations publiques. Agamemnon, pour sonder la disposition des Grecs, propose à toute l'armée de se rembarquer et de renoncer au projet de prendre Troie. Dans le neuvième livre ce prince fait pareillement assembler les troupes pour leur représenter que le seul parti qui reste à prendre, est de regagner promptement la Grèce. Il paroît au surplus que tous les chefs de l'armée avoient indifféremment le droit de faire assembler les troupes pour le conseil [4].

Il régnoit une très-grande liberté dans ces conseils publics.

1 Voy. SUID. *voce* Εν Καρι, etc. t. 1, p. 749. — POTER, Archælog. l. III, c. 2, p. 432.

2 FEITH. Antiq. Hom., l. IV, c. 16, p. 529.

3 *Suprà*, l. I, c. 4, art. 7.

a Iliad. l. II, v. 371, etc. Aristote, en citant ce pasage, de Rep. l. III, c. 14, ajoute un demi-vers qui ne paroît plus aujourd'hui dans nos exemplaires. Il fait dire à Agamemnon... Πὰρ γὰρ ἐμοὶ θάνατος. ..... *Car j'ai le pouvoir de faire mourir ceux qui me désobéissent.*

4 Voy. Iliad. l. I, v. 54.

Chacun y étoit maître de dire tout ce qu'il pensoit. Agamemnon lui-même étoit obligé d'endurer jusqu'aux injures les plus atroces dites en face et sans aucun ménagement. Achille ne les lui épargne pas dans l'assemblée générale que ce jeune héros avoit convoquée au sujet de la peste qui affligeoit le camp des Grecs. Dans celle qui se tient au neuvième livre de l'Iliade, et dont je parlois il n'y a qu'un moment, Diomède commence son discours par dire à Agamemnon qu'il s'oppose à l'avis *insensé* ouvert par ce prince, et qu'il profite pour cet effet de la liberté que donnent les assemblées publiques; et tout de suite il ajoute qu'à la vérité Jupiter a donné à Agamemnon un sceptre au-dessus de tous les sceptres; mais que ce dieu en même temps lui a refusé la force et le courage dont l'empire est encore plus grand et plus glorieux. Diomède enfin termine sa harangue par dire à ce prince, qu'il est le maître de s'en retourner s'il le veut, et que les chemins lui sont ouverts [1].

Le conseil public et général ne pouvoit pas s'assembler à chaque occasion qui se présentoit de délibérer sur une démarche. On tenoit alors un conseil particulier composé des chefs de l'armée. On y déterminoit ce qu'il falloit faire dans les circontances présentes, telles, par exemple, que celle où les Grecs se trouvent dans le dixième livre de l'Iliade, lorsqu'ils sont assiégés dans leur camp par les Troyens. Agamemnon assemble les chefs de l'armée, et délibère avec eux sur les mesures qu'il y avoit à prendre dans cette situation critique.

Il y avoit enfin le conseil privé qui se tenoit ordinairement dans la tente d'Agamemnon. On n'y admettoit que les chefs d'une prudence et d'une expérience consommées. La jeunesse en étoit exclue [2]. Il est à remarquer que dans Homère les délibérations des Grecs sont presque toujours accompagnées d'un repas. Souvent même c'est à table que se prennent les les résolutions les plus importantes [3].

On entrevoit dans Homère quelques indices de punitions et de récompenses militaires. Agamemnon en donnant ses ordres pour le combat, dans le second livre de l'Iliade, menace de livrer en proie aux chiens et aux oiseaux tous ceux qu'il trouvera en disposition de demeurer dans leurs vaisseaux, loin de la mêlée [4].

A l'égard des récompenses militaires elles étoient propor-

[1] *Ibid.* l. IX, v. 32, etc.
[2] Iliad. l. IX, A. 89, l. II, v. 53.
[3] Voy. Feith. l. III, c. 5, p. 308.
[4] Iliad. l. II, p. 391, etc.

tionnées à la grossièreté de ces temps reculés. Agamemnon, pour encourager Teucer, un des principaux chefs de l'armée, lui promet qu'après la prise d'Ilion, il aura pour prix de sa valeur, soit un trépied, soit un char attelé de ses chevaux, soit enfin une femme dont la possession le satisfera [1]. On voit encore que dans certaines occasions on rendoit un honneur particulier aux héros qui s'étoient signalés par quelque exploit éclatant. Cet honneur consistoit à leur servir dans les festins, une portion de viande très-considérable [2].

Homère ne s'explique pas directement sur les mesures que les Grecs avoient prises pour approvisionner leur armée pendant son séjour devant Troie. Thucydide prétend qu'on avoit envoyé dans la Chersonèse de Thrace, plusieurs détachemens semer du blé et faire la récolte [3]. Ce sentiment me paroît assez peu fondé. On ne voit point dans l'Iliade, que depuis le moment où les troupes furent rassemblées devant Troie, elles se soient jamais écartées du camp. C'étoit par la mer que les Grecs tiroient leurs subsistances. Homère le fait assez entendre [4]. De temps en temps il leur arrivoit des convois qui, autant qu'on peut le présumer, venoient des différentes îles voisines de la Troade [5]. On sait que les Grecs avoient eu soin de s'en rendre maîtres pendant le cours de leur expédition [6].

Je finis ce que j'ai à dire sur la guerre de Troie par une dernière remarque. Le désir de venger l'affront fait à Ménélas, fut l'unique motif qui engagea les Grecs à porter leurs armes dans l'Asie. L'objet d'y faire des conquêtes et de s'agrandir n'entra pour rien dans cette entreprise. Au contraire, à peine Troie étoit-elle prise, que le premier soin des Grecs fut de se rembarquer, sans prendre aucune mesure pour s'assurer du pays qu'ils venoient de subjuguer. L'avantage qu'ils remportèrent sur les Troyens fut donc à la lettre, et suivant leur proverbe, une victoire *à la Cadmus*. Pour une légère portion de butin que les Grecs eurent en partage, ils donnèrent lieu aux plus grands vices et aux plus grands désordres de s'introduire dans leur patrie [7]. La longue absence de la meilleure partie des princes de la Grèce ouvrit la port[illegible] licence et aux déréglemens. Les villes furent en proi[illegible] ditions qui forcèrent les anciens habitans à sortir [illegible] [8]. Contrain[illegible] d'aller chercher de nouvelles deme[illegible] upe

[1] Iliad. l. VIII, v. 289; etc.
[2] *Ibid.* l. VII, v. 321.
[3] L. I, p. 9.
[4] Iliad. l. VII, v. 467, l. IX [illegible]
etc.

s'adonnèrent au brigandage et à la piraterie. Ceux des Troyens qui survécurent à la destruction de leur patrie, embrassèrent aussi le même genre de vie [1]. Le concours de tous ces événemens produisit une pépinière de pirates et de brigands qui ne cessèrent pendant des siècles de désoler le commerce et de troubler le repos des mers et du continent [2].

Quatre-vingts ans après la destruction de Troie la Grèce éprouva une grande révolution. Elle fut occasionnée par les différens mouvemens que se donnèrent les descendans d'Hercule pour rentrer dans les domaines qui leur appartenoient, Cette entreprise arma les Grecs les uns contre les autres, et fit naître une guerre longue et sanglante dont les succès furent assez variés. Il se livra bien des batailles, il se donna plusieurs combats [3]. Je passerai cependant sous silence le détail de tous ces événemens. On n'en peut recueillir presque aucune instruction sur l'objet qui nous occupe présentement. Je remarquerai seulement que, selon quelques écrivains, ce fut alors que l'usage de la trompette s'introduisit dans les armées grecques [4].

Je parlerai aussi d'un usage dont l'histoire de ces temps reculés fournit plusieurs exemples. On voit dans bien des occasions, où les armées étant en présence sembloient devoir en venir aux mains, qu'au lieu de se charger elles prenoient le parti de remettre la décision de la guerre au hasard d'un combat singulier. On choisissoit de part et d'autre un champion, et l'événement de leur combat régloit le sort du parti qu'ils soutenoient. L'armée dont le champion avoit été vaincu, se retiroit sans penser à donner bataille, et les articles dont on étoit convenu s'exécutoient de très-bonne foi [5]. Il paroît au surplus que cet usage avoit lieu dès les temps les plus reculés, et chez d'autres peuples encore que les Grecs.

Dans le troisième livre de l'Iliade les Grecs et les Troyens étant en présence, et prêts à se charger, Hector propose de terminer le différend des deux peuples par un combat singulier entre Pâris et Ménélas. Les conditions offertes, et acceptées de part et d'autre sont, que le vainqueur emmenera Hélène avec toutes ses richesses, et que les deux armées se sépareront après que les Grecs et les Troyens auront juré une [illegible]ance ferme et sincère.

[illegible] sujet de ces combats singuliers, faisons une réflexion qui

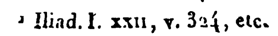
[1] [illegible] l. III, p. 223.
[2] [illegible], l. IV, c. 4.
[3] [illegible] l. I, c. 4, art. 6.
[4] Suid voce Κώδων, t. 2, p. 360.
[5] Suprà, p. 43 et 44.

se présente souvent à la lecture d'Homère. Ce poëte décrit plusieurs combats seul à seul entre des héros du premier rang. On n'aperçoit cependant nul détail, nulle variété dans ses récits. Les combats qu'il peint ne durent qu'un moment, et ne sont point disputés. Les champions de part et d'autre ne se portent jamais qu'un seul coup, et ce coup est toujours décisif. Hector se bat contre Achille. Ces deux héros sont couverts l'un et l'autre d'armes impénétrables. On s'attendroit à voir le poëte profiter de cette circonstance pour faire durer le combat des deux plus fameux personnages qu'il ait introduits dans son poëme. Hector cependant est couché par terre du premier coup. Achille lui perce la gorge que l'armure laissoit à découvert [1]. Disons enfin que les héros d'Homère ne se servent presque jamais de l'épée. Ils ne font ordinairement usage que de la pique et du javelot.

Le Tasse, au contraire, et les autres poëtes modernes sont extrêmement variés, et offrent beaucoup de détails dans leurs descriptions de combats. D'où peu venir cette différence, et pourquoi cette stérilité dans Homère, dont l'imagination est d'ailleurs si riche et si féconde? C'est qu'aux siècles héroïques, et du temps même d'Homère, la force décidoit de tout dans les combats. L'adresse n'y entroit presque pour rien. On n'avoit pas encore étudié l'art de se battre. Les différens exercices qui apprennent la manière la plus avantageuse de manier les armes n'étoient point inventés; l'escrime, en un mot, n'étoit pas alors connue. Homère devoit par conséquent manquer d'idées pour varier et détailler ses combats.

Après tant de détails sur l'état où étoit l'art militaire, dans les siècles que nous parcourons présentement, il faut jeter un coup-d'œil sur la manière dont les vainqueurs usoient de leurs avantages. On est saisi d'horreur en voyant quelles étoient alors les lois de la guerre, et l'esprit de barbarie et de cruauté qui régnoit chez tous les différens peuples dont j'ai eu occasion de parler. Les villes réduites en cendres, les peuples massacrés de sang-froid, ou réduits au plus dur esclavage, étoient les suites ordinaires de la victoire. On ne respectoit ni l'âge, ni le sexe, ni la naissance. Les souverains se voyoient exposés aux plus cruelles indignités. Il n'y avoit point d'horreurs enfin que le vainqueur n'exerçât.

Les écrivains de l'antiquité louent Sésost[illegible] mod[illegible]tion avec laquelle il traita les peuples do[illegible] maître. Il laissa, dit-on, sur leur trône les


[1] Iliad. l. XXII, v. 324, etc.

vaincus, se contentant de leur imposer des tributs proportionnés à leurs forces, à la charge néanmoins de les apporter eux-mêmes en Egypte [1]. Mais de quelle manière Sésostris traitoit-il ces princes, lorsqu'ils venoient chaque année au temps marqué lui payer le tribut auquel ils étoient obligés? Chaque fois que dans ces occasions le monarque égyptien alloit au temple, ou qu'il entroit dans sa capitale, on dételoit les chevaux de son char pour mettre à leur place ces rois qui venoient lui rendre hommage [2].

Adonibésec qui régnoit dans la Palestine deux siècles environ après Sésostris, nous fournit un exemple encore plus frappant des excès auxquels les vainqueurs se portoient dans ces ciècles barbares et grossiers. Il avoit défait et pris soixante et dix autres souverains de cette contrée. On frémit en voyant la manière dont il usa de ses victoires. Il fit couper à ces malheureux princes les extrémités des pieds et des mains, et les réduisit à n'avoir d'autre nourriture que les restes de ce qu'on lui servoit, et qu'ils étoient encore obligés de ramasser sous sa table [3].

Les lois de la guerre n'étoient pas moins cruelles chez les Grecs. Je ne parlerai point des indignités exercées par Achille sur le cadavre d'Hector, quoique toute l'armée paroisse prendre part à un procédé si bas et si inhumain [*]. Je ne dirai rien des douze Troyens immolés par ce héros sur le tombeau de Patrocle [4]; on pourroit penser qu'il s'étoit laissé emporter à ces excès par un motif outré de vengeance. Mais qu'on lise dans Homère les adieux d'Andromaque et d'Hector, on verra quels étoient alors les droits du vainqueur, et comment il usoit de ses avantages [5]. La mort ou l'esclavage étoient le partage de la nation vaincue. Rien n'en mettoit à couvert. Les souverains massacrés, et leurs cadavres jetés en proie aux chiens et aux vautours, les enfans à la mamelle écrasés, les reines traînées indignement dans les fers, étoient les excès ordinaires auxquels les vainqueurs s'abandonnoient [6]. On ajoutoit l'outrage et l'humiliation aux rigueurs de la

[1] Diod. l. I, p. 68.

[2] *Ibid.* l. I, p. 68. — Lucan. Pharsal. l. x, v. 277. — Plin. l. xxxiii, sect. 15, p. 614.

[3] Judic. c. I, ℣. 7.

[*] Chaque soldat vient insulter à la mort de ce héros, et chaque parole est accompagnée d'un coup de pique ou de javelot. Iliad. l. xxii, v. 371, etc.

[4] Iliad. l. xxiii, v. 175.

[5] *Ibid.* l. vi, v. 448. — *Voy.* aussi l. ix, v. 587, etc.

[6] *Ibid.* l. xxii, v. 62, etc. — Virgil. Æneid. l. ii, v. 550, etc.

captivité. Les princesses étoient employées aux plus viles fonctions. Hector ne dissimule point à Andromaque que si les Grecs se rendent maîtres de Troie, elle sera condamnée par les vainqueurs à aller puiser de l'eau comme la dernière des esclaves [a]. Hécube se plaint dans Euripide qu'on l'ait enchaînée comme un chien à la porte d'Agamemnon. Et qu'on ne croie pas que l'esprit de vengeance porta les Grecs à des cruautés particulières à la prise de Troie. Ces excès n'étoient que trop communs aux siècles héroïques. Les Argiens, sous la conduite d'Alcméon, s'étant rendus maîtres de Thèbes, ils détruisirent cette ville et la renversèrent de fond en comble [1]. Je pourrois encore citer d'autres exemples, mais il vaut mieux les épargner au lecteur, et ne pas insister plus long-temps sur des faits si honteux à l'humanité.

On voit enfin, et c'est le dernier trait par lequel je prétends caractériser les Grecs des temps héroïques; on voit, dis-je, que ces peuples étoient alors dans l'usage horrible d'empoisonner leurs flèches. Homère raconte qu'Ulysse étoit allé exprès chez Ilus, roi d'Ephyre, lui demander du poison pour en frotter ses dards. Ilus refusa de lui en donner, parce qu'il avoit, dit le poëte, la crainte des dieux. Mais, ajouta-t-il, Ulysse en obtint d'un autre prince, souverain de Taphos [2]. On dira peut-être que dans toutes les blessures dont Homère a eu occasion de parler, on n'en voit point où l'effet du poison soit marqué. Je conviens que ce poëte ne le donne point à entendre. Mais je présume qu'il n'a sans doute affecté ce silence que par égard et par respect pour sa nation.

[a] L. VI, v. 457. C'étoit autrefois la fonction la plus abjecte. *Voy.* Josué, c. 9, ℣. 23.

[1] APOLLOD. l. III, p. 159.

[2] Odyss. l. I, v. 260.

LIVRE SIXIÈME.

Des Mœurs et Usages.

Nous n'avons point à nous occuper, dans cette seconde partie, des mœurs des Egyptiens. J'ai rapporté sous la première époque tout ce qui pouvoit appartenir à cet objet. Je m'y suis d'autant plus attaché, que les mœurs des Egyptiens paroissent avoir été dès-lors toutes formées, et qu'à cet égard rien n'a varié chez cette nation. Les mœurs ont toujours été les mêmes en Egypte, tant que cet empire a subsisté sous la domination de ses rois naturels. Si par la suite des temps il a paru s'y introduire quelques nouveautés, on ne doit les attribuer qu'aux nations étrangères qui, successivement depuis Cambyse, se sont rendues maîtresses de l'Egypte.

Je garderai le même silence sur les mœurs des peuples de la haute Asie. J'ai déjà eu plus d'une fois occasion d'en expliquer les motifs. On perd absolument de vue ces nations pendant un long espace de temps. Elle ne recommencent à figurer dans l'histoire, que vers les siècles qui font l'objet de la troisième partie de cet ouvrage.

Nous n'avons donc à considérer, pour le moment, que les mœurs des habitans de la Palestine et celles de quelques peuples de l'Asie Mineure. Je parlerai ensuite des Grecs, et j'examinerai quelles étoient les mœurs et les usages de cette nation aux siècles héroïques, c'est-à-dire, dans les temps que nous parcourons présentement.

niciens étoient en possession de fournir à la plupart des peuples connus, tout ce qui peut contribuer à entretenir le luxe, le faste et la mollesse.

Ces faits prouvent assez quelles devoient être alors les mœurs et les inclinations dominantes des habitans de la Palestine. Mais le détail particulier de leurs coutumes et de leurs usages nous est absolument inconnu. Je présume qu'en général la manière dont vivoient les habitans de la Palestine devoit être dans les siècles dont je parle maintenant, fort semblable à la façon de vivre qu'on a vu avoir lieu dans cette contrée dès les temps les plus reculés [1]. On sait que les mœurs et les usages ont très-peu varié dans l'Orient.

CHAPITRE SECOND.

Des Peuples de l'Asie Mineure.

Il y avoit beaucoup de conformité, dans ces mêmes siècles, entre les mœurs des habitans de la Palestine, et celles des peuples de l'Asie mineure. On voit régner également chez les uns et chez les autres beaucoup de magnificence et de mollesse. On en peut juger par ce qu'Homère dit des Troyens et de leurs alliés. La manière dont il s'exprime dans plusieurs occasions, fait assez connoître l'inclination et le caractère de ces peuples. Ce poëte nous fournit même sur cette article quelques détails capables de satisfaire notre curiosité.

Il paroît d'abord que ces peuples étoient fort recherchés dans leurs logemens. Homère donne à entendre qu'il y avoit dans Troie plusieurs palais très-vastes et très-magnifiques. Celui de Priam renfermoit quantité d'appartemens qui composoient autant de pavillons séparés, contigus cependant et voisins les uns des autres. Il y en avoit cinquante à l'entrée de la cour de son palais. Ces cinquante pavillons étoient occupés par les princes enfans de ce mo-

[1] *Suprà*, 1.er vol. l. VI, c. 1.

narque. Ils y logeoient avec leurs femmes. Au fond cette cour, et vis-à-vis les appartemens dont je viens parler, étoient douze autres pavillons pour les gendres Priam [1]. Hector et Paris avoient indépendamment chacun leur palais particulier [2].

J'ai dit ailleurs qu'on ignoroit en quoi pouvoit consister la magnificence de ces palais du côté de l'architecture. Nous ne sommes guères mieux instruits de leur décoration intérieure. On voit en général que les appartemens de tous différens palais étoient lambrissés de bois rares [3], et de meubles précieux [4], dont l'espèce ne nous est cependant pas bien connue. Homère dit encore qu'on respiroit sans cesse dans ces appartemens l'odeur des parfums les plus exquis et les plus agréables [5].

Les Troyens n'étoient ni moins recherchés, ni moins voluptueux dans leur parure et dans leurs ajustemens. Les dames troyennes faisoient un grand usage des senteurs. Elles se frottoient le corps d'essences odoriférantes, et parfumoient leurs habits [6]. Leurs ajustemens étoient et fort nombreux et fort diversifiés [7]. Leur toilette enfin demandoit beaucoup d'art et beaucoup de temps. On peut s'en convaincre en lisant la peinture qu'Homère fait de celle de Junon. Car je suis persuadé qu'on doit rapporter aux mœurs des habitans de l'Asie mineure toutes les descriptions que le poëte fait des parures et des toilettes des déesses. Il a voulu probablement peindre dans ces occasions ce que pratiquoient les femmes de son pays, et je pense qu'Homère avoit pris naissance et passé sa vie dans l'Asie mineure.

On voit au surplus que dès les siècles héroïques, l'usage étoit dans ces climats, que les princes se fissent servir par un grand nombre de femmes esclaves [9]. C'est pour le dire en passant, la seule espèce de domestiques qui ait jamais été connue dans l'Orient.

A l'égard de la vie privée et particulière des princesses, Homère et plusieurs autres écrivains de l'antiquité nous apprennent que dans les temps héroïques elles s'occupoient à filer, à broder, et à travailler, en un mot, différens

[1] Iliad. l. VI, v. 242, etc.

[2] Ibid. v. 313, 317, 370.

[3] Ibid. l. XXIV, v. 191 et 192.

[4] Ibid. l. VI, v. 289; l. XXIV, v. 192.

[5] Ibid. l. III, v. 282; l. VII, v. 288, l. XXIV, v. 191.

[6] Ibid. l. XIV, v. 170, etc. l. III, v. 385. — Odyss. l. VI, v. 79 et 80.

[7] Iliad. l. XVIII, v. 400 et 401; l. XXII, v. 468, etc. l. XIV, v. 180.

[8] Ibid. l. XIV, v. 170, etc.

[9] Ibid. l. VI, v. 286, 287, 375; l. XXII, v. 442; l. XXIV, v. 381; l. XXII, v. 442; l. XXIV, v. 3..

ouvrages sur le métier [1]. On retrouve d'ailleurs chez le peuples de l'Asie mineure les mêmes coutumes, par rapport aux femmes, que j'ai dit dans la première partie avoir eu lieu de toute antiquité dans l'Orient. Les femmes avoient leurs appartemens séparés [2], et ne paroissoient en public que couvertes d'un voile [3].

Le luxe et la mollesse s'étendoient chez les Troyens jusqu'aux hommes. Ils avoient particulièrement grand soin de leur chevelure. Homère représente Pâris tout occupé du soin d'arranger ses cheveux [a]. Turnus dans Virgile reproche aussi à Enée de friser ses cheveux et de les parfumer [b]. Ces peuples ne se contentoient pas d'arranger élégamment leur chevelure : ils l'enrichissoient encore d'anneaux d'or et d'argent, qui servoient à en serrer les boucles [4]. Enfin nous voyons qu'Homère donne toujours aux Troyens, et à leurs alliés, des armes très-riches et très-magnifiques. L'armure de Glaucus étoit d'or [5]. Rien n'égaloit la magnificence du char dont Rhésus se servoit à la guerre. Ses armes éblouissoient les yeux par leur richesse et par la beauté de leur travail [6].

Je n'ai rien à dire sur les repas et sur les divertissemens de ces peuples. Je remarquerai seulement que Priam se plaint de ce que ses enfans passent toutes les nuits à danser et à faire bonne chère. Il leur reproche particulièrement de faire une grande consommation d'agneaux et de chevreaux [7]. Cette circonstance montre qu'alors on regardoit comme une délicatesse trop sensuelle de manger de pareilles viandes. En rapprochant donc les différens traits répandus dans les poëmes d'Homère sur les mœurs des Troyens et de leurs alliés, il résulte que dès les temps héroïques, il devoit y avoir beaucoup de luxe et de mollesse chez les peuples de l'Asie mineure.

[1] Iliad. l. III, v. 125; l. VI, v. 491; l. XXII, v. 440; l. I, v. 31. — Odyss. l. VII, v. 105, 106. — VIRGIL. Æneid. l. VII, v. 14. — *Voy.* aussi Ovid. Métam. *passim*.

[2] *Ibid.* l. VI, v. 251 et 252. — Odyss. l. VI, v. 15, etc. v. 50 et 51.

[3] *Ibid.* l. III, v. 141, 228, 419; l. XXII, v. 470.

[a] *Ibid.* l. XI, v. 385.

L'expression dont Homère se sert dans cette occasion, montre que c'étoit alors l'usage chez les peuples de l'Asie mineure, de partager les cheveux sur le front, de manière qu'ils s'élevassent en pointe, et formassent comme deux cornes. *Voy.* madame Dacier, t. 3. p. 88.

[b] *Vibratos calido ferro, mirrhaque madentes.*

Æneid. l. XII, v. 100.

[4] Iliad. l. XVII, v. 51 et 52. — PLIN. l. XXXIII, sect. 4, p. 602.

[5] *Ibid.* l. VI, v. 235 et 236.

[6] *Ibid.* l. X, v. 438, etc.

[7] *Ibid.* l. XXIV, v. 261 et 262.

vers les co
cette seconde
quelques prin
notre principal
parler.

Ce n'est pas dans
du luxe et de la délic
peuples menoient alors. Ils ne
quent très-frugale. Ils ne
lier, du bouc et du verrat.
parce qu'Homère donne toujours
guerre de Troie on ne connois
l'art de couper les

de
pèce
tenoit lieu

Autre co
ni cuillers, ni
vois pas non plus
pour dernier trait
sauvages, mangeoi
aux principaux con
pièces de viandes. Ag
taureau [5]. Quand Eu
souper de ce prince de

Odyss. l. XIV, v.
Iliad. l. I, v. 459

premiers temps d'une manière si brutale et si sauvage, que l'histoire n'a pas daigné y faire attention, et nous conserver des détails dont l'humanité auroit tant à rougir. Ce n'est que vers les commencemens des siècles qui nous occupent dans cette seconde partie, qu'on peut apercevoir quelque suite et quelques principes dans les mœurs des Grecs. Homère sera notre principal garant pour la plupart des usages dont je vais parler.

Ce n'est pas dans les siècles héroïques qu'il faut chercher du luxe et de la délicatesse dans les tables des Grecs. Ces peuples menoient alors une vie très-grossière, et par conséquent très-frugale. Ils ne mangeoient que du taureau, du bélier, du bouc et du verrat. Je dis du taureau, du bélier, etc., parce qu'Homère donne toujours à entendre qu'au temps de la guerre de Troie on ne connoissoit point encore dans la Grèce l'art de couper les animaux [1]. En lisant la description que ce poëte fait des festins des Grecs, on s'imagine lire ces relations modernes où il est parlé des repas des sauvages. Lorsque les Grecs veulent préparer à manger, ils assomment un taureau, ou égorgent un bélier, dépouillent ces animaux, et les coupent en plusieurs morceaux qu'ils font griller sur le champ [2]. Je dis griller, parce qu'aux temps héroïques on ne connoissoit pas encore l'art de faire rôtir les viandes [a]. Ajoutons que c'étoit les rois et les princes qui se mêloient alors non-seulement de ce soin, mais aussi de les tuer et de les dépecer [3]. Une espèce de poignard qu'ils portoient toujours à la ceinture leur tenoit lieu de couteau [4].

Autre conformité des Grecs avec les sauvages. Ils n'avoient ni cuillers, ni fourchettes, ni nappes, ni serviettes. Je ne vois pas non plus que les assiettes leur fussent connues. Enfin, pour dernier trait de ressemblance, ces peuples, comme les sauvages, mangeoient prodigieusement. C'étoit faire honneur aux principaux convives que de leur servir de très-grosses pièces de viandes. Agamemnon sert à Ajax le dos entier d'un taureau [5]. Quand Eumée reçoit Ulysse, il apprête pour le souper de ce prince deux jeunes cochons [6].

[1] *Voy.* Odyss. l. XIV, v. 16 et 17.

[2] *Voy.* Iliad. l. I, v. 459, etc.; l. XXIV, v. 622, etc. — Odyss. l. III, v. 448, etc.; l. XX, v. 250, etc.

[a] *Voy.* ATHEN. l. I, p. 12, B. — SERV. *ad* Æneid. l. I, v. 710.

Il paroît qu'on faisoit aussi bouillir certaines parties qu'il n'eût pas été facile de faire griller. *Voy.* Athen. *Ibid.* p. 25, D.

[3] Iliad. l. IX, v. 209, etc.; l. XXIV, v. 621, etc.

[4] *Ibid.* l. III, v. 271, 272.

[5] *Ibid.* l. VII, v. 321.

[6] Odyss. l. XIV, v 74, etc.

A l'égard du gibier, de la volaille et des œufs, il n'en est jamais question dans les repas d'Homère. On n'en voit pas même paroître sur la table des amans de Pénélope, quoique le poëte les représente comme livrés à toutes sortes de débauches et de dissolutions, [a]. Il en est de même des fruits et des légumes. Homère n'en fait nulle mention [b]. Quant au poisson, les Grecs des siècles héroïques méprisoient extrêmement cette espèce de nourriture. Ménélas, dans l'Odyssée, s'excuse d'en avoir mangé, sur ce qu'alors il étoit réduit à la dernière des nécessités [1].

Le vin étoit la boisson ordinaire des Grecs; les femmes et même les jeunes personnes en buvoient [2], contre la coutume de toutes les autres nations de l'antiquité [3]. L'usage vouloit au temps de la guerre de Troie, qu'on ne servît cette liqueur que mêlée avec une certaine quantité d'eau. Un des premiers apprêts d'un festin étoit de commencer par mêler le vin et l'eau dans de grands vases, où l'on puisoit ensuite pour remplir les coupes que l'on présentoit aux conviés [4]; car on ne leur en donnoit que par mesure, et, à ce qu'on peut en juger, ils n'étoient pas les maîtres de boire autant qu'il leur plaisoit [5]. Une circonstance qui m'a toujours frappé dans l'histoire de l'antiquité grecque, c'est l'affectation avec laquelle presque tous les historiens nomment celui qui passoit pour avoir trouvé le premier le secret de mêler l'eau avec le vin [6]. On lui avoit même élevé une statue. Etoit-ce donc une découverte si rare, et d'une espèce à s'attirer toute l'attention de la postérité? Il falloit apparemment que les Grecs y attachassent un mérite qui ne nous frappe plus aujourd'hui [c].

[a] Les Grecs, cependant mangeoient alors quelquefois de la venaison, mais seulement dans des occasions pressantes, et faute d'autre nourriture. *Voy.* Odyss. l. IX, v. 155; l. X, v. 180, etc.

[b] Dans tous les poëmes d'Homère, on voit une seule fois servir des oignons, et encore n'est-ce que pour irriter la soif. Iliad. l. XI, v. 629.

A l'égard des fruits, il n'en paroît dans aucun repas. Les Grecs cependant devoient en manger, aux temps héroïques, puisqu'il y avoit des poiriers, des pommiers et des figuiers dans le jardin de Laërte. Odyss. l. XXIV, v. 339, etc., supposé que ce 24.me livre soit d'Homère,

[1] L. IV, v. 368 et 369.

[2] Odyss. l. VI, v. 77.

[3] *Voy.* ATHEN. l. X, p. 441.

[4] *Voy.* FEIT. Antiq. Hom. l, III, c. 2, p. 280, etc.

[5] *Voy.* Iliad. l. IV, v. 261, 262; l. VIII, v. 162.— ATHEN. l. V, p. 192.

[6] HYGIN. Fab. 274. — PLIN. l. VII, sect. 57, p. 415. — ATHEN. l. II, p. 38 et 45 Scholiast. Stat. *ad* Theb. l. I, v. 453.

[c] On pourroit peut-être trouver les motifs de ces éloges dans la qualité des vins grecs. Tous sont liquoreux, et pour peu qu'on en boive, ils portent à la tête et incommodent. On avoit donc cru devoir témoigner quelque reconnoissance à celui qui avoit trouvé le moyen d'ôter à ces vins leur qualité malfaisante, par un mélange d'eau exact et proportionné. Car on obser-

Ces peuples, dans les temps dont je parle, faisoient ordinairement deux repas par jour, l'un à midi et l'autre le soir [1]. Ce dernier étoit toujours le plus fort et le plus considérable [2]. On servoit les viandes toutes coupées, et chaque convive avoit sa portion marquée qu'on lui présentoit séparément [3]. Les Grecs mangeoient assis, dans les siècles héroïques [4], et non couchés sur des lits comme la coutume s'en introduisit par la suite. On présume qu'alors ils n'aimoient pas à passer le nombre de dix à tables [5]. Remarquons que les femmes ne mangeoient point avec les hommes. Disons enfin que les conviés étoient dans l'usage de boire à la santé les uns des autres. [6]

L'habillement des Grecs, aux temps qui nous occupent présentement, étoit assez semblable à celui des peuples dont j'ai parlé dans la première partie de cet ouvrage. Il consistoit, pour les hommes, dans une tunique très-longue, et dans un manteau qui s'attachoit avec une agrafe [7]. On retroussoit la tunique par le moyen d'une ceinture lorsqu'il falloit agir, se mettre en route, ou aller au combat [8]. L'usage des doublures ne devoit pas encore être connu dans la Grèce. J'en juge ainsi d'après l'usage où ces peuples étoient alors de laver fréquemment leurs habits [9]. La manière dont ils s'y prenoient mérite d'être remarquée. Ils nettoyoient leurs étoffes en les foulant aux pieds dans de grandes fosses préparées à cet effet [10].

Les Grecs, dès les siècles héroïques, se servoient de souliers, mais non pas habituellement. Ils ne les prenoient que lorsqu'ils vouloient sortir [11]. On ne voit pas bien quelle pouvoit être la forme de ces souliers. Les hommes portoient aussi des espèces de bottines faites de cuir de bœuf [12] qui se mettoient à cru sur la jambe. Ils n'avoient aucune sorte de coiffure; leur parure à cet égard, consistoit dans la beauté de leurs cheveux qu'ils portoient très-longs [13]. La couleur blonde étoit la plus estimée [14]. Ceux qui se piquoient de magnifi-

règles sur ce sujet. Il y avoit ...s qu'on trempoit plus ou ...lon leurs qualités. Homère ... bien des exemples.
...: l. III, c. 3.

431; l. IX, 217; l. ... l. XIV, v. 434; ... v. 280. — Athen.

... — Feith.

... v. 126

[6] Feith. l. III, c. 5, p. 306 et 307. — Plut. t. 2, p. 156, F.

[7] *Voy.* Feith. l. III, c. 6.

[8] *Idem. Ibid.* p. 321, l. IV, c. 8, p. 464 et 465.

[9] Feith. p. 348.

[10] Odyss. l. VI, v. 93.

[11] Feith. l. III, c. 7, p. 331.

[12] Odyss. l. XXIV, v. 227.

[13] *Voy.* Feith. l. III, c. 10, p. 349.

[14] *Ibid.* p. 350.

cence nouoient les boucles de leur chevelure avec des crochets d'or. Chez les Athéniens ces crochets étoient faits en forme de cigales [1]. A l'égard de la barbe, les Grecs des temps héroïques la laissoit croître [2].

L'usage vouloit dans ces siècles, que non-seulement les princes, mais même les personnes considérables, telles que les pères de famille, les juges, etc., portassent pour marque de distinction, un bâton fait en forme de sceptre [3]. Remarquons qu'Homère ne parle ni de couronnes ni de diadême. Les Grecs ne les connoissoient point dans les temps héroïques.

Il régnoit dès-lors beaucoup de luxe et de magnificence dans les habits des hommes. Voici la description qu'Homère fait de l'habillement d'Ulysse : Ce prince, dit-il, étoit vêtu d'un manteau de pourpre, très-fin et très ample, qui s'attachoit avec une double agrafe d'or. Ce manteau étoit brodé par-devant. On y avoit représenté entr'autres sujets, un chien tenant un faon, prêt à le déchirer. Ces figures ét[illegible]ent en or. Sous ce manteau, Ulysse avoit une tunique d'une étoffe extrêmement fine, dont Homère compare l'éclat à celui du soleil [4], d'où l'on pourroit peut-être inférer, qu'alors les Grecs portoient des vêtemens dans le tissu desquels il entroit de l'or et de l'argent.

Il nous reste à-peu-près autant de détail sur l'habillement des femmes dans ces temps reculés. Elles avoient alors de longues robes attachées et renouées par des agrafes qui étoient d'or [5], chez les personnes aisées et de distinction. Homère ne dit point en quoi pouvoit consister l'espèce et la beauté de ces vêtemens. A l'égard des autres parures les femmes grecques, dès les siècles héroïques, portoient des colliers d'or, des bracelets de même métal garnis d'ambre, et des pendans d'oreille à trois pendeloques [6]. Ajoutons qu'elles usoient dès-lors de quelque fard pour embellir et nettoyer leur teint [7]. On voit au surplus que les femmes distinguées ne paroissoient en public que couverte d'un voile, ou pour mieux dire, d'une espèce de mante [8] qui se mettoit par-dessus la robe, et s'attachoit avec une agrafe [9].

[1] THUCYD. l. I, p. 4, D.
[2] Odyss. l. XVI, v. 176; l. XVIII, 175. — DIOD. l. IV, p. 251.
[3] Iliad. l. II, v. 46 et 186, et XVIII, v. 556 et 557. — Odyss. v. 37; l. III, v. 412.
[4] Odyss. l. XIX, v. 225 et
[5] Iliad. l. V, v. 424
[6] Odyss. l. XI, v. [illegible] ÆLIAN. Var. Hist [illegible] l. IX, c. 41, [illegible]
[7] Ibid. l. XVIII, [illegible]
[8] Ibid. l. I, v. [illegible]
[9] [illegible] l. V, v. 4[illegible]

Il faut convenir que d'ailleurs l'habillement des Grecs, tant pour les hommes que pour les femmes, étoit fort défectueux et fort imparfait. N'est-il pas étonnant, par exemple, que ces peuples n'aient jamais connu ni culottes, ni bas, ni caleçon, ni épingles, ni boucles, ni boutonnières, ni poches? ils ne connoissoient point non plus les bonnets, ni les chapeaux. J'ai déjà fait voir que les Grecs n'étoient point dans l'usage de doubler leurs habits; aussi pour peu qu'il fît froid, étoient-ils obligés d'avoir recours à leurs manteaux [1]. Il est encore plus étrange que, n'ignorant point l'art de préparer le lin et d'en former des tissus [2], il ne leur soit jamais venu en pensée d'en faire des chemises, et qu'en général le linge leur ait été entièrement inconnu. C'est par cette raison que l'usage du bain étoit si familier aux anciens. L'invention du linge, et la coutume d'en porter habituellement, ont introduit à cet égard un changement notable dans nos mœurs.

J'ai fait voir dans les livres précédens, qu'on ne pouvoit pas se former d'idée claire et précise de la forme extérieure qu'avoient les maisons des Grecs, aux temps héroïques [3]. La distribution et la décoration de leurs appartemens ne nous sont guères mieux connues. Il paroît seulement que les logemens d'en bas étoient occupés par les hommes, et que ceux d'en haut étoient destinés pour les femmes [4]. Tous ces appartemens au surplus devoient être bien incommodes, puisque les Grecs ne connoissoient ni les cheminées, ni les vitres, ni quantités d'autres inventions, dont nous ne sentons peut-être pas aujourd'hui tout le mérite, par l'habitude où nous sommes d'en jouir dès l'enfance.

Quant aux meubles, on en peut parler avec un peu plus de précision. Les Grecs en avoient dès-lors de deux espèces, les uns pour l'utilité et la commodité, et les autres uniquement pour le luxe et pour la parade. Les premiers consistoient dans des lits, des siéges, des tables et des coffres [5]. Car ces peuples, dans les siècles héroïques, ne connoissoient ni les armoires, ni les commodes, ni les buffets. Ils n'avoient point non plus l'usage des tapisseries. Parlons d'abord des meubles d'usage.

Les lits des Grecs étoient composés d'une couchette san-

[1] Odyss. l. XIV, v. 480, etc.

[2] Iliad. l. IX, v. 657; l. XX, v. ... Odyss. l. XIII, v. 73; l. XIV, 439.

[3] L. II, c. 3, p. 213.

[4] *Voy*. Feith. l. III, c. 11, p. 363.

[5] Odyss. l. VIII, v. 424, 425, 438.

glée, garnie de matelas, de couvertures, et probablement aussi de quelques espèces de traversins [1]. Il ne paroît pas que les pavillons ou ciels de lit, ni les rideaux eussent lieu anciennement dans la Grèce. Homère n'en fait nulle mention. On se déshabilloit pour se coucher [2]. Quelques passages de l'Iliade et de l'Odyssée pourroient donner lieu de croire que les Grecs, dès le temps de la guerre de Troie, se servoient de draps [3]. Mais ce fait me paroît d'autant plus douteux, que cet usage a été inconnu à toute l'antiquité. On voit au surplus que chez les princes et les rois, les bois de lit étoient ornés de plaque d'or et d'argent et de morceaux d'ivoire. [4]. A l'armée, les Grecs couchoient sur des peaux étendues à terre. On les couvroit de tapis, ou d'autres étoffes qui tenoient lieu de matelas. On mettoit ensuite par-dessus les couvertures.

La forme qu'avoient anciennement les siéges, dans la Grèce, ne nous est pas bien connue. Je présume qu'ils étoient entièrement de bois, n'ayant qu'un simple dossier, sans bras. Ces siéges étoient toujours accompagnés d'un marche pied, soit qu'on s'en servît dans les appartemens pour la conversation, soit même à table pour manger [5]. Chez les grands, on les couvroit de peaux, de tapis et d'étoffés couleur de pourpre [6]. La même magnificence éclatoit sur les bois des siéges, comme sur les bois des lits [7]. Ils étoient travaillés avec soin, et revêtus de beaucoup d'ornemens [8]. Tels étoient les principaux meubles d'usage que les Grecs connussent, aux temps héroïques.

Leurs meubles de luxe consistoient alors dans de beaux trépieds destinés uniquement à parer les appartemens; car d'ailleurs on n'en faisoit aucun usage [a]. Ajoutons-y des cuvettes [9]. et d'autres vases précieux, pour la matière et pour le travail. Du surplus, les Grecs aux temps héroïques, n'avoient ni statues ni tableaux [10]. Il seroit bien difficile au reste, pour ne pas dire impossible, d'expliquer de quelle manière l'or, l'argent, l'ivoire, et peut-être l'ambre étoient em-

[1] *Voy.* FEITH. l. III, c. 8, p. 334.
[2] Odyss. l. I, v. 437, etc.
[3] Iliad. l. IX, v. 657. — Odyss. l XIII, v. 73; l XIV, v. 519, etc.
[4] Odyss. l. XXIII, v. 189, etc.
[5] FEITH. l. III, c. II, p. 361.
[6] Iliad. l. IX, v. 657, etc.; l. X, v. 155, 156; l. XXIV, v. 644, etc.
[7] FEITH. p. 297.
[8] *Ibid.* p. 361.

[a] *Voy.* Iliad. l. IX, v. 122; l. XVIII, v. 373 et 374.
On appeloit alors *trépieds*, de grands vases faits d'une façon particulière, dont je doute que nous soyons bien instruits. On leur donnoit ce nom, sur ce qu'apparemment ils étoient soutenus par trois pieds.
[9] Iliad. l. XXIII, v. 267, 268 et 270.
[10] Voy. *suprà*, l. II.

ployés à décorer l'intérieur des palais dont parle Homère [1]. On ne peut pas même à cet égard proposer de conjectures. Passons donc aux usages de la vie civile : voyons comment les Grecs des siècles héroïques se conduisoient dans la société, quels étoient alors les amusemens, et en un mot, les mœurs de cette nation.

La politesse de ces temps reculés consistoit à appeler chacun par son nom [2], à se saluer de la main droite, et à s'embrasser [3]. On tenoit aussi quelques propos obligeans lorsqu'on s'abordoit [4]. Une des principales règles de civilité étoit, lorsqu'on recevoit des étrangers, d'attendre quelques jours à leur demander le sujet et les motifs qui les amenoient [5]. Il étoit autrefois aussi de la politesse, chez les Grecs, d'entrer le premier, même dans sa propre maison [6].

Les hommes ne vivoient point habituellement avec les femmes. Elles étoient presque toujours renfermées dans leurs appartemens [7]. Les mœurs des Grecs ne se ressentoient que trop de ce peu de commerce entre les deux sexes. On sera toujours choqué de la grossièreté et de l'indécence des propos qu'Homère met dans la bouche de ses princes et de ses héros. Il n'y a pas jusqu'à leurs temoignages d'estime et de considération qui ne portent l'empreinte de la barbarie qui régnoit encore dans la Grèce aux siècles héroïques. La meilleure manière en effet de témoigner à quelqu'un combien on l'honoroit et on l'estimoit, étoit de lui servir à table la portion la plus considérable du festin, et de lui verser toujours à boire à plein bord [8]. Telle est encore à présent la politesse des sauvages [9].

Les Grecs avoient deux sortes de domestiques. Des esclaves, et des personnes libres qui servoient moyennant des gages qu'on leur donnoit [a]. Loin que le nombre en fût à charge à leurs maîtres, ils en tiroient au contraire beaucoup de profit et d'utilité. On les employoit à garder les troupeaux, et à faire valoir les terres, les seules richesses qu'on connût presque dans ces temps reculés. Ce n'étoit pas d'ailleurs l'usage d'avoir alors des domestiques uniquement pour le faste et

[1] Odyss. l. IV, v. 72, etc.

[2] Iliad. l. X, v. 68 et 69.

[3] Feith. l. III, c. 13.

[4] *Ibid.*

[5] Iliad. l. VI, v. 175 et 176.

[6] Odyss. l. I, v. 125.

[7] Cornel. Nepos, *in* Præfat. p. 29.

[8] Iliad. l. IV, v. 261, etc.; l. VII, v. 321.

[9] Mœurs des Sauvages, t. I, p. 520.

[a] Odyss. l. I, v. 398, l. IV, v. 23, 216, 217 et 644; l. XI, v. 488; l. XVIII, v. 356, etc. — Herod. l. VIII, n, 137. Cette seconde espèce de domestiques n'étoit, à proprement parler, que des gens de journée.

l'ostentation. On ne voit paroître chez les princes grecs ni portiers, ni huissiers, ni gardes, ni introducteurs, ni valets de chambre, ni aucun des autres officiers qui remplissoient en Egypte et en Asie les cours des monarques. A l'armée particulièrement, les héros d'Homère se servent eux-mêmes, comme je l'ai déjà remarqué ; mais à la ville, les usages étoient très différens. Nestor et Ménélas se font toujours servir dans leur palais par des officiers [1]. Il en est de même des amans de Pénélope. On voit que dans presque toutes les occasions, ces princes se font servir par des domestiques [2]. Remarquons à ce sujet, qu'alors c'étoient des femmes ou des filles qui s'acquittoient envers les hommes de toutes les fonctions domestiques, même de celles où la pudeur et la retenue semblent le plus intéressées. C'étoient les femmes qui conduisoient les hommes dans le lit, au bain, qui les parfumoient, les habilloient et les déshabilloient [3]. Disons au reste que chez les Grecs, dans les temps héroïques, comme aujourd'hui chez les Sauvages, les femmes étoient chargées de presque tous les travaux pénibles du ménage. Elles faisoient moudre les grains, cuisoient le pain, alloient puiser de l'eau, nèttoyoient les appartemens, faisoient les lits, allumoient le feu [4], etc. Le peu d'égards et de ménagemens pour le sexe a de tous temps caractérisé les barbares.

Les Grecs, dès les siècles héroïques, connoissoient différentes sortes de plaisirs et d'amusemens. Ils avoient la musique, la danse, les exercices du corps, et les jeux du disque et de la balle. Ces peuples faisoient particulièrement grand cas de la musique. Ils avoient sur cet article des idées bien différentes de celles que nous pourrions avoir aujourd'hui. Cet art n'est regardé parmi nous que comme un simple amusement. Les Grecs envisageoient la musique d'un œil beaucoup plus sérieux et beaucoup plus attentif. Ils étoient intimement persuadés qu'elle servoit non-seulement à récréer l'esprit, mais encore qu'elle contribuoit infiniment à former le cœur. Je me contenterai entre plusieur[illegible] les d[illegible] façon de penser, d'en citer un des plus [illegible]

[1] Odyss. l. III, v. 338, 339; l. IV, v. 23, 37 et 38, etc. 57, 58, 216, 217, 621, etc.

[2] *Ibid.* l. I, v. 109, 110; l. XVI, v. 248 et 253; l. XVII, v. 331, etc.; l. XVIII, v. 75; l. XX, v. 253, etc.

[3] *Iliad.* l. I, v. 31; l. XIV, v. 6, 7; l. XVIII, v. 559 et 560. Odyss. l. I, v [illegible] 436, [illegible] l. X, v [illegible] v. 25 [illegible]

[illegible] c. l. [illegible] 48, [illegible] etc. [illegible]

mère dit qu'Agamemnon, en partant pour Troie, avoit laissé auprès de la reine sa femme, un musicien chargé du soin de la conduite de cette princesse. Egysthe, ajoute-t-il, ne peut triompher de Clytemnestre qu'après avoir éloigné et fait périr ce musicien dont les instructions soutenoient cette princesse dans le chemin de la vertu [1]. C'est par une suite de ces idées sur les effets de la musique, qu'elle attiroit la principale attention des anciens législateurs. Cet art avoit, au sentiment des premiers peuples, une liaison et un rapport intimes avec les mœurs. Le fait est trop connu pour devoir y insister.

Il paroît que dans les temps héroïques, la lyre avoit la préférence sur la flûte. Dans toutes les circonstances où Homère a eu occasion de placer de la musique, il ne parle jamais que de la lyre. Quelques-uns prétendent qu'alors les cordes de cet instrument étoient de lin. Ils se fondent sur un passage de l'Iliade qui semble en effet vouloir l'indiquer [2]. Mais outre que les termes dont le poëte s'est servi, sont susceptibles d'une explication qui peut également convenir à des cordes de boyau, on voit par d'autres passages, qu'elles étoient alors connues [3]. D'ailleurs, quel son auroit-on pu tirer d'une corde de lin ? Quoi qu'il en soit, au surplus, la lyre ne servoit anciennement que pour accompagner la voix. On ne voit personne dans Homère jouer de cet instrument sans chanter. On ne le touchoit point seul. Les sujets des chansons étoient toujours quelques traits tirés de la Mythologie, ou de l'histoire. Le temps des repas étoit ordinairement celui qu'on choisissoit pour entendre la musique, c'est-à-dire, un chantre qui marioit sa voix avec la lyre. Car Homère n'introduit jamais qu'un musicien dans ces occasions. On ignoroit alors l'art de multiplier les instrumens, et d'en faire jouer plusieurs ensemble pour produire une harmonie agréable; art qui, je crois, a même été inconnu à toute l'antiquité [4].

Je ne ferai aucune réflexion sur les danses qui pouvoient être anciennement en usage chez les Grecs, ni sur les diffé-
[illegible] exercices qui faisoient le plaisir favori de cette nation.
[illegible]ant écrit sur tous ces objets, et ils nous sont si fami-
[illegible] me crois dispensé d'en parler. Personne n'ignore
[illegible] institutions tendoient à rendre les corps plus
[illegible]ustes. Je doute, au surplus, malgré le témoi-

[illegible] 570.

[4] *Voy.* les Mém. de Trév. octobre 1725, p. 1774, etc.

gnage de quantité d'auteurs, qu'au siècle de la guerre de Troie, il y eût dans la Grèce des spectacles réglés et fixés à un certain temps, et à un certain lieu, c'est-à-dire, des jeux qu'on célébrât régulièrement, tels que le furent par la suite les jeux Olympiques, les jeux Pythiens, les jeux Néméens, etc. Homère ne le donne point à entendre. On recueille seulement de la lecture de ses poëmes, que l'usage étoit alors établi de célébrer dans certaines occasions des jeux où l'on distribuoit des prix d'une valeur considérable aux vainqueurs [1]. Cette circonstance annonce d'abord une différence essentielle dans les récompenses, objet principal des combattans. Ceux que remportoient les vainqueurs aux jeux Olympiques, Pythiens, Isthmiques, Néméens, consistoient uniquement dans une couronne faites de branches d'olivier, de laurier, de pin, d'ache, etc. La gloire étoit donc alors le seul motif qui animât les combattans, et nullement le lucre et la cupidité. Ces motifs, au contraire, pouvoient entrer pour beaucoup dans les jeux dont parle Homère, où les prix proposés consistoient dans des esclaves, des chevaux, des armes, des bœufs, des vases précieux, des sommes d'or et d'argent, etc. Enfin les jeux Olympiques, Pythiens, etc., se célébroient régulièrement à certaines époques et constamment aux mêmes endroits; mais il ne paroît par aucun passage d'Homère, qu'au temps de la guerre de Troie, il y eût rien de fixe et de réglé sur le temps et le lieu auxquels on devroit célébrer les jeux qu'il décrit. On pourroit néanmoins concilier tous ces faits, en disant que les jeux sacrés de la Grèce établis très-anciennement avoient cessé ensuite d'être célébrés pendant un temps considérable; interruption dont l'histoire fournit plusieurs exemples [2]. Alors il ne seroit pas étonnant qu'Homère n'eût rien dit de leur célébration. Comme ce point de critique exigeroit, au reste, une assez longue discussion, et que d'ailleurs elle seroit peu utile, je ne crois point devoir m'y engager.

Il ne nous reste plus qu'à jeter un coup [illegible] néral
les mœurs des Grecs, aux siècles héroïques [illegible]
leur façon de penser et d'agir. On a déjà p[illegible]
que j'ai rapporté, à quel point ces peuple[illegible]
bares et ignorans. La férocité de l[illegible]
grossièreté de leur esprit. Ils n'av[illegible]
Le droit du plus fort étoit presque [illegible]

[1] Iliad. l. IX, v. 123, etc. l. XXIII, v. 259.

[2] [illegible] vrier [illegible]

nussent Cette anarchie forçoit alors les Grecs à marcher toujours armés, et à être perpétuellement en état de défense [1]. Dans la description du bouclier d'Achille, Homère représente des jeunes gens dansant l'épée au côté [2].

On ne trouvoit donc dans ces anciens temps ni repos, ni sûreté dans la Grèce. Le brigandage et la licence y régnoient de toutes parts [3]. C'est pourquoi la force du corps et la hardiesse dans les combats, étoient autrefois les plus belles qualités que ces peuples connussent [4]. La sagesse, la justice, la probité, la plupart des vertus morales, en un mot, n'avoient pas seulement de noms dans l'ancien langage des Grecs, comme ils n'en ont point encore chez les sauvages de l'Amérique [5]. Je n'oserois même assurer qu'il y eût alors dans la langue grecque de terme qui exprimât l'idée générale de *vertu* [a].

La politesse ne s'est jamais introduite dans une contrée que par le moyen des lettres. Les vices les plus brutaux et les plus préjudiciables à l'humanité sont le partage des nations grossières et ignorantes. La philosophie n'avoit pas encore éclairé la Grèce, au temps de la guerre de Troie. Aussi la conduite de ses habitans nous présente-t-elle alors le tableau le plus sombre et le plus hideux. L'histoire des siècles héroïques n'offrent que des usurpations, des meurtres, des violences et des forfaits inouïs. C'est à cette époque qu'ont paru tous ces fameux criminels dont les noms ont passé jusqu'à nous. On y voit les Thésée, les Atrée, les Etéocle, les Alcméon, les Oreste, les Eryphile, les Phèdre et les Clytemnestre. Presque tous les princes qui marchèrent devant Troie furent trahis par leurs femmes. Le royaume seul de Mycènes présente les catastrophes les plus affreuses. La scène à chaque moment y est ensanglantée. L'histoire de Pélops et de ses descendans n'est qu'un tissu de crimes et d'horreurs [6].

[1] Thucydid. l. 1, p. 4, C. — Arist. de Repub. l. II, c. 8, t. 2, p. 327, B.

[2] Iliad. l. XVIII, v. 597 et 598.

[3] *Suprà*, l. IV.

[4] Feithius, l. XIV, c. 7, p. 452.

[5] *Voy.* la Condamine, relation de la rivière des Amazones, p. 54 et 55.

[a] Le mot Ἀρετὴ, si fréquemment employé dans Homère, est visiblement dérivé d'Ἄρης, *Mars*, *combat*, et ne signifioit originairement que *bravoure* ou *vertu guerrière*.

Si dans la suite le mot Ἀρετὴ, a été employé pour signifier la *vertu* en général, c'est que pendant long-temps les Grecs n'avoient point connu d'autre vertu, que la valeur, qui même dans les plus beaux siècles de cette nation, fut toujours regardée comme la *vertu par excellence*.

Je crois en pouvoir dire autant du mot Σοφία, *sagesse* qu'on rencontre également dans Homère. Ce terme ne désigne, chez ce poëte, que l'*habileté* et l'*adresse* dans les arts mécaniques.

[6] *Suprà*, l. I.

Les siècles héroïques sont en un mot, les temps les plus féconds en incestes et en parricides, dont il soit parlé dans l'histoire [1].

Après ces réflexions, il seroit, je crois, fort inutile de s'arrêter à prouver combien les éloges dont certains auteurs ont jugé à propos de combler les temps héroïques, sont faux et déraisonnables. On peut parfaitement bien appliquer à ces siècles tant vantés, tout ce que j'ai dit sur ceux qui faisoient l'objet de la première partie de cet ouvrage. Les Grecs alors étoient aussi ignorans et par conséquent aussi vicieux que le pouvoient être les peuples dont je parlois. Il s'est passé bien des siècles avant que la plus grande partie de l'Univers soit sortie de cette funeste ignorance, dont les vices et les excès les plus honteux sont la suite inévitable.

[1] Paus. l. II, c. 29, p. 179.

DISSERTATION

Sur les Noms et les Figures des Constellations.

J'ai fait voir en traitant l'histoire de l'astronomie, que dès les temps les plus reculés, on avoit imaginé pour distinguer plus facilement les étoiles, d'en réduire plusieurs sous un seul et même groupe. J'ai dit aussi que dès lors on avoit donné certains noms à ces différens amas que nous désignons aujourd'hui par le mot de *constellation*. L'origine de ces figures et de ces noms, est, de toutes les questions qui se présentent sur l'origine des anciennes pratiques, une des plus curieuses, mais en même temps des plus obscures et des plus impénétrables. Les différens systêmes qu'on a imaginés pour se rendre raison d'un usage aussi bizarre, prouvent sensiblement la difficulté de la matière que j'entreprends de traiter. Elle est d'autant plus ingrate, qu'il ne nous reste aucun monument sur les progrès de l'astronomie dans les premiers siècles. Il ne faut donc pas espérer qu'on puisse jamais satisfaire pleinement la curiosité sur un usage dont les motifs ne peuvent se présenter aux lumières de la raison, que très-difficilement. Essayons cependant de proposer quelques conjectures. Il se présente trois questions à examiner.

1°. Si les noms que nous donnons aujourd'hui aux constellations peuvent nous indiquer ceux qu'on leur aura donnés originairement ?

2°. Pourquoi on a employé par préférence les noms de certains objets pour désigner les constellations?

3°. Quel a pu être le motif qui a dirigé l'application des noms de ces objets à certaines constellations ?

J'essayerai aussi de remonter à l'origine de quelques expressions bizarres dont on se sert encore aujourd'hui dans le langage astronomique.

Si l'on s'en rapporte à la plupart des auteurs qui se sont exercés jusqu'à présent sur la question qui nous occupe, c'est dans l'antiquité la plus reculée qu'il faut chercher l'origine des noms et des figures dont les astronomes font usage pour désigner les constellations. Je suis bien éloigné d'adopter ce sentiment. Ces institutions ne me paroissent point être l'ouvrage des premiers observateurs. Tout nous porte au contraire à penser que les dénominations primitives ont été altérées, et que les Grecs ont probablement introduit ce changement. Ce sont les noms qu'ils avoient jugé à propos de donner aux constellations,

Les siècles héroïques sont en un mot, les temps
conds en incestes et en parricides, dont il soit
l'histoire [1].

Après ces réflexions, il seroit, je crois, fort inu
rêter à prouver combien les éloges dont certains
jugé à propos de combler les temps héroïques, s
déraisonnables. On peut parfaitement bien appl
siècles tant vantés, tout ce que j'ai dit sur ceux q
l'objet de la première partie de cet ouvrage. Les
étoient aussi ignorans et par conséquent aussi vic
pouvoient être les peuples dont je parlois. Il s'est
des siècles avant que la plus grande partie de l'U
sortie de cette funeste ignorance, dont les vices
les plus honteux sont la suite inévitable.

[1] Paus. l. II, c. 29, p. 179.

---

qui se sont conservés ; mais ces noms ne sont certainement pas des premiers siècles de l'astronomie [a]. Il est vrai qu'aujourd'hui les Arabes, les Mogols, les Tartares et presque tous les peuples de l'orient désignent les signes de zodiaque par les mêmes noms que nous. Mais on n'ignore pas que toutes ces nations, à l'exception des Chinois, ont adopté l'astronomie des Grecs [b], Ces peuples l'avoient portée dans l'Arabie et dans la Perse, d'où elle a passé dans le Mogol et dans la Tartarie. Il n'est donc pas surprenant de retrouver dans ces contrées les astérismes de la Grèce. Cette conformité ne prouve rien pour l'ancienneté de ces noms [c].

Mais dira-t-on, les Grecs n'ont point inventé l'astronomie; ils l'ont apprise des Chaldéens, des Phéniciens et des Egyptiens; on peut donc présumer qu'ils auront retenu les noms et les figures que ces peuples ont donnés aux constellations; et c'est ainsi que la tradition des usages primitifs nous aura été transmise ? Cette objection n'est pas difficile à écarter.

Quoique les Grecs fussent incontestablement redevables de la plus grande partie de leurs connoissances astronomiques aux Chaldéens, aux Phéniciens aux Egyptiens, ils avoient cependant étrangement abusé des symboles par lesquels ces peuples avoient désigné les constellations. Les Grecs s'étoient formé un zodiaque particulier. Les noms par lesquels ils désignoient les constellations n'étoient point ceux dont se servoient les anciennes nations. Ecoutons ce que les auteurs de l'antiquité nous apprennent sur ce sujet.

Firmicus dit positivement que la sphère des barbares, c'est-à-dire, celle des peuples de l'Egypte et de la Chaldée, étoit entièrement différente de celle des Grecs et des Romains. Plusieurs autres écrivains déposent aussi de la différence qu'il y avoit entre le zodiaque grec et le zodiaque égyptien. Les noms des constellations, chez ces deux peuples, ne se ressembloient point [1]

[a] Ces noms pour la plupart sont postérieures à l'expédition des Argonautes.

[b] *Voy.* Weidler, Hist. Astronom. c. 8, p. 205, et c. 10, p. 244 et 245. M. Hyde l'assure positivement des signes du Zodiaque, dans son Commentaire sur les tables d'Ulugh-Begh, p. 4.

[c] Ce que j'avance ici sur l'astronomie grecque reçue chez les Arabes et les autre peuples de l'Orient, paroîtra d'abord contradictoire avec ce que j'ai dit prem. part. p. 214. Cette contradiction cependant n'est qu'apparente. Les Arabes et les autres peuples de l'Orient avoient certainement des notions d'astronomie avant le temps auquel ils ont fréquenté les Grecs ; mais suivant toutes les apparences, ces connoissances n'étoient pas bien parfaites. Les conquêtes d'Alexandre dans la haute Asie, et l'empire, qu'après sa mort, les Séleucides établirent dans ces contrées, lièrent un très-grand commerce entre les Grecs et les Asiatiques. L'astronomie avoit fait alors de très-grands progrès dans la Grèce. Les Arabes et les autres nations dont nous venons de parler, profitèrent de ces découvertes et adoptèrent en conséquence les termes et les figures reçues dans l'astronomie grecque.

[1] *Voy.* Salmas. de Ann. Climact. p. 594.

Dans la sphère égyptienne on ne connoissoit ni le nom ni la figure du *Dragon*, de *Céphée*, d'*Andromède*, etc. Les Egyptiens avoient donné aux amas d'étoiles qui composoient ces constellations chez les Grecs, d'autres figures et d'autres noms [1]. Il en étoit de même chez les Chaldéens [a]. Les Orientaux n'ont jamais connu les Gémeaux (Castor et Pollux) dont les Grecs ont fait le troisième signe du zodiaque [b]. Il ne nous reste à la vérité presque rien sur les noms que les premiers habitans de l'Arabie avoient donnés originairement aux constellations, mais par le peu qui s'en est conservé, on voit qu'ils devoient être différens de ceux par lesquels nous les désignons aujourd'hui [2], Il reste donc à examiner, d'après ces faits, quel aura été l'usage primitif, et par quelle raison les constellations ont été désignées chez tous les peuples par des dénominations si bizarres et si éloignées de la figure qu'elles ont dans le ciel.

Les étoiles ne présentent-elles pas le même arrangement à tous les yeux? Leur disposition n'est-elle pas la même pour tous les climats? Oui sans doute. Mais dans tous les climats on ne les a pas envisagées avec les mêmes yeux; je veux dire, que tous les peuples n'ont pas suivi un plan uniforme pour grouper les étoiles, Les formes sous lesquelles on a réduit ces astres ayant été fort différentes, le nombre et la forme des constellations a dû par conséquent varier dans chaque contrée. C'est par cette raison que les Indiens comptent dans le zodiaque 27 constellations, et les Chinois 28 [3]. Il y a même chez ces derniers des constellations qui ne sont composées que d'une seule étoile [c].

Si l'on remarque une grande variété dans le nombre et dans la forme des constellations chez les différens peuples de cet univers, elle n'est pas moins sensible dans les noms par lesquels ils ont jugé à propos de les désigner. Qu'on parcoure toutes les nations, même les plus sauvages, on verra qu'elles connoissent quelques constellations, et qu'elles leur ont donné des noms qui sont tous relatifs à certains objets sensibles. Cependant, rien de moins uniforme que les objets auxquels chaque nation a fait ressembler les astérismes, D'où peut venir l'accord de tant

[1] ACHILL. TAT. Isag. c. 39. — *Voy.* aussi PLUT. de Iside et Osiride, p. 539.

[a] ACHILL. TAT. *loco citato*.

Tout ce que nous disons ici, d'après les anciens, sur la différence qu'il y avoit entre la sphère des Grecs et celle des anciens peuples, doit s'entendre avec quelque restriction. Nous expliquerons plus bas le sens dans lequel nous croyons que ces paroles doivent être prises.

[b] Hérodote l'assure des Egyptiens, l. II, n. 43. *Voy.* aussi HYDE, hist. Relig. vet. Persar. c. 32, p. 391.

[2] *Voy.* HYDE, in Tab. Ulugh-Begh.

[3] *Voy.* les Observat. Math. Astronomiq. etc. faites aux Indes et à la Chine, publiées par le P. Souciet, t. I, p. 243.

[c] La première constellation du Zodiaque chinois, nommée *Kio*, qui veut dire *la corne*, n'est composée que d'une étoile.

de peuples, qui sûrement n'ont pas eu de commerce les uns avec les autres, à désigner les constellations par des dénominations qui n'ont aucun rapport avec leur arrangement dans le ciel? Comment peut-il être arrivé qu'ils se soient tous réunis dans une pratique d'autant plus extraordinaire, qu'elle est moins naturelle? Avant que d'entrer dans aucune discussion, je crois qu'il est à propos de distinguer les temps.

Nous avons ici deux objets à considérer. Les noms qu'on a donnés primitivement aux constellations, et ceux par lesquels nous les désignons aujourd'hui. L'origine de ces derniers est très-ancienne. Mais j'ai déja dit qu'on n'en devoit pas attribuer l'invention aux premiers siècles de l'astronomie. Ces dénominations n'ont pas assez de rapport avec la disposition apparente du plus grand nombre des étoiles. Je ne puis me persuader que les premiers hommes aient cru voir dans les assemblages d'étoiles dont ils ont formé les constellations, la ressemblance de la plupart des figures par lesquelles on les désigne aujourd'hui chez presque tous les peuples. On se sera donc servi originairement de quelque pratique, autre que celle dont l'usage nous est resté. C'est cette pratique primitive qu'il faut tâcher de deviner, et expliquer en même temps l'origine de celle dont nous nous servons présentement.

Les premiers dénominations ont dû être extrêmement simples, et relatives à l'objet qu'on vouloit désigner. Si l'on peut se flatter de retrouver quelques traces des usages primitifs, c'est chez les sauvages de l'Amérique qu'il faut les chercher. Ces peuples avant l'arrivée des Européens connoissoient quelques constellations, et leur avoient donné des noms. Examinons la signification de ces noms, et les idées qu'ils y avoient attachées.

Les Iroquois connoissent la *grande Ourse* [...] la nomment *Okouari* [1], c'est-à-dire, l'Ourse; dénomi[...]nt les motifs sont très-aisés à pénétrer, comme [...] dans un moment. A l'égard de la petite Ourse [...]pas que ces peuples aient donné de nom à cette [...] Il n'y a que l'étoile polaire qui ait attiré leur a[...] qui les dirige dans leurs [...]ges. Ils on[...] guide pour ne pas s'éga[...] les vastes [...] tinent de l'Amérique. [...]'ils ont [...] est très-simple. Ils la n[...] *onatte* [...] *marche point* [3]. Cette d[...] est fon[...] mouvement de cette é[...]nsible, [...] toujours fixe dans le mê[...]

Les peuples du Grœnla[...] polaire, mais même toute[...] Ils la nomment *Kaumorsa*[...] rapport immédiat avec l'u[...]

[1] Mœurs des Sauvages, t. II [...] 236.

de cette constellation. Ces peuples tirent une grande partie de leur subsistance des chiens de mer. Ce n'est que la nuit qu'on peut prendre ces amphibies. L'apparition de l'étoile du nord est pour les Grœnlandois un avertissement de se disposer à partir pour la chasse des chiens de mer. Aussi le nom *Kaumorsok* qu'ils donnent à la petite Ourse, signifie-t-il dans leur langue: *quelqu'un est sorti pour prendre des chiens de mer* [a].

On remarque aussi dans le nom que ces peuples donnent aux Pléïades, un rapport très-marqué avec la figure que cet astérisme présente aux yeux. Ils appellent les Pléïades *Killukturset*, qui veut dire *liées ensemble* [1]. En effet, ces étoiles se touchent de si près à la vue, qu'elles semblent être attachées les unes aux autres.

On en peut dire autant des étoiles qui composent la tête du taureau céleste. Elles représentent assez bien la forme de la tête d'un quadrupède. Cette ressemblance est même si frappante, que les peuples les plus sauvages l'ont saisie. Les nations qui habitent le long de l'Amazone, appelant les Hyades *Tapiira Rayouba*, du nom qui signifie aujourd'hui dans leur langue, *mâchoire de bœuf* [b].

Cette longue traînée blanche qui traverse tout le ciel, a reçu aussi chez la plupart des peuples une dénomination très-conforme à l'objet qu'elle représente. Les Grecs l'ont nommée *Galaxie*, ou *voye lactée*, eu égard à sa blancheur. Les Chinois l'appellent *Tien-ho*, le *Fleuve céleste*. Plusieurs nations l'ont nommée *le grand chemin* [1]. Les sauvages de l'Amérique septentrionale la désignent sous le nom de *chemin des ames* [c]. Nos paysans l'appellent *le chemin de St. Jacques*.

Il est encore assez probable que les deux étoiles brillantes de la tête des Gémeaux ont pu être désignées par deux objets semblables. Les Grecs leur avoient donné le nom des deux frères célèbres, Castor et Pollux. On prétend que dans l'ancienne sphère

[a] Hist. Nat. de l'Islande et du Grœnland, t. 2, p. 224, 225.

L'auteur de qui j'ai tiré ce fait, dit que ce nom de *Kaumorsok* donné par les Grœnlandois, à l'étoile du Nord, vient de ce que cette étoile paroît sortir et se lever de la mer. Son esprit sans doute voyageoit sur l'équateur, quand il a écrit cela. Je laisse à juger si l'on peut dire que, pour des peuples qui sont situés par les 70 degrés de latitude septentrionale, l'étoile polaire paroît sortir et se lever de la mer.

[1] *Ibid.* p. 225.

[b] Relat. de la rivière des Amazones, par M. de la Condamine, dans les Mém. de l'Académ. des Scienc. Ann. 1745, M. p. 447

Sur ce mot *tapiira rayouba*, qui signifie aujourd'hui chez les Indiens *mâchoire de bœuf*, M. de la Condamine ajoute : je dis aujourd'hui, parce que ce mot signifioit autrefois mâchoire de *tapiira*, animal propre du pays ; mais depuis qu'on a transporté des bœufs d'Europe en Amérique, les Brasiliens et les Péruviens ont appliqué à ces animaux les noms qu'ils donnoient dans leur langue maternelle au plus grand des quadrupèdes qu'ils connoissoient avant la venue des Européens.

[1] *Voy.* le Comment. de Hyde sur les tables d'Ulug-Begh, p. 23.

[c] Mœurs des Sauvages, t. 1, p. 406.

c'étoient deux chevreaux qui désignoient cette constellation[1]. Les Arabes y avoient mis originairement deux paons. Toutes ces dénominations sont très-naturelles. Comme les deux étoiles dont il s'agit, sont les plus remarquables de toutes celles qu'on découvre dans cette partie du ciel, qu'elles sont à peu-près aussi grandes et aussi brillantes l'une que l'autre, on a cherché à les désigner par des objets semblables.

Les Chinois pourroient encore nous fournir quelques lumières sur la question que nous cherchons à éclaircir. L'origine de l'astronomie remonte chez cette nation à une antiquité très-reculée. On sait que les Chinois ont été long-temps sans vouloir rien emprunter des autres peuples soit de l'Asie, soit de l'Europe[2]. Les expressions en usage dans l'astronomie chinoise peuvent donc nous donner quelque idée des dénominations primitives qui font en ce moment l'objet de nos recherches, d'autant plus que ces peuples sont attachés, si l'on peut dire, jusqu'à la minutie à leurs anciennes pratiques. Les Chinois appellent, par exemple, le zodiaque *Hoangtao*, *le chemin jaune*. Cette dénomination est assez naturelle: on y voit un rapport sensible avec le cours annuel du soleil, qui s'exécute sur ce cercle de la sphère. Le nom de zodiaque que nous lui donnons d'après les Grecs, n'a pas autant de conformité avec les phénomènes qu'il présente aux yeux. Aussi le terme de *Zodiaque* est-il assez récent, même dans la langue grecque. Il n'est certainement pas des premiers siècles de leur astronomie. On ne voit point que les auteurs anciens l'aient employé. Les Grecs, cependant n'ont pas été jusqu'au temps où ce nom s'est introduit chez eux, sans connoître le mouvement propre du soleil, et sans avoir un mot dans leur langue pour désigner le cercle que cet astre semble parcourir dans le ciel. Je serois fort porté à croire que dans les premiers temps le *zodiaque* aura été désigné par le nom et l'emblême d'une ceinture qui environne le ciel. C'est le terme dont plusieurs nations, et en particulier les Arabes et la plupart des peuples de l'Orient, se servent encore pour exprimer ce cercle de la sphère[3].

Je pense aussi que les constellations sous lesquelles passent la Lune et le Soleil, n'auront point été originairement désignées par les noms de Bélier, de Taureau et de Lion, etc. Il est bien plus naturel de croire qu'on aura d'abord appelé ces amas d'étoiles les *demeures* ou les *maisons* de la Lune et du Soleil. C'est ainsi que plusieurs nations ont désigné de toute antiquité les signes du Zodiaque[3].

[1] Hyde, Hist. Relig. Veter. Persar. c. 32, p. 391.

[2] *Voy.* les Observat. Mathématiques Astronomiques faites aux Indes et à la Chine, publiées par le P. Souciet, t. 1. p. 3, 4 et 5.

[3] *Voy.* le Comment. de M. Hyde sur les tables d'Ulug-Begh, p. 80. — *Voy.* aussi les notes sur Aulugelle, l. XIII, c. IX, p. 669, note 8, édit. in-8°. de 1666

[a] *Voy.* Hyde, sur les tables d'Ulug-Begh, p. 30. Le mot chinois *sou*, que nous tra-

Mais dira-t-on, comment a-t-il pu arriver qu'une pratique si simple et si naturelle ait dégénéré dans un usage aussi bizarre que celui que nous suivons? Usage au reste qui remonte à une antiquité très-reculée. Voici de quelle manière je conjecture que ce changement aura pu arriver.

L'astronomie n'auroit fait aucun progrès, si dès les temps les plus reculés on n'avoit pris soin de coucher par écrit les différentes observations qu'on avoit faites. Il faut donc le présumer quoiqu'il ne nous en reste aujourd'hui aucune preuve directe. On a vu dans la première partie de cet ouvrage que les peuples ont été un temps considérable sans connoître l'écriture alphabétique [1]. On y a vu aussi que les hiéroglyphes avoient été anciennement le moyen le plus généralement pratiqué pour conserver la mémoire des faits, des sciences et des découvertes, etc. Nous ne pouvons pas douter qu'on n'ait fait usage de cette espèce d'écriture pour constater les premières observations astronomiques. Rien de plus commun dans l'écriture hiéroglyphique que les représentations d'hommes, d'animaux, etc. On sait que ces représentations n'avoient souvent qu'un rapport très-indirect avec l'objet qu'on vouloit désigner. Ne pourroit-on pas soupçonner que c'est dans ces figures hiéroglyphiques qu'il faudroit chercher l'origine de ces noms bizarres que portent les constellations chez tous les peuples.

Il est plus que probable qu'au récit de leurs observations les premiers astronomes joignoient le dessin des constellations dont il parloient. Mais ce dessin vraisemblablement ne ressembloit point à ceux que l'astronomie moderne employe. Les premiers hommes en auront usé de la même manière qu'en usent encore aujourd'hui les Chinois. Ces peuples ont donné des noms aux constellations, et ces noms sont relatifs à certaines figures. Ces figures néanmoins ne sont point dessinées sur leurs planisphères. Les représentations des astérismes n'y sont exprimées que par des lignes qui joignent les étoiles les unes aux autres, selon les différentes formes sous lesquelles les Chinois les ont réduites. Ils écrivent à côté de ces assemblages le nom de chaque étoile et de chaque constellation[a] :

duisons par *constellation*, ne répond point dans l'idiome chinois à l'idée que présente le mot *constellation* dans notre langue. Les groupes d'étoiles que les Européens désignent par le mot *constellation*, sont appelés par les Chinois *demeure*, *hôtellerie*, dénomination conforme aux idées qu'on a dû se former primitivement des signes du Zodiaque.

[1] L. II, c. 6

[a] *Voy.* BIANCHINI, la Istor. univ. p. 283. — Acad. des Inscript. t. 18, Mém. p. 271.

J'ai vu un planisphère chinois gravé à Pékin, parfaitement conforme à celui dont parle M. Bianchini. Il est assez difficile d'y reconnoître les constellations, attendu que la position des étoiles est fort inexacte et très-défectueuse : mais d'ailleurs cette manière de grouper les constellations est infiniment préférable à celle que nous suivons aujourd'hui, et que nous tenons des Grecs : par ce moyen on reconnoîtroit beaucoup plus aisément les constellations.

Cette méthode est bien plus simple que celle dont nous faisons usage. Dans nos planisphères les figures par lesquelles nous désignons les constellations sont dessinées, et les étoiles dont chaque constellation est composée sont arrangées sur ces figures. Je crois que dans les premiers temps on en aura usé d'une manière toute différente. Les anciens astronomes auront probablement représenté les constellations dans le goût que les Chinois les représentent, c'est-à-dire, sans aucune figure, joignant seulement ensemble par des lignes droites les étoiles qui composoient chaque constellation. Je présume encore que pour éviter les erreurs et les équivoques, que les premiers observateurs écrivoient le nom de chacune des constellations à côté de sa représentation; mais ce nom, comme je viens de le dire, étoit écrit en hiéroglyphes. Examinons maintenant l'effet qu'aura pu produire cette pratique, par la suite des siècles.

La première manière d'écrire les observations astronomiques en dessinant chaque constellation dont on parloit, sera devenue très-embarrassante quand le nombre s'en sera multiplié à un certain point. On aura donc cherché à abréger le travail. Il est naturel de croire qu'insensiblement on aura supprimé les représentations. On se sera contenté de désigner les constellations dont on parloit, par le symbole hiéroglyphique de leur nom. Ainsi lorsqu'on aura voulu, par exemple, désigner la constellation que nous nommons aujourd'hui *le Taureau*, supposé que le taureau fût autrefois le symbole hiéroglyphique du nom qu'on avoit donné a cet amas d'étoiles, on aura dessiné un taureau, ainsi des autres. De cet usage, il sera arrivé qu'insensiblement les constellations auront pris le nom des principaux symboles qui avoient servi originairement à écrire le nom qu'on avoit d'abord donné à ces amas d'étoiles, et qu'à la fin on aura perdu de vue les dénominations primitives.

Voilà, je crois, la source dans laquelle il faut chercher l'origine et les causes de ces noms bizarres que les astérismes portent chez toutes les nations; car quoique dans les premiers temps l'écriture hiéroglyphique ait été le seul moyen que les hommes aient connu pour peindre leurs pensées, il n'est cependant pas probable que la manière d'employer cette écriture ait été uniforme. Chaque nation avoit ses symboles particuliers. Les dénominations par cette raison, ont dû varier suivant la différence des symboles. Il a dû en conséquence arriver que les constellations auront reçu des noms différens, suivant les différens symboles dont chaque peuple se servoit pour écrire ses idées, et c'est ce qui est prouvé par le peu qui nous reste sur cette matière. On a déja vu la différence qu'il y avoit entre les planisphères grecs, et ceux des Egyptiens et des Chaldéens. Ces différences sont encore plus

marquées entre les noms que les habitans du Mogol et de la Chine donnent aux constellations [1].

Si nous avions la clef de cette première écriture, nous saurions pourquoi certaines constellations ont reçu le nom de certains objets préférablement à d'autres. Ce qu'on peut conjecturer, c'est, comme je l'ai déja dit, que les représentations de ces objets jointes probablement à quelques autres marques, avoient été employées originairement à conserver les premières observations faites sur ces constellations.

Il n'est pas même absolument impossible de pénétrer les motifs de quelques-uns de ces symboles. Nous voyons d'abord que les êtres animés ont été le symbole le plus généralement et le plus fréquemment employé.

Quoiqu'on ne puisse point décider quelle est précisément l'espèce d'animal par lequel Job désigne la constellation qu'il appelle *Aisch*, on n'en est pas moins assuré que ce mot signifie un animal, et vraisemblablement un quadrupède [2]. Il est également certain que les peuples de l'Egypte, de la Chaldée et de la Grèce s'accordoient à désigner les constellations par des êtres animés. Ce que je vais dire de la pratique des sauvages, rendra cette vérité encore plus sensible.

Les peuples de l'Amérique septentrionale connoissoient quelques constellations avant la venue des Européens. Ils les désignoient par des noms d'hommes et d'animaux [3]. Les nations qui habitent sur les bords de la rivière des Amazones ont fait attention à plusieurs étoiles fixes. Pour les distinguer, ils leur ont donné des noms d'animaux [4].

On peut joindre à toutes ces nations barbares ou sauvages, les habitans du Groenland. C'est par le nom d'un quadrupède qu'ils désignent la grande Ourse. Ils appellent cette constellation *Tugta*, qui veut dire la *renne* [5]. Cherchons maintenant par quelle raison on aura préféré les êtres animés à tout autre objet, pour désigner les constellations.

Les premiers astronomes s'étoient aperçu que les étoiles avoient un mouvement journalier très-sensible. Pour exprimer cette marche des étoiles en hiéroglyphes, ils auront naturellement choisi le symbole d'un être animé et marchant. En suivant ses premières ouvertures, nous allons voir que cette explication peut avoir lieu à l'égard de plusieurs constellations.

Par exemple on peut rendre raison par ce moyen des mo-

[1] *Voy.* les Observations Astronom. etc. faites aux Indes et à la Chine, publiées par le P. Souciet, t. 1, p. 247, et acta Erudit. Lips. anno 1711, p. 387.

[2] *Voy.* notre Dissertation sur les constellations dont il est parlé dans Job.

[3] Mœurs des Sauvages, t. 2, p. 236 et 233; t. 1, p. 410.

[4] Mém. de l'Acad. des Scienc. ann. 1745, M. p. 447.

[5] Hist. Nat. de l'Islande et du Grœnland, t. 2, p. 223.

tifs qui auront déterminé certains peuples à se servir du symbole de l'*Ourse*, préférablement à celui de toute autre objet, pour désigner les étoiles du nord. Les anciens astronomes voyoient les étoiles qui composent la constellation de l'*Ourse* toujours au nord. L'animal le plus remarquable qu'on rencontre dans ces contrées est l'ourse. Ils se seront servis tout naturellement de l'emblème de cet animal pour désigner ces étoiles. Aussi venons-nous de voir que les sauvages de l'Amérique septentrionale, chez lesquels l'écriture hieroglyphique est en usage, appeloient cette constellation l'*Ourse*[1].

Il est facile de faire sentir encore pourquoi cette constellation portoit le même nom chez les Grecs. Ces peuples, comme on l'a dit ailleurs, avoient reçu de Prométhée leurs premières connoissances astronomiques. Ce prince, à ce que l'histoire nous apprend, faisoit ses observations sur le mont Caucase. Les motifs que je viens d'indiquer l'auront sans doute porté à se servir de l'emblème de l'ourse pour désigner la principale constellation du nord, Les Grecs qui avoient reçu de Prométhée les premiers élémens de l'astronomie, conservèrent cette ancienne dénomination, et nous l'ont transmise, mais à leur manière, c'est-à-dire, en y joignant beaucoup de fables relatives à l'histoire de leur pays,

Au moyen de cette explication, on comprend sans peine pourquoi dans la sphère égyptienne et chaldéenne on ne trouvoit ni le nom ni la figure de l'Ourse [2]. Il n'y a point d'apparence que dans les premiers temps les Egyptiens eussent assez de connoissance des pays du nord pour être informés que l'ourse étoit l'animal le plus commun dans ces contrées. Il n'est donc pas étonnant qu'ils se soient servis de quelques autres symboles pour désigner les étoiles voisines du pôle [3]. On peut appliquer avec autant de raison aux Chaldéens ce que je viens de dire des Egyptiens.

Maintenant il est aisé de concevoir par quels motifs plusieurs peuples ont désigné les mêmes constellations par des

[1] *Suprà*, p. 348.

[2] *Ubi suprà*, p. 350.

[3] SCALIGER in Manil. p. 334, dit, d'après Probus, que dans la sphère des Barbares, c'est-à-dire, des peuples de l'Egypte et de la Chaldée, les étoiles du pôle étoient désignées par le symbole d'un *chariot*.

On peut, je crois, confirmer ce témoignage par celui d'Homère. Nous voyons en effet que ce poëte nomme cet amas d'étoiles l'*ourse*; mais il nous apprend en même temps qu[illegible] [illegible]oit aussi cette constellati[illegible] [illegible]. Iliad. l. XVIII, v. 487. O[illegible] l. V, v. 273.

Ne devons-nous pas croire que c'étoient des Egyptiens que les Grecs avoient appris cette dénomination? En effet, de la manière dont Homère s'exprime, il paroît que ce nom de *chariot*, donné aux étoiles polaires, n'étoit pas si ancien que celui de l'*ourse* introduit dans la Grèce par Prométhée. Il est certain d'ailleurs par le témoignag[illegible] les écrivains de l'antiqu[illegible] [illegible]nomie [illegible]que étoit un[illegible] [illegible]ique et d'as[illegible]

symboles différens. Ces signes ont dû varier relativement aux idées que chaque peuple s'étoit formées des astérismes. Il paroît cependant que dans l'antiquité on s'est assez accordé à représenter certaines constellations par les mêmes symboles. On voit, par exemple, que les Chaldéens, les Arabes, les Perses, les Grecs, etc., se sont servi de l'emblème d'un géant pour désigner la constellation d'*Orion* [1]. On doit attribuer sans doute l'uniformité de ce choix à ce que cette constellation occupe un très-grand espace de terrein dans le ciel.

Il est encore assez vraisemblable que la constellation du Taureau aura pu originairement être désignée par le symbole de cet animal. J'ai déja dit que par la manière dont sont disposées les étoiles du Taureau céleste, elles représentoient assez bien la forme de la tête d'un quadrupède [2]. On a vu aussi que les sauvages de l'Amérique méridionale avoient donné à cet astérisme le nom de *mâchoire de Bœuf* [3]. Nous pouvons donc croire que pour désigner cet amas d'étoiles, on aura choisi l'animal dont la figure avoit le plus de rapport à la disposition de ces astres dans le firmament.

Il y a bien de l'apparence encore que les dragons, les hydres, les serpens et les fleuves n'ont été imaginés et introduits dans le ciel, que dans la vue de rassembler sous une seule figure, une suite considérable d'étoiles. On pourroit étendre ce plan d'analogie à plusieurs autres constellations; mais c'en est assez, et même peut-être trop pour des conjectures.

Il me paroît donc fort probable d'attribuer aux symboles de l'écriture hiéroglyphique l'origine des figures et des noms bizarres employés à désigner les constellations. Je ne doute point aussi que ces mêmes symboles n'aient donné lieu à tous les contes ridicules qu'on a débités sur les signes célestes. On perdit insensiblement de vue les motifs des premières dénominations. Alors les peuples donnèrent carrière à leur imagination. Les Grecs en fournissent une preuve bien convaincante.

Ces peuples avoient reçu des nations de l'Asie et de l'Egypte les premiers principes de l'astronomie. Il est à croire que les Asiatiques et les Egyptiens leur communiquèrent en même temps les termes qu'ils avoient consacrés à cette science. Mais, ou les colonies de l'Asie et de l'Egypte n'expliquèrent pas aux Grecs l'origine et les motifs de ces noms, ou, ce qui est plus vraisemblable, les Grecs ne jugèrent pas à propos d'en tenir compte. Ces symboles leur présentoient une trop belle occasion d'exercer la fécondité de leur imagination pour ne s'y pas livrer; ils y trouvoient un double avantage. Celui-

[1] Chron. Paschal. p. 36. — HYDE, mment. in tabul. Ulug-Begh. p. . — HOMER. Odyss. l. XI, v. 571.

[2] *Suprà*, p. 351.

[3] *Suprà*, p. 351 et 352.

de débiter des fictions merveilleuses, qui ont eu de tous temps un attrait singulier pour ce peuple; l'autre de satisfaire leur vanité: car la manie des Grecs a toujours été de vouloir passer pour les inventeurs des arts et des sciences.

Ils en usèrent donc à l'égard des noms et des symboles par lesquels les colonies d'Asie et d'Egypte leur avoient appris à désigner les constellations, de la même manière qu'ils en ont usé à l'égard de toutes les anciennes traditions qu'ils avoient puisées chez les peuples de l'Orient. Ils altérèrent les symboles par lesquels ces peuples avoient désigné les constellations. Aux noms et aux figures que les astérismes portoient dans l'orient, les Grecs substituèrent la plupart de leurs héros et de leurs fameux personnages. C'est en cela que consistoit la différence qu'on remarquoit, suivant le témoignage des anciens, entre la sphère des Grecs et celle des autres peuples. Car il ne faut pas croire que cette différence regardât l'arrangement et le nombre des constellations. Le contraire nous est prouvé par trop de témoignages, pour en pouvoir douter. Les Grecs n'avoient point formé les constellations. Ils étoient redevables de cette connoissance aux peuples de l'Orient [a]. Mais en conservant la substance des symboles primitifs, ils les avoient altérés par des différences considérables introduites tant dans les noms que dans les figures.

Par exemple, les Egyptiens avoient probablement désigné la constellation de Céphée par un homme, et celle d'Andromède par une femme. Les Grecs jugèrent à propos, pour accommoder ces symboles à leurs idées, d'en faire un roi et une princesse d'Ethiopie, et de changer par une suite nécessaire l'attitude, l'habillement et le nom que ces figures portoient dans les planisphères égyptiens. Ainsi des autres. A l'égard des symboles que les Grecs ont pu altérer, l'origine n'en fut pas moins defigurée par les fables qu'ils inventèrent pour expliquer les motifs de leur institution. C'est la source de tous ces contes absurdes que les écrivains de cette nation ont débités sur l'origine du zodiaque et des autres constellations [1]. Plus la matière étoit obscure, et plus elle prêtoit à leur imagination. Il seroit donc inutile de vouloir chercher dans les premiers temps, l'origine des

[a] Entre une infinité de témoignages que je pourrois citer, je ne parlerai que de celui de Sénèque. Ce philosophe dit que de son temps il n'y avoit pas encore 1500 ans que les Grecs avoient donné des noms aux constellations. Nat. Quæst. l. VII, c. 25, p. 837.

Il y avoit déjà long-temps que l'astronomie florissoit dans l'Egypte et dans l'Asie, et qu'il étoit sorti des colonies de ces pays pour passer dans la Grèce. Mais l'époque désignée par Sénèque, et qui tombe vers l'an 1400 avant J.-C. est celle où les Grecs ont déifié la plupart de leurs héros.

[1] *Voy.* SALMAS. de ann. Climact. p. 592, 593 *et suiv.*

noms et des figures par lesquels nous désignons aujourd'hui les constellations. Ces symboles ont souffert trop d'altération, en passant par les mains des Grecs, pour que nous puissions être assurés aujourd'hui des véritables motifs qui en avoient déterminé le choix. Il est constant que cette pratique remonte aux premiers siècles de l'astronomie; mais n'attribuons qu'à la vanité des Grecs, et au goût qu'ils ont eu de tous temps pour les fables, l'incertitude et l'obscurité qui règnent sur l'origine d'un usage adopté et pratiqué par tous les peuples de l'univers.

Au surplus, les conjectures que je propose sur les changemens introduits par les Grecs dans les symboles dont les astronomes de l'Orient se servoient pour désigner les constellations, ne sont pas totalement dénuées de fondement. On trouve fréquemment dans les monumens égyptiens plusieurs figures des signes célestes [1]. On y reconnoît encore les vestiges des usages pratiqués par les premiers auteurs de l'astronomie [a].

Les Grecs au reste n'ont pas été les seuls auxquels les dénominations primitives des astérismes aient fourni matière à bien des contes absurdes. On a vu précédemment que les sauvages de l'Amérique septentrionale connoissoient les constellations de leur pôle, et qu'ils appeloient la grande Ourse *Okouari*, qui dans leur langue veut dire une ourse. Leur imagination a bien travaillé sur le nom de cette constellation. Ils disent que les trois étoiles qui composent la queue de la grande Ourse, sont trois chasseurs qui la poursuivent. La seconde de ces étoiles est accompagnée d'une autre fort petite qui en est assez près. Celle-là, disent-ils, c'est la chaudière du second

[1] *Voy*. BIANCHINI, la Istor. Univ. p. 111.

[a] Ce que nous avançons seroit même absolument hors de doute, si l'on pouvoit s'en rapporter au P. Kircher. Ce vaste compilateur a donné la figure d'un planisphère qu'il prétend être celui des anciens Egyptiens. En le comparant avec celui des Grecs qui est aussi le nôtre, il fait voir qu'il n'y a entre l'un et l'autre que la différence que nous avons marquée *OEdip. Egypt.* t. 2, p. 2, class. 7, sect. 7, c. 1 et 2, p. 160 et 206.

Mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a reconnu la nécessité de se méfier des systèmes que débite le Père Kircher. Le planisphère dont nous parlons me paroît fort suspect. J'en voudrois d'autant moins garantir l'antiquité et l'authenticité, qu'on y voit des constellations représentées par des symboles, que nous savons certainement n'avoir pas été en usage dans le globe céleste des anciens Egyptiens, tels que l'ourse, le dragon, la balance et les gémeaux. En supposant même l'authenticité du planisphère en question, il resteroit encore à examiner l'âge de ce monument. Car il n'est pas douteux que depuis le règne des Ptolémées, l'astronomie égyptienne a dû se ressentir beaucoup des expressions et des figures de l'astronomie grecque. Il n'y auroit donc que la découverte d'un planisphère égyptien, construit avant le règne des Ptolémées, qui pût nous instruire avec certitude, des symboles employés par les anciens Egyptiens pour désigner les constellations.

des chasseurs qui portent le bagage et la provision [1]. On prétend que les sauvages de la Gaspésie, connoissent non-seulement la grande Ourse, mais aussi la petite. Les contes qu'ils ont forgés sur cette dernière constellation ne sont pas moins ridicules [2].

Je crois trouver encore dans cette source, c'est-à-dire, dans l'écriture hiéroglyphique, l'origine de quelques termes bizarres qui se sont maintenus long-temps dans le langage astronomique.

Nos anciens astronomes appeloient *tête et queue du Dragon*, les deux points d'intersection de l'écliptique et de l'orbite de la lune. Ils nommoient *ventre du Dragon* l'endroit de ces cercles où se trouve la plus grande latitude de cette planète [a]. Y a-t-il rien de plus bizarre que cette dénomination? Quel rapport y a-t-il entre le dragon, animal chimérique, et les phénomènes célestes? Mais en se rappelant la manière dont les anciens peuples écrivoient leurs observations astronomiques, on reconnoît dans cette expression un reste de l'ancienne dénomination, qui doit son origine aux hiéroglyphes. Les Egyptiens désignoient le siècle, le temps, par la forme d'un serpent, qui en se mordant la queue, formoit un cercle [3]. Il paroît même que la figure de ce serpent, n'étoit pas celle d'un serpent véritable. Car les Grecs en traduisant le nom que ce reptile avoit dans la langue égyptienne, l'ont rendu par celui de basilic, animal aussi fabuleux que le dragon [4]. De même pour représenter le monde, les Egyptiens peignoient un serpent couvert d'écailles de différentes couleurs, roulé sur lui même. Nous savons par l'interprétation qu'Horus-Apollo donne des hiéroglyphes des Egyptiens, que dans ce style, les écailles du serpent représentoient les étoiles dont le ciel est semé [5]. On apprend encore par Clément Alexandrin, que les Egyptiens désignoient la marche oblique des astres par les replis tortueux d'un serpent [6].

Les Egyptiens au surplus, n'ont pas été les seuls qui se soient servis de l'emblème d'un serpent, pour désigner le tour que le soleil fait en parcourant les douzes signes du zodiaque.

Chez les Perses et chez plusieurs autr[illegible] nations, Mithras

[1] Mœurs des Sauvages, t. [illegible] 236 et 238.

[2] *Ibid.*

[a] C'est dans ces seuls poin[illegible] tersection que se font les écli[illegible]

[3] Hor. Apollo. l. 1, c. 1.

[4] *Idem.*

[5] *Idem.*

[6] Strom. l. v, p. 657.

M. Cuper a prouvé par un [illegible] de rai[illegible] [illegible] te est le soleil. [illegible] sieurs représen- [illegible] serpent qui [illegible] rmant à l'ex- [illegible] eux. Il n'y a [illegible]

étoit le même que le soleil[1]. Dans tous les monumens qui nous restent de ce dieu, on aperçoit parmi plusieurs autres emblèmes quelques-uns des signes du zodiaque, quelques étoiles très-bien marquées, avec les planètes ou du moins leurs symboles. On ne peut pas s'empêcher de regarder ces bas-reliefs comme des espèces de planisphères célestes[2]. Tout annonce évidemment qu'on a eu intention de représenter les révolutions du soleil, des planètes et des étoiles fixes. Voici comme en parloit Celse, au rapport d'Origène. « On « voit, dit-il, dans la doctrine des Perses, et dans les mys- « tères de leur Mithras, le symbole de deux périodes cé- « lestes, de celle des étoiles fixes, de celle des planètes et « du passage que fait l'ame par celles-ci[3]. » Nous devons donc regarder toutes ces représentations comme des restes de l'ancienne écriture hiéroglyphique.

Entre plusieurs de ces représentations de Mithras, il y en a une surtout qui est fort composée. Je n'entreprendrai point d'en donner la description. Je ne parlerai que du couronnement de ce bas-relief. Il est des plus singuliers. C'est une suite de figures sur la même ligne dont la première est un soleil rayonnant avec des ailes, et monté sur un char tiré par quatre chevaux qui paroissent fort agités, et regardent les quatre parties du monde. Près du char est un homme nu, qu'un serpent entortille de quatre plis, depuis les pieds jusqu'à la tête, On voit après trois autels flamboyans, et entre ces autels trois grandes fioles carrées, puis un autre homme nu entortillé comme le premier d'un serpent. On trouve ensuite quatre autels avec autant de fioles. La lune sur son char, traînée par deux chevaux qui paroissent être extrêmement fatigués, termine ces figures. La seule inspection de ce monument annonce qu'on a voulu y décrire le cours des astres. On voit que les spirales qui résultent de la combinaison du mouvement diurne du soleil, avec son mouvement de déclinaison, sont désignées sous l'emblème de ces deux figures entortillées de serpens[4].

L'emploi que plusieurs autres nations ont fait de ce symbole est attesté par quantité de monumens, d'une manière si positive, qu'il ne peut rester sur ce sujet aucun doute[5]. Entre un grand nombre dont on pourroit faire usage il n'y ... point de plus frappant, qu'un tronçon de statue trouvé ... en l'année 1698. Le corps de cette figure est entor- ... un serpent qui fait quatre tours, quoiqu'il n'en pa- ... trois sur le devant. Les espaces formés par es

...l. t. 3, p. 356.
...t. des Fables, t. 3,
...als. l. VI, p. 290.

[4] BANNIER, Explicat. des Fables, t. 3, p. 171, 180, 183.
[5] *Idem.* t. V, p. 493, etc.

contours du serpent sont occupés par les signes du zodiaque [a]. Il n'est pas douteux qu'on a voulu représenter par ce emblème le passage du soleil par les douze signes, et son mouvement diurne d'un tropique à l'autre, qui se fait en apparence par des lignes spirales.

On retrouve jusques chez les nations de l'Amérique, le symbole du serpent, pour désigner la révolution des astres. Les Mexicains, comme on l'a vu [1], exprimoient leurs pensées par des hiéroglyphes. C'est de cette manière que leur siècle et leur année étoient représentés. Une roue peinte de plusieurs couleurs contenoit l'espace d'un siècle distingué par années. Leur siècle étoit de cinquante-deux années solaires. Quatre indictions, de 13 ans chacune, formoient la division de la roue, et répondoient aux quatre points de l'horizon. Un serpent environnoit cette roue, et en marquoit par ses nœuds les quatre divisions [b].

Il est donc certain qu'on s'est servi d'hiéroglyphes pour conserver les premières observations astronomiques. On a vu dans la première partie de cet ouvrage que tous ces mystères qu'on a prétendu trouver dans les hiéroglyphes, ne sont que des chimères. Ces symboles employés par toutes les nations n'étoient qu'une espèce d'écriture très-informe et très défectueuse. Rien ne répugne à croire que ce sont ces mêmes symboles qui par la suite ont donné naissance à quantité d'expressions singulières, usitées en astronomie.

Qui peut encore avoir donné lieu à cette persuasion intime, dans laquelle ont été tous les anciens peuples, et qui subsiste encore aujourd'hui chez presque toutes les nations de l'Orient, même chez les sauvages de l'Amérique, que les éclipses de lune sont occasionnées par un dragon qui veut dévorer cet astre ? La frayeur qu'ils en ont les porte à faire le plus de bruit qu'ils peuvent pour épouvanter le monstre et lui faire quitter prise. Ne devons-nous pas mettre cette opinion ridicule au nombre de ces expressions philosophiques qui mal interprétées par le peuple, ont donné naissance à quantité de fables absurdes ? Ne viendroient-elles point de ce qu'originairement, pour désigner le cercle périodique de la lune, on se seroit servi de l'emblème d'un dragon, dont la tête [illegible] placée au point où ce cercle cou[illegible] l'écliptique, pa[illegible] est toujours à ce nœud, ou à [illegible]posé que se f[illegible] éclipses de soleil ? Ce qu'on vie[illegible] sur le serp[illegible] par les Egyptiens et les autre[illegible] dans leu[illegible]es astronomiques, m'engag[illegible] cette [illegible] quand l'écriture alphabétique [illegible]te che[illegible] po-

[a] On peut voir cette figure [illegible] plication qu'en donne le Père [illegible] faucon, Antiquité expliquée [illegible] 2.eme vol. p. 370, planche 215, [illegible]

;ées, l'ancienne manière d'écrire s'est abolie, mais les dénominations qu'elle avoit occasionnées ont toujours subsisté, particulièrement à l'égard de plusieurs objets des sciences.

Une dernière réflexion enfin qui nous prouve combien nous ommes peu en état de juger aujourd'hui des pratiques origi- naires, c'est qu'il n'est nullement certain que les noms et les igures en usage dans notre astronomie soient même des premiers siècles de la Grèce. Tout nous prouve au contraire que es noms et les figures des constellations ont varié chez ces peuples. J'en rendrai compte dans les livres suivans.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire sur l'origine des caractères astronomiques par lesquels nous désignons à présent es signes du zodiaque. Quelques auteurs veulent que les Egyptiens en soient les inventeurs. Un critique moderne pretend qu'on y découvre encore aujourd'hui des traces d'origine égyptienne. Ce sont, suivant cet auteur, des vestiges d'hiéroglyphes curiologiques, réduits à un caractère d'écriture courante, semblable à celle des Chinois. Cela se distingue plus particulièrement, dit-il, dans les marques astronomiques du Bélier, du Taureau, des Gémeaux, de la Balance et du Verseau [1].

Je ne regarde point cette observation comme une preuve convaincante qu'on doive rapporter à l'Egypte, l'institution des caractères astronomiques du zodiaque. Premièrement, il y a des auteurs qui attribuent cette invention également aux Chaldéens et aux Egyptiens [2]. En second lieu les symboles astronomiques, par lesquels nous désignons aujourd'hui les Gémeaux et la Balance, ne viennent sûrement pas de ces derniers. On a vu que ces peuples ne connoissoient point Castor et Pollux; que les Grecs ont mis pour le troisième signe de leur zodiaque. La même réflexion a lieu par rapport au caractère astronomique de la Balance. Les anciens astronomes d'Egypte ne pouvoient pas en être les auteurs. Dans l'ancienne sphère, les signes de la Vierge et du Scorpion se suivoient immédiatement. Le Scorpion occupoit à lui seul l'étendue des deux signes. Ces serres ou pinces faisoient le signe qui dans la suite a été désigné par la Balance, et cet astérisme n'a été introduit dans le ciel que sous le règne d'Auguste [3].

On peut croire, il est vrai, que l'astronomie ayant pris naissance dans l'Orient, c'est aussi de ces peuples que nous tenons la manière de désigner par des caractères symboliques les constellations du zodiaque. Ces caractères doivent être regardés comme des restes de l'ancienne écriture [illegible] mais c'est précisément par cette raison que

[1] [illegible]érogliphes des [illegible] [illegible]cher, OEdip. Ægypt. t. 2, class. 7, c. 6, p. 196.

[3] Voy. SERVIUS, ad Georg. l. 1, v. 33.

lo en peut être attribuée également aux Chaldéen a ns.

ues au surplus ont souffert beaucoup d'altéra On ît des différences considérables entre les fig d nous servons aujourd'hui, et celles dont se v nciens astronomes. [a].

[a] O oir la figure de ces anciens es astronomiques dans Saumai n. *Exercit.* p. 1035 *et suiv.* M. Huet les a aussi fait graver ses remarques sur Manilius, l. 80.

DISSERTATION

Sur les Noms des Planètes.

On doit croire que les hommes aussitôt qu'ils ont eu connoissance des planètes, ont songé à les distinguer chacune par un nom propre. Il y a eu beaucoup de variation sur ce sujet parmi les anciens peuples. Il ne seroit pas aisé de rendre raison de tous les différens noms qu'on a imposés aux planètes dans l'antiquité. Ceux par lesquels nous les désignons aujourd'hui nous viennent des Latins. Ces peuples ne sont cependant pas les auteurs de ces dénominations. Ils les avoient empruntées des Grecs, et avoient appliqué aux planètes les noms qui, dans leur langue, répondoient à ceux dont les Grecs se servoient pour désigner ces astres. C'étoient ceux de leurs principales divinités

Mais ces noms ne sont pas de la première antiquité. Ils n'ont pu avoir lieu qu'après le temps, où les peuples ayant déféré à leurs héros les honneurs divins, imaginèrent de les placer dans le ciel. Ce fut alors qu'ils donnèrent aux planètes les noms des principales divinités qu'ils adoroient, et qu'ils les identifièrent avec les objets de leur culte. Cet usage, au reste, n'a pu s'introduire que quelques temps après la naissance de ces nouvelles divinités. Leur apothéose, il est vrai, a suivi de près l'instant de leur mort [1]; mais encore a-t-il fallu que ces nouveaux cultes fussent établis et reconnus, pour qu'on ait changé les noms primitifs des planètes. On ne peut cependant pas supposer que les peuples soient demeurés jusqu'au temps de ces apothéoses sans donner des noms aux astres qu'ils avoient observés. Le contraire d'ailleurs est prouvé par l'histoire. Quoique dans la suite des temps, on ait souvent confondu le Soleil avec Apollon, et la Lune avec Diane, il est certain que dans l'ancienne mythologie ces objets étoient très-bien distingués [2]. Il est donc prouvé qu'on avoit donné originairement aux planètes d'autres noms que ceux des divinités par lesquels on les a désignées dans la suite. Ce sont ces premières dénominations qu'il est à propos de rechercher.

Tout nous porte à croire que les premiers observateurs

[1] Essai sur les Hiéroglyphes des Egyptiens, t. 1, p. 312 *et suiv.*

[2] *Voy.* le Clerc, not. *in* Hesiod. Theog. p. 68 et 128. — Bannier, Explicat. des Fables, t. 4, p. 140, 162, 164, 208 *et suiv.*

désignèrent les planètes par des noms qui avoient un rapport immédiat avec les qualités les plus sensibles de ces astres. A cet égard ils n'avoient fait que suivre l'usage de ces anciens temps. On n'ignore pas que dans les premiers siècles, chaque nom exprimoit la nature et les propriétés qu'on attribuoit à l'objet dénommé. Les noms par lesquels le Soleil et la Lune sont désignés dans les livres saints, expriment les qualités connues de ces planètes. Le Soleil y est appelé *Schémès* et *Kamnah* [1]. Ces deux noms ont un rapport immédiat avec les qualités les plus sensibles de cet astre. L'un *Schémès*, désigne sa clarté et sa splendeur; l'autre exprime sa chaleur et son activité [a]. La Lune est nommée *Labanach*, dénomination qui lui a été donnée à cause de sa couleur [b].

Les Assyriens et les Babyloniens nommèrent originairement le soleil *Adad*, c'est-à-dire, l'*unique* [2]; dénomination fondée sur ce qu'aucun des astres ne lui est comparable en éclat et en utilité. Les Phrygiens, peuple très-ancien, l'adoroient aussi sous le même nom [3]. C'est encore par cette raison que les Phéniciens appelèrent dans les commencemens le Soleil *Beelsamen*, nom qui dans leur langue signifioit *Seigneur du ciel* [4].

Les Phéniciens et les Syriens donnèrent, à la Lune le nom d'*Astarté*, reine des cieux [5], sans doute parce que cette planète surpasse en grandeur et en éclat tous les autres astres dont le ciel brille pendant la nuit. Les Assyriens et les Babyloniens appelèrent aussi la Lune *Ada*, l'*unique* [6], par la même raison qu'ils avoient nommé le Soleil *Adad*.

On remarque la même conformité dans les noms primitifs par lesquels les Egyptiens désignèrent les planètes. J'ai dit ailleurs que celles dont l'éclat est le plus frappant ont été les premières qu'on aura reconnues. Cette qualité suggéra sans doute aux hommes les noms qu'ils donnèrent originairement

[1] שמש et חמה Genes. c. 37, ℣. 9. Job. c. 30, ℣. 28. — Cantic Cant c. 6, ℣. 10. — Isaï., c. 24, ℣. 23, c. c. 30, ℣. 26.

[a] שמש *Schemès*, vient probablement de la racine Arabe *Schamash*, qui signifie *splenduit*, *claruit*, *micuit*, luire, briller.

On peut dire encore que ce mot שמש Schemès tire son étymologie des deux mots hébreux שם אש *Scham*, *eschum*, qui signifient *là est le feu* ou *la chaleur*, *la lumière*. Alors ce nom auroit été donné au soleil à cause de sa chaleur, et de ce qu'il est regardé comme le foyer de notre monde. Le soleil est aussi appelé חמה *Kamah*, de la racine חמם Khamam, qui signifie avoir *de la chaleur*, *être chaud*; *Khamah*, signifie aussi *chaleur*.

[b] Isaï. c. 24, ℣. 23.

Ce mot לבנה *Labanah*, vient de la racine לבן *Laban* qui signifie *blancheur*.

[2] Macrob. Saturn. l. I, c. 23, p. 312. — Voss. de Idol. l. II, c. 6, p. 125, col. B.

[3] Hesychius, *in voce* Αδαδ.

[4] Sanchon. *apud*, Euseb p. 34, C.

[5] Voss. de Idol. p. 151, col. B.

[6] *Idem. ibid.* p. 125, col. B.

aux astres. On avoit donné en Egypte à Vénus un nom que les Grecs ont rendu dans leur langue par celui de *Callisté*, *très-belle*, ou pour mieux dire *la plus belle* [1]. En effet, il n'y a point de planète qui égale Vénus en éclat et en beauté [a]. A l'égard de Mars, les Egyptiens le désignoient par un mot qui dans leur langue signifioit *embrasé*, dénomination qui répond très-bien à la couleur de cette planète. Mercure avoit reçu chez eux le nom d'*étincelant*, dénomination qui convient parfaitement bien à cet astre. A l'égard de Jupiter Ils l'avoient appelé d'un mot qui veut dire *éclatant* [b].

Il n'est pas aussi facile de rendre raison du premier nom de Saturne. Les Grecs avoient traduit le nom que cette planète avoit reçu originairement des Egyptiens, par celui de *Phaïnon*, qui dans leur langue signifie *lumineux*, *apparent* [2]. Il faut avouer que cette qualification ne paroît guères convenir à cet astre qui a peu d'éclat ; à moins qu'on ne veuille dire que ce mot pouvoit être susceptible de quelque autre interprétation sur laquelle nous ne pouvons cependant rien décider [c].

Les Grecs en usèrent de la même manière que les autres peuples, à l'égard des noms qu'ils donnèrent aux planètes dans les premiers temps. Pour désigner le Soleil, ils empruntèrent de la langue Phénicienne le mot *Hélojo* [3], qui signifie *haut*, d'où ils firent en le ramenant à l'analogie de leur langue, *Hélios* [4]. Cette propriété d'être extrêmement élevés au-dessus de la terre est commune à tous les astres; mais comme de tous les corps célestes, le Soleil est le plus frappant, il n'est pas surprenant qu'on la lui ait appliquée préférablement à tous les autres [5].

Les Grecs donnèrent pareillement à la Lune le nom de *Séléné*, nom qui vient d'un autre nom phéniciens, lequel signi-

[1] MANETHO. *in* Chron. Paschale, p. 49 et 47. — JUL. FIRMIC. l. II, c. 2

[a] C'est par cette raison que dans plusieurs provinces on n'appelle pas Vénus autrement que la *Belle Etoile*. *Voy*. LE CLERC, not. *in* Hesiod. p. 41

[b] JUL. FIRMIC. l. II, c. 2. — MANETHON, *loco cit.*

Les Grecs avoient rendu tous ces noms dans leur langue par ceux de Πυρόεις ou Πυρώδης Στίλβων et Φαέθων. J'en ai donné la traduction dans le texte.

[2] JUL. FIRMIC. *locis cit.* — ACHIL. TAT. Isac. c. 17, *init.*

[c] RICCIOLI Almagest. l. XVII, c. 1, croit que Saturne avoit été appelé Φαίνων, c'est-à-dire, proprement *celui qui se montre*, parce que de toutes les planètes, c'est celle dont les conjonctions avec le soleil durent le moins. Saturne se trouve dégagé promptement des rayons de cet astre à cause de la lenteur de son mouvement propre. Au lieu que Mars, par exemple, dont le mouvement approche beaucoup plus de celui du soleil, suit cet astre pendant un temps assez considérable, immédiatement après leur conjonction ; c'est par cette raison que Mars ne sort pas sitôt des rayons du soleil.

[3] עליא.

[4] Ἥλιος.

[5] LE CLERC, not. *in* Hesiod. p. 68.

fie *passer la nuit* [1]. Ce nom s'applique si naturellement à la Lune, qu'il seroit ridicule de vouloir éclaircir les motifs d'un choix dont les raisons sont si faciles à découvrir.

A l'égard des autres planètes, on voit par les auteurs les plus anciens, qu'elles portoient originairement chez ces peuples, les mêmes dénominations que chez les Egyptiens [a]. C'est une preuve que les Grecs les avoient reçues de l'Egypte, ainsi que les premiers élémens de l'astronomie. Ils firent seulement quelques changemens à ces noms, pour les accommoder au génie de leur langue [b].

Les Chinois paroissent avoir été les seuls d'entre les nations policées qui aient donné aux planètes des noms dont il seroit difficile de pénétrer les motifs. Ils comptent cinq élémens, la *Terre*, le *Feu*, l'*Eau*, le *Bois* et les *Métaux*. Les Chinois se sont servis de ces noms pour désigner les cinq planètes, autres que le Soleil et la Lune. Ils ont appliqué la terre à Saturne, le bois à Jupiter, le feu à Mars, le métal à Vénus, et l'eau à Mercure [2].

Mais remarquons en même temps que Vénus porte encore chez les Chinois un autre nom que celui que je viens d'indiquer. Ils l'appellent aussi *Tai-pe*, qui veut dire la *bien blanche* [3]. Cette dénomination nous prouve deux choses. La première, que les Chinois, comme toutes les autres nations, ont désigné cette planète par un nom analogue à sa qualité la plus apparente. La seconde, que cette dénomination, est sans contredit, la dénomination primitive que Vénus aura reçue chez ces peuples. Suivant toutes les apparences, cette

[1] שלנח *Schelanah*, Le Clerc, *loco cit.*

[a] Homere désigne Vénus par l'épithète de Κάλλιςος. Iliad. l. xxii, v. 318. — *Voy.* aussi Plat. *in* Epinomi, p. 1012. — Arist. *de* Mundo, t. 2, p. 602.

Il est vrai qu'on doute que ces deux traités soient de Platon et d'Aristote; mais quels qu'en puissent être les auteurs, ils sont certainement très-anciens.

Eratosthène, c. 43, se sert du même terme. Le texte de cet auteur, tel que nous l'avons dans les imprimés, est très-corrompu en cet endroit.

[b] L'auteur de l'Epinomis l'insinue assez clairement, p. 1012.

Ce que Platon dit *in* Cratyll. p. 281, sur l'étymologie du mot πῦρ, qui en grec signifie *le feu*, en est encore une preuve. Platon convient que les Grecs a[illegible]prunté ce mot des Barbares. Il est clair que πυρόεις, nom primitif de la planète de Mars, vient de πῦρ. Saumaise prétend que ce mot est purement égyptien. *De ann. climact* p. 596.

Il paroît encore que φαίνων est un mot oriental qui vient de l'hébreu פנם *Phanah*, *apparere*, *lucere*. Ce n'est pas même une simple conjecture. Nous venons de voir que c'étoit le nom primitif de Saturne chez les Egyptiens. Valens dit aussi que les Babyloniens nommoient la planète de Saturne *Phainon*. Salmas. *loco suprà cit.*

Sur le surplus de ces étymologies, on peut consulter Vossius de Idol. l. ii, c. 22 et 31, etc., et les réflexions critiques sur l'Histoire des anciens peuples, par M. Fourmont, t. 1, l. [illegible] c. 7 *et suiv.*

[2] Martini, Hist. de la Chine, l. [illegible] p. 22 et 23. — Hyde, Hist. Relig. Veter, Persar. p. 221.

[3] [illegible] *-it.*

planète est la première qui aura fixé leur attention. En conséquence, ils lui auront donné un nom simple, et tiré de la qualité qui les avoit le plus frappés. Ce n'aura été que par la suite, et quand les Chinois auront découvert les quatre autres planètes, qu'ils auront cherché une dénomination qui pût être commune à ces cinq astres. C'est alors probablement que ces peuples auront changé l'ancien nom qu'ils avoient donné à Vénus [a].

La pratique des nations sauvages et barbares achevera de confirmer ce que je viens de dire sur l'origine des noms primitifs donnés aux planètes.

Les peuples sauvages de l'Amérique, comme on l'a déja vu ailleurs, ne connoissent qu'un très-petit nombre d'étoiles. Ils ont imaginé cependant de leur donner des noms. Ces dénominations, par rapport aux planètes, ont une conformité parfaite avec celles que ces astres avoient reçues dans les premiers temps chez les peuples de notre continent. Les noms que les sauvages de l'Amérique septentrionale donnent au Soleil et à la Lune sont relatifs aux qualités extérieures et sensibles de ces astres. Ils nomment le Soleil *Ouentekka : il porte le jour* [b]. Ils appellent la Lune *Asontekka : elle porte la nuit* [1]. Vénus n'a pas échappé à leurs regards. Le nom qu'ils donnent à cette planète la caractérise parfaitement. Ils la nomment *te Ouentanhaonitha : elle annonce le jour* [c].

Il ne paroît pas que les Péruviens, quoiqu'assez instruits en astronomie, eussent fait une grande attention aux planètes. J'en juge ainsi sur ce qu'ils ne les distinguoient point par des noms particuliers. Néanmoins l'éclat de Vénus les avoit frappés. Les Péruviens avoient cherché un mot propre à désigner cette planète. Le nom qu'ils lui avoient donné étoit, comme ceux de tous les anciens peuples, pris de sa qualité principale. Ils l'appeloient *Chasca, Chevelue* [2], sans doute à cause des rayons dont elle paroît toujours environnée.

Mais, comme je l'ai déja dit, les nations de l'Orient et de l'Europe, ne s'en sont pas tenues constamment aux dénominations primitives. Les peuples pleins de reconnoissance pour les grands hommes qui les avoient comblés de bienfaits, leur déférèrent les honneurs divins. On songea alors à les

[a] C'est à M. de Guignes, de l'Académie Royale des Inscriptions, professeur royal et interprète du roi pour le chinois, que je suis redevable de tout ce que j'ai dit dans la dissertation précédente et dans celle-ci, sur les dénominations chinoises des constellations et des planètes.

[b] Mœurs des Sauvages, t. 1, p. 135. J'ai traduit *ouentekka : il porte le jour*, pour m'accommoder au génie de notre langue; car à la lettre il faudroit dire : *elle porte le jour*, le soleil étant du genre féminin chez ces peuples.

[1] *Ibid.*

[c] Mœurs des Sauvages, t. 2, p. 235. Ce mot a la même signification que Ἑωσφόρος chez les Grecs, et *Lucifer* chez les Latins.

[2] Hist. des Incas, t. 2, p. 36.

placer dans le ciel. On ne trouva point de séjour plus convenable pour ces nouveaux hôtes, que les planètes. De-là ces noms de certains dieux, tels qu'Osiris, Mercure, Saturne, Jupiter, Thuras, Vénus, etc., qu'on a donnés aux planètes chez plusieurs nations. Mais nous voyons en même-temps que ces nouveaux noms n'avoient pas aboli la mémoire des dénominations primitives. Ces premiers vestiges de l'antiquité ont subsisté chez les Egyptiens et chez les Grecs, long-temps après les siècles où ces peuples s'étant avisés de placer dans le ciel les ames de leurs héros, avoient en conséquence donné leurs noms aux planètes [1].

Quant aux caractères par lesquels les astronomes désignent aujourd'hui les planètes, plusieurs auteurs pensent qu'ils sont fort anciens. Ils s'imaginent même y reconnoitre des traces des usages pratiqués dans les siècles les plus reculés [a].

Je crois qu'on peut rapporter l'invention de ces caractères aux peuples de l'Orient, et que ce sont des restes de la première manière d'écrire en hiéroglyphe. Les Grecs de qui nous tenons cette pratique abrégée de désigner les astres, l'avoient vraisemblablement reçue des nations orientales; mais il y a tout lieu de croire que la forme particulière de chaque caractère essuya de grands changemens, relativement aux temps et aux lieux où l'on en fit usage. Il est certain qu'on n'avoit pas donné originairement aux planètes, les noms des Dieux par lesquels on les a ensuite désignées. Il est également prouvé que les anciens peuples ne se sont point accordés sur le nom des divinités qu'ils ont attribué a ces astres [2]. Les caractères astronomiques ont dû par conséquent

[1] PLUT. *de* Placit. Philosoph. l. II, c. 15, p. 889. — ACHIL. TAT. Isag. c. 17. — GEMIN. c. 1, *apud* Petav. Uranol. p. 4. — HYGIN. Astronom. l. IV, c. 15 *et suiv.* — CLEOMEDES Meteor. l. I, p. 16. — CENSORIN. *de* Die Nat. c. 13.

[a] Scaliger, dans ses notes sur Manilius, dit que la preuve que les caractères astronomiques dont nous nous servons pour les planètes sont d'une très-grande antiquité, c'est qu'on trouve ces mêmes caractères gravés sur plusieurs pierres et bagues très-anciennes. Il croit que le caractère astronomique ♄ de Saturne, désigne la faux du *temps* qui moissonne toutes choses.

Celui de Jupiter ♃ la première lettre du nom de ce dieu, en grec, avec une intersection.

Celui de Mars ♂ une flèche [illegible] bouclier.

Celui de Vénus ♀ un miroir avec son manche.

Celui de Mercure ☿, le caducée.

C'est aussi l'opinion de Riccioli, Almages. l. VII, c. 1.

Ce raisonnement prouveroit tout au plus que ces caractères nous viennent des Grecs; mais ils ne sont certainement pas de la première antiquité. Ils n'ont pu avoir lieu que depuis le temps où on a attribué les noms des divinités aux planètes.

[2] *Voy.* ACHIL. TAT. Isag. c. 17. — MACROB. Saturn l. I, c. 21, p. 303. l. III, c. 12, p. 412. — HEROD. l. II, n. 144. — DIOD. l. II, p. 143. — ARIST. *de* Mundo. c. II, p. 602. — PLUT. *de* Iside et Osiride. — Scholiast Apollon. *ad* l. III, v. 376 [illegible] PLIN. l. II, c. 8, p. 75 et 76. — [illegible] *de* Mundo p. 169. — H[illegible] II, c. 42, [illegible] 416. — C[illegible] p. 37, D. TIM. LOCR[illegible] *apud*

varier suivant les différentes dénominations. Les attributs des uns ne pouvant pas convenir à ceux des autres.

Il faut encore convenir que les caractères dont nous nous servons à présent sont assez différens de ceux qu'on trouve dans les écrits des anciens. Il suffit d'en faire la comparaison pour s'en convaincre [a]. Je serois donc assez porté à regarder les Arabes comme les auteurs de ce changement, et à croire que nous avons reçu de ces peuples la forme des caractères astronomiques, dont nous faisons présentement usage. Cette conjecture est fondée sur ce que nous désignons les planètes en astronomie, et les métaux en chimie par les mêmes caractères. Or tout le monde convient que la chimie nous est venue des Arabes. Il y a tout lieu de croire que leur ayant aussi obligation du renouvellement de l'astronomie, nous avons reçu de ces peuples les signes dont ils se servoient pour l'une et pour l'autre science.

L'usage de faire répondre chaque jour de la semaine à une planète est très-ancien. Hérodote et d'autres écrivains, attribuent aux Egyptiens l'origine de cette coutume [1]. Il y en a cependant qui la rapportent aux Chaldéens, à Zoroastre et à Hystape [2]. Quoi qu'il en soit, il est très-probable que cet usage aura pris naissance en Orient. On sait que de temps immémorial les nations orientales se sont servi de semaines composées de sept jours [3]. Sans doute que chaque jour de la semaine avoit reçu le nom de la planète, sous la dénomination de laquelle les anciens étoient persuadés qu'il étoit. Il est vrai qu'il n'y a nul rapport entre l'ordre que les planètes suivent dans la semaine, et leur arrangement dans le ciel. Plutarque rendoit raison de ce déplacement. Son ouvrage est perdu. Il n'en reste que le titre. Je ne m'arrêterai point à expliquer les motifs qu'en allèguent les astrologues, motifs fondés sur le pouvoir qu'ils attribuent à chaque planète sur chaque heure du jour, en commençant à celle de midi. Il suffit d'annoncer de pareilles explications pour en faire sentir tout le ridicule.

Plat. p. 1091. — AUGUSTIN. *de* Civit. Dei. l. 1, c. 15. — Voss. *de* Idol. l. 1, c. 16; l. II, c. 27, 31, 32 et 33. — PLIN. Exercit. p. 1235 et 1236.

En comparant les différens passages de ces auteurs, on verra combien les anciens peuples ont varié sur les noms des divinités qu'ils attribuoient aux planètes.

[a] *Voy.* les figures des anciens caractères rapportés par Saumaise, Plin. Exercit. p. 1235 *et suiv.* et dans les remarques de M. HUET sur Manilius, l. V, p. 80.

[1] HEROD. l. II, n. 82 — DION. CASSIUS, Rom. Hist. l. XXXVII, p. 42, édit. 1592.

[2] SALMAS *de* An. Climact. p. 595 et 596.

[3] *Suprà*, 1.er vol. l. III.

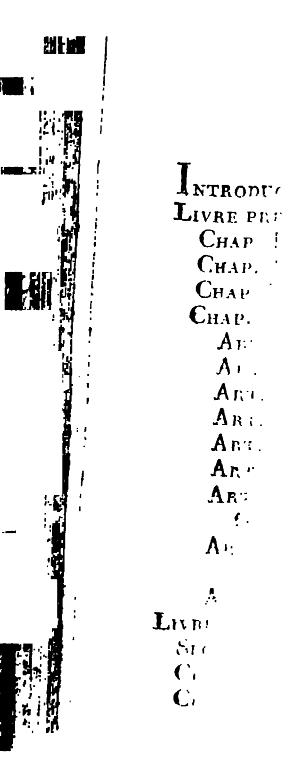
FIN DES DISSERTATIONS.

TABLE

DES DIVISIONS

DU DEUXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.



GOGUET.

DE
L'ORIGINE
DES LOIS,
DES ARTS ET DES
SCIENCES, etc.

Tome I.

GOGUET.

DE
L'ORIGINE
DES LOIS,
DES ARTS ET DES
SCIENCES, etc.

Tome II.

GOGUET.

DE
L'ORIGINE
DES LOIS,
DES ARTS ET DES
SCIENCES, etc.

Tome III.



